

ÉCOLE DOCTORALE DES HUMANITES

UR 1337

THÈSE présentée par :

Aurore DERICQ Epse FACCHINETTI

soutenue le : 09 décembre 2021

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Littérature française et francophone

**Traduire et lire Suétone en France de la
Renaissance aux Lumières (1500-1800)**

THÈSE dirigée par :
M^{mz} GUION Béatrice

Professeur, université de Strasbourg

RAPPORTEURS :
M. HERSANT Marc
M. MÉNIEL Bruno

Professeur, université Paris 3 Sorbonne nouvelle
Professeur, université de Nantes

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M^{me} ARBO-MOLINIER Agnès
M. BURY Emmanuel

Professeur, université de Strasbourg
Professeur, Sorbonne université

Remerciements

Fruit de longues années de réflexion, cette thèse doit beaucoup à ceux qui m'ont aidée à m'y consacrer, par leurs conseils, leurs éclairages ou leur soutien. Il serait bien difficile d'établir une liste exhaustive de tous ceux qui ont apporté une pierre à cet édifice, mais je souhaiterais remercier plus particulièrement quelques-uns d'entre eux.

Colette, pour la découverte de la traductologie et pour m'avoir convaincue de m'engager dans cette expérience.

Ma directrice de thèse, le P^r Béatrice Guion, pour ses conseils, son aide et sa patience au fil des années.

Agnès Arbo-Molinier, James Hirstein, Enrica Zanin et Jean-Charles Monferran, pour leurs lectures attentives et leurs interventions éclairantes lors des comités de suivi.

Les P^r Emmanuel Bury, Marc Hersant et Bruno Méniel, qui ont accepté d'être membres de mon jury de thèse, aux côtés de Béatrice Guion et du P^r Agnès Arbo-Molinier.

Ce travail enfin n'aurait pu être entrepris sans la minutie des bibliothécaires qui ont numérisé et numérisent encore un grand nombre d'ouvrages, en particulier ceux de l'Österreichische Nationalbibliothek qui avaient réalisé cette mise à disposition pour la plupart des traductions de Suétone.

Bien d'autres intervenants ont permis l'aboutissement de cette thèse, que je ne peux pas tous nommer mais que je remercie également pour les questionnements initiés lors de telle ou telle conférence, pour les remarques parfois ingénues qui m'ont conduite à repenser certains passages. J'ai aussi pu compter sur la constance des encouragements amicaux et familiaux, sans lesquels j'aurais peut-être abandonné l'entreprise, ainsi que sur la patience de mon mari, qui m'a soutenue tout au long de ce projet.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Parce qu'elle est fondamentalement *interprétation*, une traduction vieillit généralement plus vite, dit-on, que l'œuvre originale. Qu'y a-t-il de commun, par exemple, entre la version donnée d'Homère par M^{me} Dacier au xvii^e siècle, la version de Leconte de Lisle un siècle plus tard, et celle de P. Jaccottet au xx^e siècle, si ce n'est le texte d'Homère lui-même ? D'une retraduction à l'autre se lit toute la distance du temps qui passe, des convenances qui évoluent, de la langue qui se transforme, des goûts et des pratiques d'écriture qui se modifient¹...

C'est autour de ce constat que nous avons commencé nos recherches, afin d'étudier « la distance du temps qui passe », « la langue qui se transforme » ou encore « les pratiques d'écriture qui se modifient ». Cette thèse de doctorat, que nous souhaitons consacrer à l'évolution des traductions en français, est le fruit d'une longue réflexion qui nous a amenée à choisir, parmi les historiens romains qui avaient notre préférence, Suétone et ses *Vies des douze Césars*. L'œuvre, relativement brève, est le seul texte complet qui nous reste de cet auteur, ce qui formait un corpus qui nous a semblé accessible, même si pour l'analyse de détail nous avons préféré le restreindre essentiellement aux vies d'Auguste, Caligula, Néron, Othon, Vespasien et Domitien, afin de comparer les traductions avec une plus grande précision tout en prenant en compte des textes fort divers, par les thèmes abordés, la vision de l'empereur proposée, la longueur même de chaque vie ou encore la place dans l'économie de l'œuvre. Malgré cette sélection, nous ne nous sommes pas interdit de puiser des exemples ponctuels dans le reste des biographies (en particulier dans celle de Tibère, dont certains passages sont particulièrement célèbres et souvent comparés aux écrits de Tacite sur cet empereur). Des douze *Vies*, seule la première (celle de César) a subi une lacune importante, mais le texte a été établi rapidement dans une version proche de celle que nous lisons encore aujourd'hui, et les différences entre les traductions ne sont donc que rarement liées à l'évolution des éditions. Six versions françaises de l'intégralité des vies ont été publiées de 1520 à 1770 et leur répartition sur l'ensemble de la période nous a aussi permis de mener une étude diachronique conséquente. Le premier traducteur, Guillaume Michel (1520), a en effet été suivi par George de La Boutière (1556), Jean Baudoin (1610) et Bernard du Teil (1661), ce qui représente un écart assez constant entre les publications jusqu'aux deux dernières retraduc-

1 Christine Lombez, dans son introduction à *Retraductions. De la Renaissance au xx^e siècle*, sous la direction de Christine Lombez, Nantes, Cécile Defaut, « Horizons comparatistes », 2011, p. 9.

tions avant la Révolution : celles d'Henri Ophellot de la Pause et de Jean-François de La Harpe, à la fin de l'année 1770.

En recherchant des informations sur ces traductions, nous avons dû parcourir plusieurs siècles, sans jamais perdre de vue Suétone afin de ne pas engager ce travail dans une direction trop encyclopédique qui n'en aurait pas permis l'aboutissement. Nous nous sommes concentrée sur le corpus pour parcourir par le biais de ces textes l'histoire de la traduction et de ses théories, avec l'appui des nombreux questionnements ouverts par la traductologie, vaste domaine qui en lui-même « réconcilie en quelque sorte les sœurs ennemies linguistique et littérature² », deux disciplines parmi lesquelles il nous a toujours semblé difficile de choisir. De ce domaine, nous n'avons cependant pu explorer tous les arcanes puisque s'y sont ajoutées d'autres disciplines nécessaires à l'étude de ces six traductions : l'histoire littéraire, afin d'ancrer les (re)traductions dans le contexte de leur époque, l'historiographie, afin de comprendre l'intérêt renouvelé pour le biographe antique chez les historiens et les spécialistes de l'écriture historique au fil des siècles, et parfois la sociologie (des traducteurs et des lecteurs), afin de savoir qui étaient ces hommes et quels pouvaient être les liens entre eux.

A ces nombreux axes s'en sont sporadiquement ajoutés d'autres, qui ont nourri notre recherche. L'étude des enjeux spécifiques à l'économie du livre nous a permis de comprendre l'évolution des formats, des rééditions ou encore de la qualité des traductions. L'histoire de l'éducation nous a ouvert des pistes sur les éventuels usages scolaires des versions étudiées et leur présence dans les bibliothèques des collèges. En complément, nous avons aussi été amenée à découvrir quelques figures des salons, où beaucoup complétaient leur formation initiale par les échanges et les lectures. Ces domaines, aussi riches que divers, sont autant de thèmes qui permettent d'éclairer l'histoire de ces traductions des *Vies*, les replaçant parmi la vaste production littéraire et historiographique française.

« Ces tâcherons des lettres que sont les traducteurs méritent-ils vraiment cette étude³ ? » s'interroge Roger Zuber avant de répondre « sans doute ». Nous ne pouvons qu'en convenir et tenter d'apporter quelques lumières sur la vie des traducteurs de Suétone, notamment ceux qui ont publié peu d'autres textes tandis que l'influence du travail

2 Jörn Albrecht, « La retraduction : définition d'une problématique », in *Retraductions. De la Renaissance au XXI^e siècle*, op. cit., p. 28.

3 Roger Zuber, « La création littéraire au dix-septième siècle. – L'avis des théoriciens de la traduction », *Revue des Sciences Humaines*, fascicule 111, 1963, p. 277.

de Jean Baudoin ou de Jean-François La Harpe dépasse sans doute largement les éléments réunis ici. L'étude bio-bibliographique par laquelle nous commençons notre thèse nous a ainsi permis de souligner les différences entre tous les traducteurs, car plusieurs d'entre eux avaient une activité principale autre, qui a pu avoir une influence sur la manière de mettre le texte en français. Chacun s'inscrit également dans un contexte spécifique, et la traduction des *Vies* a été entreprise par ces hommes pour des raisons variées. L'étude de la réception du texte et de ses lecteurs explique certaines différences d'approche. Les lecteurs, ce sont des collégiens, des érudits (voire des érudites), mais aussi des spécialistes comme les historiens ou les auteurs d'ouvrages consacrés notamment à l'écriture de l'histoire. Nous avons donc également convoqué les écrivains qui nous ont semblé les plus représentatifs parmi ceux qui s'étaient intéressés à l'histoire, ainsi que les auteurs d'*artes historicae*, pour mieux comprendre les attentes des différentes époques en ce domaine.

En comparant six versions françaises, ce travail cherche à répondre aux questions que Lieven d'Hulst⁴ propose de poser au sujet des traductions afin d'en étudier tous les aspects : *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo* et *quando*.

Nous avons cherché d'abord à trouver *quis*, c'est-à-dire à « reconstituer le profil social et intellectuel du traducteur », en rassemblant les éléments biographiques parfois minimalistes et en plongeant dans l'œuvre de chacun des six hommes qui nous ont laissé une version de Suétone afin d'y trouver les raisons qui les ont menés à ce travail.

Vient ensuite la question *quibus auxiliis* (« Quel a été l'appui institutionnel des traducteurs : l'Église, l'État, le mécénat, l'académie, l'université ? »). Pour y répondre, nous avons tenté, à l'aide des informations biographiques, d'établir les liens de chacun avec les érudits contemporains et d'identifier leurs soutiens moraux et financiers.

Nous avons aussi prêté une attention particulière au contexte éditorial de ces productions, posant les questions *ubi* (« Où les traductions ont-elles été traduites, imprimées, diffusées ? Et par quels éditeurs, dans quelles collections ? ») et *quando* (« étude des variations de fréquence ainsi que de la périodisation de traductions »). Le détail des premières éditions et l'identification des différentes rééditions permettent en effet de

4 Lieven d'Hulst, « Historicité des traductions », in *Enseigner les œuvres littéraires en traduction*, Actes du séminaire national organisé par la direction générale de l'Enseignement scolaire (bureau de la Formation continue des enseignants) du 23 et 24 novembre 2006, Versailles, CRDP de l'Académie de Versailles, 2007, p. 81-82.

comprendre davantage la circulation de chaque texte, et d'abandonner rapidement l'idée préconçue qui tendrait à affirmer qu'une traduction remplace la précédente.

Cette mise en contexte nous a permis de développer la réponse au *quomodo*, « Quelles sont les techniques mises en œuvre ? ». Nous avons replacé chaque version dans le contexte traductologique général de son époque, en reprenant les grandes lignes des textes théoriques consacrés à la question, afin de constater les éventuels écarts entre ces réflexions et les traductions de Suétone.

Vient ensuite la question de l'utilisation de ces textes, *cur*, « Quelles ont été les fonctions de la traduction ? Transmissives, certes, mais également idéologiques, novatrices ou encore dépositaires des canons littéraires. » En étudiant les lecteurs, nous avons aussi cherché à savoir par qui les traductions étaient utilisées et quel avait été leur retentissement. Au fil des siècles, les lecteurs de Suétone sont en effet de plus en plus souvent des lecteurs de traductions, et quelques éléments de l'histoire des collèges et des bibliothèques permettent de souligner la fréquence des versions étudiées. Celles-ci sont aussi lues par des historiens dont le jugement n'a pas toujours été très favorable, malgré le succès assez constant du texte.

Notre dernière partie est consacrée au *quid*, « Qu'est-ce qui a été traduit ? Et qu'est-ce qui n'a pas été traduit ? ». Nous y avons mené une étude détaillée des traductions elles-mêmes, les comparant entre elles pour mettre en lumière les choix effectués en termes de présentation et de paratexte, mais aussi de lexique et de style. Il s'agit dans cette étude de montrer l'importance des variations chez les différents traducteurs, qui travaillent pourtant tous à partir d'une édition latine identique ou tout au moins très similaire. Du titre aux postfaces, des illustrations aux notes, en passant par les ajouts, suppressions et autres modifications, les différences sont très nombreuses et témoignent de l'importance non négligeable (quoique souvent négligée) des traducteurs dans l'histoire d'un texte antique et de sa réception.

À travers les réponses apportées à ces questions, nous avons donc tenté de rassembler tous les éléments disponibles sur les traductions françaises des biographies suétoniennes avant d'en fournir une analyse détaillée qui mette en lumière les spécificités propre de chacune de ces versions.

PARTIE I – TRADUCTEURS

Introduction

On ne les a pas beaucoup étudiés : nombre d'entre eux restent anonymes ; leurs œuvres sont souvent peu accessibles et, habituellement, on s'intéresse plus à des ouvrages originaux qu'à cette littérature « au second degré » que sont les traductions¹.

C'est le sombre constat que dresse Paul Chavy sur les tout premiers *translateurs*. Même s'il étudie surtout des époques antérieures à notre corpus, la première partie de ce bilan est encore d'actualité, et le restera sans doute faute de sources. Les traducteurs sont pourtant au cœur de notre étude, qui vise à mettre en parallèle leurs travaux afin de faire mieux ressortir les particularités de chacun. Il nous semble en effet que, comme le signale Jean Delisle dans la présentation de son ouvrage, « le traducteur, présent dans ses travaux, y laisse son empreinte, consciemment ou non. Aucune œuvre n'est indépendante de son créateur. L'œuvre traduite ne fait pas exception² ». Nous consacrons donc la première partie de notre travail aux traducteurs, rassemblant toutes les études que nous avons pu trouver sur ces personnages, avant d'étudier plus attentivement leurs traductions.

Les relations de chaque traducteur au texte considéré comme original sont cependant assez difficiles à établir, même si l'évolution de leur statut et la personnalité propre de chacun d'entre eux peuvent nous en apprendre davantage sur leur rapport à Suétone. Certains ont sans doute étudié le texte à la lettre, d'autres s'y sont référés de ma-

1 Paul Chavy, « Les premiers translateurs français », *The French Review*, South Illinois University, American Association of Teachers of French, vol. 47, n° 3, 1974, p. 557.

2 *Portraits de traducteurs*, sous la direction de Jean Delisle, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa – Artois Presses Université, « Regards sur la traduction », 1999, p 1.

nière moins pointilleuse, reprenant aussi le travail de leurs prédécesseurs pour l'adapter à leur époque plus que pour en corriger les erreurs.

Même s'ils fournissent des textes parfois fautifs, tous, avec des degrés d'érudition divers, semblent avoir eu en main une version du texte des *Douze Césars* en latin, version sur laquelle ils ont principalement appuyé leur traduction. Il convient de s'attarder un peu sur les différents textes disponibles à chaque époque, sans prétendre pour autant rivaliser avec les travaux de philologie et d'édition réalisés notamment par Henri Ailloud³ au siècle dernier et Robert Kaster⁴ plus récemment. Un bref panorama des ressources de chacun permet ainsi d'établir, avec plus ou moins de certitude, quelle est la version de référence utilisée par chaque traducteur.

Nous articulons donc cette première partie autour des traducteurs, en commençant par leurs données bio-bibliographiques, pour tenter de comprendre quel a pu être leur parcours, quelles étaient leurs conditions de travail, ou encore qui les soutenait. Ces informations nous permettent d'inscrire chaque traducteur dans son temps et de voir les évolutions progressives de leur statut.

Le deuxième chapitre est plutôt consacré à leurs travaux qu'à leur vie, puisque nous y comparons les diverses éditions de chacune des traductions, en donnant quelques informations sur les normes éditoriales et traductologiques dans lesquelles les traducteurs s'inscrivent.

3 Suétone, *Vies des douze Césars*, traduction d'Henri Ailloud, revue et corrigée, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 3 vol., 2002-2011 [1931-1932].

4 Robert A. Kaster, *Studies on the text of Suetonius' De vita Caesarum*, Oxford, Oxford University Press, 2016.

Chapitre 1. Figures de traducteur

« Voir plus clair dans la vie d'un traducteur aide à voir moins trouble dans son œuvre¹ » : Les traducteurs, anonymes ou reconnus, doivent tous être replacés dans le contexte historique et social qui est le leur, et en essayant de rassembler les informations biographiques dont nous disposons, nous essaierons de « voir plus clair » dans leur vie comme dans leurs œuvres. Mais ce n'est pas seulement à des hommes de chair et d'os que nous nous intéressons, il s'agit aussi de découvrir la *figure*, l'image qu'ils ont laissée dans la société.

1. Vie et œuvres des traducteurs

Parce que nous avons choisi de mettre le travail des traducteurs au cœur de nos recherches, nous commençons ici par retracer leur vie – ou du moins par regrouper les informations disparates et lacunaires dont nous disposons – afin de mieux les connaître avant d'étudier leurs réalisations. Nous n'avons retenu que ceux qui avaient proposé une traduction complète de Suétone d'après le latin, excluant ainsi Charles Fontaine, qui s'est proposé au XVI^e siècle de traduire les *Vies* d'après la traduction italienne de Paolo del Rosso². Cette dernière version est par ailleurs très abrégée et fait partie des « rééditions modifiées, [d]es piratages, [d]es rhabillages et autres réécritures plus ou moins légitimes » qu'Yves Chevrel et Jean-Yves Masson évoquent dans l'Avant-propos de leur

1 *Portraits de traducteurs*, sous la direction de Jean Delisle, *op. cit.*, Présentation, p. 3.

2 *Les nouvelles et antiques merveilles ; plus un traité des douze Césars*, traduit d'italien en français, Paris, Le Noir, 1554. La version italienne avait été imprimée à Venise en 1539.

*Histoire des traductions*³. On trouve dans l'épitomé de Charles Fontaine un texte géographique et quelques éléments du *De Asse* de Guillaume Budé, suivis d'un *Petit traité des douze premiers empereurs de Romme, nouvellement traduit de l'italien en françois*, qui résume les *Vies des Césars* de Suétone. Mais Marine Molins, qui a étudié en détail les traductions de Charles Fontaine, affirme qu'il n'est peut-être pas l'auteur de cette version abrégée⁴.

Un autre traducteur, à l'identité douteuse, s'est quant à lui contenté de réactualiser à la fin du XVII^e siècle⁵ la version de 1611, reprenant le titre de 1661 et les sentences qui étaient placées sous les portraits des empereurs dans cette version. Il s'agit de D. B*, initiales mystérieuses développées sur certains exemplaires par la mention manuscrite Dubreuil. L'identification de ce dernier est douteuse, et la dédicace à « Monsieur Hourlier, écuyer » ne nous en apprend guère davantage. Antoine-Alexandre Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, nous apporte quelques lumières à la fin de son ouvrage, dans le « Supplément à la table des auteurs⁶ ». Identifié à tort comme un certain Desboulières par Delisle de Sales, qui confond sans doute avec La Boutière et est aussitôt moqué par Barbier pour son imprécision, D. B* pourrait être Jean Tronchin du Breuil, « écrivain politique » et « auteur de plusieurs ouvrages anonymes »⁷. Dans la mesure où sa publication n'est pas une traduction à partir de l'original mais une simple réécriture du travail de Baudoin⁸, nous ne l'évoquerons qu'incidemment.

Nous laisserons aussi de côté les extraits de Suétone qui ont été traduits dans plusieurs ouvrages, parfois en lien avec des auteurs qui semblent aujourd'hui fort éloignés

3 *Histoire des traductions en langue française, XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, sous la direction d'Yves Chevrel, Annie Cointre et Yen-Maï Tran-Gervat, Paris, Verdier, 2014, Avant-propos p. 13.

4 Marine Molins, *Charles Fontaine traducteur. Le poète et ses mécènes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2011, p. 93.

5 *Histoire des empereurs romains, avec leurs portraits en taille-douce. Ecrite en latin par Suétone et traduite en français par D. B** [mention manuscrite Dubreuil sur certains exemplaires], revue et corrigée dans cette dernière édition, Paris, Jérôme Bobin, 1688. Barbier mentionne les initiales D. B* sur une autre édition, publiée par Nicolas le Gras en 1700, qui reprend celle de 1688.

6 Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des Auteurs, Traducteurs et Éditeurs*, Paris, Imprimerie bibliographique, 1808.

7 *Ibidem*, p. 436.

8 « D. B* [Beudoin] » peut-on ainsi lire au début de l'article de Quérard le concernant, article qui reprend ensuite les conclusions d'Antoine-Alexandre Barbier. Voir Joseph-Marie Quérard, *Les supercheres littéraires dévoilées : galerie des écrivains de toute l'Europe qui se sont déguisés sous des anagrammes, des astéronymes, des cryptonymes, des initialismes, des noms littéraires, des pseudonymes facétieux ou bizarres, etc*, deuxième édition augmentée par Gustave Brunet, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964 [1869], tome 1, colonne 868.

comme Lucain⁹ ou Orose¹⁰. Cette pratique est par ailleurs concentrée sur le début de la période que nous étudions, et prend sa source dans les manuscrits médiévaux qui avaient pour habitude de rassembler en un même lieu des textes assez divers, avec un lien thématique parfois ténu. L'association avec Lucain vient du fait qu'il a pu être considéré comme un historien à cause du sujet de son épopée, puisque *La Pharsale* porte sur des faits historiques et est centrée sur le personnage réel de César. Dès la Renaissance, ce classement faisait toutefois l'objet de controverses, puisque Peletier le classe parmi les « orateurs » et Scaliger parmi les « poètes »¹¹. Ces errements sont liés à « l'absence de limite nette entre discours épique et discours historique¹² », mais la différence se fait de plus en plus marquée au fil des siècles et la persistance de certaines éditions associant tardivement Suétone et Lucain tient vraisemblablement davantage à l'influence des *Fet des Romains* qu'à un classement pérenne des deux auteurs dans une même catégorie.

Le texte des *Vies* a aussi fait l'objet de traductions si abrégées qu'il est plus juste de les nommer résumés, comme dans le manuscrit qui fait aujourd'hui partie des collections de la BnF et dans lequel figurent les très belles illustrations de Jean Bourdichon¹³.

Les principales traductions que nous avons prises en compte sont donc les traductions intégrales (ou présentées comme telles), de celle de Guillaume Michel en 1520 à celle de La Harpe en 1771.

Aucune traduction de l'ensemble du texte en français ne semble avoir circulé avant 1520¹⁴, et six traductions complètes des *Vies des douze Césars* ont ensuite été proposées entre le début du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e, leurs auteurs sont Guillaume Michel

9 Par exemple dans *Li Fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Suetone et de Lucan*, texte du XIII^e siècle publié pour la première fois d'après les meilleurs manuscrits, édition de Louis-Fernand Flutre et K. Sneyders de Vogel, Liège – Paris – Groningue, Thone – Droz – Wolters, 2 vol., 1935-1938. Présenté comme inédit par Flutre et Sneyders de Vogel, le texte a circulé du XIII^e au XV^e siècle par le biais de très nombreux manuscrits dont certains ont servi à des éditions imprimées, notamment par Antoine Vérard dès 1490.

10 Dans *Le premier volume des grans Decades de Tytus Livius translatees de latin en francoys nouvellement corrigees & amendees. Et ensuyvant les faitz dudit Tytus Livius aucunes addicions de plusieurs grans historiographes si comme Orose, Saluste, Suetone et Lucain*, traduction de Pierre Bersuire et Jean Lebègue, Paris, Jehan Petit, 1530.

11 Voir Bruno Méniel, *Renaissance de l'épopée. La poésie épique en France de 1572 à 1623*, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2004, p. 58.

12 *Ibidem*, p. 462.

13 *Vies des Douze Césars*, Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, NAF 28800. La qualité exceptionnelle des illustrations a valu à ce manuscrit d'être classé trésor national en 2013. Deux autres exemplaires nous sont parvenus, et se trouvent aujourd'hui à Genève et à Baltimore.

(1520)¹⁵, George de La Boutière (1556)¹⁶, Jean Baudoin (1611)¹⁷, Du Teil (1661)¹⁸, Jean François de La Harpe (1770)¹⁹ et Henri Ophellot de la Pause (1771)²⁰. L'intervalle de près d'un siècle entre Du Teil et ses successeurs ne tient pas à une qualité extraordinaire du travail de ce dernier – qui a au contraire été la cible de critiques vives – mais à un mouvement bien plus général de déclin des traductions qu'Olivia Aymé associe à « la mort de Perrot d'Ablancourt en 1664 et l'arrêt d'activité de Michel de Marolles en 1670²¹ ». Les deux derniers traducteurs s'inscrivent donc dans une démarche de renouveau de l'activité, sans pour autant répondre à toutes les exigences scientifiques qui se sont développées au siècle suivant et qui nous ont amenée à exclure les traductions postérieures de notre corpus. Au XIX^e siècle, seuls Maurice Levesque²² et Théophile Baudement²³ ont par ailleurs fait publier une traduction des douze *Vies*, mais leur travail semble avoir eu peu d'écho auprès des lecteurs contemporains, puisque la version de La Harpe est encore rééditée plusieurs fois jusqu'à la fin du siècle. Il a fallu attendre l'entre-deux-guerres et le travail d'Henri Ailloud pour voir paraître une version complète de Suétone en français qui fasse enfin autorité.

14 Dans son ouvrage, Henri Van Hoof, par ailleurs très précis et bien informé puisqu'il cite trois de nos six traductions, affirme qu'en France « les historiens anciens Suétone et Salluste sont traduits en 1490 », mais nous n'avons trouvé aucune trace de traduction complète à cette date. *Histoire de la traduction en Occident*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, « Bibliothèque de linguistique », 1991, p. 28.

15 *Des Faictz et gestes des douze Césars, Nouvellement translaté de latin en françoys par Guillaume Michel, dict de Tours, et nouvellement imprimés à Paris par maistre Pierre Vidoue, imprimeur*, Paris, Galliot du Pré, 1520.

16 *De la vie des XII Césars*. Traduit par George de La Boutière, Lyon, Jean de Tournes, 1556.

17 *De la Vie des douze Césars. Nouvellement traduit en françois et illustré d'annotations*, traduction par Jean Baudoin, Paris, Jean Richer, 1611.

18 *De la Vie des douze Césars, empereurs romains, avec leurs portraits en taille douce ; de la traduction de M. Du Teil*, Paris, Étienne Loyson, 1661 [date de 1641 erronée sur la première page].

19 *Les Douze Césars, traduits du latin de Suétone, avec des notes et des réflexions, par M. de La Harpe...*, Paris, Lacombe, 1770.

20 *Histoire des douze Césars, de Suétone, traduite par Henri Ophellot de La Pause...*, Paris, Saillant et Nyon, 1771.

21 Olivia Aymé, « La célébration de la langue française dans les traductions du père Bouhours », in *Traduire en français à l'âge classique, Génie national et génie des langues*, sous la direction de Yen-Maï Tran-Gervat, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013, p. 84.

22 *Histoire des douze Césars, traduite du latin de Suétone, sans aucun retranchement, et avec des tables indicatives, des notes et des observations*, Paris, Arthus Bertrand, 1808.

23 Suétone, *Œuvres*, Paris, Dubochet – Le Chevalier, « Chefs-d'œuvre de la collection des auteurs latins », 1845.

1.1. Guillaume Michel

De ce premier traducteur identifié de Suétone, nous ne savons que peu de choses. Dans son dictionnaire, Chavy précise qu'« il n'est connu que par ses traductions²⁴ ». Aucune information biographique à proprement parler ne nous est parvenue au-delà de son lieu de naissance, vraisemblablement Châtillon-sur-Indre²⁵, d'où son appellation Guillaume Michel « dit de Tours », et le raccourci « Michel de Tours ». Frédéric Hennebert, qui a étudié les traducteurs français d'œuvres antiques, ne le cite que trois fois, dans des notes de bas de page, avec le titre de certaines traductions mais aucun commentaire²⁶. Lidia Radi, dans son édition du *Penser de royal mémoire*, l'une des seules œuvres authentiques de Guillaume Michel, constate que « le bilan est maigre²⁷ ». Ni les textes liminaires, ni les contemporains ne permettent d'élucider le mystère de sa vie. Il faut donc s'appuyer sur le corpus de ses œuvres – en la matière principalement des traductions – pour se forger une idée de ses centres d'intérêts.

Après la *Forest de conscience*, mélangeant prose et vers, *Le Penser de royal mémoire*, qu'il a publié en 1518, est un aussi un ouvrage hybride, puisqu'il s'agit d'un

recueil composé d'une douzaine de pièces de contenu et de forme variables. Il comporte quatre épîtres en vers, une en prose, et d'autres compositions en prose ou en vers, parfois en prose et en vers²⁸.

Son editrice admet que les vers « manquent souvent d'élégance et d'expressivité²⁹ », et cette somme, qui n'avait jamais été rééditée, ne semble pas avoir atteint l'ambition de son auteur, qui voulait en faire un modèle de conduite pour François I^{er}. Il a écrit un autre

24 Paul Chavy, *Traducteurs d'autrefois : Moyen Âge et Renaissance : dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français (846-1600)*, 2. vol., t. 2, Paris – Genève, Champion – Slatkine, 1988, p. 979.

25 Dans le prologue de sa traduction de Flavius Josèphe, il se présente comme « natif de Chastillon sur Indre en Touraine ». Voir Bernard Weinberg, « Guillaume Michel, dit de Tours, the editor of the 1526 *Roman de la Rose* », art. cit., p. 73.

26 Frédéric Hennebert, *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins*, Mémoire couronné au concours universitaire de 1857-1858, Bruxelles, Lesigne, 1861.

27 Lidia Radi, édition critique de Guillaume Michel, *Le penser de royal memoire [1518]*, Paris, Classiques Garnier, « Textes de la Renaissance », 2012, p. 23.

28 *Ibidem*, p. 89.

29 *Ibidem*, p. 150.

ouvrage d'inspiration historique, *Le Siècle doré*, paru en 1521 et qui n'a pas remporté davantage de succès.

Ce sont donc bien les traductions qui lui ont valu de ne pas tomber dans l'oubli. Regroupées par Chavy³⁰ d'après La Croix du Maine et Du Verdier essentiellement, elles s'étalent de 1516 à 1542 et semblent assez éclectiques, malgré une nette prédominance historique qui explique sans doute au moins en partie son choix de traduire Suétone. Il avait cependant consacré ses premiers travaux de traduction à la poésie latine, puisqu'il a traduit Virgile (d'abord les *Bucoliques*, en 1516, puis les *Géorgiques*, en 1519). Ce sont les deux traductions qui lui valurent le plus de succès et qui connurent le plus grand nombre de réimpressions, malgré leur qualité douteuse et leur tendance marquée à la paraphrase³¹. Au début du xx^e siècle, Justin Bellanger en faisait ainsi « l'un des plus coupables de ces pseudo-traducteurs³² », survolant en deux lignes l'ensemble de son travail (sans mentionner la traduction de Suétone), tandis que plus récemment François Roudaut n'a pas hésité pas à qualifier la langue de Michel traduisant Virgile en vers de « sabir franco-latin³³ ». Un peu moins sévère, Henri Van Hoof le replace dans son époque et nuance, affirmant que la traduction de la première partie des *Églogues* par Marot lui-même « manque d'élégance et d'harmonie », dépassant toutefois

les tentatives d'un Richard Le Blanc, qui, sous prétexte de continuer l'œuvre de Marot, travestit en vers épouvantables les neuf autres *Églogues* (1555), *Les quatre Livres des Géorgiques* (1554) et les *Bucoliques* (1555)³⁴.

30 Paul Chavy, *Traducteurs d'autrefois : Moyen Âge et Renaissance : dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français (846-1600)*, op. cit., t. 2, p. 979-980.

31 Paul Herbert Larwill donne l'exemple des *Bucoliques*, dans lesquelles une églogue de 84 vers latins est rendue par 347 décasyllabes sous la plume de Guillaume Michel. Voir Paul Herbert Larwill, *La théorie de la traduction au début de la Renaissance (d'après les traductions imprimées en France entre 1477 et 1527)*, thèse présentée à la faculté de Philosophie (première section) de l'Université de Munich pour l'obtention du grade de docteur en philosophie, Munich, Imprimerie DR. C. Wolf & Sohn, 1934, p. 47.

32 Justin Bellanger, *Histoire de la traduction en France (Auteurs latins et grecs)*, Paris, Lemere, 1903, p. 17.

33 *Les écrivains traducteurs*, sous la direction de François Roudaut, *Travaux de littérature*, vol. XXXI, Paris – Genève, Erudist – Droz, 2018, p. 7. Guillaume Michel lui-même reconnaissait que le texte de cette traduction était rédigé avec un « langage mal digeste et comme laine mal charpie » (Épître dédicatoire des *Géorgiques*, citée par Lidia Radi, édition critique de Guillaume Michel, *Le penser de royal memoire [1518]*, op. cit., 2012, p. 148).

34 Henri Van Hoof, *Histoire de la traduction en Occident*, op. cit., p. 34.

La traduction de Virgile a donc posé problème à d'autres et la version qu'en donne Guillaume Michel n'est somme toute pas la pire. Elle perd toutefois rapidement de son influence au fil des décennies, et Jacques Delille dans le Discours préliminaire à sa traduction des *Géorgiques* mentionne trois autres versions de Virgile en vers français, mais omet complètement notre traducteur³⁵.

Dans la même période, Guillaume Michel a aussi travaillé sur une traduction de *L'Âne d'or* d'Apulée, roman dont il a offert une version adressée à Gabriel D'Allegre, qu'Olivier Pédefflous considère comme un possible protecteur de Guillaume Michel³⁶. Là encore, le texte latin n'est pas toujours respecté, et le traducteur n'a pas hésité dès le prologue à supprimer les éléments contextuels qu'il a peut-être jugés superflus, tels les noms de lieux précis³⁷.

La veine historique est venue ensuite, avec les *Douze Césars* de Suétone d'abord, en 1520³⁸, puis en 1521 un recueil regroupant deux historiens romains : Eutrope, qui a vécu au IV^e siècle, et Paul Diacre, qui a quant à lui vécu au VIII^e siècle. Ce recueil est intitulé *L'Ancien trésor historial des impériaes couronnes de Rome et de toute l'Italie*. La même année, Guillaume Michel a proposé une traduction des *Premiers inventeurs de toutes choses admirables* de son contemporain italien Polydore Virgile, texte thématique mais à vocation historique lui aussi. Il s'est attaché ensuite à des traductions plus classiques : celles de Valère Maxime (recueil publié sous le titre *Le Floraliere* en 1525), Saluste (*De la guerre que les Romains feirent à l'encontre de Jugurtha, Roy de Numidie. De la guerre catilinaire*, en 1532) et Flavius Josèphe (*De l'Antiquité judaïque*, en 1534). Ce dernier auteur, seul écrivain de langue grecque sur lequel Guillaume Michel a travaillé, a peut-être été traduit d'après une version latine datant du Moyen Âge.

Après une incursion dans le domaine de la prose épistolaire, avec une traduction des *Epîtres familières* de Cicéron dont la première partie a été publiée en français en 1537,

35 Jacques Delille, « Discours préliminaire » à la traduction française des *Géorgiques* [1770], in *Œuvres*, précédées d'une notice de P.-F. Tissot, t. 1, Paris, Furne, 1833, p. 38. Il évoque Marolles, « qui traduisait encore plus mal en vers qu'en prose », Segrais et enfin Martin, « dont on ne peut soutenir la lecture » mais qui selon lui dépasse toutefois le précédent.

36 Olivier Pédefflous, « La traduction de *L'Âne d'or* par Guillaume Michel (1517) : une contribution à la poétique du roman au XVI^e siècle », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, vol. 107, n° 3, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 523.

37 Olivier Pédefflous donne trois exemples de groupes supprimés dans le prologue : « L'Hymette attique, l'Isthme d'Ephyra, le Ténare spartiate » (*Ibidem*, p. 518).

38 *Des Faictz et gestes des douze Césars, Nouvellement translaté de latin en françoys par Guillaume Michel, dict de Tours, et nouvellement imprimés à Paris par maistre Pierre Vidoue, imprimeur*, Paris, Galliot du Pré, 1520. Le texte a été réédité en 1530 puis en 1541.

Guillaume Michel est revenu à l'histoire proprement dite en proposant l'année suivante une traduction des *Œuvres* de Justin, historien romain de la fin du III^e siècle. Il a ensuite terminé les *Epîtres familières* et a publié la deuxième partie de son travail en 1539. Nous pouvons supposer, au vu de son intérêt marqué pour l'histoire jusqu'à cette date, que le choix des lettres *Ad familiares* a été motivé par les récits d'événements contemporains et les *realia* que l'on peut y trouver. Cette traduction lui a cependant valu un jugement fort sévère de la part d'Étienne Dolet, qui dans sa propre version des lettres de Cicéron affirme :

lequel œuvre ie n'ignore pas avoir aultre fois esté imprimé soubz aultre traduction. Mais scais-tu quelle ? certainement faicte en despit des Muses Latines, et FrançoySES : car, oultre ce que le langaige n'en vaut rien du tout, le gentil traducteur premier a si bien corrompu le sens, qu'il faudroit ung Appollon, pour deuiner ce quil veut dire³⁹.

La dernière traduction identifiée de Guillaume Michel date de 1542. Il s'agit de *La Pandore de J.-O.*, poème cosmogonique composé en latin deux ans auparavant par Jean Olivier, et fortement inspiré des *Travaux et des jours* ainsi que de la *Théogonie* d'Hésiode.

Après cette date, nous n'avons trouvé aucune trace de notre traducteur, ni par des publications ni par quelque mention que ce soit, si bien qu'il nous est impossible de conjecturer une date de décès. Un autre texte, *De la justice et de ses espèces*, paru en 1556, lui a longtemps été attribué comme œuvre posthume, mais ne l'est plus aujourd'hui, le sujet comme le style étant trop éloignés de ceux que l'on retrouve dans les autres textes de Guillaume Michel. Bernard Weinberg considérait déjà l'attribution comme étant douteuse⁴⁰. En revanche la suggestion de ce dernier, qui faisait de Guillaume Michel un possible éditeur du *Roman de la Rose*, demeure selon Lidia Radi

39 Etienne Dolet, « Epistre au Lecteur », in *Les Epistres Familières de Marc Tulle Cicero...* Lyon, Etienne Dolet, 1542, cité par Bernard Weinberg, « Guillaume Michel, dit de Tours, the editor of the 1526 *Roman de la Rose* », art. cit., p. 74.

40 « I am inclined to think, from the nature of the subject-matter, the methods of treatment, and the style, that it is by a different person. », Bernard Weinberg, « Guillaume Michel, dit de Tours, the editor of the 1526 *Roman de la Rose* », art. cit., p. 73.

un « mystère dans le mystère⁴¹ », même si elle considère, après d'autres, l'attribution comme tout à fait probable.

La forte orientation historique des traductions de Guillaume Michel laisse donc supposer un intérêt véritable pour la question, intérêt qui pourrait cependant être celui d'un éventuel protecteur ou commanditaire, les paratextes sont trop imprécis pour avoir davantage de certitudes. Peter Burke remarque par ailleurs qu'au début de la Renaissance les traducteurs sont souvent spécialisés :

Historians translated other historians, as Leonardo Bruni translated or adapted Polybius and Procopius, while Johann Sleidan translated Comynes. Artists and connoisseurs translated treatises on art and architecture⁴².

Il est donc probable que Guillaume Michel ait eu une position l'engageant vers l'étude de l'histoire, même si ses productions personnelles ne sont pas aussi caractérisées que celles de Bruni ou de Sleidan. Dès 1518, on retrouvait dans les v. 591 à 594 de l'« Epistre du Roy David » du *Penser de royal mémoire* les noms de « Trayan », « Vespasian » et « Theodosus »⁴³. Il avait donc des connaissances d'histoire antique assez précises avant même ses traductions d'historiens latins.

Par ailleurs, malgré la critique de Dolet (qui défendait aussi son propre travail et avait tout intérêt à présenter son prédécesseur comme incompetent), la qualité des traductions, qui sont pour la plupart d'entre elles les premières en français, démontre une connaissance approfondie de la langue latine et une passion certaine pour la langue française. Paul Herbert Larwill le rattache tout de même aux traducteurs du Moyen Âge et « aux méthodes traditionnelles de paraphrase et de développement⁴⁴ », car ses traductions sont souvent plus longues que le texte original. Ce constat est particulièrement vrai pour les textes poétiques, nous verrons qu'il l'est un peu moins pour la prose de

41 Lidia Radi, édition critique de Guillaume Michel, *Le penser de royal memoire [1518]*, op. cit., 2012, p. 30.

42 Peter Burke, « Culture of translation in the early modern Europe », in *Cultural translation in Early Modern Europe*, sous la direction de Peter Burke et R. Po-Chia Hsia, Cambridge, European Science Foundation – Cambridge University Press, 2007, p. 12.

43 Guillaume Michel, *Le penser de royal memoire [1518]*, édition critique par Lidia Radi, op. cit., 2012, p. 213.

44 Paul Herbert Larwill, *La théorie de la traduction au début de la Renaissance (d'après les traductions imprimées en France entre 1477 et 1527)*, op. cit., p. 45.

Suétone, même s'il partage avec les traducteurs de son temps « une espèce d'infidélité qui leur est commune et répand comme un charme sur leurs écrits⁴⁵ ».

1.2. George de La Boutière

Si les informations sur Guillaume Michel sont très lacunaires, George de La Boutière reste cependant le traducteur au sujet duquel nous avons le moins d'éléments. Plusieurs éditions le disent « Autunois », mais Chavy ne précise rien de plus que « Autun, XVI^e siècle⁴⁶ ». Son nom même est tantôt écrit Boutière, tantôt Bouthière, sans que l'une des deux orthographes semble s'imposer vraiment de son vivant. Même si la seconde fait plutôt autorité aujourd'hui, nous avons opté pour la première, à l'instar de Chavy, car c'est celle que l'on trouve dans la principale édition de sa traduction de Suétone. Le traducteur lui-même, dans l'épître dédicatoire de cette traduction, se présente comme « tre-shumble neveu » de Monsieur Aimé de Tenet, « seigneur de Bisanseul et d'Angoin »⁴⁷. La dédicace confirme l'origine de la famille en Saône-et-Loire, mais n'apporte pas d'autres précisions sur la biographie du traducteur lui-même.

La seule information que nous avons pu trouver sur son éducation ou sa carrière se cache dans une note de la *Vie de Domitien*, expliquant le terme *Corniculaire*. Le traducteur y fait un développement assez long qu'il conclut par une comparaison : « ainsi que j'ay vu autrefois aus Officiers de la maison du Conte Palatin en Alemaigne, porter les armoiries dudit Conte⁴⁸ ». La Boutière a donc vraisemblablement fait un séjour outre-Rhin dans sa jeunesse, mais aucune autre source ne le mentionne, et l'on n'en a pas trouvé pas de trace directe dans le reste de ses œuvres.

S'appuyant là encore sur La Croix du Maine et Du Verdier ainsi que sur le *Dictionnaire des Lettres françaises*, l'ouvrage de Chavy ne relève que sept traductions attribuées à George de La Boutière, toutes publiées dans un intervalle de trois ans. Il s'agit donc d'une production intense, mais passablement disparate, ce qui réduit les possibilités d'utiliser ses travaux pour tenter d'en tirer des informations biographiques ou bibliographiques.

45 Frédéric Hennebert, *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins*, op. cit., p. 19.

46 Paul Chavy, *Traducteurs d'autrefois : Moyen Âge et Renaissance : dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français (846-1600)*, op. cit., t. 2, p. 815.

47 *De la vie des XII Césars*. Traduit par George de La Boutière, Lyon, Jean de Tournes, 1556.

48 *Domitien*, XVII, 4.

Son corpus de traductions reprend deux œuvres que l'on trouvait déjà chez Guillaume Michel : *L'asne d'or* d'Apulée⁴⁹, sa première traduction (1553⁵⁰), et les *Vies des XII Césars* de Suétone⁵¹, qui semble clore le parcours en 1556. Dans le cas du roman d'Apulée, que Michel avait moralisé, « Georges de la Bouthière prend ensuite le parti inverse, celui de montrer la dimension comique de l'histoire de la métamorphose de Lucius⁵² ». La traduction des *Vies* est aussi à l'opposé de celle de Guillaume Michel, puisqu'il cherche davantage à actualiser et contextualiser le texte, grâce à un lexique contemporain et de nombreuses notes, quand Guillaume Michel usait de néologismes ou de calques marquant bien la différence entre son époque et l'Antiquité. Nous ne pouvons donc pas lui faire le procès d'avoir repris à son compte les traductions de son prédécesseur sans y apporter de travail personnel. La présence de ces œuvres identiques dans le corpus des deux premiers traducteurs souligne leur importante circulation au début du XVI^e siècle. La traduction d'Apulée peut aussi être un précédent utile au travail sur les *Vies*, puisque l'on y trouve déjà de très nombreux termes concernant les *realia* ainsi que des passages susceptibles de poser problème d'un point de vue moral.

Entre ces deux œuvres s'intercale d'abord une étude sur Aristote, dont La Bouthière a traduit les *Problèmes* (aujourd'hui attribués au Pseudo-Aristote) en 1554. La même année, il a également proposé une version française des *Problems* de Zimara, philosophe italien de langue latine mort peu avant, en 1532, et qui avait publié une édition et un commentaire assez fourni des textes d'Aristote. Notre traducteur n'en a retenu que la partie correspondant au texte d'Aristote qu'il avait traduit, preuve d'un travail approfondi sur cette étude (même si la traduction du texte par Mathurin Héret l'année précédente, en 1553, pourrait lui avoir servi de base de travail). Toujours en 1554, il a également fait publier une version française des *Solutions* d'Alexandre d'Aphrodisias, le « second Aristote ». Bien moins connu qu'Aristote lui-même, ce philosophe grec du II^e siècle avait été beaucoup traduit en latin, ce qui peut remettre en doute le fait que George de La Bou-

49 « Quelques risees des fortunez succez de l'amour fole, transmuant l'homme raisonnable, en beste plus que servile », selon les mots de La Bouthière dans son *Epistre* introduisant les *Vies*. *De la vie des XII Césars*. Traduit par George de La Bouthière, Lyon, Jean de Tournes, 1556, sig. [ã]²v.

50 Le texte d'Apulée était visiblement très prisé à l'époque, puisqu'il a aussi été traduit en 1553 par un autre traducteur, Jean Louveau. Voir Henri Van Hoof, *Histoire de la traduction en Occident*, *op. cit.*, p. 37.

51 *De la vie des XII Césars*. Traduit par George de La Bouthière, Lyon, Jean de Tournes, 1556.

52 Pascale Mounier et Véronique Duché, « Prose narrative », in *Histoire des traductions en langue française, xv^e et xvii^e siècles, 1470-1610*, sous la direction de Véronique Duché, Paris, Verdier, 2015, p. 962.

tière maîtrisait la langue grecque. Il est tout à fait possible qu'il n'ait travaillé qu'à partir des versions latines de ces auteurs. L'ensemble de ces textes philosophiques est décrit par le traducteur lui-même comme « quelques Dialogues de matiere plus haute [que l'Âne d'or] : genre d'escrire toutefois encore infime et quasi pueril⁵³ ».

Les seules autres traductions attribuées à George de La Boutière sont celles des *Prodiges* de Julius Obsequens⁵⁴ et de l'essai « Sur la mesme matiere » de Polydore Virgile, toutes deux parues en 1555. Obsequens, auteur mineur là encore, reprend la liste des prodiges survenus à Rome entre 249 et 12 avant notre ère, en s'appuyant sur Tite-Live, tandis que le texte de Polydore Virgile, auteur qui avait déjà intéressé Guillaume Michel, comprend trois livres consacrés également aux événements non expliqués de l'histoire romaine. De même que l'Âne d'or, ce dernier texte a connu une grande fortune éditoriale et a été édité à de nombreuses reprises, il n'est donc pas étonnant d'en retrouver la trace dans les deux corpus. Comme pour sa traduction de Suétone, La Boutière propose un texte assez fidèle, nourri par de nombreuses notes :

L'effort de transmission dont témoigne cette traduction est d'autant plus notable qu'il passe aussi par l'ajout d'un commentaire relativement fourni qui vise surtout, toujours selon les déclarations liminaires du traducteur, à éclaircir les « dénominations imposées par les Anciens », en particulier celles des « ville, pays, contrée ou territoire », mais aussi les « cérémonies et étranges façons de faire des Anciens »⁵⁵.

Difficile cependant de trouver une unité entre roman, philosophie, merveilleux et histoire, d'autant que l'amplitude temporelle très limitée du corpus laisse à entendre que ce ne sont pas les seuls travaux de ce personnage (il se dit, dans l'*Epistre* introduisant sa traduction des *Vies*, « par longue assuetude devenu plus assuré et plus exercité à fidelement traduire d'une langue en autre »), ou qu'il avait une autre activité en-dehors de la traduction – activité sur laquelle nous n'avons malheureusement aucune information. Les

53 *Epistre* introductive à l'édition de 1556, *op. cit.*, sig. [ā]^{2v}.

54 Il s'agit des trois livres *De prodigiis*, que Conrad Lycosthène avait édités en 1552 à la suite du texte de Julius Obsequens. La traduction de ces deux textes en italien était parue à Lyon en 1554, un an avant la version française de La Boutière. Sur ces textes, en particulier celui de Julius Obsequens, voir Céline Urlacher-Becht, Bernadette Litschgi et Sandrine de Ragueneil, « Exhumer le *Prodigiorum liber* de Julius Obsequens à la Renaissance et aujourd'hui : méthodes et enjeux », *Littératures classiques*, n° 91, Paris, Armand Colin, 2016, p. 61-76.

55 *Ibidem*, p. 66. Les citations renvoient à l'*Epistre au lecteur* de la traduction de Julius Obsequens et Polydore Virgile.

« bons amis, personnages doctes, & de fidele conseil » qu'il évoque dans le paratexte des *Vies* pourraient aussi être des commanditaires pour lesquels il aurait travaillé (imprimeur, libraire, politique ou simple particulier, rien ne nous permet d'éclaircir ce mystère).

1.3. Jean Baudoin

Au contraire de ses prédécesseurs, Jean Baudoin nous est mieux connu, et ses œuvres pléthoriques ont été plusieurs fois recensées. Si nous disposons de peu d'informations sur sa jeunesse, nous savons qu'il est né vers 1584 dans le sud-est de la France, à Pradelles. Avant d'être introduit à la cour, il a sans doute voyagé au cours de sa jeunesse dans plusieurs pays d'Europe, où il a pu découvrir les langues pratiquées sur place. Il a traduit certains de ses premiers textes sous le pseudonyme d'Antoine de Bandole, signe peut-être d'un attrait pour la noblesse et d'un désir de reconnaissance sociale, mais l'origine de ce choix puis de la reprise de son véritable nom nous est inconnue.

A partir de 1605, ses déplacements sont assez bien attestés par les archives, et les auteurs de *l'Histoire des traductions en langue française*⁵⁶ ont pu les retracer avec une certaine précision. Sa présentation à Marguerite de Valois a eu lieu en même temps que celle d'autres érudits, alors que la reine était en exil à Usson. Elle a vraisemblablement apprécié la culture de Baudoin puisqu'elle s'est attaché ses services et l'a gardé à sa cour jusqu'à sa mort, en 1615. Il lui a enseigné au cours de cette période la langue espagnole, service pour lequel la somme de trente cinq écus lui aurait été attribuée en avril 1610⁵⁷. Sa connaissance de l'anglais a été approfondie au cours de la décennie suivante, où il a passé deux ans en Angleterre. Il y a été envoyé par sa nouvelle protectrice, Marie de Médicis, afin de traduire *L'Arcadie* de Philip Sidney⁵⁸, et a rencontré sa future femme pendant le séjour. A la suite de ces deux expériences, il a été nommé interprète du roi en langues étrangères, titre qui engage à regarder avec mesure toutes les critiques qui ont été faites de son travail de traducteur.

56 *Histoire des traductions en langue française. XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, op. cit., p. 151-153.

57 Emmanuel Bury, « Jean Baudoin (1584-1650), témoin de la culture baroque et pionnier du classicisme », *Dix-septième siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, n° 216, 2002, p. 394.

58 *L'Arcadie de la comtesse de Pembrok composée par messire Philippe Sidney, chevalier anglois, et mise en nostre langue par I. Baudoin*, Paris, Toussaint du Bray, 1624-1625, 3 vol.

Il aurait traduit une cinquantaine d'ouvrages en français⁵⁹, du grec et du latin, mais aussi d'autres langues européennes comme l'anglais, l'espagnol, et l'italien. Sa connaissance de toutes ces langues est toutefois mise en doute, et ce dès la fin du XVII^e siècle et *Le Parnasse réformé*. L'auteur de ce dernier ouvrage, Gabriel Guéret, sans pour autant condamner aussi fermement Baudoin que Chappuys ou Gouget par exemple, le cite au titre des traducteurs

qui se sont mêlés de traduire des auteurs grecs et latins sur de vieilles versions françaises : ils ont été assez crédules pour ne pas douter de la fidélité de ceux qui les ont précédés dans cette entreprise ; et sur cette mauvaise garantie, ils se sont imaginé qu'ils pouvaient bien se dispenser de la lecture des originaux⁶⁰.

Baudoin lui-même avoue cependant sa dette avec franchise et ne nie pas l'utilisation des versions précédentes, qu'il souhaite remettre au goût du jour et adapter à l'évolution de la langue. Il s'inscrit en effet dans un mouvement d'exaltation de la langue française :

[Baudoin] utilise les langues de ses traductions comme un laboratoire pour parfaire sa propre langue. Il voit ainsi dans la perfection du latin un aiguillon qui pousse le traducteur à dépasser les difficultés⁶¹.

Parmi les auteurs antiques, il a traduit bien plus de romains que de grecs, et Emmanuel Bury présente sa traduction de Lucien comme « une simple réécriture de la traduction de Filbert Bretin (qui date de 1585) », enrichie toutefois d'interventions politiques et morales, « inscrivant ainsi au fil des marges un véritable cahier de lieux communs, à la façon des pratiques pédagogiques du temps »⁶². Sa connaissance du grec n'était donc vraisemblablement pas son meilleur atout, même si on lui avait promis des droits d'au-

59 Laurence Plazenet en recense cinquante-trois, en plus des dix-sept textes originaux et des neuf textes préfacés ou édités par Baudoin. Voir Jean Baudoin, *L'Histoire nègrepontique*, éditée et présentée par Laurence Plazenet, Paris, Honoré Champion, « Sources classiques », 1998 [1631], introduction, p. 44.

60 Gabriel Guéret, *Le Parnasse réformé*, Paris, Tolly, 1669, p. 10, cité dans *Histoire des traductions en langue française. XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, op. cit., p. 106.

61 Fritz Nies et Yen-Maï Tran-Gervat, « Traducteurs », in *Histoire des traductions en langue française. XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, op. cit., p. 153.

62 Emmanuel Bury, « Trois traducteurs français aux XVI^e et XVII^e siècles : Amyot, Baudoin, d'Ablancourt », *Les traductions dans le patrimoine littéraire français*, sous la direction de Sylvain Menant, Paris, Armand Colin, *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 97^e année, n° 3, mai 1997, p. 363.

teurs assez élevés pour une édition fort coûteuse des *Fables* d'Esopé en français⁶³. Il a aussi publié, parmi ses premiers textes une version française de Dion Cassius (1610). Du latin en revanche, il a traduit beaucoup d'auteurs antiques, Salluste (1616) et Tacite (en 1619), en plus de sa traduction des *Douze Césars* donnée pour la première fois en 1610-1611 et rééditée plusieurs fois ensuite. Il a aussi traduit des historiens plus récents, comme Giacomo Bosio ou Abel de Sainte-Marthe (*l'Histoire des chevaliers de l'ordre de S. Jean de Hierusalem* et *l'Histoire de la rebellion des Rochelois*, qui étaient parues quelques décennies plus tôt). Mais l'histoire est loin d'être son seul centre d'intérêt, il a par exemple signé des traductions de Sénèque (*Œuvres* en 1619 et *Epistres* en 1645). Ces traductions du latin pourraient être pour la plupart des commandes de libraires, et Charles Sorel en fait de mauvais payeurs, justifiant ainsi la mauvaise qualité de certaines traductions :

Le Sieur Baudouin n'étant pas fort accommodé des biens de Fortune, et étant contraint de travailler pour les Libraires, qui ne le récompensaient guère quelquefois, il ne faut pas s'étonner s'il s'est exempté d'une peine inutile, quand il l'a pu faire, et s'il n'a changé dans les anciennes Traductions que ce qui ne lui semblait plus à la mode⁶⁴.

Adrien Baillet note toutefois que ses traductions d'auteurs classiques « de moindre importance », ne sont pourtant « pas tout-à-fait à mépriser » et que le style y est « facile, naturel & François »⁶⁵.

Ce sont cependant les traductions d'auteurs anglais, espagnols ou italiens qui figurent en plus grand nombre dans la liste de ses travaux, avec Bacon, Sidney, Diego de Agreda, Garcilaso de La Vega, Cesare Ripa, Enrico Caterino Davila ou encore Le Tasse.

63 Henri-Jean Martin donne le détail des frais engagés par quatre libraires en juillet 1630 et s'élevant à « près de 2.000 livres – sans compter les droits d'auteur promis à Baudouin, le prix du papier et celui de l'impression proprement dite », *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, « Histoire et civilisation du livre », 1969, t. 1, p. 384.

64 Charles Sorel, *La Bibliothèque française (1667)*, édition critique réalisée par Filippo d'Angelo, Mathilde Bombart, Laurence Giavarini, Claudine Nédelec, Dinah Ribard, Michèle Rosellini et Alain Viala, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2015, p. 278. L'auteur précise toutefois en note que le reproche est surtout valable pour sa traduction des *Annales* de Tacite. Nous aurons l'occasion de revenir sur sa traduction de Suétone, qui ne mérite pas un jugement si sévère.

65 Il affirme suivre ici les « sentimens de M. Pellisson », sans doute dans le *Dictionnaire des Précieuses*. Adrien Baillet, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs* [1685], revus, corrigés, & augmentés par M. de la Monnoye de l'Académie Française, t. 3, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1725, p. 436.

En comparant sa version de la *Jérusalem délivrée* avec celle de Mirabaud, M^{lle} Riccoboni, érudite du XVIII^e siècle, met en évidence

en plusieurs endroits, le plus grand respect du texte du premier par rapport à l'autre qui tend toujours à expliquer, à résumer et à éliminer ce qui ne lui paraît pas indispensable⁶⁶.

Baudoin avait donc une bonne connaissance également de l'italien, en plus de l'anglais et de l'espagnol qui lui ont valu la reconnaissance de ses protectrices.

Il n'a cependant pas hésité à publier certains ouvrages plusieurs fois, en changeant uniquement le titre⁶⁷, sans doute pour toucher un plus grand public et être plus reconnu, même si sa situation financière n'a, semble-t-il, jamais été très stable. De l'iconologie au droit, en passant par les fables et l'histoire, il a donc eu un parcours si varié qu'il semble impossible d'y mettre un ordre et d'en dégager des lignes directrices. L'histoire a tout de même joué un grand rôle dans sa carrière, et sa traduction de *L'Histoire des guerres civiles* de Davila en 1644 pourrait lui avoir valu le titre d'historiographe⁶⁸, charge qui lui a rapporté au moins 900 livres de pension pour l'année en question⁶⁹. Cette nomination n'a cependant pas nécessairement de lien direct avec son œuvre, puisque d'autres « hommes de lettres, liés aux clientèles académiques⁷⁰ » mais n'ayant jamais écrit de livres d'histoire sont promus historiographes au cours de la même décennie, comme

66 Dans une lettre à l'abbé Conti citée par Paola Placella Sommella, « Problèmes de la traduction au début du XVIII^e siècle. La "Lettre de Mademoiselle R*** à M. l'Abbé C****" », in *Lingua, cultura e testo, Miscellanea di studi francesi in onore di Sergio Cigada*, a cura di Enrica Galazzi e Giuseppe Bernardelli, Milan, Vita e Pensiero, 2003, 2 vol., t. 2, p. 997.

67 Ainsi le *Médecin françois qui enseigne la manière de conserver la santé avec les noms des simples plantes, racines, arbres et fruits qui servent et ont la propriété pour toutes sortes de médicaments*, publié en 1653 chez Loyson qui n'est autre que la traduction de l'*Historia vitae et mortis* de Francis Bacon publiée en 1647 sous le titre *Histoire de la vie et de la mort* et en 1652 comme *Le médecin historial, ou le parfait regime de vivre*.

68 Jean Baudoin, *L'Histoire nègrepontique*, op. cit., introduction de Laurence Plazenet, p. 40. Cette traduction de Davila est sans doute celle dont il a tiré le plus de reconnaissance, et peut-être de revenu puisqu'elle a été rééditée au moins quatre fois entre 1644 et 1666. Les notes qu'il y a ajoutées ont même été traduites et reprises dans une édition en italien de 1733.

69 On trouve ainsi dans l'Extrait des Registres de l'Épargne à la Cour des Comptes la mention « Au sieur Baudouin, historiographe de S. M., 900 l. pour trois quartiers de sa pension », Compte 1644, 5^e rôle, f. 108, cité par François Fossier, « A propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 32, n° 3, « Histoire et historiens », juillet-septembre 1985, p. 380.

70 Chantal Grell, « Les historiographes en France XVI^e-XVIII^e siècle », in *Les historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, sous la direction de Chantal Grell, Paris, Presses Universitaires de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 143.

Jean-Louis Guez de Balzac ou Pierre du Ryer, aux côtés de personnages « dont les mérites n'étaient manifestement pas d'ordre littéraire⁷¹ ».

Baudoin n'a laissé aucune œuvre originale signée de son nom, mais l'édition récente de *L'Histoire nègrepontique* par Laurence Plazenet rappelle qu'il est l'auteur de quatre romans : *Diversitez historiques*, *Les Aventures de la Cour de Perse*, *L'Histoire nègrepontique* et *Lindamire*. Trois d'entre eux sont présentés comme des traductions, stratégie éditoriale courante, par laquelle « la fable du manuscrit trouvé qu'il met en œuvre dans ses romans les intègre au reste de sa production littéraire⁷² ». Son œuvre ainsi composée presque exclusivement de traductions lui a cependant valu d'être nommé assez jeune comme l'un des premiers membres de l'Académie française. Les traducteurs y figuraient en nombre même si Baudoin ne semble pas avoir eu de lien avec le cercle de traducteurs dit « de Conrart⁷³ », dont on trouve quelques représentants dans cette première Académie et duquel il est séparé par l'espace d'une génération. Cette nomination pourrait être le signe qu'il avait un protecteur puissant, peut-être le cardinal de Richelieu⁷⁴ à qui il a dédié un certain nombre de traductions publiées vers 1630⁷⁵. Charles Sorel précise au sujet de la traduction de Davila que « le Cardinal de Richelieu lui en avait promis une bonne récompense, dont il fut frustré par la mort de ce grand Ministre⁷⁶ ». Si protection il y a eu, elle n'a donc été que temporaire.

De sa mort, nous n'avons guère d'autre trace que le *Dictionnaire des Précieuses* cité par Emmanuel Bury⁷⁷, selon lequel Baudoin serait mort d'épuisement, de faim et de froid en 1650. Si l'information était exacte, elle suggérerait que sa fortune n'a pas été exceptionnelle malgré le nombre d'ouvrages publiés, et que ses conditions de vie sont restées

71 *Ibidem*, p. 144.

72 Jean Baudoin, *L'Histoire nègrepontique*, *op. cit.*, introduction de Laurence Plazenet, p. 24.

73 Dans la courte notice biographique qu'il consacre à Baudoin, François Fossier indique toutefois « ami de Conrart », mais sans développer, et nous n'avons trouvé aucune autre trace d'un lien entre les deux hommes (« A propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *art. cit.*, p. 384.)

74 D'après Emmanuel Bury, « Jean Baudoin (1584-1650), témoin de la culture baroque et pionnier du classicisme », *art. cit.*, p. 394.

75 Ce dernier lui aurait aussi commandé dans les années 1620-1630 « une version des sièges de Saint-Martin de Ré et de La Rochelle » en raison de sa participation à ces événements. Voir Giuliano Ferretti, « Richelieu et les historiographes », in *Les historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, *op. cit.*, p. 329-330.

76 Charles Sorel, *La Bibliothèque française (1667)*, *op. cit.*, p. 278. La phrase est reprise à l'identique par Adrien Baillet dans ses *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs*, *op. cit.*, p. 435.

77 Emmanuel Bury, « Jean Baudoin (1584-1650), témoin de la culture baroque et pionnier du classicisme », *art. cit.*, p. 395.

(ou redevenues) précaires. Si elle était inexacte, elle prouverait le peu d'estime dont jouissaient les traducteurs et le destin qu'on leur imaginait. Laurence Plazenet estime que la figure du traducteur mort de faim n'est qu'un mythe, – entretenu par Baudoin lui-même à travers les préfaces dans lesquelles il insiste sur ses mauvaises conditions de vie – et qu'en tant qu'homme de lettres ayant réussi à vivre de sa plume pendant plus de vingt ans sans mécène ni emploi extérieur, il « appartient à l'élite des auteurs de son temps⁷⁸ ».

1.4. Bernard Du Teil

Bernard Du Teil, sieur de Saint-Léonard, fut beaucoup moins prolifique que Baudoin. Avocat au Parlement, il ne semble avoir traduit que quelques ouvrages très spécifiques, et avoir conservé son métier d'avocat tout au long de sa vie. Un certain sieur Rosteau, peut-être contemporain, qui nous fait part de ses « sentiments [...] sur plusieurs auteurs », affirme que Du Teil « s'assigne autant aux Belles Lettres qu'à sa profession »⁷⁹, mais ne donne aucun autre détail sur sa vie (ni par ailleurs sur la qualité de sa traduction). Il a vraisemblablement attendu d'avoir assis sa carrière d'avocat avant de se consacrer aux lettres, puisqu'il a publié son premier ouvrage en 1648 alors que des *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, datées du siècle suivant et attribuées à l'abbé Philippe-Louis Joly, signalent que Bernard Du Teil est mort en 1663⁸⁰. Toutes ses traductions auraient donc paru au cours des quinze dernières années de sa vie. Nous n'avons trouvé aucune autre information biographique à son sujet, ni aucune source attestant de son lien de parenté exact avec le poète Jean Du Teil son contemporain, auteur de divers recueils de poésie et d'écrits politiques (dont une mazarinade⁸¹).

78 Jean Baudoin, *L'Histoire nègrepontique*, *op. cit.*, introduction de Laurence Plazenet, p. 40.

79 *Les sentiments du sieur Rosteau sur plusieurs auteurs*, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Ms 3339. Le feuillet 209 consacre une page à la traduction de Suétone par Du Teil, mais il cherche essentiellement à savoir si la biographie de Suétone donnée en introduction peut être étoffée ou non.

80 Abbé Philippe-Louis Joly (auteur présumé), *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, seconde partie, Paris – Dijon, Hippolyte-Louis Guérin – Demoiselle Hermil-Andrea, 1748, p. 735.

81 Citée par Jacques Lelong dans sa *Bibliothèque historique de La France, contenant le catalogue des ouvrages, imprimés & manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce royaume, ou qui y ont rapport ; avec des notes critiques et historiques. Nouvelle édition revue, corrigée & considérablement augmentée par M. Fevret de Fontette, conseiller au parlement de Dijon*, Paris, Jean-Thomas Herissant, 1778 [1719], t. 2, p. 511, notice 22660.

Sa première source d'intérêt est la médecine et ses dérivés, puisqu'il a commencé son activité publique de traducteur en 1648 avec les *Sept livres de la thérapeutique universelle*, écrits par Jean Fernel au milieu du XVI^e siècle. L'ouvrage, également intitulé *Méthode universelle de guérir les maladies*, a été publié par plusieurs éditeurs parisiens, ce qui laisse à penser qu'il a eu un succès certain. Dans la même veine, Du Teil a traduit dix ans plus tard un contemporain, Johann Rudolph Glauber, auteur d'un texte au titre proche, le *Traité de la médecine universelle*. Ce dernier est paru en même temps que d'autres traductions du même auteur : la *Consolation des navigants*, méthode pour éviter aux marins de souffrir de faim ou de soif, la *Teinture de l'or*, traité croisant médecine et alchimie, comme le premier livre cité, ainsi que l'*Art distillatoire*. De Glauber, notre traducteur a aussi mis en français un commentaire de Paracelse, l'*Œuvre minérale*, publiée en trois parties, toujours en 1659. L'ensemble de ces traductions du pharmacien bavarois ne représentait qu'une centaine de pages. Du Teil a donc eu tout loisir de traduire d'autres textes, plus directement liés à son activité première d'avocat.

Entre 1658 et 1664, il a en effet publié une traduction des *Institutes* de Justinien, en deux volumes, ainsi que les *Grandes et entières déclamations du fameux orateur Quintilien*, dont l'authenticité a été contestée depuis. Catherine Schneider, qui en a proposé une édition récemment, considère la traduction de ces déclamations par Du Teil comme « une "belle infidèle", qui n'a que fort peu de rapport avec l'original latin et s'avère donc pratiquement inutilisable⁸² ». Signe que les sujets et le public étaient très différents, Du Teil a changé d'éditeur pour ces deux publications, s'adressant à Loyson alors que les écrits précédents avaient été publiés par Jolly (après une première publication du texte de Fernel par la veuve Le Bouc). C'est également à Loyson qu'il s'est adressé pour les *Vies* de Suétone, trois ans plus tard⁸³. La première édition de sa traduction date en effet de 1661, même si la page de couverture mentionne une date erronée de 1641. Le lien entre Justinien, le pseudo-Quintilien et Suétone est loin d'être évident, mais notre historien a la réputation d'être très précis concernant les institutions et de donner des détails

82 Catherine Schneider, introduction à l'édition de [Quintilien], *Le tombeau ensorcelé (Grandes déclamations 10)*, Cassino, Edizioni Università di Cassino, « Collana di studi umanistici », 2013, p. 53.

83 La traduction proposée n'avait donc pas vocation à alimenter le marché des livres scolaires puisque c'était la spécialité du premier éditeur, Jolly, que Du Teil connaissait mais à qui il ne s'est visiblement pas adressé. Sur Jolly, voir Henri-Jean Martin, « La prééminence de la librairie parisienne », *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, Paris, Fayard – Cercle de la Librairie, 1990 [1984], p. 332.

techniques que ses contemporains laissaient souvent dans l'ombre. Il est fort probable que ce soit ce point qui ait attiré Du Teil car la moindre qualité de sa traduction, déjà soulignée par Bayle, témoigne d'un travail souvent approximatif. Chompré n'a toutefois pas jugé nécessaire de retraduire le texte dans ses *Modèles de latinité* et s'est contenté de moderniser l'orthographe et la ponctuation de la version de 1661⁸⁴.

Une autre traduction lui est attribuée, celle de l'*Histoire romaine* de Salluste, dont la publication est sans doute posthume (en 1670). Si elle est authentique, cette traduction montre un intérêt pour l'histoire romaine, mais la période n'est pas la même et Salluste ne développe pas particulièrement les descriptions des institutions. Là aussi, la cohérence du corpus traduit est donc assez faible, et Du Teil n'est en tout cas pas spécialiste d'histoire antique.

1.5. Henri Ophellot de la Pause

Ce traducteur est le seul de notre étude qui ait fait usage d'un pseudonyme. Ce dernier recouvre en fait l'identité de Jean-Baptiste-Claude Izouard, coutumier du fait puisqu'il a utilisé au fil de sa carrière pas moins de vingt identités différentes. Pierre Malandain, auteur d'une monographie en deux volumes consacrée exclusivement à ce personnage énigmatique, dresse une liste de toutes les variantes qu'il a pu rencontrer :

Delisle est un homme qui se cache. Et d'abord dans les dictionnaires, les tables, les index, les bibliographies, les fichiers, où il n'occupe pas moins de dix-huit positions différentes, selon qu'on l'y nomme Delisle (ou Delille), Desales (ou Desalles, ou Dessales), Isle (de l'), Ille (de l'), Isoard, Isouard, Izoard, Izouard, Lille (de), Lisle (de), Sales (de), Ysoard, Ysouard. Yzoard, Yzouard, sans compter les *hapax* savoureux : de Salse, de Sades, de Salves⁸⁵ !

84 Pierre Chompré, *Traduction des modèles choisis de latinité tirés des meilleurs écrivains*, nouvelle édition, vol. IV, Paris, Guérin et Delatour, 1754, extraits de Suétone p. 1-101. Chompré fait tout de même quelques modifications marginales pour alléger certaines phrases, remplaçant ici « comme » par « puisque » et là une relative par une indépendante, mais la traduction de Du Teil ne s'en trouve pas pour autant réellement modifiée.

85 Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, Oxford, The Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century », n° 203, 1982, p. 13-14.

Encore Pierre Malandain ne liste-t-il ici que les variantes sur son nom, mais notre traducteur s'est aussi caché derrière plusieurs pseudonymes, d'un quasi anonymat (M. de L..., un philosophe), en passant par les fantaisies comme Népomucène Abauzit ou cet Henri Ophellot de la Pause, pseudonyme qu'il ne semble avoir utilisé que pour sa traduction des *Vies* de Suétone et dans lequel on a pu voir l'« anagramme, presque parfaite, de "philosophe de la nature"⁸⁶ », appellation qu'il aimait à prendre après la publication de sa *Philosophie de la nature*. L'anonymat garanti par le pseudonyme est donc assez relatif, et la *Correspondance littéraire* affirme déjà en février 1771 qu'il s'agit de « M. Delisle, non le traducteur des *Géorgiques*, mais l'auteur d'une *Philosophie de la nature*, ouvrage oublié depuis environ un an qu'il a paru⁸⁷ ».

Contemporain du traducteur suivant, La Harpe, il est peut-être né la même année, même si la date reste incertaine, mais il n'a au départ pas fréquenté les mêmes cercles puisqu'il était professeur jusqu'en 1765 à l'Oratoire, où il avait fait ses études. C'est à ce moment qu'« en prenant le nom de sa mère, il a affirmé son intention de rompre avec le déterminisme historique et social de la filiation, qui le vouait à une obscurité "bourgeoise" et le situait dans une lignée de marchands de soie⁸⁸ ». Il avait en effet d'autres aspirations et a quitté son poste de Nantes pour s'installer à Paris :

un pari, presque un banco. En quittant Nantes, la province, son ordre, son enseignement, il remet tout en jeu, au risque de tout perdre, mais certain de tout gagner, de doubler ses premiers gains⁸⁹.

Il a alors donné sa *Bardinade*, poème héroï-comique divisé en dix chants, pour lequel il n'a pas reçu les éloges attendus. Son *Parallèle entre Descartes et Newton* en 1766 ne lui offre guère plus de retombées et ne lui rapporte presque rien. Refusant de retourner à Nantes, il s'est donc consacré à des travaux davantage susceptibles de lui assurer une vie parisienne sinon aisée du moins confortable. Or, à l'époque, son statut est recherché puisque

86 « Répertoire des traducteurs », in *Patrimoine littéraire européen 2 – Héritages grec et latin*, sous la direction de Jean-Claude Polet, Bruxelles, De Boeck Université, 1992, p. 683.

87 *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Raynal, Meister, etc, revue sur les textes originaux, présentés par Maurice Tourneux, t. 11, Paris, Garnier, 1879, p. 245-246.

88 Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, *op. cit.*, n° 203, p. 60.

89 *Ibidem*, p. 57.

les libraires-éditeurs ont besoin d'écrivains peu connus qui acceptent de confectionner des ouvrages de bon rendement, recueils, dictionnaires ou rééditions de grands textes classiques. La vogue des dictionnaires en particulier est toujours grande⁹⁰.

Delisle commence donc une carrière de polygraphe et entreprend un curieux *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et pêche*, commandé par l'imprimeur Musier et fils, publication qui connaît un certain succès et assure à son *auteur*⁹¹ des rentes suffisantes pour rester à Paris. Il les complète par la publication d'une première traduction, celle du *Journal historique d'un voyage fait aux Îles Malouines* de dom Pernety. Cette traduction, commandée par Saillant et Nyon, se vend bien et engage l'imprimeur à en commander une autre : celle des *Douze Césars*.

Sa traduction de Suétone, en 1770, fait donc partie de ses premières publications, et le pseudonyme lui sert sans doute autant à éviter l'association de son nom à un éventuel échec qu'à faire oublier le peu de succès de sa *Bardinade*. Parue presque en même temps que celle de La Harpe⁹², déjà bien plus reconnu dans le monde des lettres, cette traduction est passée relativement inaperçue (malgré les éloges de certains critiques), et ce n'est pas non plus elle qui devait permettre à Delisle de Sales d'entrer dans la postérité, même si elle lui a peut-être permis d'asseoir sa situation d'un point de vue financier. Il ne s'y est pas trompé et ne s'est plus aventuré par la suite dans ce domaine, publiant uniquement des écrits de sa main. Cédant sans doute à la mode, il a proposé plusieurs traductions de l'arabe, mais toutes sont *a priori* fictives et la traduction n'y est qu'une proposition éditoriale.

C'est de sa *Philosophie de la nature*, sur laquelle il a travaillé en parallèle et qu'il publie aussi en 1770, qu'il tire le plus de reconnaissance, mais aussi le plus d'ennuis. Paru de manière anonyme, sans nom d'auteur ni pseudonyme, le livre est jugé contraire à « tous les principes » et condamné « à être lacéré & brûlé en place de Grève par l'exé-

90 *Ibidem*, p. 79.

91 Le travail de Delisle est surtout celui d'un compilateur, puisqu'« il s'agit en effet moins des remarques techniques d'un "professionnel" que de la compilation d'un lettré d'après Xénophon le Jeune, Aristote, Oppien, saint Basile, Pline, la *Vénérie royale* de Salnove, celle de Fouilloux, la *Fauconnerie* de Franchière, le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare, Jussieu, Buffon, Daubenton, etc... ». Voir Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, *op. cit.*, n° 204, p. 563.

92 En février 1771, la *Correspondance littéraire* évoque « cette seconde ou première traduction, comme vous voulez », tant les dates de publication sont proches (*Correspondance littéraire, philosophique et critique*, *op. cit.*, p. 245).

uteur de la Haute Justice⁹³ », cinq ans après sa publication, comme étant contraire à la religion. Même si elle « lui assure des amitiés philosophiques et une gloire durable⁹⁴ », les accusations d'athéisme qui frappent alors Delisle de Sales le fragilisent et l'engagent à se mettre sous la protection de Voltaire, dans l'entourage duquel il a peut-être croisé Jean François de La Harpe. Il est aussi soutenu par le comte de Tressan, l'abbé Condillac ou l'académicien Thomas, mais ne semble faire partie d'aucun groupe littéraire ou philosophique défini et ne participe pas régulièrement aux divers salons parisiens.

Pour continuer à gagner sa vie, il est revenu dans la décennie suivante à l'histoire, de l'Assyrie, des Égyptiens, de Rome ou encore de la Grèce, publiant ainsi plus d'une trentaine de volumes. Il a également participé à la très ambitieuse *Histoire nouvelle de tous les peuples du monde*, en 52 volumes, avec Louis-Sébastien Mercier et Charles-Joseph de Meyer. Ces publications lui ont certainement assuré une sécurité financière suffisante, ainsi qu'une reconnaissance durable par ses pairs car malgré quelques déboires dans le sillage de la Révolution il est nommé à l'Institut National des Sciences et des Arts dès sa création en 1795. Revenu à cette période au christianisme, il est largement décrié et peine à trouver de quoi vivre confortablement (et entretenir son incroyable bibliothèque de plus de 32000 ouvrages, pour laquelle il loue un hôtel particulier).

La majeure partie de l'œuvre de notre traducteur est donc composée d'ouvrages historiques publiés entre 1770 et 1790, et son corpus est l'un des plus cohérents, même si la traduction n'est qu'une activité lucrative et très mineure dans son parcours. Après sa nomination à l'Institut, il est moins présent sur les étagères des libraires mais continue à publier des ouvrages régulièrement, jusqu'à sa mort en 1816. Il s'est éteint une dizaine d'années après La Harpe et deux ans après son mariage en secondes noces avec une jeune fille de vingt ans, fille d'un préfet espagnol ayant voyagé en Afrique du Nord sous une fausse identité pour découvrir les coutumes et cérémonies habituellement cachées aux chrétiens⁹⁵. La fin de sa vie est donc aussi inattendue que la multiplication des identités pouvait le laisser entendre, mais les multiples scandales qui l'ont émaillée ne lui ont pas permis d'entrer véritablement dans la postérité tant espérée.

93 Voir la Sentence du Châtelet (imprimé F.23717 de la Bibliothèque nationale) reproduite par Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, *op. cit.*, n° 204, p. 532-538.

94 « Répertoire des traducteurs », in *Patrimoine littéraire européen 2 – Héritages grec et latin*, sous la direction de Jean-Claude Polet, *op. cit.*, p. 683.

95 Voir Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, *op. cit.*, n° 203, p. 508.

1.6. Jean-François de La Harpe

Le traducteur suivant, Jean-François de La Harpe, a œuvré presque en même temps que Delisle de Sales, et sa vie nous est relatée par son contemporain Jean-Marie Janin, alias Mély Janin⁹⁶. Ce librettiste, collaborateur de La Harpe pour d'autres publications, écrit de première main et nous livre des informations précieuses pour connaître le traducteur. La Harpe a également fait l'objet d'une impressionnante monographie de Christopher Todd⁹⁷ qui reprend tous les éléments d'archives, lettres et articles pour proposer une biographie minutieuse de notre traducteur, allant parfois jusqu'à détailler l'emploi du temps d'une journée heure par heure. Nous sommes donc loin des incertitudes qui planent sur les vies de George de La Boutière ou Bernard Du Teil.

Né en novembre 1739, ce dernier traducteur est tantôt présenté sous le nom de Jean-François de La Harpe, de Laharpe, Delaharpe ou Delharpe, et l'on trouve même une mention de Gian Francesco Delaharpe. Mély Janin attribue ces fluctuations à l'origine incertaine du personnage, qui aurait gardé le secret sur ses ascendants. Christopher Todd affirme qu'il est fils de « Jean-François de la Harpe, ancien capitaine d'artillerie, et de Marie-Louise Devienne⁹⁸ », et qu'il appartient à une famille suisse sur laquelle nous n'avons que peu d'informations. Il ne fait *a priori* pas partie de la noblesse, mais doit ses études à une bourse obtenue après la mort de son père⁹⁹. Il avait donc probablement un très bon niveau de latin et nous ne pourrions lui reprocher comme à d'autres de traduire sans maîtriser la langue de l'original, n'en déplaise à Louis Bertrand qui critique sévèrement son *Lycée* et fait de lui, comme de Voltaire, un « humaniste superficiel¹⁰⁰ » qui n'aurait pas lu les auteurs antiques dans le texte.

Après avoir croisé Diderot, La Harpe est durablement soutenu par Voltaire et fait même un séjour à Ferney auprès de lui en 1764, le premier d'une longue série¹⁰¹. Ces voyages lui ont permis de rencontrer de nombreux proches du philosophe, comme

96 Mély (Jean-Marie) Janin, *Vie de Laharpe*, Paris, éditeur inconnu, 1813.

97 Christopher Todd, *Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe*, Londres, The Modern Humanities Research Association, 1972.

98 *Ibidem*, p. 3.

99 « The young boy was taken in and cared for for six months by the Sœurs de la Charité of the Parish of Saint-André-des-Arts. Then, in October or November 1749, the parish priest, Father Claude Léger, presented him to the headmaster of the Collège d'Harcourt, Gilles-Thomas Asselin, who was so impressed by him that he gave him a scholarship. », *Ibidem*, p. 4.

100 Louis Bertrand, *La fin du classicisme et le retour à l'antique dans la seconde moitié du XVIII^e et les premières années du XIX^e, en France*, Paris, Hachette, 1897, p. 90

d'Alembert¹⁰², Condorcet, Chastellux ou Marmontel, qui ont pu lui servir de soutien par la suite. Véronique Boulhol va jusqu'à dire que La Harpe « passa sa vie dans l'ombre de Voltaire » et note qu'il était surnommé « le Campistron de Voltaire »¹⁰³. S'il l'a soutenu matériellement pendant un certain temps, Voltaire ne l'a toutefois pas mentionné dans son testament¹⁰⁴, la relation entre les deux hommes n'était donc pas aussi simple qu'il n'y paraît, et ne lui a pas valu que des amis : « Que La Harpe se soit [...] fait haïr dans les milieux littéraires, malgré le – ou à cause du ? – soutien de Voltaire, il n'est guère permis d'en douter¹⁰⁵. »

Il propose un certain nombre de publications de sa main, notamment des tragédies. Sa première pièce, les *Héroïdes nouvelles* (1759-1760), est une réussite et *Le Comte de Warwick*, joué par les comédiens du roi en 1763, est reconnu par les cercles lettrés. Les pièces suivantes sont beaucoup moins appréciées, et malgré le soutien de Voltaire La Harpe n'a pas réussi à entrer à l'Académie française à ce moment. Il s'est tout de même rapproché du ministre Choiseul et Christopher Todd affirme que c'est à sa demande, et contre l'avis de Voltaire, qu'il a traduit Suétone¹⁰⁶. Le philosophe lui a en effet écrit dès avril 1769 pour lui signifier qu'il était « très fâché que [La Harpe] enterr[e son] génie dans une traduction de Suétone, auteur, à [son] gré, assez aride, et anecdotier très suspect¹⁰⁷ ». Il ne s'est pas moins enquis à trois reprises entre le début de l'année 1770 et le mois de juillet de l'avancement du travail, demandant à La Harpe quand il donnerait le

101 Il y passe notamment plusieurs mois en 1767, du 1^{er} mai au 4 novembre, accompagné de Sébastien Roch Chamfort et Michel Paul Guy de Chabanon (voir André Morellet, *Mémoires sur le XVIII^e siècle et la Révolution*, édition critique par Dorothy Medlin et Kathleen Hardesty Doig, Paris, Honoré Champion, « L'âge des Lumières », 2013 [1821], note 11 p. 76).

102 Dont il est devenu suffisamment proche pour que celui-ci le couche sur son testament, lui laissant un buste de Molière (Jean-François de La Harpe, *Letters to the Shuvalovs* [1774-1789], correspondance éditée par Christopher Todd, Oxford, The Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the eighteenth Century », 1973, Lettre 26 datée d'octobre 1785, p. 134).

103 Véronique Boulhol, « La Harpe et le biographique dans *Le Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne* », in Sarah Mombert et Michèle Rossellini, *Usages des vies. Le biographique hier et aujourd'hui (XVII^e-XX^e siècle)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2012, p. 134.

104 Nicolas de Condorcet, et Amélie Suard, *Correspondance inédite (1771-1791)*, éditée, présentée et annotée par Élisabeth Badinter, Paris, Arthème Fayard, 1988, Lettre CXXXVII, p. 191.

105 Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, *op. cit.*, n° 203, p. 93. Il évoque ici le moment où La Harpe publia sa traduction de Suétone.

106 « He suggested that La Harpe return to his translation of Suetonius, and promised him government support », Christopher Todd, *Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe*, *op. cit.*, p. 21. La *Correspondance littéraire* donne une version moins flatteuse en février 1771 : « M. le duc de Choiseul s'informa, il y a quelque temps, s'il y avait une bonne traduction [des *Vies*]. Aussitôt M. de La Harpe, empressé de faire sa cour à ce ministre, entreprit cette besogne. » (*Correspondance littéraire, philosophique et critique*, *op. cit.*, p. 243).

texte pour « montrer comment il faut traduire, et comment il faut commenter¹⁰⁸ ». Plus tard, Voltaire semble avoir oublié l'« anecdotier très suspect » quand il écrit en 1772 au duc de Richelieu en lui demandant de soutenir la candidature à l'Académie « du petit La Harpe qui a beaucoup d'esprit et beaucoup de goût, qui a fait de jolies choses, qui a bien traduit Suétone¹⁰⁹ ».

Il s'agit en tout cas du premier travail de traduction publié par La Harpe, et dans le grand nombre de titres qu'il a laissés, Suétone reste le seul auteur latin antique auquel il se soit consacré. Malgré de fortes critiques, notamment celle de Fréron dans *L'Année littéraire* de 1771¹¹⁰, et le développement peu flatteur de la *Correspondance littéraire* qui estime que « l'extrême négligence se trouve réunie, dans M. de La Harpe, à l'extrême ignorance du latin en général, et de son texte en particulier¹¹¹ », la traduction est appréciée et a été longtemps rééditée. Elle a également valu au traducteur de remonter dans l'estime du cénacle parisien.

Il n'a toutefois pas repris ses premières amours et a abandonné momentanément la carrière de dramaturge, malgré les conseils de Voltaire qui estimait dans la même lettre que la France avait « besoin de beaux vers plutôt que de Suétone¹¹² », pour se tourner vers l'art oratoire. Il a participé aux concours ouverts par l'Académie, et certains de ses éloges furent publiés¹¹³. Cette course aux titres lui fut souvent reprochée et la récente *Histoire des traductions en langue française* le qualifie encore de « carriériste sans scrupule¹¹⁴ ». Son ambition avait déjà été remarquée par ses contemporains, et M^{me} d'Épinay,

107François-Marie Arouet, dit Voltaire, *Correspondance*, vol. IX (juillet 1767 – septembre 1769), édition de Théodore Besterman, Paris, Gallimard, « NRF », 1985, lettre 11186 du 17 avril 1769, p. 871. Si Voltaire avait remercié Delisle dans une lettre du 25 novembre 1770 pour sa traduction du même texte, c'était en insistant sur les « Mélanges philosophiques » (lettre citée par Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, n° 204, op. cit., note 44, p. 654).

108François-Marie Arouet, dit Voltaire, *Correspondance*, vol. X (octobre 1769 – juin 1772), édition de Théodore Besterman, Paris, Gallimard, « NRF », 1985, lettre 11564, p. 106. Plus tard, il affirme qu'il attend la traduction « avec le plus grand empressement » (*Ibidem*, Lettre 11750, p. 265).

109*Ibidem*, Lettre 12753 à Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, datée du 6 avril 1772, p. 997.

110« Quelqu'intelligence du Grec ou du Latin, de la constance & du courage à feuilleter les Commentaires, suffisent à faire un traducteur au moins médiocre. Je vais prouver que cet avantage ne manque pas moins à M. de la Harpe que celui de faire de bonnes tragédies. » Fréron, *Année littéraire*, Paris, Delalain, 1771, n° 1, Lettre 1, p. 4-5.

111 *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, op. cit., texte du 1^{er} février 1771, p. 244.

112François-Marie Arouet, dit Voltaire, *Correspondance*, vol. IX (juillet 1767 – septembre 1769), op. cit., lettre 11186, p. 871.

113C'est le cas notamment des éloges de Fénelon et Racine, en 1771 et 1772.

114*Histoire des traductions en langue française. xvii^e et xviii^e siècles, 1610-1815*, op. cit., p. 338.

qui n'a « rien lu depuis si longtemps de si éloquent et de si beau que cet éloge de M. de La Harpe¹¹⁵ » écrit en l'honneur de Fénelon (1771) estime que

ce serait un chef-d'œuvre s'il en retranchait une trentaine de lignes dans la totalité de l'ouvrage. Les unes trop négligées, les autres trop cadencées et quelques unes trop clairement mises pour d'ouvrir les portes de l'Académie¹¹⁶.

Ses multiples participations aux concours lui ont valu un certain nombre d'ennemis, comme Ferdinando Galiani qui le considère comme un « perroquet¹¹⁷ », reprenant les idées et mots des autres sans en produire lui-même. Ces démonstrations ont tout de même eu le mérite de le faire connaître plus largement, et une fois son succès assis, il est revenu au théâtre avec le drame *Mélanie*. L'histoire, inspirée d'un fait divers contemporain, était celle d'une jeune fille forcée par ses parents à entrer dans les ordres et qui s'était suicidée au moment de prononcer ses vœux, anecdote qui avait fait grand bruit dans les journaux. Ce retour à l'écriture théâtrale a valu à La Harpe de nouveaux éloges appuyés, même si Janin admet comme étant indubitable « qu'il ne dut à des circonstances particulières une partie de sa vogue¹¹⁸ » et qu'il fut vite oublié. Assez peu prisee des critiques, la pièce a toutefois été appréciée par le duc de Choiseul puisqu'après une lecture chez la duchesse de Gramont, l'auteur obtint 3000 livres du ministre¹¹⁹. Après deux autres drames, il reçut de la reine une pension de 1200 livres, suivie peu après d'une entrée à l'Académie, le 20 juin 1776. Cette élection lui a une nouvelle fois valu des félicitations mais aussi des critiques, en particulier de la part de Linguet qui décrit La Harpe comme « un sujet généralement odieux aux gens de lettres, presque tous outr-

115Ferdinando Galiani et Louise d'Épinay, *Correspondance*, 5 vol., t. 2, 1771-février 1772, texte établi et annoté par Daniel Maggetti, en collaboration avec Georges Dulac, Paris, Desjonquères, 1993, Lettre CLXVII de M^{me} d'Épinay, datée du 31 août 1771, p. 190. L'*Éloge de Fénelon* fut par ailleurs très critiqué, pour des raisons variées, par Diderot et Linguet mais aussi par les archevêques de Paris et Reims.

116*Idem*.

117Il utilise au moins deux fois le terme au sujet de La Harpe, dans une lettre à M^{me} d'Épinay en 1774 et dans une autre à M^{me} du Bocage en 1783. La différence de destinataire et l'éloignement des dates laissent penser que son jugement a peu évolué (Ferdinando Galiani, *Correspondance*, regroupée par Lucien Perey et Gaston Maugras, Paris, Calmann Lévy, 1881, p. 303 et 632.

118Mély (Jean-Marie) Janin, *Vie de Laharpe*, *op. cit.*, p. XXX.

119Antoine Lilti, *Le Monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 171.

gés par ses satires cruelles et injustes, dans le *Mercur*¹²⁰ ». Même Jean-François Marmontel, qu'il retrouvait régulièrement dans les salons ou les dîners mondains, lui réserve un accueil mesuré. Secrétaire perpétuel au moment de l'élection de La Harpe, il prononce, en réponse à l'hommage rendu par ce dernier à son prédécesseur, un discours certes élogieux mais où il souligne notamment son ambition :

Vous êtes entré dans la carrière avec une résolution plus marquée et une ardeur plus impatiente de vous signaler ; vous avez moins dissimulé une ambition et des espérances, qui, toutes justes qu'elles étoient, n'ont pas laissé que d'irriter l'amour-propre de vos rivaux¹²¹.

La Harpe reprit alors une activité de traducteur, envisageant une traduction de Lucain, restée inachevée. D'autres traductions très diverses composent un ensemble là encore assez disparate, mais suffisamment large pour attester du regain d'intérêt à l'égard des traductions à la fin du XVIII^e siècle. La fidélité n'était toutefois pas la première préoccupation de l'époque et Camoens, le très célèbre auteur portugais de la *Lusiade*, a été traduit d'une version latine¹²², comme peut-être le *Philoctète* de Sophocle. L'activité de traducteur n'a donc pas constitué le principal souci de La Harpe, mais plutôt une activité mondaine à laquelle il se consacrait par intermittence. Il faisait en effet pleinement partie du monde des salons et « adhérait assez largement à la topique mondaine de l'homme de lettres¹²³ », n'hésitant pas à se soumettre aux effets de mode.

Ses revenus lui étaient par ailleurs assurés par son activité de critique littéraire, qu'il avait exercée aussi à l'étranger en devenant grâce à Voltaire le correspondant littéraire du Grand Duc de Russie (futur Paul I^{er}) pour lequel il émettait un jugement sur les

120 Simon-Nicolas-Henri Linguet, *Mémoires au roi, contenant sa réclamation actuellement pendante au parlement de Paris*, Londres, Spilsbury, 1786, cité par Alexandre Jovicevich (Jean-François de La Harpe, *Correspondance inédite*, recueillie et annotée par Alexandre Jovicevich, Paris, Éditions Universitaires, 1965, p. 33, note 8).

121 Jean-François Marmontel, « Réponse au discours de réception de Jean-François de La Harpe », prononcée lors de la séance publique du 20 juin 1776 et mise en ligne sur le site de l'Académie française (<https://www.academie-francaise.fr/reponse-au-discours-de-reception-jean-francois-de-la-harpe>, consulté le 29 avril 2021). Jean-Pierre Guicciardi et Gilles Therriat estiment que dans ce discours Marmontel « semblait insister sur certaines qualités de Colardeau [prédécesseur de La Harpe] à seule fin de faire entendre qu'elles manquaient à La Harpe. » (Jean-François Marmontel, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Jean-Pierre Guicciardi et Gilles Therriat, Paris, Mercure de France, 1999 [1800], note 668, p. 541).

122 L'ouvrage avait fait l'objet d'une première traduction en français quelques décennies plus tôt, en 1735, par Duperron de Castéra, et avait été assez prisé du public français.

123 Antoine Lilti, *Le Monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 331.

œuvres contemporaines¹²⁴. Il fut également critique dans le *Mercure de France* (à partir de 1768), où il avait la réputation d'être assez rude, au point de recevoir l'appellation de « *Matamor littéraire* » de la part de Dorat¹²⁵. Moins flatteur encore, on le retrouve aussi appelé « la harpie¹²⁶ » par certains de ses nombreux détracteurs. Au-delà de ses critiques acerbes qui dérangent ses contemporains, il semble avoir souffert plus généralement des excès de son caractère :

Cette absence de bienveillance, ce dédain pour mauvais raisonnements, cette opinion de lui-même qu'il laisse échapper trop facilement, lui donnent pour ennemis presque tous les hommes qu'il rencontre. Heureusement les femmes, qu'il aime beaucoup, et auprès desquelles il est très aimable, quand il veut plaire, le traitent plus favorablement¹²⁷.

Après avoir porté quelques autres tragédies à la scène, sans réussir à écrire une pièce qui lui donne un véritable statut d'auteur important, il entra en 1786 au Lycée¹²⁸ où son cours de littérature eut un grand succès jusqu'en 1789. La Harpe « s'enflamme [alors] pour la Révolution, dont il approuve même les excès¹²⁹ » et est ensuite arrêté le 16 mars 1794 puis emprisonné. Il revient à sa chaire converti au christianisme par la lecture de *L'Imitation de Jésus-Christ* et prêchant la religion. Ce prosélytisme lui valut d'être à nouveau évincé du Lycée mais il réussit à revenir deux ans plus tard et aurait peut-être

124Il tint cette correspondance pendant près de vingt ans, de 1774 à 1791. Voir Rémy Poignault, « Tacite chez La Harpe », in *Tacite et le tacitisme en Europe à l'époque moderne*, textes réunis et présentés par Alexandra Merle et Alicia Oiffer-Bonsel, Paris, Honoré Champion, « Colloques, congrès et conférences sur le classicisme », 2017, p. 256.

125Christopher Todd, *Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe*, op. cit., p. 89.

126« La Harpe fut surnommé "la harpie" par ses détracteurs, qui étaient nombreux » précise Elisabeth Badinter dans une note de la correspondance de Nicolas de Condorcet et Amélie Suard (*Correspondance inédite (1771-1791)*, op. cit., Lettre XXVII, note 1, p. 68).

127Ibidem, Amélie Suard, Lettre LXXVI, mai 1774, p. 126. La Harpe semble toutefois avoir eu du mal à maintenir des relations durables, même avec les femmes, puisqu'il s'est brouillé définitivement avec Amélie Suard à la fin des années 1770.

128L'établissement parisien a été fondé suite à la réorganisation du Musée français en 1780, et La Harpe y professait à côté d'autres grands spécialistes (Monge pour la physique, Condorcet pour les mathématiques ou encore Marmontel pour l'histoire), pour l'élite de la cour et les membres de l'Université. Voir sur ce point Véronique Boulhol, « La Harpe et le biographique dans *Le Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne* », in Sarah Mombert et Michèle Rosselini, *Usages des vies. Le biographique hier et aujourd'hui (xvii^e-xx^e siècle)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2012, p. 133 sq.

129« Répertoire des traducteurs », in *Patrimoine littéraire européen 2 – Héritages grec et latin*, op. cit., p. 675. André Morellet précise qu'il a entendu « La Harpe, qui en est depuis si bien revenu, tenir des propos tout semblables à ceux qui, de la tribune de l'assemblée, ont fait traquer et égorger les nobles et les prêtres d'un bout de la France à l'autre comme des bêtes féroces » (André Morellet, *Mémoires sur le xviii^e siècle et la Révolution*, op. cit., p. 420).

continué plus longuement s'il n'était tombé malade. Malgré cette carrière fragmentée, c'est dans cette dernière partie de sa vie que La Harpe semble avoir donné le meilleur de lui-même, et son *Lycée, ou Cours de littérature* est une somme composée de dix-huit volumes, dont la publication a commencé en 1799. L'ouvrage, « fruit des études de [sa] vie entière » mais « composé par occasion, et accommodé à des circonstances indépendantes de leur auteur »¹³⁰, a connu des rééditions bien trop nombreuses pour qu'il soit possible de les citer toutes. La Harpe, dont le souhait était de ne faire « ni un livre élémentaire pour les jeunes étudiants, ni un livre d'érudition pour les savants¹³¹ », a réussi la mission qu'il s'était proposée en offrant une somme littéraire accessible à tous et qui a servi de socle à l'enseignement de la littérature au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle¹³². Lorsqu'il meurt en 1803, c'est donc plus un critique et un orateur qui est regretté qu'un dramaturge ou un traducteur (il ne fait lui-même aucune mention de sa traduction de Suétone dans son *Lycée*¹³³).

En parcourant ainsi les réalisations connues des traducteurs de Suétone, nous avons un premier aperçu de l'évolution de l'activité de traducteur, qui semble osciller entre un métier à part entière et une activité annexe, éventuellement utile pour se faire une place dans la société mondaine mais qui n'est ni assez rémunératrice ni assez reconnue. Cette évolution n'est pas uniquement celle des traducteurs de Suétone mais est sensible chez l'ensemble des lettrés qui se sont consacrés à la transmission des textes antiques ou étrangers tout au long de la période que nous considérons, le métier de traducteur restant ambigu : « Dépréciée comme une simple copie de ce qui est déjà là, leur activité est pourtant la première qui entraîne une rémunération immédiate, parfois impor-

130 Jean François La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, sans éditeur, 1800, t. 1, préface, p. I.

131 *Ibidem*, préface, p. VI.

132 « The *Lycée* assured, more than any other critical work, the continuity of French literary culture at the beginning of the nineteenth century. », Christopher Todd, *Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe*, *op. cit.*, p. 205.

133 Le chapitre « Histoire » commence cependant par la mention « Ce chapitre manque entièrement » et ne contient que deux fragments, dont l'un « Sur l'histoire de la République romaine dans le septième siècle, par Salluste, traduite par le président de Brosse ». Il y évoque également la traduction de Tacite par l'abbé de la Bléterie et nous pouvons supposer qu'une mention de sa traduction de Suétone aurait pu avoir sa place dans ce chapitre s'il avait été complètement développé. Voir Jean-François La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, *op. cit.*, t. 21, p. 72 sq.

tante¹³⁴ ». Il nous semble donc profitable de nous y intéresser de près, car les conditions de travail des traducteurs ont une influence tout à fait importante sur les textes que nous étudierons ensuite.

2. Le statut du traducteur

2.1. Des évolutions à l'image de la société

Les traducteurs restent souvent dans l'ombre, mais certains indices montrent qu'au fil des époques ils prennent momentanément plus d'importance et jouissent éventuellement d'une reconnaissance sociale, parfois assortie d'une sécurité financière qui leur permet de se consacrer davantage à l'activité de traduction et *a priori* de produire des textes de meilleure qualité. L'identité des traducteurs, même s'ils pratiquent une autre activité plus rémunératrice, est aussi liée à « la reconnaissance d'un savoir, au sein de groupes où circulent connaissances et textes perçus comme constitutifs d'une communauté singulière¹³⁵ ». C'est donc à l'évolution même de cette communauté, la « république des lettres », qu'est lié le processus de reconnaissance des traducteurs.

Ce progrès est toutefois loin d'être linéaire, et Samantha Faubert, étudiant la place des traductions dans la revue *Mercure Galant*, indique à juste titre que « les fluctuations en matière de reconnaissance du traducteur vont de pair avec la fragilité de la notion d'auteur¹³⁶ ». Ce constat peut en effet être élargi au statut même d'auteur, dont la définition n'est pas aisée, et ce jusqu'au XVII^e siècle :

134 Roger Chartier, *La main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2015, p. 71.

135 Isabelle Diu, « Identification du traducteur humaniste. L'exemple d'Erasmus, traducteur de grec en latin », in *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, sous la direction de Martine Furno et Raphaëlle Mouren, Paris, Classiques Garnier, « Études et essais sur la Renaissance », 2012, p. 137.

136 Samantha Faubert, « Le *Mercure galant* (1672-1715) : un lieu de débat sur la traduction », communication présentée au colloque SEPTET (Société d'Études des Pratiques et Théories en Traduction) – HTLF (Histoire de la Traduction en Langue Française) à la bibliothèque de Versailles les 4 et 5 décembre 2009, e-journal de la SEPTET, consulté le 22 juin 2018.

on notera que les notions d'auteur, d'écrivain, de « gens de lettres / d'esprit / de savoir »... n'ont jamais recoupé ni un ordre, ni une classe (« condition »), ni un groupe statutaire (« corps » à titres et privilèges), ni une catégorie socio-professionnelle (« métier », « état », « profession utile par elle-même »). En extension, le concept d'auteur recouvre une mosaïque de statuts et de rôles¹³⁷.

Pour ce qui est du statut spécifique des traducteurs, de nombreuses métaphores tendent à déprécier leur activité, comme celle de la tapisserie prise à l'envers. Celle du traducteur-peintre est aussi courante, avec l'idée que le traducteur ne présente qu'une image, nécessairement affaiblie, du texte d'origine. Elle prend toutefois un autre sens avec d'Ablancourt qui la renverse en acceptant le rôle du peintre, mais son idéal est d'être un « "peintre de fantaisie", de passer pour l'auteur du sujet qu'il traite¹³⁸. » Il transforme ainsi la métaphore du traducteur servile en celle d'un traducteur artiste. On trouve encore au milieu du XVIII^e siècle une autre métaphore, celle de la monnaie de cuivre qui ressemble à une pièce d'or mais n'en a pas la valeur¹³⁹. Autant d'images qui imprègnent indirectement mais de façon continue l'esprit des lecteurs (mais aussi des libraires, dont on verra qu'ils ne font pas toujours preuve d'une grande générosité envers les traducteurs).

La Renaissance est d'abord une redécouverte des textes antiques, parmi lesquels des classiques hébreux ou grecs, que bien peu de Français sont alors en mesure de lire dans le texte. Quoi qu'en disent les critiques, les traductions sont nécessaires, pour ces textes mais aussi de plus en plus pour les classiques romains car si l'enseignement fait encore du latin la langue première, c'est un latin bien éloigné de la langue classique. De plus, tout le monde n'en bénéficie pas et il y avait à l'époque comme aujourd'hui des élèves plus ou moins brillants dans cet apprentissage : les traductions sont donc de plus

137Eric Walter, « Les auteurs et le champ littéraire », *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *op. cit.*, p. 499.

138Roger Zuber, « La création littéraire au dix-septième siècle. – L'avis des théoriciens de la traduction », *Revue des Sciences Humaines*, fasc. 111, 1963, p. 289.

139Sous la plume de Montesquieu par exemple, dans le passage célèbre de la lettre CXXVIII (Rica à Usbeck, le dernier de la lune de Rebiab), sans doute ironique mais révélateur d'une certaine pensée ambiante : « Si vous traduisez toujours, on ne vous traduira jamais. Les traductions sont comme ces monnaies de cuivre qui ont bien la même valeur qu'une pièce d'or, et même sont d'un plus grand usage pour le peuple ; mais elles sont toujours faibles et de mauvais aloi ». Il s'agit pour Georges Mounin d'un « coup de patte d'un rationaliste des lumières, refusant qu'on enferme l'esprit humain dans l'Antiquité, traduite ou non », in Georges Mounin, *Les belles infidèles*, nouvelle édition identique à celle de 1994, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, p. 16.

en plus plébiscitées, pour les textes antiques comme pour les modernes. Les traductions d'ouvrages espagnols ou italiens se multiplient aussi, et dès le milieu du XVI^e siècle elles sont éditées « dans un délai de dix à vingt ans après leur production originale¹⁴⁰ », s'ajoutant ainsi à la masse des textes antiques (re)traduits.

Alors que la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle sont donc une période très féconde, dans laquelle s'inscrit Guillaume Michel, la qualité des traductions est parfois délaissée au profit de l'abondance. Selon Georges Mounin, « c'est cet afflux de lecteurs nouveaux, c'est cette demande accrue de traductions, qui provoquent une invasion de mauvais traducteurs¹⁴¹ » : il explique ainsi les réticences fortes exprimées à l'encontre de la traduction par Joachim Du Bellay dans sa *Deffense et illustration de la Langue françoise*, « qui reste l'anthologie de tous les arguments contre la traduction¹⁴² ».

Malgré ce contexte, les traducteurs étaient de plus en plus souvent nommés sur la page de titre, ce qui permettait de mettre en avant certains traducteurs plus prisés, qui pouvaient « constituer des affiches publicitaires rentables¹⁴³ », et témoignait aussi, de manière plus générale, de leur sortie de l'anonymat. Ils pouvaient même obtenir le statut d'artiste sur le seul fondement de leur activité de traduction. C'est ce que souligne Jean Balsamo :

Les chefs-d'œuvre reconnus comme tels au XVI^e siècle, qui illustraient les lettres françaises, étaient des traductions : le Thucydide de Claude de Seyssel, *Amadis de Gaule* de Herberay, le Plutarque d'Amyot, les *Psaumes* traduits par Marot ou Desportes scandèrent le siècle d'un rythme trentenaire¹⁴⁴.

Effet inverse, beaucoup d'auteurs ayant déjà acquis le statut d'artiste traduisent ensuite, la traduction étant, à la Renaissance, « simultanément *origine* et *horizon* de l'écriture en "langage maternel". En fait, on apprend à écrire en traduisant¹⁴⁵ », ou on se sert

140Luce Guillerm, *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540*, Paris – Lille, Aux amateurs de livres – Atelier National de Reproduction des Thèses, 1988, p. 392.

141Georges Mounin, *Les belles infidèles*, *op. cit.*, p. 16.

142*Ibidem*, p. 13.

143Luce Guillerm, *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540*, *op. cit.*, p. 402.

144Jean Balsamo, « Traduire de l'italien – Ambitions sociales et contraintes éditoriales à la fin du XVI^e siècle », in *Traduire et adapter à la Renaissance*, Actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des chartes et le Centre de recherche sur l'Espagne des XVI^e et XVII^e siècles (Paris, 11 avril 1996), textes réunis par Dominique de Courcelles, Paris, École des chartes, « Études et rencontres », 1998, p. 89.

145Antoine Berman, *Jacques Amyot, traducteur français, Essai sur les origines de la traduction en France*, Paris, Belin, « L'extrême contemporain », 2012, p. 76.

de la traduction pour développer et exposer son art, et c'est « paradoxalement dans le cas de traductions que sont observables avec le plus de netteté les premières timides manifestations d'un "droit d'auteur"¹⁴⁶. »

Malgré les critiques vives de Joachim Du Bellay, le statut du traducteur-artiste va au-delà du XVI^e siècle puisque la première moitié du XVII^e siècle est l'époque que l'on a rétrospectivement appelée celle des Belles infidèles, selon l'expression consacrée depuis le travail de Roger Zuber¹⁴⁷. Ce dernier évoque même dans sa préface « la primauté, sur l'écrivain ancien, du traducteur français¹⁴⁸ » pendant ce demi-siècle. Pourtant, même en cette période plus propice, où certaines traductions sont de grands succès de librairie, les traducteurs, comme du reste les auteurs, sont loin d'être tous reconnus. C'est l'époque de Baudoin, le seul traducteur dont le nom ne soit presque jamais mentionné dans les diverses rééditions de sa version des *Vies* (mais aussi le seul à vivre de sa plume et surtout de ses traductions, c'est là toute l'ambiguïté du statut de traducteur). On perçoit alors « chez les traducteurs un souci d'art et une revendication nouvelle de dignité qui aboutiront bientôt à leur regroupement au sein de l'Académie Française¹⁴⁹. »

Ces *Belles infidèles*¹⁵⁰ ont aussi ouvert un débat d'une ampleur grandissante au cours du XVII^e siècle : celui sur la fidélité au texte d'origine, « pour aboutir à la polémique opposant Anne Lefèvre, dite Madame Dacier, et Antoine Houdar de La Motte, que l'on appellera seconde querelle des Anciens et des Modernes¹⁵¹. » Les traducteurs (et traductrices, puisque le substantif féminin est utilisé pour la première fois au sujet de M^{me} Dacier¹⁵²) sont donc mis en avant et sont nombreux à s'exprimer sur ce sujet, mais leur

146Luce Guillerm, « L'auteur, les modèles, et le pouvoir ou la topique de la traduction au XVI^e siècle en France », *Revue des sciences humaines, Récrire – Traduire*, n° 180, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1980, p. 14.

147Roger Zuber, *Les « Belles infidèles » et la formation du goût classique : Perrot d'Ablancourt et Guez de Balzac*, édition revue et augmentée, avec une postface d'Emmanuel Bury, Paris, Albin Michel, 1995 [1968].

148*Ibidem*, p. 9.

149*Idem*.

150L'expression, forgée par Ménage et apparue dans le recueil *Menagiana* en 1693, n'est utilisée de façon critique et catégorisante que depuis l'ouvrage de Roger Zuber, mais les contemporains avaient déjà conscience d'une approche particulière de la traduction dans la lignée de Perrot d'Ablancourt notamment.

151Giovanni Dotoli, *Traduire en français du Moyen Âge au XXI^e siècle*, texte préfacé par Alain Rey, Paris, Hermann éditeurs, « Savoir lettres », 2010, p. 174.

152Bruno Garnier, « Anne Dacier, un esprit moderne au pays des Anciens », in *Portraits de traductrices*, sous la direction de Jean Delisle, chapitre premier, Ottawa, Artois Presses Université, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2002, p. 13.

reconnaissance est encore aléatoire. Il n'en reste pas moins que la publication de traductions était

une chose tout à fait convenable, non seulement pour un clergé traditionnellement en odeur d'érudition livresque, mais aussi pour la noblesse, de plus en plus dépolitisée et en quête de passe-temps décents¹⁵³.

Mais si la traduction est une occupation « convenable » et qu'il est même « de bon ton dans le parcours de formation d'un jeune aristocrate de publier quelques traductions¹⁵⁴ », en faire son métier est une toute autre affaire.

Au fil du siècle, ce sont plutôt les traducteurs de langues étrangères modernes qui prennent l'ascendant, et les traductions de classiques (donc leurs traducteurs) font moins recette. Giovanni Dotoli a ainsi pu dire qu'au

xviii^e siècle, la France traduit surtout l'actualité, en plein accord avec les Lumières. Et encore : ce n'est plus la littérature qui triomphe, comme il arrivait aux xvi^e et xvii^e siècles¹⁵⁵ !

A une époque où les voyages se démocratisent (toute proportion gardée) et où l'intérêt pour les langues vivantes va croissant, le statut du traducteur est donc revalorisé... à condition qu'il traduise de l'anglais, de l'allemand ou de toute autre langue européenne. Même si le latin est encore au début du xviii^e siècle la première langue-source des traductions en français¹⁵⁶, les traducteurs classiques souffrent d'un manque d'intérêt pour leur travail pendant presque toute la seconde partie de notre période, et cela explique sans doute en partie l'écart chronologique entre la traduction de Bernard Du Teil et les deux dernières de notre corpus. Au xvi^e siècle et au début du siècle suivant, la situation avait été en effet assez favorable :

153Fritz Nies et Yen-Maï Tran-Gervat, « Traducteurs », in *Histoire des traductions en langue française, xvii^e et xviii^e siècles, 1610-1815*, op. cit., p. 114.

154Ibidem, p. 120.

155Giovanni Dotoli, *Traduire en français du Moyen Âge au xxi^e siècle*, op. cit., p. 171.

156Ibidem, p. 193.

Traduire et lire Suétone en France de la Renaissance aux Lumières (1500-1800)

Le traducteur savant, amateur de textes canoniques classiques (les traductions les mieux rémunérées) ou traduisant des contemporains déjà consacrés, exerce une activité respectable qui peut lui assurer la notoriété¹⁵⁷.

À partir du milieu du XVII^e siècle, on peut cependant remarquer « une pointe de mépris pour celui qui, au mieux, restera toujours un auteur de second ordre s'il se contente de cette activité de traduction¹⁵⁸ ». Aussi Saint-Evremond, dans ses réflexions *Sur les traducteurs* affirme-t-il que « les Ouvrages de nos Traducteurs sont estimez generalement de tout le monde¹⁵⁹ », mais pas nécessairement leurs auteurs, du moins tant qu'ils ne s'attachent qu'à des traductions :

Je puis estimer beaucoup les versions d'Ablancourt, de Vaugelas, de Durier, et de beaucoup d'autres, sans faire grand cas de leur esprit, s'il n'a pas paru par des ouvrages qui viennent d'eux-mêmes¹⁶⁰.

Dans la même veine, La Mothe Le Vayer réserve les traductions à « ceus qui n'ont que la seule connoissance des mots, avec l'artifice de les bien arranger¹⁶¹ », et ne sont guère capables que de reprendre le travail d'un autre afin de le mettre en français.

Les statuts d'artiste et de traducteur semblent ainsi se séparer de manière assez définitive, même si au début du XVIII^e siècle encore « les "belles infidèles" ne sont pas sans prestige encore, et s'il est incapable de créer une œuvre littéraire, le traducteur apparaît sans mérite¹⁶² ».

Les articles de l'*Encyclopédie* consacrés à la traduction laissent également peu de place au traducteur, évoqué en quelques lignes, et la traduction elle-même ne fait pas

157 Sylvie Le Moël, « L'enjeu des langues », in *Histoire des traductions en langue française, XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815, op. cit.*, p. 89.

158 Fritz Nies et Yen-Maï Tran-Gervat, « Traducteurs », in *Histoire des traductions en langue française, XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815, op. cit.*, p. 107.

159 Charles de Saint-Évremond, « Quelques réflexions sur nos traducteurs », *Œuvres en prose, textes publiés avec introduction, notices et notes de René Ternois*, Paris, Marcel Didier, 1966 [1674], 4 vol., t. 3, p. 100.

160 *Ibidem*, p. 102.

161 La Mothe Le Vayer, François, *Considérations sur l'éloquence française de ce temps*, cité par Jeanne Streicher dans les *Commentaires sur les remarques de Vaugelas*, par La Mothe le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, Chapelain, Patru, Thomas Corneille, Cassagne, Andry de Boisregard et l'Académie Française (1705), publiés avec une Introduction par Jeanne Streicher, 2 vol., t. 1, Genève, Slatkine Reprints, 1970 [Droz, 1936], Introduction p. XVII.

162 Catherine Volpilhac-Auger, *Tacite en France de Montesquieu à Châteaubriand*, Oxford, Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the eighteenth century », n° 313, 1993, p. 39.

l'objet d'un développement. Ce désintérêt est également visible dans les autres grandes encyclopédies européennes : « ni l'anglaise, ni l'italienne, ni l'allemande [...] n'accordent une ligne à la traduction, son histoire et ses problèmes¹⁶³. » En France, il faut attendre le *Supplément* pour lire l'article TRADUCTION sous la plume de Marmontel. Ce regain d'intérêt est toutefois limité, et il n'est pas dirigé uniquement vers nos traducteurs, puisque l'article s'étend aussi sur les traductions de langues vivantes.

Les deux derniers traducteurs ne semblent pas non plus avoir tiré grande gloire de leur travail sur le texte de Suétone, à l'heure où la traduction était considérée davantage comme un exercice, aussi difficile soit-il, que comme un art : « Dans les dernières années du [XVIII^e] siècle, il ne s'agit plus de rendre accessible un texte difficile ou méconnu, mais d'entrer en lice¹⁶⁴ », de montrer que l'on est capable de produire sa propre version d'un texte. Catherine Volpilhac-Auger suggère que la traduction d'auteurs antiques (et notamment de Tacite) était alors « un divertissement littéraire, un exercice élégant que l'on se gard[ait] bien de publier, mais que les héritiers admiratifs [faisaient] ressurgir pour honorer la mémoire du disparu¹⁶⁵. » La Harpe et Delisle de Sales ont choisi quant à eux de publier leurs travaux, mais la coïncidence des dates de publication leur a surtout valu d'être mis en concurrence, plus que d'être reconnus d'un point de vue littéraire. Il a fallu attendre le milieu du siècle suivant et les traductions plus rigoureuses et scientifiques pour que l'impact des Belles infidèles s'atténue vraiment et que les traducteurs soient à nouveau considérés comme des passeurs de textes dignes de confiance. Ils n'ont cependant pas retrouvé le statut d'artiste qui leur avait été conféré à la Renaissance, et hormis quelques exemples célèbres, le traducteur est dans la représentation collective depuis la fin de notre période davantage un érudit qu'un artiste.

2.2. Soutiens et conditions de travail

Les traducteurs sont donc, pendant toute la période, dans un rôle secondaire et instable. Même si Pierre Villey faisait l'éloge des traducteurs de la Renaissance en affirmant que « les services qu'[ils] ont rendus expliquent [...] fort bien la faveur que le public

163 Georges Mounin, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, « NRF », 1963, p. 11.

164 *Ibidem*, p. 19.

165 *Ibidem*, p. 89.

leur témoignait¹⁶⁶ », cette « faveur du public » semble avoir été surtout immatérielle. Les traducteurs ne pouvaient guère compter que sur leurs protecteurs, dont l'influence sur le texte est visible chez des auteurs comme Charles Fontaine, qui a beaucoup traduit à destination de mécènes assez divers. Marine Molins, dans la monographie qu'elle consacre à cette partie du travail de Charles Fontaine, signale ainsi que « les sélections qu'il opère dans le matériau originel, le choix du vers ou de la prose et les éventuels ajouts » sont de nature différente en fonction du destinataire. Elle y voit la preuve d'une activité « mobile et peu indépendante, déterminée par ses commanditaires »¹⁶⁷.

Outre ces mécènes, les libraires eux-mêmes participaient parfois à la rémunération des traducteurs, en signant des contrats leur attribuant une somme déterminée à chaque étape ou encore en aidant matériellement le traducteur dans son travail comme le fit Galliot du Pré en 1541 avec Nicolas de Mailly :

Conscient du succès que peuvent rencontrer les traductions d'auteurs de l'Antiquité, le libraire prend l'initiative : le 3 décembre 1541, Galliot Du Pré demande à Nicole de Mailly « de translater pour luy l'histoire de Vallaire le Grant de la langue latine en français » ; il choisit lui-même le texte de base, la version imprimée par Simon de Colines, qui sera, s'il est besoin, corrigée, avec les « frazes, scollyes et aultres additions... bonnes à faire » ; il donne au traducteur 22 s. 6 dt. pour chaque feuille imprimée de l'édition de S. de Colines, et s'engage à lui prêter tous les livres qui lui seront nécessaires¹⁶⁸.

La somme n'est pas énorme, mais elle témoigne de l'intérêt de certains libraires au début de notre période. Durand Gerlier aurait fait faire la traduction des *Géorgiques* par Guillaume Michel « à grands frais et dépens¹⁶⁹ » mais nous ne savons pas si cette somme a été versée au traducteur ou si c'est l'impression elle-même, de qualité, qui a engendré les frais. Ce n'est de toute façon pas Gerlier qui a publié la traduction de Suétone. Nous avons déjà souligné que Jean Baudoin était l'un des seuls de son époque à vivre de ses œuvres (donc en grande partie de traductions, qu'il vendait selon Frédéric

166 Pierre Villey, *Les sources d'idées, xv^e siècle*, Paris, Plon, « Bibliothèque française », 1912.

167 Marine Molins, *Charles Fontaine traducteur. Le poète et ses mécènes à la Renaissance*, op. cit., p. 94.

168 Annie Parent, *Les métiers du livre à Paris au xv^e siècle*, Genève, Droz, « Histoire et civilisation du livre », 1974, p. 115.

169 Susan Baddeley, « Imprimeurs et libraires », in *Histoire des traductions en langue française, xv^e et xv^e siècles, 1470-1610*, op. cit., p. 258.

Hennebert à « un écu la feuille¹⁷⁰ »). Henri-Jean Martin, qui le cite comme un modèle « si l'on veut apprécier les bénéfiques d'un traducteur du temps », recense plusieurs contrats à son nom, dont un signé par Toussaint du Bray qui assurait à Baudoin « une pension de six livres par semaine jusqu'à l'achèvement du livre » pour la traduction de l'*Arcadie*¹⁷¹. La fortune semble toutefois difficile à acquérir de manière durable puisque le même Baudoin subit deux ans plus tard les « conditions draconiennes » d'un autre libraire, qui l'oblige à livrer « chaque jour, les dimanches et fêtes exceptées, une feuille de gros roman des œuvres mêlées de Bacon, chaque feuille étant payée trois livres »¹⁷².

Nous n'avons pas trouvé de traces des paiements directs des imprimeurs pour les traductions de Suétone. Cette source de revenus n'est néanmoins pas négligeable et a existé tout au long des siècles étudiés.

La Harpe a ainsi touché en 1775 20.000 livres pour abrégé les dix-neuf volumes de l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost en cinq, et 6000 livres vingt ans plus tard pour l'édition commentée des œuvres de Racine¹⁷³. Les contrats passés avec les imprimeurs spécifient bien que le paiement sera échelonné au rythme de la livraison des différents tomes, et le contrat pour l'édition de Racine semble laisser des délais fort courts, signe que La Harpe, malgré la reconnaissance dont il jouissait, était loin d'être complètement libre.

Les traducteurs pouvaient aussi obtenir un bénéfice indirect grâce aux commandes qui font suite à une première publication. Pierre Malandain affirme qu'après la traduction par Delisle de Sales du *Journal historique d'un voyage fait aux Îles Malouines*,

c'est le même libraire, apparemment satisfait du travail de Delisle sur dom Pernety, qui édite, l'année suivante, une *Histoire des douze Césars de Suétone, traduite par Henry Ophellot de La Pause avec des mélanges philosophiques et des notes*¹⁷⁴.

Il s'agirait donc d'un ouvrage de commande, même si l'auteur affirme dans sa préface qu'il a d'abord travaillé pour lui-même puis que « des gens de goût crurent que [son] ou-

170Frédéric Hennebert, *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins*, op. cit., p. 173.

171Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., t. 1, p. 384.

172Idem.

173Les deux contrats sont reproduits dans sa *Correspondance inédite*, recueillie et annotée par Alexandre Jovicevich, op. cit., p. 24 et 69.

174Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, op. cit., n° 203, p. 90.

vrage pourroit intéresser le Public¹⁷⁵ ». L'intérêt personnel revendiqué n'est que posture, Delisle se trouvant à ce moment dans une situation financière délicate, il s'est probablement inscrit dans un mouvement de mode pour satisfaire l'imprimeur et tirer le meilleur profit possible de cette publication. Quant à La Harpe, le « Répertoire des traducteurs » de Jean-Claude Polet précise qu'avec sa carrière de critique, c'est à ses traductions qu'il doit sa « fortune matérielle¹⁷⁶ ».

Les traducteurs pouvaient également obtenir un financement de leur travail par le biais du privilège car ce dernier, généralement accordé au libraire, pouvait l'être aussi au traducteur. Susan Baddeley nous apprend que le nom d'Herberay des Essarts figurait ainsi sur le privilège des éditions de l'*Amadis*¹⁷⁷, ce qui lui a valu une certaine fortune. Le dépositaire du privilège était alors libre de le revendre, multipliant ainsi les opportunités de rémunération :

un écrivain pouvait attendre, non des droits d'auteur, qui n'existaient pas, mais deux sortes d'avantages : les pensions ou gratifications offertes par quelque mécène, et le prix d'achat du privilège ou de l'ouvrage, obtenu du libraire qui en devenait propriétaire¹⁷⁸.

Guillaume Michel fut l'un des premiers auteurs à recevoir un privilège à son nom de la part du Prévôt de Paris pour son petit ouvrage *La forest de conscience*. Le privilège de cet opuscule indique ainsi qu'il vise à compenser les frais engagés par l'auteur « pour le papier, facon et impression¹⁷⁹ ». Sa délivrance par le Prévôt de Paris en personne laisse supposer une place privilégiée de Guillaume Michel, mais le privilège de ses œuvres suivantes est généralement au nom de l'imprimeur, et les dédicaces sont trop rares et variées pour que l'on puisse y voir un soutien régulier et pérenne. *L'Asne doré* est ainsi dédié au Prévôt de Paris en 1518, mais la dédicace n'est pas reprise dans les deux édi-

175Préface de l'*Histoire des douze Césars, de Suétone, traduite par Henri Ophellot de La Pause...*, *op. cit.*, p. xiiij.

176« Répertoire des traducteurs », in *Patrimoine littéraire européen 2 – Héritages grec et latin*, sous la direction de Jean-Claude Polet, *op. cit.*, p. 675.

177Susan Baddeley, « Imprimeurs et libraires », in *Histoire des traductions en langue française, xv^e et xv^e siècles, 1470-1610*, *op. cit.*, p. 260.

178Roger Zuber, *Les « Belles infidèles » et la formation du goût classique : Perrot d'Ablancourt et Guez de Balzac*, *op. cit.*, p. 251.

179Le privilège de l'édition de 1516 est reproduit par Elisabeth Armstrong, « Notes on the works of Guillaume Michel, dit de Tours », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t. 31, Genève, Droz, 1969, p. 261.

tions suivantes, en 1522 et 1528¹⁸⁰, sans qu'aucun élément biographique nous permette d'expliquer ce changement.

Bernard Du Teil a quant à lui obtenu le privilège à son nom pour la durée de sept ans pour sa traduction des *Vies*, avec « mille livres d'amende » en sa faveur pour les éventuels contrevenants. Il ne semble toutefois pas en avoir profité financièrement puisque l'extrait reproduit au début de l'édition de 1661 est suivi de la mention suivante en italique :

Ledit Sieur du Teil a cédé & transporté le droict du Privilege cy-dessus à Estienne Loyson, pour en jouyr le temps porté par iceluy, suivant l'accord fait entre eux.

A défaut de la jouissance du privilège, Du Teil a donc pu profiter d'un « accord » sans doute plus favorable que pour d'autres traducteurs. Il était en revanche déjà décédé lors des nombreuses rééditions et n'a rien reçu des bénéfices engendrés (la mort du porteur initial du privilège explique sans doute le nombre de rééditions non autorisées du texte).

Les traducteurs qui ne bénéficiaient pas de telles rétributions ne se retrouvaient toutefois pas toujours dépourvus, et obtenaient aussi souvent des exemplaires supplémentaires, qu'ils pouvaient envoyer ensuite à quelque puissant afin de s'assurer de leur soutien. Guillaume Calverat reçut ainsi vingt-cinq exemplaires de sa traduction de Tite-Live, Saliat en obtint vingt de sa version des *Histoires* d'Hérodote¹⁸¹. Les traducteurs de Suétone ont sans doute également reçu quelques exemplaires de leur œuvre afin de les envoyer à des proches ou à des puissants.

Ces représentants politiques dont les traducteurs recherchent la protection sont assez variés, même s'il ne faut pas oublier que « la dédicace d'une œuvre ne suffit pas à prouver l'intérêt du dédicataire, mais seulement les espoirs de l'auteur¹⁸². » Guillaume Michel dédicace son ouvrage au « treshaut & illustre prince monseigneur Charles duc de Vendomoys, Conte de Marle, de Conuersans & de Soissons, vicomte de Meaux, gouver-

180D'après Lidia Radi, édition critique de Guillaume Michel, *Le penser de royal memoire [1518]*, *op. cit.*, p. 21.

181Susan Baddeley et Anne Debrosse, « Dictionnaires, manuels, traités théoriques », in *Histoire des traductions en langue française, xv^e et xvi^e siècles, 1470-1610*, *op. cit.*, p. 376.

182Pascale Bourgain, « L'édition des manuscrits », in *Histoire de l'édition française, I, Le livre conquérant (Du Moyen Âge au milieu du xvii^e siècle)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, Paris, Fayard / Cercle de la Librairie, 1989 (Paris, Promodis, 1982), p. 63.

neur & lieutenant general pour le roy es pays de Picardie¹⁸³ », Charles IV de Bourbon-Vendôme, suffisamment proche du roi pour assurer la régence du royaume lors de sa captivité. Le traducteur ne semble toutefois pas avoir eu de contact direct avec le duc, il pourrait tout aussi bien s'agir d'une posture au moment où la situation politique se crispe : il se place ainsi sous la houlette d'une figure majeure de la maison de Bourbon en plein essor. Dix ans plus tard, en 1531, la dédicace de sa traduction de Flavius Josèphe est adressée « A treshaut, tres vertueux, redoubté et magnanime Seigneur Anthoine duc de Lorraine, du Bar et de Calabre¹⁸⁴ ». Guillaume Aubert, éditeur du traité *De la justice et de ses espèces*, affirme dans le paratexte que Guillaume Michel « ne fut onc en la protection de personne¹⁸⁵ », mais il est vrai que ce traité posthume ne lui est aujourd'hui plus attribué, les propos de son éditeur sont donc remis en question. Lidia Radi estime cependant qu'il y a « un degré raisonnable de vraisemblance que Michel n'appartenait pas au cercle de la cour et de ceux qui vivaient des faveurs octroyées par François I^{er} ou son entourage¹⁸⁶ ».

George de La Boutière rend hommage de son côté à « Monsieur Aimé de Tenet, seigneur de Besanseul & d'Angoin », son oncle. Il s'agit là d'un autre grand type de dédicataire, le parent puissant dans le sillage duquel les auteurs espèrent pouvoir se placer pour être soutenus directement et éventuellement rencontrer d'autres mécènes plus importants. Le succès d'une telle entreprise est toutefois fort limité, et va rarement jusqu'aux plus hautes sphères de la société. Quand bien même un ministre ou le roi se serait intéressé à l'œuvre d'un traducteur, Luce Guillermin rappelle que

la reconnaissance royale ne s'est que très rarement traduite, quelle que soit la légende des Rois Mécènes (et celle de François I^{er} en particulier) par des pensions ou des bénéfices dont les intéressés eussent pu jouir en toute tranquillité¹⁸⁷.

183La dédicace est reproduite à l'identique dans les éditions de 1520, 1530 et 1541.

184Épître-préface de sa traduction de Flavius Josèphe (1531), citée par Lidia Radi, édition critique de Guillaume Michel, *Le penser de royal memoire [1518]*, op. cit., p. 15.

185Guillaume Aubert, cité par Susan Baddeley et Anne Debrosse, « Dictionnaires, manuels, traités théoriques », in *Histoire des traductions en langue française, xv^e et xv^e siècles, 1470-1610*, op. cit., p. 366.

186Lidia Radi, édition critique de Guillaume Michel, *Le penser de royal memoire [1518]*, op. cit., p. 23.

187Luce Guillermin, *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540*, op. cit., p. 418.

Jean Baudoin, dont nous avons déjà noté l'indépendance, choisit de ne pas faire de dédicace au début de son livre, mais il n'en est pas moins protégé et un certain nombre de ses autres traductions sont dédicacées au cardinal de Richelieu. Sinon un mécène, c'est du moins un protecteur fort puissant qui veille sur Baudoin, et dont l'influence s'étend sur la sphère tant politique qu'académique. François Fossier note qu'il avait également été « admis dans la société des Marillac et de Gaston d'Orléans¹⁸⁸ », ce qui a pu lui valoir un soutien.

Avec une reconnaissance plus relative, c'est aussi à un homme très puissant que Bernard Du Teil dédie son ouvrage, en la personne de Monseigneur Mazarini, héritier du cardinal de Mazarin, dont le titre est développé en une dizaine de lignes dans l'édition de 1661¹⁸⁹. La dédicace n'est en revanche pas reproduite par les éditeurs suivants, le procédé n'ayant guère d'intérêt après la mort du traducteur.

Comme celle de Baudoin, l'édition d'Ophellot de la Pause ne mentionne pas explicitement de dédicataire, mais l'utilisation du pseudonyme rend cet usage moins nécessaire et moins efficace. Il prend tout de même la peine de remercier « l'homme de goût que le Roy a fait dépositaire de sa Bibliothèque, & dont le nom n'est prononcé qu'avec vénération par tous les gens de lettres¹⁹⁰ ».

La situation est un peu différente pour La Harpe puisque c'est à l'instigation du ministre qu'il a entrepris sa traduction des *Vies*. Il est donc tout naturel qu'il la dédicace à « Monseigneur le duc de Choiseul, Ministre et Secrétaire d'État, Pair de France, Colonel Général des Suisses et Grisons, Surintendant des Postes, &c », non pas dans l'espoir d'un soutien mais en remerciement et comme signe de soumission à une proposition dont il a ensuite tiré quelque avantage (encore que la chute de Choiseul à la fin de l'année 1770 ait pu entraver l'ascension du traducteur).

188François Fossier, « A propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 32, n° 3, « Histoire et historiens », juillet-septembre 1985, p. 384.

189« A Monseigneur Mazarini, duc de Mayenne, comte de Ferrete, Tannes, & Beffort, Baron de Lanzer et d'Alkirt, Grand Bailly & Landzvogt d'Aguenau, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en la haute & basse Alzace, Gouverneur particulier des Villes, Citadelles & Chasteaux de Brizac, Philisbourg, Nantes, Blauet, Hennebond, Quimperlé, Saint Maixant, la Fere, & Vincennes, Lieutenant General pour sa Majesté en ses Pays & Duché de Bretagne, & en ses Armées, Pair, Grand Maistre & Capitaine General de l'Artillerie de France ». Aucune mention n'est toutefois faite dans cette liste de ses liens avec le monde des lettres.

190Préface de 1771, éd. cit., p. xij. Le Maître de Librairie de Louis XV était alors Armand-Jérôme Bignon, également membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, qui était au cœur d'un scandale en 1770, après un accident lors de festivités qu'il avait organisées).

Par ailleurs, La Harpe, plus que ses prédécesseurs, appartient à la société mondaine et sa fréquentation des salons lui offre certains avantages matériels. En effet,

[e]n premier lieu, et ce n'était pas toujours négligeable, les hommes de lettres qui fréquentaient les salons s'y nourrissaient aux frais des maîtres de maison. De plus, ceux-ci offraient de nombreux présents aux écrivains qu'ils recevaient, sous la forme de gratifications financières. Le salon de Mme Geoffrin est un parfait exemple de cet espace de sociabilité structuré par le don. Mme Geoffrin couvrait de cadeaux les écrivains qui fréquentaient son salon¹⁹¹.

Or La Harpe fréquentait assidûment le salon de M^{me} Geoffrin (où il retrouvait le duc de Choiseul, son protecteur¹⁹²), mais aussi celui des Suard¹⁹³ ou des Necker. Il a également fait une apparition chez M^{me} Du Deffand, qui l'avait invité après l'avoir entendu réciter ses *Barmécides* chez la duchesse du Luxembourg¹⁹⁴... Dans une lettre à l'abbé Morellet, il résume la situation ainsi : « Delille passe sa vie avec Virgile, Saint-Ange avec Ovide, et moi avec les dames¹⁹⁵ ». Cette vie mondaine ne lui a pas permis d'obtenir une nomination précoce à l'Académie comme il le souhaitait, mais a sans aucun doute contribué à sa fortune littéraire et financière. En 1774, l'abbé Morellet suggérait ainsi à son ami Turgot d'accorder une pension de mille ou deux mille francs « à mr. De La Harpe qui mérite vivement d'être encouragé et soutenu¹⁹⁶ ». Ces multiples soutiens expliquent aussi la dif-

191Antoine Lilti, *Le Monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 170.

192Nous n'avons toutefois pas réussi à définir si la rencontre avait eu lieu dans l'un des salons fréquentés en commun ou si le duc avait proposé à La Harpe de traduire Suétone auparavant.

193En 1772, La Harpe passe même tous ses après-midis auprès de M^{me} Suard, qui estime « qu'il est toujours plus près d'être amant qu'ami » (Amélie Suard, Lettre LVII, automne 1772, in Nicolas de Condorcet, et Amélie Suard, *Correspondance inédite (1771-1791)*, éditée, présentée et annotée par Élisabeth Badinter, op. cit., p. 98). Ils furent proches jusqu'à la fin des années 1770, où une querelle au sujet de Gluck et Piccinni les sépara. La Harpe ne se retrouva pas pour autant isolé, puisqu'à partir de 1778 il fréquenta assidûment le salon de M^{me} de Genlis et « prétendait au titre d'amoureux déclaré » de cette dernière, selon Elisabeth Badinter (*ibidem*, Lettre CLVIII, note 1, p. 203). La relation ne s'éternisa pas non plus, et en juin 1784 il estime que le cours de littérature annoncé par M^{me} de Genlis « sera un cours de préjugés et d'erreurs » (Jean-François de La Harpe, *Letters to the Shuvalovs [1774-1789]*, correspondance éditée par Christopher Todd, op. cit., Lettre 39 datée du 1^{er} juin 1784, p. 187). Les soutiens (féminins) de La Harpe furent donc nombreux, mais se sont plutôt succédé que cumulés.

194Antoine Lilti, *Le Monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 148 et 297.

195André Morellet retranscrit la lettre que La Harpe lui a adressée le 15 mai 1772 dans ses *Mémoires sur le XVIII^e siècle et la Révolution*, op. cit., p. 232.

196André Morellet, *Lettres*, op. cit., Lettre 79 à Anne Robert Jacques Turgot (9 septembre 1774), p. 223.

férence nette avec Delisle de Sales, éloigné de ces cercles et qui a dû faire face à des difficultés matérielles diverses. Ils ne doivent cependant pas faire illusion sur le train de vie de La Harpe, contraint en 1800 de demander de l'argent de manière insistante au marquis Louis-Jean-Pierre de Fontanes, à qui il explique que sa situation financière le « force à parler encore cet hiver au Lycée, car il faut gagner sa vie à *la sueur de son front*¹⁹⁷. »

Les traductions ne font donc pas exception dans le paysage des publications, et les dédicaces sont tout aussi convenues que dans le cas d'œuvres personnelles des auteurs ou d'ouvrages scientifiques. Le soutien matériel aux traducteurs n'en est pas pour autant assuré, et leur fortune est souvent à chercher ailleurs que dans le mécénat. Même à la fin du XVIII^e siècle, Daniel Roche fait le bilan contrasté suivant :

La science, l'érudition, les belles-lettres sont désormais sinon tout à fait des professions, au moins des raisons de vivre et des moyens de faire carrière. Grâce à elles on s'élève dans la hiérarchie sociale des élites, plus peut-être que dans celle des réussites économiques¹⁹⁸.

Les « réussites économiques » sont apportées par des succès éditoriaux exemplaires, ce qui n'a pas été le cas de toutes les traductions étudiées ici. L'élévation dans la « hiérarchie sociale des élites » est en revanche plus nette, même si elle n'égale pas pour les traducteurs de Suétone « le parcours d'un Amyot qui, fils d'un bourgeois de Melun, devient conseiller du roi et finit sa vie comme évêque d'Auxerre¹⁹⁹ », et ce changement de statut a également pu avoir une influence sur les conditions de travail des traducteurs, et donc indirectement sur la qualité de leur traduction.

197Jean-François de La Harpe, *Correspondance inédite*, recueillie et annotée par Alexandre Jovicevich, *op. cit.*, Lettres 35 du 11 octobre 1800, p. 104. La Harpe réitère sa demande dans une lettre de novembre 1800 : « Me donnerez-vous l'argent ? Je vous dis que je n'ai pas le sol » (*Ibidem*, p. 107). Il s'était à l'époque brouillé avec un certain nombre de ses soutiens, dans le sillage de la Révolution, et notamment avec Morellet qui l'avait reçu chaque semaine pendant douze ans (voir par exemple André Morellet, *Mémoires sur le XVIII^e siècle et la Révolution*, *op. cit.*, p. 306. Avant cela, Morellet estimait déjà en 1774 que La Harpe « consum[ait] l'âge du talent à travailler pour vivre » (André Morellet, *Lettres*, *op. cit.*, Lettre 79 à Anne Robert Jacques Turgot (9 septembre 1774), p. 223).

198Daniel Roche, *Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 55.

199Susan Baddeley et Anne Debrosse, « Dictionnaires, manuels, traités théoriques », *art. cit.*, p. 357.

Chapitre 2. Les différentes éditions étudiées

Les conditions de travail des traducteurs telles que nous les avons détaillées ont sans doute eu une influence sur leurs productions, leur ouvrant par exemple les portes de grandes bibliothèques afin d'avoir accès aux meilleurs manuscrits ou commentaires. Elles ont aussi pu leur donner une voix plus importante face aux imprimeurs, afin que leur texte soit publié dans un format choisi, avec ou sans illustrations.

Mais les traducteurs participent aussi d'un mouvement qui va au-delà de leurs situations personnelles. Ils doivent s'inscrire en regard de toute une tradition et obéir aux règles qui régissent la traduction ou les refuser, en s'appuyant parfois sur le travail de leurs prédécesseurs pour proposer une version qui corresponde mieux aux attentes supposées des lecteurs.

1. Manuscrits et éditions en circulation

Nous recenserons ici les principaux textes des *Vies* en circulation à l'époque de chaque traduction, afin de faire ensuite la part entre les variantes dues aux sources et celles qui émanent plus directement du traducteur.

Quelle que soit l'époque considérée, il est fort probable que nos traducteurs n'aient eu en main que des éditions imprimées¹. Même si l'on trouve de nombreux exemples de manuscrits copiés sur des incunables dans les premières années de l'imprimerie², les spécialistes de la bibliophilie s'accordent en effet à dire que les manuscrits ont perdu de leur intérêt très peu de temps après l'apparition des imprimés et que ceux-ci les ont supplantés dans toutes les bibliothèques dès le XVI^e siècle, au moins pour les textes classiques. Diverses raisons ont fait persister les manuscrits : « le moindre coût de production, la volonté de déjouer la censure, le désir d'une circulation restreinte³ », mais ces raisons sont valables surtout pour des catégories spécifiques comme les textes libertins, les livrets politiques ou les partitions musicales. Pour ce qui est des textes classiques, dès le milieu du XVI^e siècle, les manuscrits ne faisaient plus alors figure que de reliques, avant d'être à nouveau recherchés pour des collections davantage que pour un usage « utilitaire ».

Dans le cas des *Vies*, nous savons qu'un certain nombre de manuscrits ont circulé au IX^e siècle⁴, période particulièrement propice aux historiens romains puisque c'est des Carolingiens que datent les manuscrits les plus anciens que l'on possède de Salluste, Tacite, Justin, Tite-Live, César ou encore Eutrope⁵. Suétone était alors lu assez couramment, et servit de modèle à Einhard pour sa *Vie de Charlemagne*, écrite vers 817 dans

-
- 1 Sauf peut-être Delisle de Sales qui affirme avoir consulté un « ancien manuscrit » portant la mention *Suetonius Laetus* au lieu de *Suetonius Lenis*. Il ne précise cependant pas s'il s'agissait d'un manuscrit des *Vies* ou d'une mention de Suétone dans un autre contexte (« Vie de Suétone », éd. cit. (1771), p. xxxiiij). Par ailleurs, la variante qu'il donne pour *Vespasien*, III, 1 n'a pas été reprise par les éditeurs postérieurs, il est possible qu'il l'ait simplement supposée ou qu'il ait consulté un manuscrit fautif.
 - 2 Pascale Bourgain, « L'édition des manuscrits », in *Histoire de l'édition française, I, Le livre conquérant (Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle)*, op. cit., p. 89.
 - 3 Roger Chartier, *La main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur, XVI^e-XVIII^e siècle*, op. cit., p. 23.
 - 4 Plus de 200, mais dont très peu présentaient un texte complet, si l'on en croit M. Winterbottom dans son article sur Suétone, in Leighton Durham Reynolds, *Texts and transmission, A survey of the Latin Classics*, Oxford, Clarendon Press, 1983, p. 399. Suétone ne faisait en effet pas partie des auteurs les plus courants dans les bibliothèques carolingiennes, où l'on trouvait plutôt Virgile, Horace, Lucain, Cicéron ou Salluste. Les *Vies* étaient toutefois mieux représentées que les œuvres de Tite-Live, Ovide ou Pline le Jeune, « tandis que [...] une bonne partie de Tacite, Manilius, Cornélius Népos et Velléius Paterculus étaient encore des inconnus » (Leighton Durham Reynolds et Nigel Guy Wilson, *D'Homère à Érasme, La transmission des classiques grecs et latins*, nouvelle édition revue et augmentée, traduite par Claude Bertrand et mise à jour par Pierre Petitmengin, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1984 [1968], p. 69-70).
 - 5 D'après Rosamond McKitterick, « The audience for Latin historiography in the early middle ages : text transmission and manuscript dissemination », in *Historiographie im frühen Mittelalter*, sous la direction de Anton Scharer et Georg Scheibelreiter, Vienne – Munich, Oldenbourg Verlag, 1994, p. 101.

un latin classique, « as the closest a Carolingian writer came to Ciceronian Latin⁶ », preuve d'une grande connaissance des textes antiques par l'auteur (qui ne cite toutefois pas directement Suétone comme source). Un exemplaire des biographies se trouvait à l'abbaye de Fulda⁷, mais comme la plupart des autres œuvres de Suétone, ce dernier a disparu. Les éditions imprimées de la Renaissance se sont principalement appuyées sur des manuscrits postérieurs, laissant dans l'ombre une copie de celui de Fulda, « très soigneusement écrit[e] au IX^e siècle, [qui] comprend cent vingt-cinq feuillets de parchemin, de format in-quarto, groupés en cahiers⁸ ». Ce manuscrit, parce qu'après un passage à la bibliothèque Saint-Martin de Tours il a appartenu au XVI^e siècle à Henri de Mesmes, a été appelé *Memmianus*. Il est conservé à la Bibliothèque nationale de France⁹ depuis 1706, mais il est peu probable que l'un de nos traducteurs l'ait eu entre les mains. Malgré des erreurs manifestes et l'importante lacune commune à tous les autres au début de la *Vie* de César, qui nous prive de l'*incipit* et d'une éventuelle préface¹⁰, ce manuscrit est considéré par tous les éditeurs depuis le XVII^e siècle comme le meilleur et la plupart d'entre eux s'appuient essentiellement sur ses leçons. Les autres manuscrits, recensés par Ailloud¹¹ à la suite de Ihm¹², datent presque tous du XII^e ou du XIII^e siècle et n'apportent que peu de variantes satisfaisantes. Suétone y est souvent présenté dans des recueils, avec d'autres historiens. Étienne Rouziès donne l'exemple d'un manuscrit regroupant Salluste avec

les *Stratagèmes* de Frontin, l'*Epitoma de Tito Livio* de Florus, les *Vies des Césars* de Suétone, l'*Epitoma rei militaris* de Végèce, le *Breviarium ab Urbe*

6 *Ibidem*, p. 97.

7 Servatus Lupus, abbé de Ferrières, en a reçu une copie, mais ni l'original ni la copie n'ont survécu. Voir notamment M. Winterbottom « Suetonius », art. cit., p. 400. Jamie Wood précise qu'Einhard « was educated at the monastery of Fulda », c'est donc vraisemblablement là qu'il a consulté le manuscrit de Suétone dont il s'est inspiré pour sa *Vie de Charlemagne* (« Suetonius and the *De uita Caesarum* in the Carolingian Empire », in *Suetonius, the Biographer : Studies in roman Lives*, sous la direction de Tristan Power et Roy K. Gibson, Oxford – New-York, Oxford University Press, 2014, p. 276).

8 *Vies des douze Césars*, traduction d'Henri Ailloud, *op. cit.*, t. 1, p. XLIII.

9 Sous le numéro 6115. C'est le plus ancien manuscrit de Suétone dont nous disposons aujourd'hui.

10 Johannes Laurentius Lydus en aurait eu une copie complète au VI^e siècle et mentionne une dédicace à Septicius Clarus, qu'aucun savant postérieur n'a eue en main. Le cahier manquant a donc été perdu entre le VI^e et le IX^e siècle. Voir M. Winterbottom « Suetonius », art. cit., p. 399.

11 *Vies des douze Césars*, traduction d'Henri Ailloud, *op. cit.*, t. 1, p. XLV.

12 *C. Suetoni Tranquilli Opera, recensuit Maximilianus Ihm*, editio minor, Stuttgart, Teubner, 1993 [1908].

condita d'Eutrope, le *Breviarium* de Festus ou encore Justin et Dictys de Crète¹³.

Les deux premières éditions imprimées du texte des *Douze Césars* sont italiennes et ont été proposées par Johann Campanus¹⁴ et Johann Andrea, évêque d'Aléria (connu aussi sous les noms de Giovanni Andrea et Jean André), toutes deux à Rome, au cours de l'année 1470. La première fait la jonction entre les deux époques, puisque le volume *in-folio* est imprimé mais orné de lettrines manuscrites au début de chaque vie¹⁵. Elles ont été suivies de peu par une édition vénitienne à l'initiative de Jenson, en 1471¹⁶, et toutes présentent un texte très proche, tiré des manuscrits les plus récents¹⁷ plutôt que du *Memmianus* : elles sont fautives en plusieurs endroits. Ces premiers éditeurs étaient en effet encore assez éloignés de la méthode scientifique actuelle visant à chercher le meilleur manuscrit, à établir des *stemma* et à recouper les erreurs :

La preoccupazione di preferire i codici più antichi e di arrivare all'archetipo, di sviscerare gli strati più antichi di ogni tradizione, di enucleare gli elementi più antichi di epica e tragedia, di porre ordine cronologico nello studio del diritto è ovvia sin dal principio del sec. XIX¹⁸.

13 Il s'agit du manuscrit Vat. Lat. 1860 (1313, Italie). Voir « Salluste dans les bibliothèques du xv^e siècle », in *D'une Antiquité l'autre, La littérature antique classique dans les bibliothèques du xv^e au xix^e siècle*, sous la direction de Catherine Volpilhac-Auger, Lyon, ENS Editions – Institut d'histoire du livre, « Métamorphoses du livre », 2006, p. 47.

14 Campanus a édité le texte de Suétone pour les presses de Philippe de Lignamine, l'un des premiers imprimeurs italiens. Voir John Edwin Sandys, *A History of classical Scholarship. From the Revival of Learning to the End of the Eighteenth Century (in Italy, France, England, and the Netherlands)*, 2 vol., t. 2, Bristol, Thoemmes Press, 1998 [1903-1908], p. 97.

15 Nous avons pu consulter l'exemplaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui ne semble pas tout à fait terminé puisque la lettrine de César est dorée et agrémentée de motifs floraux, alors que les suivantes ne sont pas dorées et que le D qui ouvre la vie de Domitien est simplement tracé en rouge, avec des ornements préparés mais non repris à l'encre. Il ne s'agit pas ici d'un cas de figure isolé, puisque dans les ouvrages du début du xvi^e siècle on réserva « l'espace blanc nécessaire à la peinture d'initiales ornées aux têtes de chapitres de bien des éditions, quoique ces peintures ne puissent être exécutées en fait que dans un tout petit nombre d'exemplaires. » Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1999 [1958], p. 147.

16 On est toutefois loin des vingt-quatre éditions de Salluste qu'Étienne Rouziès recense entre 1470 et 1480. Voir « Salluste dans les bibliothèques du xv^e siècle », art. cit., p. 33.

17 Il nous est cependant impossible de savoir avec plus de précision quels manuscrits sont utilisés, et le constat de Winterbottom n'est pas très optimiste dans la conclusion de sa notice sur Suétone : « Given the great number of editions and the even greater number of codices available to the editors, this puzzle will take some time to piece together. », art. cit., p. 404.

18 Arnaldo Momigliano, « L'eredità della filologia antica e il metodo storico », Conclusion de *Secondo contributo alla storia degli studi classici*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1960, p. 471.

Deux savants italiens, Filippo Beroaldo (ou Philippe Béroalde) et Marcus Antonius Coccius Sabellicus ont peu après publié de larges commentaires du texte (en 1488 et en 1490¹⁹) appuyés sur ces éditions. Dans la lignée des gloses médiévales, ces commentaires très abondants sont présentés autour du texte, dans de grands volumes clairement destinés aux érudits. Fabricius considère que le commentaire de Béroalde est meilleur²⁰, mais les deux commentaires restent très appréciés. Ils ont été réunis en un volume autour du texte latin de Suétone, dans une édition de Simone Bevilacqua en 1496. Là encore les gloses entourent le texte qui n'occupe qu'un petit espace sur la page malgré des caractères plus gros que ceux des commentaires. Jacques Monfrin nous apprend que ce recueil, réédité plusieurs fois par la suite, a aussi servi à une autre tentative de traduction française entre 1496 et 1520²¹. Monfrin attribue cette tentative, apparemment limitée à la vie de César (le texte de Suétone étant complété par des extraits des *Guerres civiles* d'Appien ainsi que de la *Vie de César* de Plutarque, et suivi d'un traité *Des triomphes des Romains*, dédié au futur Charles-Quint) et restée à l'état de manuscrit, à un « grand seigneur humaniste, Georges d'Hallewin²² », né vers 1473 et mort en 1536.

Guillaume Michel fait mention des commentaires de Béroalde et Sabellicus dans certaines de ses notes. Il aurait donc eu en sa possession (ou tout au moins à disposition) l'une des éditions les regroupant : soit l'une des éditions italiennes, soit l'une des éditions françaises parues à leur suite en 1508 ou 1515²³. Celle de 1515, proposée par Nicolas Bérauld, était accompagnée de la *Praefatio in expositionem Suetonii* de Politien (publiée

19 Dans l'introduction de sa traduction italienne, Carlotta Scantambulo donne des dates un peu plus tardives, précisant que le texte latin a d'abord été édité avec le commentaire de Sabellicus (1490) puis avec celui de Béroalde (1493), avant que les deux ne soient réunis. *Vita di Cesare*, Introduzione, traduzione e commento di Carlotta Scantamburlo, Pise, Plus edizioni, 2011, p. 9.

20 Juste après la mention de Sabellicus, il indique ainsi « Melior est commentarius Philippi Beroaldi », Johann Albert Fabricius, *Bibliotheca latina, nunc melius delecta rectius digesta et aucta diligentia Jo. Aug. Ernesti*, Leipzig, Weidmann, 1773 [1708], p. 454.

21 Jacques Monfrin, « Notice sur une traduction de la *Vie de César* de Suétone, contenue dans le manuscrit français 20132 de la Bibliothèque nationale de Paris », in *Fin du Moyen Âge et Renaissance, Mélanges de philologie française offerts à Robert Guiette*, Anvers, De Nederlandsche Boekhandel, 1961, p. 203-224.

22 *Ibidem*, p. 221.

23 Sur ces éditions, voir Johann Albert Fabricius, *Bibliotheca latina, nunc melius delecta rectius digesta et aucta diligentia Jo. Aug. Ernesti*, op. cit., p. 455. Marine Molins signale aussi une édition commentée des *Vies* publiée par Guy Morillon, d'après un manuscrit de l'abbé de Saint-Victor, en 1508, principalement à destination de ses étudiants. *Charles Fontaine traducteur. Le poète et ses mécènes à la Renaissance*, op. cit., p. 148.

pour la première fois en 1490²⁴) et de la propre *Praelectio in Suetonium* de Nicolas Bérauld, dans laquelle ce dernier ne tarit pas d'éloge sur l'historien romain, n'hésitant pas à louer sa « narration continue », son « enchaînement », sa « contexture du discours »²⁵.

La traduction en 1521 d'Eutrope et de Paul Diacre par Guillaume Michel laisse aussi supposer qu'il a travaillé avec un recueil vénitien qui regroupait justement Suétone, Aurelius Victor, Eutrope et Paul Diacre. La très riche bibliothèque d'Antoine Augustin Renouard, qui contenait sept éditions latines de Suétone antérieures à 1521, comprenait deux exemplaires de ce recueil, dont la première édition est datée de 1516²⁶. La chronologie semblerait donc en accord avec celle des traductions de Guillaume Michel. Cette édition comprend par ailleurs une traduction en latin des mots grecs, sur laquelle notre traducteur a pu s'appuyer, à défaut de maîtriser parfaitement la langue d'origine.

C'est aussi en 1516 qu'Alde le Jeune a publié une petite édition in-8°, dans laquelle il introduisait le « blanc aldin » (utilisé pour la première fois en 1513 pour les *Dialogues* de Platon) : les vues sont clairement séparées et le texte est « partagé en courtes sections correspondant à des chapitres, seulement séparées par de petits blancs situés à l'intérieur d'une même ligne²⁷ ». Il s'agit là du premier véritable travail de division du texte.

Cependant, trois grands savants ont entrepris de corriger les premières éditions dans les premières décennies du XVI^e siècle. Il s'agit d'Egnatius (1516, dont Annie Parent mentionne une réédition majeure « parue au Griffon d'Argent en 1551²⁸ » et qui a pu en partie motiver la traduction de George de La Boutière cinq ans plus tard), suivi d'Érasme²⁹ (1518 pour la version bâloise établissant de manière quasi-définitive la division du texte suite au travail d'Alde le Jeune) et de Robert Estienne (1543). Ces éditions n'ont toute-

24 Delisle de Sales a consulté l'une des deux versions puisqu'il renvoie à Politien dans une note de sa biographie de Suétone (« Vie de Suétone », éd. cit. (1771), p. xlv, n. a).

25 « lam vero qui rerum tenor est nostri hujusque series ac contextus ! », texte édité et traduit par Perrine Galand-Hallyn : « En vérité, quelle narration continue chez notre auteur, quel enchaînement, quelle contexture du discours ! », « La *Praelectio in Suetonium* de Nicholas Berauld (1515) », *Humanistica Lovaniensa, Journal of neo-latin Studies*, vol. XLVI, Louvain, Leuven University Press, 1997, p. 78-79.

26 Voir Antoine Augustin Renouard, *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, 4 vol., t. 4, « Histoire », Paris, Imprimerie de Crapelet, 1819, p. 102. L'édition de 1516, imprimée par Alde Manuce, a été complétée ensuite par des commentaires d'Egnatius, mais il n'est pas possible que Guillaume Michel ait consulté ces ajouts avant la parution de sa traduction. Il a cependant pu consulter, comme du reste la plupart des traducteurs, une seconde version du texte pour compléter celle qu'il utilisait comme support de travail.

27 Henri-Jean Martin, *Mise en page et mise en texte du livre français. La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, avec la collaboration de Jean-Marc Chatelain, Isabelle Diu, Aude Le Dividich et Laurent Pinon, Tours, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000, p. 301.

28 Annie Parent, *Les métiers du livre à Paris au XVI^e siècle*, op. cit., p. 241.

fois pas été établies à partir des manuscrits les plus anciens, et présentent encore des erreurs. Le bibliophile Antoine Augustin Renouard, dans le catalogue de sa très riche bibliothèque, note toutefois que l'édition d'Estienne a été faite « sur un manuscrit qui en a rendu le texte bien supérieur à celui de toutes les précédentes³⁰. » Les différentes réimpressions de ces éditions du début du XVI^e siècle (notamment pour la version bâloise d'Érasme³¹) laissent entendre qu'elles ont connu un certain succès. C'est en tout cas Érasme qui a consacré la division en chapitres que nous utilisons toujours aujourd'hui, et les numérotations sont les mêmes dans toutes nos traductions³². Il est donc possible que Guillaume Michel ait eu accès à la récente édition d'Érasme et nous pouvons supposer que George de La Boutière a pu prendre connaissance de plusieurs de ces éditions pour établir sa traduction, même si les commentaires de Béroalde et Sabellicus ont été longtemps considérés comme fondamentaux. Il a au moins consulté une édition d'Egnatius puisque la biographie de Suétone qu'il propose en début de volume est une traduction de celle que l'on trouve chez le savant vénitien³³. En revanche, il ne semble pas avoir travaillé sur un texte très différent de son prédécesseur, et n'a peut-être pas eu accès à l'édition d'Estienne.

En 1610, l'histoire du texte prend un tournant décisif avec la découverte du *Memmianus* par Isaac Casaubon. Il corrige alors la première édition qu'il avait proposée de Suétone en 1595 et offre au public un texte qui n'a pas connu de modifications majeures

29 Il nous a laissé 28 éditions de classiques, dont 12 grecs. L'édition tenait donc une place extrêmement importante dans son activité, et il s'agit là de l'une de ses dernières éditions de textes profanes avant qu'il ne se consacre en priorité à des éditions de textes patristiques ou sacrés. Voir Isabelle Diu, « D'une antiquité l'autre : Érasme transmetteur de textes antiques, des classiques aux Pères de l'Église », in *D'une Antiquité l'autre, La littérature antique classique dans les bibliothèques du XV^e au XIX^e siècle*, sous la direction de Catherine Volpilhac-Augier, Lyon, ENS Editions – Institut d'Histoire du livre, « Métamorphoses du livre », 2006, p. 54.

30 Antoine Augustin Renouard, *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, op. cit., t. 4, p. 103.

31 *L'Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle* compte au moins trois rééditions du texte établi par Érasme dans la première moitié du XVI^e siècle, en 1522, 1527 et 1535, avec le commentaire d'Egnatius et suivi ou précédé de *Historiae Augustae scriptores*. Voir *L'Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, sous la direction de Brigitte Moreau, 5 vol., t. 3, 1521-1530, Abbeville, Paillart, 1985, p. 151 et 374 ; t. 4, 1531-1540, Abbeville, Paillart, 1992, p. 418.

32 Seul Delisle de Sales s'en affranchit parfois pour regrouper deux paragraphes sur le même thème ou au contraire diviser un long paragraphe, mais la trame reste très proche. Nous utiliserons donc les divisions d'Érasme pour toute citation des traductions dans les chapitres suivants.

33 *Suetonii Tranquilli XII. Caesares, Ausonius poeta de XII. Caesaribus per Suetonium Tranquillum scriptis. Ejusdem Tetrasticha a Julio Caesare usque ad tempora sua. Jo. Baptistae Egnatij Veneti, de Romanis principibus, libri III. Ejusdem annotationes in Suetonium. Annotata in eudem [sic], & loca aliquot restituta per D. Erasmum Roter*, Lyon, Apud Seb. Gryphium, 1539 [1516], p. 12-13.

depuis³⁴. Graevius (1672, 1691, 1703), Gronovius (1698), Ernesti (1748, 1775) ou Oudendorp (1751) ont proposé d'autres éditions au cours des deux siècles suivants, mais elles avaient elles aussi comme source principale le manuscrit d'Henri de Mesmes et ne présentaient pas de différences majeures.

En 1640, les *Vies* font partie des premiers ouvrages à sortir des presses de l'Imprimerie royale, inaugurée la même année. L'Imprimerie proposa d'abord l'*Imitatio Christi* puis quelques œuvres religieuses, « à quoi s'ajoutèrent les grands classiques latins, Virgile, Horace et Térence, puis Perse, Juvénal et Suétone³⁵ ». L'édition ne diffère pas vraiment des précédentes mais témoigne de l'importance du texte qui s'impose parmi les classiques. En 1684, Suétone a l'honneur de paraître dans la collection *Ad usum Delphini*, qui regroupe les principaux classiques latins (parmi lesquels douze historiens) pour l'instruction de Louis de France, le fils de Louis XIV. L'édition a été réalisée par Augustin Babelon³⁶, « qui dit s'être servi des commentaires de Laevinus Torrentius, Casaubon, Béroalde ainsi que des notes de Graevius et d'autres³⁷ ». Les notes sont très abondantes dans cette édition souvent réutilisée pour les publics scolaires, Léonard en compte environ une pour deux lignes de texte. Les mots et citations grecs sont également tous traduits (en latin), ce qui a peut-être aidé certains de nos traducteurs postérieurs ne connaissant pas la langue grecque. Sur l'histoire du texte, en revanche, pas de véritable avancée, puisque « Babelon se montre timide et hésite à changer le texte, même lorsqu'il constate que la leçon de départ n'est pas la meilleure³⁸ ».

Baudoin, Du Teil, La Harpe et Ophellot de la Pause ont donc vraisemblablement travaillé à partir d'éditions identiques ou très proches, même s'il est difficile d'identifier avec certitude celle que chacun a utilisée. Baudoin n'a pu avoir accès qu'à celle de Casaubon, mais il avait peut-être encore une vieille édition commentée par Béroalde et Sabellicus. L'édition bilingue de la traduction établie par Du Teil donne parfois des variantes en se référant aux éditions de Casaubon et Torrentius, mais elle est *a priori* posthume et rien

34 Dans son catalogue, Antoine Augustin Renouard signale une édition de 1802 qui reproduit encore intégralement les commentaires de Casaubon. Voir *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, 4 vol., t. 4, « Histoire », Paris, Imprimerie de Crapelet, 1819, p. 105.

35 Henri-Jean Martin, *Mise en page et mise en texte du livre français. La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, *op. cit.*, p. 365.

36 Cette édition fait l'objet d'une étude détaillée dans l'article « Suétone », d'Albert Léonard, in *La collection Ad usum Delphini*, 2 vol., t. 2, sous la direction de Martine Furno, Grenoble, ELLUG – Université Stendhal, 2005, p. 313-322.

37 *Ibidem*, p. 313-314.

38 Albert Léonard, in *La collection Ad usum Delphini*, vol. II, sous la direction de Martine Furno, Grenoble, ELLUG – Université Stendhal, 2005, p. 321.

ne prouve que le traducteur ait effectivement consulté ces commentaires. Hase³⁹ affirme que La Harpe s'est appuyé sur l'édition de Pitiscus (1690⁴⁰), reprenant elle-même un texte très proche de celui de Babelon⁴¹, ce que la préface de La Harpe lui-même précise, en nous donnant davantage de détails :

Le texte de cet Auteur a été fort altéré. J'ai consulté les meilleures éditions ; celle de Lyon, *in folio, apud Frelonum*, en 1648, avec les commentaires de Béroalde, de Sabellicus, d'Egnace, & des remarques d'Erasme ; l'édition *in-8°* qu'un appelle *variorum*, commentée par Torrentius, Casaubon & autres, & qui m'a paru fort peu instructive ; celle de Pitiscus en deux volumes *in-4°*, qui est excellente ; et la petite édition du Louvre sans aucunes notes, mais en général fort correcte. Le texte que je donne aujourd'hui est le résultat de ces quatre textes comparés ; mais j'ai suivi le plus souvent l'édition du Louvre pour l'exacitude, & l'avis de Pitiscus dans les endroits douteux⁴².

Après Béroalde et Sabellicus, personne n'a cependant donné de véritable édition critique avant le milieu du XIX^e siècle et l'édition de Roth (1858, suivie par celle de Maximilian Ihm, qui fait encore autorité aujourd'hui⁴³), et certaines notes figurant en marge de nos traductions renvoient encore à ces commentaires du XV^e siècle. Il semblerait donc que les six traducteurs aient presque tous eu deux éditions de Suétone à leur disposition, utilisant la première pour le commentaire et la seconde pour le texte latin⁴⁴. A l'exception de Delisle de Sales qui propose quelques modifications, aucun n'a mis en cause le texte latin de référence.

39 C. Suetonii Tranquilli Duodecim Caesares et minora quae supersunt opera, Baumgartenii-Crusii commentario, excursibus Ernestii et annotationibus variorum novisque illustravit Car. Benedict. Hase, Paris, N.E. Lemaire, 1828.

40 Il s'agit d'une édition hollandaise dans la collection dite *cum notis variorum*, ou simplement *Variorum*, qui contient 122 volumes, l'une des premières à adopter de façon systématique un format réduit et des notes en bas de pages (sur cette collection, voir Mouza Raskolnikoff, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, Palais Farnèse, École Française de Rome, 1992, p. 544).

41 Le titre même de cette édition est assez parlant : *Caii Suetonii Tranquilli Opera ; et in illa commentarius Samuelis Pitisci, quo antiquitates romanae, tum ab interpretibus doctissimis, Beroaldo, Sabellico, Egnatio, Ursino, Grutero, Torrentio, Casaubono, Marcilio, Boxhornio, Graevio, Babelonio etiam explicatae, tum ab illis neglectae, ex auctoribus idoneis permultis, Graecis et Latinis, veteribus et recentioribus, perpetuo explicantur*, Pays-Bas, Trajecti ad Rhenum, 1690.

42 « Préliminaire » de 1771, éd. cit., p. lxij.

43 La récente étude de Robert Kaster, utilisée pour sa traduction anglaise dans l'édition Oxford Classical Texts, remet cependant en doute certaines leçons de Ihm tenues jusque là pour acquises par une grande majorité de traducteurs. Voir Robert A. Kaster, *Studies on the text of Suetonius' De vita Caesarum*, Oxford, Oxford University Press, 2016, préface, p. vii sq.

2. Les traductions

Les traductions, dès le départ, ne passent pas exactement par les mêmes circuits d'édition, et se démocratisent plus rapidement au cours de la période. Les imprimeurs de textes en français (qu'il s'agisse d'originaux ou de traductions), ont ainsi adopté avant les livres latins les nouveaux caractères romains, et se sont souvent montrés plus novateurs. Galliot du Pré fait figure de précurseur en ce domaine puisqu'il utilise ces caractères pour la majorité de ses traductions (celle de Suétone en bâtarde française fait ici exception).

Les formats utilisés tendent aussi à diminuer tandis que les volumes de chaque tirage augmentent, même si l'évolution n'est pas aussi nette qu'elle le paraît, notamment au milieu du XVII^e siècle où l'on assiste à une véritable recrudescence des in-folios⁴⁵, alors même que la période est marquée par une baisse de qualité générale des imprimés. Les traductions de Suétone s'inscrivent donc dans ce paysage éditorial mouvant où les écarts sont souvent significatifs d'une volonté de mettre le texte en valeur.

2.1. La traduction de Guillaume Michel

La première traduction complète est celle de Guillaume Michel, parue à Paris en 1520 et intitulée *Des Faictz et gestes des douze Césars, Nouvellement translaté de latin en françoys par Guillaume Michel, dict de Tours*. Le titre se rapproche ainsi de *Li fet des Romains*, compilation autour de la vie de César qui a eu un grand succès tout au long du Moyen Âge et a encore des échos à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e (on en trouve un très beau manuscrit rouennais daté de 1470 à Genève⁴⁶, Antoine Vérard et Pierre le Rouge l'imprimèrent en 1490, puis elle a été traduite du français en italien et en portu-

44 La multiplication des éditions d'un même ouvrage dans une bibliothèque était en effet assez courante, comme on peut le voir dans celle de Jacques-Auguste De Thou qui possède six volumes des *Vitae*, dans les principales éditions (Egnatius, Erasme, Béroalde, Sabellicus, Pulmannus, Casaubon). D'après Antoine Coron, « "Ut prosint aliis". Jacques-Auguste de Thou et sa bibliothèque », in *Histoire des bibliothèques françaises, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, sous la direction de Claude Jolly, Paris, Promodis, 1988, 2 vol., t. 2, p. 113.

45 Henri-Jean Martin, « Une croissance séculaire », in *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *op. cit.*, graphique 3 p. 114.

46 Ms. fr. 80, Fondation Martin Bodmer, Coligny (Genève).

gais). L'inventaire des éditions parisiennes établi par Brigitte Moreau⁴⁷ donne une première édition de la traduction de Guillaume Michel en 1520, imprimée par Pierre Vidoue et vendue chez Galliot du Pré, dans la célèbre librairie La Galée d'Or. La notice de 1521⁴⁸ précise que le privilège royal a été accordé à Galliot du Pré le 25 août 1520 pour trois ans et entériné au Châtelet le 18 septembre de la même année. Cette édition in-folio, au moment où la mode était plutôt aux formats réduits pour les classiques latins, dans la lignée de la collection portative des Alde, renvoie aussi aux « romans de chevalerie qui continuent de paraître dans des éditions in-folios⁴⁹ ». Elle était imprimée en petites lettres « bâtardes françaises » plutôt serrées, et les gravures sur bois qui l'illustrent sont signées de Michel Le Noir. La présence de ces gravures participait à l'organisation du texte, et permettait au lecteur de retrouver plus facilement le début de chaque vie dans cette présentation dense. Elles assuraient ainsi « l'exhibition visuelle de la charpente textuelle⁵⁰ », complétée par les différents titres, sous-titres et lettrines.

Il ne s'agit toutefois pas d'un travail original, puisque la plupart de ces bois avait déjà été utilisée pour la deuxième édition des *Neuf Preux* en 1507. Les Neuf Preux, divisés en trois groupes (Josué-Judas-David, Hector-Alexandre le Grand-Jules César et Charlemagne-Godefroy de Bouillon-Arthur), sont regroupés dès le début du XIV^e siècle et cette association connaît à nouveau un grand succès au début du XVI^e siècle. Guillaume Michel s'en est inspiré pour l'« Epistre au roy David » qu'il place en tête de son *Penser de royal memoire*⁵¹, peut-être est-ce lui qui a proposé de reprendre ces illustrations dans sa traduction de Suétone, à moins qu'il ne s'agisse d'une proposition de l'imprimeur pour rendre l'ouvrage plus attractif à moindres frais (les bois de 1507 étaient déjà des copies réalisées sur l'édition de Pierre Gérard en 1487⁵²). Nous retrouvons ainsi Claude et Titus sous les traits de Judas (dont le nom est maintenu sur la première gravure et masqué

47 *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, sous la direction de Brigitte Moreau, 5 vol., t. 2, 1511-1520, Paris, Imprimerie Municipale, « Service des travaux historiques de la Ville de Paris », 1977, p. 626.

48 *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, sous la direction de Brigitte Moreau, t. 3, 1521-1530, *op. cit.*, p. 106.

49 Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, *op. cit.*, p. 131.

50 Trung Tran, « Le texte illustré au XVI^e siècle, stratégie éditoriale ou création artistique ? », in *L'acte éditorial, Publier à la Renaissance et aujourd'hui*, sous la direction de Brigitte Ouvry-Vial et Anne Réach-Ngô, Paris, Classiques Garnier, « Études et essais sur la Renaissance », 2010, p. 76.

51 Voir Lidia Radi, édition critique de Guillaume Michel, *Le penser de royal memoire [1518]*, *op. cit.*, p. 96.

52 *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, sous la direction de Brigitte Moreau, 5 vol., t. 3, 1521-1530, *op. cit.*, p. 106.

sur la seconde), Néron sous ceux d'Hector ou encore Tibère reproduit à l'image d'Arthur. César quant à lui conserve la même représentation.

Cette édition des *Vies* a connu une fortune éditoriale certaine puisque Galliot du Pré, qui proposait pour la première fois une traduction, en a ensuite édité huit entre 1528 et 1535, alors que ce libraire n'était pas lié aux milieux universitaires lettrés et n'a jamais publié aucun texte d'auteur classique en latin⁵³.

La traduction de Suétone a quant à elle été rééditée dix ans plus tard sous un titre plus développé, *La Très illustre et mémorable vie, faictz et gestes des douze Césars, en douze livres, distinguée et réduycte, par très scientifique orateur rommain Suétonne Transquille composée*. Cette édition in folio de 1530, menée par les libraires Pierre Gaudoul, Pierre Leber et Jean Petit⁵⁴, suit par ailleurs celle de 1520, et en reprend certaines illustrations. Le portrait d'Auguste (identique à celui de Domitien), bien plus détaillé que les autres dans la première édition, est supprimé en 1530 pour les deux empereurs, au profit d'une planche plus simple. Il est probable que les copies des bois se soient perdues ou usées entre temps, et que l'éditeur y ait porté peu d'attention puisqu'il a mélangé les portraits sans reprendre la répartition de 1520. Les *Vies* de César, Galba et Vitellius sont alors illustrées par le même portrait, de même que le groupe Auguste, Vespasien et Domitien⁵⁵. Les lettrines, majoritairement ornées d'entrelacs dans la première édition, où chaque lettre est identique d'un bout à l'autre de l'ouvrage, sont aussi de moindre qualité dans l'édition de 1530 : les lettrines à figures y alternent avec les motifs végétaux ou les entrelacs, voire les simples majuscules grossies, et sont parfois inversées (dans la *Vie de Domitien*, XVIII, on trouve ainsi un O à la place d'un S, et au début du paragraphe suivant un K pour un L). Le texte en revanche est identique, aux variations orthographiques près⁵⁶ (kalendas / calendas par exemple) et la variante sur le titre est caractéristique de l'époque :

53 Voir sur ce point Susan Baddeley, « Imprimeurs et libraires », art. cit., p 265.

54 *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, sous la direction de Brigitte Moreau, tome 3, 1521-1530, *op. cit.*, p. 600.

55 Pour le premier groupe, c'est le portrait du Jules César des *Neuf preux* qui a été utilisé, pour le second celui du Tibère de l'édition 1520, que nous n'avons pas retrouvé dans l'édition des *Neuf preux* de 1507.

56 Le très grand nombre de ces modifications, visible notamment dans l'annexe, est caractéristique de l'évolution extrêmement rapide des normes orthographiques dans cette première partie du XVI^e siècle. Il est vrai que le début de la période est marqué par une grande incertitude orthographique, les premiers imprimeurs portant peu d'intérêt à cette question. Voir sur ce point Charles Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française*, Genève, Slatkine Reprints, 2014 [2 vol., Paris, Champion, 1967], en particulier p. XIV.

La transposition des appareils titulaires paraît d'abord déterminée par le ciblage d'un nouveau public et par l'insertion dans le contexte culturel et éditorial français. Les rééditions, qui doivent composer avec le renouvellement d'un texte dont on veut relancer la diffusion, impliquent à leur tour des adaptations qui tantôt enregistrent, tantôt anticipent l'évolution des goûts du lectorat.⁵⁷

En 1541, Arnoul Langelier est revenu au premier titre, dans un format in-8° plus accessible. Malgré un texte en lettres romaines plus facile à lire, la qualité de l'ouvrage s'est encore dégradée par rapport à la version précédente⁵⁸, puisque les empereurs sont cette fois tous représentés à l'identique, sur un modèle de chevalier romain. Comme en 1530, les lettrines sont plus ou moins ornées (les capitales grossies alternent avec des motifs floraux). L'ouvrage est peut-être paru à la fin de l'année 1541, puisque certains exemplaires portent la date de 1542⁵⁹, mais il s'agit bien de la même version. C'est la dernière du texte de Guillaume Michel, avant que cette traduction ne soit remplacée chez les imprimeurs par celle de George de La Boutière.

2.2. La traduction de George de La Boutière

La traduction de George de La Boutière n'a pas eu la même fortune éditoriale, puisqu'elle n'a été imprimée que par deux éditeurs avant de tomber dans l'oubli et ne semble pas avoir intéressé l'un des libraires les plus prolifiques de son époque, Guillaume Rouillé, qui avait pourtant édité plus de 200 textes en français, dont 116 traductions⁶⁰, et « contrefit une bonne partie des livres à succès de Jean de Tournes⁶¹ », le principal éditeur de cette version. Peu répandue, cette traduction n'est pas arrivée jusqu'à Bayle, qui

57 Mathilde Thorel, « Pratiques de l'intitulation au XVI^e siècle », in *L'acte éditorial, Publier à la Renaissance et aujourd'hui*, op. cit., p. 176.

58 Cette édition doit être replacée dans un contexte de soulèvement des ouvriers imprimeurs de Lyon et de Paris, qui aboutit à un arrêt de nombreuses presses et à un nombre réduit d'ouvrages publiés. Voir sur ce point Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, op. cit., p. 199.

59 Comme celui que l'on trouve dans l'inventaire des ouvrages de Jules Taschereau (« Ouvrages concernant l'histoire de la Touraine, ouvrages des écrivains tourangeaux ou qui ont été publiés en Touraine »). Outre cette version datée de 1542, l'inventaire compte aussi une édition de 1520 (« Bel exemplaire grand de marges, réglé, et dans sa première reliure »), une de 1530 et une de 1541, et même une édition latine de 1471 par Jenson, « né en Touraine ». *Catalogue des livres composant la bibliothèque de Feu M. Jules Taschereau*, Paris, Labitte, 1875, p. 270-271.

60 Susan Baddeley, « Imprimeurs et libraires », art. cit., p. 274.

61 Albert Flocon, *L'univers des livres*, Paris, Cercle de la librairie, 1960, p. 353.

affirme dans son *Dictionnaire* qu'il ne l'a pas eue entre les mains et ne peut donc en juger l'auteur « George de La Bouliere⁶² » (*sic*). La version a eu si peu d'écho semble-t-il qu'elle a même été oubliée de la liste des traductions françaises établie par Guillaume Flamerie de Lachapelle dans sa récente traduction des *Vies*⁶³.

Le principal éditeur est donc Jean de Tournes, qui a publié le texte à Lyon en 1556 dans une édition in-4° de 369 pages, ne comportant pas d'illustrations de pleine page mais seulement de petits médaillons représentant chaque empereur « au vif pourtrait⁶⁴ ». Jean de Tournes, « imprimeur profondément engagé dans le processus de production mais aussi de création des ouvrages sortant de ses presses⁶⁵ », était en effet plus attentif que ses contemporains à la disposition du texte et des illustrations, et le choix des médaillons copiés par Bernard Salomon⁶⁶ permet ici de bien séparer les chapitres dans un texte encore très dense, sans pour autant augmenter de façon trop importante le prix de l'ouvrage imprimé. Les classiques publiés par Jean de Tournes, très majoritairement en traduction, sont ainsi très réputés « pour la netteté des caractères, souvent d'élégantes italiques, et de la mise en page, [comme] pour la correction des textes et la beauté des illustrations⁶⁷ », ce qui lui a peut-être valu d'être nommé Imprimeur du roi en 1559⁶⁸. On trouve également avec la traduction de La Boutière un « brief recueil des dignités Sacerdotales, et magistrats des anciens Rommains, faisant grandement à l'intelligence des *Vies* precedentes » de 28 pages, qui correspond bien à la tendance lyonnaise puisque les imprimeurs de la ville ont acquis au milieu du XVI^e siècle une spécialisation certaine dans les ouvrages de droit ou de jurisprudence. La Boutière s'est peut-être inspiré des œuvres d'un autre lyonnais, Guillaume Du Choul, auteur de nombreux textes détaillant la

62 Pierre Bayle, Article « Suétone », *Dictionnaire historique et critique*, tome troisième, seconde édition, revuë, corrigée et augmentée par l'auteur, N – Z, Rotterdam, Reinier Leers, 1702, p. 2816. L'erreur se trouve encore chez Delisle de Sales, qui évoque ses prédécesseurs, « un Georges de la Bouliere ; un nommé Duteil », préface de *l'Histoire des douze Césars, de Suétone, traduite par Henri Ophellot de La Pause...*, *op. cit.*, p. xivj-xvij.

63 Suétone, *Vies*, traduction, introduction et notes par Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, Introduction, p. LII.

64 « L'imprimeur au lecteur » de l'édition de 1556, non paginé.

65 Trung Tran, « Le texte illustré au XVI^e siècle, stratégie éditoriale ou création artistique ? », in *L'acte éditorial, Publier à la Renaissance et aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 64.

66 « Peintre autant excellent qu'il n'y en ayt point en notre Hémisphère » selon Jean de Tournes, cité par Annie Parent dans « Le monde de l'imprimerie humaniste », in *Histoire de l'édition française, I, Le livre conquérant (Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle)*, *op. cit.*, p. 318. Il est vrai que Salomon était le gendre de Jean de Tournes, ce qui explique peut-être en partie l'emphase des qualificatifs.

67 Albert Flocon, *L'univers des livres*, *op. cit.*, p. 353.

68 Nomination signalée par François Roudaut, *Le livre au XVI^e siècle, Éléments de bibliologie matérielle et d'histoire*, Paris, Honoré Champion, « Études et essais sur la Renaissance », 2003, p. 65.

civilisation impériale romaine dans tous ses aspects⁶⁹, textes qui ont pour la plupart circulé sous forme de manuscrits avant d'être publiés. Suivent trois pages sur la « Maniere de faire moult notale, qu'observoyent les Rommains aux obseques de leurs morts : & mesmement comme ils bruloyent les corps des Empereurs, & comme les canoni-zoyent ». L'ouvrage se termine par une « table des regions, païs, & aucunes choses notables contenues aux douze precedents liures » de trois pages et demi, sur trois colonnes par page. Contrairement aux autres traductions, dans lesquelles le privilège du roi est souvent mis à l'honneur au début, il sert ici de conclusion à l'ouvrage.

Jean de Tournes travaillait régulièrement avec la Galée d'Or, boutique de Galliot du Pré qui possédait près de 40000 volumes en 1560⁷⁰ et était l'un des points de vente parisiens majeurs. Il ne se limitait donc pas au marché lyonnais et écoulait un grand nombre de livres également à Paris. La traduction de La Boutière s'est cependant sans doute vendue davantage en province, puisque Galliot du Pré proposait toujours sur ses rayonnages en 1560 sa propre édition, dans la traduction de Guillaume Michel, réimprimée en 1530⁷¹.

L'éditeur Jean de Tournes étant mort de la peste en 1564⁷², c'est son fils Jean II qui a repris ses affaires. Il a réédité la traduction de La Boutière en 1569, signe que les exemplaires prévus lors de la première édition s'étaient *a priori* écoulés. Cependant, l'imprimerie du protestant Jean de Tournes avait été saccagée en 1567, et il se pourrait aussi qu'il ait perdu les volumes et qu'il ait réimprimé Suétone pour tenter de relancer son commerce avec une édition classique.

La même année, en 1569, Claude Micard en a proposé une très petite version in-16, qui n'a guère laissé de traces. Au vu des incertitudes signalées par le *Répertoire d'imprimeurs* sur le nom, les adresses et les dates d'exercice de Micard⁷³, il est possible qu'il s'agisse d'une réutilisation non autorisée du texte. Il en est de même pour l'édition de 1616 qui porte la marque de Jean de Tournes (mais n'affiche pas le privilège) et est identique à celle de 1556. Fabricius mentionne encore deux autres éditions de la traduction

69 En particulier le *Discours sur la castrametation et discipline militaire des romains, Des bains et antiques exercitations grecque & romaine* et *De la religion des romains*, regroupés en un volume dans une édition de 1556 proposée par Guillaume Rouillé.

70 D'après Annie Parent, *Les métiers du livre à Paris au XVI^e siècle*, op. cit., p. 221.

71 *Ibidem*, p. 241.

72 Jean-Dominique Mellot et Elisabeth Querval, avec la collaboration d'Antoine Monaque, *Répertoire d'imprimeurs / libraires (vers 1500 – vers 1810)*, nouvelle édition mise à jour et augmentée (5200 notices), Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 527, notice 4782.

73 *Ibidem*, p. 400, notice 3564.

de La Boutière, à Paris en 1616, dont nous n'avons pas trouvé trace, et à Rouen en 1654⁷⁴. Il semble ici faire une confusion avec une édition rouennaise de Baudoin datée de 1654 (probablement contrefaite par Cailloué), qui reprend le texte de la traduction de 1611, en modernisant l'orthographe et en supprimant les notes de fin de paragraphe. Les années 1640-1660 étant aussi marquées par une crise du marché du livre et une véritable explosion des contrefaçons⁷⁵, en particulier à Rouen, il est toutefois possible qu'une édition contrefaite de la traduction de La Boutière ait été imprimée à cette époque.

2.3. La traduction de Jean Baudoin

Le traducteur suivant a intéressé davantage de libraires, et la version de Baudoin a été réimprimée à de nombreuses reprises. Ces rééditions répétées sont la preuve que son imprimeur principal, Richer, avait écoulé tous les exemplaires et a jugé utile d'en imprimer de nouveaux afin de satisfaire la demande. Jean Richer, fondateur avec son frère Etienne du *Mercurie Français*, connaissait très bien le marché du livre et a su profiter de la popularité de Baudoin, qui pourrait avoir eu plus de poids que la qualité de son œuvre dans ce succès éditorial, même si sa traduction de Suétone est peut-être meilleure que d'autres travaux postérieurs de sa plume, si l'on en croit le jugement de Barbier :

c'étoit, pour ainsi dire, le début de cet écrivain. Il n'étoit pas encore accoutumé à retoucher d'anciennes versions, sans consulter les originaux. Aussi cette traduction est-elle bien écrite pour le temps où elle parut⁷⁶.

Notons toutefois que Baudoin avait déjà donné au public l'année précédente des traductions de Salluste, Tacite, Dion Cassius et Velleius Paterculus, il n'en était donc pas vraiment à ses premiers essais, et ne s'est pas privé de consulter la version de La Boutière dont il reprend souvent des éléments.

74 Johann Albert Fabricius, *Bibliotheca latina, nunc melius delecta rectius digesta et aucta diligentia Jo. Aug. Ernesti, op. cit.*, p. 461.

75 Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre, op. cit.*, p. 279.

76 Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des Auteurs, Traducteurs et Éditeurs, op. cit.*, p. 436.

D'abord publié en 1610 par Jean Gesselin, sans mention du traducteur ni aucune introduction, le texte des *Vies des Douze Césars* a été repris à l'identique deux fois par Jean Richer, d'abord en 1611 puis en 1616, dans un format in-4° illustré de fines gravures signées Pelletier. Ces gravures sont accompagnées d'épigrammes probablement composées par Baudoin lui-même puisqu'il est coutumier du fait et a rédigé quelques années plus tard celles qui accompagnèrent les portraits de rois dans l'*Histoire de France* de Mézeray⁷⁷.

L'édition de 1616 porte sur certains exemplaires un frontispice gravé selon les planches du célèbre Jaspar Isac et mentionnant la date de 1610⁷⁸, avec deux marques d'imprimeurs, celle de Jean Richer et celle de Jean Gesselin, ainsi que leurs devises respectives (« *Sic virescit justus* » et « *Si aetas non retinenda fugit* »). L'exemplaire conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève porte le nom et la marque de Gesselin au milieu du frontispice et sur la page de titre, mais fait figurer le privilège au nom de Richer ; il ne contient aucune illustration. La dernière édition de Richer, celle de 1628, a peut-être été contrefaite. Le volume présent à la bibliothèque Vaticane⁷⁹ est en effet amputé des illustrations et des annotations de vocabulaire, présentes dans les exemplaires de la Bibliothèque nationale de France⁸⁰ et de la bibliothèque Sainte-Geneviève⁸¹. Jean Richer, après un exil entre Blois et Tours, était alors sur le point de fermer boutique et ces trois exemplaires portent le nom d'Estienne Richer et non plus de Jean.

De Heuqueville, autre libraire parisien, a repris la traduction de Baudoin en deux parties, regroupées dans un tome in-4° en 1621 avec un titre légèrement différent, *De la vie des Douze Césars, Mis en nostre langue plus fidelement qu'es Editions precedentes ; et illustré de plusieurs belles recherches d'Histoire et d'Antiquité*. Chaque vie y est accompagnée d'un portrait d'empereur gravé à l'eau-forte par Picquet (avec signature dans la plaque) et l'ouvrage est divisé en deux parties dont la deuxième est intitulée « Recherches d'histoire et d'antiquité, divisées en 17 discours tirez des plus belles matières contenues dans les Vies des XII Césars de C. Suétone Tranquille ».

Deux autres éditions sont parues à Rouen, où Baudoin avait peut-être séjourné. La première a été publiée en 1624 : un exemplaire est conservé à la bibliothèque Mazarine

77 D'après Wilfred Hugo Evans, *L'historien Mézeray et la Conception de l'Histoire en France au XVII^e siècle*, Paris, Gamber, 1930, p. 49.

78 Il s'agit du même frontispice que pour l'édition de 1616, avec les deux dates.

79 Sous la cote Stamp.Barb.K.V.39.

80 Numérisé sous la cote NUMM-859544.

81 Sous la cote 4 I 348 INV 460 RES.

mais ne porte pas de nom d'éditeur. L'autre édition rouennaise est parue plus tardivement, en 1654, chez Jacques Cailloué, dans un format in-8° de 632 pages que mentionne Barbier⁸². Ce format marque un souci très clair d'économie, car la mode était alors revenue aux grands in-folios ou in-quartos, avec près de 40 % de publications dans ces formats⁸³.

L'*Histoire des traductions en langue française* indique que la version de Baudoin était encore rééditée au XVIII^e siècle⁸⁴, nous n'avons toutefois trouvé aucune trace de ces rééditions. Peut-être s'agit-il de la traduction de D. B*, très largement inspirée de celle de Baudoin et publiée pour la première fois par Bobin et Legras en 1667⁸⁵.

2.4. La traduction de Bernard Du Teil

Cette traduction, dont la première édition chez Etienne Loyson, à Paris, date de 1661, a connu une fortune éditoriale surprenante. Intitulée d'abord *L'Histoire des empereurs romains*, elle est parue dans un beau volume in-4° unilingue de 526 pages. Après la vogue du milieu du siècle, ce format s'était alors raréfié et représentait moins d'une publication sur cinq⁸⁶. L'éditeur a donc voulu donner une importance particulière à cette parution, peut-être pour marquer davantage la différence avec la traduction de Baudoin reparue sept ans plus tôt et qui devait encore circuler. Chaque *Vie* y est accompagnée d'un portrait en taille-douce, technique relativement coûteuse même si elle s'est démocratisée depuis la fin du siècle précédent. Au XVII^e siècle, les imprimeurs sont en effet souvent tentés par des éditions à bas coût, réduisant « l'illustration à quelques planches isolées du texte ou seulement à un frontispice⁸⁷ », et les portraits d'empereurs qui ornent la version de 1661 sont d'autant plus remarquables. Malgré sa présentation, la traduction de Du Teil est loin d'être la meilleure parmi celles que nous étudions, et Bayle affirme (de manière abusive) qu'il a « supprimé des chapitres tout entiers, & a enervé en plusieurs

82 Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des Auteurs, Traducteurs et Éditeurs*, *op. cit.*, p. 436.

83 Voir *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *op. cit.*, graphique 3, p. 114.

84 *Histoire des traductions en langue française. XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, *op. cit.*, p. 338.

85 La traduction de D.B* a été rééditée au moins trois fois, en 1688, 1699 et 1700.

86 *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *loc. cit.*

87 Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, *op. cit.*, p. 155.

rencontres les phrases de Suétone⁸⁸ ». Nicolas Lenglet du Fresnoy, reprenant ce jugement, donne la référence de l'édition 1661 mais ne semble pas l'avoir lue et écrit de manière impersonnelle « on assure que cette version est tronquée dans beaucoup d'endroits. Cet auteur est assés considerable pour mériter une nouvelle traduction exacte et fidèle⁸⁹. » François-Xavier Feller, au contraire, estime que cette version de « Dutheil » est « plate, mais assez fidèle⁹⁰ ». Les critiques n'ont toutefois pas cessé après lui puisque Ferri de Saint-Constant jugeait que cette traduction était remplie de contresens et d'expressions surannées⁹¹.

Cette version eut pourtant un certain succès car dès 1663, on en trouve des contrefaçons chez au moins trois imprimeurs, à Paris (chez Gabriel Quinet, et Jean II Cochart) et à Amsterdam chez les Elzevier⁹². Il s'agit dans tous les cas de petites éditions in-12, sans aucun ornement, en un ou deux volumes, format dans lequel sont spécialisés les Elzevier qui ont réussi à mettre au point un processus d'impression particulier et à faire graver de très petits caractères par leur tailleur attiré, Christophe Van Dyck, rendant ces petits volumes facilement lisibles malgré leur taille⁹³. Le grand succès de ces contrefaçons dès la fin du XVI^e siècle a encouragé de nombreux éditeurs à s'engager dans cette voie, y compris en France, il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve ici Suétone, auteur classique qui constitue une valeur sûre, réédité de façon illégale. En 1670, Langelier

88 Pierre Bayle, Notice « Suétone », art. cit., p. 2816.

89 Nicolas Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire, avec un catalogue des principaux historiens, et des remarques sur la bonté de leurs ouvrages et sur le choix des meilleures éditions*, nouvelle édition augmentée et ornée de cartes géographiques, 4 vol., t. 3, Paris, Pierre Gandouin, 1729 [1713], p. 226.

90 François-Xavier de Feller, *Biographie universelle, ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talents, leurs erreurs ou leurs crimes*. Edition revue et continuée jusqu'en 1848, sous la direction de M. Ch. Weiss et de M. l'abbé Busson, 8 vol., tome VIII, Paris, Leroux, Joubly – Gaume et C^{ie} – Outhenin Chalandre, 1850 (mention d'un autre éditeur sur la page de titre : Lille, Lefort et Besançon, Outhenin Chalandre fils) [1781], p. 49.

91 Giovanni Ferri de Saint-Constant, *Rudimens de la traduction, ou l'art de traduire le latin en français, ouvrage élémentaire, précédé d'une notice sur les traductions des auteurs latins*, Seconde édition, revuë, corrigée et augmentée, 2 vol., t. 1, Paris, Delalain, 1811, p. xxxij.

92 Louis-Gabriel Michaud précise au sujet de cette édition à Amsterdam : « Brunet dit qu'il est fort douteux que ce volume, quoique passablement imprimé, l'ait été chez lez Elzevier ; il le croit une des productions des presses de Rouen ». Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit de manière certaine d'une contrefaçon. Louis-Gabriel Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne ou histoire, par ordre alphabétique, de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée d'articles omis ou nouveaux*, t. 41, Paris, Delagrave, s.d. (1842) [1811-1828], article TEIL, (BERNARD DU), p. 115.

93 Henri-Jean Martin, « Renouvellements et concurrences », in *Histoire de l'édition française, I, Le livre conquérant (Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle)*, op. cit., p. 489.

reprend le texte en revenant au titre que son aïeul avait donné à la traduction de Guillaume Michel en 1520, *Des faicts et gestes de XII Césars*.

La réédition de Lyon en 1685 est agrémentée d'un jugement de La Mothe Le Vayer sur Suétone qui n'est autre qu'une reprise de son *Jugement des historiens tant anciens que modernes* (1665)⁹⁴. Elle semble sortir des presses de Jean Molin, qui a usurpé le titre d'Imprimeur ordinaire de Sa Majesté en 1658 puis a été emprisonné pour impression défendue en 1681-1682 et ne semble pas avoir repris son activité par la suite⁹⁵. Il pourrait donc s'agir là aussi d'une fausse attribution, alors que l'édition de 1689, toujours à Lyon mais chez Antoine et Horace Molin cette fois (« Avec permission » est-il précisé sous le nom de l'éditeur, tandis que le privilège reproduit quelques pages plus loin donne la date de 1687 « attendu que celui de Loyson, accordé en 1670 pour sept ans, est expiré⁹⁶ »), est « enrichie de notes latines sur les endroits les plus difficiles tirées des *variorum* ». Cette dernière est une édition bilingue, et les notes latines sont tirées des leçons de Casaubon et de Torrentius. Dans les deux cas, qu'il s'agisse du texte de La Mothe Le Vayer ou des notes latines, leur ajout n'est pas une décision du traducteur, mort vingt ans auparavant.

La même année, Jean-Baptiste de Ville donne une autre édition, unilingue cette fois, mais reprenant aussi en début de volume le jugement de La Mothe Le Vayer. Elle est accompagnée d'une permission accordée en 1674 « attendu que le privilege accordé audit Du Teil pour l'impression dudit livre est expiré, veu ledit Privilege du 4. juin 1661 ». L'éditeur a vraisemblablement consulté un volume de la première édition afin de retrouver cette information, mais la date de 1674 alors que l'impression date de 1685 est assez curieuse (nous n'avons pas retrouvé d'exemplaires antérieurs proposés par de Ville) et laisse planer un doute certain sur l'authenticité de cette permission.

94 *Jugement sur les principaux historiens grecs et latins dont il nous reste quelque ouvrages* [1646], in *Œuvres de François La Mothe Le Vayer*, nouvelle édition revue et augmentée, t. 4, partie II, Dresde, Michel Groell, 1756 [1665], p. 254-259.

95 Jean-Dominique Mellot et Elisabeth Querval, avec la collaboration d'Antoine Monaque, *Répertoire d'imprimeurs / libraires (vers 1500 – vers 1810)*, nouvelle édition mise à jour et augmentée (5200 notices), *op. cit.*, p. 405, notice 3607.

96 *L'histoire des empereurs romains, écrite en latin par Suetone & nouvellement traduite par M. Du Teil, enrichie de notes latines sur les endroits plus difficiles tirées des variorum, avec leurs Portraits en taille douce, tome premier, latin-françois*, Lyon, Molin, 1689, n. p. Loyson a en effet repris la version de 1661 pour la réimprimer en 1670 à l'identique, mais n'a visiblement pas profité des sept ans du privilège pour faire une troisième série puisque nous n'avons trouvé aucun exemplaire postérieur à 1670 émanant de ses presses.

Une autre contrefaçon (reprenant à la fois des extraits du privilège accordé à Loyson et de la permission de 1687) est publiée quatre ans plus tard, à nouveau à Amsterdam⁹⁷, avant la dernière réédition parisienne par Nicolas Le Gras (reprenant celle qu'il avait déjà proposée en 1688, faisant suite à l'impression déjà contrefaite de Jacques Le Gras en 1663) en 1700, sans aucune note ni indication de chapitres. Le texte n'est plus réimprimé par la suite. Il faut dire qu'à partir de 1701 « tout livre dépassant deux feuilles d'impression doit obtenir l'autorisation préalable de l'administration centrale⁹⁸ », les rééditions autorisées se font donc un peu plus rares en ce début de XVIII^e siècle, et un grand nombre de contrefaçons circulaient déjà.

2.5. La traduction d'Henri Ophellot de La Pause

Il a fallu attendre soixante-dix ans après cela pour qu'un autre traducteur reprenne le texte de Suétone, et personne ne l'a proposé pour la collection dite Barbou, publiée par un groupe de libraires parisiens, et dont Guillaume Flamerie de Lachapelle nous rappelle qu'elle contenait notamment César, mais aussi « Florus, Salluste, Tacite ou Velleius Paterculus, et même un Tite-Live réclamant un travail énorme »⁹⁹. Le délai entre la traduction de Du Teil et les suivantes n'est toutefois pas si étonnant si l'on considère le marché des traductions dans son ensemble, qui a vécu presque tout le XVIII^e siècle de stocks et de rééditions (autorisées ou contrefaites) de traductions datant de l'époque dite des « Belles infidèles ». Dominique Morineau donne l'exemple du César de Perrot d'Ablancourt réimprimé au moins onze fois entre 1665 et 1714 : « Dans ces conditions, imposer une version nouvelle relève de la gageure »¹⁰⁰. Si aucun des traducteurs de Suétone n'a

97 C'est celle que Bayle affirme avoir consultée, comme il le signale en note de son article sur Suétone, art. cit., p. 2816 (il la présente comme la quatrième édition de la traduction de Du Teil), ce qui est cohérent avec l'absence de notice concernant Suétone dans l'édition de 1697 de son *Dictionnaire*.

98 Jean Quéniart, « L'anémie provinciale », in *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *op. cit.*, p. 360.

99 Suétone, *Vies*, traduction, introduction et notes de Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, Introduction, p. XLII. Notons que la collection a été établie à l'instigation de Lenglet Du Fresnoy, qui n'était pas le plus fervent admirateur des *Vies* de Suétone. Sur cette collection, voir Henri-Jean Martin, « La prééminence de la librairie parisienne », in *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *op. cit.*, p. 348.

100 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, thèse de doctorat sous la direction d'Yves Coirault, Lille, Atelier National de Reproduction des Thèses, 1989, p. 339.

l'ampleur d'un Perrot d'Ablancourt, il n'en reste pas moins que les libraires semblent réticents à commander de nouvelles traductions dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Henri Ophellot de La Pause fait publier la sienne à la fin de l'année 1770, même si les conventions éditoriales font porter aux volumes la date de 1771¹⁰¹. L'ouvrage se présente sans portraits cette fois mais avec des « Mélanges philosophiques et notes » dont le contenu est très varié :

Éparses dans vingt-neuf chapitres d'inégale longueur, eux-mêmes répartis dans les quatre volumes, ces interventions, qu'une lecture superficielle peut laisser apparaître comme une glose bavarde, décousue et assez gratuite, montrent en réalité des constantes et des ruptures hautement significatives [...]. L'argument principal est une réflexion sur le pouvoir absolu. Une vaste fresque l'illustre et la relance qui, outre les Césars, nous montre Mahomet, Koulikarn, César Borgia, Marius, Sylla, Alexandre VI, Philippe II, Henri VIII, et surtout, à quatre reprises, Cromwell. Sur la personne et les actes des tyrans, la charge est vive.¹⁰²

L'ensemble, déjà conséquent, est agrémenté d'un index « des hommes de lettres qui ont fleuri sous le règne des douze Césars », où l'auteur égrène sur plus de quarante pages des noms souvent inconnus. Si la préface, rédigée à la première personne, n'indique qu'un auteur pour la traduction et les notes, Ophellot de la Pause, Delisle a créé un autre jeu avec son pseudonyme puisqu'il a affirmé qu'Ophellot n'était que le traducteur tandis que les notes étaient de sa main. Pierre Malandain signale même une correspondance que Delisle affirme avoir entretenue avec Ophellot de la Pause¹⁰³.

Cette parution bilingue chez Charles Saillant et Jean-Luc Nyon¹⁰⁴ en quatre tomes in-8°, dont deux de plus de 500 pages, se voulait plus érudite que les précédentes, mais son coût probablement trop élevé a été un frein à la réédition. La reliure d'origine en basane de la plupart des éditions conservées, plutôt bon marché, de même que le format réduit, pourrait être la marque d'une certaine volonté de rendre l'ouvrage accessible,

101 Voir Pierre Malandain, « Bibliographie critique des œuvres de Delisle de Sales », in *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, *op. cit.*, n° 204, p. 568. Il précise que Voltaire a reçu l'exemplaire avant le 5 novembre 1770.

102 Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, *op. cit.*, n° 203, p. 95.

103 *Ibidem*, p. 92.

104 Le dernier volume indique à la suite des notes que l'impression a été réalisée sous les presses de « Michel Lambert, rue de la Harpe, près saint-Côme ». Ce dernier était l'éditeur attitré de Voltaire, que la rumeur présentait comme le véritable père de Delisle de Sales. *Histoire des douze Césars, de Suétone, traduite par Henri Ophellot de La Pause...*, *op. cit.*, p. 383.

mais elle arrive à un moment où « on ne lit presque point à Paris un ouvrage qui a plus de deux volumes¹⁰⁵ ». La parution contemporaine de la traduction bilingue en deux volumes seulement de La Harpe a donc laissé dans l'ombre cette version de Delisle de Sales, malgré les jugements de critiques contemporains clairement en faveur de ce dernier. Linguet notamment ne tarit pas d'éloges :

J'arrive de la campagne, Monsieur, et le premier objet qui me frappe est le beau *Suétone* de H. de la Pause. La forme et le fonds [*sic*], tout s'y trouve. Je n'ai pu me refuser au plaisir de dévorer sur le champ les mélanges philosophiques que vous y avez ajoutés : je ne sais si je me laisse prévenir par l'amour-propre, mais j'ose me flatter que je ne m'y serais pas mépris. Je n'aurais pas pu y méconnaître la plume brillante et chaude à laquelle nous devons la *Philosophie de la nature*¹⁰⁶.

Il est vrai que Linguet, en conflit avec La Harpe, avait tout intérêt à promouvoir son concurrent, avec lequel il entretenait par ailleurs une correspondance suivie. Fréron dénonça aussi la « rivalité malhonnête¹⁰⁷ » de ces traductions contemporaines et mit en avant celle de Delisle de Sales, pour les mêmes raisons que Linguet.

Les jugements plus tardifs sont bien moins élogieux, à l'image de celui de François-Xavier de Feller qui affirme que cette version « est sans contredit la plus mauvaise, et [que] l'inexactitude ne peut guère être poussée plus loin¹⁰⁸. » Les imprécisions de la traduction et les coupes qu'il a effectuées dans le texte de Suétone, tout comme la longueur des notes de fin de volume, n'ont pas semblé justifiées à la postérité, et la renommée du traducteur n'a pas davantage servi l'œuvre.

105Louis-Sébastien Mercier, à propos des « années 1780 », cité par Jean-François Gilmont, *Le livre et ses secrets*, Genève – Louvain-la-Neuve, Droz – Presses Universitaires de Louvain, 2003, p. 79.

106Lettre de Linguet à Delisle de Sales, citée par Pierre Malandain, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, *op. cit.*, n° 203, p. 92.

107*Année littéraire* de novembre 1770, cité par Pierre Malandain, *Ibidem*, p. 93.

108François-Xavier de Feller, *Biographie universelle, ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talents, leurs erreurs ou leurs crimes*, *op. cit.*, p. 49.

2.6. La traduction de Jean François de La Harpe

La dernière traduction que nous incluons dans notre corpus est celle de La Harpe, qui fait le lien entre XVIII^e et XIX^e siècle puisqu'elle paraît en 1770 mais est très régulièrement rééditée. Raillée par Voltaire – qui aurait même écrit « mauvaise traduction » sur la page de titre de son exemplaire¹⁰⁹ – et peu goûtée de ses contemporains, elle n'a pourtant été suivie de celle de Maurice Levesque que quarante ans plus tard, en 1808. Guillaume Flamerie de Lachapelle rappelle néanmoins que cette dernière n'a pas remplacé la traduction de La Harpe : il évoque celle-ci comme une traduction

très mal accueillie par les savants de son temps mais qui, par son élégance et par le statut de La Harpe lui-même, jouira longtemps d'une certaine renommée en France¹¹⁰.

L'avis des critiques continue d'être divisé au siècle suivant puisque Bellanger fait de lui « l'un des pires traducteurs des anciens¹¹¹ », tandis que l'ouvrage de Grégoire et Colombet place sa traduction parmi les « belles infidèles », avec les traductions « de Lucain par Marmontel, de Juvénal par Dussaulx, de Pline le Jeune par Sacy¹¹² ». Même si l'appellation de « belle infidèle » est contestable, ce bilan souligne la qualité littéraire qui a été reconnue au texte de La Harpe.

En témoignent les très nombreuses rééditions qui ont suivi celle de Lacombe et Didot en 1770. Bilingue, cette dernière était présentée en deux volumes in-8° et accompagnée d'ornements assez simples gravés sur bois. Éreintée par Fréron dans l'*Année littéraire* de janvier 1771, elle comportait en effet des erreurs dont certaines ont été corrigées par la suite dans l'édition de Gabriel Warée en 1805, le texte ayant été revu par Boulard à la

109D'après Christopher Todd, *Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe*, *op. cit.*, p. 164.

110Suétone, *Vies*, traduction, introduction et notes de Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, Introduction, p. XLII.

111Justin Bellanger, *Histoire de la traduction en France (Auteurs latins et grecs)*, *op. cit.*, p. 61. C'est donc le second de nos traducteurs que Bellanger égratigne, ne prenant même pas la peine de citer les autres. Notons toutefois que dans toute l'histoire il n'épargne guère qu'Amyot, Madame Dacier, Dureau de la Maille et Burnouf.

112Cité par Georges Mounin, *Les belles infidèles*, *op. cit.*, p. 57. Henri Van Hoof suggère lui aussi que « le souvenir des belles infidèles se perpétue » dans la traduction de La Harpe comme dans les versions citées de Dussaulx et Marmontel ou encore chez Nicolas Gédoyen (qui a traduit Quintilien, *De l'institution de l'Orateur*, publié en 1718), voir *Histoire de la traduction en Occident*, *op. cit.*, p. 58.

suite notamment des remarques de Fréron et des réponses que La Harpe y avait apportées¹¹³. C'est donc une édition « revue et corrigée » et accompagnée de 13 portraits signés Maradan qui est parue en l'an XIII.

Dès 1776, en préparant l'édition de ses œuvres, La Harpe avait convenu avec Lex (fondateur de la Société littéraire et typographique d'Yverdon) de ne pas y inclure sa traduction de Suétone¹¹⁴. Contrairement à ce souhait initial, celle-ci a cependant été intégrée par la suite à ses *Œuvres complètes* parues en 1821 sous la houlette de Verdière et Didot (tomes VII et VIII), avec des dessins gravés par Adam « d'après les antiques du Musée Royal ». Il s'agit là encore d'une édition « revue, quant au texte, avec le plus grand soin ».

A partir de 1868, la traduction de La Harpe trouve un premier concurrent sérieux avec la version proposée par Personneaux chez Charpentier. Cette dernière a été réimprimée cinq fois entre 1868 et 1892, mais n'a pas pour autant éclipsé complètement la traduction de La Harpe.

Une nouvelle édition de la version que nous étudions a été publiée en 1864 chez Dubuisson et Marpon, les deux volumes étant réunis dans un même tome grâce à l'abandon du bilinguisme. Garnier le rétablit cependant l'année suivante dans sa publication des *Œuvres de Suétone*, pour lesquelles on utilise la traduction de La Harpe « refondue avec le plus grand soin par M. Cabaret-Dupaty ». Il ne s'agit toutefois pas d'une version juxtalinéaire où le texte latin peut être lu en face du texte français, mais bien d'une traduction, sous laquelle la version originale est présentée dans une police très réduite, comme en note. Aucun autre appareil critique ne l'accompagne. Le succès de cet ouvrage lui a valu une réédition à l'identique en 1885.

Après Garnier, la Bibliothèque nationale choisit également la traduction revue de La Harpe pour sa « collection des meilleurs auteurs anciens et modernes » en 1866 (avec là encore une réédition à l'identique en 1891). Ces deux éditions semblent davantage destinées à un public scolaire assez large, et les manquements de La Harpe quant à la précision ne semblent pas avoir gêné les éditeurs.

En 1883, Dentu fait imprimer une « nouvelle édition précédée d'une notice » pour sa « bibliothèque choisie des chefs-d'œuvre français et étrangers », en proposant un titre

113Christopher Todd, *Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe, op. cit.*, p. 164.

114*Ibidem*, p. 89.

jugé plus vendeur, *Rome galante sous les douze Césars*¹¹⁵. Malgré celles de Lévêque et Personneaux, c'est donc la traduction de La Harpe qui fait office de référence, et on la retrouve encore en 1937 puis en 1961, chaque fois dans des collections grand public qui n'ont pas les moyens de s'offrir un traducteur mais puisent dans les anciennes versions libres de droit et utilisent celle qui leur semble la meilleure, ou du moins la plus adaptée à leur public. En 1937, Flammarion intègre ainsi Suétone à sa collection « Les meilleurs auteurs classiques français et étrangers », tandis qu'en 1961 L'Ambassade du Livre propose un fac-similé illustré pour compléter sa liste des « 100 chefs-d'œuvre de l'esprit humain ».

La Harpe, malgré les critiques de Voltaire et des cercles érudits contemporains, est donc de très loin le traducteur le plus apprécié des éditeurs, et le seul à avoir été édité pendant près de deux cents ans.

3. Les règles de la traduction

Toutes ces traductions s'inscrivent dans un mouvement d'ensemble, où l'on peut voir que la production en langue française gagne progressivement du terrain sur les écrits en langue latine, quel que soit le domaine concerné. Dès le Moyen Âge, une tradition en langue française avait été instaurée par Oresme ou encore Pierre Bersuire. Au début de la Renaissance, le phénomène s'intensifia très massivement et

[I]es doctes s'efforcèrent à l'envi de mettre à la portée de leurs compatriotes les trésors de la littérature antique. La traduction fut promue à la dignité de genre littéraire, et, dans les *Arts poétiques* de Sebillet, de Peletier et de Laudun d'Aigaliers, un chapitre s'intitule *de la version ou des traductions*¹¹⁶.

Ces chapitres louent souvent les qualités des traducteurs, offrant à leur pratique la « dignité de genre littéraire » évoquée ci-dessus par Raymond Lebègue, mais les traités

115Ce titre a été repris en 1914 par J. Rouff pour sa « Grande collection nationale » vendue 20 centimes (Suétone constituait le volume 31).

116Raymond Lebègue, « Les traductions en France pendant la Renaissance », in *Actes du Congrès de Strasbourg de l'Association Guillaume Budé*, 20-22 avril 1938, Paris, Les Belles Lettres, 1939, p. 363.

voués à les aider dans leur tâche ne sont pas courants en France aux premiers temps de la Renaissance. « L'art de la traduction, qu'on a toujours pratiqué, n'a pas souvent connu de véritables règles¹¹⁷ », note Roger Zuber, malgré les traités plus nombreux au XVII^e siècle. Ce manque est d'autant plus notable que la situation d'autres pays européens, à commencer par l'Italie, est tout à fait différente.

Jusqu'à la fin du Moyen Âge, translation (le terme de *traduction* n'est apparu avec son sens actuel qu'en 1540 et ne s'est imposé que vers la fin du siècle¹¹⁸) signifiait davantage adaptation que transmission fidèle d'un texte dans une autre langue. Monfrin résume ici l'attitude qui dominait jusqu'au milieu du XIV^e siècle environ, voire au XV^e siècle :

Il semble bien que l'on ait rarement eu, avant la fin du Moyen Âge, le souci historique et philologique de laisser ou de retrouver l'œuvre d'un auteur sous la forme exacte que celui-ci avait voulu lui donner. Suivant une idée généralement répandue, tout écrit destiné à instruire est perfectible et du moment qu'on le transcrit et qu'on le traduit, on ne voit aucune raison pour ne pas le modifier au goût du jour ou l'améliorer en le complétant¹¹⁹.

Si aucun traité important sur la traduction n'a été publié en France avant la première traduction des *Vies* que nous étudions, Guillaume Michel a toutefois pu consulter le *De interpretatione recta* de Leonardo Bruni publié vers 1425 et qui a eu une grande influence sur le changement de méthode de traduction. La version de 1520 ne s'inscrit en effet déjà plus dans le schéma médiéval. Quels qu'en soient les défauts, cette dernière n'est pas une adaptation, et Guillaume Michel s'efforce tant bien que mal de mettre en français le texte latin de Suétone. Cela correspond à la pratique que Barbara Verwiebe a relevée chez les traducteurs de Tacite, qui au XVI^e siècle, constatant qu'un nombre croissant de lecteurs ne maîtrisaient plus suffisamment le latin, « estimaient que la fonction principale de la traduction était la transmission exacte du contenu du texte de départ¹²⁰. » Cette fonction n'était toutefois pas complètement détachée d'une volonté d'embellir l'ori-

117 Roger Zuber, *Les « Belles infidèles » et la formation du goût classique : Perrot d'Ablancourt et Guez de Balzac, op. cit.*, p. 17.

118 Sur l'évolution sémantique des termes ayant trait à la traduction, voir Giovanni Dotoli, « Traducteur, traduction, traduire au XVII^e siècle », in *Lingua, cultura e testo, op. cit.*, vol. II, t. 1, p. 461-472.

119 Jacques Monfrin, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », *Journal des savants*, n° 3, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, 1963, p. 161.

120 Barbara Verwiebe, « La vie sociale dans les premières traductions des *Annales* de Tacite », in *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, actes du Colloque organisé par l'Université de Nancy II, 23-25 mars 1995, sous la direction de Charles Brucker, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 177.

ginal, et les pratiques fluctuent sans cesse autour de ces deux axes. Comme en beaucoup de domaines, l'usage a donc évolué avant que les textes théoriques ne viennent formaliser des règles auxquelles beaucoup d'auteurs obéissaient déjà.

Il n'en reste pas moins que de nombreux textes ont été publiés autour de la traduction dès la Renaissance, et que cet engouement est le signe d'un questionnement de fond au sein de la communauté mouvante des gens de lettres. La traduction est un laboratoire, qui permet d'observer la langue française, son autonomie face aux langues traduites et les possibilités d'évolution qui lui sont offertes. Les théoriciens ancrent souvent leurs écrits dans l'Antiquité : les deux « maîtres » en la matière restent en effet Cicéron et Jérôme, mais une pensée proprement française émerge au fil du XVI^e siècle. Parmi les textes théoriques, le bref opuscule d'Étienne Dolet paru en 1540 est sans aucun doute le plus fondamental :

Le traité intitulé *La Maniere de bien traduire d'une langue en l'autre* s'inscrit dans le projet (avorté) d'un traité plus vaste intitulé *L'Orateur françois*. Ce texte a déçu plus d'un lecteur à qui il paraissait enfoncer des portes ouvertes. Toutefois, il faut savoir gré à Dolet d'être, au moins pour la France, le premier théoricien à répertorier en toute clarté ces principes qui, s'ils nous semblent aujourd'hui aller de soi, n'étaient pas des évidences pour tous les traducteurs de son temps¹²¹.

Il y expose cinq règles, qui ont été reprises par la suite dans presque tous les traités. La première est que « le traducteur entende parfaitement le sens, & matiere de l'auteur, qu'il traduit : car par ceste intelligence il ne sera jamais obscur en sa traduction¹²² ». Il lui faut également avoir « parfaite connoissance de la langue de l'auteur qu'il traduit », mais ne pas essayer de rendre « mot pour mot ». Le traducteur est donc invité à donner le sens le plus juste, mais la paraphrase n'est pas exclue. La quatrième règle ordonne ainsi au traducteur de « se garder d'usurper mots trop approchants du Latin, & peu usités par le passé » et de ne pas « innover aulcunes dictions follement ». Dolet

121 Jean Vignes, « Théorie et pratique de la traduction chez Étienne Dolet et Jacques Peletier du Mans », in *Traduire les Anciens en Europe du Quattrocento à la fin du XVIII^e siècle : d'une renaissance à une révolution ?*, sous la direction de Laurence Bernard-Pradelle et Claire Lechevalier, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, « Rome et ses renaissances », 2012, p. 124.

122 L'opuscule de Dolet, *La manière de bien traduire d'une langue en l'autre*, Lyon, Dolet, 1540, est présenté en intégralité au début du livre d'Edmond Cary, *Les grands traducteurs français*, Genève, Librairie de l'Université, Georg & C^{ie} S.A., 1963. C'est d'après ce fac-similé non paginé que nous citons le texte.

pondère tout de même son propos en recommandant l'usage de « mots peu fréquentés », mais « a l'extrême nécessité ». Ces quatre règles forment la base de tous les traités sur la traduction : connaissance de la langue de départ et de celle d'arrivée, et défi de la transmission claire et lisible, en reprenant les réalités sans calquer le vocabulaire. Certaines de ces réflexions ont traversé toutes les époques et l'on n'est pas si loin de la querelle entre « sourciers » et « ciblistes » chère à L'Admiral¹²³. La dernière règle énoncée par Étienne Dolet, « l'observation des nombres oratoires », porte davantage sur la langue et doit être replacée dans un contexte de recherches sur la langue française et sa phrase idéale. Dolet la développe par ailleurs assez peu, c'est l'objet d'un autre de ses traités.

La publication de ce texte en 1540, même si Dolet n'invente pas véritablement ce qu'il développe, marque un tournant dans la pratique et l'émergence d'une « nouvelle génération de traducteurs qui cultivent une expression simple et fluide dans le but de conquérir un public plus vaste¹²⁴ ». « C'est la période la plus intéressante, la plus vivante¹²⁵ » affirme Paul-Herbet Larwill. Luce Guillerm articule même sa thèse¹²⁶ autour de cette date. C'est en effet à partir de ce moment que le *topos* de la traduction comme travail sans gloire s'impose dans toutes les préfaces (celle de George de La Boutière en 1556 ne fait pas exception) et dans certains textes théoriques (comme l'*Art poétique* de Jacques Peletier, qui présente la traduction comme « une besogne de plus grand travail que de louange¹²⁷ »). Luce Guillerm interprète cette récurrence ainsi :

c'est le statut même de l'objet « traduction » qui s'est modifié. Et non pas d'abord dans le sens que semble indiquer le *topos*, représentation négative d'une activité méprisable, mais bien au contraire dans celui de l'apparition

123« J'appelle "sourciers" ceux qui, en traduction [...], s'attachent au *signifiant* de la langue du texte-source qu'il s'agit de traduire ; alors que les "ciblistes" entendent respecter le *signifié* (ou, plus exactement, le sens et la "valeur") d'une parole qui doit advenir dans la langue-cible. », Jean-René L'Admiral, *Sourcier ou cibliste*, Paris, Les Belles Lettres, « Traductologiques », 2014, p. 4.

124Patrizia De Capitani, « Traductions et réécritures françaises du *Roland amoureux* de Matteo Maria Boiardo (1441-1494) de la Renaissance au Siècle des Lumières », in *Retraductions. De la Renaissance au XX^e siècle*, sous la direction de Christine Lombez, Nantes, Cécile Defaut, « Horizons comparatistes », 2011, p. 48.

125Paul Herbert Larwill, *La théorie de la traduction au début de la Renaissance (d'après les traductions imprimées en France entre 1477 et 1527)*, *op. cit.*, p. 6.

126Luce Guillerm, *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540*, *op. cit.*

127Jacques Peletier, *Art poétique* (1555), in *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance, Sébillet, Aneau, Peletier, Fouquelin, Ronsard [1548-1565]*, introduction, notices et notes de Francis Goyet, Paris, Le Livre de poche, 1990, p. 262.

d'un objet théorique nouveau, autorisant l'organisation d'un discours justificatif global¹²⁸.

La mort d'Étienne Dolet, brûlé en place publique avec une partie de ses livres pour une traduction d'un dialogue platonicien évoquant la mortalité de l'âme, a sans doute joué dans ce changement de statut. Par la suite, même si la traduction est de plus en plus pratiquée, le nombre de traités la concernant ne s'est pas pour autant envolé, les réflexions se limitant souvent à la préface des ouvrages traduits, sans véritablement élargir le propos. Dans sa somme bibliographique, Gustave Lanson renvoie ainsi pour la théorie de la traduction au XVI^e siècle essentiellement aux préfaces des traducteurs¹²⁹. Du Bellay consacre un chapitre de sa *Deffense et illustration de la langue françoise*¹³⁰ à critiquer les traductions (et deux autres chapitres à en définir les problèmes), mais sa démarche, on le sait, est d'encourager le développement de la langue française et son émancipation face au latin, il est donc cohérent dans ce contexte de ne pas engager à lire des textes latins en priorité. Un peu plus tard certains auteurs, autour du cercle de Conrart notamment, ont toutefois tenté d'allier traduction et développement de la langue, en cherchant justement à donner plus d'assurance au vocabulaire français et se plaçant à la suite de l'*Art poétique* de Sébillet qui invitait les poètes à ne pas faire de néologismes, surtout calqués du latin, mais à « s'appuyer sur ceux que les traductions ont déjà su acclimater »¹³¹.

Dans la Lettre de l'Imprimeur au lecteur de l'édition de 1556, Jean de Tournes place son traducteur sous la houlette de « laques Peletier, homme, certes, fort docte, & auquel notre langue Françoise doit beaucoup »¹³². *L'Art poétique français* de Jacques Peletier du Mans, comme les textes évoqués précédemment, aborde lui aussi la traduction au détour d'une réflexion plus générale sur la langue. Reprenant en grande partie les réflexions de Du Bellay, il insiste dans son chapitre « Des traduccions », sur le mot à mot, s'appuyant sur Horace (pourtant utilisé par ses adversaires¹³³), tout en concluant à la pri-

128Luce, Guillermin, *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540*, op. cit., p. 37.

129Gustave Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, 1500-1900*, 5 vol., t. 1, Paris, Hachette, 1909, p. 90.

130Joachim Du Bellay, *Deffense et illustration de la langue françoise*, texte publié en tête du recueil *L'Olive et quelques autres œuvres poétiques*, Paris, Arnoul L'Angelier, 1549.

131Christophe Gutbub, « Penser la traduction : que veut dire traduire au XVI^e siècle ? », in *Histoire des traductions en langue française, XV^e et XVI^e siècles, 1470-1610*, op. cit., p. 212.

132« De l'Imprimeur au lecteur », 1556, éd. cit., non paginé.

mauté de l'auteur original puisque « Somme, un Traducteur n'a jamais le Nom d'Auteur¹³⁴ ». Il est cependant difficile de savoir si George de La Boutière avait vraiment lu ce texte, paru moins d'un an avant sa traduction, ou si Jean de Tournes, imprimeur des *Vies*, mais aussi de *L'Art poétique français*, profite de cette lettre pour faire la publicité d'un texte qu'il vend.

Ces réflexions sur la traduction donnent aussi naissance à un autre type d'ouvrages : les dictionnaires, qui aident et brident tout à la fois le travail du traducteur, en proposant des associations de termes qui se retrouvent dès lors figées. Le *Dictionnaire françois latin* de Robert Estienne (1539) fait date, mais use d'une orthographe parfois très incertaine et manque cruellement de successeur.

Pour ce qui est des traités à proprement parler consacrés à la traduction, l'opuscule du sieur Golefer, malgré son titre *Du mérite et de l'utilité de la traduction françoise*, n'est qu'une tentative affichée par l'auteur d'« effacer la mauvaise opinion¹³⁵ » que le cardinal de Richelieu pouvait avoir de lui. Il n'y développe que des arguments très convenus sur l'intérêt des classiques grecs et latins, sans offrir aucune piste de travail aux traducteurs. Il s'adressait en effet directement au cardinal pour

démontrer le rôle moral et national des traducteurs ; il désirait à cette époque convaincre [l'homme d'état] de la nécessité de créer deux postes de traducteurs payés par le roi¹³⁶.

Il souhaitait obtenir ensuite l'un des postes, dont les charges auraient été équivalentes à celles d'historiographe. Le texte est donc important en ce sens qu'il montre l'intérêt presque politique que certains pouvaient envisager dans l'activité de traduction, mais Golefer, qui l'a pourtant beaucoup pratiquée lui-même, ne donne pas de conseil aux traducteurs dans ce texte.

133Glyn P. Norton affirme que Peletier a profondément marqué l'étude de la formule d'Horace *Nec verbum verbo curabis reddere, fidus Interpres*, très souvent citée par les traducteurs et autres théoriciens de la traduction. Voir *The ideology and language of translation in Renaissance France and their humanist antecedents*, Genève, Droz, 1984, p. 100 sq.

134Jacques Peletier, *Art poétique*, cité avec l'orthographe d'origine par Glyn P. Norton, *Ibidem*, p. 300.

135*Du mérite et de l'utilité de la traduction françoise* par le sieur Golefer, conseiller et historiographe du Roy, Paris, Dugast, Estienne, 1633, p. 2.

136Wolfgang Leiner, « Un Plaidoyer du sieur Golefer : *Du Mérite et de l'utilité de la traduction françoise* », *French Review*, vol. 39, n° 5, American Association of Teachers of French, Avril 1966, p. 731. L'auteur de l'article ne dit rien de l'accueil qui fut fait à cette demande, mais nous n'avons pas trouvé trace de charges de traducteur auprès des pouvoirs royaux du XVII^e siècle.

La question de la traduction était cependant lancinante, et l'un des premiers discours prononcé à l'Académie française, celui de Claude Gaspard Bachet de Méziriac, était intitulé « De la Traduction ». L'académicien, qui connaissait l'hébreu, le grec, le latin, l'italien et l'espagnol, s'était vivement intéressé à la question et reprenait dans son discours toutes les erreurs d'Amyot dans sa traduction des *Vies* parallèles de Plutarque. Il défendait alors la fidélité comme qualité première des traducteurs :

la seule beauté du langage ne suffit pas pour faire estimer une traduction excellente. Il n'y a personne qui n'avouë que la qualité la plus essentielle à un bon traducteur, c'est la fidélité¹³⁷.

Méziriac étant mort peu après (déjà affaibli en 1635, il avait fait lire son discours à l'Académie par son ami Vaugelas), le texte du discours n'a été imprimé qu'en 1715 et, s'il a été considéré comme « l'un des textes fondateurs de la traductologie, [qui] pose les éléments d'une déontologie de l'activité traduisante¹³⁸ », il n'a pas non bouleversé immédiatement les pratiques des traducteurs. Le XVII^e siècle est pourtant souvent considéré comme un grand siècle de traduction, et Roger Zuber nous prévient :

Gardons-nous donc de voir un signe de désinvolture dans la pratique des "belles infidèles". Les théoriciens de la traduction ont incontestablement réfléchi [...] au problème de la création littéraire¹³⁹.

La théorie a aussi eu de grands représentants, et de très nombreux traducteurs ont tenté de définir le genre. Les « Belles infidèles » n'étaient pas le fruit d'une méconnaissance des langues ou des cultures anciennes, et moins encore un désaveu des auteurs antiques. Bien des traducteurs ont ainsi cherché à

donner des conseils, des instructions, des règles sur la traduction, de Malherbe à Marie de Gournay, de Antoine Godeau à Vaugelas, de Guez de Bal-

137 Claude-Gaspar Bachet de Méziriac, *De la traduction* [1635], avec introduction de Michel Ballard, Artois, Presses de l'Université, « Traductologie » et Presses de l'Université d'Ottawa, « Regards sur la traduction », 1998, p. 5.

138 Michel Ballard, *De Cicéron à Benjamin, Traducteurs, traductions, réflexions*, Lille, Presses Universitaires de Lille, « Etude de la traduction », 1992, p. 170.

139 Roger Zuber, « La création littéraire au dix-septième siècle. – L'avis des théoriciens de la traduction », art. cit., p. 293.

zac aux Jansénistes, de Chapelain à Saint-Évremond, de Jean Baudouin à Anne Dacier, du sieur d'Estang à Le Maistre de Sacy, de Perrot d'Ablancourt à Amelot de la Houssaye, de Boileau à Marolles, pour ne citer que quelques noms¹⁴⁰.

Antoine Furetière, dans sa *Nouvelle allégorique*, fait une place aux traductions parmi les corps d'armées constitués par les genres littéraires (les plaçant néanmoins à l'arrière-garde, non loin des romans), et sa description colorée des généraux de cette armée montre que les contemporains percevaient très bien les différentes nuances et « écoles » de la traduction :

A la gauche combatoient les *traductions* en grand nombre et divisées en plusieurs corps dont le premier marchoit sous Ablancourt, capitaine magnifique, qui leur avoit donné des habits neufs faits à la mode, qu'il avoit taillez et rognez à sa fantaisie. Quelques autres obéissoient aux Capitaines Giry, Vaugelas et Charpentier, dont la sévérité avoit rendu les troupes moins licentieuses, de sorte que sans céder aux autres en dignité, elles les surpassoient en justesse. Les derniers marchoient sous les Capitaines Vigenère et Baudouin, qui pour les avoir voulu trop grossir et lever à la hâte, avoient esté obligez d'y enrôler plusieurs drilles dont les habits étoient déchirez en beaucoup d'endroits¹⁴¹.

Les auteurs du XVII^e siècle ne se limitent toutefois pas aux conseils des préfaces, et Christian Balliu voit même un « essor inédit de la traductologie » dans la seconde partie du siècle, « grâce à Gaspard de Tende et à Pierre-Daniel Huet »¹⁴². Le premier propose en 1660 un texte plus théorique que celui de Méziriac, même s'il n'a pas non plus l'ambition de révolutionner la pratique et s'appuie plutôt sur le travail déjà effectué par les traducteurs pour écrire son traité *De la traduction*¹⁴³. Il estime en effet que la pratique s'est régulée d'elle-même et reprend la plupart des principes énoncés par ses prédécesseurs, considérant « que les traducteurs contemporains ont désormais élaboré une méthode et

140Giovanni Dotoli, « Traducteur, traduction, traduire au XVII^e siècle », art. cit., p. 461.

141Antoine Furetière, *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*, édité avec une introduction et des notes par Eva van Ginneken, Paris – Genève, Minard – Droz, 1967 [1658], p. 53.

142Christian Balliu, *Les traducteurs transparents, La traduction en France à l'époque classique*, Bruxelles, Éditions du Hazard, 2002, p. 150.

143Gaspard de Tende, *Règles de la traduction, ou Moyens pour apprendre à traduire le latin en français par le Sieur de l'Estang*, Paris, Foucault, 1660. On trouve aussi une autre édition, parue la même année et tout à fait identique, chez Le Mire.

fourni des modèles qui peuvent guider même les écoliers¹⁴⁴. » Le lecteur qui voudrait s'essayer à cette pratique est convié à suivre neuf règles, héritées principalement de Vaugelas (qui n'y est pourtant jamais nommé¹⁴⁵) et des traducteurs de Port-Royal¹⁴⁶, pour rendre fidèlement le texte sans forcément s'astreindre au mot à mot, tout en respectant « une conception de la langue qui incorpore à la grammaire la rhétorique de l'élocution et fait de l'idéal de clarté une exigence de la langue¹⁴⁷ ». Ce traité, dont Lieven D'hulst croit retrouver des traces dans la formation des latinistes jusqu'au siècle suivant, semble avoir été beaucoup lu mais n'a pas connu de réédition au XVII^e siècle¹⁴⁸. Peut-être figurait-il parmi les usuels des bibliothèques d'université et de collèges, dont on ne possède que peu d'exemplaires mais que tout le monde consulte, même si la proximité affichée de l'auteur avec Port-royal a pu limiter la diffusion du texte. Avec Méziriac, Gaspard de Tende forme ainsi « l'embryon d'une réflexion scientifique sur la traduction » tombé dans « une sorte de trou noir » de l'oubli¹⁴⁹. En 1751, la lecture de son traité, comme de celui de Dolet, était pourtant encore conseillée par Claude-Pierre Goujet dans le chapitre « Des traités sur la manière de traduire » de sa *Bibliothèque française* (1751)¹⁵⁰. Toutefois, à la fin du XVIII^e siècle, Dom François-Philippe Gourdin, qui reprend avec une certaine érudition les traités sur la traduction qui ont précédé le sien, semble bien connaître le contenu du traité de Gaspard de Tende, mais transforme son nom en « Gaspard Le Tendre¹⁵¹ », (il est vrai que le texte de 1660 était paru sous le nom du Sieur de L'Estang).

144 Jean Stefanini, « Un manuel de traduction en 1660 », *Interlinguistica, Sprachvergleich und Übersetzung*, volume édité pour le soixantième anniversaire de Mario Wandruska, sous la direction de Karl-Richard Bausch et Hans-Martin Gauger, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1971, p. 604.

145 Flavia Mariotti estime que « la presenza dell'autore delle *Remarques* si iscriva nel testo come implicito oggetto polemico anche ad un altro livello. » (« Gaspard de Tende e le *Regles de la traduction* », in *Teorie e pratiche della traduzione nell'ambito del movimento port-royaliste*, Pise – Genève, Edizioni ETS – Slatkine, « Quaderni del seminario di filologia francese », n° 5, 1998, p. 148.

146 Voir sur ce point Michel Ballard, « Gaspard de Tende, théoricien de la traduction », in *La traduction en France à l'âge classique*, études réunies par Michel Ballard et Lieven D'hulst, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, p. 53 sqq.

147 Jean Stefanini, « Un manuel de traduction en 1660 », art. cit., p. 605.

148 Voir Lieven D'hulst, « Unité et diversité de la réflexion traductologique en France (1722-1789) », in *La traduction en France à l'âge classique*, op. cit., p. 88.

149 Michel Ballard, « Gaspard de Tende, théoricien de la traduction », in *La traduction en France à l'âge classique*, op. cit., p. 44.

150 Voir l'*Histoire des traductions en langue française, XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, op. cit., p. 267. Goujet avait cependant une sympathie affichée pour Port-Royal, ce qui a pu influencer son choix de lectures.

151 Dom François-Philippe Gourdin, *De la traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue et comme moyen de se former le goût*, Rouen, De l'Imprimerie Privilégiée, 1789, p. 6.

Loin de l'exigence scientifique développée au XIX^e siècle, mais bien plus proche de cette dernière que des *translations* médiévales, le traité de 1660 marque donc un jalon dans l'histoire de la réflexion traductologique.

Charles Sorel, en 1667, consacre une partie de sa *Bibliothèque française* à la traduction¹⁵² et à la manière de « bien traduire ». Prenant la défense de cette activité qu'il avait pourtant qualifiée de « chose très servile » au début de sa carrière¹⁵³, il utilise la métaphore éculée de la tapisserie, que l'on verrait à l'endroit dans l'original et à l'envers dans la traduction, avec des personnages « horriblement défigurés, [...] rendus confus par les fils et les nœuds qui s'entrecroisent¹⁵⁴ », et marque son désaccord avec cette image, signalant qu'original et traduction sont pour lui « deux pièces séparées et distinctes ». Les règles qu'il propose aux traducteurs reprennent les idées déjà énoncées, et Sorel ne s'engage ni dans la défense du littéralisme ni dans celle de la paraphrase. Il prône un « milieu judicieux » :

C'est de ne se point trop attacher au sens ni aux mots d'un Auteur, et de s'en point trop écartier aussi, pource qu'en s'y attachant trop, on dit les choses sans grâce, et que s'en éloignant on fait tort à ce premier Écrivain, dont on prend le dessein sans suivre ses paroles, ni même ses pensées, comme si on voulait substituer un autre ouvrage au sien¹⁵⁵.

Il s'attarde ensuite sur la traduction des *realia*, conseillant de laisser *divan*, *mufti*, *prêteur* ou *tribun*, mais accordant la traduction de *questeur* par *trésorier*¹⁵⁶ : quand un nom a un correspondant exact en français, il est bon d'user du terme contemporain courant, dans le cas contraire une explication est plus judicieuse. Il déconseille cependant l'abus des amplifications, qui font « plutôt des Paraphrases ou des Imaginations que des Traductions¹⁵⁷ ». Son texte, plus pratique qu'innovant, se veut une aide pour les traducteurs,

152 Charles Sorel, « De la manière de bien traduire », in *La Bibliothèque française (1667)*, édition critique réalisée par Filippo d'Angelo, Mathilde Bombart, Laurence Giavarini, Claudine Nédelec, Dinah Ribard, Michèle Rosellini et Alain Viala, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2015, p. 286 *sqq.*

153 Dans *Francion*, dont la première version est parue en 1623. La citation est reprise par Fritz Nies et Yen-Maï Tran-Gervat, « Traducteurs », in *Histoire des traductions en langue française, XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, *op. cit.*, p. 104.

154 Charles Sorel, *La Bibliothèque française (1667)*, édition critique réalisée par Filippo d'Angelo, Mathilde Bombart, Laurence Giavarini, Claudine Nédelec, Dinah Ribard, Michèle Rosellini et Alain Viala, *op. cit.*, p. 285.

155 *Ibidem*, p. 286.

156 Voir *Ibidem*, p. 289.

157 *Ibidem*, p. 291.

mais arrive à un moment où le grand mouvement de traductions de textes antiques commence déjà à s'essouffler. Sorel espérait sans doute engager ses contemporains à traduire leurs contemporains européens ou à proposer de nouvelles traductions des Anciens, puisque l'évolution de la langue s'y prêtait, mais nous avons vu que la fin du XVII^e siècle est une période où le nombre de publication de traductions tend à diminuer plus qu'à augmenter.

Pierre-Daniel Huet, en utilisant la langue latine pour son *De optimo genere interpretandi*, publié dans une première version en même temps que le traité de Gaspard de Tende et complété par la suite avant deux rééditions en 1680 et 1683, reprend le titre d'une lettre de Jérôme. Il expliquait dans une lettre à Ménage avoir rédigé ce texte pour pallier un manque de théorie aboutissant à des pratiques trop variées :

Je le fais parce que depuis la nouvelle naissance des lettres il n'y a point d'estude a quoy on se soit plus occupé qu'a traduire, et personne n'a donné de regles pour cela. De plus, je le fais parce que je vois une trop grande diversité dans les manieres de traduire et enfin pour justifier celle que j'ay suivie¹⁵⁸.

À rebours des Belles infidèles de son temps, son traité qui prône la fidélité absolue au texte de départ s'oppose à celui de De Tende sur certains points, notamment la clarté. En effet, pour lui

une traduction de Thucydide doit être aussi obscure que l'original. Pour de Tende, au contraire, une phrase obscure n'étant pas française, on ne saurait traduire que dans une langue parfaitement claire¹⁵⁹.

Les deux théoriciens ne traitaient toutefois pas exactement du même sujet puisque Huet s'appuyait d'abord sur les traductions du grec en latin quand de Tende traitait des traductions du latin en français, ce qui a sans doute valu une plus grande fortune au second. L'influence de Huet ne doit pas pour autant être négligée, car il a connu un grand succès auprès des pédagogues et a été beaucoup repris dans les collèges. James Delater en

158Lettre à Ménage du 26 avril 1660, citée par Stefano Ugo Baldassari, « La risposta di Pierre-Daniel Huet alle "Belles infideles" », in *Umanesimo e traduzione da Petrarca a Manetti*, Cassino, Università di Cassino, 2003, p. 145.

159Jean Stefanini, « Un manuel de traduction en 1660 », art. cit., p. 602.

fait même « the preeminent early modern treatise on the nature, history, theory, process and practice of translating¹⁶⁰ ». Reprenant les grandes lignes de deux traités italiens majeurs, le *De interpretatione recta* de Leonardo Bruni (v. 1425) et le *Discorso [...] sopra la traduttione* de Girolamo Catena (1581)¹⁶¹, Huet admet dans son dialogue fictif quelques néologismes mais refuse toute transformation stylistique et tout ajout rhétorique, s'opposant ainsi aux traducteurs comme Perrot d'Ablancourt dont le *Thucydide* parut un an après la première édition du *De optimo genere interpretandi*. En refusant la traduction libre et en prônant la « mise face à face du texte original et de la traduction¹⁶² », c'est en effet à ce dernier que Huet s'adresse notamment, même s'il ne le nomme pas directement :

L'accent polémique resterait imperceptible si l'on ne remarquait pas que Huet reprend ici exactement les mêmes exemples apportés par d'Ablancourt afin de défendre sa manière de traduire, en les rangeant du mauvais côté¹⁶³.

A la même époque, les Messieurs de Port-Royal publient leur *Grammaire générale* et la *Logique ou l'Art de penser*, dans laquelle ils

se dotent d'un puissant cadre conceptuel, qui sert de fondement non seulement à leur propre pratique et à leur conception de la traduction, mais qui va en outre exercer une influence durable sur les conceptions du langage, de la grammaire, du sens, de la diversité des langues jusqu'au début du XIX^e siècle¹⁶⁴.

Ils y mettent au premier plan la fidélité et le respect de l'original, même si la question a fait l'objet de débats et d'écrits contradictoires au sein même de Port-Royal. Dans les dix

160 James Alber Delater, *Translation theory in the Age of Louis XIV, The 1683 De optimo genere interpretandi (On the best kind of translating) of Pierre-Daniel Huet (1630-1721)*, Manchester – Northampton, S^t Jerome Publishing, 2002, p. 1.

161 Sur l'influence de ces deux traités dans l'œuvre de Huet, voir James Alber Delater, *Ibidem*, p. 9-10.

162 Emmanuel Bury, « Bien écrire ou bien traduire : Pierre-Daniel Huet, théoricien de la traduction », *La traduction au XVII^e siècle*, sous la direction de Suzanne Guellouz, *Littératures classiques*, n° 13, Paris, Klincksieck, 1990, p. 251-260.

163 Antonella Del Prete, « Le *De interpretatione* de Pierre-Daniel Huet : entre tradition humaniste et critique scripturaire », in *Le masque de l'écriture. Philosophie et traduction de la Renaissance aux Lumières*, sous la direction de Charles Le Blanc et Luisa Simonutti, Genève, Droz, 2015, p. 193.

164 Yen-Maï Tran-Gervat et Frédéric Weinman, « Discours sur la traduction », in *Histoire des traductions en langue française, XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815, op. cit.*, p. 263.

Règles de la traductions formulées par Le Maistre à l'intention de son élève Pierre-Thomas Du Fossé et qui ont circulé avant leur publication par Nicolas Fontaine (dans ses *Mémoires*, 1736¹⁶⁵), la fidélité est en effet mise en avant, mais Luigi de Nardis remarque qu'Antoine Le Maistre « malgrado le dichiarazioni di professare fedeltà alla lettera degli originali, [...] intende come fondamentale la fedeltà al senso¹⁶⁶ ». La première règle énoncée par Le Maistre est ainsi de traduire « non mot pour mot mais sens pour sens¹⁶⁷ ». Les *Remarques sur la traduction française* proposées par Arnauld d'Andilly mettent aussi en avant la fidélité, mais une fidélité cette fois « consacrata maggiormente allo stile dell'autore e alla bellezza della lingua che non al senso delle parole¹⁶⁸ ». Si ces deux séries de remarques n'ont pas été éditées au moment de leur rédaction, des copies en ont néanmoins circulé, permettant d'alimenter le débat sur la traduction.

Il en va de même des écrits du Cercle dit de Miramion, qui prévoyait une traduction de Tacite. Là encore la fidélité est mise en avant comme préalable, avec néanmoins quelques ajustements pour échapper au mot à mot et rechercher le beau style. Berruyer ou Miramion restent toutefois opposés aux « Belles infidèles » et à leurs excès en ce sens¹⁶⁹. Les textes de ce groupe ont aussi circulé par le biais de manuscrits à la fin du XVII^e siècle, montrant là encore l'intérêt pour cette question, mais dans un cercle restreint ne nécessitant pas le passage par l'imprimé.

Les quatre premiers traducteurs que nous étudions n'ont peut-être pas pu avoir accès à tous ces textes, à l'exception de l'opuscule de Dolet, et s'en sont sans doute remis à la pratique courante et aux très nombreuses préfaces des leurs contemporains, où la

165 Nicolas Fontaine, *Mémoires*, t. 2, p. 175-178 (la transcription de Fontaine ne donne toutefois qu'une version incomplète des *Règles*, et Pascale Thouvenin en a établi une édition critique au début du XXI^e siècle, Paris, Champion, « Sources classiques », 2001). Voir Basile Munteano, *Constantes dialectiques en littérature et en histoire. Problèmes. Recherches. Perspectives*, Paris, Didier, « Études de littérature étrangère et comparée », 1967, p. 253. L'auteur a également trouvé un manuscrit de la famille d'Andilly reprenant dans une large mesure ces mêmes règles, signe qu'elles étaient reconnues et partagées par une partie au moins de la communauté.

166 « Antoine Le Maistre, *Règles de la traduction* (ms. N.A.F. 1359 della Bibliothèque Nationale à Paris », a cura di Luigi de Nardis, in *Regole della traduzione. Testi inediti di Port-Royal e del "Cercle" di Miramion (metà del XVII secolo)*, sous la direction de Luigi de Nardis, Naples, Bibliopolis, 1991, p. 28.

167 *Ibidem*, p. 31.

168 Loredana Linguiti, dans sa note introductive aux *Remarques sur la traduction française* de Robert Arnauld d'Andilly, in *Regole della traduzione. Testi inediti di Port-Royal e del "Cercle" di Miramion (metà del XVII secolo)*, *op. cit.*, 1991, p. 54.

169 « [N]on accetta però la sregolata licenza della traduzione libera » résume Patrizia Minocchi dans sa note introductive au *Discours de l'usage et des règles de la bonne traduction par M^r T.B.*, in *Regole della traduzione. Testi inediti di Port-Royal e del "Cercle" di Miramion (metà del XVII secolo)*, *op. cit.*, 1991, p. 90.

fidélité est toujours considérée comme l'idéal absolu même si des concessions semblent s'imposer, tantôt avec la *lettre*, tantôt avec le *sens*. Delisle de Sales et La Harpe, quant à eux, marquent un goût plus certain pour la réflexion linguistique et ont sans doute eu accès aux textes de Méziriac et de Gaspard de Tende. Ils ont aussi pu consulter l'un des nombreux écrits du début du XVIII^e siècle, de l'*Apologie des traductions* de Nicolas Gédoyen au long chapitre de Charles Batteux dans son *Cours des Belles Lettres*. Les considérations soulevées par les théoriciens de cette période sont toutefois peu novatrices, et l'on y insiste davantage sur la traduction des langues vernaculaires. Les évolutions, une fois encore, sont complexes et irrégulières, même si le siècle des Lumières est « pour la traduction, le temps de la lente conquête de la fidélité¹⁷⁰ ». On voit en effet « une tendance croissante à partir des années 1730 à mettre la "fidélité" au-dessus de toute autre préoccupation¹⁷¹ », tendance qui aboutit au siècle suivant à la requalification complète de la méthode de traduction. Au milieu du XVIII^e siècle, le mouvement est cependant contrebalancé par l'insistance sur le « génie¹⁷² », popularisé au siècle précédent par Bouhours et plaçant la définition des enjeux linguistiques sur un plan philosophiques, ainsi que sur d'autres critères issus de la rhétorique, sous l'influence notamment de Charles Batteux. La traduction se trouve alors « dans une situation aléatoire, inégalement dépendante de la grammaire et de la rhétorique¹⁷³ ». Marmontel commence son développement sur la traduction en résumant la situation ainsi :

Les opinions ne s'accordent pas sur l'espèce de tâche que s'impose le *traducteur* ni sur l'espèce de mérite que doit avoir la traduction. Les uns pensent que c'est une folie de vouloir assimiler deux langues dont le génie est différent ; que le devoir du traducteur est de se mettre à la place de son auteur autant qu'il est possible, se remplir de son esprit et de le faire s'exprimer dans la langue adoptive, comme s'il se fût exprimé lui-même s'il eût écrit dans cette langue. Les autres pensent que ce n'est pas assez : ils veulent re-

170 Bruno Garnier, *Pour une poétique de la traduction. L'Hécube d'Euripide en France de la traduction humaniste à la tragédie classique*, Paris, L'Harmattan, « Sémantiques », 1999, p. 231.

171 Stephen Bann, « Théorie et pratique de la traduction au sein du Groupe de Coppet », in *Le Groupe de Coppet, Actes et documents du deuxième Colloque de Coppet, 10-13 juillet 1974*, Genève – Paris, Slatkine – Champion, 1977, p. 220.

172 Le terme a été popularisé au milieu du XVII^e en particulier par Bouhours, et s'impose dans la réflexion au début du XVIII^e siècle. Sur l'histoire du mot et du concept philosophique de « génie », voir notamment Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française, Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion, « Bibliothèque de grammaire et de linguistique », 2010.

173 Lieven D'hulst, *Cent ans de théorie française de la traduction, de Batteux à Littré (1748-1847)*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1990, p. 192.

trouver dans la traduction, non seulement le caractère de l'écrivain original mais le génie de sa langue, et, s'il est permis de le dire, l'air et le goût du terroir¹⁷⁴.

Par ailleurs, les deux derniers traducteurs ont publié leur travail après la parution de l'*Encyclopédie*, dans laquelle on trouve de nombreuses références à la prééminence de la langue française supposée universelle, mais également des réflexions théoriques établissant une distinction claire entre version, traduction et commentaire¹⁷⁵. L'*Encyclopédie* contenait dans sa version initiale une notice « Traduction » de B.E.R.M., lettres qui désignent Nicolas Beauzée de l'École Militaire. L'auteur, grammairien, y livre une conception de la traduction « étroitement liée à certaines catégories de la rhétorique¹⁷⁶ » et tournée presque uniquement vers l'Antiquité. On peut y lire qu'il n'est

rien de plus difficile, et rien de plus rare qu'une excellente traduction, parce que rien n'est plus difficile, ni plus rare, que de garder un juste milieu entre la licence du commentaire et la servitude de la lettre¹⁷⁷.

L'article des *Suppléments*, bien plus conséquent, est signé Marmontel, lui-même traducteur, et ne fait aucune mention du premier. José Lambert va jusqu'à écrire : « On dirait que l'équipe de l'*Encyclopédie* entend se ressaisir, comme si elle venait de découvrir la traduction et qu'elle tenait à ignorer son propre passé sur ce point¹⁷⁸ ». L'article de Marmontel est en tout cas bien plus fourni, et fait une place aux traductions de textes européens récents ou contemporains. La traduction y est aussi abordée sur un terrain plus grammatical et linguistique que littéraire, ouvrant la voie aux réflexions théoriques du siècle suivant. Parus en 1776-1777, les *Suppléments* n'ont pas pu être consultés par nos traducteurs avant leur travail, mais il semble probable que La Harpe, par ailleurs très proche de Marmontel, ait lu ses articles, avant même leur publication.

174Jean-François Marmontel, *Éléments de littérature*, édition présentée, établie et annotée par Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères, 2005 [1787], article TRADUCTION, p. 1080.

175Voir sur ce point Jean-Dominique Beaudin, « Traductions et illustration de la langue française », in *Langue littéraire et changements linguistiques*, sous la direction de Françoise Berlan, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 192.

176José Lambert, « Le discours implicite sur la traduction dans l'*Encyclopédie* », in *La traduction en France à l'âge classique*, op. cit., p. 109.

177Article cité par Yen-Maï Tran-Gervat et Frédéric Weinman, « Discours sur la traduction », in *Histoire des traductions en langue française, xvii^e et xviii^e siècles, 1610-1815*, op. cit., p. 309.

178José Lambert, « Le discours implicite sur la traduction dans l'*Encyclopédie* », art. cit., p. 111.

Ce texte, parmi d'autres, rappelle la place de la traduction au XVIII^e siècle, même si certains ont pu écrire qu'elle était alors considérée comme un « genre mineur¹⁷⁹ ». Elle n'est certes plus au centre de l'attention des gens de lettres, mais les traductions sont de plus en plus nombreuses (notamment celles de textes rédigés dans d'autres langues européennes), et la théorie de la traduction demeure une source de préoccupation et d'écrits, en témoigne l'activité du groupe dit « de Coppet », autour de M^{me} de Staël et de Benjamin Constant entre autres, qui ont opéré un « véritable renversement des connaissances littéraires et même philosophiques de la France¹⁸⁰. »

La Harpe lui-même semble avoir longuement étudié la question de la traduction, sur laquelle il revient à plusieurs reprises dans son *Lycée ou cours de littérature*. Il y cite systématiquement les auteurs antiques en traduction, mais se refuse toutefois à écrire un traité sur la question, se contentant de rappeler qu'il existe deux écoles, « les uns exigeant une fidélité scrupuleuse et les autres réclamant une trop grande liberté¹⁸¹ ». Il a donc sans aucun doute lu plusieurs textes théoriques, et n'en retire que deux règles :

de bien rendre le sens de l'auteur, et de lui conserver son caractère. Il ne faut pas traduire Cicéron dans le style de Sénèque, ni Sénèque dans le style de Cicéron. Tout le reste dépend absolument du talent et du goût de celui qui traduit, et les applications sont trop nombreuses et trop arbitraires pour les embrasser dans la généralité des préceptes¹⁸².

Paru après les traductions de notre corpus, le traité de Gourdin, *De la traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue et comme moyen de se former le goût*¹⁸³ prouve lui aussi que les réflexions sur la traduction et ses enjeux ne s'arrêtent pas au début du XVIII^e siècle (même s'il reprend une partie des idées de Gaspard de Tende et n'innove guère plus que ses prédécesseurs).

179 Pierre Amstutz, préface de la traduction des *Vies* par Pierre Klossowski, Paris, Bartillat, 2010, p. XI.

180 Stephen Bann, « Théorie et pratique de la traduction au sein du Groupe de Coppet », art. cit., p. 221.

181 Jean-François La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, sans éditeur, 1800, t. 1, première partie – Anciens, p. 146.

182 *Ibidem*, p. 147.

183 Dom François-Philippe Gourdin, *De la traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue et comme moyen de se former le goût*, op. cit.

Au siècle suivant, les considérations sur le *génie* de la langue, au cœur du développement de Batteux¹⁸⁴ et encore très présentes chez d'Alembert par exemple¹⁸⁵, se sont effacées progressivement au profit d'une vision plus technique et scientifique de la traduction, mais ce changement de cap a plutôt ravivé l'intérêt pour les questions liées à la traduction qu'il ne l'a éteint. On trouve ainsi parmi les premières thèses de doctorat de la nouvelle université impériale deux travaux de recherche sur la traduction (*De la traduction*, par Frédéric Vaultier et *De la manière de traduire les poètes anciens* par Charles Loyson¹⁸⁶).

4. La circulation des textes d'un traducteur à l'autre

La question de la circulation des textes entre les traducteurs est un point important pour comprendre leur travail, puisque

le retraducteur dialogue donc constamment avec deux entités très différentes l'une de l'autre malgré leur parenté : l'œuvre originale, unique, et la pluralité des traductions antérieures. Mais ces dernières vivent et vieillissent à mesure que la langue elle-même vieillit. Les traductions ne sont ni caduques ni obsolètes ; elles évoluent selon les mutations propres à tout langage¹⁸⁷.

La plupart des traducteurs de Suétone ont lu, sinon étudié, des traductions précédentes.

Cette connaissance apparaît en particulier par l'étude des paratextes, dans lesquels ils font parfois référence au travail de leurs prédécesseurs, mais aussi par la lecture des

184Il affirme ainsi que « la première chose nécessaire au Traducteur est de savoir à fond quel est le génie des deux Langues qu'il veut manier » (Charles Batteux, *Cours de belles-lettres distribué par exercices*, tome II, Paris, Desaint & Saillant, 1747, p. 66).

185Ses *Observations sur l'art de traduire* défendent la traduction mais s'appuient sur l'idée du « génie des langues » pour refuser la traduction mot pour mot, affirmant que « la différence de caractère des langues ne permet presque jamais les traductions littérales. » Jean Le Rond d'Alembert, « Observations sur l'art de traduire en général et sur cet essai de traduction en particulier », in *Morceaux choisis de Tacite, avec des notes et des observations sur l'art de traduire et quelques autres morceaux de différents auteurs anciens et modernes*, *Œuvres complètes*, t. 4, première partie, Genève, Slatkine Reprints, 1967 [1821-1822], p. 32.

186Lieven d'Hulst, *Essais d'histoire de la traduction, Avatars de Janus*, Paris, Classiques Garnier, « Perspectives comparatistes », 2014, p. 138.

187Nicolas Waquet, « Honorer son hôte, une expérience de la retraduction », in *Retraductions. De la Renaissance au xx^e siècle*, *op. cit.*, p. 279.

textes et des redites d'un traducteur à l'autre. Les bibliothèques de certains traducteurs nous donnent aussi des indications sur leurs lectures et leur connaissance des versions précédentes, mais ces indications ne peuvent être que partielles et ne recouvrent pas tous les moyens d'accès au livre :

Trop longtemps, en effet, la circulation de l'imprimé a été entendue comme son appropriation privée, identifiable par l'étude des collections particulières. Or, entre XVII^e et XVIII^e siècle le possible accès au livre ne se limite point à l'achat et à la propriété individuels puisque en ces deux siècles, justement, se multiplient les institutions qui, de la bibliothèque publique au cabinet de lecture, permettent un usage collectif¹⁸⁸.

Par ailleurs, les motivations d'une retraduction peuvent être multiples, allant comme le souligne Jean-René LADMIRAL de la « traduction-contre » d'un traducteur-lecteur insatisfait du travail de son prédécesseur au « désir de retraduire en vertu d'une identification positive aux traducteurs qui [ont] précédé », en passant par les raisons « banalement éditoriales¹⁸⁹ ». Il n'en reste pas moins que les traducteurs ont sans aucun doute *a minima* lu le travail de ceux qui les ont précédés.

Guillaume Michel, le premier à proposer une traduction complète des *Vies*, a peut-être pu consulter l'une des traductions manuscrites de la *Vie de César*, puisque le texte a été traduit au moins deux fois avant lui, par Bersuire au XIII^e siècle et par Georges d'Hallewin dans la version que Jacques Monfrin a étudiée. Cette connaissance reste toutefois douteuse, les textes n'ayant pas été imprimés et circulant uniquement sous forme de manuscrit. Par ailleurs, la traduction de Bersuire était déjà fort ancienne à l'époque de Guillaume Michel et celle de Georges d'Hallewin beaucoup moins répandue, autant de raisons pour lesquelles nous pouvons considérer qu'il a travaillé uniquement à partir du texte latin. Notre traducteur, dans son Proesme introductif, ne fait aucune mention d'un prédécesseur, et ne propose pas de véritable justification à sa traduction, ni comme solution pour combler une lacune ni comme progrès par rapport à un état antérieur.

188 Roger Chartier et Daniel Roche, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », in *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *op. cit.*, p. 521.

189 Jean-René LADMIRAL, « Nous autres traducteurs, nous savons maintenant que nous sommes mortelles... », in *Autour de la retraduction, Perspectives littéraires européennes*, sous la direction d'Enrico Monti et Peter Schnyder, Paris, Orizons, 2011, p. 35-36.

Les informations tout aussi lacunaires sur la vie de George de La Boutière que sur celle de Guillaume Michel ne nous permettent pas de savoir avec certitude si ce deuxième traducteur avait accès à la traduction de 1521 ou aux traductions partielles pré-rennaisantes. L'auteur de la traduction de 1556 ne fait en tout état de cause pas davantage mention des autres traducteurs de Suétone. Il revient dans son Epistre introductive sur quelques-uns de ses propres travaux mais n'explique le choix de Suétone que par le conseil de « bons amis¹⁹⁰ », sans justifier la retraduction. Cette édition est par ailleurs munie d'une lettre « De l'imprimeur au lecteur », mais cet imprimeur (Jean de Tournes en l'occurrence) présente le texte comme « quelque chose de nouveau, & profitable¹⁹¹ », et insiste sur « l'embellissement de l'œuvre¹⁹² » sans signaler qu'il s'agit d'une retraduction. Il indique simplement que La Boutière « n'a ensuivi aucunement la façon de faire de plusieurs, touchant les noms propres latins », sans nommer explicitement Guillaume Michel. Même si les traducteurs officiaient respectivement à Lyon et à Paris, deux capitales rivales dans le domaine de l'imprimerie, le délai de plus de trente ans entre les deux traductions va à l'encontre de l'idée selon laquelle le second aurait pu ne pas avoir connaissance du travail de son prédécesseur. Il choisit donc de l'ignorer volontairement, dans un paratexte pourtant plutôt développé.

Nous ne pouvons en dire autant des textes qui entourent la traduction proposée par Baudoin (dans l'édition initiale, en 1611 en particulier), puisqu'ils sont réduits à la portion congrue : une seule page de privilège (ainsi que de très longs index et sommaires), et un traducteur dont le nom ne figure même pas sur la page de titre. Le titre est toutefois explicite et indique un texte « nouvellement traduit en françois », tandis que le privilège précise lui aussi « traduct de nouveau de Latin en François ». Jean Baudoin, connu pour avoir fait un grand nombre de retraductions, ne cherche donc pas à cacher le travail de Guillaume Michel ni de George de La Boutière, sur lesquels il s'appuie parfois assez largement (en particulier le second, le siècle qui le sépare du premier rendant les reprises plus difficiles). De nombreux passages montrent une parenté évidente entre la traduction de 1556 et celle de 1611, et Baudoin va jusqu'à intégrer à ses notes une remarque présentée comme une observation de voyage de La Boutière¹⁹³.

190« Epistre » de 1556, éd. cit., sig. [ã]²v.

191« De l'Imprimeur au lecteur » de 1556, éd. cit., sig. [ã]⁴v.

192*Idem*.

Les paratextes du sieur Du Teil nous éclairent assez peu eux aussi sur la circulation des traductions. Ce dernier commence en effet son épître dédicatoire en présentant ses *Vies* comme des « copies » mais dont Suétone aurait peint les originaux¹⁹⁴, sans évoquer le moindre intermédiaire, bien que le titre précise là encore « nouvellement traduit ». Au vu du nombre de rééditions des traductions précédentes, et du succès de la dernière, il nous semble évident que Du Teil a consulté les traductions précédentes, d'autant que la qualité de son travail indique un niveau de maîtrise moindre du latin ou tout au moins des exigences de la traduction. L'exemplaire de la traduction de Baudoin daté de 1654 dont dispose la bibliothèque de Saint-Omer¹⁹⁵ est par ailleurs issue des collections d'un certain Joseph Du Teil (1854-1933). Les éléments biographiques dont nous disposons sont trop ténus pour affirmer qu'il s'agit d'une transmission familiale de l'ouvrage, mais elle ne peut pour autant être exclue.

Les informations dont on dispose sur Delisle de Sales sont quant à elles bien plus complètes. Il affirme au début de sa préface qu'il a revu sa traduction, préparée au départ à des fins personnelles, à la lumière des « éditions différentes » et des « commentaires »¹⁹⁶, sans donner plus de précisions. Le catalogue de sa somptueuse bibliothèque, qu'il a fait établir par un proche, mentionne Suétone parmi les « Auteurs classiques grecs et latins, imprimés avec soin par les Professeurs du Collège Illustre de Deux-Ponts¹⁹⁷ » ainsi que dans la collection des « Auteurs classiques de Mannheim, recueil petit in-8°, formé à l'imitation de celui des Deux-Ponts, mais pas si bien exécuté¹⁹⁸ ». Il possédait aussi une édition bien plus ancienne, avec le commentaire de Sabellicus, éditée à Venise en 1490 et reliée avec les œuvres de Jules César¹⁹⁹. Trois éditions latines donc, mais aucune trace de traductions (à l'exception de la sienne, dans un exemplaire unique, avec « maroquin à dentelles²⁰⁰ »), alors qu'il possède au moins deux éditions latines et une traduction pour Salluste, Tacite et Tite-Live. Il a cependant eu connaissance

193 *Domitien*, XVII, 4, dans la note sur le mot *cornicularius*, La Boutière indique « ainsi que j'ay vu autrefois aus Officiers de la maison du Conte Palatin en Alemaigne », ce que Baudoin généralise par « Ce qui s'observe encore à présent ès maisons de plusieurs Princes d'Alemagne ». Il est vrai qu'il ajoute ici une référence, « Wolfgang, *Comment.*, Lib. 4 cap. 3 », mais ce type de reprises est très courant. Baudoin a visiblement pris appui sur la traduction et les notes de son prédécesseur, qu'il a éventuellement précisées ou complétées.

194 Édition de 1661, éd. cit., « Epistre », sig. [ā]³.

195 Sous la cote 23089.

196 « Préface » de 1771, éd. cit., p. xijj.

197 *Analyse du catalogue de la Bibliothèque de M. de Sales*, Paris, sans éditeur, 1813, p. 41.

198 *Ibidem*, p. 42.

199 *Ibidem*, p. 137.

200 *Ibidem*, p. 138.

de la compilation *Li Fet des Romains*, qu'il date de 1500 et assimile à un « recueil de centons ». Il ne fait aucune mention de Guillaume Michel ni de Jean Baudoin, mais cite « un Georges de la Boulière » et « un nommé Duteil », et donne des extraits de leurs traductions. Il a donc consulté les traductions de ces « deux hommes oubliés »²⁰¹ de façon suivie, afin de pouvoir en établir une comparaison sommaire. L'attribution à La Boutière est cependant fautive puisque les extraits qu'il donne du texte²⁰² sont en fait issus de la traduction de Baudoin. Le jugement de Delisle de Sales est particulièrement sévère, puisque les deux traducteurs nommés ne sont selon lui « rien quand ils traduisent » et « au-dessous de rien quand ils parlent d'après eux-mêmes »²⁰³ pour proposer des notes ou des commentaires. Sa conclusion, qu'on a su lui renvoyer par la suite, est sans appel : « Suetone n'a point encore été traduit, & on doit me sçavoir quelque gré du moins d'avoir ouvert la carrière²⁰⁴ ».

La Harpe n'est pas si proluxe, et dans son très long texte préliminaire, établit une comparaison en règle des Anciens et des Modernes, au bénéfice très large des premiers, évoquant tour à tour Horace, Tacite, Tite-Live ou encore Cicéron, avant de revenir sur tous les historiens latins. S'il prend la peine de détailler sur une page l'ensemble des éditions latines qu'il a consultées, il ne consacre qu'un paragraphe à ses prédécesseurs. Tout au long de son *Lycée*, La Harpe fait pourtant de nombreuses références à la façon dont les autres historiens antiques ont été et sont traduits (alors même qu'il ne mentionne pas sa propre traduction de Suétone), et y revient à plusieurs reprises dans sa correspondance. Cette insistance témoigne de l'intérêt qu'il porte à l'acte de traduction et plus généralement de l'influence de la lecture par les traducteurs des préfaces et travaux de leurs prédécesseurs et contemporains. Il ne semble toutefois pas avoir eu connaissance des deux premiers traducteurs de Suétone et indique que deux versions ont précédé la sienne. « L'une, imprimée il y a plus d'un siècle sans nom d'auteur, écrite en fort mauvais François & pleine de contre-sens²⁰⁵ » est à n'en pas douter celle de Baudoin²⁰⁶, qui n'est certes pas d'une très grande qualité mais sur laquelle le jugement de La Harpe

201« Préface » de 1771, éd. cit., p. xvij.

202Intitulé selon lui *Histoire des Empereurs Romains, écrite en latin par Suétone, & traduite en françois par Desboulières, dernière édition revue & corrigée* (nous soulignons le nom du traducteur, qui ne correspond pas à celui donné deux pages auparavant), « Préface » de 1771, éd. cit., p. xix.

203Ibidem, p. xxij.

204Ibidem, p. xxiv.

205« Préliminaire » de 1771, éd. cit., p. lxiv.

206Il est assez peu probable qu'il s'agisse de la traduction de l'inconnu D. B*, qui a été faite d'après la version de Baudoin mais date de 1688, moins d'un siècle avant l'édition de La Harpe.

est ici fort sévère. Le nom de Baudoin est par ailleurs repris dans de nombreuses autres sources et ne semble pas avoir été ignoré, La Harpe fait donc le choix délibéré de ne pas le nommer, ajoutant encore à la dépréciation. Le deuxième traducteur est nommé, « M. Duteil²⁰⁷ », même si La Harpe se méprend sur la première édition et date la traduction de 1699. Il n'a donc eu accès, comme du reste Bayle, qu'à la contrefaçon néerlandaise, ce qui prouve une nouvelle fois le succès des Elzevier et des réseaux d'édition des Pays-Bas. La traduction de Du Teil, qui nous semble par bien des aspects moins recommandable que celle de Baudoin, est pourtant considérée par La Harpe comme « un peu plus fidelle, mais dénuée d'élégance, de clarté et de précision²⁰⁸ ». Il signale que ces deux traductions anciennes sont « à peu près inconnues²⁰⁹ », et le fait qu'il ne cite pas les mêmes que son contemporain Delisle de Sales tend effectivement à prouver que leur connaissance n'allait pas de soi mais qu'elle était le fruit de recherches érudites. Par ailleurs, aucun de ces deux derniers traducteurs ne mentionne son contemporain, sans doute pour d'évidentes raisons de concurrence, et au vu des dates de publication il est tout à fait probable qu'aucun des deux n'ait eu le temps de consulter la traduction de l'autre pour en faire profiter son travail, même s'ils ont un temps fréquenté les mêmes cercles et qu'ils savaient sans doute chacun que l'autre travaillait à une traduction du même texte.

Les détails donnés par ces deux derniers traducteurs nous montrent en effet que la circulation des traductions n'était pas toujours une évidence²¹⁰ et que les retraductions, notamment les premières, pourraient bien être motivées par des raisons éditoriales d'épuisement ou de disparition de la traduction précédente autant que par des raisons linguistiques d'évolution de la langue.

207« Préliminaire » de 1771, éd. cit., p. lxiv.

208*Idem.*

209*Idem.*

210Malgré les outils de bibliographie actuels, elle ne l'est pas encore aujourd'hui puisqu'en 2010 Patrick Amstutz liste les traducteurs précédents en oubliant Guillaume Michel, tandis qu'en 2016 Guillaume Flamerie de Lachapelle oublie George de La Boutière (*Vies des douze Césars*, traduction et notes de Pierre Klossowski, préface de Patrick Amstutz, *op. cit.*, p. XI ; *Vies*, traduction, introduction et notes de Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, p. LII).

Conclusion

Les personnages croisés dans ce chapitre donnent une image déjà multiple de la réception du texte, puisqu'ils appartiennent à des époques et à des milieux fort divers. De l'inconnu Du Teil qui lorsqu'il figure (rarement) dans des dictionnaires bibliographiques l'est souvent avec une orthographe incertaine et de minces informations, au polygraphe Baudoin sur lequel les sources abondent mais sont parfois redondantes et biaisées par un jugement négatif, en passant par La Harpe qui a laissé une trace durable dans l'enseignement avec son monumental *Lycée* mais ne fait pas mention de sa connaissance particulière du texte de Suétone, les hommes qui ont proposé une traduction des *Vies* sont loin de participer à un mouvement unique renouvelé selon les époques. Leurs raisons de traduire l'historien romain et les objectifs de leurs travaux varient au moins autant que leur personnalité, et ces versions subissent aussi l'influence des théoriciens de la traduction

De Dolet aux érudits de la fin du XVIII^e siècle, les considérations sur l'art et la manière de faire passer un texte d'une langue à une autre ne manquent pas et leurs auteurs suivent parfois des chemins bien éloignés les uns des autres. Les traducteurs de Suétone ne sont pas détachés de ce contexte, et certains connaissent en effet parfaitement les courants contemporains en la matière. S'ils ne se contentent pas de suivre une vulgate, ils s'inscrivent néanmoins dans leur époque.

Mais au-delà de ces théories, ils suivent aussi le goût des lecteurs auxquels ils s'adressent. La traduction est en effet presque toujours influencée par le public auquel elle est destinée :

Traduire et lire Suétone en France de la Renaissance aux Lumières (1500-1800)

Despite the claims, the interlingual translation of historians was at the same time a form of cultural translation, in other words an adaptation to the needs, interests, prejudices and ways of reading of the target culture, or at least some groups within it¹.

Avant de détailler les différences de traductions elles-mêmes, nous consacrons donc la deuxième partie de notre travail à ces hommes (et femmes) à qui étaient destinées les traductions et qui ont lu Suétone en français de la Renaissance aux Lumières, même s'il est parfois difficile de savoir si le texte a effectivement été lu. La pratique de lecture, de plus en plus intime et personnelle à partir du XVI^e siècle (malgré des exceptions dans les salons ou dans certains cercles érudits), est en effet une activité « qui ne laisse que rarement de traces, qui s'éparpille en une infinité d'actes singuliers, qui s'affranchit volontiers de toutes les contraintes voulant la soumettre² ». Il s'agit donc d'en retrouver quelques traces pour former un tableau le plus précis possible de ces lecteurs.

1 Peter Burke, « Translating histories », in *Cultural translation in Early Modern Europe*, sous la direction de Peter Burke et R. Po-Chia Hsia, Cambridge, European Science Foundation / Cambridge University Press, 2007, p. 133.

2 Roger Chartier, *L'ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^e et XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Alinea, « De la pensée », 1992, p. 13.

PARTIE II – LECTEURS

Introduction

L'étude des lecteurs d'un auteur antique, malgré l'intérêt marqué dans les dernières décennies pour la question, est loin d'être aisée, et celle des lecteurs de traductions est peut-être plus complexe encore. En effet, au-delà de la définition déjà difficile du lectorat attendu pour tel ou tel auteur,

la traduction, qui fait intervenir entre le texte original et le livre mis entre les mains du lecteur toute une chaîne d'intermédiaires, est un témoin privilégié des sociabilités culturelles et des transmissions intellectuelles¹.

C'est donc tout un univers culturel que nous tenterons d'approcher afin de rassembler des informations disparates et d'essayer de savoir qui lit Suétone, entre 1500 et 1800, et qui le lit principalement en français, grâce aux versions proposées par les six traducteurs que nous avons présentés précédemment.

Malgré des critiques parfois acerbes, le nombre de traductions et les rééditions nombreuses de certaines d'entre elles sont à elles seules une preuve d'un intérêt assez constant pour Suétone. Andrew Wallace-Hadrill commence ainsi la monographie qu'il consacre à l'historien par un constat clair :

Suetonius has never lacked readers. Many biographers of late antiquity and the early middle ages took him as their model. For us he

¹ Sabine Juratic, « D'une langue à l'autre. Traduction et édition en France au XVIII^e siècle », in *La grande chevauchée. Faire de l'histoire avec Daniel Roche*, sous la direction de Vincent Milliot, Philippe Minard et Michel Porret, Genève, Droz, « Bibliothèque des Lumières », 2011, p. 314.

*remains one of the most informative and vivid sources for the history and society of the early empire*².

Pourtant, le succès n'a pas été le même à chaque siècle, et la liste des critiques à l'égard des *Vies* est longue, du manque d'objectivité au style peu recherché, de l'absence de liaisons à l'excès de détails... Guillaume Flamerie de Lachapelle les résume ainsi :

Si encore les approximations historiques étaient le moindre défaut que lui prêtent ses détracteurs ! Mais entre autres travers, Suétone serait également naïf (à l'égard des racontars qu'il reproduirait), sans discernement, superstitieux (concernant les présages et les prodiges), cancanier, complaisant, en un mot : vulgaire³.

Voilà deux constats en apparence opposition avec lesquels nous avons dû composer, même s'il faut se garder de l'image négative qui a été celle de Suétone au début du xx^e siècle⁴, bien loin des considérations de nos traducteurs. Il serait tentant de faire de lui un auteur de second rang, peu étudié, et dont les textes auraient été conservés dans le corpus classique uniquement comme des « chroniques scandaleuses, qu'il est séant de dédaigner, agréable de parcourir⁵ ». Mais, de la Renaissance aux Lumières, Suétone n'est pas lu uniquement par les amateurs de scandales ou les passionnés de l'Empire romain, loin s'en faut.

Il est d'abord lu comme un pilier de la culture classique, car « la connaissance du passé – c'est-à-dire du passé antique – fait intimement partie du savoir lettré [...] : on lit les historiens [...] en tant que grands auteurs⁶. » On peut aussi identifier en parallèle un mouvement de réhabilitation des historiens romains qui n'est pas linéaire mais présente sur la période considérée une constance certaine. De plus, le format biographique prend

2 Andrew Wallace-Hadrill, *Suetonius*, Londres, Paperbacks, « Bristol Classical », 1995 [1983], p. vii.

3 Suétone, *Vies*, traduction, introductions et notes par Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, Introduction, p. IX.

4 En 1979 encore, P. Sage propose une étude de l'expression narrative des *Vies* qui « ne prétend pas trouver dans le style de Suétone des beautés qui en sont absentes » (constat établi avant même l'étude, dans les premières lignes de l'introduction), « Quelques aspects de l'expression narrative dans les *XII Césars* de Suétone », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 57-1, 1979, p. 18.

5 Suétone, *Vies*, traduction, introductions et notes par Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, Introduction, p. X.

6 Dinah Ribard et Hélène Fernandez, « Histoire », in *Histoire des traductions en langue française, xvii^e et xviii^e siècles, 1610-1815*, *op. cit.*, p. 769.

un essor croissant au fil des siècles, et attire de nouveaux lecteurs vers les *Vies*, qui servent tantôt de modèle et tantôt de contre-exemple.

Les lecteurs se trouvent ainsi dans des milieux culturels divers, des bancs du collège ou de l'université aux cercles de lecture plus ou moins érudits qui se rassemblent dans les bibliothèques. La place réservée aux traductions sur les étagères des collèges ou des académies croît au fil des siècles, et même si les ouvrages mis à disposition ne sont pas toujours des ouvrages lus, cette présence n'est pas anodine. Les cercles de lecture féminins ont eux aussi une importance croissante, et les historiens romains ont une place privilégiée dans les thématiques abordées lors de leurs réunions.

Nous terminerons cette partie en cherchant quelques traces de l'influence des traductions étudiées dans différents milieux culturels, des historiens qui sont *a priori* les premiers lecteurs à des publics plus larges, qui ont parfois donné un avis sur la valeur littéraire de ces versions françaises ou laissé des traces de leur lecture.

Chapitre 1. L'intérêt pour Suétone

L'étude de la réception du texte de Suétone ne saurait se faire sans replacer notre auteur dans un contexte plus général, la longue période considérée étant traversée par plusieurs mouvements savants remarquables. Même si, à première vue « les jugements portés au XVIII^e siècle sur [la plupart des] historiens antiques sont encore ceux-là même qu'avaient formulés les critiques antiques¹ », la perception des textes de Suétone est loin d'être linéaire. Les auteurs de la fin de l'Antiquité le plaçaient en effet parmi les premiers historiens et se plaisaient à l'imiter, l'opposant au « quadrigé des menteurs » constitué par Salluste, Tacite, Tite-Live et Trogue Pompée, avant que son influence ne diminue quelque peu. Malgré quelques critiques sur son écriture, c'est surtout le genre même dans lequel s'inscrit l'auteur des *Vies* qui lui a valu des critiques mais aussi un nombre croissant de lecteurs au fil des siècles, d'abord parce que la Renaissance a redonné de l'élan aux publications d'auteurs de l'Antiquité romaine, mais encore parce que les trois siècles que nous parcourons ont en commun un intérêt sensible pour l'histoire, et en particulier les biographies.

1 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, op. cit., p. 330.

1. La vogue des classiques

La Renaissance est en premier lieu le creuset de la redécouverte des textes classiques et de leur mise à l'honneur, après les recueils d'extraits² et autres compilations médiévales qui ont parfois supplanté les textes authentiques, comme *Li Fet des Romains*, « sympathetic (although complex) portrait of Julius Caesar³ » d'après Suétone, César, Salluste et Lucain⁴. Ce texte, qui était prévu pour aller de César à Domitien mais qui s'arrête à la fin de la première vie, a été copié, édité⁵, traduit dans d'autres langues européennes et utilisé comme modèle par plusieurs auteurs. La permanence de compilations de ce type au début de la Renaissance, si elle semble contraire à l'image de redécouverte de l'Antiquité par les textes authentiques, marque l'importance qu'elles ont eue tout au long du Moyen Âge et leur importance dans la conception de l'histoire que les lecteurs ont pu se forger, puisqu'elles ont « familiarisé le public avec des noms, des faits, l'ont disposé à accueillir des œuvres plus fortes⁶. »

Dès le XIV^e siècle, Robert Ralph Bolgar note ainsi que « the study of the ancient historians had proceeded with an ever increasing vigour⁷ » et qu'au siècle suivant, c'est un nouveau passage « from the gloom [...] into the brilliant light of a sunlit room⁸ » qui se produit notamment avec les œuvres de Pétrarque (qui possédait lui-même au moins trois exemplaires des *Vies*⁹) puis l'apparition des imprimés. Suétone n'était cependant pas

2 Robert Ralph Bolgar évoque notamment un recueil d'extraits de Suétone choisis par Heiric, élève de Loup de Ferrières et maître de Rémi d'Auxerre qui a lui-même effectué au IX^e siècle le même type de travail pour ses étudiants à partir des textes de Valère Maxime (*The classical heritage and its beneficiaries*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958, p. 125). Ce recueil d'extraits de Suétone a eu un certain succès puisqu'il fut utilisé trois siècles plus tard par Jean de Salisbury (env. 1110-1180), « le plus pur représentant de la renaissance littéraire du XII^e siècle » (Leighton Durham Reynolds et Nigel Guy Wilson, *D'Homère à Érasme, La transmission des classiques grecs et latins*, op. cit., p. 77).

3 Jeanette Beer, « Jehan de Tuin's Julius Caesar : a model of 'bonte' for the thirteenth Century », in *Et c'est la fin pour quoy nous sommes ensemble*, Hommage à Jean Dufournet, Paris, Honoré Champion, 1993, 3 vol., t. 1, p. 175.

4 Les auteurs antiques y sont régulièrement cités, et le nom de Suétone revient 36 fois, contre 92 pour Lucain, 14 pour César et 7 pour Salluste (d'après Jeanette Beer, *A medieval Caesar*, Genève, Droz, « Etudes de Philologie et d'Histoire », 1976, p. 30).

5 Jacques Monfrin en dénombre au moins neuf manuscrits, copiés à toutes les époques, voir « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », *Journal des savants*, Paris, Klincksieck, 1964 (janvier-mars, n° 1), p. 7, et Antoine Vérard l'a imprimé par deux fois, en 1490 et 1500.

6 *Ibidem*, p. 20.

7 Ralph Robert Bolgar, *The classical heritage and its beneficiaries*, op. cit., p. 193.

8 *Ibidem*, p. 265.

9 D'après Monica Berté, *Petrarca lettore di Svetonio*, Messine, Università degli studi di Messina, Centro interdipartimentale di studi umanistici, 2011 [2008], Introduzione, p. XVIII.

vraiment dans l'obscurité (*gloom*) avant cela, puisqu'il a été repris par de nombreux auteurs bien avant que Pétrarque ne s'y intéresse :

S. godette di grande fortuna nella tarda antichità e nel Medioevo. Il De Vita Caesarum fu utilizzato come fonte da Eutropio, Aurelio Vittore, Orosio, fu epitomato in versi da Ausonio, soprattutto, fornì il modello compositivo ai successivi biografi, dagli scriptores historiae Augustae a Paolino da Nola per la Vita di S. Ambrogio, a Eginardo per la Vita di Carlo Magno¹⁰.

Parmi les humanistes, il a été lu par des personnages aussi divers que Le Pogge, Niccolò Niccoli, Giovanni Tortelli, Jean Jouffroy ou Stephanus Nardinus, tandis que les Visconti, les Strozzi ou les Médicis en possédaient au moins un manuscrit par famille¹¹. Au xv^e siècle, Patrick Baker estime que Suétone « who had been well known throughout the Middle Ages, would become one of the most highly regarded of all ancient writers¹². » Il ne s'agit donc pas de faire ressurgir les biographies impériales d'un oubli profond, mais la diffusion du texte était jusque là « presque exclusivement l'affaire des régions du Nord de l'Europe et en particulier de l'aire germanique et française (notamment la vallée de la Loire)¹³ », tandis qu'il a été bien plus largement diffusé à partir du xvi^e siècle. L'invention de l'imprimerie joua un rôle majeur dans cette nouvelle étape de diffusion des auteurs antiques, puisque

les premiers ouvrages que l'impression fit éclore, furent dictés par les muses latines, qui revenaient avec plaisir, sous le beau ciel de l'Ausonie, respirer l'air de leur ancienne patrie¹⁴.

10 Paola Venini, « Svetonio », *Dizionario degli scrittori greci e latini*, sous la direction de Francesco della Corte, vol. III, Milan, Marzorat, 1995, p. 2150.

11 Sur les lecteurs des xvi^e-xv^e siècles, voir Leighton Durham Reynolds, *Texts and transmission, A survey of the Latin Classics*, *op. cit.*, p. 404.

12 *Biography, Historiography, and Modes of Philosophizing, The Tradition of Collective Biography in Early Modern Europe*, sous la direction de Patrick Baker, Leiden, Brill, 2017, introduction, p. 4.

13 Silvia Fabrizio-Costa et Franck La Brasca, « *Suetonii Lectio* : le Commentaire de Filippo Beoraldo l'Ancien aux *Vies des douze Césars* de Suétone (1493) », in *Présence de Suétone*, actes du colloque tenu à Clermont-Ferrand, 25-27 novembre 2004 : « À Michel Dubuisson *in memoriam* ». Colloque organisé par le Centre de recherches André Piganiol, textes réunis par Rémy Poignault, Clermont-Ferrand, *Présence de l'Antiquité*, 2009, p. 203.

14 Jean-François La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, *op. cit.*, t. 6, introduction, p. 37.

C'est en effet pour les auteurs antiques (et d'abord les auteurs romains, l'alphabet grec ayant nécessité une recherche supplémentaire) que tournent les premières presses, et le plus représenté est de loin Cicéron, dont on trouve de nombreuses éditions parmi les incunables.

Cet intérêt renouvelé fait émerger une nouvelle société, celle de la République des Lettres, des « érudits et hommes de lettres [qui] se vivent comme porteurs d'une culture renouvelée, ouverte sur un horizon à la fois antique et chrétien¹⁵ » et largement diffusée grâce à l'imprimerie :

Nous constatons en divers pays européens, à partir du XIV^e siècle, dans quelques cercles qui s'expriment et bien souvent pensent en latin, un intérêt de plus en plus grand pour l'Antiquité. Il se traduit par une connaissance plus exigeante, des textes anciens et de l'histoire gréco-romaine, et aussi par la multiplication d'œuvres de toute sorte portant sur des sujets antiques¹⁶.

Le mouvement de fond qui s'amorce ne profite pas seulement à Suétone, mais à la quasi-totalité des historiens antiques, dont on reprend les manuscrits pour les éditer puis les traduire. Les textes des auteurs se figent alors dans un état que l'on a pu qualifier de *Ur-text*, « c'est-à-dire une base textuelle stable sur laquelle fonder la lecture¹⁷ », et donc la traduction. Souvent fautives, ces premières éditions sont toutefois moins problématiques que les manuscrits tardifs qui les ont précédées, car leurs éditeurs (souvent les imprimeurs eux-mêmes) ont rapidement eu conscience de la diffusion bien plus importante des œuvres imprimées, et ont apporté plus de soin aux textes, limitant notamment les fautes de copies (que l'on trouve néanmoins encore, et qui valent aux éditeurs français en particulier une mauvaise réputation). Nous avons ainsi recensé plusieurs éditions italiennes et françaises des *Vies* avant 1500, ce qui n'est pas étonnant car le texte était très lu, comme en témoigne notamment la *Vie de Charlemagne* d'Eginhard¹⁸ qui s'en était très fortement inspiré au Moyen Âge.

15 Isabelle Diu, « Identification du traducteur humaniste. L'exemple d'Érasme, traducteur de grec en latin », in *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, op. cit., p. 120.

16 Jacques Monfrin, « La connaissance de l'Antiquité et le problème de l'humanisme en langue vulgaire dans la France du XV^e siècle », in *The late Middle Ages and the Dawn of Humanism outside Italy*, sous la direction de G. Verbeke et J. Ijsewijn, Louvain, Leuven University Press, « Mediaevalia Lovaniensa », 1972, p. 131.

17 Charles Le Blanc, *Histoire naturelle de la traduction*, Paris, Les Belles Lettres, « Traductologiques », 2019, p. 71.

Les traductions françaises ne surgissent toutefois pas aux premières heures de l'imprimerie, et les premières à être imprimées sont souvent anciennes, comme celle de Tite-Live par Bersuire, datée de 1354-1355 et reprise par Jean Dupré pour l'imprimer en 1486 et 1487¹⁹ (réimpression qui marque le succès de la première, même si les premiers imprimeurs ne produisent généralement que trois ou quatre cents exemplaires à la fois). Cette version médiévale n'a été remplacée qu'en 1582 par les traductions d'Antoine de la Faille et de Blaise de Vigenère²⁰. Le nombre de traductions récentes va croissant et à la fin du XVI^e siècle presque tous les auteurs latins ont plusieurs éditions latines et au moins une édition en langue française (retraduite au XVI^e), souvent plusieurs (Jacques Monfrin relève l'exception de Quinte-Curce, qui n'a été retraduit qu'en 1614, mais la traduction précédente était très soignée et datait de la fin du XV^e²¹). Il est vrai que la langue évolue très rapidement et que les traductions doivent être renouvelées régulièrement, ce qui explique la multiplication des versions françaises. Jacques de Vintimille constate ainsi dans sa préface de 1580 que sa traduction d'Hérodien datée de 1554 méritait déjà de « passer sur la rouë, pour lui oster la rouille²² ».

Grâce à ces différentes versions, les traductions d'auteurs antiques permettent aussi de créer progressivement un fond de vocabulaire utilisé ensuite par les historiens spécialistes de l'Antiquité. Suétone est alors fort apprécié, puisque « les humanistes accèdent grâce à lui à une masse de détails sur la vie de l'Empire qui répondent bien à leurs recherches érudites²³ ». La traduction permet ainsi d'enrichir la langue d'autant de termes, car les versions en langues vernaculaires ne sont pas réservées aux cercles moins instruits, au contraire :

18 Perrine Galand-Hallyn évoque aussi, sans entrer dans les détails, « de nombreux biographes des XI^e et XII^e siècles » qui se sont inspirés des *Vies* ainsi que de « multiples imitations de Suétone ». Voir *Vies des Douze Césars*, introduction de Perrine Galand-Hallyn, traduction de Pierre Klosowski, Paris, Le Livre de poche, « Classique », 1990, Introduction, p. 12.

19 Jacques Monfrin, « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », art. cit., p. 12.

20 Jacques Monfrin, « La connaissance de l'Antiquité et le problème de l'humanisme en langue vulgaire dans la France du XV^e siècle », art. cit., p. 154.

21 Jacques Monfrin, « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », *Journal des savants*, Paris, Klincksieck, 1964 (janvier-mars, n^o 1), p. 17.

22 Jacques des Comtes de Vintimille, « Advertissement et remontrance aux censeurs de la langue française », *Histoire d'Herodian, excellent historien Grec, traitant des faits memorables de successeurs de Marc Aurele à l'Empire de Rome, translattée du Grec en François*, suivie d'un *Discours et avertissement aux censeurs de la langue française*, Paris, Frédéric Morel, 1580, sig. b⁴v.

23 Suétone, *Vies*, traduction, introduction et notes par Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, Introduction, p. XL.

Traduire et lire Suétone en France de la Renaissance aux Lumières (1500-1800)

Langue de l'élite du Nord, puis du monde administratif et curial, et ce dès avant Villers-Cotterêt, le français n'est pas une langue populaire : c'est à la fois la seconde langue de l'élite intellectuelle et la langue d'une seconde élite²⁴.

Par ailleurs, les conflits religieux qui ont mené entre autres à la condamnation d'Etienne Dolet (brûlé avec ses livres en 1546) ou à l'exil suisse de Robert Estienne (en 1548) ont conduit un grand nombre de savants à se désintéresser de l'étude des textes sacrés :

tant de savants de ce temps renoncent à toute tentation d'interprétation compromettante pour s'enfoncer dans l'étude, philologique, juridique ou archéologique de l'Antiquité païenne²⁵.

Cette plongée vaut aux classiques latins un intérêt renouvelé tout au long des XVI^e et XVII^e siècles, même si un tiers des ouvrages imprimés à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle traite encore de sujets religieux²⁶.

La présence des auteurs romains au XVI^e siècle et au début du suivant est aussi visible dans les nombreux recueils et dictionnaires de citations qui constituaient alors « un genre hautement respectable²⁷ », dans le sillage des *Apophtegma sive lepide dicta* d'Erasmus ou de la *Polyanthée* de Nani Mirabelli. Suétone y figurait presque systématiquement et faisait partie des dix-sept auteurs latins les plus cités²⁸, souvent en latin mais aussi parfois en français.

Dans les pays voisins, où le contexte est assez différent et la floraison de traductions un peu moins importante, Suétone a souvent été moins traduit, surtout avant 1600. On ne relève à cette date aucune traduction en anglais, une seule en allemand (Vielfeld,

24 Violaine Giacomotti-Charra, « Peut-on tracer les frontières de la vulgarisation ? », in *Lire, choisir, écrire : la vulgarisation des savoirs du Moyen Âge à la Renaissance*, sous la direction de Violaine Giacomotti-Charra et Christine Silvi, Paris, École des Chartes, 2014, p. 5.

25 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., t. 1, 1969, p. 20.

26 *Ibidem*, p. 99.

27 Louis Lobbes, « Les recueils de citations au XVI^e siècle : inventaire », in *La transmission du savoir dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, Textes du colloque des 20, 21, 22 novembre 1997, réunis par Maris Roig Miranda, Paris, Honoré Champion, « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance », 2000, p. 127.

28 *Idem*.

1536) et en italien (Paolo del Rosso, 1539), mais deux en espagnol²⁹, l'école de Tolède fondée au début du XII^e siècle ayant de longue date répandu l'art de la traduction dans la péninsule.

Un demi-siècle plus tard, en 1644, dans son *Avis pour dresser une bibliothèque*, Gabriel Naudé préconise « d'y mettre tous les vieux et les nouveaux auteurs dignes de considération, en leur propre langue et en l'idiome duquel ils se sont servis », « et aussi les meilleures versions latines, françaises, ou telles qu'on les pourra trouver »³⁰. Les classiques latins doivent donc avoir une place de choix dans les bibliothèques, en latin et en traduction, même si l'on a pu regretter que l'« on ne s'attache pas assez à ces grands Originaux, qui sont les seuls qu'il faut se proposer, pour se former l'esprit³¹ ». Un certain nombre d'amateurs et même de savants abordaient déjà les auteurs grecs mais aussi latins en traduction.

Le milieu du XVII^e siècle est aussi l'époque du cercle dit de Conrart, qui regroupait des écrivains aussi différents que Perrot d'Ablancourt ou Du Ryer et mit à la mode la publication « à titre d'exercice de style, [de] la mise en français de quelque ouvrage assez court ou d'une partie d'un ouvrage³² », en particulier de Cicéron. Si nous n'avons pas de traces de publications partielles de Suétone dans ce contexte, sa langue n'étant pas aussi canonique que celle de Cicéron, il a néanmoins pu profiter de ce mouvement appelant à relire et éventuellement retraduire les auteurs dont la version avait déjà vieilli.

La Querelle dite des Anciens et des Modernes qui jaillit dans ce contexte, oppose notamment les hommes de lettres et le modèle romain fut particulièrement rejeté par certains. Dans son *Parallèle des Anciens et des Modernes*, Charles Perrault se fait le héraut des Modernes et l'abbé qui exprime ses vues « préfère Bossuet, les Cordemoy père et fils, ainsi que les Italiens Strada, Guichardin, Davila et Paolo Sarpi³³ » aux historiens romains. La remise en cause radicale de Perrault n'est cependant pas partagée par tous,

29 Les références de ces traductions, ainsi que celles d'autres auteurs antiques, sont rassemblées dans le tableau « Appendix II » de Robert Ralph Bolgar, *The classical heritage and its beneficiaries*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958, p. 536-537. Le cas de l'Italie est particulièrement remarquable puisque cette traduction « in volgar Fiorentino » de Paolo del Rosso est *a priori* restée la seule en italien jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

30 Gabriel Naudé, *Avis pour dresser une bibliothèque*, introduction et notes de Bernard Teyssandier, Paris, Klincksieck, « Cadratin », 2008 [1644], p. 93.

31 René Rapin, *Les comparaisons des grands hommes de l'Antiquité, qui ont le plus excellé dans les belles Lettres*, tome premier, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1686 [Paris, Muguet, 1684], p. 2.

32 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, t. 1, p. 197.

et dans son discours *Sur les historiens français* Saint-Évremond, pourtant partisan des Modernes, défend les historiens romains. Dans l'ensemble, ce sont cependant les historiens rhéteurs plus que le style vif de Suétone qui sont condamnés, même si Tite-Live reste un modèle pour les jésuites notamment. L'essentiel de la polémique se situe toutefois sur un plan général et les comparaisons sont souvent faites avec les mêmes écrivains romains, l'auteur des *Vitae* y est rarement convoqué. Il ressort néanmoins de cette Querelle une impression de profonde division, « on dirait que nous est proposé un choix entre une image exacte mais morte et une image très déformée mais vivante de l'Antiquité³⁴ ». Cette impression ne doit pas masquer la persistance des auteurs latins au siècle suivant, et notamment des historiens qui restent des points de repère indispensables. Roland Mortier résume la situation du XVIII^e siècle ainsi : « Si l'on s'en tient aux Lumières françaises, la référence la plus générale est celle du monde antique, et particulièrement du modèle romain³⁵. » Au-delà des postures exacerbées de certains, la Querelle put en effet être aussi une occasion de relire certains auteurs classiques, qu'il s'agisse de les défendre avec des arguments précis ou de leur trouver des défauts. Le XVIII^e siècle n'est donc pas marqué par un déclin des références antiques, mais par une lecture renouvelée, peut-être un peu plus critique et mieux maîtrisée. Deux interprétations des Lumières ont ainsi été élaborées au XIX^e siècle, la première présentant le XVIII^e siècle comme un « mouvement antiquisant », la seconde estimant au contraire que l'époque était celle d'une « remise en question du modèle antique ». Face à ces deux interprétations contradictoires, Chryssanthi Avlami affirme qu'elles « témoignent des tensions qui traversent l'intégration de l'Antiquité dans un présent en pleine mutation »³⁶. Les rapports du XVIII^e siècle à l'Antiquité ne furent donc pas univoques, mais les auteurs

33 Béatrice Guion, « L'image de Rome dans la Querelle : la remise en cause du modèle romain chez les Modernes », in « *Rome n'est plus dans Rome* » ? *Entre mythe et satire. La représentation de Rome en France au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles*, actes du colloque international de Rome (8-10 mars 2012), publiés par Gérard Ferreyrolles et Letizia Norci Cagiano de Azevedo, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 163.

34 Noémi Hepp, « La diffusion de la recherche sur l'Antiquité classique par la presse périodique de langue française (1684-1685) », in *Le XVII^e siècle et la recherche*, Actes du 6^e Colloque de Marseille (janvier 1976) organisé par le C.M.R.17 (Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle), Marseille, C.M.R., 1977, p. 119.

35 Roland Mortier, « L'imaginaire historique du XVIII^e siècle de Voltaire plus particulièrement », *Storia della storiografia*, n° 14, Milan, Jaca Book, 1988, p. 137.

36 Chryssanthi Avlami, « Le modèle antique à l'épreuve du XVIII^e siècle : réflexions sur l'analogie, la différenciation et l'Histoire », in *Historiographie de l'antiquité et transferts culturels. Les histoires anciennes dans l'Europe des XVIII^e et XIX^e siècles*, sous la direction de Chryssanthi Avlami et Jaime Alvar, Amsterdam – New-York, Rodopi, 2010, p. 51-54.

grecs et latins continuaient de faire partie des prérequis de tout homme cultivé, ne fût-ce que pour les critiquer.

Tout au long du XVIII^e siècle, l'intérêt pour les textes classiques est également ravivé par les nombreuses découvertes archéologiques. Se crée alors chez certain un « véritable mouvement de retour à l'antique qui, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'est propagé dans la littérature et dans l'art jusqu'aux approches du romantisme³⁷. » Les fouilles ne sont pas une invention du siècle des Lumières, et au sujet du XVI^e siècle déjà, Pierre Brind'Amour évoque des « antiquités romaines que l'on pouvait apercevoir à fleur de sol ou qui apparaissaient par hasard sous le pic et la pioche³⁸ », à la faveur d'une inondation ou d'un tremblement de terre. Ces découvertes pouvaient donner lieu à quelques recherches, mais ce n'est qu'au XVIII^e siècle que le mouvement a pris une autre ampleur, avec les retentissantes fouilles d'Herculanum et de Pompéi, commencées en 1738 et 1748, qui « marquèrent incontestablement la sensibilité artistique européenne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle³⁹ ».

Dans le domaine littéraire, le tournant s'est amorcé dès les années 1750, époque où le XVIII^e siècle « se détourne des grâces du rococo [...] pour rêver de sublime, de grandeur, d'héroïsme⁴⁰ ». L'Antiquité fait alors figure de modèle et ses auteurs sont à nouveau relus et traduits, comme Suétone par La Harpe et Delisle de Sales, même si les Romains auxquels on se réfère alors sont parfois plus fictifs qu'historiques : « By this time the myth of antiquity was firmly established, and provided an effective frame of reference to which anyone could appeal⁴¹. » Les références latines restent toutefois omniprésentes, en littérature comme dans d'autres arts et jusqu'au XIX^e siècle au moins « jamais le courant gréco-romain n'a cessé d'alimenter la pensée et la création⁴² », qu'il s'agisse des sujets de dissertations érudites, de la mouvance artistique du Parnasse, voire de

37 Louis Bertrand, *La fin du classicisme et le retour à l'antique dans la seconde moitié du XVIII^e et les premières années du XIX^e, en France*, Paris, Hachette, 1897, Introduction, p. VII.

38 Pierre Brind'Amour, « Nostradamus et l'histoire romaine », *Cahiers des études anciennes*, n° 23, « Hommage à la mémoire de Ernest Pascal », t. 1, Laval (Canada), Département des littératures, 1990, p. 57.

39 Mouza Raskolnikoff, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, Palais Farnèse, École Française de Rome, 1992, p. 351.

40 Roland Mortier, « Le bon usage de l'Antiquité », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, CLI-CLV, Oxford, The Voltaire Foundation, 1976, p. 1489.

41 R. A. Leigh, « Jean-Jacques Rousseau and the Myth of Antiquity in the eighteenth Century », in *Classical influences on Western Thought, a.d. 1650-1870*, sous la direction de Robert Ralph Bolgar, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 158.

42 Catherine Volpilhac-Auger, « De marbre ou de papier ? L'histoire ancienne du XVIII^e au XIX^e siècle », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, n° 50, 1998, p. 105.

l'architecture ou de la simple décoration des lieux culturels. Or, après les sujets mythologiques largement dominants dans les représentations artistiques d'inspiration latine, les personnages historiques mais fantasques que sont les empereurs figurent dans de nombreuses œuvres, et ont pu engager à la (re)lecture de Suétone.

2. La vogue des historiens

Notre auteur a également profité de l'intérêt renouvelé pour l'histoire et les modèles des historiens antiques, même si tous ne s'accordent pas pour le classer parmi les historiens. Dès le XIV^e siècle, Jean le Bon puis Charles V avaient lancé d'importantes commandes de traductions, notamment d'historiens. Cet intérêt venait « moins d'un intérêt pour le latin comme entité linguistique et modèle esthétique que du sentiment d'une crédibilité historique malmenée⁴³ » par des compilateurs parfois peu scrupuleux. Cette volonté de revenir aux sources et de se réappropriier l'histoire se développe aux siècles suivants. Ce retour aux auteurs antiques est très important puisque

le retour au latin promeut l'histoire comme une discipline qui n'est plus seulement l'auxiliaire de la théologie ou de la morale, mais qui gagne en autonomie et en objectivité, et se place plus résolument dans la sphère savante⁴⁴.

L'histoire prend ensuite une importance nouvelle à la Renaissance, parce que

pour la pensée humaniste l'exemple historique vaut non seulement parce que son caractère concret le rend plus compréhensible qu'un précepte abstrait, mais aussi parce qu'il suscite l'émulation⁴⁵.

43 Catherine Croizy-Naquet, « L'écriture de l'histoire romaine : entre l'art d'adapter et l'activité de traduire », in *La traduction. Pratiques d'hier et d'aujourd'hui*, actes du colloque international des 10 et 11 mai 2012, textes réunis par Joëlle Ducos et Joëlle Gardes-Tamine, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 125.

44 *Ibidem*, p. 129.

45 Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire*, Paris, Honoré Champion, « Lumière Classique », 2008, p. 60.

C'est le retour de l'histoire *magistra vitae* de Cicéron, tandis que l'idée d'un « miroir des princes », très présente au Moyen Âge, persiste. Source d'inspiration pour chacun ou réservoir d'exemples de vertu à destination des futurs dirigeants, l'histoire fait l'objet de nombreuses publications, que l'on ne peut réduire à un mouvement de pensée unique. Herbert Weisinger évoquait à ce propos « the feeling of frustration which comes to one who tries to reduce the endless variety of Renaissance ideas to an intelligible scheme⁴⁶ », et Philippe Desan comparait les multiples conceptions de l'histoire au XVI^e siècle à un « feu d'artifice⁴⁷ ». Dans cet élan parfois confus, parmi les histoires les plus étudiées figurent en particulier les auteurs antiques. Le roi François I^{er} lui-même, emporte régulièrement avec lui de nombreux livres d'histoire et des traductions françaises d'historiens de l'Antiquité, parmi lesquelles ne figure pas celle de Suétone puisqu'elle est postérieure⁴⁸. Grégoire Holtz place même les traductions d'histoire au premier plan en affirmant qu'elles

jouent un rôle majeur dans le développement de l'humanisme, à la fois comme outil de redécouverte des Anciens et comme vecteur pour la diffusion des grands débats politiques et religieux de l'époque⁴⁹.

Il ne faut toutefois pas en exagérer l'importance, car les éditions d'alors sont souvent imprimées en nombre très restreint, à l'image du Thucydide traduit par Seyssel et imprimé en 1527 à 1225 exemplaires, dont 96 seulement ont été vendus au bout de sept mois⁵⁰. S'il s'agit d'un cas spécifique, la traduction en question étant déjà assez ancienne pour avoir déjà été recopiée de manière manuscrite par ou pour les lecteurs intéressés, le volume se trouve toutefois dans la moyenne des impressions de la période, tandis que les premières éditions de la fin du XV^e siècle avaient été imprimées « avec un tirage moyen de 500 exemplaires par titre⁵¹ ».

46 Herbert Weisinger, « Ideas of History during the Renaissance », *Journal of the History of Ideas*, vol. 6, n° 4, octobre 1945, p. 415.

47 Philippe Desan, *Penser l'histoire à la Renaissance*, Caen, Paradigme, 1993, p. 22.

48 Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, Genève, Droz, 1997, p. 192.

49 Grégoire Holtz, « Histoire(s) », in *Histoire des traductions en langue française, XV^e et XVI^e siècles, 1470-1610*, op. cit., p. 829.

50 L'exemple est donné par Paul Chavy, « Les Traductions humanistes au début de la Renaissance française : traductions médiévales, traductions modernes », *Revue canadienne de littérature comparée*, Toronto, University of Toronto Press, juin 1981, p. 289.

51 Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques, D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, « U Histoire », 2016 [2013], p. 105.

L'influence politique des œuvres antiques existe néanmoins, et elle est d'abord marquée par le *tacitisme*, qui a émergé au cours des dernières décennies du XVI^e siècle avant d'être théorisé au début du XX^e siècle. Tacite fut en effet l'objet de nombreux ouvrages qui « se présentant d'abord comme des commentaires au texte taciteen, ne tardèrent pas à s'en affranchir, se bornant à reprendre des bribes⁵² » pour en tirer des leçons politiques. Suétone lui est souvent opposé, car avec ses biographies « si gettano insoma le basi di una nuova storiografia, che ha rinunciato alla passione politica⁵³ ». Les biographies suétoniennes sont donc rarement lues dans le but d'en tirer des leçons politiques pour le temps présent, même si on apprécie les détails qu'elles donnent sur le fonctionnement des institutions. On s'intéresse en revanche souvent aux spécificités stylistiques de ce texte, que l'on compare régulièrement à ceux de Tacite.

La forme utilisée par les auteurs romains est en effet aussi une source d'inspiration pour les historiens, comme Paul Emile, historiographe de Louis XII, qui se voit « confier la charge d'écrire une histoire de la monarchie française dans la langue et le style des historiens romains⁵⁴ ». La référence aux textes latins est aussi pensée comme instigatrice d'une saine émulation, caractéristique de l'humanisme, dans l'écriture des histoires nationales. Cette question stylistique trouve également un écho dans des textes qui portent sur les historiens à lire et les exemples à suivre (ou à éviter) pour l'écriture de l'histoire, notamment Bodin, *La Popelinière* ou *Lucinge*⁵⁵. Les auteurs d'*artes historicae* s'intéressent aux historiens antiques pour les considérer comme des modèles, ainsi que l'a longuement développé Dominique Morineau dans sa thèse⁵⁶. Ce dernier suggère que cet intérêt se prolonge très tardivement parce que l'historiographie française « n'a pas produit le chef-d'œuvre moderne qui aurait effacé le prestige d'un Tite-Live⁵⁷ », même si ce dernier est loué surtout par les jésuites et fait l'objet de critiques de la part de ceux qui ont une vision moins rhétorique de l'histoire ou de ceux qui lui reprochent l'abondance des prodiges dans ses textes.

52 Alexandra Merle et Alicia Oïffer-Bonsel, dans l'Introduction de *Tacite et le tacitisme en Europe à l'époque moderne*, Paris, Honoré Champion, « Colloques, congrès et conférences sur le classicisme », 2017, p. 8.

53 Maria Antonietta Giua, « Una lettura della biografia svetoniana di Tiberio », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3746.

54 Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, op. cit., p. 258.

55 Voir Grégoire Holtz, « Histoire(s) », in *Histoire des traductions en langue française, XV^e et XVI^e siècles, 1470-1610*, op. cit., p. 879.

56 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, op. cit.

57 *Ibidem*, p. 6.

Malgré l'influence relativement importante de Descartes et les vives critiques qu'il formule à l'égard de la discipline, l'importance de l'histoire demeure, et est aussi notable dans les inventaires de bibliothèques et les catalogues, où la section Histoire occupe souvent une place de choix. Ainsi dans la bibliothèque d'Étienne Bouhier, magistrat de province dont le catalogue a été établi au début du XVII^e siècle, on compte 363 ouvrages d'histoire, soit 28 % des 1297 livres recensés alors que la collection de livres était au départ centrée plutôt sur les domaines juridiques et institutionnels⁵⁸. Cette proportion n'est pas isolée et on retrouve des chiffres proches dans d'autres inventaires de la période.

Au-delà de l'histoire antique, les thèses et recherches historiques ont longtemps tenu le haut du pavé, et Roger Chartier évoque 657 ouvrages d'histoire parus entre 1550 et 1610⁵⁹. Dans la première partie du XVII^e siècle, cet intérêt ne se dément pas, comme a pu le constater Henri-Jean Martin à propos des éditions parisiennes :

les études historiques [...] connaissent un incontestable essor, et le public semble se passionner pour les livres d'histoire qui, du monumental in-folio au mince in-octavo, de la publication savante au manuel scolaire, sont particulièrement nombreux à sortir des presses des grands éditeurs parisiens – les Morel, les Sonnius, les Chevallier, les Libert, les Périer, les Langelier, et surtout les Cramoisy⁶⁰.

Il note tout de même qu'il s'agit de livres d'histoire en général, pas uniquement d'histoire antique, domaine déjà « largement défriché⁶¹ » qui ne mobilise plus autant les esprits qu'au siècle précédent, à l'exception des recherches sur les origines du peuple français, en vogue depuis la Renaissance. L'histoire commence en revanche à s'ouvrir à celle des autres pays européens, comme en témoigne le succès de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin par exemple.

58 Albert Ronsin, *La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du XVI^e au XVIII^e siècle par une famille de magistrats bourguignons*, op. cit., 1971, p. 87. Le second inventaire de cette bibliothèque transmise de père en fils, réalisé en 1674, relève une proportion sensiblement identique (33 % en incluant l'histoire ecclésiastique, 25 % en la retranchant), *ibidem*, p. 88.

59 Parmi lesquels 271 premières éditions et 386 rééditions. Voir Roger Chartier, « Comment on écrivait l'Histoire au temps des guerres de religion », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, juillet-août 1974, 29^e année, n° 4, p. 883. Il fait lui-même référence à C. Vivanti, « Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, novembre-décembre 1964, p. 1117-1124.

60 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., t. 1, p. 197.

61 *Ibidem*, p. 198.

En 1651, le chancelier Séguier possède néanmoins « sept Suétone, six Tite-Live, cinq Salluste » et vingt-huit Tacite, en plus d'ouvrages concernant l'histoire de chaque pays européen, voire de certaines villes comme Venise ou Naples⁶². La même année, Vossius fait paraître une version augmentée de son *De historicis latinis*⁶³, qui ne contient guère que des considérations biographiques mais témoigne de l'importance portée à ces auteurs (et de la persistance du latin comme langue de rédaction pour les Hollandais espérant une diffusion européenne de leurs textes). L'Antiquité est aussi à l'honneur dans les premiers périodiques scientifiques, du *Journal des Sçavans* qui parut à partir de 1665 aux *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle vingt ans plus tard⁶⁴. Elle fait ainsi toujours partie des points d'intérêt des érudits, même si son importance proportionnelle décroît au rythme du développement des recherches concernant les autres pays. Morineau⁶⁵ relève ainsi en France, entre 1670 et 1730, trente-deux éditions grecques ou latines des historiens antiques et vingt-trois traductions, ce qui dénote un attachement certain pour ces auteurs. L'étude pourrait être élargie et l'on a déjà évoqué le grand nombre d'éditions de Suétone au cours des trois siècles que nous prenons en considération⁶⁶. Au début du XVIII^e siècle, un dénommé Laisné peut ainsi affirmer que « Suetone n'est pas un de ces Auteurs obscurs, connus seulement de quelques Scavans, ou releguez dans la poussiere des Ecoles⁶⁷ », et cet érudit a visiblement parcouru les biographies en français puisqu'il évoque leurs « habiles traducteurs⁶⁸ ».

L'intérêt pour l'histoire antique est aussi sensible dans les productions littéraires du milieu et de la deuxième partie du XVII^e siècle en particulier, même si elle sert plus souvent à fournir un arrière-plan que des personnages principaux. Dans l'*Ariane* écrite par

62 Yannick Nexon, « La bibliothèque du chancelier Séguier », *Histoire des bibliothèques françaises*, 2 vol., t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, op. cit., p. 151.

63 Gérard Vossius, *De historicis latinis libri III*, édition augmentée, Leyde, Jean Maire, 1651 [1627]. Voir en particulier les pages 165 sq. pour Suétone.

64 Voir Krzysztof Pomian, « De la lettre au périodique : la circulation des informations dans les milieux des historiens au XVII^e siècle », *Organon*, n° 10, 1974, p. 37-38.

65 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, op. cit.

66 Peter Burke, qui reprend en grande partie une étude de Schweiger, dénombre en Europe 118 éditions latines de Suétone entre 1450 et 1700, ainsi que 37 éditions de ses traductions, dont 16 pour le français, 9 pour l'italien et 6 pour l'anglais (« A Survey of the Popularity of Ancient Historians, 1450-1700 », *History and Theory (Journal of the Studies in the Philosophy of History)*, vol. V, n° 2, Wiley for Wesleyan University, 1966, p. 137 et 139).

67 Laisné, « Remarques sur la personne et les écrits de Suétone », in *Nouveau recueil de pièces fugitives, d'histoire et de littérature*, par l'Abbé Archimbaud, t. 1, Paris, Jean-Baptiste Lamesle, 1717, p. 23.

68 *Idem*. Le seul traducteur qui est cependant nommé est « Du Theil », sans précision de date d'édition ni commentaire sur son travail.

des Murets (1632), la *Cléopâtre* de La Calprenède (1646-1657) ou la *Clélie* de Madeleine de Scudéry (1654), « la Rome antique avait servi de décor au déroulement de l'action, mais les personnages historiques n'y jouaient qu'un rôle secondaire⁶⁹ ». Quelques décennies plus tard, cet intérêt donne aussi naissance à quelques chefs-d'œuvre littéraires, au rang desquels *Britannicus* ou encore *Bérénice*, dont Racine a fondé toute l'intrigue sur la formule de Suétone : *inuitus inuitam dimisit*. Fin connaisseur de la période, Racine a sans doute puisé dans le texte original plus que dans la traduction (la bibliothèque municipale de Toulouse conserve aujourd'hui encore certaines de ses éditions alduines annotées⁷⁰), mais il est certain qu'il a lu Suétone, Tacite et Plutarque, intégrant si bien leurs leçons que « l'histoire romaine fonctionne chez lui comme un mythe littéraire aussi libre que le mythe mythologique, si l'on peut se permettre cette redondance⁷¹ ». Ces œuvres à thème historique n'engagent toutefois pas nécessairement les lecteurs vers la relecture des historiens antiques, et Georges Forestier y voit même une « tentative d'usurpation » où théâtre et roman prétendraient « remplac[er] l'histoire dans la considération du public et d'une partie des lettrés⁷² ». L'Antiquité n'en est pas moins omniprésente, et cette subsistance comme sujet majeur a tout de même pu jouer en faveur du maintien de la connaissance des textes originaux pour une partie du public.

À la fin de notre période, de grandes figures comme Voltaire ou Montesquieu s'engagent encore dans l'écriture historique, qu'il s'agisse d'étudier l'histoire moderne pour le premier ou de se consacrer (au moins en apparence) à l'histoire antique⁷³. Les philosophes des Lumières ont en effet accordé « une place capitale à l'histoire et mené une profonde réflexion historiographique indissociable de leur conception philosophique et

69 Valeria Pompejano (traduite par Stéphane Miglierina), « *Les exilés de la Cour d'Auguste* ou la romanité de Madame de Villadieu », in « *Rome n'est plus dans Rome* » ? *Entre mythe et satire. La représentation de Rome en France au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles*, op. cit., p. 128.

70 Albert Flocon, *L'Univers des livres*, op. cit., p. 549.

71 Jean-Pierre Néraudau, « Mais où sont ces Romains que fait parler Racine ? », *Littératures Classiques*, n° 26, *Les tragédies romaines de Racine*, Paris, Klincksieck, janvier 1996, p. 89.

72 Georges Forestier, « Littérature et histoire au XVII^e siècle : une suite de raisonnements circulaires », in *La représentation de l'Histoire au XVII^e siècle*, textes réunis par Gérard Ferreyrolles, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1999, p. 123.

73 Le premier avec *l'Histoire de Charles XII, roi de Suède*, publiée en 1731, suivie de *L'Essai sur les mœurs*, plus large, en 1756, de *L'histoire de l'Empire de la Russie sous Pierre le Grand* en 1759 et du *Précis du siècle de Louis XV* en 1768, le second avec les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, publiées en 1734 et qui malgré le sujet antique ne sont pas exemptes de références plus ou moins évidentes à l'actualité politique de leur auteur. Montesquieu avait aussi un projet d'histoire de France qu'il évoque dans ses *Pensées*.

politique⁷⁴ ». Les textes de Voltaire et Montesquieu ne constituent donc que les éléments les plus visibles d'un intérêt clairement marqué pour l'histoire. Les textes que l'on dirait aujourd'hui de vulgarisation se développent aussi, comme l'*Histoire romaine* de Charles Rollin, « vaste compilation, enrichie de digressions sur les réalités institutionnelles, politiques et sociales de Rome et agrémentée de jugements moraux ou philosophiques⁷⁵ ». La bibliothèque Bouhier évoquée précédemment, forte à la fin du XVIII^e siècle de 31652 volumes imprimés et plus de 2000 manuscrits, est là encore à l'image de l'intérêt national pour la question puisqu'elle se compose dans le dernier inventaire daté de 1781 de 43 % d'ouvrages historiques, soit environ 13700 volumes⁷⁶.

Pour ce qui est des écrits théoriques à la fin du XVIII^e siècle, nous pouvons reprendre à Michel Taillefer l'exemple de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Entre 1746 et 1793, « 75 % des travaux relevant de disciplines littéraires ont été consacrés à l'histoire⁷⁷ », et près de la moitié d'entre eux à l'histoire antique. À la même période, l'Académie parisienne publia entre 1730 et 1751 quelques 108 mémoires concernant Rome (dont 41 portant sur son histoire), puis 170 (dont 85 à portée historique) entre 1752 et 1793⁷⁸. Mably représente bien ce mouvement puisqu'il publia à lui seul plusieurs ouvrages portant sur l'histoire, la considérant « comme un outil à la fois rétrospectif et prospectif, comme intelligence du passé et comme manuel d'action pour les temps présents⁷⁹ ».

De nombreux textes théoriques sont donc publiés à toutes les époques, même si les formes varient, et les écrits historiques eux-mêmes figurent en abondance dans les bibliographies des XVI^e, XVII^e ou XVIII^e siècles. L'intérêt pour l'histoire, s'il prend des formes variées au fil des siècles étudiés, ne se dément donc pas, même à la fin de la période, quand l'histoire « discipline-reine au XVIII^e siècle, et certaines de ses préoccupations sont

74 Muriel Brot, « Pour une historiographie des Lumières », in *Les philosophes et l'histoire au XVIII^e siècle*, sous la direction de Muriel Brot, Paris, Hermann, 2011, p. 5.

75 Mouza Raskolnikoff, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, op. cit., p. 504.

76 Albert Ronsin, *La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du XVI^e au XVIII^e siècle par une famille de magistrats bourguignons*, op. cit., p. 105.

77 Michel Taillefer, « Le mythe tectosage devant l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse au XVIII^e siècle », in *Retrouver, imaginer, utiliser l'Antiquité*, sous la direction de Sylvie Caucanas, Rémy Cazals et Pascal Payen, Actes du colloque international tenu à Carcassonne les 19 et 20 mai 2000, Toulouse – Carcassonne, Privat – Les Audois, 2001, p. 39.

78 Voir Mouza Raskolnikoff, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, op. cit., tableaux p. 267-268.

79 Stéphane Pujol, « Histoire, morale et politique chez Mably », in *Les philosophes et l'histoire au XVIII^e siècle*, sous la direction de Muriel Brot, Paris, Hermann, 2011, p. 148.

même constitutives de la "philosophie des Lumières"⁸⁰. » La vogue continue également au siècle suivant avec la publication, notamment, des *Réflexions sur l'histoire et les différentes manières de l'écrire* de d'Alembert. Pour tous ces lecteurs de textes d'histoire, Suétone fait partie des historiens antiques fondamentaux.

3. Le développement des biographies

Le troisième point d'intérêt des *Vies* de Suétone pour les lecteurs est en effet la présentation du texte sous forme de biographies, genre historique dans l'Antiquité et progressivement séparé de l'histoire au Moyen Âge, sous l'influence notamment de l'hagiographie et des multiples vies de saints dont l'historicité est souvent relative. La biographie reste toutefois un genre pratiqué à toutes les époques, à la suite de Plutarque et de Suétone notamment. Cochrane, qui étudie l'Italie, estime que la biographie du pape Nicolas V écrite par Giannozzo Manetti (1453) constitue un tournant dans l'évolution du genre et remet la biographie historique sur le devant de la scène⁸¹. La représentation de l'Antiquité au travers des *Vies* fait de Rome une « galerie des ancêtres » plus qu'une « cité culturelle idéale »⁸², et a une influence sur la conception même de l'histoire.

Même s'ils ne sont pas tous considérés comme de grands historiens à l'époque moderne, les biographes ne cessent d'intéresser les lecteurs et d'inspirer les historiens pour leurs particularités. À la Renaissance, la catégorie du biographique est donc bien différenciée des autres genres historiques, contrairement au traitement qui en était fait dans l'Antiquité où Suétone était considéré comme un historien. C'est un peu plus tard que se dessine chez quelques auteurs, au XVII^e siècle notamment, une tendance au mélange des genres, phénomène que Catherine Volpilhac-Augé interroge ainsi :

80 Jean-Pierre Guicciardi, « Préhistoire de l'histoire – La dialectique de la vérité et de l'erreur dans quelques "artes historicae" (fin XVII^e-XVIII^e siècle) », in *L'Histoire au XVIII^e siècle*, Colloque d'Aix-en-Provence des 1^{er}, 2 et 3 mai 1975, Centre Aixois d'Études et de Recherches sur le XVIII^e siècle, Aix-en-Provence, Edisud, 1980, p. 3.

81 Eric Cochrane, *Historians and historiography in the Italian Renaissance*, Chicago – Londres, University of Chicago Press, 1981, p. 52.

82 Claude-Gibert Dubois, « Les grands hommes de l'Antiquité et l'humanisme français », in *Actes du IX^e Congrès de l'Association Guillaume Budé* (Rome, 13-18 avril 1973), 2 vol., t. 2, chap. 3, « L'histoire antique (hommes, faits et mœurs) dans l'humanisme français » (Commission de Français), Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 622.

a-t-on eu jamais l'idée de mettre [Plutarque] sur le même plan que les Thucydide et les Polybe, et de le comparer à eux, sinon chez les modernes qui aplanissent toutes les différences et déforment les perspectives⁸³ ?

Les classifications ne sont pas toujours claires au XVIII^e siècle non plus, et La Harpe lui-même, dans son *Cours de littérature*, n'accorde pas de place au biographique « en tant que catégorie à étudier, alors qu'il est partout présent comme moteur d'intérêt historique – en termes de savoirs – et didactique – en termes de savoir-faire pédagogique⁸⁴ ».

Les traductions de Suétone, malgré les nombreuses controverses, ont pu servir de point d'ancrage dans l'essor nouveau des biographies mais aussi dans la (re)définition du genre. Les Vies ont ainsi pris une place primordiale à la Renaissance, qui « a eu le goût de l'héroïsme sous toutes ses formes [et] a honoré les grands hommes, ou, pour reprendre son expression favorite, les hommes illustres⁸⁵ ». Cette époque fut aussi celle d'une réflexion sur l'individu, et la biographie apparaît alors comme une façon privilégiée d'aborder l'étude d'une personnalité. Montaigne retient des auteurs de vies qu'ils s'intéressent « plus à ce qui part du dedans qu'à ce qui arrive du dehors⁸⁶ », et les met au premier rang de ses lectures. Il reprend en effet de nombreuses anecdotes des biographies suétونيennes, afin d'« évoquer des signes caractéristiques des grands personnages » ou, dans ses emprunts plus tardifs, de puiser « des détails sur la vie privée des empereurs pour la comparer à la sienne »⁸⁷. Par ce choix, il affirme cependant plus sa personnalité qu'il ne représente son époque, « il parfait son image, celle d'un penseur singulier⁸⁸ », sans refléter un goût unanime de ses contemporains. De nombreux recueils biographiques ont cependant été traduits relativement tôt et réédités plusieurs fois. Le premier d'entre eux est évidemment Plutarque, qui a sans doute davantage influencé les

83 Catherine Volpilhac-Auger, « D'Histoire en Vie, la biographie parmi les genres de l'histoire (XVII^e-XVIII^e siècles) », in *Usages des vies. Le biographique hier et aujourd'hui (XVII^e-XXI^e siècle)*, op. cit., p. 44.

84 Véronique Boulhol, « La Harpe et le biographique dans *Le Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne* », in *Usages des vies. Le biographique hier et aujourd'hui (XVII^e-XXI^e siècle)*, op. cit., p. 154.

85 Daniel Ménager dans la préface au livre de Patricia Eichel-Lojkine, *Le siècle des grands hommes. Les recueils de Vies d'homme illustres avec portraits du XVI^e siècle*, Louvain – Paris – Sterling (Virginie), Peeters, « La République des Lettres », 2001, p. 1.

86 Montaigne, *Essais*, II, 10, « Des livres », cité par Jean Ehrard et Guy Palmade, *L'histoire*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 1964, p. 117.

87 Catherine Séguier-Leblanc, article « Suétone », in *Dictionnaire Montaigne*, sous la direction de Philippe Desan, Paris, Classiques Garnier, « Classiques Jaunes », 2018, p. 1796.

88 Catherine Volpilhac-Auger, « D'Histoire en Vie, la biographie parmi les genres de l'histoire (XVII^e-XVIII^e siècles) », art. cit., p. 38.

auteurs français que Suétone, même si les deux écrivains sont souvent mis en parallèle. La Harpe lui-même estime que « le plus justement estimé, le plus relu et le meilleur à relire, parmi les biographes de tous les pays, c'est sans contredit Plutarque⁸⁹. » La traduction d'Amyot a été fondamentale dans la diffusion de ce texte, très peu lu en langue originale. On trouve aussi plusieurs éditions des *Vies des grands capitaines* de Cornelius Nepos, des *Vies des philosophes* de Diogène Laërce, des *Faits et Dits mémorables* de Valère Maxime ou encore de l'*Histoire d'Alexandre* de Quinte-Curce.

Le travail de Patricia Eichel-Lojkine est extrêmement éclairant sur ce point. Elle souligne la résurgence forte au XVI^e siècle des biographies collectives, « héritage des biographies de généraux, philosophes et démagogues de l'Antiquité⁹⁰ », qui avaient souvent été séparées les unes des autres (en témoigne pour Suétone la traduction de la seule vie de César par d'Hallewin) et sont à nouveau proposées ensemble dans les éditions renaissantes. On en trouve en effet des exemples, en France comme en Italie, dans le domaine de l'histoire profane, de l'histoire religieuse (catholique ou réformée) et même des vies d'artistes ou des « Vies au féminin⁹¹ ». Si l'hagiographie médiévale et les chansons de geste ont pu avoir une influence sur certains auteurs, il est clair que l'importance de Plutarque dépasse largement ces modèles à partir de la traduction proposée par Amyot en 1559. La diffusion de ce texte grâce à la qualité de la version française bouleverse totalement l'approche du genre et concourt à la redéfinition du genre biographique et de ses enjeux.

Les biographes latins bénéficient eux aussi de cette aura et servent de modèle aux écrivains français qui souhaitent écrire des récits de vies. C'est d'ailleurs sur le nombre de traductions de ces textes antiques figurant au catalogue de la Bibliothèque Nationale de France que Patricia Eichel-Lojkine appuie son propos, recensant six traductions françaises des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime (et quarante-six éditions latines), cinq de Suétone (et trente éditions latines) ainsi qu'une de Cornelius Nepos (et neuf éditions latines)⁹². Suétone n'est donc pas le seul biographe latin à bénéficier de ce regain d'intérêt pour le genre, mais il a souvent été le premier (supplanté de loin par le grec Plu-

89 Jean-François La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, op. cit., t. 4, première partie – Anciens, p. 395.

90 Patricia Eichel-Lojkine, *Le siècle des grands hommes. Les recueils de Vies d'homme illustres avec portraits du XVI^e siècle*, Louvain – Paris – Sterling (Virginie), Peeters, « La République des Lettres », 2001, p. 12.

91 *Idem*.

92 *Ibidem*, p. 30.

tarque, dont les *Vies parallèles* font figure de modèle absolu pour bien des auteurs). Erasme, dans ses *Vies* de Jean Vitrier et John Colet, donne le portrait moral des personnages « en conclusion du récit, conformément à la partition suétonienne de la Vie en un récit chronologique et une description des mœurs⁹³ », que l'on retrouve dans d'autres textes historiques, en particulier dans ceux qui sont organisés par règne ou par dynastie. Suétone fait donc partie de ses modèles, ce qui n'est pas étonnant puisque l'érudit en avait proposé sa propre édition quelques années auparavant. Il n'est cependant pas le seul à suivre cette partition, et l'organisation par règne s'impose souvent à ceux qui envisagent de retracer l'histoire moderne, marquée par quelques grandes figures royales. L'ordre chronologique est alors souvent mêlé à des passages *per species* qui permettent d'insister sur la personnalité du roi. Dans les autres pays européens, les séries biographiques sont aussi prisées à la Renaissance, comme en Espagne où l'influence de Suétone est nette « dans la *Décade de Césars* (1539) d'Antonio de Guevara [...] ou l'*Histoire impériale des Césars* (1545) de Pedro Mexia⁹⁴ ».

Dans les biographies françaises du xvi^e siècle, la physiognomonie, chère à Suétone, tient également une bonne place, et acquiert même, selon Patricia Eichel-Lojkine « la dignité de théorie scientifique⁹⁵ », avec des portraits qui accompagnent souvent les textes. Il n'est donc pas étonnant que les premiers traducteurs aient voulu joindre à leurs traductions des *Vies* des portraits non pas réalistes (dans le cas de Guillaume Michel il s'agissait d'une réutilisation des bois des *Neuf preux*) mais correspondant à l'image que l'on voulait donner du personnage.

Le xvii^e siècle n'est pas en reste, et Michèle Rosellini affirme que le genre biographique y entre « dans un nouveau régime de lecture⁹⁶ ». Les biographies se multiplient comme accompagnement éditorial, avec des biographies d'auteur en tête de très nombreux ouvrages contemporains, comme c'était déjà le cas depuis la Renaissance pour les textes antiques, et cette généralisation montre l'intérêt pour la connaissance et la lecture de la vie des autres. On observe aussi dans les « Mémoires écrits et publiés au

93 *Ibidem*, p. 337.

94 Pierre Civil, « Les hommes illustres dans l'Espagne du xvi^e siècle : mémoire et exemplarité », in *Regards sur le passé dans l'Europe des xvi^e et xvii^e siècles*, Actes du colloque organisé par l'Université de Nancy II (14 au 16 décembre 1995), textes réunis par Francine Wild, Berne – Berlin – Francfort-sur-le-Main – New-York – Paris – Vienne, Peter Lang, 1997, p. 226.

95 Patricia Eichel-Lojkine, *Le siècle des grands hommes. Les recueils de Vies d'homme illustres avec portraits du xv^e siècle*, *op. cit.*, p. 116.

96 *Usages des vies. Le biographique hier et aujourd'hui (xvii^e-xxi^e siècle)*, *op. cit.*, p. 19.

cours du XVII^e siècle un déplacement du public vers le privé⁹⁷ », avec un changement de point de vue, moins centré sur les liens avec la grande histoire et laissant plus de place aux considérations morales.

C'est aussi l'époque des portraits littéraires sur lesquels porte la monographie de Jacqueline Plantié. Elle y souligne le grand nombre de portraits écrits qui ont fleuri dans la seconde moitié du XVII^e siècle, et qui constituent une véritable mode dans les cercles réunis autour de M^{lle} de Scudéry, M^{lle} de Montpensier ou M^{me} de Montbel⁹⁸. Cette mode trouve sa source chez les auteurs antiques, et notamment Salluste, Tacite et Suétone. Mais notre biographe a une importance toute particulière en ce qui concerne la description physique :

Suétone a donc quelque chance d'avoir été plus qu'eux [Salluste et Tacite] le précurseur des mondains du XVII^e siècle, lui qui fait une large place au portrait physique des douze Césars. Il est, semble-t-il, le premier parmi les historiens qui ait jugé nécessaire de décrire d'abord l'homme par sa taille (c'est ce qu'il fait pour huit des douze Césars), qui donne volontiers des indications sur le teint, qui oppose fréquemment le corps et l'âme, l'intérieur et l'extérieur, qui ne recule devant aucun détail repoussant pourvu qu'il permette de reconstituer une personne dans tout ce qu'elle a de singulier, de différent de toutes les autres⁹⁹.

Au-delà des mondains évoqués ici par Jacqueline Plantié, bien d'autres auteurs mineurs se sont essayés à la rédaction de biographies. Puget de la Serre, Jean-Baptiste de l'Hermitte-Souliers, ou encore François Blanchard, dans leurs écrits, font assez souvent référence au Plutarque d'Amyot¹⁰⁰. S'ils lisent l'auteur grec en traduction, il y a fort à parier qu'une partie au moins d'entre eux en font de même pour Suétone, même si les références sont moins directes car la langue latine reste un prérequis que peu avouent ne pas maîtriser et que l'influence d'Amyot dépasse de loin celle des traducteurs du biographe romain. Au sujet de la lecture des historiens antiques, latins ou grecs, Jacqueline Plantié précise « en traduction, comme il va de soi¹⁰¹ ».

97 Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire*, op. cit., p. 374.

98 Jacqueline Plantié, *La mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, Paris, Honoré Champion, « Lumière Classique », 1994, Avant-propos, p. 13.

99 *Ibidem*, p. 35.

100 *Ibidem*, p. 42.

101 *Ibidem*, p. 79.

À la fin du xvii^e siècle, Perrault publie également un recueil d'*Hommes illustres*, prenant Plutarque et Suétone comme modèles dans la centaine de biographies qu'il rédige et agrémentant son texte de portraits. Cette pratique tend à se développer, et les éditeurs des traductions de Suétone ne s'y sont pas trompés, mettant souvent en valeur les illustrations dès le titre de l'ouvrage, qu'elles soient symboliques comme celles de Guillaume Michel évoquées précédemment ou à visée plus réaliste. La première version de la traduction proposée par Bernard du Teil paraît en effet accompagnée de « portraits en taille douce » dont la mise en valeur tend à faire oublier l'absence de tout paratexte (le commentaire de La Mothe le Vayer et les notes n'ont été ajoutés que dans l'édition posthume).

Malgré ces succès, la biographie reste suspecte aux yeux d'un certain nombre de critiques, et Daniel Madelénat évoque sa « singulière aptitude à survivre en milieu hostile¹⁰² ». Le terme même s'intègre très lentement dans le vocabulaire, et l'on trouve dans les *Menagiana* (1692) l'une des premières occurrences du terme « biographe » avec l'idée que les informations biographiques sont « une matière bien sèche¹⁰³ ». L'auteur, évoquant le projet de dictionnaire biographique de Bayle, concède cependant que « comme il a de l'esprit, [cette matière] peut devenir riche entre ses mains¹⁰⁴. » Il ne s'agit donc pas seulement de rassembler des informations, mais de les présenter avec style.

Par la suite, le genre des biographies collectives reste très prisé jusqu'au début du xviii^e siècle, avant que la forme ne disparaisse, « battue en brèche par la montée en puissance de l'individu »¹⁰⁵ et le développement de monographies puis d'autobiographies.

La biographie ne disparaît pas pour autant totalement, et l'on compte encore au moins huit dictionnaires biographiques au xviii^e siècle (et sept au siècle suivant)¹⁰⁶. Même à la fin de ce siècle l'influence de Suétone ne doit pas être négligée dans l'apparition des Vies privées, qui font, selon des thèmes chers au biographe des Césars,

102 Daniel Madelénat, *La biographie*, Paris, Presses Universitaires de France, « Littératures modernes », 1984, p. 10.

103 Cité par Jean Sgard, « Problèmes théoriques de la biographie », in *L'Histoire au xviii^e siècle*, op. cit., p. 187.

104 *Idem*.

105 Patricia Eichel-Lojkine, *Le siècle des grands hommes. Les recueils de Vies d'homme illustres avec portraits du XVI^e siècle*, op. cit., p. 341.

106 Voir Jean Sgard, « Problèmes théoriques de la biographie », art. cit., p. 187 sqq.

l'apologie ou la satire d'un personnage, non plus seulement à travers sa naissance et ses faits glorieux, mais à travers de multiples détails intimes, comme ceux de l'enfance, des amours, des habitudes alimentaires, vestimentaires, ou sexuelle, de la santé ou de la maladie¹⁰⁷...

En marge de la biographie, se développent aussi au XVIII^e siècle des « Vies quotidiennes » très prisées dans les milieux bourgeois et qui narrent la vie quotidienne d'individus souvent sans relief. Loin des biographies d'empereurs, ces textes peuvent toutefois être rapprochés des *Vies* de Suétone par la place qu'y prennent les anecdotes, même si le genre est paradoxal puisque « la terne normalité, grise quotidienneté, exclut les piments qui relèvent la saveur de l'anecdote¹⁰⁸ ». Le terme de *Vies* utilisé pour classer le genre signale ainsi un lien, et l'idée sous-jacente que les inconnus peuvent faire l'histoire, peut-être pas au même titre mais en parallèle des grands hommes. Ce développement de l'écriture de l'anecdote est également à rattacher à la polémique déclenchée par Antoine Varillas et ses *Anecdotes de Florence* (1684-1685)¹⁰⁹, qui ont fait entrer le terme d'« anecdote » dans la langue française et ont ouvert une réflexion sur leur justification. On trouve ainsi au XVIII^e siècle plus de cent ouvrages dont le titre contient le terme « anecdotes »¹¹⁰.

L'influence de ce style est aussi visible par le biais des divers recueils en *ana*, « fragments de la conversation d'un grand homme, soigneusement recueillis par ses amis, et publiés après sa mort pour l'instruction ou l'amusement de la postérité¹¹¹ », et si ce dernier genre est tout à fait inclassable et fort éloigné de nos *Vies*, il n'en montre pas moins un intérêt manifeste pour le récit d'événements brefs. Francine Wild estime en effet que

107Samy Ben Messaoud, « La réception des vies privées : bien dire ou mal dire en politique », in Olivier Ferret et Anne-Marie Mercier-Faivre, *Biographie et politique, Vie publique, vie privée, de l'Ancien Régime à la Révolution*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, « Littérature et idéologies », 2014, p. 65.

108Daniel Madelénat, « L'anecdote dans les "Vies quotidiennes" », in *L'anecdote*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand présentés par Alain Montandon, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1990, p. 59.

109Antoine Varillas, *Les Anecdotes de Florence ou l'Histoire secrète de la maison de Médicis* [1685], texte établi, introduit et annoté par Michel Bouvier, Rennes, Presses Universitaires, 2004.

110Selon le décompte de Karine Abiven, *L'anecdote ou la fabrique du petit fait vrai, de Tallemant des Réaux à Voltaire (1650-1750)*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 193. Elle note toutefois dans le paragraphe suivant que ces textes sont très variés, et qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle cet intitulé devient « synonyme de libelles diffamatoires », dont la « dimension fictionnelle et satirique » est clairement affichée. En témoignent par exemple les *Anecdotes sur Fréron* ou les *Anecdotes sur Bélisaire* publiés par Voltaire en 1761 et 1767.

111Richard Maber, « L'anecdote littéraire aux XVII^e et XVIII^e siècles : Les *Ana* », in *L'anecdote*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, *op. cit.*, p. 100.

ces *ana* étaient assez recherchés des bibliophiles et pouvaient être lus « pour se cultiver, sans la motivation d'une recherche documentaire précise¹¹² », pour le simple plaisir de la découverte. Claudine Poulouin invite à mettre cet attachement pour les anecdotes au XVIII^e siècle en relation avec la multiplication des périodiques par lesquels le lecteur, « accoutumé à être tenu au courant des grandes affaires du monde » est aussi « conditionné par cette manière d'écrire des gazettes qui lui donne l'illusion de partager l'intimité des premiers acteurs de l'histoire¹¹³. » Or cette manière de faire entrer le lecteur dans l'intimité des princes, c'est exactement ce qui constitue toute une partie du texte de Suétone, et ce biais explique sans doute – au moins en partie – l'intérêt pour le texte dans la deuxième partie du XVIII^e siècle et les deux traductions concomitantes de 1770-1771. Ce demi-siècle est ainsi marqué par un « foisonnement de biographies générales, locales, spécialisées, de séries consacrées aux savants, aux artistes, aux femmes, et surtout aux littérateurs¹¹⁴ ». Parallèlement, les romanciers proposent de nombreux exemples de récits fictifs qui s'inspirent librement des codes du biographique historique, à l'instar de la *Vie de Marianne* de Marivaux qui détourne le genre en se concentrant sur la vie intérieure du personnage. Le genre biographique, loin de s'éteindre au fil des siècles, est donc resté un objet d'intérêt tout au long de la période que nous considérons.

C'est au siècle suivant que le rapport au biographique a été le plus compliqué, avec des conventions sociales plus pesantes :

les anecdotes que prodigue Suétone sur la sexualité des empereurs ne se conçoivent plus au XIX^e siècle où des voiles pudiques se multiplient pour cacher le fonctionnement du corps derrière la respectabilité d'une façade sociale¹¹⁵.

Suétone subit alors une foule de critiques où l'on reprend les spécificités soulevées par les siècles précédents pour les amplifier et en faire un anecdotier grossier et sans style. Ce n'est qu'à ce moment qu'il perd la considération d'une grande majorité d'hommes de

112 Francine Wild, *La naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Honoré Champion, « Études et essais sur la Renaissance », 2001, p. 11.

113 Claudine Poulouin, « Pierre Bayle face à l'histoire anecdotique de Varillas : de l'admiration à la réprobation », *L'histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècle)*, sous la direction de Carole Dornier et Claudine Poulouin, *Elseneur*, n° 19, Caen, Presses Universitaires de Caen, octobre 2004., p. 159.

114 Daniel Madelénat, *La biographie, op. cit.*, p. 53.

115 *Ibidem*, p. 145.

lettres et acquiert le statut de sous-historien qui a été le sien jusqu'à sa réhabilitation dans les années 1980¹¹⁶, mais le panorama précédemment réalisé montre qu'il est loin d'en avoir été ainsi depuis la Renaissance.

116 Cette relégation a eu des effets bien au-delà, puisqu'en 1997 encore, C.S. Kraus et A.J. Woodman, dans leur somme sur les historiens romains, ne font aucune mention de Suétone (*Latin historians*, Oxford, Oxford University Press, « New Surveys in the Classics », 1997).

Chapitre 2. Enseignement, bibliothèques et salons

Au-delà de ces mouvements d'ensemble dans lesquels nous avons vu que Suétone avait toute sa place, nous pouvons mesurer plus précisément son influence aux traces des douze *Vies* que l'on trouve dans l'enseignement et à sa diffusion dans les bibliothèques, publiques ou privées. Au Moyen Âge déjà, Suétone faisait partie intégrante de l'éducation, et au IX^e siècle le maître de Rémi d'Auxerre, Heiric, qui enseignait à Reims, a ainsi regroupé dans un volume des passages de Suétone, avant que son disciple n'en fasse de même pour Valère Maxime¹. Robert Guenée note par ailleurs qu'au début du XIII^e siècle l'auteur des *Fet des Romains* « s'est appuyé [...] sur les auteurs favoris des écoles². » Par la suite, cet intérêt ne s'est pas démenti et les programmes des collèges, notamment, mentionnent ainsi presque toujours Suétone. On le trouve dans de nombreux inventaires ou catalogues de bibliothèques, ces lieux qui se diversifient, à l'image de celle des Bouhier à Dijon qui a accueilli « d'abord les études isolées des savants dans leurs cabinets remplis de livres, puis les assemblées littéraires et polies des XVII^e et XVIII^e siècles, enfin l'Académie³ » :

La vieille bibliothèque bourguignonne offrait ses services avec la même facilité que les grands établissements modernes et il est possible de suivre la vie de la librairie Bouhier, comme celle des bibliothèques contemporaines. Ce n'est pas un hasard si l'étude sur place, le prêt des ouvrages, les demandes d'avis et de renseignements, les extraits des catalogues, les visites et même l'utilisation des locaux pour des réunions littéraires et musicales, qui sont les

1 Robert Ralph Bolgar, *The classical heritage and its beneficiaries*, *op. cit.*, p. 125.

2 Robert Guenée, « La culture historique des nobles : le succès des *Faits des Romains* (XIII^e-XV^e siècles) », in *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles*, essais à la mémoire de Robert Boutruche réunis par Philippe Contamine, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 267.

3 Albert Ronsin, *La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du XV^e au XVIII^e siècle par une famille de magistrats bourguignons*, *op. cit.*, p. 18.

manifestations du fonctionnement et de la vie des bibliothèques publiques actuelles, de leur participation à la vie de la cité, sont en usage aussi chez les Bouhier⁴.

Cet exemple est représentatif, et on peut parler d'un « courant général qui ouvrit, depuis le milieu du XVII^e siècle, les collections privées au public⁵ » : en moins d'un siècle, les bibliothèques ont connu un développement extraordinaire, renforcé encore à la fin du XVII^e par la tenue d'académies voire de salons de plus en plus nombreux. Si toutes les bibliothèques n'étaient pas pour autant ouvertes au public et que tous les visiteurs ne venaient pas uniquement pour consulter les ouvrages⁶, la présence d'une ou plusieurs traductions de Suétone dans les rayonnages est toutefois un indice de la connaissance de cet historien et du succès de ses traductions, voire de ses traducteurs. Ce sont souvent aussi autour de bibliothèques que se forment les groupes de lecture menés par des femmes, lectorat limité en nombre mais qui a pu avoir une grande influence à certaines époques.

1. Une place dans l'enseignement ?

La place de Suétone et de ses traductions dans la culture et parmi les érudits se mesure entre autres par sa place dans l'enseignement, souvent à la marge du fait de la difficulté du texte, des accusations d'immoralité et de l'image parfois négative des biographies. Celle-ci est cependant loin d'être uniforme sur l'ensemble des siècles en question, et les évolutions sont autant de marqueurs intéressants.

A la fin du xv^e siècle, l'enseignement proposé s'est nettement dégradé, au point que François de Dainville affirme que « comme les couvents, les écoles tombent en ruine⁷ », littéralement d'abord, mais aussi par l'incapacité à « quitter la vieille scolastique querel-

4 *Ibidem*, p. 112.

5 Albert Ronsin, *La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du xv^e au xviii^e siècle par une famille de magistrats bourguignons*, *op. cit.*, p. 113.

6 Celle des Bouhier accueille au milieu du xviii^e siècle aussi bien des conférences que des concerts par souscription. Albert Ronsin, *La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du xv^e au xviii^e siècle par une famille de magistrats bourguignons*, *op. cit.*, p. 124.

7 François de Dainville, *La naissance de l'humanisme moderne*, Genève, Slatkine Reprints, 2011 [1940], p. 3.

leuse » et par « l'« échec de la réforme du cardinal d'Estouville »⁸. La Renaissance est donc aussi le creuset d'une refondation des études, avec le retour d'auteurs antiques plus nombreux dans les leçons proposées aux enfants comme aux étudiants.

Comme tous les classiques, Suétone est d'abord lu en langue originale dans les collèges et à l'université⁹, mais la domination du latin chute progressivement et les traductions prennent une place de plus en plus importante. Lors de la fondation des collèges dans la deuxième moitié du xvi^e siècle¹⁰, le latin est en effet la matière principale (« le grec fléchit vite, dès la seconde moitié du xvii^e siècle, et le français ne s'enseigne pas¹¹ »), mais son statut se réduit progressivement à celui de langue écrite et la maîtrise n'en est plus aussi massive¹², si l'on en croit notamment les inventaires de bibliothèques scolaires qui comportent de plus en plus de traductions. Ces dernières pouvaient être des outils de travail linguistique, mais permettaient aussi d'assurer une compréhension globale du texte qui n'était plus possible avec la seule version latine, malgré le rôle prédominant du texte (et donc du texte original) dans l'enseignement. Au cours du xvii^e siècle, « les explications préliminaires en français des textes latins étudiés se répandent dans tous les types de collège¹³ », signe que la langue latine n'était plus systématique-

8 *Ibidem*.

9 Une partie des élèves ont aussi recours à un autre type d'enseignement, puisque « les "études" pouv[ai]ent alors se mener dans un cadre domestique aussi bien que dans un cadre scolaire, avec un intermédiaire, le pensionnat aristocratique » (Annie Bruter, « La pédagogie humaniste : un autre paradigme (l'enseignement de l'histoire sous l'Ancien Régime) », in *L'histoire en partage*, sous la direction d'Henri Moniot et Maciej Serwanski, vol. I, *Le récit du vrai*, Paris, Nathan, « Perspectives didactiques », 1994, p. 57). Il est toutefois difficile de mesurer les différences entre les enseignements qui s'y pratiquaient, et nous limiterons nos recherches à l'enseignement dispensé dans les collèges, dont l'uniformité est déjà très relative.

10 Daniel Roche estime que « 80 % des grands collèges sont fondés entre 1560 et 1610, la moitié des institutions jésuites et 60 % des collèges oratoriens avant 1630 », *Les républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au xviii^e siècle*, op. cit., p. 231.

11 Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe xvi^e-xx^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 19. Dainville souligne que dès 1574 Muret, qui enseignait le grec, voit « avec un profond chagrin la littérature grecque s'évanouir et se réduire à néant », même si le grec revient quelque peu au siècle suivant (François de Dainville, *La naissance de l'humanisme moderne*, Genève, Slatkine Reprints, 2011 [1940], p. 56). Noémi Hepp relativise toutefois ce jugement sévère en soulignant le grand nombre d'éditions grecques vendues et présentes dans les bibliothèques, suggérant qu'il y avait encore de nombreux lecteurs de grec au xvii^e siècle (Noémi Hepp, « Quelques aspects de l'Antiquité grecque dans la pensée française du xvii^e siècle », *xvii^e siècle*, n° 131, avril – juin 1981, Paris, Société d'études du xvii^e siècle, 1981, p. 117-134).

12 Au collège en tout cas, car « l'Université a gardé une forte coloration latine pendant tout le xviii^e siècle », Françoise Waquet, « L'Europe latine des Républicains des lettres », in *La grande chevauchée. Faire de l'histoire avec Daniel Roche*, op. cit., p. 355.

13 Martine Furno, « Les dictionnaires de Pierre Danet pour la collection *Ad usum Delphini* », *Les Humanités, Histoire de l'éducation*, n° 74, Paris, Service Histoire de l'Éducation – Institut National de Recherche Pédagogique, mai 1997, p. 129.

ment perçue comme une langue de communication orale. À partir de 1624, les thèses purent ainsi être soutenues en français¹⁴, et à cette époque les « Petites Écoles » jansénistes abandonnèrent les cours en latin. Même si cette dernière initiative fut de courte durée, l'abandon de l'oral s'est progressivement répandu, allant de pair avec la démocratisation (quoique très relative et progressive) de l'instruction et l'absence de références familiales d'un certain nombre d'élèves. Tous ne sont en effet pas destinés à une spécialisation dans les humanités, et François de Dainville relève en marge du catalogue oratoire de Troyes de nombreuses mentions rappelant l'origine sociale des élèves et leur devenir (« est devenu charpentier, – [...] a rejoint la cuisine familiale, – est devenu cor-donnier¹⁵ ») et précise que les collèves ont un « large recrutement social » :

A la faveur de la gratuité scolaire, toutes les conditions s'y coudoient et les enfants du peuple et de la petite bourgeoisie qui s'y pressent, constituent plus de la moitié de l'effectif. En temps normal, les classes sont bondées¹⁶.

Les effectifs très abondants et l'absence de culture scolaire au sein de la famille expliquent sans doute en grande partie l'abandon progressif du latin pour les explications, et le développement des lectures en traduction. L'écrit persiste plus longtemps, et Descartes rédige en 1644 ses *Principia philosophiae* en latin « car son but est [...] de fournir un manuel scolaire capable de concurrencer ceux des jésuites – et pour ce faire, il faut employer le latin, langue de l'École¹⁷. » Le texte a toutefois été traduit en français trois ans plus tard. Même dans l'enseignement jésuite, « au cours de la décennie 1660-1670, le P. Codret publie des grammaires d'abord bilingues, puis tout en français¹⁸ ».

On trouve ainsi, au XVIII^e siècle, de nombreuses méthodes exclusivement en français, comme l'*Instruction pour les régents des classes inférieures* du jésuite Judde (1715), ou encore l'*Introduction générale à l'étude des sciences et des belles-lettres en faveur des*

14 Simone Delesalle et Chantal Girardin, « Les formes du colinguisme dans les dictionnaires français-latin (1539-1671) », *Langage et société*, n° 83-84, *Colinguisme et lexicographie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 84.

15 François de Dainville, « Effectifs des collèves et scolarité aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le Nord-Est de la France », *Population*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, 1955, p. 486.

16 *Idem*, p. 487.

17 Jean-Marc Mandosio, « Encyclopédies en latin et encyclopédies en langue vulgaire (XIII^e-XVIII^e siècle) », in *Tous vos gens a latin. Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e-XVII^e siècle)*, études réunies et éditées par Emmanuel Bury, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2005, p. 129.

18 Jean Marmier, *Horace en France, au XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, « Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rennes », 1962, p. 23.

personnes qui ne savent que le français, écrite par La Martinière (1731), qui n'a pas vocation à faire lire les originaux mais à les remplacer, malgré la suggestion de Chompré :

Quoi qu'il en soit, en usant raisonnablement des traductions pour faire entendre une langue, c'est le moyen d'arriver promptement à lire les originaux, qui sont la véritable source des Belles Lettres et du bon goût¹⁹.

La noblesse elle-même n'est pas épargnée par ces lacunes, puisque Daniel Roche souligne l'existence, au tournant entre XVII^e et XVIII^e siècle d'une noblesse désargentée, dont l'« alphabétisation n'est pas totalement terminée²⁰ ». Si cette situation reste marginale parmi les nobles, et tend même à disparaître dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, elle permet de rappeler le caractère très minoritaire des lecteurs français avant la Révolution. A la fin du XVIII^e siècle, Jean Quiénart estime schématiquement à 37 % le nombre d'hommes qui savent lire²¹, sans précision du degré de maîtrise. Chantal Grell estime quant à elle que « seules 50 à 100 000 personnes – 0,2 à 0,4 % de la population globale – fréquentent [...] régulièrement des auteurs anciens²² ». Les lecteurs de Suétone, en français et *a fortiori* en latin, représentent donc une assez faible part de la population.

C'est dans ce contexte que Chompré publie *Traduction des modèles choisis de latinité*, pour « ceux qui commencent à étudier les Langues anciennes, ou qui veulent s'y remettre par eux-mêmes, sans le secours d'un maître²³ », et qu'apparaît ensuite le Lycée où La Harpe a longuement officié et « qui proposait aux adultes des cours payants pour compléter leur éducation²⁴ » : l'enseignement pouvait ainsi se prolonger tout au long de la vie, à condition toutefois d'en avoir les moyens.

La diminution des compétences en latin des élèves de collège aboutit à une multiplication des traductions parmi les livres de classe ou *a minima* les ouvrages proposés dans les bibliothèques des collèges. Dans l'inventaire du XVIII^e siècle, les livres de classe

19 Pierre Chompré, *Traduction des modèles choisis de latinité tirés des meilleurs écrivains*, nouvelle édition, vol. 4, Paris, Guérin et Delatour, 1754, p. viij.

20 Daniel Roche, « Noblesse et culture dans la France du XVII^e siècle : les lectures de la Noblesse », in *Buch und Sammler. Private und öffentliche Bibliotheken im 18. Jahrhundert*, actes du colloque de Düsseldorf, 26-28 septembre 1977, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1979, p. 11.

21 Jean Quiénart, « L'anémie provinciale », in *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, op. cit., p. 364.

22 Chantal Grell, *Le Dix-huitième siècle et l'antiquité en France 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the eighteenth Century », t. 1, n° 330, p. 3.

23 Pierre Chompré, *Traduction des modèles choisis de latinité tirés des meilleurs écrivains*, nouvelle édition, t. 1, Paris, Guérin et Delatour, 1754, Avertissement, n. p.

24 *Histoire des traductions en langue française, XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, op. cit., p. 338.

du collège d'Effiat comportent ainsi « six fois plus de traductions²⁵ » que de textes en latin. Cet affaiblissement a aussi joué de longue date en faveur d'auteurs comme Florus, dont la traduction est plus aisée et qui avait le mérite de présenter un abrégé de l'histoire romaine bien plus accessible que le texte de Tite-Live par exemple. L'abréviateur était donc bien souvent une porte d'entrée vers l'histoire romaine (son texte, édité par Anne Dacier, est par exemple le premier volume de la collection *Ad usum Delphini*, en 1674), mais les programmes intégraient à sa suite d'autres historiens latins. De même, dans son recueil d'extraits, Chompré place Florus dans le premier tome, Quinte-Curce et César dans le second, Tite-Live et Tacite dans le troisième, avant de proposer les extraits de Suétone et Salluste dans le quatrième et dernier tome, notant en avertissement que « ceste quatrieme et derniere partie de prose estant plus difficile que les précédentes ; elle mérite plus particulièrement d'être secondee d'une traduction »²⁶. Dans la collection pédagogique-érudite *Ad usum Delphini* destinée au Dauphin, le volume de Suétone fut publié en 1684, deux ans après Tacite, et dix ans après Florus, Salluste ou encore Cornelius Nepos. Il est vrai que la collection s'est étoffée sous la houlette de Pierre-Daniel Huet en suivant l'âge du Dauphin : en 1684, c'était désormais un jeune homme, « ce qui explique la présence d'auteurs moralement peu recommandables, mais politiquement fort instructifs, comme Tacite et Suétone²⁷ ». Le texte latin y est d'ailleurs assez peu censuré, contrairement à d'autres auteurs comme Martial ou Claudien, mais bénéficie de passages d'*interpretatio* (simplification) et de notes parfois très fournies²⁸, « éclaircissements [qui] sont autant d'ouvertures sur le monde antique, de moyens d'accroître les connaissances²⁹ ». L'enseignement donné au Dauphin a aussi donné lieu à deux ouvrages écrits par Bossuet, seul ou avec le dauphin, *L'Histoire de France composée par Monseigneur le Dauphin* et le *Discours sur l'histoire universelle*, dans lequel on passe en

25 Lucette Perol, « La bibliothèque du collège oratorien d'Effiat », in *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII^e siècle*, textes réunis et présentés par Jean Ehrard, Paris – Oxford, CNRS – Voltaire Foundation, 1993, p. 100. Prenant l'exemple de Cicéron, elle évoque des commandes de « deux ou trois douzaines, quelquefois une centaine » de traductions, répétées régulièrement à mesure que les ouvrages devaient s'user (p. 102).

26 Pierre Chompré, *Traduction des modèles choisis de latinité tirés des meilleurs écrivains*, op. cit., vol. IV, p. iii.

27 Edith Flamarion et Catherine Volpillac-Auger, « La collection *Ad usum Delphini* : entre érudition et pédagogie », *Les Humanités, Histoire de l'éducation*, n° 74, op. cit., p. 205.

28 *Ibidem*. Elles relèvent « jusqu'à près de trois pages de notes pour une page de texte », proportion que l'on peut retrouver chez d'autres auteurs, comme chez Virgile avec 38 lignes de notes pour 7 vers. Voir « La collection *Ad usum Delphini* : entre érudition et pédagogie », art. cit., p. 207.

29 *Ibidem*, p. 210.

une page de Néron à la fin de l'Empire romain où « tout l'Occident est à l'abandon³⁰ », sans autres explication que « les ordres secrets de la divine Providence³¹ ».

L'histoire, même si elle n'était pas considérée comme une matière au sens où on l'entend aujourd'hui, était donc bien présente dans les programmes scolaires, y compris l'histoire profane puisque l'on considère, comme dans le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, qu'il y a un lien entre les histoires profane et sacrée, et que la connaissance de l'une ne peut être atteinte sans une certaine maîtrise de l'autre. L'enseignement ayant pour fondement le texte, les divisions disciplinaires qui sont apparues par la suite n'avaient que peu de sens jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Il fallut ainsi attendre 1814 pour qu'un horaire spécifique soit consacré à l'histoire dans les lycées³². L'importance des historiens latins dans le développement de l'histoire comme discipline autonome est cependant nette, puisque c'est justement pour un traducteur de Tite-Live qu'a été créée la première chaire d'histoire, à Mayence, en 1504³³, dans un contexte germanique plus favorable à l'histoire il est vrai que la France, puisqu'avant même la réforme une place plus importante lui était accordée (les chaires d'histoire sont cependant restées très marginales, même en Allemagne, jusqu'au XVIII^e siècle).

Si l'histoire peine à se constituer en discipline, c'est aussi à cause de la portée politique possible des leçons que l'on en tire : « Très tôt, l'enseignement de l'histoire fait problème, très tôt il est considéré comme dépassant inévitablement de simples considérations pédagogiques³⁴ ». Il n'en reste pas moins que les historiens font partie du socle de connaissances indispensables, en particulier les historiens latins qui sont étudiés à la fois pour la langue et pour le contenu. Dans la pédagogie humaniste, l'histoire, c'est surtout les historiens antiques, puisque les élèves les étudiaient presque exclusivement, alors que

30 Jacques-Bénigne Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, préfacé par Jean Truchet, Paris, Garnier Flammarion, 1966 [1681], p. 421.

31 *Ibidem*, p. 427.

32 Sur l'apparition de l'histoire comme « matière » d'enseignement, voir notamment Annie Bruter, *L'Histoire enseignée au Grand Siècle, Naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, « Histoire de l'éducation », 1997, p. 8.

33 Voir *L'histoire d'Homère à Augustin. Préfaces des historiens et textes sur l'histoire*, réunis et commentés par François Hartog, traduits par Michel Casevitz, Paris, Seuil, « Point », 1999, Introduction, p. 21.

34 *Histoire de la pédagogie du 17^e siècle à nos jours*, sous la direction de Guy Avanzini, Toulouse, Privat, « Histoire contemporaine des sciences humaines », 1981, chapitre 6 (Yvonne Turin), p. 335.

de larges pans de l'histoire leur restaient étrangers, l'enseignement des collègues ne dispensant aucune notion de ce que nous appellerions aujourd'hui l'histoire moderne et l'histoire du Moyen Âge, sans parler de celle des autres continents³⁵.

Les historiens antiques ne sont toutefois pas tous mis sur le même plan ni tous étudiés dès le début de la Renaissance. En Italie, les *monumenta Italiae* dans la première moitié du XVI^e siècle mentionnent ainsi Suétone, mais il est souvent relégué à une place secondaire. L'*ordo studiorum* du Collège romain recommande quelques lectures parmi les historiens pour les élèves de rhétorique inférieure : « Ex historicis Salustius et Caesar frequentius : item aliquando T. Livius ; et nonnumquam Suetonius, Cornelius Nepos, Justinus aut Valerius Maximus. Sed raro, non diutius.³⁶ »

Les descriptifs d'études, *Ratio studiorum* et autres textes prescriptifs placent souvent les historiens antiques au premier rang. Les Oratoriens, dont les plans d'éducation ont été décrits par « le P. de Condren, repris par le P. Morin en 1645, les PP. Lamy en 1683, Thomassin en 1685 », puis par le P. Houbigant vers 1720 (traité resté manuscrit mais qui a circulé dans les collèges)³⁷, apportaient une importance plus grande à l'enseignement de l'Histoire et des historiens que les jésuites. Dès 1634, l'histoire fait partie des programmes à partir de la troisième, ce qui constitua « toute une révolution dans l'enseignement³⁸ ». Suétone est recommandé en classe de Rhétorique par la *Ratio Studiorum* du P. Horin, et, comme Tite-Live et Tacite, lorsqu'il est présent il est réservé à un âge plus avancé (mais il est par exemple absent du programme de l'école militaire d'Effiat de 1778 à 1789³⁹). Chez les jésuites, la *Ratio docendi* du P. Jouvençy (1792) fait aussi apparaître Suétone en rhétorique, à nouveau en même temps que Tite-Live et Tacite⁴⁰. Le

35 Annie Bruter, « La pédagogie humaniste : un autre paradigme (l'enseignement de l'histoire sous l'Ancien Régime) », in *L'histoire en partage*, op. cit., p. 58.

36 Jean-Claude Margolin, « Salluste et l'humanisme pédagogique en France au XVI^e siècle », *Actes du IX^e Congrès de l'Association Guillaume Budé* (Rome, 13-18 avril 1973), op. cit., t. 2, p. 634.

37 Agnès Cornevin, « La *Ratio studiorum* du Père Houbigant, témoignage de l'enseignement oratorien des humanités », in *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII^e siècle*, textes réunis et présentés par Jean Erhard, Paris – Oxford, CNRS – Voltaire Foundation, 1993, p. 133.

38 Paul Lallemand, *Histoire de l'éducation dans l'ancien oratoire de France*, Paris, Ernest Thorin, 1888, p. 133.

39 Agnès Cornevin, « La *Ratio studiorum* du Père Houbigant, témoignage de l'enseignement oratorien des humanités », art. cit., tableau des auteurs latins au programme de 1778 à 1789, p. 223.

40 Sur la présence de Suétone, Tacite et Tite-Live dans les programmes d'études, voir notamment Chantal Grell, *Le Dix-huitième siècle et l'antiquité en France 1680-1789*, op. cit., t. 1, n° 330, p. 8-9.

Mémoire sur le règlement des études dans les lettres humaines d'Antoine Arnauld ne détaille pas de progression mais indique que l'apprentissage par cœur doit se limiter à quelques harangues choisies dans les textes de Cicéron et des historiens (Salluste, Quinte-Curce, Tite-Live et « surtout Tacite⁴¹ »), Suétone qui n'en a pas écrit n'est donc pas mentionné dans ce cadre. Le projet intitulé *Plan d'une université* de Diderot (1776) plaçait au contraire Suétone avec Plutarque en huitième classe, sans mentionner Tacite ni Tite-Live.

Dans les réflexions à visée pédagogique que La Harpe a rassemblées dans son *Lycée*, il évoque Suétone après Tite-Live et Tacite, qu'il préfère également à Salluste. La présentation simplifiée (« volontiers simpliste car pédagogique »⁴² selon Rémy Poignault) suit le mouvement général de l'époque en matière d'enseignement de l'histoire, soulignant la forme du texte de Tite-Live (qu'il ne surestime pas pour autant, s'opposant à l'excès de rhétorique de certains auteurs qui ont pu s'en inspirer) et le fond de celui de Tacite.

De manière plus générale, on estime souvent comme Rollin que l'histoire est « le premier maître qu'il faut donner aux enfants, également propre à les amuser et à les instruire » ainsi qu'à « donner du goût pour l'étude »⁴³. Omniprésente sans toujours faire l'objet d'une étude spécifique (Rollin lui-même, malgré ses nombreux écrits historiques, était professeur en « éloquence latine » de 1697 à 1741⁴⁴), l'histoire entre cependant peu à peu dans les programmes et fait l'objet de manuels qui se multiplient et se diversifient au fil des siècles. On a ainsi pu dénombrer au xvii^e siècle plus de dix-sept Histoires élémentaires de la France⁴⁵, qui ont souvent été rééditées dans la première moitié du siècle suivant. Dépendant généralement des grands ouvrages historiques, ceux de Mézeray et Dupleix notamment, ces manuels semblent avoir été destinés à un public scolaire autant

41 Antoine Arnauld, « Mémoire sur le règlement des études dans les lettres humaines », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 12, Juillet-Décembre 1886, p. 72 [1780, mais le texte a circulé assez largement avant sa première publication].

42 Rémy Poignault, « Tacite chez La Harpe », in *Tacite et le tacitisme en Europe à l'époque moderne*, *op. cit.*, p. 259.

43 Charles Rollin, *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres, par rapport à l'esprit et au cœur*, t. 3, Livre IV, Paris, Jacques Estienne, 1731 (seconde édition), cité par Michèle Rosellini, « La curiosité pour l'histoire dans la formation intellectuelle au xvii^e siècle », in *La représentation de l'Histoire au xvii^e siècle*, *op. cit.*, p. 74.

44 Sur la carrière de Charles Rollin au Collège de France, voir Claude-Pierre Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France*, *op. cit.*, t. 2, p. 456-462.

45 Voir Michel Tyvaert, « Les Histoires élémentaires de la France au xvii^e siècle », *Marseille*, supplément au n° 88, Marseille, Centre Méridional de Rencontres sur le xvii^e siècle, 1972, p. 73.

qu'à un « public d'adultes relativement cultivés⁴⁶ », et sont aussi la marque d'un intérêt pour l'histoire qui se poursuit au-delà des années de collège. Ils permettent ainsi de développer les connaissances acquises par la fréquentation des auteurs antiques pendant la scolarité.

Les catalogues des bibliothèques de collèges nous donnent aussi quelques indices sur les historiens étudiés, même s'ils ne forment pas l'image de ce que chaque élève avait lu puisque, « de l'offre à l'usage il y avait vraisemblablement assez loin⁴⁷ », comme du reste dans toute bibliothèque et à chaque époque. Par ailleurs, les textes étaient souvent étudiés sur des « feuilles pédagogiques », très fragiles et manipulées avec un soin variable, dont il nous reste bien peu de traces. Dans le catalogue de la bibliothèque du collège oratorien de Riom, alors que plus de 63 % du corpus est constitué de textes sacrés, 8,3 % des ouvrages sont classés dans la catégorie « Histoire profane ancienne et moderne. Vie des hommes célèbres anciens et modernes »⁴⁸. Le titre de la catégorie, donné en 1822 lors de l'inventaire des livres (la majeure partie de la bibliothèque a cependant été constituée avant la Révolution), indique que la biographie est ici classée parmi les textes historiques, et l'on y trouve effectivement de très nombreuses biographies individuelles ou collectives. Ce catalogue de la bibliothèque de Riom compte trois exemplaires de Suétone (dont un auquel manque le premier tome), un en latin et deux en traduction⁴⁹. La représentation est proche de celle de Tacite, qui apparaît deux fois pour des éditions latines et deux fois pour des éditions françaises (celles de La Bletterie et d'Ablancourt) ou Tite-Live (deux éditions latines et la traduction de Guérin). César, Quinte-Curce ou Salluste n'apparaissent en revanche qu'en traduction. Les éditions de Suétone semblent toutefois anciennes, et il ne fait pas partie des auteurs que l'on a jugé bon de renouveler au XVIII^e siècle, au contraire de Tacite, Tite-Live ou Virgile par exemple⁵⁰. Les exemplaires déjà présents étaient donc jugés suffisants et en assez bon état pour ne pas être remplacés, ce qui suppose un usage peu intensif. Le collège d'Ef-

46 *Idem*, p. 77.

47 *Deux bibliothèques oratoriennes à la fin du XVIII^e siècle : Riom et Effiat*, catalogues établis et présentés par John Renwick (Riom) et Lucette Perol (Effiat), avec la collaboration de Jean Ehrard, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999, Avant-propos de Jean Ehrard, p. 8.

48 *Ibidem*, p. 22.

49 *Ibidem*, Introduction de John Renwick au Catalogue de Riom, entrées 1699 et 1703 p. 153, entrée 1755 p. 156. Il s'agit de l'édition 1673 de Graevius et d'une édition de la traduction de Baudoin (1628). Le volume isolé, second tome de deux in-12°, pourrait être une version contrefaite de la traduction de Du Teil. Notons que les trois exemplaires n'ont pas été inventoriés ensemble, mais qu'ils sont mélangés à d'autres historiens, de Tacite et Salluste à du Verdier ou Crevier.

fiat, au contraire, fait figurer Suétone dans les « Livres à l'usage des classes » (comme tous les autres historiens romains) plutôt que dans la catégorie « Histoire et politique », mais ne compte qu'une édition latine de Graevius⁵¹. Aucune traduction des *Vies*, alors qu'on en trouve de Tacite, Salluste, Paterculus, Florus, César ou encore Cornélius Népos. Ces deux inventaires, avec leurs contradictions, font apparaître la faiblesse de ce type de source, mais la liste des auteurs présents est assez similaire et montre que Suétone faisait partie des classiques presque systématiquement étudiés pendant la scolarité. Sur les étagères des cinq bibliothèques du collège jésuite de Rennes, « infiniment plus influent que celui de Riom⁵² », John Renwick ne relève cependant que six exemplaires de Suétone (sans précision de langue), répartis dans trois bibliothèques, alors que Tacite est représenté par 17 exemplaires répartis sur l'ensemble des collections. Aucun de ces deux auteurs n'ayant officiellement figuré dans les différents programmes, leur présence en plusieurs exemplaires confirme ainsi « la direction prise par les lettres antiques, [...] surtout historicisante⁵³ ».

Les bibliothèques ne sont cependant pas les seuls espaces de lecture des collèges, car les livres pouvaient aussi être distribués comme prix, et l'histoire est souvent représentée dans cette catégorie. Dès le XVI^e siècle, on trouve ainsi des auteurs contemporains, mais surtout des historiens romains :

on relève, parmi ceux qu'ont conservés nos bibliothèques publiques, à côté des manuels classiques de Torsellini, de Petau, ou de Bussièrès, très souvent distribués, de respectables éditions in-4^o ou in-folio des historiens anciens : Tacite, Florus, Quinte Curce, Suétone⁵⁴.

50 John Renwick, « La littérature antique classique dans les bibliothèques du XVI^e au XIX^e : collèges et particuliers », in *D'une Antiquité l'autre, La littérature antique classique dans les bibliothèques du XV^e au XIX^e siècle*, sous la direction de Catherine Volpilhac-Auger, Lyon, ENS Editions – Institut d'Histoire du livre, « Métamorphoses du livre », 2006, p. 107.

51 *Deux bibliothèques oratoriennes à la fin du XVIII^e siècle : Riom et Effiat*, op. cit., Catalogue d'Effiat, entrée 225 p. 295. Il se pourrait même que ce volume soit celui de Riom, certains ouvrages ayant été transférés d'une bibliothèque à l'autre entre les deux inventaires.

52 John Renwick, « La littérature antique classique dans les bibliothèques du XVI^e au XIX^e : collèges et particuliers », in *D'une Antiquité l'autre, La littérature antique classique dans les bibliothèques du XV^e au XIX^e siècle*, op. cit., p. 115.

53 *Ibidem*, p. 125.

54 François de Dainville, « L'enseignement de l'histoire et de la géographie et le *Ratio studiorum* », article de 1954 (*Analecta Gregoriana* LXX), repris dans *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVII^e siècles)*, textes réunis et présentés par Marie-Madeleine Compère, Paris, Editions de Minuit, 1978, p. 447.

La pratique semble avoir continué tout au long des siècles étudiés, et à la fin de la période, Maurice Garden relève ainsi une commande de l'économiste du collège de la Trinité à Lyon chez la veuve Giroud, libraire à Grenoble, pour « six discours de Cicéron, les *Géorgiques*, l'*Enéide* et l'*Art poétique* d'Horace⁵⁵ ». Au vu de la date (la commande a été faite au mois de mai), il pourrait aussi s'agir de livres de prix ou d'usuels utilisés en classe.

Par ailleurs, à la fin du XVIII^e siècle, le public se diversifie et de nombreux livres d'histoire permettent aussi de transmettre les événements relatés par les historiens antiques dans des cercles plus larges que ceux de l'enseignement des collèges :

Les livres élémentaires d'histoire au XVIII^e siècle – le mot manuel n'apparaît guère – s'adressent d'ailleurs à un double public : les lecteurs adultes qui souhaitent se remémorer les grands traits de l'histoire et éviter de recourir aux pesants volumes des savants traités d'érudition ; et les enfants qui, au collège ou en famille, s'initient à l'histoire.⁵⁶

Les lecteurs adultes n'ont en effet que rarement le loisir de lire tous les historiens, antiques ou modernes, chez eux, et font parfois appel à ces ouvrages pédagogiques. Il existe toutefois un autre moyen de consultation des textes : ce sont les bibliothèques, publiques ou privées, dans lesquelles les lecteurs intéressés peuvent trouver de quoi nourrir leur intérêt, qu'il s'agisse d'érudits qui viennent y chercher les textes en langue originale ou de lecteurs moins spécialisés qui prennent plaisir à relire la traduction d'un texte qu'ils ont fréquenté au cours de leurs années de collège.

2. Les bibliothèques

Suétone apparaît assez régulièrement dans les inventaires de bibliothèques, et semble acquérir une place plus importante au fil des siècles, à côté d'autres historiens

55 Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Lyon, Paris, Les Belles Lettres, 1969, Lettre du 10 mai 1779 citée p. 467.

56 Louis Trenard, « Histoire et pédagogie : les manuels scolaires d'Audra (1774 à Volney (an III) », in *L'Histoire au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 501.

antiques. Toutefois, la constitution des bibliothèques se fait souvent dans le temps long et les archives et inventaires, établis entre autres par les notaires, ne sont pas toujours d'une grande aide. L'information y est trop lacunaire, et il n'y est que rarement précisé si les éditions sont en latin ou en traduction, encore moins qui est le traducteur. Certains inventaires présentent même des erreurs aussi délicieuses que « L'Arrest Public » pour la *République* de Platon ou encore « La dolescence » pour *L'adolescence* de Marot, comme le relève A.H. Schutz qui a étudié les inventaires des bibliothèques privées parisiennes au XVI^e siècle⁵⁷. D'autres, y compris dans les deux siècles suivants, présentent les livres ayant peu de valeur marchande par lots, indiquant éventuellement un thème générique. C'est le cas notamment des petits livres de dévotion d'usage courant, mais parfois aussi de classiques imprimés dans des éditions peu prisées.

Ces archives sont toutefois des traces précieuses de la présence d'un auteur⁵⁸, d'autant que les lieux de consultation des livres se développent de façon très importante au cours de notre période. L'objet-livre étant encore très coûteux même après l'invention de l'imprimerie, un véritable système de circulation et de mise en consultation des ouvrages s'organise dans certaines régions.

Dans ces archives et inventaires, les traductions n'occupent pas une place secondaire, et le phénomène est loin d'être récent. Dès la fin du XV^e siècle, une clientèle de bourgeois calquant ses achats sur les goûts de la Cour a commencé à acquérir des livres de plus en plus nombreux, dont « l'immense majorité [...] était, au moins entre 1440 et 1480, écrite en français »⁵⁹. La place des ouvrages en français évolue cependant de manière irrégulière, et le « trésorier de France » Jean Grolier conserve au XVI^e siècle encore 86 % d'ouvrages en latin, contre 1 % seulement en français (mais 11 % en italien)⁶⁰. Au siècle suivant, en 1617, la bibliothèque savante des De Thou compte 85 % de titres en latin ou grec⁶¹, répartis entre éditions récentes et manuscrits (800 manuscrits

57 A.H. Schutz, *Vernacular books in Parisian private libraries of the sixteenth century according to the notarial inventories*, Studies in the Romance Languages and Literatures, n° 25, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1955, p. 7.

58 Cette affirmation vaut surtout pour les auteurs classiques, dont le nom est souvent mentionné, alors qu'il est par ailleurs considéré comme « un renseignement d'ordre secondaire au moins jusqu'à la seconde moitié du XVII^e siècle », selon Albert Ronsin, *La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du XVI^e au XVIII^e siècle par une famille de magistrats bourguignons*, op. cit., p. 83.

59 Henri-Jean Martin, *Mise en page et mise en texte du livre français. La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, op. cit., p. 90.

60 Annie Charon-Parent, « Les grandes collections au XVI^e siècle », in *Histoire des bibliothèques françaises*, 2 vol., t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, op. cit., p. 86.

61 D'après Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques, D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, « U Histoire », 2016 [2013], p. 185.

ont été recensés, certains remontant à l'époque carolingienne, face à 9000 éditions imprimées). Malgré cette hétérogénéité, les collections se multiplient assez rapidement, et en 1644 le père Jacob recense près d'une centaine de bibliothèques parisiennes qu'il considère comme riches, énumérant « à côté de vingt établissements religieux, quelque soixante-dix particuliers possédant, selon lui, de trois à quatre mille volumes ou davantage⁶² ». Ces grandes bibliothèques, sans être représentatives de l'ensemble des lecteurs, nous donnent des indices sur la présence de Suétone au fil des siècles et la circulation de ses traductions. Plus les bibliothèques se développent, plus il est en effet fréquent de trouver plusieurs éditions et traductions d'une même œuvre, comme le conseille, entre autres, Pierre Le Gallois à la fin du XVII^e siècle :

Il est tres-necessaire à un Bibliothequaire de rechercher toutes les editions qui ont esté faites des Auteurs (s'il se peut faire, cela s'entend) afin de les comparer & de les concilier autant que faire se pourra, par le moyen des anciens manuscrits⁶³.

Les premiers inventaires de notre période, ceux des bibliothèques privées parisiennes au XVI^e siècle, ne semblent faire aucune mention de Suétone en français (si l'on excepte un exemplaire de la *Fleur des istoires* qui en contient quelques extraits), quand ils relèvent deux exemplaires de la traduction de Tite-Live et un de celle de Salluste⁶⁴. La bibliothèque du Roi quant à elle, lors de son transfert de Blois à Fontainebleau en 1544, contient au moins cinq exemplaires des *Vies*⁶⁵, mais ils sont *a priori* tous en latin. Une décennie plus tard, dans l'inventaire de la bibliothèque du chancelier Duprat (établi en 1557, à la mort de son petit-fils, sans que les apports de ce dernier ni de son père ne soient identifiables), on trouve 67 livres de droit, 54 de théologie et 77 d'histoire, dont 12 en traduction française⁶⁶. Parmi ces volumes, se trouvaient sept exemplaires de Suétone

62 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, t. 1, p. 477.

63 Pierre Le Gallois, *Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe*, Paris, Michallet, 1680, p. 209.

64 A.H. Schutz, *Vernacular books in Parisian private libraries of the sixteenth century according to the notarial inventories*, *op. cit.*, inventaires p. 31-73.

65 D'après Henri Omont, *Anciens inventaires de la Bibliothèque Nationale*, 5 vol., t. 1, Paris, Leroux, 1908, p. 184 et 186 (notices 527, 528, 580, 581, 582). Cette bibliothèque a été déménagée une seconde fois en 1569, de Fontainebleau à Paris, « de manière à faciliter son utilisation par les savants » (Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques, D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, *op. cit.*, p. 151).

66 Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, *op. cit.*, p. 238.

(ainsi que six de Virgile et de Tite-Live, malheureusement sans précision de langue pour aucun d'entre eux⁶⁷). Dans une autre bibliothèque de la même famille, à Nantouillet, figurait un exemplaire de Suétone. Gilbert Gadoffre affirmant que cette dernière bibliothèque était « moins orientée vers le travail que vers le délasserment⁶⁸ », il est possible qu'il s'agisse d'une traduction. A la même époque, Anne de Montmorency possédait plusieurs historiens romains dont Suétone, *a priori* dans des éditions latines, tandis que Jean Forestier, Présidial d'Amiens, disposait de cinq Plutarque mais pas des biographies suétoniennes⁶⁹. L'évolution n'est donc une nouvelle fois pas linéaire.

Le nombre de traductions de Suétone sur les rayonnages des différents types de bibliothèques se développe cependant tout au long de la période, et nous pouvons lire ailleurs que, d'après son inventaire après décès,

Charles Thiersault, sieur de Méraucourt, l'un des cent gentilshommes ordinaires du Roi, possédait en 1632 quelques textes anciens en traduction : Pline, Plutarque, Suétone, Sénèque, Tite-Live⁷⁰.

La liste est hétéroclite mais donne un exemple de ce qu'un gentilhomme de la cour pouvait posséder.

Dès le XVII^e siècle, les traductions en langue vernaculaire des textes anciens tendent à supplanter les éditions latines, ou tout au moins à les compléter. Dans sa très riche étude sur la bibliothèque du savant Dortous de Mairan, Daniel Roche remarquait ainsi que « l'ère des traducteurs va succéder à celle des latinistes », même s'il estime probable que « l'effondrement du latin ait été plus lent dans la pratique quotidienne des hommes de science que dans l'évolution de la production des éditeurs »⁷¹. Le détail des ouvrages révèle ainsi que seul un ouvrage d'histoire sur quatre est en latin, contre un peu plus de 40 % pour les livres de droit ou de sciences.

67 Roger Doucet, *Les bibliothèques parisiennes au XVI^e siècle*, Paris, Éditions A. et J. Picard et C^{ie}, 1956, p. 43.

68 Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, *op. cit.*, p. 238.

69 *Ibidem*, p. 240-241.

70 Henri-Jean Martin, « Livres et société », in *Histoire de l'édition française, I, Le livre conquérant (Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle)*, *op. cit.*, p. 662.

71 Daniel Roche, « Un savant et sa bibliothèque au XVIII^e siècle. Les livres de Jean-Jacques Dortous de Mairan, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie de Béziers », *Dix-huitième siècle*, n° 1, Paris, Garnier, 1969, p. 72.

Dans les inventaires après décès du Minutier central des notaires parisiens, Henri-Jean Martin relève 35 mentions de Suétone entre 1601 et 1670⁷² (contre 82 de Tacite, 84 de Tite-Live et 167 de Plutarque par exemple), sans spécifier la langue, l'information n'étant pas toujours donnée par sa source. Il note toutefois dans la bibliothèque de Jean Fabry, conseiller du roi, « Sénèque, Plutarque, Cicéron, Pline, César et Tite-Live auxquels on peut joindre Philon le juif et Flavius Josèphe, *la plupart dans leur traduction française*⁷³. » Il en va de même dans la collection de Charles Thiersault, gentilhomme ordinaire du Roi, qui possède de son côté un volume de Suétone à côté d'autres historiens antiques « la plupart traduits en français⁷⁴ ».

Les collections tendent aussi à l'inflation, et dans la période suivante, entre 1680 et 1700, Henri-Jean Martin relève 76 collections dépassant les 10000 volumes⁷⁵. L'idée de « bibliothèque publique » ne se réalise toutefois vraiment que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, puisqu'en 1718 (avant la nomination de l'abbé Bignon à sa tête) la première de France, celle du Roi, est encore peu valorisée et constitue :

un ensemble de richesses remarquable mais inorganisé, une accumulation de livres et d'objets précieux provenant de toutes les parties du monde et dispersés entre les différentes maisons royales⁷⁶.

De nombreuses collections privées se sont néanmoins constituées dès le début de la Renaissance et ont été nourries pendant deux siècles pour arriver à ces proportions impressionnantes. D'autres encore ont été créées par des amateurs, médecins, avocats, abbés ou journalistes « à même de réunir facilement les nouveautés⁷⁷ ». Il ne faut pas négliger l'influence de ces bibliothèques, bien souvent au moins en partie ouvertes au public à partir du XVII^e siècle, et qui pouvaient même devenir « un lieu de réunion pour

72 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., t. 1, 1969, tableau des principaux auteurs relevés, p. 503. Dans les inventaires de bibliothèques de la période suivante (1665-1702) qu'il a dépouillés, les proportions sont un peu différentes mais l'ordre reste le même : il relève 28 mentions de Plutarque, 26 de Tite-Live, 21 de Tacite et seulement 7 de Suétone (et 3 de Salluste), t. 2, p. 932.

73 *Ibidem*, t. 1, p. 523, nous soulignons.

74 *Ibidem*, t. 1, p. 531.

75 *Ibidem*, t. 2, p. 922.

76 François Bléchet, « L'abbé Bignon, Bibliothécaire du Roy, et les milieux savants en France au début du XVIII^e siècle », in *Buch und Sammler. Private und öffentliche Bibliotheken im 18. Jahrhundert*, op. cit., p. 53.

77 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., t. 2, p. 925.

gens instruits, une sorte d'Académie en miniature⁷⁸ ». Dès le début de ce siècle, le président de Thou fait par exemple relier tous les exemplaires lui appartenant afin d'y faire figurer la devise *Ut prosint aliis*, qui « témoigne d'une utilisation communautaire de la collection par un petit groupe de familiers et de savants⁷⁹ ». Ménage la considère par exemple comme une ressource facilement accessible pour se procurer les ouvrages qu'il n'a pas⁸⁰. Par ailleurs, on voit se développer entre le milieu du xvii^e siècle et la fin du suivant une sorte de concurrence entre les lieux de mise à disposition des livres, et il s'agit de savoir quelle collection sera la plus riche et la plus disponible, en somme :

Qui jouera le rôle du « passeur », de l'Église, de l'empereur, du roi ou du prince souverain, du magnat, du Parlement anglais, du Magistrat urbain ou de telle ou telle figure de noble ou de riche bourgeois⁸¹ ?

Nombreux sont alors les propriétaires de bibliothèques qui cherchent à s'attirer par ce biais une certaine influence. On a ainsi pu dire à la fin du xvii^e qu'il n'y avait « rien de plus honorable, ny qui soit plus digne de loüange que d'ériger une Bibliothèque⁸² », en particulier quand il s'agit de l'ouvrir au public pour en partager les collections.

Parmi les plus grandes collections ouvertes figurent aussi celles de certaines communautés ecclésiastiques, qui ont souvent pris tard le tournant de l'imprimerie mais l'ont rattrapé ensuite par des achats réguliers et des legs importants. Certaines sont très fournies et ouvrent quelques heures par jour ou par semaine au public, comme la bibliothèque des chanoines de Saint-Victor qui ont reçu le legs d'une importante partie des livres du cardinal de Richelieu et, conformément au testament de ce dernier, « ouvrirent

78 Henri Duranton, « L'académicien au miroir. L'historien idéal d'après les éloges de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », in *L'Histoire au xviii^e siècle*, op. cit., 1980, p. 471.

79 Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques, D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, op. cit., p. 185.

80 Dans une lettre à Madame de Lafayette, il lui propose d'emprunter pour elle « Appianum Alexandrinum a custode Bibliothecae Thuaneae », précisant qu'il ne l'a pas dans la sienne. Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de Lafayette, *Correspondance (1652-1692)*, in *Œuvres complètes*, édition établie, présentée et annotée par Camille Esmein-Sarrazin, Paris, Gallimard, 2014, Lettre 61-2b de Ménage, p. 925.

81 Frédéric Barbier, « Illustrer, persuader, servir : le décor des bibliothèques, 1627-1851 », in *Bibliothèques, décors, xvii^e-xix^e siècle*, sous la direction de Frédéric Barbier, István Monok et Andrea De Pasquale, Budapest – Rome – Paris, Bibliothèque de l'Académie hongroise des Sciences – Bibliothèque Nationale Centrale de Rome – éditions des Cendres, 2016, p. 27.

82 Pierre Le Gallois, *Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe*, op. cit., p. 173.

donc [aux gens de lettres] les portes de leur bibliothèque les lundi, mercredi et samedi⁸³ ». Dès les premières décennies du XVIII^e siècle, « une rente, nous dirions une subvention de la Ville de Paris est d'ailleurs affectée au fonctionnement et aux acquisitions de la bibliothèque⁸⁴ » de l'abbaye Sainte-Geneviève, déjà perçue comme d'utilité publique et qui au moment de la Révolution n'eut pas à subir de confiscations pour cette raison⁸⁵. D'autres communautés disposent aussi de très larges collections, mais la place des traductions y évolue avec retard par rapport aux bibliothèques privées car elles sont constituées dans une mesure non négligeable de legs, qui ne font par définition pas entrer d'ouvrages récents⁸⁶. Il est donc illusoire d'y chercher l'influence directe laissée par les traducteurs, surtout pour des auteurs profanes comme Suétone qui ne sont pas les mieux représentés. Les *Vies* ne sont ainsi entrées dans la bibliothèque Saint-Vincent de Besançon qu'à la faveur d'un legs de mille ouvrages environ en 1748⁸⁷. Par ailleurs, malgré des collections parfois pléthoriques, les très grandes bibliothèques ecclésiastiques n'étaient pas prévues pour les rassemblements et étaient réservées à l'étude individuelle.

Dès le XVII^e siècle, l'heure était pourtant au développement des cercles de lecture et de réflexion dont l'apogée se situe probablement au siècle suivant. En 1644, Mazarin accueillait déjà une académie

pour tous les doctes & curieux, qui y vont en foule tous les jeudis depuis le matin jusques au soir feuilleter sa belle bibliothèque, ornée d'environ neuf mille volumes, en toutes sciences, dont le nombre croist encore de jour en jour par les soins que prend Son Eminence de satisfaire aussi bien en ce point les gens de lettres comme il fait tous les autres⁸⁸.

83 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., t. 2, p. 926.

84 Nicolas Petit, « La bibliothèque de l'abbaye Sainte-Geneviève », in *Histoire des bibliothèques françaises*, 2 vol., t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, op. cit., p. 22.

85 Claude Jolly, « Unité et diversité des collections religieuses », *ibidem*, p. 26.

86 Ils peuvent cependant être de grande ampleur, comme celui de Pierre-Daniel Huet qui légua plus de huit mille volumes aux Jésuites qui l'hébergèrent les vingt dernières années de sa vie. Voir James Alber Delater, *Translation theory in the Age of Louis XIV, The 1683 De optimo genere interpretandi (On the best kind of translating) of Pierre-Daniel Huet (1630-1721)*, op. cit., p. 4.

87 Paul-Marie Grinevald, « Besançon au XVIII^e siècle », *Histoire des bibliothèques françaises*, 2 vol., t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, op. cit., p. 469.

88 *Gazette de France* de janvier 1644, citée par Yann Sordet, « D'un palais (1643) l'autre (1668) : les bibliothèques Mazarine(s) et leur décor », in *Bibliothèques, décors, XVII^e-XIX^e siècle*, op. cit., p. 183.

Mais ces lieux n'étaient pas l'apanage des proches du pouvoir, et il est en effet devenu de plus en plus courant au fil du XVIII^e siècle de se retrouver entre savants dans telle ou telle bibliothèque privée, qui devenait le lieu idéal pour mener des discussions érudites mais aussi pour consulter de très nombreux ouvrages auxquels peu de participants avaient accès dans leurs collections personnelles, même si celles des participants aux diverses académies « se range[nt] presque toujours au premier rang des bibliothèques citadines⁸⁹. » Les plus de 50.000 volumes de la bibliothèque du maréchal d'Estrée, qui « aimait en tous cas que ces livres servent aux savants et soient admirés des connaisseurs⁹⁰ », furent par exemple une source précieuse pour bien des érudits dont les moyens étaient autrement plus limités. Les sociétés qui se créent autour de ces lieux sont très présentes à la fin du XVIII^e siècle, et les chambres ou cabinets de lecture se multiplient autour des grandes universités mais aussi dans les villes de province plus modestes. On y pratique également les échanges de livres qui permettent de « donner à un plus grand nombre de lecteurs citadins l'accès à la culture des Lumières⁹¹ ». Et les historiens classiques font toujours partie de cette culture : sur les dix bibliothèques de sociétés savantes étudiées par Daniel Roche, l'histoire représente 20 % des travaux en moyenne (jusqu'à 40 % à Rouen)⁹², il est donc évident que leurs membres avaient accès à des sources historiques, dans des conditions souvent moins spartiates que les bibliothèques monastiques :

À la différence des bibliothèques chichement ouvertes, souvent mal chauffées et mal éclairées, la chambre de lecture est un lieu confortable, clair, ouvert tous les jours – même les jours de fête après les offices. On peut donc y lire à son aise, avec un accès direct aux rayonnages, les livres nouveaux trop chers pour être achetés en propre⁹³.

A la fin de notre période, Suétone ne figure cependant pas parmi les cent ouvrages les plus fréquents dans les inventaires des bibliothèques privées parisiennes. Les statis-

89 Daniel Roche, *Les républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 154.

90 Daniel Roche, « Noblesse et culture dans la France du XVIII^e siècle : les lectures de la Noblesse », art. cit., p. 11.

91 Daniel Roche, *Les républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, loc. cit.

92 *Ibidem*, p. 188.

93 Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, « L'Univers historique », 1987, p. 192.

tiques proposées par Michel Marion sur la période 1750-1759 font ainsi apparaître de nombreuses références historiques, mais il s'agit plus souvent d'histoire de France que d'histoire antique (11,1 % du total contre 2,8%), et cette dernière est surtout représentée par les ouvrages modernes. Si le titre *Histoire romaine* figure en cinquième position dans le classement qu'il établit, c'est avec 31 occurrences de l'œuvre de Rollin sur les 70 de cette entrée. Des historiens antiques, on ne relève que Plutarque (sans précision de langue ou d'édition), en 42^e position, César (« nombreuses éditions et traductions ») en 55^e, Hérodote (sans précision) en 82^e et Tacite (« nombreuses éditions ») en 93^e⁹⁴.

Cette absence de références antiques dans le classement est toutefois à relativiser, car elle découle du plus grand éparpillement des sources latines, là où quelques auteurs français font davantage figure d'incontournables. Il ne faut pas oublier également les ouvrages religieux très courants, qui occupent une grande part de cette liste, quand « l'immense majorité [des lecteurs] n'a pas accédé à la culture classique, réservée aux minorités plus aisées⁹⁵ ». L'absence de certains auteurs antiques dans de nombreuses bibliothèques témoigne ainsi d'une diminution du poids proportionnel des historiens grecs et romains, comme on peut le voir dans la bibliothèque de Huber, négociant suisse à Lyon, qui sur mille ouvrages possède « trois écrivains latins seulement (Horace, Pline et Salluste)⁹⁶ », à côté d'un grand nombre de textes contemporains, consacrés à l'histoire comme aux sciences économiques ou politiques.

Cette déperdition relative s'explique aussi peut-être par la concentration de certains ouvrages en un même lieu, où les érudits peuvent aller les consulter dans plusieurs éditions. Au milieu du siècle suivant, la bibliothèque de la ville de Besançon, enrichie très progressivement, compte une vingtaine d'éditions des *Vies*, dont 14 en latin, de celle accompagnée du commentaire de Béroalde en 1488 à la version récente de Hase datée 1828. S'ajoutent à cela presque toutes les traductions que nous avons étudiées : celles de Guillaume Michel (1540), George de La Boutière (1569), Baudoin (1611 et 1621), Delisle de Sales (1771) et La Harpe (dans ses *Œuvres*, 1820). On trouve sur le même rayonnage deux traductions plus récentes (Levesque, 1808 et Golbéry, 1830), ainsi que

94 Michel Marion, « Quelques aspects sur les bibliothèques privées à Paris entre 1750 et 1759 », in *Buch und Sammler. Private und öffentliche Bibliotheken im 18. Jahrhundert*, op. cit., p. 85-98, notamment p. 91-97 pour le classement des cent ouvrages les plus fréquents dans les dépouillements effectués.

95 Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au xviii^e siècle*, op. cit., p. 467.

96 *Idem*, p. 466.

l'ancienne traduction italienne de Paolo del Rosso⁹⁷. Si cet inventaire n'a été établi qu'au milieu du XIX^e siècle, de telles collections sont le fruit de siècles entiers de recherche et d'acquisitions, et ne sont évidemment pas à la portée de la majorité des érudits, même aisés.

A l'époque des traductions de La Harpe et Delisle de Sales, on lit sans doute plus souvent Suétone en français qu'en latin, mais sans doute aussi plutôt pour l'étude que pour le plaisir ou le divertissement. Le grand succès et les nombreuses rééditions de la traduction de La Harpe tendent toutefois à prouver que la situation évolue grandement au siècle suivant. Qu'il s'agisse des traductions remaniées pour être plus fidèles, ou des versions grand public comme celle intitulée dans la deuxième partie du XIX^e siècle *La Rome galante sous les Césars*, pour ne pas évoquer les traducteurs postérieurs, les impressions françaises du texte de Suétone ont été plus nombreuses et diverses à l'aube du XX^e siècle, et sa présence dans les bibliothèques s'est sans aucun doute multipliée alors, malgré les critiques généralisées qui lui ont souvent valu d'être mis à la marge des historiens jusqu'à sa réhabilitation après la seconde guerre mondiale.

3. Les lectrices et leurs cercles de lecture

« Femme qui parle latin ne fit jamais bonne fin »⁹⁸, avertit un proverbe que Françoise Waquet présente comme courant au début du XVII^e siècle. Au siècle suivant, Charles Rollin affirme quant à lui que « l'étude de la langue latine, généralement parlant, ne convient pas aux personnes du sexe⁹⁹ ». De tous les publics, celui des femmes est sans aucun doute celui qui a le plus lu Suétone en traduction. L'enseignement du latin a en effet été refusé aux femmes jusqu'à une date très tardive, même si l'on voit quelques exemples de savantes (si rares et peu mises en valeur que seul le nom de M^{me} Dacier semble vraiment parvenu à une certaine notoriété). Jusqu'au XVII^e siècle au moins :

97 *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de la ville de Besançon, Histoire, op. cit.*, t. 1, notices 2695-2717, p. 152-153.

98 Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe XVI^e-XX^e siècle, op. cit.*, p. 264.

99 Charles Rollin, *Traité des études*, in *Œuvres complètes*, t. 16, Paris, Ledoux et Tenré, 1818 [1726], p. 30. Il émet toutefois deux réserves : les jeunes filles qui se destinent aux ordres et « seront obligées à chanter ou à réciter l'office de l'église en latin », ainsi que celles qui disposeraient de qualités particulièrement remarquables dans les domaines des études.

l'idéal éducatif féminin vise à produire de bonnes épouses un peu décrassées intellectuellement, de bonnes mères – capables de donner à leurs enfants une instruction morale, religieuse, voire les éléments d'une intellectualité de base telle que la lecture –, et surtout de bonnes chrétiennes¹⁰⁰.

De fait, les lectrices de Suétone ont donc été longtemps des lectrices de traductions, et ce peut-être même tout au long de notre période, car si l'enseignement féminin progresse de façon plus significative au cours du dernier siècle étudié, c'est aussi le moment où le latin commence à décliner dans l'enseignement en général. M^{me} d'Épinay, dans sa correspondance, ne fait ainsi aucune mention d'un apprentissage des langues anciennes auprès d'un maître, et affirme au sujet des femmes que « leurs occupations, leurs devoirs, leur faiblesse leur interdisent encore l'étude profonde et suivie des langues anciennes¹⁰¹ ». Elle laisse toutefois entendre en 1771 qu'elle possède suffisamment de latin pour juger de la qualité de la traduction de Tacite par l'abbé de la Bletterie, mais son apprentissage semble « autodidacte, effectué tardivement¹⁰² », et lui permet sans doute de lire le texte latin en regard d'une traduction plus que de s'y confronter sans aide de la version française.

Dans la préface ajoutée à l'édition de *Li Fet des Romains* publiée en 1490, un traducteur anonyme affirmait déjà qu'il donnait le texte en français « afin que les simples non lettrez », à savoir « les hommes nobles qui scavent lire » et les « femmes aussi de quelque estat quilz soient »¹⁰³ aient accès au texte. L'idée que les femmes puissent lire Suétone n'est donc pas moderne. Pierre Chompré, dans la version française de ses *Modèles choisis de latinité*, les destine à « des jeunes personnes du sexe », voire à « une mère de famille qui veut s'assurer de l'avancement de son fils »¹⁰⁴. Dès le XVI^e siècle, quelques mères furent ainsi assez instruites pour prendre en charge presque seules l'instruction de leurs fils, comme Jeanne de Genouillac, Gabrielle de Bourbon ou encore

100Daniel Roche, *Les républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 350.

101Ferdinando Galiani et Louise d'Épinay, *Correspondance*, 5 vol., t. 2, 1771-février 1772, op. cit., Lettre CV de M^{me} d'Épinay à Galiani, datée du 4 janvier 1771, p. 25.

102Bénédicte Peralez-Peslier, *La littérature et son public d'amateurs au XVIII^e siècle : contributions des correspondances féminines*, Thèse de doctorat dirigée par le Professeur Jean-Paul Sermain (Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3), soutenue le 13 novembre 2015, p. 71.

103Les termes sont repris par Paul Herbert Larwill, dans *La théorie de la traduction au début de la Renaissance (d'après les traductions imprimées en France entre 1477 et 1527)*, op. cit., p. 26.

104Pierre Chompré, *Traduction des modèles choisis de latinité tirés des meilleurs écrivains*, op. cit., t. 3, p. V.

Louise de Montmorency¹⁰⁵. Sans être isolées, elles sont toutefois très largement minoritaires. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'enseignement proposé aux femmes est donc plutôt « à finalité prophylactique qu'à profondeur pédagogique¹⁰⁶. »

Les débats sur la moralité de Suétone laissent par ailleurs supposer qu'il n'était guère proposé comme lecture aux femmes, malgré l'ouverture progressive des programmes ou plans d'éducation. Si « ce sont surtout les femmes qui lisent », contrairement aux hommes qui « semblent d'ordinaire se contenter de posséder quelques livres d'histoire »¹⁰⁷, elles lisent en effet surtout des livres de dévotion. Les textes prescriptifs, qui ne reflètent pas nécessairement les pratiques de lecture, soulignent la prédominance des romans (généralement pour la critiquer). Dans son traité *De l'éducation des filles*, Fénelon affirme ainsi que les femmes doivent se contenter d'exercices modérés et « se passer de certaines connaissances étendues, qui appartiennent à la politique, à l'art militaire, à la jurisprudence, à la philosophie et à la théologie¹⁰⁸ ». Il encourage bien, pour éloigner les filles des comédies et des romans, à leur proposer la lecture en français « des histoires grecques et romaines » où « elles verront des prodiges de courage et de désintéressement »¹⁰⁹, mais sans doute pense-t-il plus à Tite-Live qu'à Suétone, et aux héros républicains qu'à Othon ou Domitien. Cette idée de combattre le roman par l'histoire avait par ailleurs déjà été exprimée au début du XVII^e siècle par le cordelier Du Bosc dans son *Traité de l'honnête femme*¹¹⁰, sans qu'il ne soit fait mention d'auteurs précis.

Il faut attendre la seconde moitié du XVIII^e siècle pour que le discours sur l'éducation s'ouvre plus largement aux femmes, avec de nombreux ouvrages¹¹¹ concernant la formation des jeunes gens, et en particulier des filles. L'histoire y a une place importante, même s'il s'agit souvent uniquement de l'histoire de France pour les plus jeunes. Pour la suite de l'instruction, toutes les histoires sont mentionnées – ancienne, sainte, moderne,

105Gibert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, *op. cit.*, p. 132-133.

106Jacques Bouineau, « Éducation révolutionnaire et Antiquité », in *L'Antiquité gréco-romaine vue par le siècle des Lumières*, édité par Raymond Chevallier avec l'aide du Conseil scientifique de l'Université de Tours, Tours, Centre de recherches André Piganiol, « Caesarodunum XXII bis », 1987, p. 30.

107Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, p. 531.

108François de Salignac de la Mothe, dit Fénelon, *De l'éducation des filles* [1696], in *Œuvres*, présentées par Jacques Le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1997, 2 vol., t. 1, p. 91.

109Ibidem, p. 162.

110D'après Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, *op. cit.*, p. 550.

111Recensés notamment par Sonia Cherrard, *Le Discours pédagogique féminin au temps des Lumières*, Oxford, Voltaire Foundation, « Oxford University Studies in the Enlightenment », 2015.

à l'exception généralement de l'histoire ecclésiastique. Concernant l'histoire de Rome, M^{me} d'Épinay conseille ainsi la lecture de Rollin, tandis que M^{me} de Miremont aborde l'histoire antique, profane et moderne dans son *Cours complet d'instruction*, réservant un abrégé de l'histoire de France aux enfants et les histoires plus développées pour les filles d'un âge plus avancé¹¹². M^{me} de Genlis suit un schéma similaire dans les cours de lecture suivis par Adèle, puisque cette dernière lit Rollin à onze ans, puis l'*Histoire romaine* de Laurent Echard à douze ans, avant de commencer l'*Histoire de France* de l'abbé de Velly à quatorze ans¹¹³. Quelques auteurs latins sont lus en traduction, mais il s'agit essentiellement de pièces de théâtre. Elle-même affirme avoir lu « toutes les histoires générales et particulières, toutes les traductions des auteurs grecs et latins¹¹⁴ », et précise souvent le nom du traducteur en manchette lorsqu'elle fait référence aux historiens antiques¹¹⁵.

La présence de l'histoire romaine dans les écrits de ces « éducatrices » est souvent liée à la valeur morale supposée des exemples romains : s'il n'est pas lu intégralement, Suétone peut donc y apparaître comme source de nombreux contre-exemples et ses traductions ont pu être proposées par extraits. Rollin, qui suggère plutôt aux jeunes filles la lecture d'Echard et de Vertot, affirme que « celles qui auront le plus de goût et de courage pourront entreprendre la lecture de Tite-Live et de Salluste dans les traductions que nous en avons¹¹⁶. »

A la fin de notre période, l'anglais Hume, dans un contexte il est vrai un peu différent de celui du cénacle parisien, affirme de son côté dans l'un de ses rares textes consacrés à ce sujet que « de quelque sexe ou de quelque condition que l'on soit », l'ignorance de l'histoire « de son propre pays, mais aussi de la Grèce et de la Rome antiques » est « franchement impardonnable »¹¹⁷. Le public féminin ne doit pas selon lui être éloigné de

112 *Ibidem*, p. 161.

113 Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de Genlis, *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différents plans d'éducation des Princes et des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe* [1782], introduction, édition, index et notes d'Isabelle Brouard-Arends, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Textes rares », 2006, p. 631-632.

114 Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de Genlis, *Les annales de la vertu, ou histoire universelle, iconographique et littéraire*, 3 vol., t. 1, Paris, Maradan, 1811, préface, p. x.

115 *Ibidem*, dans le troisième tome, elle cite par exemple Sénèque dans la « trad. de feu M. La-grange » ou Tacite dans celle « de M. de la Bletterie » (p. 188). En revanche, au sujet de Vespasien elle cite *A father's instruction to his children* (p. 104) et pour Titus *Beauties of History* (p. 219).

116 Charles Rollin, *Traité des études*, in *Œuvres complètes, op. cit.*, t. 16, p. 57.

117 David Hume, *De l'étude de l'histoire*, présenté et traduit par Philippe Saltel, « D'une curiosité l'autre. Hume et l'étude de l'histoire », in *Les Lumières et l'histoire*, Kairos, Toulouse, Kairos – Presses Universitaires du Mirail, 1999, p. 158.

l'étude historique, et cette position peut être replacée dans un mouvement d'ensemble visant à reconsidérer l'enseignement féminin. Le nombre de lectrices confrontées au texte de Suétone a donc vraisemblablement augmenté au gré de ces réflexions, mais il est difficile d'en chiffrer l'évolution, même de manière approximative.

Parallèlement, un certain nombre de jeunes filles passaient quelques années dans des couvents où la lecture n'était pas une activité prisée. Alors que les bibliothèques des communautés masculines pouvaient être riches et variées, celles des communautés féminines étaient généralement bien plus réduites que celles des hommes, limitées en nombre mais aussi en variété que celles des hommes. Elles contenaient essentiellement des livres en français¹¹⁸, mais presque aucune traduction d'auteurs antiques :

ces fonds présent[aient] une remarquable homogénéité : bibles, sermons, livres de piété et de dévotion, de spiritualité et d'édification (avec de nombreuses vies de saints) constitu[aient], avec en outre un peu d'histoire ecclésiastique, l'essentiel des collections¹¹⁹.

Les lectrices de Suétone sont donc rares, et parmi elles les femmes sur lesquelles nous disposons d'informations fiables et nombreuses ne sont pas représentatives, puisqu'il s'agit notamment des personnalités tenant salon (ou y participant activement). Elles ont toutefois un rôle important dans la diffusion des savoirs, mais aussi des nouveautés en termes de publication et de traduction. Balbutiant au XVI^e siècle, le monde des salons prend de plus en plus d'importance, dès le début du siècle suivant.

La première Académie, avant une création officielle, fut donc cette « Académie femelle », comme l'écrivit Chapelain, l'ouvrier du classicisme, en 1638. Ce sont les femmes qui réunirent les conditions du travail littéraire et traductif ultérieur¹²⁰.

L'un des premiers salons de grande renommée est celui de « l'incomparable Arthénice », qui reçoit dans sa « chambre bleue » de l'hôtel de Rambouillet, avant d'être rem-

118Le latin n'y était quasiment pas enseigné : « Bien exceptionnel à coup sûr doit être le cas de la petite Louise de Marillac qui apprend à l'abbaye de Saint-Louis de Poissy un peu de latin », Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., p. 545.

119Claude Jolly, « Unité et diversité des collections religieuses », *Histoire des bibliothèques françaises*, 2 vol., t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, op. cit., p. 19.

120Christian Balliu, *Les traducteurs transparents, La traduction en France à l'époque classique*, op. cit., p. 31.

placée par M^{lle} de Scudéry qui ouvre son propre salon en 1652. Là encore, les débats sur la langue et les traductions sont courants, et « les mots sont soumis à de véritables épreuves de laboratoire linguistique¹²¹ ». Amie de Conrart, la maîtresse de maison reçoit régulièrement Ménage, Chapelain ou encore Pelisson le samedi¹²². Madeleine de Scudéry entretenait aussi une correspondance avec Huet, dont elle était capable de lire certains textes en latin, en regrettant qu'ils ne soient pas accompagnés de « quelque habile traducteur, afin de ne rien perdre¹²³ ». M^{me} de Lafayette faisait elle aussi partie des correspondants de Huet et recevait ses vers latins ainsi que les lettres de Ménage en italien ou en latin, tout en se défendant de les comprendre parfaitement¹²⁴. Elle suivait aussi activement l'actualité littéraire et faisait partie des proches à qui Segrais envoyait des fragments de sa traduction de l'*Enéide* avant leur publication¹²⁵. Même si Bernard du Teil n'a pas laissé de traces dans les correspondances mondaines de l'époque, il est possible que sa traduction y ait été discutée, comme un grand nombre de projets contemporains en la matière. Marie Aragonnès, proche de M^{lle} de Scudéry, ne semble toutefois pas l'avoir eue dans sa bibliothèque qui ne comptait guère, comme auteurs antiques, que « Plutarque, Sénèque et Cicéron », malgré un intérêt pour l'histoire certain puisqu'elle possédait une Histoire d'Espagne, une Histoire des Turcs, ainsi que l'*Histoire romaine* et l'*Histoire de France* de Scipion Dupleix¹²⁶. Pierre Le Moyne regrette toutefois qu'un traducteur ait « introduit dans les ruelles et dans les cabinets des dames ces monstres d'impureté¹²⁷ » (« académie de débauche » ou « infâmes spectacles », ajoute-t-il dans le même paragraphe), signe que la traduction des *Vies* circulait bien au-delà d'un cercle restreint d'érudits latinistes.

Au siècle suivant, Julie de Lespinasse reçoit chaque semaine un grand nombre d'hommes (et quelques femmes) intéressés aux lettres, parmi lesquels La Harpe :

121 Albert Flocon, *L'Univers des livres*, op. cit., p. 524.

122 Sur les membres habituels des réunions hebdomadaires chez les Scudéry, voir Edme Jacques Benoît Rathery et Boutron, *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies*, Genève, Slatkine Reprints, 1971 [1873], p. 66 sq.

123 Lettre à M. Huet, au sujet d'un ouvrage dénonçant les principes de Descartes et qu'il lui avait envoyé (*Ibidem*, p. 312).

124 Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de Lafayette, *Correspondance* (1652-1692), in *Œuvres complètes*, op. cit., Lettre 61-2b de Ménage, p. 925 et Lettre 62-15 à Huet, p. 936.

125 *Ibidem*, Lettre 63-9, p. 943.

126 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, op. cit., p. 533.

127 Pierre Le Moyne, *De l'Histoire* [1670], texte établi et annoté par Marie-Aude de Langenhagen et Anne Mantero, in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, op. cit., Dissertation III, Article 10, p. 380.

des hommes de Lettres comme Suard, l'abbé Morellet, Condorcet, Malesherbes, Condillac, La Harpe, Mably, Chamfort, Diderot, Thomas, Duclos, Bernardin de Saint-Pierre et même Hume, des diplomates, tels les comtes de Fuentès et d'Aranda, l'abbé Galiani et le marquis Dominique Caraccioli, ambassadeur du royaume de Naples¹²⁸.

M^{me} de Genlis, qui « tient salon de six à neuf heures et demie » le samedi, y « reçoit [aussi] artistes et hommes de lettres parmi lesquels Buffon, La Harpe, Marmontel »¹²⁹. Il est donc difficile d'imaginer que ces cercles fréquentés très régulièrement par La Harpe (il est cité systématiquement par les auteurs qui évoquent le salon de Julie de Lespinasse et devait donc faire partie des membres les plus réguliers) aient tout ignoré du travail de traduction entrepris et de son résultat. Même si nous n'avons pas trouvé de trace catégorique¹³⁰, il semble tout à fait crédible d'imaginer Julie de Lespinasse ou M^{me} de Genlis en lectrices de la traduction des *Vies* par La Harpe (cette dernière conseille les vingt-et-un volumes de « *l'Histoire générale des voyages*, abrégée par M. de la Harpe¹³¹ », dans son plan de lecture pour Adèle, elle connaît donc l'œuvre du traducteur et n'hésite pas à en faire la publicité).

Les bibliothèques des femmes nous sont également moins connues que celles des hommes, mais les nombreuses correspondances laissent entrevoir des détails intéressants. La marquise du Deffand, pourtant peu familière avec la culture antique, rapporte ainsi le 13 avril 1748 avoir acheté deux exemplaires de la traduction de Tacite (par La Bletterie), l'un pour sa collection et l'autre pour offrir¹³². La version française de l'historien latin semble donc avoir sa place dans la bibliothèque d'une femme sinon savante du moins mondaine, et nous pouvons là encore penser que Tacite n'est pas le seul à y figurer, même s'il a un statut particulier. A l'opposé de la marquise, Geneviève de Malbois-

128Bénédicte Peralez-Peslier, *La littérature et son public d'amateurs au XVIII^e siècle : contributions des correspondances féminines*, op. cit., p. 134.

129Isabelle Brouard-Arends, dans son introduction au texte de Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de Genlis, *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différents plans d'éducation des Princes et des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe* [1782], op. cit., 2006, p. 8-9.

130Bénédicte Peralez-Peslier, note justement que « La collection privée sur laquelle nous disposons le moins d'informations est celle de Julie de Lespinasse » (*La littérature et son public d'amateurs au XVIII^e siècle : contributions des correspondances féminines*, op. cit., p. 153). Il est par ailleurs possible qu'elle ait eu le livre entre les mains par le biais d'un prêt ou d'un échange.

131Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de Genlis, *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différents plans d'éducation des Princes et des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe* [1782], op. cit., p. 634.

132Le fait est rapporté par Bénédicte Peralez-Peslier, *La littérature et son public d'amateurs au XVIII^e siècle : contributions des correspondances féminines*, op. cit., p. 153.

sière a une connaissance suffisante des langues anciennes pour traduire des textes de Tite-Live, Horace ou Hérodote, et cite même Pline comme étant son écrivain préféré¹³³. Manon Roland « manifeste également une grande connaissance de l'histoire antique¹³⁴ » et cite abondamment les historiens grecs et latins dans sa correspondance. Madame de Sabran quant à elle s'intéresse plutôt à la poésie latine, sur les conseils du chevalier de Boufflers, mais traduit aussi des passages à portée historique puisqu'elle « aime Lucain à la folie¹³⁵ » et propose même à son correspondant plusieurs extraits de la *Pharsale* traduits de sa main.

La narratrice, fictive mais réaliste à qui est attribuée une moitié des lettres d'*Adèle et Théodore*, décrit son cabinet d'étude avec précision et indique que la « bibliothèque contient à peu près quatre cents volumes¹³⁶ », donnant une idée de ce que l'on pouvait s'attendre à trouver chez une baronne. Elle décrit plus loin le cabinet de son époux, distinct et beaucoup plus fourni, ce qui indique que certaines femmes disposaient d'une bibliothèque personnelle. L'histoire romaine est par ailleurs présente sous d'autres formes dans cet intérieur, puisque des frises en reprennent les principaux événements de manière chronologique dans plusieurs pièces¹³⁷. Il est cependant difficile de savoir quelles étaient les sources de ce type de frises, il s'agit vraisemblablement de commandes faites à partir de sommes telles que l'*Histoire ancienne* de Rollin.

Quelques rares bibliothèques ont une toute autre dimension, comme celle de M^{me} de Staël, dont la collection personnelle est estimée à 15.000 volumes, et qui avait accès aux ouvrages apportés par les membres de la société à Coppet, « qui rendent quasi-complète [...] la présence des écrivains de l'Antiquité, assez bien connus d'elle, utilisés et cités¹³⁸. » Dans ses carnets de voyages, ce sont surtout Virgile, Tacite et Plutarque qui

133 *Ibidem*, p. 268-269.

134 *Idem*

135 Lettre de la Comtesse de Sabran au chevalier Boufflers, Paris, 8 mai 1778, in *Le lit bleu*, Correspondance (1777-1785) de Françoise Éléonore de Jean de Manville, comtesse de Sabran, et Stanislas Jean, dit Chevalier, de Boufflers, édition établie et présentée par Sue Carrell, Paris, Tallandier, « La bibliothèque d'Evelyne Lever », 2009, p. 66.

136 Madame de Genlis, *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différents plans d'éducation des Princes et des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe* [1782], *op. cit.*, Lettre IX, p. 76.

137 La description en est faite par la baronne, *Ibidem*, p. 77.

138 Simone Balayé, « La bibliothèque de M^{me} de Staël », in *Buch und Sammler. Private und öffentliche Bibliotheken im 18. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 51.

servent de référence¹³⁹, mais elle avait lu une grande partie des classiques grecs et romains, vraisemblablement en traduction pour une grande partie d'entre eux.

D'autres moins illustres pouvaient aussi disposer d'une large collection, comme la marquise de Choiseul-Meuse qui à la mort de son mari conserve une « voluptueuse bibliothèque », selon les termes de Michel Marion¹⁴⁰.

Bien plus instruites que la moyenne, ces salonnières et épistolières ne représentent pas un public très large, mais il est vraisemblable qu'au moins une partie d'entre elles ait lu une traduction de Suétone, en particulier pour celles qui étaient contemporaines du mondain La Harpe dont la traduction a été si discutée par les critiques. Madame du Deffand par exemple, qui aime les anecdotes « curieuses et intéressantes » des « *Mémoires de Saint-Simon* [qui l']amusent toujours »¹⁴¹ et suit le travail de La Harpe dont elle a entendu au moins trois pièces dans différents salons¹⁴², pourrait bien avoir été l'une des lectrices de Suétone en français.

139 Simone Balayé, *Les carnets de voyage de Madame de Staël, Contribution à la genèse de ses œuvres*, Genève, Droz, « Études de philologie et d'histoire », 1971, voir en particulier p. 146.

140 Michel Marion, « Quelques aspects sur les bibliothèques privées à Paris entre 1750 et 1759 », art. cit., 1979, p. 51.

141 Marie de Vichy-Chamrond, marquise du Deffand, *Lettres (1742-1780)*, édition de M. de Lescure (1865) préfacée par Chantal Thomas, Paris, Mercure de France, 2002, Lettre à M. Horace Walpole du 2 décembre 1770, p. 382.

142 Elle a vu des récitations par La Harpe de *Mélanie*, de *La Religieuse*, des *Barmécides*, et du *Philoctète* qu'il a traduit de Sophocle (*Ibidem*, p. 341, 366, 533 et 918).

Chapitre 3. Valeur littéraire et postérité

L'influence des traductions de Suétone se mesure aussi par les mentions qui sont faites des *Vies* dans les œuvres littéraires et historiques. En effet, nous avons vu qu'elles étaient souvent présentes en français à côté (si ce n'est à la place) du texte latin. Les biographies impériales sont étudiées, critiquées, prises comme modèles ou comme contrepoints, mais rarement négligées des hommes de lettres. Parmi ceux-ci, les historiens sont les premiers connaisseurs et juges de l'œuvre de Suétone, mais sa présence peut aussi être remarquée de manière plus diffuse par l'influence littéraire qu'elle a exercée.

1. Le jugement des spécialistes de l'histoire

Les premiers juges restent les pairs, en particulier les théoriciens et ceux qui s'intéressent à l'écriture de l'histoire, ainsi que les historiens qui renvoient fréquemment à des modèles, recommandables ou non. Les variations des traductions auront ici un rôle privilégié, puisque les *Vies* ne sont plus systématiquement lues en latin, même par les érudits, et que c'est parfois la traduction elle-même qui est estimée ou rejetée. Au fil de l'avancée dans le temps, elle prend en effet une place de plus en plus importante, et

la lecture d'un monument comme le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle montre aussi que les gens qui écrivent eux-mêmes de l'histoire se servent beaucoup de traductions¹.

1.1 Les théoriciens de l'histoire

Les premiers à faire référence aux historiens antiques sont les théoriciens, qui « quand ils s'interrogent sur leur art, se réfèrent constamment à leurs prédécesseurs antiques² ». Or les *artes historicae* et autres traités historiques sont presque inexistantes parmi les œuvres antiques dont ils disposent. Seul Cicéron est régulièrement cité, et encore, avec « d'importantes variations dans le degré d'indépendance des théoriciens³ ». Ce sont donc sur les historiens eux-mêmes, grecs mais aussi (surtout) latins que les savants français s'appuient pour façonner leur vision de l'histoire et de la manière dont il faut l'écrire. On utilise en premier lieu les quelques préfaces attribuées aux auteurs, ainsi que les textes eux-mêmes. Suétone a alors pu leur servir de repoussoir comme d'idéal, selon le point de vue considéré et l'objectif visé. Il faisait en tout cas presque toujours partie des auteurs à lire et à connaître pour qui voulait écrire l'histoire (antique ou moderne).

Les considérations sur l'écriture de l'histoire émergent très progressivement, et les avancées ne sont pas linéaires ; Henri-Irénée Marrou mettait déjà en garde au siècle dernier :

N'idéalisons pas trop toutefois cette période de notre conception de l'histoire : les progrès y furent comme ils sont toujours, lents et contrastés. L'humanisme a connu lui aussi ses faussaires⁴.

1 Dinah Ribard et Hélène Fernandez, « Histoire », art. cit., p. 844.

2 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, op. cit., p. 13.

3 *Ibidem*, p. 41.

4 Henri-Irénée Marrou, « Qu'est-ce que l'histoire ? », in *L'histoire et ses méthodes*, sous la direction de Charles Samaran, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », 1961, p. 22.

Les progrès de la conceptualisation de l'histoire sont d'abord liés au « réveil de l'histoire politique à la Renaissance⁵ », qui met en avant Tite-Live, ainsi que Polybe et Tacite. De nombreux juristes comme Budé, Baudouin ou Bodin, se sont aussi intéressés à la lecture ou à l'écriture de l'histoire, insistant sur les points techniques, philologiques, numismatiques ou archéologiques, qui permettent d'accéder à une connaissance meilleure du monde antique. Les nombreux détails législatifs donnés par Suétone lui offrent dès lors une place importante dans le tableau, et Bodin relève entre autres qu'il y a « beaucoup de lois, d'édits, de senatus-consultes [qui] ne figurent chez aucun autre historien⁶ ». Or, pour lui « the good historian must be familiar with the principles of statescraft⁷ », d'où l'importance des précisions techniques, évoquées régulièrement dans les biographies impériales, pour la nouvelle méthode historique qui commence à émerger. Malgré cela, Tacite et Tite-Live sont de loin les plus cités en exemple (souvent pour une mise en concurrence, opposant densité du premier et développements rhétoriques du second), même si l'importance de Salluste n'est pas à négliger, puisque c'est lui qui a été le plus lu au Moyen Âge et qu'il occupait encore « à l'époque de Pic de la Mirandole, à celle d'Erasme, à celle de Ronsard et à celle de Montaigne, une situation de premier plan⁸. »

Suétone quant à lui est évoqué par les théoriciens du XVI^e siècle sous un angle essentiellement moral, pour juger de la nécessité de peindre les vices des empereurs comme il l'a fait. Bodin justifie au milieu du siècle le contenu des *Vies* par le fait que Suétone nous décrit « tous ces forfaits purement, simplement, et sans la moindre emphase⁹ », présentant toujours les événements de manière neutre et sans chercher à influencer le lecteur. Les vices des empereurs méritent selon lui d'être exposés en ce que « l'opinion s'en saisit et que les mœurs du peuple sont toujours régies par l'exemple du prince¹⁰ ». Il admet toutefois que « l'importance excessive qu'il accorde à leurs vices les plus honteux¹¹ » est contestable, mais estime que d'autres auteurs sont plus condamnables sur ce point. Il cite notamment Lampride et ses descriptions des vices d'Hélioga-

5 Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire*, op. cit., p. 100.

6 Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, in *Œuvres philosophiques*, texte édité, traduit et publié par Pierre Mesnard, t. 1, Paris, Presses Universitaires de France, « Corpus général des philosophes français », 1951 [il reprend l'édition de 1572], p. 308, col. 1.

7 Julian Harold Franklin, *Jean Bodin and the sixteenth-Century Revolution in the methodology of Law and History*, New-York – Londres, Columbia University Press, 1963, p. 139.

8 Jean-Claude Margolin, « Salluste et l'humanisme pédagogique en France au XVI^e siècle », art. cit., p. 629.

9 Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, op. cit., p. 299, col. 2.

10 *Ibidem*, p. 307, col. 2.

11 *Idem*.

bale, « qu'il paraît moins [...] décrire que [...] proposer à l'imitation de tous¹² ». Le débat sur la moralité des exemples anime tout le XVI^e siècle, et en 1599 La Popelinière, qui « trouve pernicieux le pouvoir d'attraction des mauvais exemples, en conclut logiquement à la nocivité de la lecture de Suétone¹³ ». Il semble admirer son style « court et pressé » mais lui trouve « plus de nerfs et volonté que de corps ny de pouvoir à eslever le bastiment digne d'y loger l'Histoire »¹⁴. L'auteur évoque la vie de Suétone, « mise devant ses Césars », qui serait l'œuvre d'un certain « Tuccius Maxianus Florentin »¹⁵, ce qui tend à prouver qu'il possédait les biographies de Suétone dans une édition latine car cela ne correspond pas au paratexte des versions françaises identifiées.

Le débat se prolonge au siècle suivant, et le P. Le Moyne est alors le juge le plus sévère :

Y a-t-il plus infâme école du vice, un lieu de scandale plus vilain, et plus dangereux, que l'histoire des douze Césars, comme Suétone l'a écrite¹⁶ ?

S'il est le plus incisif, Le Moyne n'est cependant pas le seul à vilipender l'amoralisme supposé des *Vies*. Vossius quant à lui « recommande d'écrire la vie des bons plutôt que celle des scélérats¹⁷ », de même que Mascardi ou Rapin. D'autres auteurs, moins catégoriques, se montrent aussi sceptiques face à la représentation des vices impériaux :

Le port-royaliste Sébastien Le Nain de Tillemont, qui dans ses écrits prend position à bien des égards contre la théorie et la pratique jésuites de l'histoire, s'accorde pourtant avec Le Moyne et Rapin pour juger bon de supprimer les actions scandaleuses¹⁸

12 *Idem*.

13 Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire*, *op. cit.*, p. 170. Il le cite néanmoins comme source sur certains points, au sujet de Pompée par exemple (Lancelot du Voisin de La Popelinière, *Histoire des histoires*, texte revu par Philippe Desan, Paris, Arthème Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1989 [1599], t. 1, Cinquiesme livre, p. 237).

14 Lancelot du Voisin de La Popelinière, *Histoire des histoires, ou l'idée de l'histoire accomplie*, *op. cit.*, t. 1, Sixiesme livre, p. 280.

15 *Ibidem*, p. 281.

16 Pierre le Moyne, *De l'histoire*, Dissertation III, Article 10, éd. 1670, p. 166, cité par Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire*, *op. cit.*, p. 171.

17 *Ibidem*, p. 61.

18 *Ibidem*, p. 159.

Ces critiques n'empêchent toutefois pas le texte de Suétone de circuler, et les historiens le connaissent. Le Nain de Tillemont, qui supprime également les présages, se sert par ailleurs assez abondamment des informations fournies par Suétone pour écrire son *Histoire des empereurs romains*. A l'opposé, Lucinge estime que les mauvais princes, qui ont souvent une fin malheureuse, constituent une preuve que « Dieu ne laisse rien impuny¹⁹ », et sont tout à fait utiles. Il recommande par ailleurs la lecture de Suétone (ainsi que celle de Thucydide, Tite-Live, Tacite, Appien, Dion Cassius, Paul Diacre,... en somme presque tous les historiens antiques connus). Ce débat sur l'utilité morale des mauvais exemples tend toutefois à s'essouffler au fil du siècle même si le climat n'est pas encore serein à la fin de notre période et que « les condamnations d'ouvrages historiques sont assez fréquentes au XVIII^e siècle²⁰ ». L'*Histoire romaine* des pères Catrou et Rouillé ou celle de Charles Rollin conservent ainsi une certaine « vocation moralisatrice²¹ », dans laquelle l'histoire est considérée « à la fois comme une œuvre littéraire et comme un instrument d'éducation morale²² ».

Malgré cela, dès la fin du XVI^e siècle, le développement de « l'anthropologie pessimiste des protestants leur permet d'y voir un tableau fidèle de la misère humaine²³ », et Suétone tend à être de moins en moins jugé pour le caractère amoral des faits qu'il rapporte. On est donc très loin d'un jugement *a priori* uniforme et négatif sur l'ensemble des trois siècles.

Son style, très apprécié dans l'Antiquité, trouve aussi dès la Renaissance des défenseurs de poids, qui l'ont même parfois placé devant Tacite :

Joseph Scaliger en faisait le plus grand cas ; Juste Lipse lui reconnaît dans l'expression de la pureté, de l'élégance, de l'exactitude : enthousiasme exagéré, mais moins encore que celui de Louis Vives et de quelques autres commentateurs qui ont osé préférer Suétone à Tacite²⁴.

19 René de Lucinge, *La Manière de lire l'Histoire*, édition critique par Michael Heath, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1993 [1614], p. 60.

20 Jean-Pierre Guicciardi, « Préhistoire de l'histoire – La dialectique de la vérité et de l'erreur dans quelques "artes historicae" (fin XVII^e-XVIII^e siècle) », art. cit., p. 11.

21 Mouza Raskolnikoff, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, op. cit., p. 497.

22 *Ibidem*, p. 508.

23 Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire*, op. cit., p. 173.

24 Préface de J.-P. Charpentier aux *Œuvres de Suétone*, traduction française de La Harpe, refondue avec le plus grand soin par M. Cabaret-Dupaty, Paris, Garnier, « Bibliothèque latine-française », Paris, s.d. [1865], p. XVIII.

Cet enthousiasme a permis au texte de Suétone de se maintenir parmi les histoires antiques les plus lues. Au-delà du jugement de valeur, c'est peu à peu la véracité des faits qui l'emporte, et Roger Chartier note un changement de point de vue en ce sens dans le dernier tiers du XVI^e siècle :

La place première donnée au document transforme la signification même de l'histoire non plus définie comme un discours qui pouvait faire la part belle au légendaire ou à l'imaginaire mais comme un effort pour une reconstruction aussi certaine que possible du passé²⁵.

Philippe Desan estime que ce courant favorisant une « histoire plus objective » a connu « son apogée de 1576 à 1579 », avec Bernard du Haillan (*Histoire de France*, 1576), Jean du Tillet (*Memoires et recherches*, 1578) ou encore Nicolas Vignier (*Sommaire de l'histoire des Francois*, 1579)²⁶.

Par la place qu'il accorde aux écrits de première main, Suétone apparaît donc comme une source d'inspiration, même si « [d]e Dupleix à Saint-Réal, refléurit un genre historique où le bien dire, le beau récit et la leçon morale comptent infiniment plus que l'exactitude des faits²⁷ », et où les discours de Tite-Live sont plus appréciés que les références de notre biographe aux écrits originaux. Suétone multiplie en effet les références à des textes authentiques et est reconnu pour avoir toujours privilégié les archives sur les témoignages de seconde main : même si certaines citations ou certains détails ont une origine douteuse, on ne peut nier qu'il ait consulté les archives impériales et ait systématiquement indiqué les flottements par un terme comme *ferunt* ou *audivi*.

Les traités visant à définir une méthode universelle de recherche historique fondée sur les sources se développent surtout au milieu de la période que nous étudions. Les textes parus au XVI^e siècle ont eu moins d'échos que ceux du siècle suivant, et fournissaient selon Dominique Morineau davantage des références secondaires qu'un « apport

25 Roger Chartier, « Comment on écrivait l'Histoire au temps des guerres de religion », *Annales Économiques Sociétés Civilisations*, juillet-août 1974, 29^e année, n° 4, p. 884.

26 Philippe Desan, *Penser l'histoire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 105.

27 Roger Chartier, « Comment on écrivait l'Histoire au temps des guerres de religion », *art. cit.*, p. 887.

essentiel à la réflexion sur l'histoire²⁸ », même si ce jugement est à relativiser, en considérant par exemple la portée des travaux de Bodin²⁹.

Ces écrits cherchant à établir une théorie de l'écriture comme de l'étude de l'histoire se sont en effet développés de façon bien plus importante dans la seconde moitié du XVII^e siècle et la première partie du siècle suivant, à la suite de la création par Colbert de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres (en 1663). Jean-Pierre Guicciardi évoque un véritable « foisonnement des méthodes pour étudier l'histoire³⁰ » à cette période. « Dans le prolongement des écrits de Lucinge, de Gomberville et de Sorel³¹ », on peut ainsi lire

Balzac, Le Moyne, Saint-Réal, Guéret, Rocolles, Rapin et une foule d'anonymes repren[ant] inlassablement l'inventaire des règles disciplinaires avec une étonnante conformité de vues³².

Chez Le Moyne, on retrouve ainsi le souci de la vérité (« Que l'historien fasse donc sa principale religion de la vérité³³ »), l'importance des sources (« tous les mémoires, toutes les relations, tous les actes publics³⁴ ») ou encore la portée instructive des récits historiques (« instruire le présent et l'avenir par le passé³⁵ »), autant de thèmes qui nous semblent peu novateurs mais qui apparaissaient aux auteurs comme suffisamment mal établis pour être sans cesse rappelés.

La portée de ces « manuels » sur le long terme est toutefois à relativiser et Dominique Morineau note que les *artes historicae* sont « vite fossilisées³⁶ », même si elles ont eu un rôle important au moment de leur publication, la réflexion évoluant ici avec la pra-

28 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, op. cit., p. 26.

29 À titre d'exemple, on trouve encore son traité sur les rayonnages de la bibliothèque de Besançon en 1842, au milieu de nombreuses *artes historicae* du XVII^e siècle (*Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de la ville de Besançon, Histoire*, 2 vol., t. 1, Besançon, Imprimerie et lithographie de Sainte-Agathe, 1842, notice 7, p. 1).

30 Jean-Pierre Guicciardi, « Préhistoire de l'histoire – La dialectique de la vérité et de l'erreur dans quelques "artes historicae" (fin XVII^e-XVIII^e siècle) », art. cit., p. 3.

31 Steve Uomini, *Cultures historiques dans la France du XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 403.

32 *Idem*.

33 Pierre Le Moyne, *De l'Histoire* [1670], op. cit., Dissertation III, Article 2, p. 344.

34 *Ibidem*, Article 5, p. 358.

35 *Ibidem*, Article 6, p. 364.

36 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, op. cit., p. 48.

tique. La fin du XVII^e siècle constitue en effet un moment clef, « dans lequel interféraient des écrits de réflexion et des écrits de description historiques, les unes et les autres se nourrissant de leur substance réciproque³⁷ ». Dès les dernières années du XVII^e et surtout au siècle suivant, elles sont remplacées par des initiations à l'histoire officiellement à destination des néophytes, dont l'ambition est exprimée notamment par Le Lorrain de Vallemont :

Les lois que je vais mettre ici ne sont pas pour ceux qui écrivent aujourd'hui l'Histoire ; ils n'ont que faire de mes avis ; aussi n'est-ce point à eux que j'adresse ces règles. Elles sont pour les jeunes gens qui commencent à lire les Historiens³⁸.

Tous ces textes théoriques sont en effet souvent le fait d'auteurs qui ne sont pas historiens eux-mêmes, et ne sont pas destinés aux historiens mais au lecteur curieux. Ils représentent

davantage l'expression d'une lecture passionnée d'Hérodote ou de César, agrémentée de préceptes empruntés à Cicéron ou Lucien de Samosate, qu'un modèle opératoire en qui les historiens avaient une chance de se reconnaître³⁹.

C'est également le postulat de Saint-Réal, qui « ne porte pas sur la méthode ni sur l'écriture de l'histoire, mais sur l'usage qu'on peut en faire⁴⁰ ». Ce n'est pas tant un modèle à suivre que les auteurs cherchent à présenter mais une figure d'« historien idéal⁴¹ » en faisant part de leurs réactions face à la lecture des historiens qui les ont précédés, à commencer évidemment par les historiens antiques. Et qu'il s'agisse des *artes historicae* ou des initiations à l'histoire, il est presque toujours question de Suétone. Ces théori-

37 Claude-Gilbert Dubois, *La conception de l'histoire en France au XVI^e siècle (1560-1610)*, Paris, Nizet, 1977, p. 8.

38 Cité par Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, *op. cit.*, p. 53.

39 Henri Duranton, « L'académicien au miroir. L'historien idéal d'après les éloges de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », in *L'Histoire au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 449.

40 Christian Meurillon, dans son introduction au texte de l'abbé César Vichard de Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire* [1671], texte établi et annoté par Christian Meurillon, in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, sous la direction de Gérard Ferreyrolles, *op. cit.*, p. 474.

41 Henri Duranton, « L'académicien au miroir. L'historien idéal d'après les éloges de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », *art. cit.*, p. 449.

ciens, érudits, étaient vraisemblablement tous capables de le lire en latin, mais utilisaient aussi les traductions pour une lecture facilitée. Lucinge craignait déjà qu'on lui objecte « la difficulté [des historiens antiques cités], parce qu'ils sont tous étrangers de nostre nation, et qu'il faudroit estre scavant du grec et du latin pour dechiffrer leur leçon » mais anticipe un tel reproche :

Le François ne se peut excuser d'avoir et de lire ces auteurs sur la difficulté du langage : il n'y a point de ces livres que j'ay nommez, ou peu s'en faut, qui ne soit passé en sa prolation⁴².

De la même manière, Saint-Évremond, dans son jugement « Sur les historiens françois », affirmait « que la beauté du François dans la traduction égaloit presque celle du Grec et du Latin⁴³ », signe qu'il ne fréquentait pas seulement les éditions en langue originale.

Son style pose davantage de problème dans ce XVII^e siècle rhétorique, et Guillaume Flamerie de Lachapelle estime que « les historiographes du XVII^e siècle sont partagés sur les qualités littéraires de Suétone, dont le style est jugé tantôt très pur, tantôt plat et monotone⁴⁴. » Jean Le Clerc affirme ainsi que l'écriture des historiens doit avoir pour seules qualités « d'être pur[e], clair[e], & aussi court[e] que possible, sans devenir obscur[e]⁴⁵ », mais ne cite pas Suétone et se réfère néanmoins aux règles établies par les rhéteurs. L'opposition entre historien et orateur émerge donc très progressivement, et le style de Suétone n'est pas toujours pris en exemple pour faire face aux excès rhétoriques.

Pourtant,

Suétone ne manque pas de défenseurs, surtout parmi les partisans des méthodes critiques nouvelles : il est en effet, parmi tous les historiens anciens, celui qui peut illustrer le mieux la rupture avec l'exigence utilitaire de l'*ars his-*

42 René de Lucinge, *La Manière de lire l'Histoire*, *op. cit.*, p. 86.

43 Charles de Saint-Évremond, « Sur les historiens français » [1674], in *Œuvres en prose*, textes publiés avec introduction, notices et notes de René Ternois, 4 vol., t. 3, Paris, Marcel Didier, 1966, p. 70.

44 Suétone, *Vies*, traduction, introductions et notes par Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, Introduction, p. XLI.

45 Jean Le Clerc, « De l'Histoire et de la différence des Historiens Modernes & des Anciens », in *Parrhasiana, ou Pensées diverses sur des matières de critique, d'histoire, de morale et de politique. Avec la Défense de divers Ouvrages de Mr. L.C.*, Amsterdam, édité chez les héritiers d'Antoine Schelte, 1699, p. 173.

torica humaniste : les *Vies* de Suétone correspondent parfaitement avec l'objectif nouveau d'une historiographie où les valeurs d'exactitude et de fidélité l'emportent sur celle de moralité⁴⁶.

Les jésuites, quant à eux, défendant toujours une conception rhétorique de l'histoire, conservent ainsi Tite-Live comme modèle absolu, et ne s'intéressent guère à Suétone. Rapin notamment, dans sa *Comparaison des grands hommes de l'Antiquité*⁴⁷, justifie son choix de Tite-Live comme le meilleur historien latin en l'opposant à César, qui « n'est pas un historien », Tacite, « admirable génie » mais « qui n'est point naturel », ou encore Quinte-Curce, au « style trop fleury », et il n'y évoque même pas Suétone, dont il loue pourtant dans les *Instructions pour l'Histoire* le « talent d'écrire [...] nettement⁴⁸ ». Cette absence tient sans doute au fait qu'il ne classe pas nécessairement Suétone parmi les historiens, les auteurs de vies ayant selon ses dires « dégénéré du caractère d'historien⁴⁹ ». La Mothe Le Vayer diffère peu en affirmant qu'il n'aurait

pas mis Suétone au rang des historiens, si ce qu'il nous a donné des douze premiers Césars ne contenoit avec leurs vies une suite historique de ce qui s'est passé durant un temps si considérable qu'est celui de plus d'un siècle⁵⁰.

Il constate toutefois dans les lignes suivantes que Suétone est toujours nommé lorsqu'il est question d'histoire romaine, et l'exonère des reproches qui lui ont été faits d'un point de vue moral en rappelant que bien des auteurs romains postérieurs à la naissance du christianisme ont tenu des propos opposés à cette religion. Sans être élogieux, son jugement sur Suétone est donc très pondéré, et le choix des éditeurs des *Vies* en 1685 de reproduire son texte s'explique assez bien.

46 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, *op. cit.*, p. 401.

47 René Rapin, « Comparaison de Thucydide et de Tite-Live », in *Les comparaisons des grands hommes de l'Antiquité, qui ont le plus excellé dans les belles Lettres*, t. 1, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1686 [Paris, Muguet, 1684], p. 181.

48 René Rapin, *Instructions pour l'Histoire* [1677], texte établi et annoté par Béatrice Guion, in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, sous la direction de Gérard Ferreyrolles, *op. cit.*, p. 575-676.

49 *Ibidem*, p. 254.

50 François La Mothe Le Vayer, *Jugement sur les principaux historiens grecs et latins dont il nous reste quelques ouvrages*, in *Œuvres*, Nouvelle édition revue et augmentée, t. 4, partie II, Dresde, Michel Groell, 1756 [1665], p. 254.

La Querelle entre Anciens et Modernes, qui affichent une rupture avec les théories antiques, est plutôt favorable à Suétone puisque son texte ne présente justement pas les excès de rhétorique et l'absence de sources que l'on reproche alors aux historiens antiques. Ce débat n'est toutefois pas fondamental dans l'évolution du jugement porté sur les historiens latins, Suétone compris, car l'histoire n'y est abordée qu'à la marge et ne fait pas l'objet d'un développement particulier.

A la fin du XVII^e siècle et au début du suivant, Suétone attire notamment l'attention de Bayle, qui l'inclut parmi les six historiens latins auxquels il consacre une notice. Là encore, en rupture avec le moralisme des siècles précédents⁵¹ mais à la suite de Bodin notamment, c'est la précision de Suétone qui est louée, ainsi que les multiples détails qu'il est le seul à donner sur des points institutionnels par exemple. Dans le *Dictionnaire historique*, Bayle use en effet beaucoup des annotations hors texte, qui sont parfois plus abondantes que le texte lui-même et pour lesquelles il a besoin de sources précises. Ces *marginalia*, très répandus dans la deuxième moitié du XVII^e siècle⁵², favorisent donc les références aux informations techniques que Suétone fournit en grand nombre. Mais Bayle apprécie aussi la présentation des caractères des empereurs. Les propos de Myriam Yardéni concernant son rapport à l'histoire résument bien l'intérêt qu'il peut trouver à la lecture de Suétone :

En effet, l'histoire pour Bayle est et doit être un récit attrayant, qui consiste en l'établissement précis des faits et des chronologies et de leur entrejeu avec le caractère des principaux personnages en lice⁵³.

C'est aussi cet aspect d'« entrejeu » qui séduit Fénelon dans son « Projet d'un traité sur l'histoire ». S'il défend d'abord « l'ordre et l'arrangement⁵⁴ », pour lesquels Suétone n'est pourtant pas un auteur particulièrement représentatif, il estime aussi que notre bio-

51 Bayle (Article « SUÉTONE », in *Dictionnaire historique et critique*, *op. cit.*, t. 3, p. 2812-2816) revient toutefois aussi sur le débat concernant la moralité de Suétone : il en dégage les grandes lignes, rappelant les principaux protagonistes et leurs arguments, mais ce débat perd progressivement en intensité au XVIII^e siècle.

52 Sur ce point, voir Steve Uomini, *Cultures historiques dans la France du XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 447.

53 Myriam Yardéni, « Pierre Bayle et l'histoire de France », in *Repenser l'histoire. Aspects de l'historiographie huguenote des guerres de religion à la Révolution française*, Paris, Champion, 2000, p. 109, citée par Claudine Poulouin, « Pierre Bayle face à l'histoire anecdotique de Varillas : de l'admiration à la réprobation », art. cit., 2004, p. 157.

54 François de Salignac de la Mothe, dit Fénelon, *Lettre à l'Académie*, in *Œuvres*, *op. cit.*, t. 2, p. 1179.

graphe, comme Plutarque, excelle dans la présentation si importante à son goût des caractères :

Une circonstance bien choisie, un mot bien rapporté, un geste qui a rapport au génie, ou à l'humeur d'un homme, est un trait original et précieux dans l'histoire. Il vous met devant les yeux cet homme tout entier⁵⁵.

La recherche de la vérité historique, cette « religion historique⁵⁶ » déjà défendue par Pierre Le Moyne, reste toutefois primordiale et le thème demeure un *leit-motiv* au XVIII^e siècle, énoncé dès le premier quart du siècle par Charles Rollin qui affirme que « ce qu'on doit [...] chercher dans l'histoire préférablement à tout le reste, c'est la vérité⁵⁷ ». On retrouve le même souci chez l'abbé de Mably, bien différent de Bayle et pourtant « animé par l'exigence scientifique de remonter aux "véritables sources" pour éviter les erreurs et les préjugés⁵⁸ ». Mably est cependant particulièrement sévère avec Suétone qui se refuse aux commentaires et présente un récit trop factuel, ne permettant pas de « connoître le génie, l'ambition, la politique de César » ni « l'influence du caractère d'Auguste sur les événements »⁵⁹.

Le souci de la vérité s'impose toutefois et les Antiquaires, qui se passionnent pour les découvertes archéologiques et numismatiques de l'époque, « voyent avec un plaisir singulier sur les Médailles qu'ils ont entre leurs mains les preuves de quantité de faits rapportez par cet Auteur⁶⁰ ». A la fin du siècle, La Harpe, dans son *Lycée*, n'est pas particulièrement élogieux sur les écrits de Suétone, mais rappelle toutefois qu'« [i] est exact jusqu'au scrupule et rigoureusement méthodique. Il n'omet rien de ce qui concerne l'homme dont il écrit la vie⁶¹ ».

55 *Ibidem*, p. 1180.

56 Pierre Le Moyne, *De l'Histoire* [1670], *op. cit.*, Dissertation III, Article 2, p. 344.

57 Charles Rollin, *Traité des études*, in *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. 17, p. 144.

58 Luciana Alocco-Bianco, « L'abbé de Mably et sa conception de l'histoire », in *L'Histoire au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 225.

59 Gabriel Bonnot, abbé de Mably, *De la manière d'écrire l'histoire*, texte revu par Barbara de Negroni, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1988 [1783], p. 347.

60 Laisné, « Remarques sur la personne et les écrits de Suétone », in *Nouveau recueil de pièces fugitives, d'histoire et de littérature*, *op. cit.*, p. 56. Quelques lignes plus bas, il évoque parmi ces Antiquaires « M. Patin, qui a si bien mérité de cette science, a pris à tâche de commenter et d'expliquer Suetone par les Medailles, et il en a fait un Ouvrage fort utile & fort curieux. »

61 Jean-François La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, *op. cit.*, t. 4, première partie – Anciens, p. 395.

Au fil du XVIII^e siècle la définition de Marmontel selon qui « [d]e tous les attributs, le plus essentiel à l'*histoire*, c'est donc la vérité⁶² » revient donc en première ligne et semble s'imposer. La préoccupation de Suétone pour la précision et le détail trouve dès lors sa place dans la nouvelle méthode de recherche historique qui se met progressivement en place, même si son souci de vérité est parfois relatif :

Although the necessity for truth was a constantly reiterated requirement, anyone familiar with Sallust and Suetonius would easily conclude that historical truth did not exclude a generous freedom to select, arrange and fill out events to produce dramatic and intellectually satisfying confrontations⁶³.

On lit donc Suétone en ce sens, et souvent en français. Louis de Beaufort, dans sa *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine* (1738), renvoie par exemple à Suétone lorsqu'il réfléchit à la vérité historique et aux sources qui permettent d'y arriver, « ébauchant ainsi les grandes lignes de ce que l'on appellera plus tard la *Quellenforschung*⁶⁴ ». Dans ses *Principes de l'histoire*, Juvenel de Carlenca mentionne « deux belles éditions⁶⁵ » des *Vies*, celle de Graevius (1691) et celle de Pitiscus (il en cite la réédition de 1714), mais aucune traduction. Il ajoute cependant la formule « entr'autres », laissant présager qu'il a eu accès à d'autres versions du texte, d'autant qu'il cite les traductions d'autres auteurs antiques : Tite-Live, Cornelius Nepos, Quinte-Curce ou encore Tacite.

Le XVIII^e siècle voit aussi le succès chez les théoriciens des écrits de Saint-Réal (rédigés au siècle précédent) et de sa conception de l'histoire, « une histoire événementielle dont les forces motrices sont les caractères de ses acteurs⁶⁶ », que l'on peut rapprocher

62 Jean-François Marmontel, *Éléments de littérature*, édition présentée, établie et annotée par Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères, 2005 [1787], article HISTOIRE, p. 612.

63 Richard William Southern, « Aspects of the european tradition of historical writing. 1. The classical tradition from Einhard to Geoffrey of Monmouth », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 20, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, p. 178. Il est vrai que Southern écrit à un moment où Suétone subit encore les jugements néfastes qui ont été portés sur son œuvre à la fin du XIX^e siècle, son propos est donc sans doute un peu exagéré, mais il relève néanmoins une technique assez claire chez Suétone, qui dit le vrai mais sélectionne et oriente parfois les informations.

64 Mouza Raskolnikoff, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, op. cit., p. 422.

65 Félix de Juvenel de Carlenca, *Principes de l'histoire*, Paris, Barthélémy Alix, 1733, p. 136.

66 Claudine Poulouin, « Pierre Bayle face à l'histoire anecdotique de Varillas : de l'admiration à la réprobation », art. cit., p. 158.

de Tacite mais également du style biographique de Suétone dans lequel la personnalité des empereurs est fondamentale.

Les différentes versions de la *Méthode pour étudier l'histoire* de Lenglet du Fresnoy permettent aussi de montrer cet intérêt, puisqu'il « présente l'avantage de consacrer un développement à l'histoire des grands hommes, car celle-ci fournit des exemples qui formeront d'autres héros⁶⁷ ». Concernant les premiers empereurs romains, il affirme à propos de Suétone :

C'est par cet auteur qu'il faut commencer la lecture de l'histoire de tous ces princes. Il est juste, avant que de connoître leur vie publique, de voir au moins la conduite qu'ils tenoient dans le particulier ; c'est même souvent ce qui décide du caractère des souverains, dont le génie et les mœurs n'influënt que trop dans le gouvernement⁶⁸.

Mais malgré ces textes importants, ce siècle est surtout celui où les théoriciens de l'histoire perdent progressivement du terrain et reprennent des idées déjà énoncées plus souvent qu'ils n'innovent, tandis que « ce sont au contraire certains praticiens – Montesquieu, Voltaire, beaucoup d'autres – qui sont en avance et font preuve de modernisme⁶⁹. » Il nous faut donc aller chercher aussi chez les historiens eux-mêmes les traces de l'influence de Suétone et de ses traductions.

1.2. Les historiens

Les liens entre les historiens de la période étudiée et ceux de l'Antiquité sont multiples, si bien que Dominique Morineau va jusqu'à affirmer que

67 Catherine Volpilhac-Auger, « D'*Histoire en Vie*, la biographie parmi les genres de l'histoire (xvii^e-xviii^e siècles », art. cit., p. 40.

68 Nicolas Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire, avec un catalogue des principaux historiens, et des remarques sur la bonté de leurs ouvrages et sur le choix des meilleures éditions*, nouvelle édition augmentée et ornée de cartes géographiques, 3 vol., t. 1, Paris, Pierre Gandouin, 1729 [1713], p. 548. Dans le second tome, consacré aux livres nécessaires à la lecture de l'histoire, il mentionne (p. 482) trois éditions latines des *Vies* (1644, 1684 et 1714) ainsi que la traduction italienne pourtant déjà ancienne de Paolo del Rosso, mais aucune version française. Il cite pourtant dans le tome 3 (p. 226) onze éditions latines, deux éditions de la traduction italienne et la version de Du Teil (1661). Il lisait par ailleurs certaines traductions d'historiens puisqu'il évoque dans la page suivante plusieurs versions de Tacite qu'il compare entre elles.

69 Jean-Pierre Guicciardi, « Préhistoire de l'histoire – La dialectique de la vérité et de l'erreur dans quelques "artes historicae" (fin xvii^e-xviii^e siècle) », art. cit., p. 20.

tout l'édifice de la doctrine historique repose sur l'historiographie antique, où l'on va chercher à la fois des règles pour l'histoire et l'exemple de leur parfait accomplissement⁷⁰.

Les historiens, même ceux qui écrivent l'histoire de leurs contemporains, puisent donc toujours aux sources antiques. Concernant Suétone, l'exemple le plus évident est celui d'Eginhard, dont la *Vie de Charlemagne* reprend au Moyen Âge la *Vie d'Auguste* à une époque où les érudits se consacraient souvent à l'histoire universelle. Johannes Cuspinan a de son côté « complété » le texte de Suétone en présentant tous les empereurs « romains » de Jules César à Frederik III⁷¹.

Quant à la méthode de recherche, à la fin du xv^e siècle, Gaguin « recommandait constamment la lecture directe des auteurs, la critique des textes, la traduction⁷² », et a écrit l'une des premières histoires françaises tout à fait documentée⁷³, à la manière de certains auteurs antiques et en particulier de Suétone dont il avait copié le texte en 1468⁷⁴. Il instaure ainsi une tradition de recherche historique inspirée des juristes, qui questionnent les preuves et interrogent les textes.

De manière plus générale, d'autres historiens se sont aussi inspirés sporadiquement des *Vies*, et notamment de leur organisation, générale par règne, et particulière avec la séparation entre vices et vertus. On trouve parmi eux les auteurs de biographies humanistes, comme Boccace et sa vie de Dante, qui s'inspire plus de Suétone que d'autres historiens romains. Dans un jugement aujourd'hui daté, Georges Lefebvre affirmait que ces biographies, « si elles sont intéressantes comme sources, sont loin d'être satisfaisantes comme ouvrages d'histoire⁷⁵. » On retrouve dans ses propos les critiques alors formulées à l'encontre de Suétone, dont la recherche documentaire était appréciée mais l'organisation des éléments rejetée.

70 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, op. cit., p. 321.

71 *Biography, Historiography, and Modes of Philosophizing, The Tradition of Collective Biography in Early Modern Europe*, op. cit., p. 4.

72 Pascale Bourgain, « L'historiographie humaniste en France (1400 – 1560) », in *La Storiografia umanistica*, Messine, Sicania, 1992, t. 2, p. 772.

73 Son *Compendium historiae Francorum*, publié en 1494 et traduit en français vingt ans plus tard a connu dix-neuf éditions en latin de 1494 à 1586, et sept en français de 1514 à 1538, d'après François Roudaut, *Le livre au xv^e siècle, Éléments de bibliologie matérielle et d'histoire*, op. cit., p. 80.

74 Franck Collard, *Un historien au travail : Robert Gaguin*, Genève, Droz, 1996, p. 61.

75 Georges Lefebvre, *La naissance de l'historiographie moderne*, Paris, Flammarion, « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1971, p. 73.

Les historiens ont longtemps tenté de mettre en pratique ce que presque tous revendiquaient dans leurs préfaces : faire passer l'utile avant l'agréable, et fournir un recueil d'exemples de bonne conduite ou de comportements à bannir. Suétone apparaissait donc en cela comme une source importante, même si on a pu à l'époque moderne lui reprocher d'une part une vision trop myope de l'histoire, qui éloignerait la biographie de la « grande » histoire, d'autre part une présentation trop détaillée des vies et surtout des vices des empereurs. Moréri, dans son *Grand dictionnaire historique*, consacre une colonne complète à Suétone et précise qu'« il composa la vie des douze césars, qui est également utile & agreable⁷⁶. » Même si dans les *Vies l'utile* ne prime pas selon lui sur l'*agréable*, les biographies impériales répondent aux deux impératifs, et Moréri cite d'ailleurs l'ouvrage dans chacune des notices consacrées aux empereurs⁷⁷. Nicolas Coëffeteau a lui aussi beaucoup utilisé les informations données par Suétone pour écrire son *Histoire romaine*⁷⁸. Cette somme, figurant dans bien des bibliothèques, était souvent lue en complément et parfois à la place des auteurs antiques, comme le recommande Charles Sorel :

Pour n'avoir pas tant de peine à assembler les Histoires des premiers Empe-
reurs, lesquelles mêmes ne sont pas toutes en Français, au lieu de voir tant
d'Histoires particulières, on peut voir l'*Histoire romaine* de M. De Coëffe-
teau⁷⁹.

Aussi complète soit-elle, cette *Histoire romaine* tient cependant davantage de la compila-
tion, et on a pu la décrire comme un « élégant "collage" de traductions trop libres pour
porter un autre nom que le sien⁸⁰ » (celui de Coëffeteau). Il en va de même de la *Biblio-*

76 Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique ou mélange curieux de l'histoire sainte et profane*, Lyon, Jean Girin et Barthélémy Rivière, 1674, p. 1249, col. 1.

77 Dans plusieurs de ces notices, il indique même le numéro du chapitre auquel il se réfère, preuve qu'il connaît très bien le texte ou l'a eu en main au moment de composer son dictionnaire. Voir notamment la notice sur Auguste (Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique ou mélange curieux de l'histoire sainte et profane*, Lyon, Jean Girin et Barthélémy Rivière, 1674, p. 178, col. 2).

78 Nicolas Coëffeteau, *Histoire romaine, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis le commencement de l'Empire d'Auguste, avec l'Epitomé de Florus*, Paris, Cramoisy, 1623.

79 Charles Sorel, *La Bibliothèque française (1667)*, op. cit., p. 213. Sorel n'est cependant pas représentatif de l'ensemble des gens de lettres puisqu'il défend l'usage presque exclusif du français, estimant que « les Auteurs Anciens et les Auteurs Etrangers, n'ont tenté aucune sorte d'ouvrages, dont les Français ne se soient rendus capables » (*Ibidem*, p. 215).

80 Bernadette Bearez Caravaggi, « Vers les "Belles infidèles". Les théories de la traduction en France de 1600 à 1640 », in *Studi di cultura francese et europea in onore di Lorenza Maranini*, sous la direction de Giorgetto Giorgi, Aurelio Principato, Elisa Biancardi et Maria Cecilia Bertolotti, Fasano, Schena Editore, 1983, p. 199.

thèque historique de Nicolas Vignier, qui regroupe les informations tirées des anciens pour établir une chronologie précise. Citant bien plus volontiers Tacite et Dion Cassius pour le début de la période ou Eusèbe pour la fin, il s'en remet néanmoins à plus de dix reprises à Suétone au sujet des règnes qui le concernent, essentiellement pour des points de chronologie précis où l'auteur des biographies impériales est le seul à donner l'information⁸¹.

Quand des historiens du xvii^e siècle ont souhaité élargir le champ de l'histoire, certains se sont engagés, comme Mézeray dans son *Histoire de France* qui connut un grand succès, dans des récits où l'*agréable* prime sur l'*utile*. Mézeray fréquenta cependant de manière assidue les classiques romains pour composer ses ouvrages, et il est tout à fait possible qu'il en ait lu au moins une partie dans les traductions de Jean Baudouin, dont il était l'ami intime⁸². Il s'inspire en particulier des portraits des biographes antiques, faisant de chaque description de personnage historique un « élément détachable, et qui peut facilement devenir un morceau de bravoure⁸³ ». Sans les défendre clairement, Mézeray n'hésite pas non plus, à la manière des anciens, à introduire dans son texte quelques prodiges, et « donne toujours dans son récit la description des comètes⁸⁴. »

D'autres historiens ont mené des réflexions qui ont conduit à

séparer de plus en plus clairement les genres proches, ce qui entraînera une réflexion approfondie sur la nature de l'histoire, ses fins et ses méthodes, afin de la distinguer nettement de tout ce qui peut lui ressembler sans en être⁸⁵.

Dans ce contexte de redéfinition des genres, les biographies de Suétone ont donc retrouvé de l'intérêt puisque le genre permettait une autre vision des personnages historiques et de certains événements. Ce sont d'abord les écrivains annalistiques qui ont été

81 Nicolas Vignier, *Bibliothèque historique*, Paris, L'Angelier, 1587. Pour les références à Suétone, voir notamment les p. 685, 722 ou 728.

82 D'après Wilfred Hugo Evans, *L'historien Mézeray et la Conception de l'Histoire en France au xvii^e siècle*, *op. cit.*, p. 49.

83 Jacqueline Plantié, *La mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, *op. cit.*, 1994, p. 38.

84 Wilfred Hugo Evans, *L'historien Mézeray et la Conception de l'Histoire en France au xvii^e siècle*, *op. cit.*, p. 132.

85 Michel Bouvier, préface du texte d'Antoine Varillas, *Les Anecdotes de Florence ou l'Histoire secrète de la maison de Médicis* [1685], *op. cit.*, p. 8.

dénigrés – toute proportion gardée, Tacite restant l'historien latin le plus lu⁸⁶ – à la fin du XVII^e et au début du siècle suivant, au profit de ceux « dont l'œuvre a un caractère spécial, [...] qui sont une source de documentation dans l'histoire de la civilisation⁸⁷ ». Les annalistes, déjà critiqués depuis la Renaissance, ne sont donc plus les seuls modèles, et les historiens cherchent plutôt chez des auteurs comme Suétone un point de vue sur l'Homme. La polémique soulevée par les *Anecdotes* de Varillas à la fin du XVII^e siècle relance aussi le débat sur l'importance de la peinture des mœurs et son utilité. Elle a en effet

coïncidé avec le surgissement de l'individuel, de l'introspection psychologique, avec le parti pris d'une séduction littéraire et mondaine d'une histoire vulgarisée : à la fois symptôme et moyen d'une évolution de la discipline, plutôt que cause profonde⁸⁸.

Moins soumis à l'idée d'une histoire comme « miroir des princes » où l'utilité morale devait primer pour permettre la formation des puissants, les historiens de la fin du XVII^e siècle et du suivant cherchent à se démarquer aussi par le style de leurs textes, puisant une fois encore dans les exemples antiques. L'histoire était en effet aussi considérée au XVII^e et au XVIII^e siècle comme un « genre littéraire où les qualités d'expression comptaient au moins autant que l'exactitude, l'érudition, ou l'invention scientifique⁸⁹ ». En matière de style, chez les jésuites en particulier on admire souvent Tite-Live, alors que l'écriture de Suétone, on l'a dit, a régulièrement été décriée, mais elle avait aussi des amateurs dont certains sont cités par Morineau :

86 Catherine Volpilhac-Auger estime toutefois que les décennies « qui vont faire de Tacite l'historien le plus réputé, l'écrivain le plus fascinant de l'antiquité » sont les quatre dernières du XVIII^e siècle, « de l'*Encyclopédie* à la Révolution », Catherine Volpilhac-Auger, *Tacite en France de Montesquieu à Châteaubriand*, Oxford, Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the eighteenth century », n° 313, 1993, p. 41.

87 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, *op. cit.*, p. 474.

88 Philippe Hourcade, « Problématique de l'anecdote dans l'historiographie à l'âge classique », in *L'Histoire au XVII^e siècle*, sous la direction de Suzanne Guellouz, *Littératures classiques*, Paris, Klincksieck, n° 30, 1997, p. 82.

89 Bernard Gresperrin, *La représentation de l'histoire de France dans l'historiographie des Lumières*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1982, 2 vol., t. 1, p. 5.

L'auteur de *La science de l'histoire* parle d'un beau style raccourci, et Laisné le trouve « vif et concis, mais en même temps clair et net, simple et sans ornement », Juvenel de Carlenca regrette son absence d'éloquence⁹⁰.

Les historiens, à la recherche de leur propre style français, ont pu trouver dans le style assez lapidaire et « dépouillé jusqu'à la sécheresse⁹¹ » de Suétone une façon de fuir les excès de rhétorique, de plus en plus décriés à partir de la fin du XVII^e siècle même si la conception dominante continue à les approuver, comme en témoignent les protestations de Montesquieu ou du jeune Voltaire au siècle suivant. Dès la Renaissance, l'histoire rhétorique avait subi quelques critiques et en 1644, La Mothe Le Vayer rejetait par exemple le « style affecté », qui aurait pu « rendre suspecte une narration historique »⁹², et privilégiait un style plus épuré. Quelques décennies plus tard, Rapin, dont les prises de positions sont souvent éloignées de celles de La Mothe Le Vayer, admire pourtant lui aussi le style des *Vies* et se dit charmé par « l'élégance et la simplicité du texte », même si c'est Tite-Live surtout qui mérite selon lui l'« admiration de tous les siècles »⁹³. De tels jugements se retrouvent tout au long des siècles étudiés, sans former pour autant une progression linéaire et régulière vers un abandon de la rhétorique, l'exemple de Rapin montrant bien l'ambivalence possible puisqu'il vante la simplicité de Suétone tout en plaçant Tite-Live au premier plan. En matière de style, on apprécie aussi chez Suétone cette capacité à dire le vrai en laissant entendre un jugement qui n'est *a priori* jamais du fait de l'auteur mais toujours celui du lecteur.

90 Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, *op. cit.*, p. 403. Le jugement de Juvenel de Carlenca est en fait bien plus sombre, puisqu'il trouve Suétone « aussi infâme dans sa narration, que les Empereurs dont il parle l'étoient dans leurs actions. » (*Principes de l'histoire*, Paris, Barthélémy Alix, 1733, p. 136.)

91 *Vies des Douze Césars*, introduction de Perrine Galand-Hallyn, traduction de Pierre Klossowski, *op. cit.*, Introduction, p. 4.

92 François La Mothe Le Vayer, *Du peu de certitude qu'il y a dans l'Histoire* [1638], texte établi et annoté par Frédéric Charbonneau et Hélène Michon in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, *op. cit.*, p. 240.

93 René Rapin, *Instructions pour l'Histoire* [1677], texte établi et annoté par Béatrice Guion, in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, *op. cit.*, 2013 [1670], p. 614-615.

Par ailleurs, la précision dont fait preuve cet auteur⁹⁴ a inspiré de nombreux historiens désireux de produire une histoire aussi bien informée. L'idée qu'il « est impossible de décider qu'un fait est historique et qu'un autre est une anecdote digne d'oubli⁹⁵ » se développe progressivement, et les auteurs qui ont abandonné l'ambition des histoires universelles du siècle précédent retrouvent de l'intérêt pour l'écriture du détail et de l'anecdote telle qu'elle était pratiquée par Suétone. Simon de Riencourt insiste ainsi sur la nécessité d'être « trescertain de [la] verite » des faits et de « circonstancier & de détailler tous les faits particuliers »⁹⁶. L'abbé Fleury lui-même, que l'on ne peut guère classer parmi les fervents admirateurs de Suétone, souligne néanmoins que « l'histoire même profane ne consiste pas uniquement en des faits extérieurs et sensibles » mais qu'elle explique les desseins des princes, « leurs conseils, leurs maximes »⁹⁷. Si l'affirmation tient du lieu commun depuis le XVI^e siècle, elle s'applique particulièrement bien au texte de Suétone. L'abbé Fleury rejette tout de même l'anecdote pure et les « menus faits sans liaison entre eux⁹⁸ » mais semble s'accommoder d'un récit non chronologique au style simple⁹⁹.

Au XVIII^e siècle, Suétone est encore lu par beaucoup d'historiens, et Catherine Volpilhac-Augier affirme même que « la vulgate se fonde [...] sur Suétone¹⁰⁰ », malgré la « mauvaise presse » dont il ferait l'objet. Pour souligner l'omniprésence de Suétone (mais d'un Suétone pas toujours bien maîtrisé) dans les références historiques, elle prend un peu plus tard l'exemple de la phrase de *Caligula*, XXX, dans laquelle l'empereur souhaite que le peuple n'ait qu'une seule tête pour pouvoir mieux le détruire :

94 « Suetonius rarely makes a mistake » constatait Clara Holzhauser dans sa thèse du début du XX^e siècle, après avoir consacré son travail à rechercher des preuves numismatiques, annalistiques, littéraires etc. de toutes les informations vérifiables données par Suétone dans la vie de Tibère. Voir *An epigraphic commentary on Suetonius' Life of Tiberius*, Philadelphie, Université de Philadelphie, 1918, p. 5.

95 Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 1971, p. 34.

96 Simon de Riencourt, *Histoire de la monarchie françoise, sous le regne de Louis le Grand*, troisième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Lyon, Hilaire Baritel, 1693 [1688], t. 1, p. vi et p. x. Il préfère toutefois Tite-Live à Suétone, affirmant que l'auteur de *l'Histoire romaine* est « presque inimitable », *op. cit.*, p. x.

97 Abbé Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, t. 1, Paris, Mariette, 1724 [1691], p. 19.

98 *Ibidem*, p. 20.

99 Sans citer Suétone pour autant, il affirme que la méthode annalistique de Tacite ne lui semble pas profitable (Abbé Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, *op. cit.*, t. I, 1724, p. 50). Pour ce qui est du style, « les gens sensés ne se paient ni d'épithètes, ni de grandes frases », *ibidem*, p. 23.

100 Catherine Volpilhac-Augier, *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, *op. cit.*, p. 266.

cette phrase se retrouve appliquée à Néron chez Montesquieu (*L'Esprit des lois*, 1748, VIII, 21) comme chez Sénac de Meilhan (*L'Emigré*, 1797, p. 267), à Tibère chez Sade (*Histoire de Juliette*, quatrième partie), et correctement à Caligula chez Chateaubriand (*Génie du christianisme*, 1803, p.582) comme chez Marat (*Les Chaînes de l'esclavage*, 1792, p. 267) ou Desmoulins (*Le Vieux Cordelier*, 1793, n° 3)¹⁰¹.

Autant d'auteurs qui ont donc au moins parcouru le texte de Suétone, ne serait-ce qu'au cours de leur scolarité, et qui en ont gardé en mémoire les principaux épisodes. Or, ils sont loin d'être tous spécialistes de l'histoire antique, et n'en déplaie à Catherine Volpilhac-Augier, ils ne sont sans doute pas tous animés d'une « curiosité malsaine, aisément satisfaite par Suétone¹⁰² ». Même les pères Catrou et Rouillé, tenant d'une histoire exemplariste, *magistra vitae*, reprennent l'opposition entre Suétone et Tacite, affirmant que le premier est une source « moins suspecte » que le second et qu'il faut profiter « du grand nombre de faits qu'il a rassemblés avec choix »¹⁰³.

L'histoire au XVIII^e siècle est décrite par Orest Ranum comme devant « être noble, se-reine, digne et édifiante¹⁰⁴ », mais au milieu de ces contraintes le genre semble chercher sa voie entre « l'érudition pour un public restreint, celui de Bouhier et de ses correspondants, et l'histoire pour le grand public¹⁰⁵ », qui se rapprocherait davantage du roman, même si la notion de vérité historique ne disparaît jamais. Qualités littéraires et recherche scientifique ne s'opposent toutefois pas complètement à l'époque¹⁰⁶, mais vont de pair et la grande majorité des historiens, même les plus précis, tentent de rédiger des textes agréables à lire. Il s'agit pour eux de respecter les injonctions de Batteux et de conserver un « style médiocre » sans jamais « en sortir, pour aller au sublime, ni pour descendre au familier »¹⁰⁷. Le style médiocre représente alors un milieu entre comédie et tragédie, et ne doit pencher ni d'un côté ni de l'autre, ce qui ne l'empêche pas d'être

101 *Ibidem*, p. 432.

102 *Ibidem*, p. 449.

103 François Catrou et Pierre-Julien Rouillé, *Histoire romaine*, t. 37 (*Les empereurs*), Paris, Rollin – Delespine – Coignard, 1732, p. xxij et xxiv.

104 Orest Ranum, « Les historiographes et le Parlement en France au XVIII^e siècle », in *Les historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, sous la direction de Chantal Grell, Paris, Presses Universitaires de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 384.

105 Françoise Weil, « Le dilemme de l'histoire », in *L'Histoire au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 480.

106 Pour la critique de cette opposition entre érudition et valeur littéraire, et notamment son émergence à la fin du XVII^e siècle, voir notamment Françoise Waquet, « *Res et verba*. Les érudits et le style dans l'historiographie de la fin du XVII^e siècle », *Storia della storiografia*, n° 8, Milan, Jaca Book, 1985, p. 98-109.

107 Charles Batteux, *Cours de belles-lettres distribué par exercices*, Paris, Desaint & Saillant, 1747, t. 2, Sixième lettre, p. 126.

agréable. Témoin de la difficulté à opposer aussi clairement les textes, celui de Suétone, malgré sa précision et ses recherches, se situe pour ses lecteurs plutôt du côté de l'« histoire grand public », celle que l'on lit aussi par plaisir, et donc sans aucun doute davantage en français qu'en latin. Pour autant, il ne s'agit pas seulement de plaire, mais aussi d'instruire, et tous les historiens cherchent d'abord la vérité :

[Même si] l'histoire a tourné le dos à l'érudition, [et] a cherché à vaincre le roman sur son propre terrain, celui de l'agrément, elle s'est voulue didactique sans tricheries avec la vérité¹⁰⁸.

Les dates précises données par Suétone ont ainsi été très largement reprises par les érudits, signe que les lecteurs frivoles n'étaient pas les seuls à s'intéresser à ses biographies. De très nombreux historiens ont écrit au XVII^e siècle des histoires romaines, parmi lesquelles figure en bonne place la vaste *Histoire des empereurs & autres Princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Église* de Sébastien Le Nain de Tillemont. L'auteur y procède de manière chronologique et, même s'il se défend dans sa préface de reprendre les « infamies abominables des Tiberes, des Nerons, des Heliogabales¹⁰⁹ » et affirme que les auteurs antiques sont « assez rarement nommez dans le texte, à moins que ce ne soit pour appuyer davantage la vérité de la chose¹¹⁰ », il cite Suétone presque à chaque page lorsqu'il évoque les débuts du principat. Sa méthode place en effet les sources au cœur de son ouvrage, puisqu'il le compose essentiellement autour d'extraits des auteurs antiques, auquel il ajoute des mentions personnelles placées entre crochets. La référence bibliographique qu'il donne mentionne toutefois deux éditions de Suétone uniquement en latin, et il est probable qu'il ait pratiqué le texte en langue originale plus que dans les traductions que nous étudions. Au siècle suivant, Louis-Mayeul Chaudon, dans son *Nouveau Dictionnaire historique*, reprend la démarche de Le Nain de Tillemont, affirmant que le style de Suétone « manque de pureté et d'élégance » et que l'historien a

108Françoise Weil, « Le dilemme de l'histoire », art. cit., p. 495.

109Louis-Sébastien Le Nain de Tillemont, *Histoire des Empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Église, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur temps*, Seconde édition revue, corrigée & augmentée par l'auteur, t. 1, première partie, Bruxelles, Eugène Henry Fricx, 1707 [1690-1697], p. xxij.

110*Ibidem*, p. xxij.

donné « trop de licence à sa plume »¹¹¹, mais reprenant néanmoins les informations données par les *Vies*.

Si, dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734), Montesquieu ne fait pas exactement œuvre d'historien, il utilise à de très nombreuses reprises le texte de Suétone, qui est notamment l'une de ses sources principales pour l'époque d'Auguste. Il ne cite pour autant pas directement les auteurs qu'il utilise, et Suétone ne fait pas exception¹¹². Lorsqu'il fait mention de détails donnés par les *Vies* (Auguste qui porte une « cuirasse sous sa robe¹¹³ »), il ne le fait pas dans les mêmes termes que Bernard Du Teil (qui parlait à ce sujet de « cote de maille »), dont la traduction est déjà un peu datée.

Les encyclopédistes mentionnent quant à eux régulièrement des ouvrages classiques en traduction, et accordent une place privilégiée à l'histoire comme témoignage direct du progrès humain. Dans l'article HISTOIRE, Voltaire relève « la méthode et le style de Tite-Live, sa gravité, son éloquence sage¹¹⁴ », et semble ainsi détacher l'auteur romain de ses contemporains. Tite-Live n'est toutefois pas le seul historien antique auquel les auteurs de l'Encyclopédie renvoient, et un autre modèle semble le remplacer progressivement : Tacite. Par ailleurs, un grand nombre d'historiens antiques sont cités et « les notices biographiques [qui les concernent] paraissent toutes plus élogieuses les unes que les autres¹¹⁵ », à l'exception notable de Suétone, pourtant largement repris dans les articles du *Supplément* concernant les empereurs romains. C'est notamment l'abondance des présages qui lui est reprochée. Ce refus catégorique de l'époque envers les superstitions explique les coupes de la traduction de Delisle de Sales, presque toutes dues à des faits religieux. Cette traduction est aussi remarquable par les très

111 Cité par Catherine Volpilhac-Auger, *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, *op. cit.*, p. 263.

112 P. M. Martin estime que parmi les citations d'auteurs classiques anciens attribuées, 10 % renvoient à Tacite, 8 % à Tite-Live et seulement 2 % au groupe Suétone/ Dion Cassius (« Denys d'Halicarnasse source de Montesquieu », in *L'Antiquité gréco-romaine vue par le siècle des Lumières*, *op. cit.*, 1987, p. 321).

113 Charles Louis de Secondat, baron de Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* [1748], texte établi et présenté par Françoise Weil et Cecil Courtney, introductions et commentaires de Patrick Andrivet et Catherine Volpilhac-Auger, in *Œuvres complètes*, vol. 2, Oxford – Naples, Voltaire Foundation – Istituto Italiano per gli studi filosofici, 2000, p. 187.

114 Cité par Catherine Volpilhac-Auger, « Les historiens de Rome dans l'Encyclopédie », in *L'Encyclopédie et Diderot*, sous la direction d'Edgar Mass et Peter-Eckhard Knabe, Cologne, Dme-Verlag, 1985, p. 261.

115 *Ibidem*, p. 264.

longues réflexions philosophiques qui accompagnent le texte. Là encore, le travail de Delisle peut être rapproché de celui des historiens de la seconde moitié du XVIII^e siècle, comme Charles Palissot de Montenoy (*Histoire raisonnée des premiers siècles de Rome depuis la fondation jusqu'à la république*, 1756) qui estimait « que les événements qui forment la trame de l'histoire romaine sont si connus qu'on ne peut les renouveler que par des réflexions¹¹⁶ ».

Au-delà de ces historiens, d'autres lecteurs moins spécialisés ont aussi pu avoir entre les mains les traductions des biographies impériales, et s'en inspirer de manière diffuse.

2. L'influence des traductions

Disons-le d'emblée, aucune de nos traductions n'a eu l'influence de la compilation médiévale *Li Fet des Romains*, dont les éditeurs affirment :

Ce n'est, il est vrai, qu'une compilation, mais si habile de composition, si vivante d'allure, si variée de ton, mêlant le merveilleux au réel, la poésie à l'érudition, la légende à l'histoire, le raffinement à la bonhomie, qu'elle vaut d'être tenue moins pour une traduction que pour une création. N'a-t-elle pas fait d'ailleurs au moyen âge figure d'original ? S'étant substituée aux textes latins qu'elle traduisait, elle a été longtemps le manuel dans lequel les princes et les clercs ont étudié l'antiquité latine. Traduite à six reprises en italien, traduite également en portugais, ayant servi de source ou de modèle à quelque vingt-cinq compositions postérieures tant en France qu'en Italie, elle a eu une telle vogue et une telle influence, qu'on ne peut lui refuser une place dans l'histoire littéraire du moyen âge¹¹⁷.

Les traductions intégrales des *Vies* que nous avons étudiées ne font cependant pas pâle figure en comparaison de celles des autres auteurs antiques. L'influence la plus évidente est celle que l'on retrouve sous la plume de l'inconnu D. B* ainsi que sous celle de Charles Fontaine. Le premier a remanié le texte de Baudoin, pour en proposer une ver-

¹¹⁶Mouza Raskolnikoff, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, op. cit., p. 19-20.

¹¹⁷*Li Fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Suétone et de Lucan*, op. cit., t. 1, 1935, Introduction, p. VII.

sion personnelle sans qu'il s'agisse d'une véritable traduction. Le second, tout en ayant officiellement traduit Suétone d'après la version italienne déjà ancienne de Paolo del Rosso (peut-être suite à la réédition florentine de 1611), semble aussi avoir lu les traductions françaises qui l'ont précédé. Mais ces deux auteurs ne font que réutiliser le travail de nos traducteurs à des fins personnelles, et parfois mercantiles (ce qui ne leur a apporté que peu de gloire, si l'on en croit l'absence de rééditions et la difficulté même à identifier D. B*).

D'autres traducteurs ont pu, sans pour autant s'attacher à produire leur traduction personnelle des *Vies*, étudier en détail celles que nous avons présentées. C'est le cas notamment de La Porte Du Theil, traducteur d'Eschyle, contemporain de La Harpe et Delisle de Sales. Ce dernier possédait de très nombreuses éditions et traductions des auteurs antiques, mais seulement

deux traductions antérieures à 1600 (alors qu'il possède de nombreuses éditions de la Renaissance), vingt-et-une publiées entre 1600 et 1700, vingt-quatre entre 1700 et 1769, et soixante-douze entre 1770 (date de sa première traduction personnelle) et 1814¹¹⁸.

Cette bibliothèque montre l'intérêt des érudits pour les nouveautés en termes de traduction. Dans ses manuscrits, on a également retrouvé une étude détaillée de la traduction de la *Vie d'Auguste* par La Harpe, dont il relève tantôt une « faute de logique » (V), tantôt une erreur de lexique (LXV) voire un contresens (XCIV). Ces quelques pages de remarques, souvent justifiées, ne reprennent pas celles de Fréron et n'ont *a priori* pas été publiées ni même envoyées à un quelconque correspondant. Il s'agissait vraisemblablement de notes personnelles d'un érudit ayant lu le travail d'un confrère avec l'œil critique de celui qui connaît les enjeux d'une telle entreprise.

Même si elle est parfois fautive et n'a pas acquis le rang de chef-d'œuvre français, la traduction de La Harpe reste cependant, de toutes les versions que nous avons étudiées, celle qui a eu la plus grande influence. Nous avons déjà détaillé à ce sujet les très nombreuses rééditions qui en ont été faites. Jean-René Ladmiral affirme que :

118 Claire Lechevalier, « L'atelier du traducteur : La Porte Du Theil, traducteur d'Eschyle », in *D'une Antiquité l'autre, La littérature antique classique dans les bibliothèques du xv^e au xix^e siècle*, op. cit., p. 180.

l'essentiel tient en peu de mots. S'il est de grandes traductions qui défient le temps, c'est qu'elles ont acquis un statut de texte original. Elles sont devenues des références en elles-mêmes, indépendamment des textes originaux dont elles sont la traduction : elles font tradition dans la langue-culture au sein de laquelle elles sont apparues et dont elles sont devenues dans le même temps un moment-clef.¹¹⁹

Nous ne pouvons pas véritablement en dire autant de la traduction de La Harpe, mais elle a fortement et durablement marqué l'histoire du texte de Suétone et les traductions suivantes. Par ailleurs, la langue d'origine restant, malgré tout, relativement partagée, il est difficile pour une traduction d'un auteur latin d'acquiescer l'aura du Plutarque d'Amyot ou des *Mille et une nuits* d'Antoine Galland, que bien peu de lecteurs français sont capables de lire dans le texte original. Il n'en reste pas moins que La Harpe, avec tous ses défauts, a pu servir de modèle à d'autres.

Au XIX^e siècle, Ferri de Saint-Constant loue la traduction la plus récente, celle de Maurice Levêque, mais en précisant qu'il « a profité du travail de ses prédécesseurs », qu'il cite tous à l'exception notable de Jean Baudoin. Il évoque sans précision « Michel de Tours » et « Desboulrières », égratigne « Duteil » pour ses « expressions surannées », et s'étend plus longuement sur la traduction de La Harpe, dont « le style est facile, correct et élégant », même si les contresens sont de nature à « choquer ceux qui ont une grande connaissance de l'histoire romaine et des usages antiques ». Il identifie également « Ophelot de la Pause » à « Delille de Sales », qui a selon lui « mutilé » le texte avec des défauts « de nature à frapper davantage les moins clairvoyants »¹²⁰. Les détails donnés, s'ils ne prouvent pas une lecture attentive de chaque traduction et ont pu être repris d'autres auteurs, esquissent toutefois une image de la circulation des traductions. Plus près de nous, dans son *Histoire de la traduction en Occident*¹²¹, Henri Van Hoof qui n'a pu, au vu de l'empan chronologique considéré et du caractère international de l'ouvrage, recenser toutes les traductions existantes, en cite toutefois trois de Suétone pour la période considérée : celles de Guillaume Michel, Jean Baudoin et Jean François La Harpe. Les trois autres traducteurs en revanche ne sont pas cités (George de La Bou-

119Jean-René Ladmiral, « Nous autres traductions, nous savons maintenant que nous sommes mortelles... », in *Autour de la retraduction, Perspectives littéraires européennes*, op. cit., p. 43.

120Giovanni Ferri de Saint-Constant, *Rudiments de la traduction, ou l'art de traduire le latin en français, ouvrage élémentaire, précédé d'une notice sur les traductions des auteurs latins*, op. cit., t. 1, p. xxxijj.

121Henri Van Hoof, *Histoire de la traduction en Occident*, op. cit.

tière est même oublié par Guillaume Flamerie de Lachapelle qui s'est pourtant intéressé tout particulièrement aux *Vies* de Suétone pour en proposer la traduction).

Toutes ces traductions ont cependant été rééditées au moins une fois (à l'exception de celle de Delisle de Sales qui semble avoir fait œuvre de philosophe plus que de philologue) et ont pu faciliter la lecture des *Vies* de Suétone par divers auteurs qui se sont inspirés plus ou moins librement des biographies, et que nous ne pourrions pas regrouper ici, cette influence indirecte méritant à elle seule des recherches qui dépassent le cadre de notre travail. Tentons toutefois d'en citer quelques-uns.

Au XVI^e siècle, la lecture en latin reste majoritaire parmi les hommes de lettres et les savants. Montaigne a lu les *Vies*, et les mentionne dans le commentaire qu'il rédige en marge du texte de César¹²². Il les utilise à plusieurs reprises dans ses *Essais* (par exemple en II, 10, lorsqu'il évoque le jugement d'Asinius Pollion rapporté par Suétone dans la *Vie de César*, 56¹²³). Sa connaissance des langues anciennes est cependant trop connue pour que l'on puisse supposer qu'il ait lu les biographies dans la version de Guillaume Michel. L'analyse de ce qu'il nous reste de sa bibliothèque montre en effet beaucoup d'éditions unilingues, aldines, lyonnaises, bâloises ou autres (en particulier un exemplaire de César très abondamment annoté) face à de rares traductions¹²⁴. Nostradamus, qui a emprunté lui aussi à Suétone, ne reprend pas non plus les termes du premier traducteur, puisqu'il décrit le changement de Rome sous le règne d'Auguste comme un passage « de briques en marbre¹²⁵ » là où Guillaume Michel parlait d'une ville originellement en « tuyles et carreaux¹²⁶ ». Papire Masson a lui aussi puisé dans les biographies suétoniennes pour composer une très critique *Vie* de Charles IX qui « circula sous le manteau, sous formes de copies manuscrites et ne fut imprimée qu'au début du siècle suivant¹²⁷ ». Là encore, il y a peu de raisons de croire que cet érudit, écrivant principale-

122D'après Catherine Séguier-Leblanc, article « Suétone », in *Dictionnaire Montaigne*, sous la direction de Philippe Desan, Paris, Classiques Garnier, « Classiques Jaunes », 2018, p. 1796.

123L'exemple est relevé par Gérard Ferreyrolles dans son « Introduction générale », in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, *op. cit.*, p. 33.

124Voir la description donnée par Paul Bonnefon, « La bibliothèque de Montaigne », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n° 2, Paris, Armand Colin, 1895, en particulier p. 332 sq. Les traductions relevées sont principalement celles de textes grecs (une traduction latine de l'*Odyssée*, une autre de Xénophon), mais aussi une traduction espagnole d'un texte portugais ou, plus surprenant, une traduction française de l'histoire des rois de Pologne écrite en latin par Jean Herbut Fulstin.

125Quatrain X, 89 des *Centuries*, cité par Pierre Brind'Amour qui a relevé l'emprunt à Suétone, « Nostradamus et l'histoire romaine », *Cahiers des études anciennes*, n° 23, « Hommage à la mémoire de Ernest Pascal », t. 1, Laval (Canada), Département des littératures, 1990, p. 57.

126Auguste, XXVIII, 5.

ment en latin, avait lu les biographies impériales dans les versions de Guillaume Michel ou George de La Boutière.

Au XVII^e siècle, l'influence des traductions se fait plus nette. Rodolphe Le Maistre complète sa traduction du cinquième livre de Tacite par le « reste du Regne de Vespasien¹²⁸ », où il reprend très largement le texte des *Vies*, en changeant toutefois l'ordre de certains paragraphes. Suétone n'y est pas nommé, pas plus que son traducteur le plus récent, Baudouin, qui a pourtant été consulté et dont on retrouve certaines formules dans le texte de Le Maistre. Racan, dans sa *Vie de Malherbe* écrite vers 1651 pour un projet d'édition des œuvres de Malherbe par Ménage mais non éditée à l'époque, n'est pas sans rappeler quant à lui le style vif de Suétone et son organisation, en particulier quand il évoque la « constitution » et les « sueurs »¹²⁹ de Malherbe avant de faire une liste de ses bons mots. Moins familier des auteurs antiques que Le Maistre, il a très vraisemblablement lu Suétone en français. Olivier Patru, de même, « s'inspire surtout des *Vies* de Suétone¹³⁰ » pour rédiger son portrait de Perrot d'Ablancourt, mais ce traducteur a pu le lire aussi bien dans le texte que dans l'une des versions françaises. Avec plus de succès, Racine, avec sa lecture personnelle du *inuitus inuitam dimisit* qui a inspiré *Bérénice*, connaissait manifestement la biographie de Titus (qu'il avait lue en latin), même s'il a fait le choix d'en transformer l'histoire.

Les traductions circulent donc parallèlement aux éditions latines, même si le texte n'est pas toujours très bien connu. Charles Sorel cite notamment les « *Vies des neuf premiers Empereurs romains*, qui ont été traduites autrefois par Jean Baudouin¹³¹ », qu'il dit « imprimées depuis peu avec des *Annotations* », faisant peut-être référence à l'édition de 1654. Il évoque également la traduction de « M. du Teil », parue quelques années avant la publication de la *Bibliothèque française*.

127 Jacqueline Boucher, « Henri III et le recours à l'histoire dans la vie publique », in *L'histoire et les historiens au XVI^e siècle*, Actes du VIII^e Colloque du Puy-en-Velay, études réunies et présentées par Marie Viallon-Schoneveld, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 159.

128 *Les Œuvres de Cornelius Tacitus, traduction nouvelle par Rodolphe le Maistre, conseiller, Médecin ordinaire du Roi et Premier Médecin de Monseigneur le Duc d'Orléans, frere Vnique de sa Maiesté, avec plusieurs suppléments requis à la suytte de l'Histoire, et Annotations*, Paris, Cra-moisy, 1627, p. 749-752 sq.

129 Honorat de Bueil, Seigneur (dit marquis) de Racan, *Vie de Monsieur de Malherbe*, texte établi et annoté par Marie-Françoise Quignard, Paris, Gallimard, « Le promeneur », 1991 [v. 1651], p. 13.

130 Jacqueline Plantié, *La mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, op. cit., p. 588.

131 Charles Sorel, *La Bibliothèque française (1667)*, op. cit., p. 205.

D'autres érudits, au contraire, décortiquent tel ou tel passage précis du texte afin d'en analyser le sens, comme Jean Boivin le cadet qui rédige trois pages sur la seule expression *Orcus vobis ducit pedes*¹³². S'appuyant sur « une traduction imprimée à Paris en 1611 », plus d'un siècle auparavant (il ne semble donc pas avoir eu accès à la version de Du Teil), il estime que les termes choisis par Baudoin, « Pluton conduit vos pas », ne sont « ni assez expressifs, ni assez fidèles », et propose « Pluton vous tire par les pieds »¹³³. Au XVIII^e siècle, les traductions demeurent donc aussi un terrain d'expérimentations linguistique et stylistique, même si ces remarques pointues ne profitent guère aux traducteurs suivants puisque Delisle de Sales comme La Harpe choisissent des traductions moins fidèles encore, écrivant respectivement « l'enfer conduit vos pas » et « vous irez bientôt chez Pluton ».

Au milieu du XVIII^e siècle, Pierre Chompré reprend quant à lui la traduction de Bernard Du Teil, et Suétone ne fait pas partie des « morceaux qu'[il a] été obligé de traduire, parce que les uns ne l'étoient pas, ou parce que les autres l'étoient tout à fait mal¹³⁴ ». Il se contente d'en moderniser l'orthographe et la ponctuation, et fait quelques adaptations marginales (« comme » remplacé par « puisque » ou une proposition relative un peu lourde remplacée par une indépendante...¹³⁵). Les traductions ne prennent toutefois pas définitivement la place des éditions latines, et à la fin du XVIII^e siècle Saint-Simon ne possédait les *Vies* de Suétone que dans une version originale¹³⁶ et possédait la plupart des classiques en latin ou en grec. Marat quant à lui a peut-être lu l'une des deux traductions de 1771 avant de rédiger *Les chaînes de l'esclavage* (1774), texte dans lequel les références à l'Empire romain sont nombreuses :

de nombreuses anecdotes historiques dépourvues de toute référence s'avèrent traiter de faits que l'on retrouve dans les *Douze Césars* et constituent de ce fait des « citations déguisées »¹³⁷.

132Néron, XXXIX, 5.

133Jean Boivin le Cadet, « Examen d'un passage de Suétone », *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, depuis son établissement jusqu'à présent, avec les Mémoires de Littérature tirés des registres de cette Académie, depuis son Renouveau jusqu'en MDCCX*, t. 1, Paris, Imprimerie Royale, 1717, p. 148.

134Pierre Chompré, *Traduction des modèles choisis de latinité tirés des meilleurs écrivains*, op. cit., t. 2, Avertissement, p. v.

135Ibidem, p. 1-101 (des extraits sont issus de chaque vie, avec une proportion qui respecte globalement le texte de départ).

136Philippe Hourcade, *La bibliothèque du Duc de Saint-Simon et son cabinet de manuscrits (1693-1756)*, Paris, Classiques Garnier, « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2010, Notice E. 604, p. 150.

137Valérie Hendrikx, « Marat et Suétone », in *Présence de Suétone*, op. cit., p. 230.

De manière moins visible et plus difficile à saisir encore, les traductions de Suétone ont aussi pu avoir une influence en profitant aux traducteurs eux-mêmes, « cette "écriture seconde" qu'est la traduction [ayant été pour eux] comme une naissance à l'écriture tout court¹³⁸ ». Ce constat vaut notamment pour Jean Baudoin, qui a beaucoup traduit avant d'écrire ses propres mots, mais sa version de Suétone n'est qu'une petite partie de son œuvre de traducteur. La traduction a sans doute influencé aussi le travail de La Harpe et lui a permis de gagner l'estime d'un certain nombre d'hommes de lettres par son style vif et fluide, qu'il possédait peut-être indépendamment de ce travail de traduction mais qu'il a perfectionné dans cet exercice et qu'il a conservé par la suite dans ses textes et ses écrits critiques. L'activité de critique de La Harpe l'a aussi amené à lire de nombreuses traductions, contemporaines ou antérieures, et à s'interroger de manière plus précise sans doute que d'autres sur sa pratique, en particulier dans le cadre des cours qu'il a donnés au Lycée. Des traductions du XVII^e siècle, il estime ainsi qu'aucune ne peut être sauvée, même si « les plus passables sont celle de Vaugelas, de d'Ablancourt et de Toureil », tandis qu'au siècle suivant « quelques hommes supérieurs se sont aperçus qu'il pouvait y avoir de la gloire à faire revivre un ancien », faisant alors des traductions « des ouvrages de talent et des titres durables de célébrité »¹³⁹.

Par ailleurs, la version de La Harpe revue par Cabaret-Dupaty près d'un siècle plus tard¹⁴⁰ comporte presque assez de modifications pour être considérée comme une retraduction (et aurait sans aucun doute été considérée comme telle au XVI^e ou XVII^e siècle). Le nom de La Harpe figure pourtant en bonne place sur la page de titre, alors que la mention *Vies* n'apparaît pas, au profit d'un générique « Œuvres » assez trompeur, l'unique volume ne contenant que les biographies impériales. Cette mise en avant du nom de l'ancien traducteur, dont le texte est pourtant largement remanié, est une preuve de l'importance qu'il a pu avoir dans un cercle relativement large puisque l'édition Garnier n'est pas une édition savante : elle conserve le bilinguisme mais relègue le texte latin en bas de page, dans une police bien plus petite et difficile à lire, et ne compte aucune note infrapaginale ni en fin de volume. Même s'il est difficile de savoir si c'est le traducteur qui est ici mis en avant ou l'auteur du *Lycée* utilisé dans de très nombreux col-

138Jean-René Ladmiraal, introduction de *L'expérience de traduire*, sous la direction de Mohammed Jadir et Jean-René Ladmiraal, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 9.

139Jean-François de La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, t. 6, Paris, Crapelet, 1816 [1800], p. 370.

140*Œuvres de Suétone*, traduction française de La Harpe, refondue avec le plus grand soin par M. Cabaret-Dupaty, Paris, Garnier, « Bibliothèque latine-française », Paris, s.d. [1865].

lèges encore au milieu du XIX^e siècle, cette reprise marque l'intérêt de ses successeurs pour la figure de La Harpe. Au début de ce XIX^e siècle, ce n'est pourtant pas la traduction de La Harpe mais celle de Delisle de Sales qui figure sur les rayonnages de la bibliothèque de Nîmes, à côté de celles de Baudoin (édition de 1616) et Du Teil (éditions de 1661 et de 1699), accompagnées de six éditions latines (1548, 1595, 1610, 1667, 1800, s.d.)¹⁴¹. Cette traduction de Delisle, souvent négligée, a donc elle aussi trouvé un public, moins large que celui de La Harpe mais néanmoins existant.

¹⁴¹*Catalogue des livres de la Bibliothèque de Nîmes, rédigé par I.-E. Thomas de Lavernède, 2 vol., t. 2, Nîmes, Ballivet et Fabre, 1836, p. 262.*

Conclusion

Du collégien malhabile qui se sert de la traduction comme d'un outil et ne parcourt les biographies que par nécessité scolaire aux lecteurs et lectrices plus libres qui la considèrent comme une œuvre à part entière et y recherchent tantôt la minutie tantôt le scandale, le public des traductions de Suétone est donc extrêmement divers, et évolue au fil des époques, sans qu'il nous soit toujours possible de l'identifier précisément. De grandes tendances se dessinent cependant et malgré ses limites, cette immersion parmi les lecteurs nous a permis sinon de mesurer du moins de commencer à percevoir l'influence de Suétone et de ses traductions. La lecture des *Vies* est en effet pratiquée dans des milieux si divers que le texte apparaît comme l'une des pierres angulaires de la culture française, une œuvre que tout le monde connaît même si chacun y arrive par un chemin différent. Par sa présentation moins ouvertement historique ou politique, il a sans doute été lu de façon plus large que Salluste voire Tacite, même si le public plus étendu est celui qui laisse le moins de traces de sa lecture. Dans la mesure où les *Vies* ont donc largement dépassé le public d'étudiants ou d'érudits des grandes villes, le poids des traducteurs est d'autant plus important que les lecteurs de Suétone le feuilletent plus souvent en français qu'en latin. Ces hommes de l'ombre sur lesquels nous avons voulu mettre un peu de lumière au début de ce travail ont ainsi eu une influence capitale puisque c'est avec leurs yeux que le texte a été lu.

Les grandes différences constatées entre les lecteurs identifiables expliquent en partie les choix effectués par les traducteurs, qui sont le reflet de leur époque et essaient de convaincre un certain type de lecteurs. Il ne faut toutefois pas oublier qu'ils peuvent aussi prétendre à une certaine originalité, à l'intérieur même du cadre contraint de la traduction. Chaque version française fait ainsi évoluer le texte pour l'adapter à son temps et la

variété des lecteurs que nous avons suggérée entraîne les nettes différences que l'on peut observer entre les traductions. Vient donc le moment d'étudier dans notre troisième partie le détail de ces changements, afin d'en extraire les courants dominants et les incongruités apparentes. Qu'il s'agisse de la présentation, de l'apparat critique ou des choix de traduction en eux-mêmes, les divergences sont en effet très nombreuses, pour un texte original pourtant identique (à quelques exceptions près).

PARTIE III – TRADUCTIONS

Introduction

La vocation première de ces chapitres est d'établir la comparaison la plus précise possible entre les traductions, afin de définir l'importance des écarts et la marque de chaque traducteur. Nous nous sommes penchée en premier lieu sur les paratextes, qui ont émergé avec l'imprimerie et constituent « des innovations qui modifient profondément le rapport du lecteur à l'écrit¹ ». Permettant de donner une identité plus claire à chaque édition, ces espaces qui se dégagent au début de notre période sont aussi la possibilité d'un échange nouveau entre et avec les différents participants à la genèse d'un livre imprimé, en l'occurrence, pour les ouvrages que nous prenons en considération, le traducteur et l'imprimeur-éditeur. Les paratextes portent ainsi un message plus ou moins développé qui permet de différencier entre elles les éditions et nous informent également sur bien des points, du public visé à la technique de traduction utilisée.

Pour la comparaison des versions du texte de Suétone, nous avons suivi les pas des nombreux spécialistes en traductologie qui nous ont précédée et procédé de façon systématique. Il nous a semblé en effet que seule l'étude précise permet d'obtenir des résultats complets et de dégager des constantes pour chaque traducteur :

La comparaison minutieuse devra scruter les différences sémantiques et syntaxiques dans le texte original et dans la traduction. Ainsi, on pourra découvrir si la connotation d'un lexème ou le poids d'un certain élément du syntagme ont été changés, ce qui peut révéler l'opinion ou le sentiment du traducteur face au texte de départ².

1 Roger Chartier, *La main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur, XVI^e-XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 29.

2 Barbara Verwiebe, « La vie sociale dans les premières traductions des *Annales* de Tacite », art. cit., p. 177.

Pour rendre cette comparaison plus minutieuse, nous avons tiré nos exemples essentiellement de six *Vies* : celles d'Auguste, Caligula, Néron, Othon, Vespasien et Domitien, conservant ainsi des textes suffisamment variés en longueur, en organisation et en importance pour que le travail nous semble représentatif de l'ensemble, même si un choix est toujours limitatif. Alors que la vie d'Auguste est la plus longue et présente l'empereur sous un jour plutôt favorable, celle d'Othon est extrêmement brève et l'organisation *per species* y est moins nette. Entre les deux, figurent les vies de Caligula ou de Néron, qui s'approchent plus de la longueur de celle d'Auguste même si l'image des empereurs n'est pas aussi positive, ou encore de Vespasien et de Domitien, bien plus concentrées. Ce corpus réduit permet aussi d'évoquer des empereurs à l'image forte, dont la représentation est très marquée par le texte de Suétone (Néron en particulier, si souvent représenté chantant face à Rome en flammes), et d'autres dont l'image donnée par les *Vies* est plus neutre. Par ailleurs, ce choix nous permet de vérifier la constance des traducteurs d'un bout à l'autre de leur travail. Nous avons néanmoins vérifié chez chacun d'eux la façon dont la lacune initiale de la *Vie de César* a été traitée ainsi que la traduction de certains passages très attendus dans les autres *Vies*.

Sauf mention contraire, les citations sont tirées des premières éditions de chaque traduction (1520, 1556, 1661, 1770 et 1771) sauf pour la traduction de Baudoin. L'édition de 1610 chez Gesselin n'ayant pas été intégralement numérisée, nous avons travaillé à partir de celle de Richer en 1611, qui est *a priori* identique à la première. Nous reproduisons les textes en conservant l'orthographe d'origine mais pas les abréviations ou signes typographiques spécifiques (le s long notamment ou les barres obliques en guise de virgule). Nous donnons les références du texte latin, les découpages étant les mêmes dans toutes les traductions (à l'exception de celle de Delisle de Sales, qui accuse parfois un décalage de quelques paragraphes mais a le mérite d'être bilingue et de permettre au lecteur de retrouver le texte facilement). Les passages indiqués en italique le sont dans l'édition consultée, lorsque nous avons souhaité mettre en valeur un mot ou une expression nous avons utilisé le soulignement simple.

Chapitre 1. Paratextes, annexes, index : autour des traductions

On n'en finit pas, lorsqu'on ouvre un livre, de passer tous ces porches, préface, prologue, épître ou dédicace. Or ces textes ont en fait une fonction bien précise que nous dirions aujourd'hui « publicitaire ». Il s'agit de faire lire, c'est-à-dire de vendre. Ces textes apparemment divers s'ordonnent en fait tous de près ou de loin autour de cet impératif premier ; et c'est par cette fonction qu'ils sont intéressants : ils doivent, pour être efficaces, se couler dans les moules des représentations les plus actives pour la collectivité des lecteurs potentiels¹.

Les paratextes nous donnent ainsi une image de ces « lecteurs potentiels » – ou du moins de la façon dont le traducteur et l'éditeur se les représentent. Si le texte est *a priori* le même, et ne varie que dans la limite assez contrainte qui est celle de la traduction, il n'en va pas de même de tous ces « porches ». Nous reprendrons ici la définition large du paratexte donnée par Gérard Genette, d'un « accompagnement, d'ampleur et d'allure variable », « par quoi un texte se fait livre et se propose comme tel à ses lecteurs, et plus généralement au public² ». Les notes, que Genette insère dans le paratexte, seront toutefois traitées ultérieurement, puisqu'elles s'appuient davantage sur la traduction et ne peuvent être lues qu'en lien direct avec elle. Avant même d'en arriver aux préfaces, prologues, épîtres ou dédicaces, le lecteur se trouve face à un titre qui évolue au gré des traducteurs et surtout des éditeurs, puisqu'une même traduction a pu connaître des titres assez divers selon la date de la réédition. Le reste du paratexte est aussi complètement repensé selon les époques, les habitudes et les modes : « l'énonciation éditoriale, qui

1 Luce Guillerm, « L'intertextualité démontée : le discours sur la traduction », *Littérature, La farcisure – Intertextualités au XVII^e siècle*, Paris, Armand Colin, n° 55, 1984, p. 62.

2 Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, « Poétique », 1987, p. 7.

prend en charge et transforme les énoncés auctoriaux en livres³ », est en effet très dépendante du contexte dans lequel s'inscrit une publication. Les textes liminaires sont de natures différentes et peuvent inclure deux types d'entrées particuliers que sont la biographie de Suétone et un index ou sommaire, parfois extrêmement développé. D'autres textes annexes ont pu être ajoutés, que nous avons déjà mentionnés dans le premier chapitre et sur lesquels nous ne reviendrons que rapidement pour nous concentrer sur les traductions de Suétone et leurs introductions.

1. Les titres

Le titre est le premier lien entre le livre et son lecteur, le « carrefour où se croisent production et réception⁴ », « l'entremetteuse entre le livre et le client⁵ », et il n'est pas toujours aussi contraint que l'on pourrait le penser dans le cadre de nos traductions. Rarement fixé par l'auteur (ou le traducteur) du texte, il apparaît progressivement comme un lieu incontournable dont les imprimeurs s'emparent. Au Moyen Âge et dans les débuts de la Renaissance, il est à peine dissocié du corps du texte, avant de prendre une importance croissante :

Élément du périphrase, le titre est également le relais entre le lecteur et le texte, le carrefour où se croisent production et réception. Matériellement, il apparaît par définition sur la page de titre, lieu dont l'éditeur, et non l'auteur, est responsable. Or c'est au cours du xv^e siècle que le titre, en tant qu'énoncé périphrase, se dégage progressivement de l'incipit. Parallèlement, la page de titre prend peu à peu son autonomie dans les imprimés où elle devient un espace décisif pour le livre⁶.

3 Jean-Michel Adam, *Souvent textes varient. Génétique, intertextualité, édition et traduction*, Paris, Classiques Garnier, « Investigations stylistiques », 2018, p. 331.

4 Mathilde Thorel, « Pratiques de l'intitulation au xvi^e siècle », in *L'acte éditorial, Publier à la Renaissance et aujourd'hui*, op. cit., p. 165.

5 Guy Parguez, « À propos des pages de titre dans les livres anciens », *Revue française d'Histoire du Livre*, Société des Bibliophiles de Guyenne, n° 1-2, 1971, p. 55.

6 *L'acte éditorial, Publier à la Renaissance et aujourd'hui*, sous la direction de Brigitte Ouvry-Vial et Anne Réach-Ngô, op. cit., Introduction, p. 19.

Le titre, « espace décisif », devient ainsi un point d'accroche pour le lecteur, et fait partie d'un processus éditorial presque publicitaire. Il est d'autant plus important à l'époque que la couverture (et la quatrième de couverture) n'apparaissent comme espace d'accroche visuelle que très tardivement, au cours du XIX^e siècle.

La première traduction de Suétone que nous étudions fait ici figure de modèle : alors que le texte était déjà connu en latin comme *Vitae*, la traduction par *Vies* aurait semblé naturelle. Pourtant, l'imprimeur a choisi *Des Faictz et gestes des douze Césars. Nouvellement translaté de latin en françoys par Guillaume Michel, dict de Tours, et nouvellement imprimé à Paris par maistre Pierre Vidoue, imprimeur*. Avec le terme *Faictz*, il s'inscrit dans la généalogie du texte *Li Fet des Romains*, regroupant Suétone, Salluste et Lucain, que nous avons déjà évoqué et qui jouissait encore d'un grand succès. Les *gestes* qui y sont associés renvoient aussi à une littérature très en vogue à l'époque, puisque les imprimeurs ont souvent commencé leur carrière en imprimant des valeurs sûres, parmi lesquelles les chansons de geste figuraient en bonne place. Il s'agit bien là de « cibler un public, de se référer à un contexte culturel français, et [...] d'inscrire l'ouvrage dans une filiation⁷ », et ce choix est celui de l'imprimeur mais aussi du traducteur puisque ce dernier, dans son « Proesme », adresse à son dédicataire « ce present livre, nomme Caius Suetonne des gestes des douze Cesars imperateurs Rommains ». Loin d'être laissée au hasard, la page de titre a donc un rôle à jouer dans l'identification du texte et son inscription au sein d'un mouvement d'ensemble. Mathilde Thorel parle à ce sujet d'une « fonction génétique ou métatextuelle du titre⁸ », qui tient parfois lieu de carte d'identité de l'ouvrage. Remarquons que l'imprimeur, contrairement au traducteur dans son « Proesme » n'a pas jugé nécessaire ici de faire mention de Suétone, mettant plutôt en valeur Guillaume Michel, pourtant en début de carrière mais déjà auréolé du succès de ses versions de Virgile.

La réédition de 1530, en revanche, fait apparaître le biographe au premier plan, avec force qualificatifs : *La Très illustre et mémorable vie, faictz et gestes des douze Césars, en douze livres, distinguée et réduycte, par très scientificque orateur rommain Suétonne Transquille composée. Nouvellement translaté de latin en françoys par Guillaume Michel, dict de Tours, et nouvellement imprimée à Paris*. Si la classification de Suétone parmi les orateurs peut surprendre, l'abondance de termes laudatifs est caractéristique de la

7 Susan Baddeley, « Imprimeurs et libraires », art. cit., p. 257.

8 Mathilde Thorel, « Pratiques de l'intitulation au XVI^e siècle », art. cit., p. 177.

période et marque bien le rôle promotionnel que le titre endosse de plus en plus clairement. La permanence du participe *translaté* dans ce second titre est en revanche un indice du vocabulaire encore flottant en ce début de XVI^e siècle, alors que le verbe *traduire* se généralise.

Le titre de la dernière édition de cette traduction est plus ramassé : *Des Faicts et gestes des douze Caesars. Nouvellement imprimé à Paris*. Il est possible que le texte ait alors eu une reconnaissance suffisante (nous en sommes à la troisième impression) pour se passer des adjectifs ajoutés par Pierre Gaudoul, mais aussi des noms propres : Suétone et Guillaume Michel disparaissent ici complètement.

Au milieu du XVI^e et dans le siècle suivant, les pratiques éditoriales se sont peu à peu harmonisées, y compris au sujet du titre. La seule variante que l'on peut donc constater dans le titre est la conservation ou non des chiffres romains : *De la vie des XII. Césars* pour la traduction de La Boutière, *De la vie des douze Césars* pour celle de Baudoin. Aucune des éditions ne mentionne le nom de Suétone dans la page de titre, et seul La Boutière est nommé (« George de La Boutière Autunnois »), le nom de Baudoin est généralement omis⁹, alors qu'il figure dans la page de titre d'autres textes qu'il a traduits¹⁰. Il s'agit donc de vendre un contenu : des biographies de Césars, dont on mentionne toujours qu'elles sont traduites, même si la formulation du titre en français pourrait sembler suffisante. Le titre montre ainsi en son sein l'ambivalence que nous avons développée plus haut entre l'absence de reconnaissance des traducteurs (en particulier pour Baudoin) et la reconnaissance de leur travail par la permanence du terme « traduit ». De Heuqueville, qui a repris le texte de Baudoin en 1621, souligne même un progrès, avec un texte « *mis en nostre langue plus fidelement qu'es Editions precedentes* ». Les éditeurs de Baudoin ont également jugé bon de mettre en avant dès le titre le travail d'explication, et le texte est présenté comme « *illustré d'annotations*¹¹ », voire « *illustré de plusieurs belles recherches d'Histoire et d'Antiquité*¹² ». Aucun n'insiste en revanche sur les illustrations elles-mêmes, qui accompagnaient pourtant presque toutes les éditions de la traduction de Jean Baudoin.

9 À l'exception notable de l'édition 1621, qui met en valeur la traduction dans la préface et fait donc une place d'honneur au traducteur.

10 C'est le cas notamment de sa traduction de Tacite (chez Jean Richer, 1619), dans laquelle le nom du traducteur est écrit en rouge, comme le titre.

11 Dans les éditions de Richer, en 1611 et 1628.

12 Dans l'édition de De Heuqueville en 1621.

Volonté de se démarquer ou effet de mode là encore, ce sont au contraire les illustrations que le premier imprimeur de la traduction suivante met en avant : *De la Vie des douze Césars, empereurs romains, avec leurs portraits en taille douce ; de la traduction de M. Du Teil*. La taille douce était alors en pleine expansion et a remplacé au cours du XVII^e siècle les gravures sur bois, or elle était assez onéreuse¹³ et représentait un investissement pour les imprimeurs, il est donc logique que Loyson en fasse mention dans le titre. Ce dernier, comme la plupart de ses prédécesseurs, ne fait pas non plus apparaître le nom de Suétone, mais celui de M. Du Teil. Le développement « *empereurs romains* » permet de supposer que le public, malgré les nombreuses rééditions de Baudoin, n'était peut-être pas si familier avec le texte, ou que l'éditeur Loyson voulait toucher des lecteurs moins avertis.

La réécriture de la traduction de Baudoin proposée à la même époque reprend les mêmes arguments : *Histoire des empereurs romains, avec leurs portraits en taille-douce. Écrite en latin par Suétone et traduite en français par D. B**. La proximité des titres rend compte de la concurrence féroce entre les imprimeurs à une période que Roger Laufer définit comme « la plus médiocre quant à la qualité du livre en France¹⁴ ». L'édition néerlandaise de 1699, contrefaçon de la traduction de Du Teil, reprend le même titre que celle de D.B* : difficile donc pour un lecteur de s'y retrouver tant les pistes sont volontairement brouillées par les éditeurs. Cette stratégie éditoriale n'avait d'autre but que de vendre des textes, sans préjuger de leur valeur. Il n'est pas étonnant dès lors que cette traduction ait eu mauvaise presse par la suite et qu'elle ait été critiquée par les traducteurs suivants, sans être pour autant la plus mauvaise.

Seule l'édition de la traduction de Delisle de Sales offre une double page de titre : sur la première, il est écrit « *Histoire des douze Césars de Suétone* ». L'explication « *empereurs romains* » n'y figure plus, et Suétone est remis à l'honneur : à la fin du XVIII^e siècle, les stratégies ont changé et les éditeurs sont plus attentifs à la présentation exacte des textes, notamment des traductions de classiques antiques. La seconde page de titre de la traduction de Delisle de Sales est plus développée : *Histoire des douze Césars de Suétone, traduite par Henri Ophellot de La Pause, avec des Mélanges Philosophiques et*

13 Michel Pastoureau estime que dans la première moitié du XVII^e siècle, « la gravure sur cuivre revenait six fois plus cher que la gravure sur bois », voir « L'illustration du livre : comprendre ou rêver ? », in *Histoire de l'édition française, I, Le livre conquérant (Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle)*, op. cit., p. 609.

14 Roger Laufer, « Les espaces du livre », in *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, op. cit., p. 157.

des Notes. Nous avons ici pour la première fois l'ensemble des informations : titre, nom d'auteur, nom de traducteur et mention des gloses.

La traduction contemporaine de La Harpe adopte un autre titre, plus bref : *Les douze Césars*, avec là aussi mention de l'auteur, du traducteur ainsi que de « notes et de réflexions ». Les très nombreuses rééditions ne se démarquent guère, signe que le titre se stabilise (l'actuel titre, *Vies des douze Césars*, n'est apparu qu'au début du xx^e siècle). Une seule édition revient à *l'Histoire des douze Césars*, en 1866. La suivante, en 1883, propose un titre plus romanesque, *Rome galante sous les douze Césars*, mais cette proposition, commerciale et racoleuse¹⁵, n'a jamais été reprise par la suite. L'évolution de ces titres est ainsi révélatrice de l'histoire du texte, avant même d'y entrer.

Au-delà du titre de l'ouvrage, celui qui est donné à chaque vie reflète généralement des préoccupations similaires. La *Vie d'Auguste* est ainsi présentée par Guillaume Michel comme « le second livre de Suetone sur les gestes de Octavian Cesar nomme Auguste » et introduite par une gravure de l'empereur en majesté sur fond de fleurs de lys (remplacée par celle d'un chevalier anonyme dès l'édition de 1530). On retrouve dans ce titre la mention de l'auteur, le terme médiéval « gestes » et la volonté de présenter un texte accessible par le biais de l'explication « Octavian Cesar nomme Auguste ». Abandonnant les références médiévales au profit d'une plus grande précision, George de la Boutière fait précéder la *Vie* d'une formule plus complète : « Gaye Suetone Tranquile, de la vie d'OCTAVE CESAR, *Auguste, surnommé Divin*, livre II ». Il ajoute ainsi avec concision le nom complet de l'auteur ainsi que le surnom de l'empereur, et l'illustration suit la même ligne : plus petite que celles de 1520 ou 1530, elle se limite à un médaillon entouré du nom latin de l'empereur et ce dernier est représenté, sinon de façon réaliste, du moins vêtu de draperies à l'antique. Baudoin reprend les mêmes termes pour présenter Auguste, mais la gravure emplit cette fois la page et est complétée d'un poème, probablement de la plume du traducteur lui-même :

Après avoir forcé les plus puissantes villes,
Appaisé les discords de cinq guerres civiles
Favorisé de Mars, & d'Antoine vainqueur,
Clos le Temple Quirin & mis la paix au monde

15 On est alors en pleine vogue du roman érotique, qui comme certains aspects des *Vies* « est une littérature d'effraction, au sens où il installe son lecteur dans une position de voyeur et où il pratique une écriture de la mise en scène », Jean-Marie Goulemot, in *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, op. cit., p. 284.

Tu triumphes Auguste, & monstres que ton cœur,
Na viuant ny mourant gloire qui le seconde.

Les vers ne révèlent pas un grand talent poétique, mais ce rappel bref et concis s'ajoute au reste du paratexte pour guider le lecteur. Cet effort est caractéristique de nombreuses œuvres de Baudoin présentées de manière à faciliter la lecture. L'édition de 1661 du texte de Bernard Du Teil donne plus de place encore aux illustrations, puisqu'elles sont annoncées dès le titre, et occupent aussi chaque fois une pleine page, représentant l'empereur avec quelques anachronismes vestimentaires caractéristiques des portraits antiques de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Le texte qui les accompagne a aussi vocation à faciliter la lecture en rappelant quelques faits importants : une citation concernant les réalisations de l'empereur (« IAY TROUVE ROME FAICTE DE BRIQUES MAIS IE LA LAISSE DE MARBRE ») et un rappel de sa longévité (« Il a vescu 76 ans : et apres avoir re- gné 56 ans, fut empoisonné par sa femme¹⁶ »). Le texte est ensuite précédé d'un autre titre, plus concis, « La vie d'Octavius Cesar Auguste, second empereur ».

Les deux derniers traducteurs, abandonnant les gravures d'empereurs, présentent chaque vie plus sobrement, et Delisle de Sales revient à un titre proche de celui de La Boutière et de Baudoin (« HISTOIRE DES XII Césars par Suétone. Livre second. Vie d'Auguste »). La Harpe est le moins prolix en détails et la petite ligne d'arabesque qui sert à séparer les différentes vies n'est suivie que du nom de l'empereur en question, « Auguste ». Les portraits d'empereurs de profil, à l'antique, sont toutefois rétablis dans l'édition proposée en 1805 par Warée pour la traduction de La Harpe¹⁷.

La présentation de chaque vie n'apparaît cependant pas toujours à la suite du titre général, car la page de garde peut être suivie de nombreuses pages intermédiaires qui sont autant d'indices à saisir pour mieux comprendre les différences entre les traducteurs.

16 Cette mention de Livie témoigne d'une culture historique certaine du traducteur plus que d'une maîtrise fine du texte de Suétone, puisque les accusations d'empoisonnement viennent surtout de Tacite (*Annales*, I, 5) et de Dion Cassius (*Histoire romaine*, LVI, 30).

17 Il s'agit des portraits de Suétone en début d'ouvrage puis de chacun des empereurs pour ouvrir les biographies. L'éditeur semble y avoir attaché une grande importance puisqu'il a fait appel au célèbre graveur Marandan (*Les douze Césars*, éd. cit.).

2. Les préfaces ou avant-propos

Une fois le livre ouvert, il nous faut en effet passer encore quelques « porches » avant d'arriver au texte lui-même. Suivant sur ce point aussi la définition aujourd'hui classique de Genette, nous nommerons ici *préface*

toute espèce de texte liminaire (préliminaire ou postliminaire), auctorial ou allographe, consistant en un discours produit à propos du texte qui suit ou qui précède¹⁸.

Ces textes, plus ou moins développés, servent de *captatio benevolentiae* et nous donnent des informations précieuses sur les buts que s'assigne le traducteur, la façon dont il a travaillé ou encore les appuis institutionnels dont il a pu bénéficier :

La préface de traducteur est un genre littéraire qui possède, sinon ses règles, du moins ses modèles, ses références quasi-obligées. Les considérations liminaires élaborées par les traducteurs les plus célèbres ont inspiré leurs émules. Conformisme et prudence se traduisent par l'emploi d'une rhétorique sans doute peu sincère¹⁹.

Ce manque de sincérité ne doit cependant pas cacher de réelles différences entre les discours. Les traducteurs peuvent ainsi y exprimer « des nuances plus ou moins prononcées, des saillies personnelles, des positions contrastées²⁰ », qui donnent des indices sur leur façon de traduire ou le public auquel ils destinent leur ouvrage. La préface est aussi « le lieu où se font les comptes : on les apure ou on les règle ; on reconnaît ses dettes ou on les dénie²¹ ». Les préfaces des traductions sont donc généralement riches, puisqu'il ne s'agit pas (sauf pour les premiers traducteurs, comme Guillaume Michel) de traduire mais de retraduire, et ce faisant de s'inscrire après ou contre les traducteurs pré-

18 Gérard Genette, *Seuils*, *op. cit.*, p. 150.

19 Jean-Pierre Rothschild, « Motivations et méthodes des traductions en hébreu du milieu du XII^e à la fin du XV^e siècle », in *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, Actes du colloque international du CNRS organisé à Paris par l'Institut de recherche et d'histoire des textes les 26-28 mai 1986, textes réunis par Geneviève Contamine, Paris, CNRS-Institut de recherche et d'histoire des textes, « Documents, études et répertoires », 1989, p. 280.

20 Sebastià Garcìa Barrera et Pascale Mounier, « La traduction vue par les traducteurs », in *Histoire des traductions en langue française, XV^e et XVI^e siècles, 1470-1610*, *op. cit.*, p. 176.

21 François Hartog, *L'histoire d'Homère à Augustin. Préfaces des historiens et textes sur l'histoire*, *op. cit.*, Introduction, p. 11.

cédents, pour renouveler le public, en changer radicalement ou simplement s'adapter aux évolutions du « bon goût ».

Les préfaces comprennent souvent un jugement sur le texte original, qui est rarement flatteur. Seule la préface de La Boutière reprend les termes d'Egnatius dans sa biographie, affirmant que « l'œuvre est pur & net, rempli d'une erudition nullement vulgaire, & distingué par un ordre fort bien disposé, dont [Suétone] a mérité d'être appelé Escriuteur tresparfet²² ». Il va jusqu'à affirmer lui-même qu'il est impossible de trouver un « historio-grafe » qui soit « plus graue ny plus Heroïque, que le present Suetone »²³. Baudoin est un peu plus mesuré, et on ne trouve que quelques lignes dans la biographie de l'auteur pour signaler que son style est « eloquent », et qu'il utilise un « discours laconique mais grave »²⁴. Les trois traducteurs suivants semblent curieusement critiques envers l'auteur romain, même Bernard Du Teil qui affirme paradoxalement que « sa reputation est trop bien établie pour avoir besoin d'aucun éloge²⁵ ». Il se contente ensuite de mettre en garde le lecteur afin qu'il ne s'« attend[e] pas de voir icy l'elegance de Florus, l'eloquence de Tite-Liue ou les maximes de Tacite²⁶ ». Peu d'éloges encore chez La Harpe qui « voudroi[t] y voir moins d'inutilités et de détails minutieux²⁷ » ou Delisle de Sales qui lui trouve toutefois une « aimable simplicité²⁸ ».

Il peut sembler étonnant de ne pas lire dans ces textes de justification de l'auteur choisi, mais les critiques ne sont pas liées ici au style ou à la réputation de Suétone, il s'agit d'une posture éditoriale courante au moins jusqu'en 1760, que Wilhelm Graeber a appelée « dévaluation stratégique²⁹ », dont le but est de faire ressortir les qualités propres au traducteur qui aura su rendre agréable la lecture du texte. Ce détour permet aussi d'éviter sinon la censure, du moins les critiques sur le style des biographies. Plus les défauts énoncés sont nombreux, plus le rôle du traducteur est louable. La Harpe défend toutefois Suétone contre les griefs déjà exposés par Linguet qui, entre autres attaques, « décrétoit dans ses *Révolutions romaines* qu'il suffisait qu'un fait fût rapporté

22 « La vie de Suetone Tranquille » de 1556, éd. cit., p. 1.

23 « Epitre » de 1556, éd. cit., sig. [ā]³v.

24 « La vie de C. Suetone Tranquille » de 1611, éd. cit., sig [ā]¹v.

25 « Préface » de 1661, éd. cit., p. 18.

26 Idem.

27 « Discours préliminaire » de 1771, éd. cit., p. viij.

28 « Préface » de 1771, éd. cit., p. xxv.

29 Cité dans *l'Histoire des traductions en langue française, xvii^e et xviii^e siècles, 1610-1815, op. cit.*, p. 292.

par Suétone pour qu'on fût dispensé d'y croire³⁰ ». En conflit de longue date avec ce dernier, il avait sans doute anticipé le mauvais accueil qui serait fait à sa traduction par une partie du cercle des académiciens. Il réactualise par ailleurs la Querelle en affirmant que les auteurs antiques prévalent sur ses contemporains. Les Modernes, en effet, sont présentés comme des auteurs de « Journaux, dont notre littérature est surchargée, & dont la plupart la déshonorent³¹ » et rassemblent leurs œuvres dans des bibliothèques « devenues immenses, parce que les folies des hommes sont inépuisables³² ». Cette préface se conclut par un « coup d'œil sur ces grands hommes de l'antiquité³³ » que sont les historiens romains : Tite-Live, Salluste, Tacite, puis Quinte-Curce. La Harpe recommande cependant de les fréquenter en latin. Suétone serait l'un des seuls à pouvoir être traduit avec succès puisqu'il « n'est point un grand coloriste » : or, affirme le traducteur, « il n'y a que les Ecrivains sans génie qui puissent être véritablement traduits »³⁴. La posture prise ici par La Harpe semble cependant surtout vouée à lui éviter les critiques, ou tout au moins à les anticiper. Il en va de même des propos en apparence contradictoires tenus sur l'activité de traducteur.

Ce thème, très courant dans les préfaces de traductions, n'apparaît pas dans la courte préface de Guillaume Michel. Celle de La Boutière, ancrée dans son époque, évoque « le peu de produit³⁵ » apporté par la traduction, sans en développer vraiment les mérites. Tout en proposant une traduction relativement juste, c'est le seul qui juge nécessaire de placer avant le texte de Suétone celui de Vives afin de combler la lacune du texte antique, brouillant ainsi la frontière entre traduction et commentaire. La préface de Baudoin pour l'édition de 1621 est en revanche considérée par Roger Zuber comme un véritable « plaidoyer pour le genre³⁶ » de la traduction. Totalement absente de la première édition en 1611 et de celle de 1616, qui ne comprenaient comme textes préliminaires que la page de privilège et la courte biographie de Suétone, elle a été ajoutée en 1621 mais n'a pas été reprise par la suite. Convoquant Apollon, Mars, Cupidon, Vulcain ou encore Prothée, Baudoin n'hésite pas à y user de métaphores diverses pour démon-

30 Marie-France David-de Palacio, « Suétone dans la satire politique en France (1870-1914), in *Présence de Suétone*, *op. cit.*, p. 251.

31 « Discours préliminaire » de 1771, éd. cit., p. xxij.

32 *Idem*.

33 *Ibidem*, p. xxij.

34 *Ibidem*, p. x.

35 « Epitre » de 1556, éd. cit., sig. [ã]²v.

36 Roger Zuber, *Les « Belles infidèles » et la formation du goût classique : Perrot d'Ablancourt et Guez de Balzac*, *op. cit.*, p. 9.

trer l'intérêt de son entreprise. Pour illustrer son propos, sont également reproduits quelques sonnets de Garnier, Faret ou encore Colletet, écrits à l'occasion de la première publication par Baudoin des *Vies*. Du Teil reprend le *topos* de la traduction-« copie³⁷ » d'un original latin mais ne développe pas ce *topos*. Après six pages d'éloge de son protecteur, il n'en adresse que deux directement à son lecteur, où le travail du traducteur apparaît uniquement au travers de considérations techniques sur le choix des traductions de noms propres (le traducteur y a « tenu vn milieu entre la violence de l'usage, & la force de la raison³⁸ »).

Delisle de Sales, à l'opposé, consacre la majeure partie de sa préface à la traduction, commençant dès les premiers paragraphes par en souligner la nécessité. Pour le « peuple », étudier les œuvres antiques en traduction c'est « apprendre à ne jamais persécuter le génie »³⁹. Les traducteurs sont donc pour Delisle de Sales ceux qui « dans les siècles barbares, amènent l'aurore du bon goût ; & dans les siècles éclairés, [...] le conservent⁴⁰ ». Reprenant quelques formules convenues, il s'oppose fermement aux partisans du mot-à-mot et fustige ces « eunuques de la littérature⁴¹ » qui n'osent transposer les formulations antiques pour les adapter à la langue moderne. Presque uniquement consacrée à la question de la traduction, cette préface de Delisle de Sales témoigne d'une assez grande culture littéraire, puisqu'il n'hésite pas à mentionner des auteurs antiques, mais aussi de nombreux contemporains, français ou étrangers, pour les comparer ou les opposer. Il se place dans un juste milieu « entre le style barbare et la paraphrase⁴² », et propose deux extraits de « George de La Bouliere » (il reprend en fait les termes de Baudoin) et « Duteil » afin de donner des exemples de ces deux extrêmes.

La Harpe est plus contradictoire, puisqu'il affirme, reprenant la formule italienne « *TRADOTTORE, TRADITORE* », que la traduction

ne peut rendre ni [l]es pensées ni [l]es sentiments [d'un auteur] sans les dépouiller des teintes de cet idiome natal, si essentielles & si nécessaires, qu'il est impossible de les enlever sans décolorer l'ouvrage⁴³.

37 « Au lecteur » de 1661, éd. cit., [ē]²v.

38 *Ibidem*, éd. cit., [ē]³r.

39 « Préface » de 1771, éd. cit., p. vij.

40 *Ibidem*, p. viij.

41 *Ibidem*, p. x.

42 *Ibidem*, p. xiv.

43 « Discours préliminaire » de 1771, éd. cit., p. x.

Il développe ensuite largement les mérites des langues anciennes et leur supériorité musicale sur le français, sans défendre davantage la pratique de la traduction. Il choisit en revanche tous ses exemples chez des historiens, et s'interroge sur la place de l'histoire.

Les biographies étant souvent présentées comme une œuvre historique d'importance les préfaces des traducteurs peuvent en effet rappeler les mérites de l'histoire. Au xvi^e siècle, c'est l'image du miroir qui domine, et Guillaume Michel reprend l'expression consacrée en précisant que « les gestes des anciens sont ainsi que le mirouer, dedans lequel on se peult veoir & mirer⁴⁴ ». Il évoque ensuite l'exemple de César (associé dans ce « proesme » aux Neuf Preux plus qu'aux biographies suétoniennes) afin de prouver que « la lecture des histoires peult estre moyen danimer les couraiges des princes⁴⁵ ». Cette mention lui permet de revenir au destinataire de sa préface et de terminer sur un éloge attendu du « treshault et illustre prince⁴⁶ » auquel il s'adresse. La Boutière reprend des éléments assez proches, affirmant que « l'Histoire, sur tous autres genres descris, nous est comme un ample Theatre de toutes actions bonnes et mauuaises en cette vie humeine⁴⁷. » Comme son prédécesseur, il développe un exemple, choisi cette fois en-dehors des *Vies* (il s'agit de Zénobie) afin de prouver la nécessité pour les princes de se consacrer à l'étude de l'histoire, sans revenir de manière aussi appuyée que Guillaume Michel sur les mérites de son destinataire. Ces deux préfaces correspondent à l'image attendue des auteurs et traducteurs de la Renaissance pour qui l'histoire antique constitue une manne d'exemples et de contre-exemples qui ne peuvent qu'être profitables aux puissants.

L'idée d'une histoire miroir de la vie et source de leçons n'étant plus aussi pertinente aux yeux des lecteurs des siècles suivants, il n'est pas étonnant de ne pas en trouver mention dans les paratextes des traductions postérieures. Seul La Harpe fait un long développement sur l'Histoire, mais c'est davantage pour « classer » les historiens que pour vanter les mérites de cette science en particulier. Il présente un grand nombre de références contemporaines, estimant que « plusieurs morceaux de S. Réal peuvent être comparés à Salluste, sans pourtant le valoir », ou encore que « Daniel & Mezerai ne sa-

44 « Proesme capital » de 1520, éd. cit., sig. [ã]²r.

45 *Ibidem*, sig. [ã]²v.

46 *Ibidem*, sig. [ã]²r.

47 « Epitre » de 1556, éd. cit., sig. [ã]²v.

tisfont ni l'oreille, ni l'imagination, ni la raison »⁴⁸. La Harpe semble engager autant à la lecture des Anciens qu'à l'écriture, puisque « toute l'histoire moderne en notre langue est encore à faire⁴⁹ ». La principale vertu de l'histoire antique serait donc de pouvoir servir de modèle aux modernes, et « c'est en lisant les Anciens, qu'on juge & qu'on goûte mieux les bons Modernes qui leur ressemblent⁵⁰ ».

Les thèmes abordés par les différents traducteurs suivent donc les préoccupations de leurs lecteurs, et ces préfaces sont parfois accompagnées de diverses recherches assez disparates en guise de postfaces. C'est le cas notamment de la version de George de La Boutière, suivie d'un « brief recueil des dignitez Sacerdotales et magistrats des anciens Rommeins, faisant grandement à l'intelligence des Vies precedentes », récapitulatif de toutes les fonctions politiques, religieuses et administratives romaines, ainsi que d'un rappel des pratiques funéraires antiques. Ces textes sont destinés à éclairer la traduction et à compléter les explications données en notes, sans que le traducteur y renvoie directement au fil de sa version. Si la traduction de Baudoin est souvent limitée au texte et à ses annotations, les « Recherches d'histoire et d'Antiquité » qui accompagnent l'édition de 1621 se situent dans la même ligne que les postfaces de son prédécesseur. Au XVIII^e siècle, de nombreux ouvrages circulaient pour pallier les incertitudes des lecteurs face aux réalités antiques, et les traductions sont accompagnées de notes plus importantes, la présence d'une telle postface se justifie donc moins. En revanche, marqués par l'encyclopédisme et la philosophie des Lumières, Delisle de Sales et La Harpe proposent des réflexions à la suite de chaque vie. Très longues chez le premier, elles occupent parfois plusieurs dizaines de pages, et se répartissent en chapitres aux thèmes variés, où les biographies servent de prétextes à des rappels historiques systématiquement mis en relation avec l'époque contemporaine. On peut par exemple y lire au sujet d'un bon mot prononcé par Auguste, après la mise en contexte :

Les grands traits d'éloquence sont en général l'apanage de la liberté, parce que dans une République on subjugué le peuple avec un mot sublime ; parce qu'on ne parle avec force que quand on pense avec audace ; parce que la gloire d'annoncer des vérités hardies n'est point alors étouffée par la crainte d'offenser un maître⁵¹.

48 « Discours préliminaire » de 1771, éd. cit., p. xvij.

49 *Idem*.

50 *Ibidem*, p. xix.

51 « Mélanges philosophiques » de 1771, éd. cit., t. 1, chap. XIII, p. 355-356.

Accompagnés comme la traduction d'abondantes notes, ces « Mélanges philosophiques » pourraient presque constituer une œuvre autonome et le lien avec le texte de Suétone est souvent assez ténu. Les réflexions proposées par La Harpe, placées elles aussi à la suite de chaque *Vie*, sont bien moins étendues, mais l'objectif en est plus ciblé : contredire Linguet. La Harpe reprend en effet les éléments donnés par l'auteur des *Révolutions de l'Empire Romain*, n'hésitant pas à citer certaines assertions pour démontrer que son adversaire est systématiquement dans l'erreur. Il commence ainsi les « Réflexions » sur Auguste par une attaque directe :

L'auteur des *Révolutions de l'Empire romain* (M. Linguet) invective avec amertume, non pas contre les proscriptions & les cruautés d'Auguste, ce qui était tout simple, mais contre son regne qui jusqu'ici a été généralement loué. Il lui fait beaucoup de reproches qui paroissent fort injustes⁵².

Lorsqu'il évoque les empereurs absents des textes de Linguet, La Harpe est plus bref et les réflexions prennent alors une coloration essentiellement politique.

3. La biographie de Suétone

Dans ces paratextes très divers, la biographie de l'auteur pourrait constituer un repère fixe. Si elle est surtout importante au début de la période que nous étudions, elle ne disparaît pas totalement au fil des siècles et nous semble prendre un sens particulier pour un historien qui a longtemps été considéré en fonction de sa classe sociale, – réelle ou supposée.

Au début du vingtième siècle, les considérations biographiques occupent encore la moitié de l'*Essai sur Suétone* d'Alcide Macé⁵³. Cinquante ans plus tard, la question biographique a repris une certaine vigueur avec la découverte de l'inscription d'Hippone⁵⁴,

52 « Réflexions sur Auguste », 1771, éd. cit., p. 306. Dans la suite de la page, il cite une dizaine de lignes de Linguet concernant la soumission des soldats à l'empereur plutôt qu'à l'état, ce qui serait cause de désordres, et affirme page suivante « M. Linguet n'a pas bien étudié la généalogie des causes et des effets », avant de renverser point par point le raisonnement.

53 Alcide Macé, *Essai sur Suétone*, Paris, A. Fontemoing, 1900.

54 Voir sur ce point le bilan établi par C. Baurain, « Suétone et l'inscription d'Hippone », *Les Études Classiques*, t. 44, n° 2, Namur, Facultés Universitaires N.-D. De la Paix, 1976, p. 124-144.

et l'on peut encore lire sous la plume de Marcel Durry que les historiens romains se répartiraient en trois classes : « Tacite comme le représentant de la tradition sénatoriale », Velleius Paterculus comme le « représentant des écrivains ralliés à cette nouvelle forme de gouvernement » et Suétone qui tiendrait « un juste milieu »⁵⁵. En intégrant une biographie de l'auteur, le traducteur devait donc prendre position dans le débat sur son origine. Nos traducteurs n'étaient cependant pas toujours de grands érudits, et la biographie de Suétone qu'ils proposent est souvent réduite, à l'exception notable de Delisle de Sales.

Dans les éditions latines des siècles étudiés, la vie de l'auteur est généralement mentionnée, au moins de manière rapide, selon l'un des deux procédés suivants :

– la rédaction d'une « vie » de l'auteur, où l'on retrouve très souvent les mêmes informations, voire la copie à l'identique d'une édition antérieure. La biographie concise d'Egnatius est ainsi plusieurs fois reprise tout au long du XVI^e siècle.

– la présentation d'un certain nombre d'extraits d'auteurs antiques (généralement Suétone lui-même, Pline et d'autres références mineures comme Aelius Spartianus).

La présentation de l'auteur par extraits authentiques, classés chronologiquement ou par thèmes, est plus souvent adoptée à partir du XVII^e siècle. On la trouve chez Johannes Schild (1647) ou dans l'édition *Ad usum Delphini* (1684). Elle domine encore les éditions latines du XVIII^e siècle, comme celle d'Oudendorp en 1751.

Le paratexte des traductions diffère quelque peu de celui des éditions latines. Presque systématique dans ces dernières, la biographie de l'auteur accompagne moins souvent les éditions en français, et lorsqu'elle est présente elle est généralement plus réduite. À la Renaissance, la traduction était davantage utilisée pour compléter une édition latine que pour la remplacer, il n'est donc pas étonnant que le paratexte ne soit pas nécessairement reproduit. Guillaume Michel, malgré l'importance des notes biographiques dans les éditions humanistes du début du XVI^e siècle, ne dit ainsi rien de la vie de Suétone, pas même sous forme de mention dans la dédicace du « Proesme capital ». Sa version est pourtant postérieure aux commentaires de Béroalde et Sabellicus, qui s'ac-

55 Marcel Durry, « Les Empereurs comme historiens d'Auguste à Hadrien », in *Histoire et historiens dans l'Antiquité, sept exposés et discussions*, Vandœuvre – Genève, Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique, « Entretiens sur l'Antiquité classique », 1956, p. 215.

compagnent d'une biographie de Suétone reprise par le traducteur allemand contemporain⁵⁶.

En 1556, c'est la biographie d'Egnatius que nous propose La Boutière pour présenter Suétone. Il la traduit en effet presque mot à mot, sans préciser sa provenance, signe là encore de la difficulté à cerner en ce milieu de XVI^e siècle les notions d'auteur ou d'auctorialité. La biographie est presque intégrée au texte et traduite sans précision, comme s'il s'agissait d'une préface d'auteur. Les informations données sur sa vie se résument à trois points : le statut de son père, « Tribun de la treizieme legion », son propre statut, « sous l'Empereur Adrien, estant son secretaire », et sa disgrâce supposée pour « famillere priuauté enuers Sabine »⁵⁷. Il évoque ensuite l'amitié avec Pline, puis les ouvrages perdus mentionnés par Jérôme ainsi qu'une « petite epitre à Paulin » écrite par Ausone.

Baudoin, quant à lui, « s'adresse à une élite intellectuelle, mais elle n'est pas formée de savants⁵⁸ ». Il est donc généralement attentif à l'accessibilité du texte, par le biais des tables, index ou notes, mais aussi de la présentation de l'auteur :

D'un bout à l'autre de sa carrière, il fait précéder ses traductions d'une vie de l'auteur dont il présente l'ouvrage : il ne manque pas alors de faire l'éloge de la personnalité noble et généreuse de personnages qu'il n'évalue jamais à l'aune de leur seul mérite littéraire⁵⁹.

Sa traduction de Suétone ne fait pas exception dans ce paysage, même si la biographie n'est pas très longue. Baudoin y consacre le même nombre de lignes que La Boutière, réparties cette fois sur deux pleines pages bien aérées, qui reprennent en grande partie les informations données par son prédécesseur. Il y ajoute quelques éléments, comme une référence plus précise à Jérôme (« en son Cathalogue des Historiens Ecclesiastiques⁶⁰ ») mais supprime une partie des louanges sur le style du biographe ainsi que la référence à Ausone.

56 L'édition allemande comprend en effet une page de biographie « wie des Philippus Beoraldus und M. Antonius Sabellicus geschrieben ». *Von Geburt, Leben, Thaten und Todt Juliii Augusti, Tyberii, Caligula... der XII. ersten Römischen Kaiser*, Strasbourg, Jacob Cammerlander von Mentz, 1536, début non paginé.

57 « La vie de Suetone Tranquile », éd. cit. (1556), p. 1.

58 Jean Baudoin, *L'Histoire nègrepontique*, op. cit., Introduction de Laurence Plazenet, p. 47.

59 *Ibidem*, p. 42.

60 « La vie de C. SVETONE TRANQVILLE », éd. cit. (1611), sig. [ã]¹.

Du Teil est beaucoup moins précis, et ne consacre qu'un paragraphe (par ailleurs assez convenu) aux informations biographiques. Placé à la fin de son adresse « Au lecteur », ce passage ne transcrit que les éléments donnés par Suétone (sans mentionner sa disgrâce ni les œuvres perdues) : le statut du père, la mission de secrétaire et l'amitié avec Pline. Le Sieur Rosteau, prétendant partager ses « sentiments » sur quelques auteurs parmi lesquels Suétone, reprend la biographie proposée selon lui par Du Teil, affirmant qu'« il seroit bien difficile de rien dire de plus précis sur la personne de Suétone⁶¹ » que ce qu'en a dit le traducteur dans sa préface. Les éléments donnés par le traducteur dans la première édition sont pourtant assez fragmentaires et tiennent en une dizaine de lignes. Comme beaucoup, le sieur Rosteau a donc sans doute consulté une version postérieure, celle de 1685 ou de 1699, où l'on trouve davantage d'informations. Nous avons déjà noté que ces deux éditions, assorties de notes et d'ajouts divers semblent en effet avoir circulé de manière plus large que la première, et la confusion du sieur Rosteau rappelle que les modifications subies par les différentes éditions n'étaient pas toujours perceptibles par les lecteurs. Du Teil n'a pourtant aucune part dans ces ajouts biographiques puisqu'il était déjà mort.

La Harpe, malgré une préface plus développée, ne consacre guère plus de lignes à la biographie de l'auteur. Il place les informations les mieux connues en ouverture de sa préface, rappelant le statut de tribun légionnaire du père de Suétone, son rôle de secrétaire d'Hadrien et la disgrâce « pour s'être permis avec l'Impératrice Sabine des libertés peu respectueuses⁶² ». La Harpe mentionne ensuite le thème de quelques ouvrages perdus ainsi que l'existence du *De Grammaticis* (« abrégé très concis de la vie des Grammairiens⁶³ »). Les informations données sont les mêmes que chez La Boutière et Baudoin, même si elles sont présentées de manière plus concise et sans modalisation (les deux précédents précisaient à propos de la disgrâce « qu'il estoit dit auoir⁶⁴ » ou « (disoit on)⁶⁵ »). À l'exception de Pline, il ne mentionne pas non plus d'autres auteurs, et s'oppose ainsi aux éditions latines plus érudites qui à son époque avaient pour habitude de présenter la biographie de l'auteur à travers de multiples citations.

61 *Les sentiments du sieur Rosteau sur plusieurs auteurs*, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Ms 3339, folio 209.

62 « Discours préliminaire » de 1771, éd. cit., p. vii.

63 *Idem*.

64 « La vie de Suetone Tranquile », éd. cit. (1556), p. 1.

65 « La vie de C. SVETONE TRANQVILLE », éd. cit. (1611), sig. [ã]¹r.

La biographie proposée par Delisle de Sales est la seule à présenter une véritable originalité. Bien plus lyrique que les précédentes, elle est aussi beaucoup plus longue puisqu'elle emplit dix-neuf pages. Le traducteur reprend les quelques éléments connus mais les recontextualise en les replaçant dans un calendrier précis, proposant chaque fois une double datation, depuis la fondation de Rome et depuis la naissance de Jésus-Christ. Il développe aussi chaque élément par la référence au texte dans lequel il est mentionné, qu'il s'agisse de Suétone lui-même, d'un de ses contemporains ou d'œuvres plus tardives comme la Suidas. Delisle de Sales profite surtout de ce passage obligé pour évoquer l'époque moderne, tantôt par des comparaisons (« Trajan, qui sut toutes les vertus de notre Henri IV⁶⁶ »), tantôt par des remarques plus générales :

Nous avons trop méprisé la grammaire : le vrai ou le faux des idées dépend singulièrement de la vérité ou de la fausseté des termes qui les expriment. Une analyse bien faite des principes élémentaires pour la formation des langues, fourniroit des mémoires très-curieux pour l'histoire de l'esprit humain⁶⁷.

La biographie lui sert donc, comme une grande partie des notes, à exprimer ses propres idées plus qu'à développer les maigres informations dont nous disposons sur la vie de Suétone. Le long passage qu'il consacre à la fin de ce texte à la comparaison entre Suétone et Tacite n'est en cela pas surprenant, puisque l'auteur des *Annales* avait été l'objet de nombreux écrits dans les décennies précédentes et d'une vive polémique entre l'abbé de La Bletterie qui en avait proposé la traduction et le critique Linguet. Delisle de Sales engage donc à relire Suétone pour pouvoir le comparer à un Tacite mieux connu, et termine le parallèle en affirmant que « Tacite est pour nous le Corneille des historiens, & Suétone en est peut-être le Richardson », dont le génie ne se découvre « qu'après la lecture entière des Césars »⁶⁸. La mention d'auteurs très différents permet au traducteur de souligner une nouvelle fois une large culture, dont il semble présumer que son lecteur la partage, passant du classique français Corneille au contemporain anglais Richardson, mis en lumière quelques années plus tôt par l'éloge qu'en avait fait Diderot suite au suc-

66 « Vie de Suétone », éd. cit. (1771), p. xxxvij.

67 *Ibidem*, p. xxxv. Ce développement, qui s'étire sur près de deux pages vantant les mérites de Varon ou de Quintilien avant de revenir à la formation littéraire de Suétone, intervient juste après la mention d'un « fragment de cet écrivain sur les rhéteurs & les grammairiens célèbres [...] que de nos jours un d'Olivet, un Leibniz ou un du Marsais n'auroit pas désavoué ».

68 *Ibidem*, p. xlv.

cès des traductions de ses romans. Les dernières lignes de cette biographie sont une justification du style de la traduction, moins surprenante, dans lequel il dit s'être étudié à ne pas « altérer l'énergie de l'original [...] & à ne pas défigurer Suétone⁶⁹ ».

4. Les tables et index

En plus de ces préfaces et de ces biographies, toutes nos traductions sont assorties d'une table ou d'un index, permettant de « découper » le texte en chapitres voire en paragraphes identifiables et cohérents. Ce procédé, inconnu de l'Antiquité, est apparu à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e en France, et s'est très largement développé dès le siècle suivant⁷⁰. Ces tables de chapitres peuvent être le fait des traducteurs, mais elles ont d'abord un rôle matériel :

De toute évidence, ces indications sont moins destinées à aider le lecteur qu'à guider le travail du rubricateur chargé de tracer à l'encre rouge dans des espaces réservés, lors de la composition, les titres des chapitres ainsi que les grandes lettres qui marquent le départ de ceux-ci⁷¹.

Dans les premiers imprimés, elles sont souvent aussi un signe de reconnaissance de l'éditeur, certains professionnels faisant de ces tables leur marque de fabrique. Ainsi la traduction de Guillaume Michel, qui avait sans doute eu accès à la récente version d'Érasme et à ses délimitations faisant autorité par la suite, est-elle déjà largement subdivisée. D'après Susan Baddeley, ce traitement n'est pas étonnant car « Galliot du Pré est l'un des libraires les plus connus pour son souci de rendre ses productions à la fois utiles et agréables⁷² ». La plupart des éditions qu'il a supervisées comprennent donc des chapitres courts et facilement identifiables, même si la présentation serrée en petites

69 *Ibidem*, p. xlij.

70 Mary A. et Richard H. Rouse, « La naissance des index », in *Histoire de l'édition française, I, Le livre conquérant (Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle)*, *op. cit.*, p. 95.

71 Henri-Jean Martin, *Mise en page et mise en texte du livre français. La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, *op. cit.*, p. 34.

72 Susan Baddeley, « Imprimeurs et libraires », *art. cit.*, p 254.

lettres dites « bâtarde française⁷³ » nous semble aujourd’hui peu attrayante et difficile à lire (les traductions suivantes sont en caractères romains). Face à d’autres éditeurs contemporains, Galliot du Pré fait ici figure de précurseur, mais la généralisation des tables, index et autres manchettes permettant de se repérer et de circuler plus facilement dans un texte « sont autant d’indices d’une transformation des modes de lecture à la Renaissance qui éperonne les traductions nouvelles⁷⁴. » Selon Charles Le Blanc, cette volonté de repérage est le signe que « la métamorphose du livre suit celle des lecteurs⁷⁵ », qui lisent de plus en plus seuls et non plus uniquement dans les bibliothèques monastiques.

Les sous-titres délimitant chaque paragraphe opèrent un véritable « balisage méthodique de l’œuvre⁷⁶ » et permettent au traducteur ou à l’éditeur d’accompagner le lecteur dans un texte dont l’organisation pourrait lui échapper. Situés en exergue et en italique au début de chaque paragraphe⁷⁷ dans les deux premières traductions, ces sous-titres sont assez brefs et facilement identifiables par tout lecteur. Dans la traduction de Guillaume Michel, un sommaire de l’ensemble des vies figure au début de l’ouvrage, mais tous les paragraphes n’y sont pas détaillés. L’ouvrage n’étant pas paginé, ils sont regroupés par feuillet, et la *Vie de Néron* par exemple ne contient plus que vingt-cinq parties, là où l’on trouve cinquante-sept paragraphes dans le corps du texte. Les six premiers paragraphes : « Des deux familles de la gent domicie », « De cneus domitius tiers grand pere de neron », « Item du pere du grand pere de neron », « De domitius grand pere de neron », « Du pere de neron » et « De la natiuite et enfance du cruel Neron et presaignes aulcuns » sont ainsi regroupés sous un seul et même titre, « Du grand pere, et nativite de Neron ». Si ce regroupement offre une certaine logique, le lien est parfois plus ténu, comme pour le septième feuillet de cette biographie, intitulé « De ses expeditions de guerre, estude en chant et musique ». Il s’agit donc bien d’un rapprochement éditorial, et n’est pas nécessairement dû au traducteur. Malgré une présentation légèrement

73 Sur l’évolution des caractères d’imprimerie au début de la Renaissance, voir par exemple Henri-Jean Martin, *Mise en page et mise en texte du livre français. La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, op. cit. (p. 72 pour la présentation de la « bâtarde française »).

74 Charles Le Blanc, *Histoire naturelle de la traduction*, Paris, Les Belles Lettres, « Traductologiques », 2019, p. 73.

75 *Idem*.

76 Olivier Pédeflous, « La traduction de l’*Âne d’or* par Guillaume Michel (1517) : une contribution à la poétique du roman au XVI^e siècle », art. cit., p. 524.

77 Dans certaines éditions de la première traduction, on les trouve parfois en fin de page, collés au paragraphe précédent, vraisemblablement par souci d’économie de place.

différente et plus resserrée en 1530, le sommaire reste identique, mais la numérotation des feuillets est ajustée.

Les titres de paragraphes utilisés par La Boutière sont assez proches. On trouve ainsi au début de la *Vie de Néron* « De Cnee Domice, riere Bisayeul de Neron » (il s'agit du second paragraphe, le premier n'a pas de titre propre puisqu'il commence immédiatement sous le titre du livre), « Du Bisayeul de Neron » puis « De Domice Ayeul de Neron », etc. En revanche, aucun sommaire n'a été ajouté, alors même que l'on trouve en fin de volume une « Table des regions, païs, viles, & aucunes choses notables contenues aus douze precedens liures », regroupant des termes aussi divers que « Centuries », « Rhinoceros », « Tuberes » ou « Xistiques », avec une indication de page où ils font en général l'objet d'une note de bas de paragraphe (éventuellement d'une manchette). Cette pratique est héritée des premières traductions de la fin du Moyen Âge, comme la version de Tite-Live par Bersuire, suivie d'une liste de mots créés pour être intégrés au vocabulaire français. Même si Jacques Monfrin remarque qu'en 1515, le lexique de Bersuire a été supprimé d'une réédition de sa traduction de Tite-Live pourtant peu remaniée, affirmant que les lecteurs avaient alors « une expérience suffisante de l'Antiquité et [que] le vocabulaire historique français était assez affermi pour qu'il ne fût plus nécessaire de tout expliquer »⁷⁸, on retrouve toujours ces listes de façon sporadique aux siècles suivants. Elles contiennent alors plutôt des mots déjà utilisés par les traducteurs précédents, mais dont le sens n'est pas encore tout à fait connu des lecteurs⁷⁹.

Baudoin reprend ce principe, avec vingt-quatre pages de « Table des matieres contenues en l'Histoire de C. Suetone Tranquille, de la vie des douze Cesars », qu'il a cependant profondément remaniées, puisqu'un seul des quatre exemples donnés ci-dessus est repris. Il s'agit de « Tuberes, sorte de fruict », où l'on peut voir qu'il ajoute souvent un premier élément d'explication dans l'entrée elle-même, avant le renvoi à la page concernée. Cette abondance d'informations paratextuelles, fréquente dans les éditions de la première moitié du XVII^e siècle, semble être aussi une caractéristique du travail personnel de Baudoin, puisque l'on retrouve des tables des chapitres très longues dans plusieurs de ses travaux (en particulier sa traduction de *l'Histoire des Incas* ou encore son *Tacite*

78 Jacques Monfrin, « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », art. cit., p. 12.

79 La pratique n'est pas réservée aux traducteurs français, et la traduction (*a priori* anonyme) allemande de Suétone en 1536 est aussi accompagnée d'une page recto-verso de lexique, contenant cependant davantage de mots latins intégrés à la traduction, comme *Saturnalia* ou *Senatus Consultum. Von Geburt, Leben, Thaten une Todt Juliii Augusti, Tyberii, Caligula... der XII. ersten Römischen Kaiser*, *op. cit.*, début non paginé.

publié en 1619 par Richer). La Table des *Vies* se compose en grande majorité de noms propres, désignant des personnages ou des lieux, et chaque empereur fait lui-même l'objet de plusieurs entrées ou d'une entrée unique divisée en une multitude d'informations, comme la très dense colonne concernant Auguste. A lire cette entrée, il semble qu'un sommaire ne soit pas indispensable pour compléter. En voici un extrait :

[S]e retire à Actium : assiege Alexandrie. 93. fait occire le ieune Antoine & Cesarion, voit le cercueil du grand Alexandre, & l'adore. 94. quelques conspirateurs attentent à sa personne. 95. est blessé en la guerre Dalmatique & de Cantabrie : subjuge plusieurs Provinces : se comporte fort modestement à la guerre. 96. fait punir les revoltez. 97. fait deux entrees dans Rome. 98. se saisit du Consulat, & en administre douze. 103.

Dans le cas de César, les entrées ont été démultipliées, avec la reprise de son nom et le passage à la ligne systématique, si bien que quatre pages, soit huit colonnes, sont consacrées à ce seul empereur, suivant toujours l'ordre des pages. La même technique est appliquée à Claude, mais ce dernier ne bénéficie que de six petites entrées, réparties en moins d'une demi-colonne. Domitien n'a que deux entrées, Galba quatre, Tibère sept : au-delà des *Vies* de César, Auguste et Néron (présenté de la même façon qu'Auguste, mais sur plus de deux colonnes), la table ne semble donc pas avoir vocation à remplacer le sommaire des chapitres, et les détails donnés répondent sans doute davantage à un intérêt au moins supposé du public pour ces trois personnages.

Chaque *Vie* est en effet précédée d'un sommaire plus complet, sans précision de page mais avec la numérotation des chapitres. Numérotation et titre sont ensuite repris en manchette à côté du début de chaque paragraphe. L'extrait de l'entrée *Auguste* précité devient ainsi :

17. *De la guerre Actiaque, & comme il assiegea Alexandrie ; ensemble de la uictoire qu'il eut contre Antoine & Cleopatre.*
18. *Des choses memorables qu'il fit en Egypte.*
19. *Des conspirations tramees contre luy.*
20. *Des guerres qu'il eut contre quelques nations estrangeres.*
21. *Des Provinces par luy subjugees, & receuës en son amitie.*
22. *Comme il ferma le Temple de Ianus, & de son triomphe.*
23. *Des deux grandes desfaictes de ses armees.*
24. *De la discipline qu'il gardoit en l'art militaire.*

25. *Du bon ordre & nouvelle façon de faire qu'il observoit en ses combats.*

26. *De ses Consulats & autres exploits.*

27. *De ses deportements au Trium-virat & en la dignité de Tribun.*

Si les titres sont plus détaillés que dans la table initiale, il n'est plus fait mention ici du cercueil d'Alexandre ni de la blessure d'Auguste, signe que ces éléments étaient placés pour éveiller la curiosité du lecteur mais ne suffisent pas à caractériser un paragraphe et ne sont en fait que des éléments marginaux dans le récit de Suétone.

Après ce balisage complet dans le texte de Baudoin, la traduction de Du Teil est la première à présenter le texte privé de sommaire et de titres de paragraphes, même si ces derniers sont numérotés et suivent un découpage identique à celui des autres versions. Ne figure au début de l'ouvrage qu'une « Table, contenant l'explication des noms anciens des peuples, Villes, Charges, & autres choses plus difficiles », présentée sur cinq pages aérées et ne mentionnant pas la page où trouver les termes en question.

La Harpe n'ajoute pas non plus de sommaire ni de titres de paragraphes, mais la présentation bilingue de l'ouvrage rendait peut-être le procédé moins utile. Le public visé, (vague) connaisseur de la langue latine, ne l'était pas nécessairement de l'œuvre de Suétone, et l'édition n'est pas conçue comme un outil de travail pour les collèges. Un balisage plus précis aurait en effet été nécessaire afin d'aiguiller le travail scolaire. La Harpe souhaitait au contraire que le texte puisse être lu intégralement en français, et la traduction est ainsi présentée de façon continue, la numérotation même des paragraphes n'étant présente que dans le texte original. Ce texte latin nous semble dès lors être là comme un renvoi et une caution plus que comme un instrument de lecture.

Le traducteur suivant fait au contraire œuvre d'un excès de zèle sur la présentation du texte, puisqu'aux vingt pages de préface et dix-neuf de biographie de Suétone il ajoute plus de cinquante pages de Sommaires. Chaque *Vie* y est détaillée en paragraphes qui correspondent approximativement au découpage suivi depuis le début du XVI^e siècle⁸⁰, et ce sommaire est accompagné du détail des Notes, avec indication de page systématique. Ce principe reprend les Tables des éditions de La Boutière, Baudoin ou Du Teil (où l'on retrouve par exemple dans la *Vie de Domitien* « N. 18. *Du fruct appe-*

80 En plusieurs endroits, il crée un paragraphe supplémentaire pour séparer des éléments, divisant par exemple le dernier chapitre de la vie d'Auguste en deux : « Son testament » puis « Mémoires qui l'accompagnent ». A l'inverse, il lui arrive aussi d'associer deux paragraphes sur le même thème, d'où un décalage finalement assez limité.

lé Tuber »). Suit également une « Table des Mélanges », dont les entrées sont réparties après la liste des Notes de chaque vie alors que la numérotation continue des chapitres de ces mélanges aurait pu donner lieu à une présentation groupée. Après ce lourd appareil paratextuel, le premier tome ne contient donc que la *Vie de César*, et explique en partie que l'ensemble, bilingue, représente quatre volumes. Toutefois, afin peut-être que les lecteurs n'aient pas à se référer systématiquement au premier tome, Delisle de Sales ajoute encore un Sommaire au début de chaque livre, dans lequel les titres sont repris à l'identique, mais présentés cette fois en bloc, sans retour à la ligne ni indication de page. La présentation du texte empêche ensuite toute incertitude : en plus de l'indication récurrente « Histoire » – « des douze Césars » répartie entre gauche et droite en haut de chaque page, le texte est accompagné d'un rappel du livre (avec une indication abrégée du type « Liv.I » côté latin et le nom de l'empereur côté français) placé en manchette au début du texte, sous un double trait. Chaque paragraphe est ensuite accompagné d'une manchette rappelant le numéro et le titre. Ces précisions correspondent sans doute à la volonté du traducteur de proposer une version complète, de référence, et qui puisse servir d'outil de travail, sinon dans les collèges au moins dans les milieux savants.

Même si c'est particulièrement clair chez ce dernier traducteur, la volonté de balisage est donc présente chez chacun de ceux que nous étudions, et correspond à la pratique courante pour les textes antiques, pour lesquels la référence au texte original devait toujours être possible.

Du titre aux diverses postfaces, l'ensemble des éléments du paratexte permet d'identifier une traduction, c'est-à-dire de la différencier des autres en lui donnant une identité propre. C'est le lieu où l'influence du traducteur se fait la plus nette, celui où le texte antique devient en français son œuvre, comme on a pu parler pour les plus célèbres d'entre eux du Plutarque d'Amyot ou du Tacite de Perrot d'Ablancourt. Chacun des traducteurs de Suétone s'est donc approprié cet espace pour l'intégrer dans sa production, en particulier Baudoin, qui reprend les mêmes codes et les mêmes éléments que dans d'autres œuvres dont il a proposé la version française, et les deux concurrents que sont La Harpe et Delisle de Sales. L'influence du traducteur ne s'arrête cependant pas au paratexte puisqu'elle est visible dans le choix même des termes ou des formulations utilisées pour rendre un même texte latin.

Chapitre 2. Les questions de vocabulaire et de style

A la vaste question : « Que peut-on attendre de traductions successives dans une langue donnée d'un même texte source ? », Françoise Berlan répond ainsi : « A l'évidence, si l'empan diachronique est suffisant, une trace de l'évolution de cette langue dans les solutions qu'elle choisit pour rendre compte d'un même contenu¹ ». Avec une différence de plus de deux siècles et demi entre la traduction de Guillaume Michel et celles de La Harpe et Delisle de Sales, les différentes traductions que nous avons étudiées présentent en effet une « trace de l'évolution » de la langue française, mais aussi des pratiques traductives et de la connaissance plus ou moins précise de l'Antiquité par les traducteurs (et leurs lecteurs supposés). D'une part, la langue évolue : alors qu'au xvi^e siècle la langue française est d'abord « une image, une *forma mentis*, un artefact autant politique que culturel² », elle se stabilise peu à peu grâce à l'apparition de grammaires, mais cet affermissement n'est pas encore terminé à la fin de notre période :

sur bien des points – orthographe, ponctuation, emploi des majuscules – les auteurs et les typographes suivent des usages, plus que des règles, qui ne sont pas encore rigoureusement fixés³.

Les choix concernant le lexique sont quant à eux influencés au moins autant par l'usage et la connaissance de l'Antiquité romaine que par l'évolution de la langue. Charles Le

1 Françoise Berlan, « Avènement du nom abstrait dans les traductions en vers du chant IV de l'*Enéide*, de Du Bellay à Scudéry », in *Langue littéraire et changements linguistiques*, sous la direction de Françoise Berlan, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 227.

2 Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, op. cit., p. 40.

3 *Histoire des traductions en langue française, xvii^e et xviii^e siècles, 1610-1815*, op. cit., Avant-propos, p. 14.

Blanc considère même la compréhension de l'œuvre et de son contexte comme le premier facteur d'une nouvelle traduction :

Ainsi les retraductions ne sont-elles pas des reproductions, mais des relectures. Ces relectures expriment au premier chef la façon de comprendre une œuvre à une époque donnée⁴.

Nous nous sommes attachée dans ce chapitre à la recherche des variations lexicales d'abord, dans l'expression des *realia*, ces termes qui renvoient à une réalité parfois éloignée de l'époque ou des considérations du traducteur, dans la présentation des noms propres, patronymes ou toponymes, ou encore dans le calcul des dates et la transcription des différentes unités de mesure. Le respect du texte est aussi celui de son style, et celui de Suétone n'est pas aisé à appréhender :

L'écriture semble plutôt osciller entre deux tendances apparemment contradictoires : le dépouillement, d'une part, avec des propositions très brèves, parfois elliptiques dans leur formulation ; la saturation, d'autre part, quand le biographe, tout à sa volonté de donner autant de détails que possible, multiplie les indications ayant trait aux circonstances, sous la forme d'adverbes, de groupes prépositionnels, de propositions subordonnées ou d'appositions, non sans certaines redondances⁵.

Les traducteurs ont donc dû s'accommoder de ces contradictions tout en essayant de respecter le « bon goût » de leur époque, sans perdre la vivacité, ni l'exubérance présents dans le texte latin.

1. Les variations lexicales

Le premier écueil auquel sont confrontés les traducteurs face au texte de Suétone est celui du vocabulaire. Sa langue, « à la fois clinique, ironique et précise, sans détour

4 Charles Le Blanc, *Histoire naturelle de la traduction*, *op. cit.*, p. 77.

5 Suétone, *Vies*, traduction, introduction et notes de Guillaume Flamerie de Lachapelle, *op. cit.*, Introduction, p. XXXIII.

ni pruderie⁶ », n'est pas sans difficultés. Entre le vocabulaire technique dont la réalité n'est pas toujours bien connue et les « maîtres-mots », ces termes « qui condensent des contextes entiers et qui ne sont guère faciles à traduire simplement, par un mot ou une expression »⁷, les difficultés sont de plusieurs ordres, et certaines catégories posent tout particulièrement problème. Nous retenons parmi celles-ci les *realia*, ainsi que les noms propres et les unités de mesure.

1.1. Les *realia*

La première difficulté d'approche de Suétone, comme de tout texte latin, est ainsi celle du vocabulaire propre à la civilisation antique, voire romaine. Ces *realia* ont effrayé certains traducteurs, crainte qui s'est transformée en un refus du principe même de traduction chez d'autres auteurs :

Ce qui fonde la condamnation de la traduction chez Péguy, c'est la non-concordance des lexiques, qui sont des données de la langue. Et Péguy a bien raison : « "τροφή" ; n'est point *nourriture*, "πολις" n'est point seulement *ville* ni *cité*... ». En ce sens, on peut bien affirmer que la traduction est un leurre. Mais on peut aussi affirmer que l'objectif du traducteur français de l'*Hécube* d'Euripide n'est pas de traduire en français toute la réalité sociale et culturelle dont la langue grecque est porteuse dans ce texte. La traduction – littéraire tout au moins – ne porte pas sur des langues, mais sur des textes⁸.

Dans le cas des *realia*, les termes n'existaient pas toujours en français, et certains traducteurs font le choix de longues périphrases pour contourner la difficulté tandis que d'autres préfèrent user d'un néologisme pas toujours reconnu ou encore laisser le terme en latin et ajouter des notes. Si le vocabulaire dont dispose Delisle de Sales semble *a priori* bien plus large que celui de Guillaume Michel, le constat n'est pas si net car la langue du XVI^e siècle est encore très malléable. Dans son travail sur les traductions de Tacite, Jürgen von Stackelberg a ainsi pu constater que l'élasticité de la langue française

6 Pierre Amstutz, préface de la traduction des *Vies* par Pierre Klossowski, *op. cit.*, p. XV.

7 *Histoire et pratiques de la traduction*, sous la direction de Sylvie Crogiez-Pétrequin et Paul Pasteur, Rouen – Le Havre, Publications des Universités de Rouen et du Havre, « Changer d'époque » (Cahiers du GHRIS), n° 21, 2010, Introduction, p. 9.

8 Bruno Garnier, *Pour une poétique de la traduction. L'Hécube d'Euripide en France de la traduction humaniste à la tragédie classique*, *op. cit.*, p. 17.

des premiers traducteurs leur permettait une traduction bien plus « serrée » que ceux des siècles suivants, qui devaient composer avec un vocabulaire plus figé et des possibilités d'adaptation moindres⁹. Le premier traducteur des *Vies*, qui travaille pourtant avant la publication du *Thesaurus Linguae Latinae* (1532) et du *Dictionnaire françois latin* (1539) d'Estienne, est ainsi parfois plus précis que le second, utilisant encore des calques ou des innovations là où George de La Boutière tente davantage d'actualiser le texte en le rapprochant de son époque par le vocabulaire utilisé. Il est vrai que ces deux premiers traducteurs sont séparés de quelques décennies qui constituent une véritable révolution dans l'histoire de la langue française, en particulier la période 1530-1540 :

Outre la création du collège des lecteurs royaux (1530), ancêtre du Collège France, qui consacre l'étude des langues anciennes et ouvre la voie à la linguistique comparée, outre la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), qui impose le français dans l'ensemble du royaume, [cette décennie] se signale par la naissance de la grammaire et de la lexicographie françaises, l'instauration des signes auxiliaires (accents, cédille), et l'élaboration de systèmes orthographiques¹⁰.

Ces changements sont déjà visibles lorsque l'on compare les différentes éditions de Guillaume Michel. Sans avoir été véritablement révisée, la traduction de 1520 subit dans l'édition de 1530 quelques changements orthographiques, plus ou moins systématiques. Les finales de l'imparfait notamment sont harmonisées, comme la formule « cest assavoir », qui apparaissait dans la première version avec plusieurs orthographes. Le / disparaît presque totalement à la suite du groupe *au* : « aultres » devient généralement « autres ». D'autres changements semblent plus ponctuels (un *y* changé en *i*, une finale doublée, etc.), mais le nombre de modifications visibles entre ces deux versions est un signe de l'effervescence de l'époque autour de ces questions.

Ces bouleversements engagent les traducteurs à se détacher de la langue latine et des calques qui caractérisaient leurs prédécesseurs, si bien que chez Amyot « [o]n voit apparaître dans la Rome ou l'Athènes antiques des "syndics", des "prévôts", des "gen-

9 « Die Elastizität der französischen Sprache des 16. Jahrhunderts gestattet es dem Übersetzer noch, sich derart eng an das Original anzuschmiegen. Auch lexikalisch gibt ihm diese Sprache manche Möglichkeiten adäquater Wiedergabe, die die spätere Sprache nicht mehr hat. », Jürgen von Stackelberg, *Tacitus in der Romania. Studien zur literarischen Rezeption des Tacitus in Italien und Frankreich*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1960, p. 21.

10 Mireille Huchon, *Le Français de la Renaissance*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1988, introduction, p. 3.

darmes", des "tournois"¹¹. » Dolet recommandait en effet de se « garder d'usurper mots trop approchants du latin, et peu usités par le passé¹² ». Les premières traductions et leurs latinismes deviennent donc rapidement difficiles à lire pour les hommes de la fin du XVI^e siècle, même si l'innovation linguistique garde des soutiens, à l'image de Peletier qui affirme que « les infinitifs en *ire* Latins se peuvent maintefois impunément convertir en *ir* Français » et que bien des néologismes sont acceptables à condition « de les cacher parmi les usités, de sorte qu'on ne s'aperçoive pas qu'ils soient nouveaux »¹³.

Au siècle suivant, la langue continue à évoluer et le lexique tend encore à éliminer certains latinismes et archaïsmes, comme on peut le voir chez Baudoin qui évite d'y recourir¹⁴, si bien qu'au début du XVIII^e siècle, Fénelon regrette que « notre langue manque d'un grand nombre de mots et de phrases », elle lui semble même « gênée et appauvrie, depuis environ cent ans »¹⁵. Il défend ainsi l'ajout progressif et raisonné de termes latins en leur donnant « une agréable terminaison » afin de ne pas faire du français « un amas grossier et informe des autres langues »¹⁶. Même si cette tendance sera effectivement celle du XIX^e siècle, avec l'introduction d'un certain nombre de nouveaux mots parfois conservés dans leur forme latine, elle n'a guère profité à nos traducteurs, dont le lexique s'est précisé mais paradoxalement réduit au fil des siècles. Évoquant les progrès non linéaires de l'expression, George Steiner remarquait en effet cette possibilité pour une langue de « rétrécir » :

Certaines civilisations connaissent des âges où la syntaxe se fige, où le fonds vivant de sensibilité et d'expression se dessèche. Les mots semblent s'étioler sous le poids d'un cérémonial établi ; la fréquence et la vertu sclérosante des clichés, des comparaisons reçues, des tropes éculés s'ac-

11 Antoine Berman, *Jacques Amyot, traducteur français, Essai sur les origines de la traduction en France*, Paris, Belin, « L'extrême contemporain », 2012, p. 185.

12 Etienne Dolet, *La manière de bien traduire d'une langue en l'autre*, Lyon, chez Dolet même, 1540, reproduit intégralement dans Edmond Cary, *Les grands traducteurs français, op. cit.*, n. p.

13 Jacques Peletier, *Art poétique* (1555), in *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance, Sébillet, Aneau, Peletier, Fouquelin, Ronsard [1548-1565], op. cit.*, p. 269.

14 Cette volonté de modernisation de la langue ne lui a toutefois pas permis d'éviter toutes les critiques puisque « le soin qu'il prit de bannir les vieux mots de ses Traductions n'a point empêché M. Furetière de le mettre au rang des vieux Traducteurs, dont le langage étoit passé et hors d'usage » (Adrien Baillet, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs [1685], op. cit.*, p. 436). Baillet renvoie ici à la *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*, parue pourtant moins d'un demi-siècle après la traduction des *Vies* par Baudoin.

15 François de Salignac de la Mothe, dit Fénelon, *Lettre à l'Académie [1716]*, in *Œuvres*, éd. cit., t. 2, p. 1139.

16 *Ibidem*, p. 1141.

croissent. Au lieu d'être un filtre vivant, grammaire et vocabulaire barrent la voie aux nouvelles modalités affectives¹⁷.

Si la langue française du XVII^e siècle n'en est pas arrivée à cette extrémité, Baudoin et surtout Du Teil ont assez visiblement souffert de cette réduction des possibilités offertes par la leur langue, même s'il ont pu pallier ce manque par le « néologisme sémantique, c'est-à-dire l'acception nouvelle donnée à certains mots¹⁸ ». Les deux derniers traducteurs ne sont pas beaucoup plus libres et doivent aussi composer avec un lexique plus limité que celui dont on dispose aujourd'hui. Delille, dans sa traduction des *Géorgiques* (1770), regrette encore que « la langue, en devenant plus décente, [soit] devenue plus pauvre¹⁹ » et reprend l'idée renaissante selon laquelle « les traductions [sont] un des meilleurs moyens d'enrichir une langue²⁰. » C'est en effet en le confrontant aux textes issus d'une autre culture que les traducteurs font évoluer le français, empruntant du vocabulaire ou créant des termes appropriés.

Tous les traducteurs se sont donc heurtés à des difficultés d'ordre sémantique, avec la question sous-jacente de savoir si l'on traduit pour des spécialistes ou pour le grand public. Les traducteurs ont parfois été confrontés à des dilemmes entre une transposition accessible ou une transcription plus précise, même s'il est difficile de savoir dans quelle mesure

les choix de traduction sont des contraintes imposées par les structures linguistiques propres au français littéraire, ou le résultat de combinaisons et de choix propres au traducteur²¹.

17 George Steiner, *Après Babel, Une poétique du dire et de la traduction*, traduit de l'anglais par Lucienne Lotringer et Pierre-Emmanuel Dauzat, troisième édition de 1998 revue et augmentée, Paris, Albin Michel, 1998 [1975], p. 56.

18 Mireille Huchon, *Le Français de la Renaissance, op. cit.*, p. 67.

19 Jacques Delille, « Discours préliminaire » précédant la traduction française des *Géorgiques* [1770], in *Œuvres*, précédées d'une notice de P.-F. Tissot, t. 1, Paris, Furne, 1833, p. 19.

20 *Ibidem*, p. 28.

21 Gabriel Bianciotto, « Langue conditionnée de traduction et modèles stylistiques au xv^e siècle », in *Sémantique Lexicale et Sémantique gramaticale en Moyen Français*, actes du colloque organisé par le Centre d'Etudes Linguistiques et Littéraires de la Vrije Universiteit Brussel (28-29 septembre 1978), publiés par Marc Wilmet, Bruxelles, VUB Centrum voor Taalen Literatuurwetenschap, 1979, p. 52.

Ce n'est qu'au XIX^e siècle que les règles de traduction se sont définitivement fixées vers une « traduction archéologique²² » qui, comme les fouilles, fait apparaître le texte antique avec ses aspérités et une certaine altérité.

Parmi les *realia*, il nous faut accorder une place particulière au vocabulaire technique ayant trait aux institutions juridiques et militaires notamment. Même si la qualité documentaire est loin d'être la seule de Suétone, ces champs lexicaux sont d'autant plus fondamentaux que l'on peut faire le constat suivant :

qu'il s'agisse des réformes juridiques et de l'activité législative d'Auguste et de Claude, de certains aspects de l'administration de l'Italie et des provinces, des questions relatives à la citoyenneté romaine, de l'organisation des carrières des sénateurs et des chevaliers, Suétone est une de nos meilleures sources²³.

Pierre-Alain Chiffre a établi la présence de ces champs lexicaux de façon statistique, et arrive au chiffre de 5,6 % de termes techniques (2,4 % pour le vocabulaire militaire, 1,63 % pour le vocabulaire administratif, 1,17 % pour le vocabulaire juridique et 0,4 % pour celui des finances)²⁴.

Le constat avait déjà été fait dès la Renaissance, et les termes utilisés, sans être forcément des *hapax*, ne sont donc pas nécessairement connus du traducteur, et moins encore du lecteur. Au début du XVI^e siècle, le latin utilisé dans les chancelleries a ainsi adapté de nombreux termes, sans reprendre le vocabulaire latin spécialisé qui n'est plus compris : lorsque Guillaume Budé rédige en 1528 des lettres du roi dans un latin parfaitement classique et en utilisant les noms d'institutions de la Rome antique, ces dernières

22 Marie Delcourt, *Étude sur la traduction des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance*, 1925, cité par Christian Balliu, « La fidélité et ses avatars », *Équivalences*, Revue de l'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles, 26^{ème} année – n° 2, 27^{ème} année – n° 1, 1997-1998, p. 54.

23 Jacques Gasco, « Histoire et biographie : Suétone », in *Histoire et historiographie dans l'Antiquité*, actes du 11^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 13 et 14 octobre 2000, sous la présidence de Jean Leclant et la direction de François Chamoux, Paris, diffusion de Boccard, 2001, p. 163. Ce constat a été fait de longue date, il était déjà formulé par Bodin et on le retrouve au XVIII^e siècle dans le mémoire de Laisné : « Cet Auteur fait allusion à quantité d'usages de l'Antiquité pour la Police, pour la Religion et pour les Armes, que nous ignorerions sans lui » (Laisné, « Remarques sur la personne et les écrits de Suétone », in *Nouveau recueil de pièces fugitives, d'histoire et de littérature*, op. cit., p. 56).

24 Pierre-Alain Chiffre, *Le style historique dans les biographies de Suétone*, thèse sous la direction de Jacqueline Dangel, Lille, Atelier National de Reproduction des Thèses, 2001, p. 37.

sont mises de côté car trop difficiles à comprendre²⁵. Au siècle suivant, l'*Histoire universelle* du président de Thou, rédigée en latin, a pu apparaître comme « un exercice de thème, un tissu d'à-peu-près et d'anachronismes, et enfin un véritable rébus²⁶ » que Jacques Dupuy a jugé bon d'accompagner d'un *index Thuani* quelques années après sa parution. La perception des termes techniques, et notamment du vocabulaire institutionnel ne cesse donc de soulever des questionnements. Le sens des termes n'étant pas accessible à tous, la traduction en français est d'autant plus complexe.

Il a pourtant fallu, surtout pour les premiers traducteurs, créer un vocabulaire français correspondant et acclimater certains calques à notre langue. Les difficultés d'adaptation du texte ont donc été nombreuses pour le domaine lexical institutionnel, puisque le sens des mots eux-mêmes évolue aussi au gré des changements dynastiques et administratifs français. C'est particulièrement vrai pour les premiers traducteurs, mais Gilles Siouffi note au XVII^e siècle une permanence du débat sur le néologisme²⁷, qui confirme que le vocabulaire est encore loin d'être acquis de manière unanime, et que « le problème de l'acceptabilité [d'un] mot alimentait de nombreuses discussions dans les salons précieux de la première moitié du siècle²⁸ ». Même s'il s'agissait alors plutôt du vocabulaire psychologique et moral, le phénomène montre l'importance des évolutions lexicales et la place que l'on accordait à la langue. Dans les ouvrages écrits en français eux-mêmes, les anachronismes étaient encore très courants à la fin du XVII^e siècle, souvent du fait de l'inadéquation entre la réalité historique et le vocabulaire dont les auteurs disposaient. Ils étaient toutefois perçus comme tels par les contemporains qui les désignaient généralement par le terme de « galimatias »²⁹, tandis que le terme d'anachronisme n'apparaît dans les langues modernes que progressivement au cours du XVII^e siècle, à la suite notamment³⁰ de la seconde édition du *De emendatione temporum* de Scaliger (1629) qui l'utilise à plusieurs reprises dans sa forme grecque (*anachronismos*)³¹ avant que le terme

25 L'anecdote est reprise par Pascale Bourgain, « L'historiographie humaniste en France (1400 - 1560) », in *La Storiografia umanistica, op. cit.*, t. 2, p. 763-764.

26 Jean Ehrard et Guy Palmade, *L'histoire, op. cit.*, p. 17.

27 Voir Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique, op. cit.*, p. 378-381 notamment.

28 *Ibidem*, p. 384.

29 Sur ce point, voir Steve Uomini, *Cultures historiques dans la France du XVII^e siècle, op. cit.*, p. 476.

30 Le terme francisé « anachronisme » apparaissait déjà en 1625 dans l'*Apologie pour les grands hommes* de Naudé, mais dans le sens d'une confusion de date.

31 Sur l'histoire du terme, voir Margreta De Grazia, « Anachronism », in *Cultural reformations. Medieval and Renaissance in Literary History*, sous la direction de Brian Cummings et James Simpson, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 13-32.

ne passe progressivement au français « anachronisme » et ne soit intégré au *Dictionnaire* de Richelet en 1680 en ce sens.

Les termes les plus répandus des institutions romaines sont les plus épargnés, et les différents grades du *cursus honorum* conservent la même traduction. Dans la *Vie de Vespasien*, II, 4, par exemple, tous les traducteurs proposent ainsi de rendre *praeturae* par « Preture » (accentué dans les deux versions de 1770). Ailleurs, Guillaume Michel est le seul à juger nécessaire de compléter « triumvirat » par « qui estoit de troys hommes »³², dans les autres traductions le terme latin est conservé sans faire l'objet de commentaire ni de note. Les licteurs, un peu moins connus, apparaissent en 1520 avec la formule « ministres & licteurs³³ », l'usage des doublons étant particulièrement répandu chez Guillaume Michel qui représente en cela fort bien la tendance de son époque. Partout ailleurs seul le second terme est utilisé, sauf dans la traduction de 1661 où Du Teil choisit l'anachronique « sergens ».

En revanche, des fonctions plus spécifiques comme celle de *scriba quaestorio*³⁴ ont donné lieu à des traductions plus variées. Comme souvent, Guillaume Michel a opté pour le calque « scribe des questeurs », mais a ajouté le doublon « serviteur ». Chez La Boutière et Baudoin, la fonction est adaptée à celles de l'époque, et le père de Flavia obtient donc l'appellation de « Secrétaire des Finances », tandis que Du Teil choisit un terme plus technique, mais qui semble plus anachronique, celui de « Greffier des Finances ». La Harpe reprend ce dernier choix, mais réintègre la référence antique, avec le groupe « greffier d'un questeur » (qui est toujours le choix d'Henri Ailloud en 1932). Delisle de Sales se démarque ici avec un ajout : « greffier du bureau des Questeurs », ce qui ne fait sens que dans le contexte de l'histoire moderne où les fonctions politiques et surtout judiciaires sont plutôt associées à un lieu, quand dans l'Antiquité on associait le rôle à une personne. L'évolution est souvent la même pour ces fonctions très ancrées dans la réalité antique. Dans la *Vie d'Auguste*, III, 3, les *diuisores operasque campestris* n'ont visiblement pas été compris par Guillaume Michel qui mélange ici trois propositions et propose le calque assez peu compréhensible de « diviseurs champestres ». La Boutière, et à sa suite Baudoin rapprochent le terme de leur époque en élargissant le groupe : « entre les Diviseurs, & comme corratiers de ceux qui brigoient le offices » puis

32 *Auguste*, XXVII, 7.

33 *Caligula*, III, 5.

34 *Vespasien*, III, 1.

« au rang des diviseurs & courratiers de ceux qui brigoient aux offices ». Chacune des deux propositions est assortie d'une note expliquant le rôle des *diuisores*, à savoir la répartition de l'argent des candidats aux élections. Du Teil, confronté au manque de fonction contemporaine équivalente, développe l'explication au sein même de la traduction, détaillant « un de ceux qui distribuent l'argent dans le champ de Mars pour la brigade des Charges ». La difficulté est encore traitée de deux manières opposées dans les traductions de 1770, avec ici deux choix radicaux : l'adaptation complète, sans note, de La Harpe (« changeur et même courtier ») et la suppression de l'expression par Delisle de Sales qui précise en note, 250 pages plus loin :

Il y a dans le texte *argentarium atque etiam inter diuisores operasque campestris proditum* ; il faut entendre par *campestris operas* [notons l'inversion du groupe] ceux qui offroient leurs services dans le champ de Mars aux Candidats pour briguer les Magistratures, & par *diuisores* les mercénaires qu'on chargeoit de distribuer au Peuple l'argent destiné à corrompre les suffrages.

Certains termes moins spécifiques ont aussi fait l'objet d'anachronismes, comme *auspiciis suis*³⁵, qui entraîne une erreur de lexique de Guillaume Michel (« par son conseil ») et est ensuite rendu par « colonels » (1556), « lieutenans » (1611, 1661 et 1770 pour Delisle de Sales) ou « généraux » (La Harpe). Le vocabulaire militaire reste de manière générale complexe à appréhender et à traduire, même pour un terme aussi évident à nos yeux que *castra*³⁶, que Guillaume Michel rend par « tente des chevaliers » et les deux traducteurs suivants par un autre anachronisme, « fort des gensd'armes » avant que le substantif « camp » ne soit adopté de façon systématique.

Les réalités matérielles sont également très présentes dans les descriptions de personnages où l'on a le détail des vêtements par exemple. Les tenues sont en effet souvent des sources d'erreurs ou tout au moins de grandes variations. Auguste apparaît ainsi en 1520 avec une « cotte de maille soubz sa robbe³⁷ », tel un héros de roman de chevalerie. Le public auquel s'adresse le traducteur peut ainsi retrouver les éléments habituels du genre et se représenter plus facilement les personnages antiques. Auguste est ensuite « armé d'un halecret sous sa robe » (1556 et 1611, Baudoin reprenant en note

35 *Auguste*, XXI, 1.

36 *Néron*, XLVIII, 2.

37 *Auguste*, XXXV, 1.

un extrait de Dion où il traduit le terme par « cotte de maille ») avant de porter « une cuirasse sous sa toge » (Delisle de Sales, La Harpe traduit également par cuirasse mais omet la mention de la toge). Quelques phrases plus loin³⁸, *insigne uestis* a été paraphrasé par Guillaume Michel en « robe fermant au clou dor et d'argent » tandis que les deux traducteurs suivants ont opté pour une formule plus technique, « rob(b)e laticlave ». Du Teil, dont les connaissances en termes de civilisation sont peut-être les moins assurées, se contente d'évoquer la « robe ». En 1770, les traducteurs comprennent en revanche de quelle réalité il est question, mais modernisent un peu la formule en proposant « l'habit de Sénateurs » (La Harpe) ou la « robe sénatoriale » (Delisle de Sales). Le terme de « toge », qui nous semble aujourd'hui indispensable à toute description antique, s'est donc imposé très tardivement et même les traducteurs du XVIII^e siècle ne l'utilisent pas de façon systématique.

Autre vocabulaire caractéristique du texte de Suétone, qui fait une chronique précise de la vie intime des empereurs et des maux qui influencèrent leurs vies et donc leurs décisions : celui de la médecine. Refondée au cours des XV^e et XVI^e siècles « à partir des classiques de la médecine grecque traduits en latin ou à partir d'auteurs latins qui avaient été oubliés comme Celse³⁹ », la terminologie médicale incluait alors de nombreux termes latins, plus ou moins francisés. Ces calques étaient cependant techniques et parfois peu compréhensibles, même pour les lecteurs savants mais non spécialistes de médecine, malgré l'intérêt pour le sujet au milieu du XVI^e siècle où « les sommes et les abrégés sur le corps humain font les bonnes affaires des imprimeurs parisiens⁴⁰ ». Les premiers traducteurs ont donc dû naviguer là aussi entre la relative facilité des traductions techniques, pour lesquelles il suffisait parfois d'ôter la marque de flexion du terme utilisé par notre historien, et l'adaptation française, dans un vocabulaire plutôt médiéval mais mieux connu des lecteurs. L'évolution en ce domaine a été assez brutale, au cours du XVII^e siècle : « en 1600, la médecine n'emploie pas beaucoup plus la langue nationale qu'en 1525 ; après 1685 ; par contre, la littérature médicale en latin disparaît pra-

38 *Auguste*, XXXV, 3.

39 Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe XVI^e-XX^e siècle*, *op. cit.*, p. 115-116.

40 Hélène Cazes, « La dissection des parties du corps humain et son double : les anatomies latine et française de Charles Estienne (Paris, 1545-1546) », *Tous vos gens à latin. Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e-XVII^e siècle)*, *op. cit.*, p. 365.

tiquement⁴¹. » La différence est donc notable entre les deux derniers traducteurs, qui rédigent un siècle après ce tournant, et les trois premiers, qui doivent composer avec un vocabulaire technique encore fluctuant et très marqué par le latin. La traduction de Bernard du Teil, qui se trouve au cœur de cette période de bouleversements lexicaux, montre que les termes techniques ont assez vite été repris. Les changements ont en effet atteint en quelques décennies un public bien plus vaste que celui des spécialistes de médecine. Bernard Quémada s’amusait ainsi à citer un texte de Montfleury (*Mariage de rien*, scène 9, 1660) dans lequel un médocastre vient faire sa demande en mariage :

Je sais guérir l'épilepsie,
La colique, la cacquetie,
L'hydropisie, les abcès,
Les fièvres et tous leurs accès,
La migraine, la pleurésie⁴²...

Montfleury n'est pas un cas isolé et Molière reprend le même type d'énumérations dans son *Malade imaginaire* (III, 6 ou 10 par exemple) quelques années plus tard. Les termes techniques ne sont donc pas réservés à une « élite scientifique » et pénètrent rapidement dans la langue littéraire, même si c'est ici pour tourner le personnage en ridicule. On les retrouve ainsi au sujet de la mort de Vespasien, qui mourut d'une diarrhée après d'importants troubles intestinaux⁴³. A l'exception de Guillaume Michel qui emploie encore le terme générique « entrailles », tous les traducteurs utilisent ici un terme plus technique, généralement « intestins », pour rendre le latin *intestina*. Le terme étant transparent, la généralisation de son utilisation n'est guère étonnante, et la traduction par « estomac » chez La Harpe montre une certaine méconnaissance. C'est la suite de la phrase, *aluo repente usque ad defectionem soluta*, qui a posé le plus de difficulté. Les traducteurs n'ont toutefois pas cherché à édulcorer la situation, puisque l'expression a été traduite par chacun d'eux. On trouve ainsi la diarrhée traduite par « flux de ventre » dans la version de Guillaume Michel tandis que les deux traducteurs suivants font un choix plus imagé et insistant, « le ventre lui estant lasché » puis « le ventre luy venant à lascher ». Du Teil use d'une formulation plus discrète, un « cours de ventre ». Seul La

41 Bernard Quémada, *Introduction à l'étude du vocabulaire médical (1600-1710)*, *Annales Littéraires de l'Université de Besançon*, t. 2, fasc. 5, 1955, p. 11.

42 La tirade, citée par Bernard Quémada, continue sur une vingtaine de vers, *ibidem.*, p. 109.

43 *Vespasien*, XXIV, 2.

Harpe se démarque à nouveau en ce domaine en omettant le groupe qu'il masque dans une « défaillance totale ». Pour la mort du père de Néron⁴⁴, c'est le terme médical d'« hydropisie » qui a été choisi par tous les traducteurs à partir de 1556, remplaçant la périphrase de Guillaume Michel « maladie de concles cest ascavoir ung mal qui est quant on a De leau entre chair & cuir enfermee ». Cette dernière formule montre toutefois que la réalité avait été bien comprise, dès la Renaissance.

Quant à Domitien qui fait avorter sa maîtresse⁴⁵, tous les traducteurs ont rendu le verbe littéralement, sauf cette fois Du Teil qui use d'une métaphore, « faire perdre son fruit » afin d'éviter de nommer une réalité jugée gênante. En revanche, Caligula souffre du « mal caduc⁴⁶ » dans les quatre premières traductions avant que les traducteurs ne choisissent la traduction médicale d'« épilepsie ». Ce terme, calqué du latin, existait pourtant en français depuis le XVI^e siècle, et la périphrase utilisée avant 1770 tient peut-être davantage à la vision de cette pathologie qu'à la méconnaissance des traducteurs.

Ailleurs dans les *Vies*, on trouve de nombreuses descriptions, dans lesquelles le vocabulaire anatomique est souvent rendu de façon juste, même si les derniers traducteurs ne sont pas non plus en ce domaine les plus fidèles. Domitien a ainsi les « orteils » courts⁴⁷ dans les trois premières versions, avant que le terme *digitos* ne soit repris par « doigts » (éventuellement « doigts de pied », chez La Harpe) à partir de 1661. Sa verrue⁴⁸ ne gêne en revanche pas Du Teil ni Delisle, mais La Harpe se refuse à ce détail en remplaçant le terme par « bouton », à l'opposé de Guillaume Michel qui renforçait l'image par une traduction double et mise au pluriel, « ses veines et verrues du corps ». Au contraire, Vespasien rencontre un aveugle⁴⁹, et seul Guillaume Michel utilise une périphrase, « prive de lumiere ». Quand Néron urine⁵⁰ sur une statuette, les deux premiers traducteurs, comme La Harpe, utilisent le terme technique, tandis que Du Teil renforce la vulgarité du propos par l'usage du verbe « pissait », au contraire de Delisle de Sales qui l'édulcore en traduisant « il faisoit des ordures sur sa statue ». En ce domaine comme en d'autres, l'évolution n'est donc pas linéaire et les dernières traductions ne sont pas les plus précises. Le vocabulaire le plus juste se trouve souvent dans les traductions de La

44 *Néron*, V, 3.

45 *Domitien*, XXII, 1.

46 *Caligula*, L, 2.

47 *Domitien*, XVIII, 1.

48 *Domitien*, XVI, 4.

49 *Vespasien*, VII, 5.

50 *Néron*, LVI, 1.

Boutière et Baudoin, qui avaient accès à un vocabulaire plus large et ne subissaient pas encore les contraintes morales qui ont marqué le XVII^e siècle, sans pour autant que ce constat puisse être systématisé.

Ces conclusions valent aussi pour les descriptions des pratiques sexuelles des empereurs, où l'on voit que les traducteurs hésitent souvent à traduire le texte haut en couleur de Suétone, sans que ces atermoiements n'aient lieu au même endroit pour chaque version. La *Vie d'Othon*⁵¹ donne l'impression d'une évolution presque linéaire, quand l'empereur se laisse aller à la « luxure » dans la version de 1520, puis à la « paillardise » en 1556, avant de se « prostituer » dans les traductions de Baudoin, Du Teil et Delisle, tandis que La Harpe le transforme en anachronique « mignon ». Domitien est cependant « corrompu et traicté luxurieusement » par Nerva (1520), puis simplement « corrompu » (1556), avant de se « prostituer » (1611 et 1661), mais les traducteurs suivants reviennent à des formulations moins explicites, « commerce » chez La Harpe ou « liaison infâme » pour Delisle de Sales. La répartition est encore différente concernant l'abolition par Auguste d'une loi *de pudicitia*⁵². Le terme est rendu par « des impudicitez » en 1520 tandis que les deux traducteurs suivants précisent le sens en évoquant une loi « de la sodomie », avant que Du Teil et La Harpe ne reviennent à « impudicitez » puis « impudicité » au singulier. Delisle de Sales renverse la proposition (se rapprochant ainsi du texte original) en traduisant « le maintien des bonnes mœurs ». Au contraire, les jeux pervers de Néron⁵³ semblent avoir heurté Guillaume Michel qui le supprime et « laisse sans reciter pour l'infamie du cas » et George de La Boutière qui paraphrase par la formule « execrables lascivitez & paillardises », tandis que les traducteurs suivants donnent tous les détails choisis par Suétone. Si la compréhension fine des jeux a pu poser problème, il ne s'agit pas ici de problèmes de lexique mais bien d'une volonté des traducteurs d'occulter les passages.

Alors que les auteurs de l'époque se trouvent souvent gênés face au vocabulaire dit « bas », les traducteurs ne semblent donc pas, en dehors de quelques scènes érotiques, avoir vraiment souffert de sa présence dans le texte à traduire. En revanche, le développement parfois lent du lexique français a pu faire difficulté, et l'étude de différents domaines montre que l'évolution de la langue des traducteurs est très progressive et liée

51 *Othon*, III, 3.

52 *Auguste*, XXXIV, 1.

53 *Néron*, XXIX, 1.

au contexte historique. Le vocabulaire militaire semble ainsi s'intégrer plus rapidement que le vocabulaire médical dans la langue française, mais subit davantage de modifications au fil des siècles, tandis que les termes juridiques sont très liés aux changements des institutions françaises.

1.2. Les noms propres

Là encore, les variations sont importantes entre les noms latins et l'adaptation parfois surprenante voire fautive (notamment pour les appellations géographiques). Au Moyen Âge, nous l'avons vu, les règles étaient très fluctuantes, et même si les noms propres les plus connus présentent souvent une forme francisée, il est fréquent de trouver, comme dans *Li Fet des Romains*, Catilina à côté de Catiline, ou encore une forme d'accusatif à côté d'une forme de génitif, « sans que le compilateur se soit cru tenu d'être conséquent avec lui-même⁵⁴ ».

Au début de la Renaissance, le tableau n'est guère plus clair, et la traduction de Guillaume Michel est loin d'être cohérente en tous points sur ce sujet. L'usage même des majuscules n'est pas systématique, et l'on peut trouver dans la même phrase « Ancharine » pour *Ancharia*, « Augustus » conservant sa forme latine et « caius cesar » sans majuscule⁵⁵. Il est toutefois difficile sur ce point de typographie de savoir s'il s'agit d'un choix délibéré, d'une erreur des ouvriers typographes ou plus prosaïquement d'une question de place dans la ligne (il en est de même pour les abréviations, visiblement utilisées selon le seul critère de la mise en page). De manière générale, il est assez délicat d'identifier des normes orthographiques dans les textes du début du XVI^e siècle puisque les décisions ne sont pas toujours prises par les auteurs, ni même par les imprimeurs : « si l'on débat au XVI^e siècle sur les rapports de l'usage et de la raison, c'est en fait bien souvent dans les ateliers qu'est résolu le problème au profit du premier⁵⁶. » Par ailleurs, la méconnaissance des termes par les ouvriers des presses engendre parfois des erreurs, et ce jusqu'à la fin de notre période puisqu'en 1800, La Harpe se plaint encore dans une lettre au marquis Louis-Jean-Pierre de Fontanes de l'inconséquence des impri-

54 *Li Fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Suétone et de Lucan, op. cit.*, commentaire de Louis-Fernand Flutre et K. Sneyders de Vogel, t. 2, p. 31.

55 *Auguste*, IV, 1.

56 Mireille Huchon, *Le Français de la Renaissance, op. cit.*, p. 121.

meurs qui « ne sont pas fort [*sic*] sur les noms romains⁵⁷ » et ont commis plusieurs erreurs dans sa traduction de Lucain.

Pour ce qui est de la forme du nom propre, Anne-Marie Chabrolle, dans une étude de plusieurs traductions du XVI^e siècle, évoque trois procédés : « christianisation, modernisation et francisation des noms propres [...] sans qu'il soit possible de dégager des règles d'utilisation⁵⁸ ». Le passage cité ci-dessus est révélateur de cette impossibilité de hiérarchie ou de classement : *Ancharia* et *Octauia* sont francisées en « Ancharine » et « Octouienne » (mais pas le nom *Octauienne que l'on aurait pu attendre), *Augustus* reste identique, et *Atia* est transformée en un curieux « Accir » qui semble une faute d'impression mais est néanmoins repris dans l'édition de 1530 (où le texte a pourtant fait l'objet d'une relecture puisque la grande majorité des imparfait en *-oyt* sont devenus *-oit*). On trouve également des erreurs de déclinaison, comme *Aemilio Papo imperatore*⁵⁹ traduit par « soubz Emilius Papo ». Plus loin⁶⁰, « Marc Lepidus » côtoie « Marc Anthoine », laissant penser qu'il y a ici un choix de franciser le nom le plus courant (en lui apportant l'exotisme du *h*). Pas davantage de règle pour les auteurs classiques, dont les noms latins devaient être relativement familiers, car ils figuraient parmi les sources privilégiées de l'université : on trouve « Virgille » non loin de « Titus liuius »⁶¹.

Le débat sur la présentation des noms propres est présent tout au long du XVI^e siècle, et dans la traduction de La Boutière, la pratique tend à s'harmoniser au profit d'une francisation massive. Les personnages précités deviennent donc dans l'ordre « Ancharie », « Octauie », « Auguste », « Accie », « Emyle Pappé⁶² », « Marc Lepide », « Marc Antoine », « Vergile » et « Tite Liue ». C'est aussi le parti que prend Du Pinet dans sa traduction de Pline à la même époque (1562), mais « pour les gens de savoir il

57 Jean-François de La Harpe, *Correspondance inédite*, recueillie et annotée par Alexandre Jovitch, Paris, Éditions Universitaires, 1965, Lettre 31 datée du 1^{er} septembre 1800, p. 95.

58 Anne-Marie Chabrolle, « L'idée d'une spécificité linguistique et culturelle au XVI^e siècle et sa manifestation dans l'activité traduisante », in *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, op. cit., p. 322.

59 *Auguste*, II, 3.

60 *Auguste*, VIII, 7.

61 *Domitien*, IX, 1 et X, 5.

62 Les deux *p* ne sont pas ici une erreur du traducteur. Présents chez tous les traducteurs de La Boutière à Delisle de Sales, ils figurent aussi dans le texte latin des deux dernières traductions et donnent un exemple de correction apportée au texte par les éditions scientifiques du XIX^e siècle. L'absence de consonne double chez Guillaume Michel ne permet pas pour autant de conclure à l'utilisation d'une édition différente, l'orthographe étant encore bien trop incertaine sur ce point au début du XVI^e siècle.

laissera malgré tout en marge des traductions les noms originaux⁶³ ». Le mouvement de balancier ne s'arrête pas en ce sens, et Baudoin revient à un mélange entre formes francisées et noms latins conservés en l'état. Au début du XVII^e siècle, le choix semble cependant plus réfléchi que chez Guillaume Michel, et cette troisième traduction distingue de manière assez systématique les personnages de première importance, dont le nom est assez familier pour entrer en quelque sorte dans la langue française : « Auguste », « Marc Antoine », « Virgile » et « Tite Liue ». Les personnages de moindre importance conservent quant à eux leur nom latin : « Ancharia », « Octauia », « Atia », « Emilius Pappus » et « M. Lepidus ». Le même *praenomen* peut donc dans la même phrase être développé et « traduit » (« Marc ») ou demeurer une initiale simple (« M. »), selon que le personnage est jugé plus ou moins important.

Cette partition hiérarchique, qui s'impose progressivement dans les traductions contemporaines d'autres auteurs antiques et jusque dans les romans⁶⁴, est conservée par les traducteurs suivants, avec quelques adaptations marginales. Les noms de femme en *-ia*, notamment, sont tantôt rendus par des noms en *-ie*, tantôt maintenus dans leur forme latine. Du Teil explique dans sa préface qu'il conserve généralement les noms latins pour les hommes mais francise ceux des femmes, tenant sur cette question des noms propres « vn milieu entre la violence de l'usage, & la force de la raison »⁶⁵. La question était donc d'importance, et le traducteur avait conscience d'un écart entre l'usage et les normes. Quant au *praenomen*, Du Teil garde presque toujours les initiales des noms sans les développer, tandis que les traducteurs du XVIII^e siècle en donnent la transcription. *M.* devient ainsi « Marc » devant Antoine, mais La Harpe et Delisle de Sales le suppriment respectivement devant « Lévide » ou « Lépidus » (cette dernière forme est par ailleurs un curieux hybride, portant la marque « étrangère » du latin mais l'accent aigu proprement français). Ailleurs, La Harpe conserve « Marcus Balbus »⁶⁶, signe que l'harmonisation complète n'est pas encore tout à fait réalisée. À dire la vérité,

63 Anne-Marie Chabrolle, « L'idée d'une spécificité linguistique et culturelle au XVI^e siècle et sa manifestation dans l'activité traduisante », art. cit., p. 322. Cette double présentation prouve là encore que les destinataires des traductions étaient loin de former un public unique et identifié.

64 Les personnages du roman historisant de Madeleine de Scudéry voient ainsi leurs noms francisés quand ils sont d'usage courant, tandis que les personnages secondaires conservent la finale latine *-us*. On trouve ainsi « Mézence » à côté de « Sicanus ». Madeleine de Scudéry, *Clélie, Histoire romaine*, édition critique par Chantal Morlet-Chantalat, Paris, Honoré Champion, « Sources classiques », 5 vol., t. 1, 2001 [1654].

65 Préface de 1661, éd. cit., p. 19.

66 *Auguste*, IV, 1.

elle ne l'est toujours pas aujourd'hui, et si la traduction du siècle dernier par Ailloud présente « M. Antoine » et « M. Balbus », il est évident qu'ils ne seront pas prononcés de la même manière et qu'aucun lecteur avisé ne lira **Marcus Antoine* ou **Marc Balbus*.

Par ailleurs, ces pratiques en côtoient une autre : celle de remplacer un nom propre jugé trop peu évocateur par un appellatif (traduire *Alexander* par *Le Roi de Macédoine*), technique soutenue par Gaspard de Tende en 1660 mais rejetée par Gourdin à la fin du siècle suivant⁶⁷. Les traducteurs de Suétone semblent toutefois y avoir eu assez peu recours, et ont modifié les noms propres dans de très rares cas, notamment pour éclaircir le texte lorsque l'auteur utilise *Caesar* sans spécifier de quel empereur il s'agit. On trouve un exemple dans la *Vie de Vespasien*⁶⁸ où le texte latin sous-entend le nom de Vespasien et donne *C. Caesar* pour Caligula. Les traducteurs ont presque tous développé l'un des deux noms, voire les deux, de façon plus claire, mais en maintenant des noms propres, sans passer par un appellatif : « Vaspasian » et « calligula cesar » pour Guillaume Michel, un pronom et « Gaye Cesar » pour La Boutière ou encore « Vespasien » et « Caligula » pour Delisle de Sales. La mention du frère de Domitien⁶⁹ est également remplacée dans les deux dernières traductions par le nom du personnage en question, Titus. Cette suppression des « périphrases généalogiques au profit de termes plus directs⁷⁰ », existait de longue date et était déjà prônée par Marot au début du XVI^e siècle.

A côté des noms de personne, les toponymes constituent une catégorie de noms propres particulière, et leur traduction est légèrement plus encadrée. Anne-Marie Chabrolle évoque la règle selon laquelle « [d]ès lors que la référence géographique serait susceptible d'être connue du lecteur, celle-ci serait francisée⁷¹ ». Cette règle, assez majoritairement utilisée, est commune aux autres pays européens, et Adam Ferguson y fait écho dans son Avertissement à la fin du XVIII^e siècle :

67 Dom François-Philippe Gourdin, *De la traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue et comme moyen de se former le goût*, Rouen, De l'Imprimerie Privilégiée, 1789, p. 6.

68 *Vespasien*, V, 4.

69 *Domitien*, II, 1.

70 Marine Molins, *Charles Fontaine traducteur. Le poète et ses mécènes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2011, p. 180.

71 Anne-Marie Chabrolle, « L'idée d'une spécificité linguistique et culturelle au XVI^e siècle et sa manifestation dans l'activité traduisante », art. cit., p. 322. L'auteur précise que cette règle a été observée avant elle par Robert Aulotte dans *Plutarque et Amyot. La tradition des moralia au XVI^e siècle*, 1965.

*the natural features of the earth, as rivers, seas, and mountains, being unchanged, are expressed by the modern name, except where they are better known by the ancient appellations*⁷².

On trouve toutefois quelques exceptions et erreurs, notamment chez les premiers traducteurs (rappelons que la géographie en était aussi à ses balbutiements et que la première édition gravée de la carte de France d'Oronce Finé date seulement de 1538⁷³). Par ailleurs certains noms de lieux sont traduits par le nom de leurs habitants (ou l'inverse), selon que l'on estime l'un ou l'autre plus évocateur pour le lecteur. Cette alternance entre lieu et habitants existait déjà dans l'Antiquité (César notamment utilise bien plus souvent le nom des habitants que celui de leur territoire, ville ou pays), et a perduré assez longtemps dans les textes. Il n'est donc pas étonnant de la retrouver dans les traductions renaissantes et postérieures. Guillaume Michel mélange ainsi dans la même proposition les deux solutions, traduisant *Expeditionem quoque in Galliam Germaniasque*⁷⁴ par « a l'expédition des Gaulles & germaniens⁷⁵ », tandis que ses successeurs utilisent les noms des territoires, même si le second pose problème : La Boutière et Baudoin le rendent par « aux Alemagnes » et « ès Allemagnes », mais Du Teil revient à l'appellation antique « Germanie ». Les deux derniers traducteurs hésitent encore, et La Harpe choisit « l'Allemagne » (au singulier cette fois) face à Delisle qui propose « la Germanie ».

Dans son *Discours de la traduction*, Berruyer s'arrête sur cette question particulière des toponymes, affirmant qu'il faut opter pour la traduction du terme moderne quand il est certain et équivalent :

Ce seroit se moquer des lecteurs que de traduire Lutèce au lieu de Paris, Burgidale au lieu de Bordeaux, Bonomie au lieu de Bologne, Paravie au lieu de Padouë⁷⁶.

72 Adam Ferguson, *The History of the Progress and Termination of the Roman Republic*, Bâle, Tournisen, 1791, « Avertissement », non paginé.

73 Henri-Jean Martin, *Mise en page et mise en texte du livre français. La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, *op. cit.*, p. 334.

74 *Domitien*, II, 1.

75 Notons que Ailloud est revenu à cette solution au début du XX^e siècle, traduisant le groupe par « une expédition contre la Gaule et contre les Germains ».

76 [André ?] Berruyer, *Discours de la traduction*, a cura di Flavia Mariotti, in *Regole della traduzione. Testi inediti di Port-Royal e del « Cercle » di Miramion (metà del XVII secolo)*, *op. cit.*, p. 192.

Le même Berruyer se trouve toutefois « fort empesché⁷⁷ » pour les noms de provinces, districts ou autres, qui n'ont pas de correspondants exacts. La question n'est donc pas tout à fait réglée en cette deuxième partie du XVII^e siècle, et il propose de se servir du terme moderne « quand la plus grande partie d'un pays répond à la plus grande partie d'un autre⁷⁸ », sans présenter cette solution comme véritablement satisfaisante. La question reste en suspens à la fin du siècle : dans les *Commentaires sur les remarques de Vaugelas*, l'Académie propose par exemple de parler de « Chypre » lorsqu'il s'agit de l'appellation moderne, mais de conserver « la déesse de Cypre, Evagoras de Cypre, parce que ces phrases ont un rapport aux temps anciens⁷⁹. »

Les appellations géographiques restent problématiques au moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle, y compris pour les auteurs en langue vernaculaire, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'une question de langue mais aussi d'un débat d'historiens et de géographes sur la nécessité ou non d'utiliser les appellations antiques des lieux. La méconnaissance des équivalences entre nom antique et nom moderne donne souvent lieu à des incohérences. En 1693, Simon de Riencourt justifie la publication d'une troisième édition de son *Histoire de la monarchie françoise* par l'opportunité qu'elle donne de « reformer toutes les erreurs qui s'y estoient pu glisser, tant dans la pureté de la diction, & dans le choix des termes, que dans l'énonciation des noms de personnes, *des Villes et Rivières*⁸⁰ » (nous soulignons). L'auteur juge donc que ces catégories de mots font encore fréquemment l'objet d'erreurs à son époque, qu'elles soient de son fait ou de celui des ouvriers d'imprimerie.

Les accumulations de toponymes comme celle des conquêtes d'Auguste sont donc sujettes à des variations importantes, qu'il nous semble intéressant de reproduire ici sous forme de tableau comparatif. L'auteur énumère dans l'extrait suivant⁸¹ une série de régions plus ou moins célèbres, dont le nom n'est pas toujours familier aux traducteurs :

77 *Ibidem*, p. 192.

78 *Idem*.

79 *Commentaires sur les remarques de Vaugelas*, par La Mothe Le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, Chapelain, Patru, Thomas Corneille, Cassagne, Andry de Boisregard et l'Académie Française (1705), publiés avec une Introduction par Jeanne Streicher, t. 1, p. 9.

80 Simon de Riencourt, *Histoire de la monarchie françoise, sous le regne de Louis le Grand*, troisième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Lyon, Hilaire Baritel, 1693 [1688], t. 1, Préface, p. vii-viii.

81 *Auguste*, XXI, 1.

Texte latin	« Domuit autem partim ductu partim auspiciis suis Cantabrium, Aquitaniam, Pannoniam, Dalmatiam cum Illyrico omni, item Raetiam et Vindelicos ac Salassos, gentes Inalpinas. »
Guillaume Michel (1520)	« Domuit autem partim ductu : partim auspiciis &c. Il chastia & mist en lobeissance de ses bras les provinces des Cantabres, des Aquitains, Pannonans, & Dalmaces tant & en partie par son regime que par son conseil, toute lillirique luy fut subjecte. Pour plus manifester son estat bellicque : puissant & vertueux, il eut la domination de rhetie, des vindelices, salasses : & restraignit les gens alpines »
George de La Boutière (1556)	<p>« Or domta il, partie sous sa propre conduite, partie sous la charge de ses Colonels, Cantabrie, ¹Aquitaine, Pannonie, Dalmacie, avec tout le païs d'Illyrie : semblablement ^aRhecie, les Vindeliciens & les ²Salassiens, gens habitans les Alpes. »</p> <p>Notes en manchette : ¹ « Aquitaine est à present le Duché de Guienne » ² « ceus du Marquizat de Saluce »</p> <p>Note ^a en fin de paragraphe : « Rhecie est diuisee en superieure & inferieure : la superieure contient tout le païs des Grisons : l'inferieure s'estend iusques aus fins du duché de Nuremberg, autrement Bauiere, ou commence le païs des Vindeliciens, à present ceus d'Ausbourg : estant ladite vile d'Ausbourg nommee par les Latins <i>Augusta Vindelicorum</i>. »</p>
Jean Baudoin (1611)	<p>« Il dompta la Cantabrie, ^al'Aquitaine, ^bPannonie, la Dalmatie, avec tout le pays d'Illyrie ; ensemble la ^cRhétie, les Vindeliques, & Salassiens, qui sont gens habitans les Alpes ; partie sous ses propres auspices, partie par la conduite de ses Lieutenans. »</p> <p>Notes en fin de paragraphe : « ^aL'Aquitaine.] Laquelle fut subjuguée par Messala, l'an de la fondation de Rome DCCXXVI. Voy ce qu'en dit ¹Tibule, ensemble les notes du docte Scaliger. L'Aquitaine à present est la Duché de Guyenne. » Cette note est assortie d'une manchette : « ¹Eleg. 5 lib. 1 & lib. 4. »</p> <p>« ^bLa Pannonie.] La guerre Pannonique fut prolongee long temps, & selon Velleius iusques à l'annee sept cents trente-cinq. Il y a deux Pannonies ; la haute à present Autriche, où est la puissante ville de Vienne, & c'est de celle-là que Suetone entend parler : & la basse nommee à present Hongrie. Voy l'ethymologie du mot <i>Pannony</i> dans Dion⁸². »</p> <p>« ^cLa Rhetie] Elle est diuisee en deux. La haute contient tout le pays des Grisons, & la Basse s'estend jusques aux fins du Duché de Nuremberg, autrement Bauiere, où commence le pays des Vindeliques ,qui sont à present ceux de la ville d'Ausbourg, nommee des Latins <i>Augusta Vindelicorum</i>. »</p>

82 Contrairement à la référence précédente, il n'y a pas ici de manchette pour indiquer de quel texte de Dion il est question

Bernard Du Teil (1661)	« Il subjuga tant par sa conduite, que par celle de ses Lieutenants la Cantabrie, l'Aquitaine, la Pannonie, la Dalmatie, toute l'Illyrie, la Rhetie, les Vindeliciens, & les Salassiens qui habitent les Alpes. »
Jean-Baptiste Delisle de Sales (1771)	<p>« Ce prince subjuga soit par lui-même, soit par ses Lieutenans le pays des Cantabres, l'Aquitaine, la Pannonie, la Dalmatie & toute l'Illyrie : il joignit à ces conquêtes celle de la Rhétie, de la Vindélicie & d'une partie des Alpes » Appel de note 35 à la fin du paragraphe.</p> <p>Note en fin de volume : « Je réunis ici les noms modernes de plusieurs peuples, dont Suétone fait mention dans ce paragraphe. » Suit la liste des peuples, avec retour à la ligne à chaque fois :</p> <p>« Les Cantabres habitoient cette partie de l'Espagne qu'on appelle la Biscaye & l'Asturie de Santillane.</p> <p>L'Aquitaine renfermoit cette vaste étendue des Gaules, qui n'est bornée que par la Loire, l'Océan & les Pyrénées.</p> <p>L'Illyrie se divisoit en Liburnie, en Dalmatie & en Pannonie ; elle comprenoit la Croatie, l'Istrie, une partie de l'Autriche, de l'Esclavonie, de la Basse Hongrie & du Windismark.</p> <p>La Rhétie est proprement ce que nous nommons le pays des Grisons : Auguste, après sa conquête, la joignit au gouvernement d'Italie.</p> <p>La Vindélicie est cette partie de l'Allemagne où se trouvent le duché de Neubourg, l'évêché de Constance, la haute & basse Bavière. »</p>
Jean-François de La Harpe (1771)	<p>« Il soumit, ou par lui-même, ou par ses Généraux, les Cantabres, les Gascons, les Hongrois, les Dalmates, les Illyriens, & les peuples des Alpes (1). »</p> <p>Note en bas de page : (1) « Les Piémontois, les Grisons, &c. »</p>

Outre l'alternance entre nom de pays et nom de peuple qui est ici relativement bien représentée, la traduction de cette liste fait émerger une certaine méconnaissance de la géographie de la part des traducteurs traducteurs. Le terme « salasses », encore en usage aujourd'hui, ne semble choisi ici par Guillaume Michel que comme un calque pour pallier l'absence de compréhension exacte de la situation, ce que la proposition suivante révèle : le doublon « & restraignit les gens alpines » indique que le traducteur ne fait pas le lien entre *Vindelicos ac Salassos* et *gentes Inalpinas* mais considère qu'il s'agit de trois peuples différents. Il traduit donc « Salassos » par « Salasses » sans comprendre véritablement le terme. La Boutière, au contraire, a visiblement consulté un commentaire détaillé ou un ouvrage de géographie qui lui permet de replacer chaque peuple sur son territoire. Dans les notes, il tâche de moderniser les appellations pour rendre le texte ac-

cessible aux lecteurs qui ignoreraient la géographie antique. Baudoin reprend et complète les informations par des indications historiques sur chaque peuple (il n'y a pas de notes concernant la Cantabrie car la région apparaît déjà dans le paragraphe précédent, l'information figure donc à cet endroit). La principale différence entre ces deux traductions réside ici dans le choix de traduction pour *Vindelicos* : « Vindeliciens » (1556) ou « Vindelicques » (1611). Baudoin est le seul à faire cette seconde proposition, qui n'a pas été reprise par les traducteurs suivants. Du Teil se contente ici de moderniser l'orthographe des toponymes, sans ajout particulier. Malgré les progrès que l'on pourrait attendre dans la connaissance géographique, les deux traducteurs de 1770 ne sont pas plus précis. Tous deux limitent l'accumulation en omettant la traduction de *Salassos*. Ce peuple est sans doute le moins connu de cette énumération, aux yeux des traducteurs comme des lecteurs, et aucun des deux ne juge nécessaire de le mentionner même en note. Pour la traduction des autres noms, en revanche, ils font comme souvent un choix opposé, puisque Delisle de Sales reprend ceux de la géographie ancienne, en précisant en note de quelle région contemporaine il s'agit, tandis que La Harpe transforme *Aquitaniam* en « Gascons » et *Pannoniam* en « Hongrois », puis regroupe *Raetiam et Vindelicos ac Salassos* dans la note, avec deux appellations modernes, « Les Piémontois, les Grisons, &c. ».

À ces errements sur les termes s'ajoute aussi la question de la préposition, puisqu'à l'époque de Rabelais on « emploie *en* devant les noms de villes anciennes d'Italie, de Grèce et d'Orient⁸³ », avant que le *à* ne se généralise pour les villes de Grèce et d'Orient d'abord, puis pour celles d'Italie. Jusqu'à la traduction de Baudoin, on se rend en effet « en Antioche⁸⁴ » mais « a ancie⁸⁵ » (en 1520, remplacé par « à Antie » puis « à Antium »). Par ailleurs, Guillaume Michel utilise encore la préposition archaïque « es », qui alterne avec « dans » ou « dedans » (utilisé alors comme une préposition). Le père de Caligula se rend ainsi « es uilles aux rommains federees⁸⁶ ».

Les lieux dits sont aussi souvent sources de difficultés, car il n'est pas toujours simple pour le traducteur de repérer ces appellations, ni possible de savoir si elles ont un réel rapport avec la topographie effective. *Ad Capita bubula*⁸⁷, « lieu dit aus Testes de

83 Georges Gougenheim, *Grammaire de la langue française du 16^e siècle*, Paris, Picard, « Connaissances des langues », 1974 [1951], p. 183.

84 *Caligula*, I, 2.

85 *Caligula*, VIII, 5.

86 *Caligula*, III, 5.

87 *Auguste*, V, 1.

beufs » (La Boutière) ou « un endroit qu'on nomme *Tête de boeuf* » (La Harpe), fait l'objet de choix catégoriques de la part du premier et du dernier de nos traducteurs : Guillaume Michel le traduit par « a lenseigne des testes de beufz, qui estoit ung lieu ou lon pendoyt les cornes et les testes des beufz en lhonneur de dyane », explication qui n'est reprise par aucun de ses successeurs. Delisle de Sales, au contraire, le supprime complètement de la traduction et le rejette en note, deux cent cinquante pages plus loin :

Il y a dans Suétone *ad capita bubula* ; la rue où naquit Auguste, si l'on en croit Servius *Ad Aeneid. Lib. VIII*, étoit la dixième de Rome ; il est assez probable que la maison avoit pour enseigne des têtes de bœufs, & si cela n'est pas, peu nous importe⁸⁸.

Pour le lieu de naissance de Domitien, *ad Malum Punicum*⁸⁹, les choix sont exactement les mêmes : développement dans la première traduction (« dedens la rue nommee la pomme de grenade, pour ung grenadier qui la estoit ou avoit esté »), traduction comme un nom de rue ou de maison dans les suivantes (« en la rue de la pomme de grenade », 1556, 1611 et 1661 ; « une maison nommee *la grenade* » pour La Harpe), et suppression par Delisle de Sales, avec à nouveau une note en fin de volume, qui stipule à propos de la recherche de la localisation exacte de ce lieu-dit : « de telles dissertations ne conviennent qu'à ce docte italien qui vient de nous donner trois gros volumes sur la situation de la maison de campagne d'Horace⁹⁰ ». Cette réflexion est tout à fait cohérente avec la posture philosophique du traducteur :

Pour l'Académie des Inscriptions l'Antiquité est surtout un objet de curiosité érudite. Mais les Philosophes dédaignent la minutie et le caractère fragmentaire de ces travaux dont le pédantisme vétilleux leur apparaît comme une sorte de superstition⁹¹.

Les différences entre les traductions des appellations géographiques dépassent donc de bien loin ici les seules considérations de langue et d'évolution lexicale. Les toponymes et

88 Éd. cit., t. 2, note 10, p. 262.

89 *Domitien*, I, 1.

90 Éd. cit., t. 4, note 1, p. 373.

91 Bronislaw Baczko, Jean-Paul Bouillon, Jacques Joly, Antoinette et Jean Ehrard, Lucette Perol et Jeanne Rancy, « Modèles antiques et "préromantisme" », in *Le préromantisme, hypothèque ou hypothèse ?*, actes du colloque organisé à Clermont-Ferrand les 29 et 30 juin 1972, réunis et présentés par Paul Viallaneix, Paris, Klincksieck, 1975, p. 393.

ethnonymes sont aussi pour les traducteurs des opportunités de s'inscrire dans les débats contemporains, et les discussions érudites ou philosophiques concernant le traitement des noms de lieux et de peuples antiques se retrouvent dans les différents choix de traduction.

1.3. Les mesures et dates

Les données chiffrées, et en particulier les unités de mesure et les dates, font aussi l'objet de diverses interprétations et sont souvent sources d'erreur.

Pour ce qui est de la chronologie, la période concernée est plutôt bien connue et les dates concordent pour la plupart. Les traducteurs pouvaient donc sans difficulté vérifier la chronologie dans différents ouvrages, surtout à partir du XVII^e siècle, où le décompte du temps devient une science. De plus, contrairement aux premiers siècles de la République romaine, l'année impériale commence en janvier, ce qui évite *a priori* un certain nombre d'erreurs de transcription. Il n'en reste pas moins que la répartition du calendrier mensuel autour des Ides et des Calendes ne semble pas très claire pour tous les traducteurs, tandis que les informations datées sont assez nombreuses dans le texte, constituant même l'une de ses caractéristiques⁹².

Les deux premiers traducteurs ont aussi travaillé avant la réforme grégorienne de 1582, à une époque où le calendrier était fautif et où « il n'existait pas d'instrument fiable de datation pour le présent, à plus forte raison pour le passé⁹³ ». Au début du XVI^e siècle, on ne trouvait « pas une date chiffrée dans les prélections modèles⁹⁴ », et ils n'avaient pas toujours les connaissances nécessaires pour adapter ou expliquer les informations de cet ordre.

Guillaume Michel indique par exemple que Vespasien s'est « estaint es huictiemes kalendes de iuillet⁹⁵ », utilisant une formule peu compréhensible et oubliant une unité du

92 Si Pierre Bayle notait que « la lecture de Suétone déplaît beaucoup à ceux qui veulent savoir les dates précises des événements » (*Dictionnaire historique et critique*, tome troisième, seconde édition, revuë, corrigée et augmentée par l'auteur, N – Z, Rotterdam, Reinier Leers, 1702, Article SUÉTONE, note D, p. 2814), c'est qu'il donne peu d'années ou d'éléments de chronologie ayant trait aux guerres, batailles ou événements majeurs, mais les dates précises de naissance, de mort et de règne des empereurs notamment sont toujours indiquées.

93 Annie Bruter, *L'Histoire enseignée au Grand Siècle, Naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, « Histoire de l'éducation », 1997, p. 136.

94 *Ibidem*, p. 137.

95 *Vespasien*, XXIV, 2.

texte latin qui indique « VIII ». Par la suite, les termes « ides » et « calendes » eux-mêmes sont parfois supprimés, contre l'avis de Dolet qui préconisait de les conserver pour ne pas « confondre la venerable antiquité » et parce qu'ils « ne se peuvent autrement traduire en notre langue »⁹⁶. La Boutière et Baudoin avancent ainsi la date du « vingt-quatriesme iour de luin » pour la mort de Vespasien. Du Teil, qui reprend lui aussi le calendrier moderne, fait une erreur sur le mois et propose « le 24. iour de juillet ». A la même époque, d'autres traducteurs se sont interrogés sur ces transferts et Perrot d'Ablancourt affirme avoir hésité entre les pratiques, privilégiant d'abord la « coustume antique de compter les jours par Nones, par Ides et par Calendes » afin d'apporter de la « majesté » à son texte, mais revenant finalement à des transcriptions modernes « pour ne point faire mystere d'une chose de neant »⁹⁷. Dans les écrits historiques, on renonce parfois aussi aux dénominations antiques, comme chez Nicolas Vignier qui fait naître Vespasien le 17 novembre⁹⁸. À la même période, dans ses *Éléments de l'histoire*, Le Lorrain de Vallemont donne quelques définitions de termes de chronologie, mais omet celles d'Ides et de Calendes⁹⁹. Les deux traducteurs de 1770 font ici des choix attendus au vu des habitudes déjà relevées : Delisle de Sales revient aux termes antiques, reprenant même l'orthographe archaïque : « le 9 des Kalendes de Juillet », tandis que La Harpe préfère la version modernisée de « vingt-quatre Juin ». Là encore, les textes présentent des irrégularités internes, et les remarques ne sont pas valables pour l'ensemble des *Vies*. Pour la naissance d'Auguste¹⁰⁰ Guillaume Michel utilise aussi le calque « es neuviemes kalendes doctobre » et tous ses successeurs « le vint & troisieme de Septembre » (1556), dont l'orthographe est modernisée peu à peu. Du Teil ne fait pas d'erreur concernant cette date, mais La Harpe propose « le vingt septembre », décalant ainsi la naissance de trois jours. Contrairement à l'exemple précédent, Delisle de Sales modernise également la date et indique « le 23 de Septembre ». Sans doute s'agit-il d'une évolution du traducteur au fil de son travail, car cette date figure au début de la *Vie d'Auguste*, tandis que les autres dates que nous avons relevées dans la suite des biogra-

96 Etienne Dolet, préface de sa traduction des *Epistres familières* cité par Anne-Marie Chabrolle, « L'idée d'une spécificité linguistique et culturelle au XVI^e siècle et sa manifestation dans l'activité traduisante », art. cit., p. 323.

97 Nicolas Perrot d'Ablancourt, *Lettres et préfaces critiques* [1628-1681], publiées avec une introduction, des notes et un lexique de Roger Zuber, Paris, Marcel Didier, 1972, p. 124.

98 Nicolas Vignier, *Bibliothèque historique*, op. cit., p. 685. L'auteur conserve toutefois le compte des années antiques, depuis la fondation de Rome.

99 Pierre Le Lorrain de Vallemont, *Les éléments de l'histoire*, Paris, Anisson, 1702, t. 1, p. 4 sq.

100 *Auguste*, V, 1.

phies sont toutes présentées selon les normes antiques. Concernant la naissance de Caligula¹⁰¹, c'est Guillaume Michel qui déroge à son habitude, traduisant *pridie Kal. Sept.* par « le dernier iour du mois daoust ». Sans doute le terme *pridie* a-t-il permis au traducteur plus de certitude concernant le jour, d'où cette tentative de modernisation, reprise quelques paragraphes plus bas pour *Kal. Ian.* traduit par « le premier iour De janvier ».

L'habitude latine d'utiliser l'adjectif ordinal pour le compte des années est aussi source d'erreurs, et la mort du père de Caligula, *annum agens aetatis quartum et tricenisimum*¹⁰², est placée par Guillaume Michel, La Boutière, et La Harpe « à trente-quatre ans », par Baudoin « à trente-sept ans » et par Delisle de Sales « à l'âge de trente-deux ans ». Seul Du Teil, malgré la maladresse apparente de la formule « l'an 34. de son âge » (que l'on retrouve chez certains historiens de deuxième moitié du XVII^e siècle), traduit ici de façon juste.

Le calendrier des fêtes ne semble s'imposer que très progressivement, et demeurer trop spécifique pour donner lieu à des traductions directes. Si Guillaume Michel, sans doute à l'aide des commentaires, comprend déjà *die lustrico*¹⁰³ comme le « iour de son lustre : cest a scavoir au temps que on le devoit nomme qui estoit le neufuiesme iour », son successeur traduit par « le iour qu'on imposito le nom à l'enfant », sans ajouter de note pour expliquer la particularité de cette journée ni sa place dans le temps. Baudoin en fait de même, modifiant simplement la formule, tandis que Du Teil supprime les deux termes. La Harpe, face à cette spécificité romaine, choisit une formule proche de ses prédécesseurs « le jour qu'on le nomma », mais assortit son texte d'une note où il précise qu'il s'agit du « huitième jour » que l'on appelle « jour de purification, jour d'inauguration ». Delisle de Sales profite de l'occasion pour rappeler en note la différence de calendrier entre la « purification » des filles (le troisième jour) et celle des garçons (le neuvième).

A l'intérieur de la journée, le décompte des heures pose aussi problème, et quatre traducteurs (Guillaume Michel, La Boutière, Baudoin et Delisle de Sales) traduisent *horam sextam septimamque*¹⁰⁴ par « entre six et sept heures », ce qui fait contresens si l'on considère qu'il s'agit du petit matin, là où Suétone insiste justement sur le retard pris par l'empereur. Du Teil omet l'heure, sans plus d'explications. La Harpe est ici plus précis et

101 *Caligula*, VIII, 1.

102 *Caligula*, I, 2.

103 *Néron*, VI, 3.

104 *Néron*, VIII, 1.

son habitude de rapprocher le texte de ses contemporains lui permet de traduire de façon juste, « entre midi et une heure », puisque la sixième heure correspondait au milieu de la journée.

Pour ce qui est des unités de mesure, le *De Asse* de Guillaume Budé a fait date et sans doute aidé les premiers traducteurs, notamment pour ce qui est des longueurs et des poids :

Y sont précisés les poids, nombres et mesures antiques, en particulier la valeur de leurs monnaies (as, denier, sesterce, talent...) S'ensuivent des exemples aussi précis que le prix du cheval d'Alexandre, d'une perle de Cléopâtre, des panthères de Pompée, des cadeaux de Marc-Antoine à ses soldats après leur victoire sur Brutus et Cassius, de l'entretien mensuel d'une légion sous Auguste ou encore le rapport des mines d'argent romaines près de Carthage : des précisions bonnes à utiliser en toute occasion¹⁰⁵.

Les unités de longueur sont surtout représentées par les pieds et les milles, que l'on retrouve groupés dans la même phrase de la *Vie de Néron*¹⁰⁶. Si le premier terme est un exemple parlant de l'évolution orthographique de « piedz » (1520) à « piez » (1556) puis « pieds » (à partir de 1611), le terme a été reconnu et traduit dans l'ensemble des versions étudiées. Guillaume Michel et Bernard Du Teil font en revanche la même erreur dans ce passage sur le nombre, proposant « six vingts » au lieu de cent vingt. Les milles correspondent aussi à une réalité qui a toujours cours dans la France moderne, et seul le premier traducteur hésite souvent face au terme « miliaire » qu'il ne comprend pas dans ce passage de la *Vie de Néron*¹⁰⁷ et paraphrase ailleurs par « signe des voyes dytalie¹⁰⁸ ». Par la suite, *miliaris* est traduit par « un mille » (La Harpe) ou « mille pas » (dans les autres versions).

Les poids sont également peu nombreux dans le texte, et ne semblent pas non plus avoir posé de véritables problèmes aux cinq derniers traducteurs, les *uncias*¹⁰⁹ étant oubliées par Guillaume Michel mais traduites par « onces » dans l'ensemble des traductions suivantes. Les *sedecim milia pondo auri*¹¹⁰ connaissent le même traitement.

105Marine Molins, *Charles Fontaine traducteur. Le poète et ses mécènes à la Renaissance, op. cit.*, p. 93.

106*Néron*, XXXI, 2.

107Il s'agit d'une colonnade triple, longue d'un mille, qu'il rend par « en quantité de triple miliaire ».

108*Othon*, VI, 3.

109*Néron*, XXXII, 4.

110*Auguste*, XXX, 4.

Guillaume Michel propose des « poix dor » tandis que ses successeurs traduisent tous par « seize mille livres d'or » (à l'exception de Du Teil qui fait une erreur sur le nombre et traduit « sept mille »). L'information reste toutefois exempte de note explicative dans la plupart des versions, et seul La Boutière tente l'équivalence en manchette : « La liure d'or reuenoit à dix escus ». Il s'appuie vraisemblablement sur le texte de Budé, qu'il cite dans la *Vie de Tibère*¹¹¹, au sujet du contenu et du prix d'une amphore : « Anfore, selon Budee, au cinquieme liure de l'As, est une mesure tenant trente & six pintes de Paris, mesure de Roy ». Dans cet exemple, comme dans la traduction des *sedecim pondo auri*, il fait ainsi le lien entre poids et devises, même si le transfert n'est pas aisé. Baudoin, souvent si prolix en notes, n'a visiblement pas accès à un traité récent et ne reprend pas les approximations de son prédécesseur, la valeur des monnaies ayant de toute façon trop évolué pendant les cinquante ans qui séparent les deux traductions pour qu'elles aient encore un sens.

Les monnaies, unités les plus fluctuantes et les plus difficiles à saisir, donnent en effet lieu à plus d'erreurs puisque le travail de Guillaume Budé, utilisable deux siècles plus tard pour les unités de longueur et de poids, vieillit lui aussi et ses équivalences ne sont pas toujours pertinentes au XVIII^e siècle. Comme pour le reste des *realia*, deux solutions sont possibles : conserver le terme (en francisant éventuellement le nom de la monnaie) ou tenter un équivalent en monnaie contemporaine, avec une troisième voie consistant à donner l'un dans le texte et l'autre en note.

La traduction de la *Vie de César* attribuée à Georges d'Hallewin, effectuée quelques années avant le travail de Guillaume Michel, opte pour l'adaptation :

On remarquera que son souci de précision pousse le traducteur à transposer en termes de son temps les indications de sommes et de distances qu'il rencontre dans les textes antiques : il évalue les unes en ducats, en sous tournois et en patars, les autres en destres et en lieues¹¹².

Aucun traducteur de notre corpus n'adopte cette position radicale pour les monnaies, tout au plus les équivalences sont-elles indiquées en note. Personne ne suit en effet

111 *Tibère*, XLII, 5.

112 Jacques Monfrin, « Notice sur une traduction de la *Vie de César* de Suétone, contenue dans le manuscrit français 20132 de la Bibliothèque Nationale de Paris », in *Fin du Moyen Âge et Renaissance, Mélanges de philologie française offerts à Robert Guiette*, Anvers, De Nederlandsche Boekhandel, 1961, p. 213.

dans sa version des *Vies* certains théoriciens du XVII^e siècle comme Berruyer qui, pourtant opposé aux traductions trop éloignées de l'original, affirme « qu'il faut traduire les monnoyes anciennes en celles de nostre pays¹¹³ », même si l'on risque de s'éloigner de la valeur exacte. Le postulat de nos traducteurs se rapproche davantage de celui de Perrot d'Ablancourt qui conserve au contraire les monnaies anciennes et met l'équivalence en marge, expliquant que la transformation aboutit rarement à des comptes justes et qu'il serait surprenant qu'Arminius propose « sept livres dix sols » à ses soldats, là où le compte rond de cent sesterces est bien plus parlant¹¹⁴.

Lorsque les unités de monnaie sont associées à des nombres inhabituellement grands, la méconnaissance des traducteurs est assez frappante. Ainsi, les *sestertium milies*¹¹⁵, sont réduits par Guillaume Michel à « mille sesterces ». La Boutière semble disposer d'un commentaire récent puisqu'il traduit « mille fois cent mille petis Sesterces », proposition reprise par Baudoin. Du Teil propose au contraire « mille grands sesterces » (le terme étant traduit ailleurs par « sesterces », sans épithète). Il faut attendre les deux derniers traducteurs pour obtenir le nombre exact, « cent millions de sesterces », que La Harpe actualise en note : « Vingt millions de nos livres ».

2. Le respect du texte

La différence entre les langues ne se limite pas au vocabulaire, et la compatibilité entre la syntaxe française et celle des langues anciennes a hanté les traducteurs au fil des siècles. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle le latin était en effet « largement considéré comme seule véritable langue grammaticale¹¹⁶ » et une partie de l'imaginaire linguistique s'est développé autour de l'idée du *génie* propre à chaque langue. À la fin du XVIII^e siècle, Antoine de Rivarol se place encore dans cette opposition en évoquant la syntaxe de la langue française, dont la logique ne fait aucun doute à ses yeux :

113[André ?] Berruyer, *Discours de la traduction*, a cura di Flavia Mariotti, *op. cit.*, p. 192.

114Perrot d'Ablancourt développe l'exemple dans la préface de son *Tacite* (Thomas Jolly, 1665), reprise par Roger Zuber dans son édition de Nicolas Perrot d'Ablancourt, *Lettres et préfaces critiques* [1628-1681], *op. cit.*, p. 123.

115*Caligula*, XVI, 9.

116Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, *op. cit.*, p. 37.

Ce qui distingue notre langue des langues anciennes et modernes, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct et nécessairement clair. Le français nomme d'abord le *sujet* du discours, ensuite le *verbe* qui est l'action, et enfin l'*objet* de cette action ! Voilà la logique naturelle à tous les hommes [...] ¹¹⁷.

La formation des phrases dans les traductions, comme dans tout texte français par ailleurs, est ainsi une préoccupation majeure de toute la période étudiée, et chaque traducteur a tenté de mettre en valeur sa langue, au prix parfois de quelques aménagements avec le texte d'origine. Les tournures proprement latines, qui n'existent pas dans la langue française, sont les premières à pâtir de cette volonté de « faire français ».

2.1. Les traductions de tournures particulières (infinitif et ablatif absolu)

Les spécificités grammaticales de la langue latine ne sont pas toujours bien maîtrisées des traducteurs et certains choisissent systématiquement la même tournure tandis que d'autres hésitent et s'engagent parfois dans des contresens. En règle générale, on note un « recul croissant des constructions détachées en français depuis le XVI^e siècle ¹¹⁸ », et celles-ci sont de plus en plus intégrées à la construction de la phrase.

L'utilisation large de l'infinitif, dite *infinitif historique*, est caractéristique des styles de Salluste et de Tacite et pose souvent problème à ceux qui s'essaient à la traduction de ces textes. Suétone, au contraire, ne l'utilise quasiment pas (P. Sage, qui tenait pourtant absolument à en trouver, a dû se résoudre à avouer que les seuls qu'il avait relevés étaient douteux et n'étaient vraisemblablement que des propositions infinitives ¹¹⁹), ce qui limite les difficultés sur cette forme. La traduction de l'infinitif et en particulier des propositions infinitives reste toutefois sujette à d'importantes variations autant liées à la compréhension même du texte latin qu'à l'évolution de la syntaxe française. Celle-ci est visible par exemple dans les choix de traductions de l'infinitif passif du groupe *compitales Lares*

117 Antoine de Rivarol, « Discours sur l'universalité de la langue française », in *Œuvres complètes*, Genève, Slatkine, 1968 [1784], vol. 2, p. 48, cité dans *Traduire en français à l'âge classique, Génie national et génie des langues*, sous la direction de Yen-Maï Tran-Gervat, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013, p. 18.

118 Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, op. cit., p. 141.

119 P. Sage, « Quelques aspects de l'expression narrative dans les XII Césars de Suétone », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 57-1, 1979, p. 20-21.

*ornari bis anno instituit [...] floribus*¹²⁰, que l'on comprend difficilement dans la traduction mot à mot de Guillaume Michel, « les dieux des voyes & carrefours institua deux fois aorner en lan des fleurs ». Tous les traducteurs suivants éliminent l'infinitif au profit d'une proposition subordonnée conjonctive, d'abord en conservant l'ordre latin au plus près, comme chez George de La Boutière, « institua que les Dieux Domestiques & peculiers, qui estoient dressez par les carrefours, fussent aornez & parez deus fois lan de fleurs ». L'utilisation systématique du pronom et l'abandon d'une partie des doublons synonymiques par Baudoin permet d'alléger la formulation en « il ordonna que les Dieux domestiques ou Lares qui estoient par les carrefours fussent ornez de fleurs deux fois l'an ». Du Teil simplifie encore la syntaxe en éliminant la mention des carrefours, et élimine le subjonctif au profit du conditionnel : « il ordonna que les Dieux domestiques seroient ornez de fleurs, deux fois l'an ». C'est, à la formule « dieux domestiques » près, la formulation qui a été reprise au début du XX^e siècle par Ailloud. Les deux traducteurs de la fin du XVIII^e siècle avaient pourtant fait des choix différents, mais conduisant dans les deux cas à l'élimination de la formule passive : « il établit que deux fois l'année [...] on placeroit des guirlandes de fleurs sur les statues des dieux Lares » (Delisle de Sales) ou « il ordonna que l'on honorât deux fois l'année les Dieux *compitaux* [note : Dieux des carrefours], & que l'on couvrît leurs statues des fleurs ». Le passage du passif à l'actif n'est pas ici gage de justesse ni de simplification, et les deux dernières traductions étudiées s'éloignent de façon importante de la brièveté du texte latin.

Davantage encore que la proposition infinitive, le participe est particulièrement prisé de l'auteur et concourt indéniablement à la *brevitas* de son écriture¹²¹. Hérités du grec que Suétone maîtrisait sans doute très bien (on lui attribue plusieurs œuvres dans cette langue), le participe utilisé comme substantif et surtout les constructions absolues sont très fréquentes dans les *Vies*. Évoquant dans son introduction l'usage des participes

120 *Auguste*, XXXI, 6.

121 Le même P. Sage, qui regrettait l'absence de « variété expressive des temps » en détaillant les usages presque inexistantes de l'infinitif et du présent historique, justifiait au contraire l'usage des participes comme « fais[ant] partie du fonds commun de l'expression narrative », ajoutant qu'il « n'y a donc pas lieu de voir là, chez Suétone, un trait d'originalité ou de recherche particulière ». Les détracteurs de Suétone ont donc pu détourner chaque élément de style du biographe pour arriver à la démonstration qu'ils souhaitaient, ce qui a longtemps rendu l'étude objective du texte compliquée (en particulier au XIX^e siècle et pendant les trois premiers quarts du siècle suivant). P. Sage, « Quelques aspects de l'expression narrative dans les *XII Césars* de Suétone », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 57-1, 1979, p. 20-21.

chez Suétone, Carlotta Scantamburlo conclut ainsi : « Si tratta, forse, dell'aspetto più caratteristico della prosa di Svetonio¹²² ».

La différence entre les deux premiers traducteurs et les suivants est sur ce point très liée à l'évolution de la syntaxe française, qui passe de la « répétition périodique d'un petit nombre de types de phrases peu développées et préfacées par les inévitables car, et, or, si¹²³ » avant 1550 à un « alourdissement de la phrase par une subordination savante et des rallonges artificielles et stéréotypées¹²⁴ » dans la deuxième partie du XVI^e siècle. La construction absolue autour d'un participe présent, limitée en ancien français à quelques verbes (notamment voir et oïr), fut étendue à tous les verbes essentiellement par les traducteurs. Ferdinand Brunot estime que cette construction « est plus que jamais à la mode au XVI^e siècle¹²⁵ », au moins jusqu'en 1550, avant de perdre en vivacité et de revenir à un usage contraint et limité. On trouve en effet de très nombreux participes présents calqués sur la construction latine dans la version de 1520, comme le récurrent « estans en son aage de » pour *annum agens aetatis*¹²⁶. Dès 1556, la formule est allégée par « en l'asge de », tandis que les traducteurs suivants hésitent entre « âgé de » (Baudoin), « l'an 34. de son âge » (Du Teil) ou « à l'âge de » (Delisle de Sales et La Harpe).

La formule consacrée de datation par les consuls en place, elle aussi à l'ablatif absolu, est traduite par une formule calquée sur le latin jusqu'au début du XVII^e siècle. Guillaume Michel suit même l'ellipse du participe pratiquée par Suétone en affirmant qu'Othon est né¹²⁷ « Camillus aruntinus & Domitius enobarbus consulz ». George de la Boutière francise les noms et rétablit le verbe, « Camile Aronce & Domic Enobarbe estans Consuls », et Jean Baudoin complète l'évolution en reprenant les noms latins mais en modifiant l'ordre des mots : « estans Consuls Camillus Aruntius, & Domitius Enobarbus ». Il faut attendre la traduction de Bernard Du Teil pour trouver la formule « sous le Consulat de », qui est ensuite utilisée de façon systématique par tous les traducteurs jusqu'à aujourd'hui.

122 *Vita di Cesare*, Introduzione, traduzione e commento di Carlotta Scantamburlo, Pise, Plus edizioni, 2011, p. 21.

123 Alexandre Lorian, *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 283, cité par Mireille Huchon, *Le Français de la Renaissance*, op. cit., p. 58.

124 Mireille Huchon, *Le Français de la Renaissance*, op. cit., p. 58.

125 Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome II, « Le seizième siècle », Paris, Armand Colin, 1906, p. 467.

126 Voir par exemple *Caligula*, I, 2.

127 *Othon*, II, 2.

L'exemple moins convenu d'ablatif absolu *praefixo in biremis puppe uexillo*¹²⁸ est encore traduit par un participe dans les deux premières traductions (« le signe fiche en la nef De Deux remes » puis « une Enseigne estant fichée à la poupe de la galere ») avant de connaître l'alourdissement par la subordination évoqué par Mireille Huchon. Baudoin et Delisle de Sales, qui veulent conserver tous les éléments sans user du participe, développent ainsi les cinq termes latins en « sur vne galere en grand appareil, en la poupe de laquelle etoit fichée une enseigne » puis « sur un navire, à la poupe duquel il avoit fait arborer un drapeau ». La formule très dense a en revanche été mutilée par Du Teil qui ne conserve que *biremis*, traduisant « sur une galère » et dans une moindre mesure par La Harpe qui élimine *puppe* : « une galere où flotloit un étendard ».

En 1747, Charles Batteux prône la substantivation des participes :

Qu'on dise en latin, *aspirante fortuna*, on n'exigera point du Traducteur qu'il mette, *la fortune le secondant*, on lui permettra de dire, *avec le secours de la fortune*, il changera le participe en substantif¹²⁹.

Delisle de Sales est le seul à l'appliquer régulièrement, comme dans la *Vie d'Othon*¹³⁰ où il traduit *memorante quodam inter epulas* par « dans un repas, au récit de », quand son contemporain conserve le participe : « quelqu'un parlant dans un repas ». L'inclusion de ce groupe précis dans un discours indirect renforce la difficulté de la traduction et toutes les versions précédentes conservent un participe, parfois déplacé sur *inter epulas*, comme chez Guillaume Michel qui propose « ainsi que quelcun en parloit en estant a table ». La Boutière opte quant à lui pour un double participe, alourdissant de manière très importante la formule concise de Suétone : « propos ayant esté mù sur le repas par un quidam faisant mention de ».

La résolution d'Othon à prendre le pouvoir est présentée par Suétone au moyen d'un groupe plus complexe encore à l'ablatif, *instigante super animi dolorem etiam magnitudine aeris alieni*¹³¹. L'imbrication des groupes couplée au vocabulaire abstrait difficile à définir a clairement posé problème aux traducteurs. Guillaume Michel semble bien embarrassé et suit sans doute un commentaire en écrivant « par son pouuoir [...] puis que

128 *Caligula*, XV, 2.

129 Charles Batteux, *Cours de belles-lettres distribué par exercices*, Paris, Desaint & Saillant, 1747, t. 2, p. 79.

130 *Othon*, X, 2.

131 *Othon*, V, 2.

par amour a cela ne pouvoit aller. Il se fioyt aux pecules de ses amys ». Le groupe à l'ablatif est ici éliminé, et le traducteur insère une glose, sans véritable lien, dans la traduction. Comme dans l'exemple précédent, La Boutière est bien plus précis mais son texte est alourdi par le cumul de formules calquées sur le latin : « outre la douleur qu'il en avoit conçue en son cœur, à ce l'instigant le grand argent dont il estoit endetté ». On retrouve ainsi l'excès de subordination dont Baudoin, malgré le changement complet de l'ordre des mots, n'a pas réussi à se défaire. Le parallélisme qu'il propose est toutefois plus clair, mais change légèrement le sens puisqu'il traduit *super* par « tant... que », plaçant les deux groupes sur le même plan : « esmeu à ce faire, tant par le grand argent dont il s'estoit endebté, qu'à cause de la douleur qu'il avoit conçue en son ame ». Dès le milieu du XVII^e siècle, les substantifs gagnent du terrain face aux tournures verbales et Du Teil utilise plus librement des termes abstraits, proposant ici « à quoy il ne fut pas seulement porté par le ressentiment, mais par l'impuissance à payer ses debtes ». Le « ressentiment » n'est toutefois pas conservé par La Harpe qui développe à nouveau la traduction, allégeant cependant l'ensemble par l'abandon de la subordination et le recours au participe passé passif : « pressé par le désir de se venger et encore plus par ses dettes ». Delisle de Sales n'a pu avoir recours à la substantivation prônée par Bateux dans ce groupe trop long mais profite néanmoins de l'évolution de la langue pour utiliser un terme abstrait comme sujet d'un verbe d'action : « l'impuissance où il étoit de payer ses dettes se joignit à son chagrin, pour le déterminer ». Au XVIII^e siècle, le rapport à la syntaxe s'assouplit donc clairement et les deux derniers traducteurs s'émancipent beaucoup plus souvent des formules figées de l'ablatif absolu. Du Teil est sur ce point plutôt moderne, et sa version est souvent plus proche en ce domaine de celle de ses successeurs que de celle de ses prédécesseurs.

D'autres tournures grammaticales pourraient faire l'objet d'un approfondissement, comme les superlatifs en *-issime*. Créés en français au XVI^e siècle « sous le double patronage du latin et de l'italien¹³² », les *grandissime*, *bellissime* et autre *doctissime* apparaissent régulièrement dans les traductions de l'époque de Guillaume Michel. Rejetés au milieu du siècle par les grammairiens, ces superlatifs tendent ensuite à disparaître rapidement. Face aux superlatifs latins, le premier traducteur évite les néologismes en vogue et préfère les doublons synonymiques ou l'adverbe « très » utilisé comme préfixe

132Mireille Huchon, *Le Français de la Renaissance*, op. cit., p. 70.

pour renforcer le sens de l'adjectif concerné. Il traduit ainsi *splendidissimum*¹³³ par « nobles & de hault sang » ou *acerbissime*¹³⁴ par « tresgrièvement ».

De manière plus générale, « la langue savante et littéraire use et abuse au XVI^e siècle de la suffixation¹³⁵ », alors que la langue courante privilégie les tours analytiques. On trouve ainsi dans la version de Guillaume Michel de très nombreux adverbes en -ment, qui n'ont pas toujours été conservés par la suite. « Obliquement¹³⁶ » devient en effet « par paroles couvertes » en 1556 ou encore « d'une manière détournée » en 1770 (La Harpe). La première version n'en est cependant pas allégée pour autant, car Guillaume Michel manque souvent de concision par ailleurs.

2.2. Les variations stylistiques

Plus que les évolutions de la syntaxe, c'est aussi le style du traducteur qui permet à chaque texte de se différencier du précédent, ce style ne respectant pas toujours celui de l'original :

Sans le savoir, alors qu'on croit traduire un texte, c'est sa propre représentation du langage qu'on montre, et qui s'interpose entre le texte à traduire et l'intention du traducteur¹³⁷.

Dans la « représentation du langage », au-delà du lexique, c'est le style qui est en jeu, la mise en relation des propositions, des phrases entre elles, à la manière de Suétone ou à la manière des auteurs contemporains de la traduction. Dans son discours sur la traduction, Méziriac estime qu'Amyot est « le meilleur & le plus judicieux traducteur » de l'époque, mais regrette « qu'il ne soit encore bien éloigné de la pureté du langage, qui se voit aux ouvrages de ceux qui sont en réputation de bien écrire aujourd'hui »¹³⁸.

Suétone est souvent décrié pour son style plat voire son absence de style et de couleur. Gascou lui-même, qui était par ailleurs l'un de ses défenseurs, évoquait à la fin du

133 *Auguste*, XIII, 2.

134 *Domitien*, XII, 5.

135 Mireille Huchon, *Le Français de la Renaissance*, op. cit., p. 76.

136 *Domitien*, II, 6.

137 Henri Meschonnic, *Éthique et poétique du traduire*, Lagrasse, Verdier, 2007, p. 37.

138 Claude-Gaspard Bachet de Méziriac, *De la traduction* [1635], avec introduction de Michel Ballard, op. cit., p. 4.

XX^e siècle dans un titre de paragraphe l'« impassibilité stylistique¹³⁹ », terme qu'il justifie quelques pages plus loin :

Cette énumération impassible et ce sang-froid dans l'expression de l'atroce contribuent fortement à donner au lecteur le sentiment que l'auteur s'efface devant la réalité sans la manipuler, se borne à enregistrer des faits bruts et respecte une scrupuleuse objectivité¹⁴⁰.

Gascou, qui n'écrivait il est vrai que cinq ans après P. Sage et les critiques acerbes dont ce dernier se faisait l'écho et qui avaient cours à cette époque, tempérait tout de même son propos par la suite, et cette impassibilité feinte n'est en fait que l'un des tours de l'historien, mais le style de Suétone a été critiqué par bien d'autres. Dans la récente édition italienne de la vie de César, Carlotta Scantamburlo reprend des termes utilisés par les critiques précédents en évoquant « la sechezza e l'impersonalità dello stile svetoniano¹⁴¹ ». Et si elle défend quelques lignes plus loin les qualités littéraires de Suétone, c'est en les qualifiant de « discrete ».

Les traducteurs eux-mêmes ne sont pas toujours les plus fervents admirateurs de notre historien. Si La Boutière reprend la biographie presque outrée de Suétone par Egnatius qui défend « l'œuvre [...] pur et net, rempli d'une erudition nullement vulgaire, & distingué par un ordre fort bien disposé¹⁴² », La Harpe à l'opposé indique qu'il voudrait voir dans les *Vies* « moins d'inutilités et de détails minutieux¹⁴³ ». Trente ans plus tard, ce dernier est encore plus sévère, puisqu'il consacre à peine une quinzaine de lignes de son *Lycée* à Suétone (sans mentionner sa propre traduction), qu'il traite parmi les « Historiens de la seconde classe », ajoutant qu'il « rapporte tout, mais il ne peint rien¹⁴⁴ ». Il n'est donc pas surprenant de trouver, au sein même d'une traduction relativement juste du point de vue linguistique, des variations stylistiques visant à adapter le texte et à le couler dans un moule plus proche de celui du moment.

139 Jacques Gascou, *Suétone historien*, Rome, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 1984, p. 685.

140 *Ibidem*, p. 688.

141 *Vita di Cesare*, Introduzione, traduzione e commento di Carlotta Scantamburlo, *op. cit.*, p. 23.

142 « Vie de Suetone Tranquile », éd. cit. (1556), p. 1.

143 « Discours préliminaire » de 1770, éd. cit., p. viij.

144 Jean-François La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, *op. cit.*, p. 395. La mention fait sans doute référence à son jugement sur Tite-Live et Salluste, « grands coloristes », p. 355, et a pu, parmi d'autres, inspirer le catégorique « farblos » de Friedrich Leo.

La difficulté du texte n'est pas non plus négligeable, et les éditeurs de *Li Fet des Romains* le soulignent :

son style ramassé demande un effort constant, qui n'est pas dans les habitudes des hommes du moyen âge, habitués qu'ils sont aux longs récits épiques, aux descriptions interminables de combats, à l'analyse détaillée des sentiments, aux dialogues et monologues reprenant sans cesse les mêmes idées¹⁴⁵.

Ce style serré, caractéristique de Suétone, s'éloigne en effet de l'expression française foisonnante du Moyen Âge et du début du XVI^e siècle. La brièveté est toutefois valorisée à la fin de ce siècle par les partisans de la « latinité d'argent », et appréciée d'autre part des amateurs de clarté qui, comme Vaugelas ou le père Bouhours, cherchent « à limiter au maximum la synonymie comme figure de style¹⁴⁶ », même s'ils se méfient de l'obscurité des textes trop ramassés. Au XVII^e siècle, l'usage de doublons synonymiques est défendu par Gaspard de Tende mais souvent critiqué par ailleurs. La limitation du vocabulaire ne permet cependant pas toujours un style aussi direct et ramassé que celui de Suétone, si bien qu'il est plus difficile à Baudoin et Du Teil d'accorder leur traduction avec la langue littéraire de leur époque. Le P. Le Moyne, contemporain du second, critique ainsi la « diction coupée ou rompue¹⁴⁷ » des historiens du début du XVII^e siècle, l'opposant au style de Tite-Live. Richesource décrit quant à lui ce *style coupé* comme des « discours decousus, brisez et demanchez, pour ainsi dire à la façon des Annales, à la Tacite, à la Suétone¹⁴⁸. » C'est à la fin du siècle suivant que l'idéal linguistique des Lumières revient à une langue « technique, précise et laconique¹⁴⁹ » plus proche de celle des *Vies*, ce qui participe peut-être aussi au choix de Suétone par La Harpe et Delisle de Sales.

145 *Li Fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Suetoine et de Lucan, op. cit.*, commentaire de Louis-Fernand Flutre et K. Sneyders de Vogel, t. 2, p. 29.

146 Ralph Ludwig, « Synonymie, analogie et métaphore : rhétorique et cognition au XVIII^e siècle », in *Classer les mots, classer les choses. Synonymie, analogie et métaphore au XVIII^e siècle*, sous la direction de Michèle Vallenthini, Charles Vincent et Rainer Godel, Paris, Classiques Garnier, « Rencontres », 2014, p. 28.

147 Gérard Ferreyrolles, *La représentation de l'Histoire au XVII^e siècle*, textes réunis par Gérard Ferreyrolles, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1999, « Avant-propos », p. 6.

148 Cité par Richard Cecil Lounsbury, *The Arts of Suetonius, An Introduction*, New-York, Peter Lang, « American University Studies », 1987, p. 61.

149 Jean-Christophe Abramovici, « "Penser sa langue", Condillac, le synonyme et la littérature », in *Classer les mots, classer les choses. Synonymie, analogie et métaphore au XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 113.

Ces différences sont particulièrement visibles dans l'étude spécifique de l'ordre des mots, des images ou encore des discours rapportés.

2.2.1. Concision ou répétitions

Les tournures emphatiques et les répétitions arrivent au premier rang de ces altérations du texte antique, et l'on peut suivre l'évolution de ces pratiques au fil des traductions. L'emphase notamment, qui n'intéresse que peu les théoriciens au XVI^e siècle puisqu'elle semble faire partie intégrante de la langue, prend ensuite une connotation de plus en plus péjorative au XVII^e avant de retrouver son « cachet antique » au siècle suivant, où elle est valorisée comme « recherche de condensation »¹⁵⁰, même si elle bouleverse l'ordre dit naturel par certains. L'ellipse, très fréquente dans le latin et en particulier dans le texte de Suétone dont le style est souvent ramassé, pose en effet problème aux grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles notamment, et les traducteurs ont tendance à lier de plus en plus les propositions. À l'époque classique, on note les « efforts des grammairiens pour chasser de la langue tout ce qui peut apparaître comme une ellipse¹⁵¹ ». En effet, dans la seconde partie de notre période

[I]l y a un élan est vers la symétrie, la répétition complète, la confirmation d'une forme par sa réexpression. « Particules », articles, déterminants, prépositions, conjonctions... Tous ces petits outils négligés par ce que la génération de Vaugelas appelait l'« ancienne langue », constituent pour les nouveaux grammairiens des symboles visibles de la désambiguïsation des énoncés à laquelle ils s'attellent¹⁵².

Ils sont suivis en cela par les traducteurs, et nous pouvons voir que Guillaume Michel est parfois avare de ces « petits outils ». Il n'utilise pas toujours les articles, et la seule subordination qu'il utilise couramment est la relative, au risque de changer l'ordre des propositions pour réussir à organiser les divers éléments entre eux. La quasi absence des

150 Cendrine Pagani-Naudet, « Emphase et dislocation », in *L'emphase, copia ou brevitatis (XVI^e-XVII^e siècles)*, sous la direction de Mathilde Levesque et Olivier Pédeflous, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010, p. 37-48.

151 Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, op. cit., p. 88.

152 *Ibidem*, p. 79.

adverbes dans les trois premières traductions les rend ainsi beaucoup moins fluides à nos yeux que celles de Delisle de Sales et surtout de La Harpe, qui en font un usage bien plus étendu.

Par ailleurs, les précisions et répétitions ne s'appliquent pas seulement aux termes grammaticaux, et les doublons s'imposent chez certains comme un effet de style indispensable, quitte à augmenter d'autant la longueur de la traduction. Guillaume Michel le premier « héritier des grands rhétoriciens, [...] affectionne un style paraphrastique où les binômes synonymiques abondent¹⁵³ », et en fait un usage assez étendu, comme des hyperboles et superlatifs qui exagèrent l'expression du texte de départ. Il a pu être influencé en cela par les pratiques de la chanson de geste, où l'hyperbole était très présente, et dont nous avons pu voir précédemment qu'elles avaient inspiré le titre de l'édition de sa traduction en 1520. La répétition était par ailleurs un effet de style recherché, et, au XVI^e siècle, « sans une certaine abondance ("copie et richesse" disait Seyssel) d'expression, un auteur eût été déprécié comme n'ayant qu'un style "nud" et sans "aornement"¹⁵⁴ ». Ce penchant est toutefois moins sensible dans les *Vies* que dans sa traduction des *Géorgiques* par exemple où il a pu rendre 84 vers latins par 347 vers français¹⁵⁵. Lorsque le texte latin présente déjà une formule insistante telle *uetus et constans opinio*¹⁵⁶, Guillaume Michel la renforce encore grâce à la « copie et richesse » prônée par Seyssel : « le bruit estoit creu & volle & estoit l'opinion telle selon quilz croent ». Les biographies prennent au prisme de cette traduction une coloration tout autre que dans le texte latin, si bien que le lecteur non averti ne pouvait pas percevoir la concision suétonienne. Le style redondant ayant été progressivement abandonné, le traducteur suivant (qui ailleurs n'hésite pas à ajouter quelques doublons synonymiques lui aussi) a traduit la formule de façon plus littérale par le groupe « ancienne & ferme opinion ». Si au XVII^e siècle la langue littéraire est encore loin de la concision suétonienne, la synonymie telle qu'elle est pratiquée par Guillaume Michel ou George de La Boutière perd du terrain et Baudoin reformule ici la phrase afin d'éviter l'association de deux adjectifs proches : « Or avoit-on jà de long temps [...] ceste creance pour infaillible ». La formule est reprise, lé-

153 Romain Ménini et Valérie Worth-Stylianou, « Langues anciennes », in *Histoire des traductions en langue française, xv^e et xvi^e siècles, 1470-1610*, op. cit., p. 421.

154 Paul Herbert Larwill, *La théorie de la traduction au début de la Renaissance (d'après les traductions imprimées en France entre 1477 et 1527)*, op. cit., p. 3.

155 L'exemple est relevé par Michel Ballard, *De Cicéron à Benjamin, Traducteurs, traductions, réflexions*, Lille, Presses Universitaires de Lille, « Etude de la traduction », 1992, p. 101.

156 *Vespasien*, IV, 9.

gèrement modifiée, par Du Teil qui propose « il y auoit long-temps que [...] on tenoit pour chose assurée ». En revanche, les traducteurs du siècle suivant ne conservent que l'un des adjectifs, *uetus*, mais le doublon synonymique, complètement éliminé par les écrivains de langue française, ne trouve plus sa place même dans une traduction.

Il y a également une forme d'exagération lorsque le sens implicite d'un terme est explicité dans la traduction, le rendant alors plus patent.

2.2.2. Les images

Au-delà de l'ordre du discours, les images sont les faits de style généralement considérés comme les plus difficiles à transposer d'une langue à l'autre.

La métaphore, notamment, a été beaucoup débattue au fil des siècles. Définie dès l'Antiquité par des auteurs comme Cicéron¹⁵⁷ elle a été, comme d'autres figures du discours, associée à l'écriture poétique ; or celle-ci a fait l'objet d'une dévalorisation qui, « commencée avec Malherbe, n'a fait que s'amplifier au fil des décennies, pour ne prendre véritablement fin qu'aux toutes dernières années du XVIII^e siècle¹⁵⁸. » Il n'était donc pas question pour les auteurs, en particulier les auteurs historiques, d'enrichir leurs textes de métaphores fleuries. Les traducteurs, bien que contraints par le texte d'origine, ont aussi cherché à répondre à cette exigence de clarté et de vérité du discours qui s'est imposée au fil des siècles.

Dans le texte des *Vies*, on ne trouve que peu de métaphores¹⁵⁹, puisque Suétone ne « recourt à la langue figurée que sous l'emprise d'une nécessité impérieuse¹⁶⁰ ». Certaines expressions imagées ont toutefois pu poser problème. Reprenant les propos de Crassus qui explique l'appellation *ahenobarbus* par *cui os ferreum, cor plumbeum esset*¹⁶¹, Suétone propose ici un parallèle concis bien difficile à rendre pour les traducteurs. Seul Guillaume Michel a développé l'expression, précisant dans une proposition ajoutée « Y cela le uoulant dire hault & magnanime sans flexer & estre vaincu facilement : car

157De Oratore, XXVI, 92.

158Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, op. cit., p 295.

159Pierre-Alain Chiffre en a dénombré 21 (*Le style historique dans les biographies de Suétone*, op. cit., p. 133).

160Eugen Cizek, *Structures et idéologies dans les « Vies des douze Césars » de Suétone*, Paris – Bucarest, Les Belles Lettres – Editura Academiei, 1977, p. 22.

161Néron, II, 2.

par le fer il entendoit sa durte & par le plomb sa pesanteur ». Les autres traducteurs ont tenté de conserver la vivacité du mot, en l'assortissant d'une note dans les versions de 1556 et 1611. Le développement de l'alchimie et des connaissances techniques semble avoir suffi aux suivants, même si La Harpe fait une erreur en traduisant *aeneam* par « cuivre ».

Lorsque les métaphores font appel à un vocabulaire trop bas, Antoine Fouquelin proposait dès le milieu du XVI^e siècle de les « amollir et adoucir par telles et semblables excuses, que les Latins appellent prémunitions, "(par manière de dire)" et "(s'il faut ainsi parler)"¹⁶² ». Ces ajouts font toutefois difficulté, et au siècle suivant Méziriac estimait qu'ils étaient nécessaires mais devaient apparaître comme tels :

quelque utilité qu'on puisse tirer de semblables gloses, je ne puis souffrir qu'on leur donne place dans le texte. Il suffit à mon avis qu'on les mette à la marge, ou qu'on les range à part en quelque autre lieu pour servir de notes, ou pour le moins il est nécessaire que par un caractère différent on les distingue des propres & légitimes paroles de l'Auteur¹⁶³.

Le langage de Suétone étant assez peu imagé, ces prescriptions ont eu peu d'effet sur les différentes traductions, et le texte a souvent été jugé trop « nu », si bien que l'on trouve quelques images ajoutées dans les versions françaises. Guillaume Michel est le seul de nos traducteurs à insérer régulièrement des comparaisons et des métaphores dans le texte, sans utiliser de caractères différents qui permettent d'identifier ses interventions. Dans le passage cité de la *Vie de Tibère*¹⁶⁴, il ajoute « tellement qu'il sembla le chien retournant à son uomissement ». Au sujet des frasques d'Othon qui arrête les passants enivrés pour les faire sauter dans son manteau¹⁶⁵, il reprend le même animal que pour Tibère avec la formule « comme lon veoit des chiens en aucuns lieux », rapprochant ici le comportement de l'empereur de celui des animaux. Delisle de Sales utilise quant à lui une métaphore dans la traduction de ce passage, mais plutôt que de renforcer la dénonciation des actes impériaux, elle en édulcore la réalité puisqu'il traduit *in su-*

162 Antoine Fouquelin, *La Rhétorique française* (1555), in *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, Sébillet, Aneau, Peletier, Fouquelin, Ronsard [1548-1565], introduction, notices et notes de Francis Goyet, Paris, Le Livre de poche, 1990, p. 262.

163 Claude-Gaspard Bachet de Méziriac, *De la traduction* [1635], avec introduction de Michel Ballard, *op. cit.*, p. 16.

164 *Tibère*, XLII, 1.

165 *Othon*, II, 2.

blime iactare par « le faisant danser ». Dans la *Vie de Vespasien*¹⁶⁶, l'intervention de Guillaume Michel est plus nette encore puisqu'il ajoute à sa traduction de *deliraret* par « fist les signes dung fol » un commentaire imagé tout à fait personnel : « car les vieulx parlent aucunes foys en resuant & faisant des chasteaux en espaigne comme faignant estre roys ». Ces ajouts du traducteur rappellent l'importance des images dans la langue du XVI^e siècle et soulignent l'aspect ridicule des scènes, tout à fait voulu par Suétone, « que l'on croit volontiers terne parce qu'il se refuse aux effets rhétoriques, [mais qui] sait aussi faire preuve d'humour¹⁶⁷ ». Les deux derniers exemples de 1520 ont pour double effet de renforcer le sens du texte en insistant sur la bassesse d'Othon et la crédulité de Vespasien, tout en apportant un élément imagé qui facilite la compréhension de passages à la syntaxe assez complexe. Il s'agit en effet dans les deux cas de paroles rapportées faisant intervenir des termes peu courants, ce qui explique la volonté du traducteur de les clarifier.

2.2.3. Les discours rapportés

La passion de Suétone pour les bons mots émaille le texte de très nombreuses citations, introduites de façon variée par l'auteur.

Les propositions introduites par Suétone au discours direct sont généralement conservées ainsi par tous les traducteurs à partir de 1556. C'est le cas par exemple de la réponse de Vespasien à un jeune homme qui venait le remercier¹⁶⁸. Seul Guillaume Michel a transformé la phrase en usant du discours indirect « en luy disant quil eust mieulx ayme qui eust senty les aulx », réduisant d'autant la portée du tour qu'il ne traduit pas précisément la formule introductrice *uoce etiam grauissima increpuit*. George de La Bouitière commence par traduire littéralement cette formule par le groupe « encore avec grosse & rude parole tout hautement lui dit » avant d'ajouter la traduction des paroles à la première personne du singulier. Comme chez l'ensemble des autres traducteurs, le discours est présenté en italique, l'utilisation des guillemets étant encore marginale au XVIII^e siècle. Dans cet épisode, Vespasien dit *oboluisse* à son jeune interlocuteur, tutoie-

166 *Vespasien*, V, 3.

167 Jacques Gascou, dans son Introduction aux *Vies des douze Césars*, traduction de Théophile Baudement, Flammarion, GF, 1990, p. 16.

168 *Maluisse* *olium oboluisse*, *Vespasien*, VIII, 4.

ment conservé par Baudoin, La Boutière, Du Teil et Delisle de Sales. La Harpe opte en revanche pour le vouvoiement, et témoigne ici d'un débat qui s'est développé en particulier dans la première moitié du XVIII^e siècle, même si cette question avait été soulevée plus tôt et demeure importante au siècle suivant. Au XX^e siècle, Ailloud utilisait le vouvoiement tandis que Guillaume Flamerie de La Chapelle propose en 2016 de rétablir le tutoiement du texte d'origine. La traduction de ce passage peut toutefois sembler biaisée par la situation, puisqu'il s'agit d'un empereur s'adressant à un simple soldat, encore *adulescentulus*. L'adresse de Marc-Antoine à Auguste, presque d'égal à égal¹⁶⁹, conserve néanmoins la même répartition dans l'ensemble des traductions précitées, ainsi que le cri du peuple à l'intention de Néron, *Tu facies, Auguste*¹⁷⁰.

Dans les discours rapportés indirectement, qui sont plus nombreux, les propos sont accompagnés de leur verbe introducteur dans toutes les versions et présentés en français sous la même forme, même si La Harpe a tendance à les transposer au discours direct. *Una uoce occurens moriendum esse* est ainsi traduit « aussi il respondoyt en une seule parole quil leur conuenoyt mourir » par Guillaume Michel. Les trois versions suivantes rendent le gérondif par « qu'il falloit mourir », et seule celle de Baudoin met les paroles en relief grâce à l'usage de l'italique, repris systématiquement pour tous les propos rapportés, directement ou indirectement. La Harpe et Delisle de Sales utilisent aussi des caractères italiques mais changent la forme en traduisant, après deux points : « il faut mourir ». Malgré ces modifications, les paroles sont toutefois toujours rendues et attribuées au juste locuteur. L'évolution de la typographie est en revanche encore en cours au XVIII^e siècle, et aucun traducteur ne fait usage des guillemets. Lorsque les paroles sont mises en évidence, c'est toujours l'italique qui est utilisé.

De même, les verbes de parole par lesquels l'auteur se détache de son propos en l'attribuant à un groupe indéterminé sont généralement traduits, même si Delisle de Sales en supprime quelques-uns (*putabatur*¹⁷¹ ou *ut multi nec frustra opinantur*¹⁷² par exemple). Au sujet de la mort de Domitien, où *ferunt*¹⁷³ devient « sont aucuns qui disent » dans la traduction de Guillaume Michel, « on tient aussi que » dans celle de Du Teil et

169 *Auguste*, LXIX, 3.

170 *Néron*, XLVI, 5.

171 *Auguste*, XVII, 7.

172 *Othon*, IX, 4.

173 *Domitien*, XXIII, 4.

« on dit » dans les versions de La Boutière, Baudoin et La Harpe, Delisle de Sales se démarque et ajoute une modalisation avec « on prétend ».

Les interventions de l'auteur dans son texte, par l'utilisation de verbes à la première personne du singulier notamment, sont conservées par l'ensemble des traducteurs, à l'exception de Delisle de Sales qui tend à les supprimer. La forme verbale *Repetam*¹⁷⁴ est ainsi éliminée, au profit d'une formule plus neutre, « il suffit de remonter ». Il renvoie aussi en note l'aveu d'impuissance du biographe *Ipse ne uestigium quidem de hoc, quamuis satis curiose inquierem, inueni*¹⁷⁵, refusant de l'intégrer au corps du texte. La première personne du pluriel *uidimus*¹⁷⁶, qui ne porte pourtant pas de sens particulièrement fort mais situe simplement l'auteur (et ses lecteurs) dans un temps postérieur, est également éliminée par Delisle de Sales qui fait par ailleurs un contresens sur la traduction du groupe suivant, proposant « se rendirent coupables de toutes sortes de désordres » alors qu'il s'agit d'hommes « que nous avons vus après lui accusés de toutes sortes de crimes » (traduction de La Harpe). Dans la *Vie d'Auguste*, la formule *nec quicquam ultra repperi* est aussi rendue littéralement par les cinq premiers traducteurs, de « aultre chose nay trouue » en 1520 à « c'est tout ce que j'ai trouvé » dans la version de La Harpe, et Delisle de Sales ne supprime pas le sens mais retourne la formule pour ne pas faire apparaître la première personne du singulier : « voilà tout ce que l'histoire & la satire rapportent ».

Qu'il s'agisse de la parole des tiers ou de celle de l'auteur, les paroles rapportées sont donc généralement retranscrites, et seul Delisle de Sales omet parfois la mention du locuteur, choisissant ainsi de déplacer les propos en ôtant les interventions directes de Suétone mais en lui attribuant par ailleurs des discours qui ne sont pas les siens. Ces glissements sont sans doute liés à l'intérêt tout relatif qu'il porte au biographe, ainsi qu'à son refus des rumeurs et des superstitions.

174 *Néron*, II, 1.

175 *Vespasien*, I, 8.

176 *Domitien*, VIII, 3.

3. Extraits caractéristiques

Afin de conclure cette partie, nous reproduisons ici deux extraits, issus de la *Vie de Tibère* (XLI-XLV) et de la *Vie de Caligula* (L). Ces deux textes sont représentatifs des biographies puisque le premier évoque les réalités politiques et militaires de l'Empire abandonnées par Tibère avant de s'étendre sur ses vices, et le second présente la description de l'empereur, passage obligé de chaque *Vie*.

Nous avons dans les deux cas reproduit les textes tels qu'ils figurent dans les premières éditions. Concernant Guillaume Michel, il nous a semblé important de joindre également le texte de l'édition de 1530, car il a été très largement revu d'un point de vue orthographique, preuve de l'évolution extrêmement rapide des normes linguistiques dans les premières décennies du XVI^e siècle. La traduction de La Harpe a connu de très nombreuses rééditions corrigées, nous avons reproduit ici la première édition et celle de 1805, revue par le traducteur lui-même (les changements sont alors très minimes), ainsi que l'édition revue et corrigée par Cabaret-Dupaty, qui met particulièrement en valeur le nom de La Harpe dans la page de titre malgré des changements assez nombreux.

3.1. Tibère à Capri

3.1.1. Guillaume Michel, édition Galliot du Pré (1520)

« *De la contemption de la chose publicque par Tybere Cesar*

Regressus in insulam reipublice quidem curam usque adeo abiecit &c. Luy retourne en lisle Des caprees si fort eut en despris & negligence lestat et gouuernement de la Chose Publicque : que plus ne substitua et mist aucun en loffice Des aultres qui estoient mors : ne ne mua les tribunes des cheualiers, les prevostz et presidens des prouinces : et eut par aucunes annees les espaignes et le pais de Syrie sans legaulx consulaires. Il laissa occuper Armenie par les Parthes, Mesie par les Daces et Sarmathes, et les Gaulles par les Germains : qui fut la macule Du Deshonneur De Lempire Dueil et confusion et non pas moindre danger et dommaige.

Des vices De Tybere Cesar de ses commessations boires et mengier.

Ceterum secreti licentiam nactus. Tybere Cesar adoncq print conge de tout mal faire : comme sil eust dict que personne ne uoiroit son cas sil feroit en secret. Les ioux

de la cite ne furent plus en sa teste : tellement quil sembla le chien retournant à son uomissement, tout mal et peche, lesquelz par long temps il auoit dissimulez mauuaise-ment : desquelz ie parleray diuisement des lexorde iusques a la fin. Tybere fut surnomme a cause de ses uices aultrement quil nauoit nom : car es tentes on le nommoit Tyro a cause quil beuuoit par exces : comme si ce feust ung nouveau cheualier diuroignerie, bibere pour tybere, caldius pour claudis et meron pour neron. [...] ¹⁷⁷ pareillement donna a Sellius Sabin deux cens sesterces pour ung dialogue, dedans lequel il auoit induit le different et combat de quatre viandes : cest a scauoir es quelles estoit plus De challeur et delectation, les viandes estoient les potirons ou champignotz, ficedules, ouystres, et estourneaulx. Et institua semblablement nouueaulx offices es plaisances et voluptez, finalement en proposant ung cheualier Rommain et Censorius Priscus.

Des luxures de Tybere cesar.

Secessu uero caprensi etiam sellariam. Comme tibere lors estoit es caprees il fist faire bancz et selles par ordre lieulx et secretz a paillarder et bordeaulx es quelz estoient toutes sortes de ieunes filles pucelles et corrompues, et grand nombre de ieunes enfans masles et toutes manieres de gens qui estoient reperteurs et inuenteurs de toutes especes de luxure, monstrueux touchemens et telles villennies : lesquelz il nommoit pour faire leurs luxures deuant luy pour lexciter a paillarder, car ia il auoit perdu sa challeur naturelle pour a cela plus parfornir il fist paindre dedens les chambres a ses luxures dediees et es quelles il couchoit figures et painctures tableaulx et tapisseries les plus dissolues d monde selon les histoires de toutes sortes de lasciuite et paillairdise commandant quon eust les liures delephantis cest ascauoir ding ainsi nomme qui auoit aultreffoys descript la maniere de toutes luxures, se que personne ne fust la en ces lieulx abhominables qui ne print exemple de luxurier en toutes especes »

¹⁷⁷Nous coupons le début du récit des excès, consacré à des repas de Tibère, lors desquels il s'illustre par des décisions politiques prises sous l'emprise de la boisson ou par les défis qu'il relève.

3.1.2. **Guillaume Michel, édition de Jean Petit (1530)**¹⁷⁸

« *De la contemption de la chose publicque par Tybere Cesar*

Regressus in insulam reipublice quidem curam usqz adeo abiecit &c. Luy retourne en lisle **des Caprees** si fort eut en despris & negligence lestat et gouvernement de la chose **publicque** : que plus ne substitua et mist **aucun** en loffice **des autres** qui **estoyent** mors, ne ne mua les tribunes des cheualiers, les prevostz et presidens des prouinces : et eut par **aucunes** annees les espaignes et le **pays** de Syrie sans legaulx consulaires. Il laissa occuper Armenie par les **parthes**, Mesie par les Daces et Sarmathes, et les Gaulles par les Germains : qui fut la macule **du deshonneur de** Lempire **dueil** et confusion et non pas moindre danger et dommaige.

Des vices De Tybere cesar de ses commessations boires et mengiers.

Ceterum secreti licentiam nactus. Tybere Cesar **adonc** print conge de tout mal faire : comme sil eust dict que personne ne **uerroit** son cas **quil** feroit en secret. Les ieux de la cite ne furent plus en sa teste : tellement quil sembla le chien retournant à son uomissement, tout mal et peche, lesquelz par long temps il auoit dissimulez **mauuaisement** : desquelz ie parleray **diuiseement** des lexorde iusques a la fin. Tybere fut surnomme a cause de ses uices **autrement** quil nauoit nom : car es tentes on le nommoit Tyro a cause quil **buuoit** par excès : comme si ce **fust** ung nouveau cheualier **diurongnerie**, bibere pour tybere, caldius pour claudis et meron pour neron. [...] pareillement donna a Sellius Sabin deux cens sesterces pour ung dialogue, dedans lequel il auoit **induyt** le different et combat de **quatre** viandes : cest **assauoir** es quelles estoit plus **de** challeur et delectation, les viandes estoyent les potirons ou champignotz, ficedules, ouystres, et estourneaulx. Et institua semblablement nouveaulx offices es plaisances & voluptez, finalement en proposant ung cheualier Rommain & Censorius Priscus.

Des luxures de Tybere cesar.

Secessu uero caprensi etiam sellariam. Comme tibere lors **estoit** es caprees il fist faire bancz & selles par ordre **lieux** & secretz a paillarder et bordeaulx es quelz estoient toutes sortes de ieunes filles pucelles & corrompues, & grand nombre de ieunes enfans masles & toutes manieres de gens qui estoient reperteurs et inuenteurs de toutes especes de luxure, monstrueux touchemens & telles villennies : lesquelz il nommoit pour

178Éd. cit., fol. xvii. Nous mettons en gras les modifications, essentiellement orthographiques, par rapport à l'édition précédente.

faire leurs luxures deuant luy pour lexciter a paillarder, car ia il auoit perdu sa **chaleur** naturelle, pour a cela plus **parfournir** il fist paindre dedens les chambres a ses luxures dediees et es quelles il couchoit figures et painctures tableaux & tapisseries les plus dissolues du monde selon les histoires de toutes sortes de lasciuite & paillardise commandant quon eust les liures delephantis cest **assauoir dung** ainsi nomme qui auoit **autresfois** descript la maniere de toutes luxures, **si** que personne ne fust la en ces lieux abhominables qui ne print exemple de luxurier en toutes especes »

3.1.3. **George de La Boutière, 1556**¹⁷⁹

« Comme il delaisa le soin & charge de la Republique.

CHAP. XLI.

ESTANT retourne en l'Isle susdite¹⁸⁰, tellement negligea l'aministracion de la Republique, que onques puis ne furnist les compagnies des hommedarmes, ny changea aucuns Mareschaus de camp, ny Capiteines, ny aucuns gouuerneurs des Provinces : tint l'Espagne & la Syrie l'espace de quelques annees, sans Lieutenans Consulaires : ne se soucia que l'Armenie fust occupee par les Parthes, ^aMesie per les Daces & *Sarmates, & les Gaules gatees & destruites par les Germeins, au grand deshonneur, vitupere & non moindre peril de l'Empire. »

Note en manchette : « *ores ceus du royaume de Pologne. »

Note en bas de paragraphe : « a. Il y a deus Mesies, la superieure a present Sclauonie : la basse, pour le iourdhui appelee Burgarie, le tout appartenant au grand Turq. »

« De ses vices : ensemble de son boire & de son manger.

CHAP. XLII.

MAIS ayant trouué l'oportunité de se desborder en toute licence de meschanceté, pour se voir escarté en lieu secret & comme remot de deuant les yeus de la Cité, en fin lacha la bride à tous les vices, que mal aisément un long tems il auoit dissimulez : lesquels un apres l'autre ie reciteray des le commencement. [...] Aussi donna à Aselle Sabin, deus cens sesterces, pour un dialogue, auquel il auoit introduit le combat du Champignon, du Becfigue, de l'Huître & de la Tourde. Finalement il institua un ofice en

179Éd. cit., p. 154-155.

180Quelques lignes plus haut, l'île est appelée « Capree ».

sa Court, d'excogiter & inuenter toutes sortes de voluptez : auquel il commit un cheualier Romein nommé Tite Cesore Prisque.

De sa luxure & paillardise.

CHAP. XLIII¹⁸¹.

S'ESTANS ainsi retiré en l'Isle de Capree, il inuenta de cabinets ou estoient sieges arrangez de tous cotez, pour lieu propre à ses plus secrettes paillardises, ou troupeaus de ieunes filles & de garçons, quis de toutes parts, estoient amenez, pour le prouoquer à luxure. Et si orna certaines chambres en plusieurs & diuers lieux disposees, de tableaux & petites statues, de peintures & formes treslasciues, & les garnit de liures pleins de toute paillardise, composez par le Poëte Elefante : à celle fin qu'en exerçant la paillardise, nul n'ust faute d'exemplaire en spectacle lascif & deshonneste. »

3.1.4. *Jean Baudoin, 1611*¹⁸²

[Manchette] « 47. Comme il negligea l'administration de la Republique.

ESTANT de retour en l'Isle Capree, il negligea tellement l'administration de la Republique, que depuis il ne daigna pas tant seulement fournir les compagnies des hommes d'armes, ny mesme changer aucuns Tribuns militaires, Capitaines & Gouverneurs de Prouinces ; Il laissa l'Espagne & la Syrie par l'espace de quelques annees sans Lieutenans Consulaires ; & qui plus est il ne se soucia pas beaucoup que l'Armenie fut occupee par les Parthes : la Mœsie par les Daces & * Sarmates : & les Gaules ruïnees par les Germains, au grand deshonneur & perte de l'Empire Romain.

[Manchette : « *A presens les Polonois.]

ANNOTATIONS.

a *Ny mesme de changer aucuns Tribuns militaires.*] ¹Tacite donne diuerses causes deceste nonchalance de Tibere, de laquelle il parle en ces termes ; *Id quoque muroum Tiberis fuit continuare imperia, ac plerosque ad finem vitae in iisdem exercitibus aut iurisdictionibus habere. Caussae uariae traduntur. Alis taedio nouae curae semel placita pro aeternis seruauisse, quidam inuidia, ne plures fruerentur. Sunt qui exitiment &c.*

[Manchette : « ¹ Lib. I. »]

181Le numéro de chapitre est tantôt placé sur la même ligne que le titre, tantôt en dessous, sans doute pour répondre à des questions de mise en page, mais sans logique apparente.

182Éd. cit., p. 217-219.

b *Moesie*.] Il y a deux Mœsies : la haute, à présent Sclauonie ; & la basse, pour le iourd'huy nomme Bulgarie, le tout appartenant au grand Turq.

[Manchette] 42. De ses vices en general, ensemble de son boire & de son manger.

MAIS ayant trouué l'occasion de se licentier en toutes sortes de meschancetez, pour estre en vn lieu fort secret, & bien loing des yeux de Rome, en fin il se laissa porter à tous les vices, lesquels il auoit long tems dissimulez, avec grand peine. l'en feray vn recit general dés le commencement iusques à la fin. Lors qu'il estoit au camp encore nouveau gend'arme, à cause de son excessiue yurongnerie, on l'appeloit d'ordinaire, pour Tiberius *Biberius* : pour Claudius *Caldius* : pour Nero ^a*Mero*. [...] Il donna aussi à Asellius Sabinus deux cents sesterces pour vn dialogue auquel il auoit introduit le combat du champignon, du becque-figue, de l'huître & de la tourde. Finalement il institua vn nouuel office en sa Court, qui estoit, de pourpenser & inuenter toutes sortes de voluptez, dont il pourueut vn Cheualier Romain, nommé Titus Cesonius Pricus.

ANNOTATIONS

a *Mero*.] C'estoit vne allusion du nom de Neron avec le mot Latin *Merum*, qui signifie vin pur & sans eau.

[Manchette] 43. Comme il se desborda en toutes sortes de paillardises.

DURANT le sejour qu'il fit en l'Isle de Capree il inuenta des cabinets, où estoient tout à l'entour des sieges pour ses plus secrettes lubricitez ; & où mesme on luy amenoit à troupes de toutes parts des ieunes filles & garçons inuenteurs de diuerses sortes de paillardises, du tout prodigieuses & contre nature, lesquels il faisoit polluer l'vn avec l'autre (pour estre prouoqué à luxure en les regardant, lors qu'il estoit las de ce faire.) De plus il embellit plusieurs chambres disposees en diuers lieux ^ade tableaux & de petites statuës, où l'on ne voyoit que lasciuetez ; y adioustant aussi les liures amoureux & impudiques composez par le Poëte Elephantides ; à celle fin qu'en commettant cest acte de-shonneste aucun n'eust faute d'exemplaire pour y estre inuité. [...]

ANNOTATIONS.

A *De tableaux & de petites statues*.] Nostre Auteur fait mention d'vne semblable lasciueté en la vie d'Horace, & cest Epigramme de Properce est veritable :

Quae manus obscoenas depinxit prima tabellas

*Et posuit casta turpia visa domo ;
Illa puellarum ingenuos corruptit ocellos
Nequitiaeque suae noluit esse rudes. »*

3.1.5. Bernard Du Teil, 1661¹⁸³

« 41. Quand il fut de retour en l'Isle de Caprées, il abandonna tellement tout le soin de la Republique : que depuis il ne daigna plus fournir les Compagnies des Cheualiers : il ne changea aucuns Tribuns militaires, Chefs, ny Gouverneurs de Provinces ; & mesme durant quelques années laissa l'Espagne & la Syrie, sans y enuoyer de Lieutenants Consulaires : il fit bien pis, car il ne se mit nullement en peine que l'Armenie fut enuahie par les Parthes, la Mesie par les Daces, & par les Sarmathes, & que les Gaules fussent rauagées par les Germains ; en quoy l'Empire Romain receuoit beaucoup de des-honneur & de dommage.

42. Au reste, comme il auoit trouué la commodité d'un lieu secret, où il n'estoit plus éclairé des yeux de Rome, il s'abandonna à tous les vices qu'il auoit long-temps cachez avec beaucoup de contrainte, dont ie feray le détail depuis le commencement. Comme il faisoit encore son apprentissage au mestier des armes, il faisoit tant d'excez à boire, qu'on en fit raillerie sur son nom, l'appelant Bibere, au lieu de Tibère. [...] Il donna à Asellius deux cent grands sesterces pour auoir fait le Dialogue, où il auoit représenté le débat du Champignon, du Becquefigue, de l'Huitre & de la Griue. Enfin il créa un nouuel Office pour les voluptez, dont il pourueu T. Cesonius Priscus Cheualier Romain.

43. Durant sa retraite à Caprées, il fit faire des sieges & des cabinets de son inuention, pour y exercer ses impudicitez les plus secrettes : là on luy amenoit de toutes parts quantité de filles & de garçons prostituez, inuenteurs de plaisirs monstrueux, qui faisoient des actions abominables deuant luy, afin que cette veuë réueillat ses desirs languissans, & le prouoquast à les imiter. Outre cela il auoit plusieurs chambres garnies de Tableaux & de Statuës les plus lasciuës, où mesme l'on voyoit les liures d'Elephantis, avec les postures impudiques : afin que dans la débauche, personne ne manquast d'exemple pour s'y conformer. »

183Éd. cit., p. 218-220.

3.1.6. Delisle de Sales, 1770¹⁸⁴

[Manchette] XLIII. *Il abandonne le soin de l'Empire.*

De retour à Caprée, il abandonna entièrement l'administration des affaires, il cessa de remplir les places vacantes dans l'ordre des Juges, & ne changea ni les officiers militaires, ni les gouverneurs de province; aussi l'Espagne & la Syrie se trouvèrent plusieurs années sans Proconsuls; l'Arménie fut subjuguée par les Parthes, la Moësie fut pillée par les Daces & les Sarmates, & les Gaules ravagées par les Germains ; & ces attentats restèrent impunis tant à la honte qu'au danger de l'Empire.

Eloigné des regards des Romains & tranquille dans l'asyle licentieux qu'il s'étoit formé, Tibère laissa déborder le torrent des vices dont il avoit longtems arrêté le cours ; & je vais tracer le tableau de ses désordres ; dans le tems qu'il faisoit ses premières campagnes, on observa qu'il aimoit le vin avec passion, & ses excès dans ce genre lui valurent plusieurs brocards : le peuple, pour faire allusion à ce défaut l'appeloit, au lieu de *Tiberius Claudius Nero, Biberius Caldius Mero*³¹ ; [...] »

Note 31 p. 481 : « S'il étoit permis d'éclaircir ces mauvaises pointes, je dirois que *Caldius* faisoit allusion à l'usage de Tibère de se servir de boissons chaudes ; on sait que *merum* signifie du vin ; heureux le peuple né assez pacifique pour ne se venger de ses tyrans que par des pointes ! »

[Manchette] XLIV. *Tableau de ses désordres.*

« [...] il donna à Asellius deux cents mille sesterces pour avoir composé un dialogue où il faisoit disputer sur leurs goûts le champignon, l'huître, la grive & le becfigue. Enfin il alla jusqu'à créer un nouvel emploi pour la recherche des voluptés, & ce fut un Chevalier Romain, nommé Priscus, qui en fut revêtu.

[Manchette] XLV. *Son libertinage infâme.*

Pendant son séjour à Caprée, Tibère fit construire des sièges & des cabinets de son invention pour y satisfaire secrètement son penchant au libertinage; là on rassembloit un grand nombre de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe qui se livroient à toutes sortes de jouissances, afin que ces tableaux lascifs pussent réveiller le tempérament du vieil Empereur ; on exprimoit par de nouveaux termes les plaisirs monstrueux que procuroient ces unions ; le Prince avoit des appartements particuliers ornés de tableaux & de statues

184Éd. cit., t. 2, p. 392-396.

lascives, & où l'on ne trouvoit d'autres livres que les ouvrages infâmes d'Éléphantis³³, afin que personne ne fît d'outrages à la nature sans en avoir des modèles ; »

Note 33 p. 481 : « « Cet Elephantis avoit fait un livre sur les diverses espèces de jouissance ; Martial n'en a pas parlé avec assez d'indignation quand il a dit :

Nec molles Elephantidis libelli.

Au reste, sa juste critique l'auroit condamné lui-même. »

3.1.7. Jean-François La Harpe, 1770¹⁸⁵

« Revenu dans son isle, il abandonna tellement le soin de la République, que depuis ce tems il ne remplaça aucun des Chevaliers qui moururent, aucun Tribun militaire, aucun Commandant de province. Il laissa l'Espagne & la Syrie pendant plusieurs années sans Proconsuls ; il laissa l'Arménie en proie aux Parthes, la Mésie aux Daces & aux Sarmates, les Gaules aux Germains, sans s'embarrasser du déshonneur ni du danger de l'empire. A la faveur de la solitude & loin des regards de la capitale, il se livra à la fois à tous les vices qu'il avoit jusques-là mal dissimulés. Dès sa première jeunesse, il avoit été connu dans les armées par sa grande passion pour le vin. Au lieu de *Tiberius*, on l'appeloit *Biberius* ; au lieu de *Claudius*, *Caldius* ; au lieu de *Nero*, *Mero* (1). [...] »

Note en bas de page « (1) Tous noms qui signifient *buveur* en mauvais latin. »

« Il donna quatre cents mille sesterces (1) à Asellius Sabinus, pour avoir fait un dialogue où le champignon, le becfigue, l'huître et la grive se disputoient ensemble. Enfin il établit une nouvelle magistrature qu'on pouvoit appeler l'*Intendance des voluptés*, & qu'il confia à Cesonius Priscus, Chevalier Romain (2). Il avoit dans sa retraite de Caprée des réduits destinés pour ses débauches les plus secretes ; c'est là que de jeunes filles et de jeunes garçons, imaginant des plaisirs monstrueux, formoient entre eux une triple chaîne, & ainsi entrelacés, se prostituoient devant lui, pour ranimer par ce spectacle les desirs éteints d'un vieillard. Il avoit plusieurs chambres meublées des peintures les plus lascives et des livres d'Éléphantis (3), afin qu'on trouvât de tout côté des leçons et des modeles de jouissance. »

Notes en bas de page : « (1) Quatre-vingt mille livres. »

185Éd. cit., t. 1, p. 373-375.

« (2) On croit que Pétrone exerça cette charge sous Néron, et que c'est en ce sens qu'il fut nommé *Arbiter elegantiarum*. »

« (3) L'Aloïsia de l'Antiquité. Il ne nous est rien resté d'elle, mais elle est citée dans Martial et dans le *Priapeia*. »

3.1.8. Jean-François La Harpe, édition Waree revue (1805)¹⁸⁶

« XLI. Revenu dans son île, il abandonna tellement le soin de la république, que depuis ce temps il ne remplaça aucun des chevaliers qui moururent, aucun tribun militaire, aucun commandant de province. Il laissa l'Espagne et la Syrie pendant plusieurs années sans proconsuls ; il laissa l'Arménie en proie aux Parthes, la Mésie aux Daces et aux Sarmates, les Gaules aux Germains, sans s'embarrasser du déshonneur ni du danger de l'empire.

XLII. A la faveur de la solitude et loin des regards de la capitale, il se livra à la fois à tous les vices qu'il avait jusque là mal dissimulés. Dès sa première jeunesse, il avait été connu dans les armées par sa grande passion pour le vin. Au lieu de TIBERIUS, on l'appelait BIBERIUS ; au lieu de CLAUDIUS, CALDIUS, au lieu de NERO, MERO (1). [...] »

Note en bas de page « (1) Tous noms qui signifient *buveur* en mauvais latin. »

« Il donna quatre cents mille sesterces (1) à Asellius Sabinus, pour avoir fait un dialogue où le champignon, le becfigue, l'huître et la grive se disputaient ensemble. Enfin il établit une nouvelle magistrature qu'on pouvait appeler L'INTENDANCE DES VOLUP-TÉS, et qu'il confia à Cesonius Priscus, chevalier romain (2).

XLIII. Il avait dans sa retraite de Caprée des réduits destinés pour ses débauches les plus secrètes ; c'est là que de jeunes filles et de jeunes garçons, imaginant des plaisirs monstrueux, formaient entre eux une triple chaîne, et ainsi entrelacés, se prostituaient devant lui, pour ranimer par ce spectacle les desirs éteints d'un vieillard. Il avait plusieurs chambres meublées des peintures les plus lascives et des livres d'Eléphantis (3), afin qu'on trouvât de tout côté des leçons et des modèles de jouissance. »

Notes en bas de page : « (1) Quatre-vingt mille livres. »

186Éd. cit., t. 1, p. 497-503. Cette édition, revue par le traducteur lui-même, propose en fait très peu de modifications.

« (2) On croit que Pétrone exerça cette charge sous Néron, et que c'est en ce sens qu'il fut nommé *Arbiter elegantiarum*. »

« (3) L'Aloïsia de l'Antiquité. Il ne nous est rien resté d'elle, mais elle est citée dans Martial et dans le *Priapeia*. »

3.1.9. Traduction française de *La Harpe*, refondue avec le plus grand soin par M. Cabaret-Dupaty, 1865¹⁸⁷

« XLI. Revenu dans son île, il abandonna tellement le soin de la république, qu'à dater de cette époque, il ne compléta jamais les décuries des chevaliers, et qu'il ne fit aucune mutation ni parmi les tribuns des soldats, ni parmi les commandants de province. Il laissa l'Espagne et la Syrie pendant quelques années sans lieutenants consulaires. Il permit aux Parthes d'envahir l'Arménie, aux Daces et aux Sarmates de ravager la Mésie, aux Germains les Gaules, à la grande honte et au grand péril de l'Empire.

XLII. A la faveur de la solitude et pour ainsi dire loin des regards de la cité, il donna libre carrière à la fois à tous les vices qu'il avait jusque là mal dissimulés. Je les ferai connaître tous dès leur origine. À ses débuts militaires, sa grande passion pour le vin le faisait appeler *Bibérius* au lieu de *Tibérius*, *Caldius* au lieu de *Claudius*, *Méro* au lieu de *Néro*. [...] Il donna deux cent mille sesterces (1) à Asellius Sabinus, pour un dialogue où le champignon, le becfigue, l'huître et la grive se disputaient la prééminence. Enfin il institua une nouvelle charge, l'intendance des plaisirs, et il la confia à Césonius Priscus, chevalier romain.

XLIII. Dans sa retraite de Caprée, il avait imaginé des chambres garnies de bancs pour des obscénités secrètes. C'est là que des groupes de jeunes filles et de jeunes libertins, ramassés de tous côtés, et les inventeurs de voluptés monstrueuses qu'il appelait *spintries*, formaient entre eux une triple chaîne, et se prostituaient ainsi en sa présence pour ranimer par ce spectacle ses désirs éteints. Il avait orné divers cabinets des peintures et des images les plus lascives. Il y avait aussi placé les livres d'Eléphantis, afin que nulle infamie ne manquât de modèle ordonné par lui. »

Notes en bas de page : « (1) 38,960 francs. »

187Éd. cit., p. 185-187.

3.1.10. Guillaume Flamerie de Lachapelle, 2016¹⁸⁸

« 41. Une fois de retour dans l'île, il renonça si profondément à s'occuper de l'État qu'à compter de ce jour il ne compléta jamais plus les décuries de chevaliers, ne changea plus dans aucun cas les affectations des tribuns militaires et des préfets¹ ni des gouverneurs de province, laissa pendant plusieurs années l'Hispanie et la Syrie sans légats consulaires, ne s'émut pas de voir l'Arménie être envahie par les Parthes, la Mésie être dévastée par les Daces et les Sarmates, les Gaules par les Germains, ce qui constituait pour l'Empire une grande honte, et un danger non moins considérable.

42. Par ailleurs, profitant de la liberté totale que lui garantissait l'isolement et considérant qu'il était loin du regard de la cité, il donna enfin libre cours à tous ses vices à la fois, qu'il avait mal cachés pendant longtemps ; je vais les consigner un par un, depuis le début.

Dans le camp, alors qu'il était encore une jeune recrue, on le surnommait, à cause de son penchant trop prononcé pour le vin, "Biberius" au lieu de "Tiberius", "Caldius" au lieu de "Claudius", "Méron" au lieu de "Néron"². [...] Il remit deux cent mille sesterces à Asellius Sabellius pour un dialogue dans lequel celui-ci avait imaginé une joute entre un cèpe, un bec-figue, une huître et une grive. Enfin, il institua une charge nouvelle, celle de "préposé aux plaisirs", confiée au chevalier romain Titus Caesonius Priscus. »

Notes en bas de page : « 1. Des ailes de cavalerie.

2. Sobriquets formés à partir de *bibere* ("boire"), *calidus* ("chaud") et *merum* ("le vin pur"). »

43. Dans sa retraite de Capri, il eut même l'idée d'aménager son Lieu des plaisirs pour accueillir ses fantasmes secrets. Il y réunissait des troupes de jeunes filles et de mignons qu'il avait fait venir de toutes parts, ainsi que des concepteurs d'accouplements monstrueux – il appelait tous ces gens *spintriae*. Formant des trios, ils copulaient obscèment entre eux devant lui, pour revigorer, par ce spectacle, ses désirs chancelants¹. Il décora ses nombreuses chambres de tableaux et de statuettes reprenant les peintures et les sculptures les plus évocatrices, et y plaça les livres d'Éléphantis², afin que dans le

¹⁸⁸Éd. cit., p. 161-162. Nous avons choisi cette traduction, la plus récente en français, pour proposer un contrepoint plus contemporain que la traduction de référence d'Ailloud qui nous semble souvent datée.

feu de l'action personne ne manquât du modèle de la position qu'il ordonnait de prendre. »

Notes en bas de page : « 1. Pour ce passage délicat, nous suivons généralement l'interprétation de E. Champlin, "Sex on Capri", *Transactions of the American Philological Association* 141, 2011, p. 315-332. D'après lui, le terme *sprintria* reviendrait à des partenaires sexuels des deux sexes, désignés par la métaphore du bracelet (*spinter*), évoquant un orifice à pénétrer.

2. Auteur grec de livrets érotiques ou pornographiques, exposant apparemment diverses techniques sexuelles ; on le situe généralement vers la fin du 1^{er} siècle av. J.-C. »

Commentaire

Dans ces différentes traductions, nous retrouvons d'abord le problème patent du lexique, qu'il s'agisse des fonctions militaires évoquées au début du paragraphe XLI, où l'on rencontre des « chevaliers » et « prévôts » dans la première version, puis des « gendarmes » et des « capitaines » au siècle suivant. Plus précis au XVIII^e siècle, les choix lexicaux en ce domaine semblent toutefois encore hésitants, et la comparaison des deux traductions de 1770 fait apparaître de très nombreux écarts. Dans le domaine des végétaux et animaux, en revanche, les termes latins étaient encore utilisés assez massivement par les savants, ce qui explique l'absence d'erreurs sur ces mots pourtant fort rares, à l'exception de l'ajout du « potiron » par Guillaume Michel.

Les toponymes, ici relativement bien connus, font l'objet d'une traduction mieux affirmée que les termes techniques et les notes de Baudoin, souvent reprises de son prédécesseur, témoignent d'une volonté assez unanime de la fin du XVI^e siècle et du début du suivant d'éclairer le lecteur qui ne maîtriserait pas suffisamment la géographie historique. L'absence de précisions sur les noms de peuples s'explique ici par leur notoriété.

La traduction de la monnaie est ici cohérente avec les exemples déjà relevés, avec une volonté en particulier au XVII^e siècle d'actualiser et de donner au lecteur une équivalence. Sur ce point, la traduction de La Harpe refondue par Cabaret-Dupaty, au-delà des importantes différences lexicales, a aussi été retravaillée avec soin et la note donne une équivalence en francs, sans reprendre la proposition du siècle précédent.

Les descriptions des vices de l'empereur sont traitées de manière un peu différente. Les considérations sur l'ivrognerie sont traduites de manière assez littérale dans les différentes versions, malgré le problème qu'aurait pu poser le jeu de mots sur des termes latins. Les préférences sexuelles de l'empereur donnent lieu à une plus grande variété, et le terme *spintriae* est souvent occulté, bien qu'il soit assez connu pour que Voltaire le mentionne comme l'un des éléments marquants du texte¹⁸⁹. Le texte de 1520 semble le moins fidèle, mais l'accumulation des doublons synonymique renforce bien ici chaque point soulevé et la description souligne clairement la déviance de ces inventions, ce qui correspond au mouvement du texte original. Les autres versions tendent plutôt à assagrir ce passage particulièrement sordide, mais aucun traducteur ne l'a coupé, peut-être à cause de la trop grande notoriété de cette *Vie*, et en particulier de cet épisode de Capri, qui constituait donc un passage obligé. La Boutière, qui omet quelques lignes du paragraphe suivant, juge ainsi nécessaire de se défendre de cette omission en affirmant qu'il n'a « voulu toucher au vif le propre sens du chapitre », ce dernier contenant des propos jugés « abominables et indines ». Il pensait donc que ses lecteurs liraient le texte avec l'édition latine en parallèle ou connaissaient trop bien cette partie pour ne pas se rendre compte de la coupe.

L'ensemble du passage, s'il n'a pas été tronqué, n'en contient donc pas moins de très grandes différences, qui tiennent au moins autant à l'évolution de la langue qu'à la représentation que les traducteurs se font de leur public et des attentes de ce dernier.

À côté des épisodes célèbres parmi lesquels on trouve la retraite à Capri, les descriptions d'empereurs constituaient également des passages obligés, et celle de Caligula nous a semblé assez représentative.

3.2. Description de Caligula

3.2.1. Guillaume Michel, édition Galliot du Pré (1520)

« Statura fuit eminenti, palido colore. Calligula portoit stature fors eminente, sa couleur estoit palle : son corps enorme, Cest ascaoir grand & gros comme tout ventre. Le

189 Dans le chapitre 7 du *Pyrrhonisme de l'Histoire*, il évoque les « spintriae, c'est-à-dire [des] bandes des plus abandonnés débauchés hommes et femmes partagés trois à trois, une fille sous un garçon, et ce garçon sous un autre ? », François-Marie Arouet, dit Voltaire, « Des anecdotes de Tacite et de Suétone », in *Le pyrrhonisme de l'Histoire* [1768], édité sous la direction de Nicholas Cronk, *Œuvres complètes*, vol. 67 [Writings of 1668], Oxford, Voltaire Foundation, 2011, p. 281.

col & les cuisses moult gresles & les ieulx et les temples caues. se front se mouent souuent et large. De peu de cheveux & sur la teste chaulues : & estoit tout le demourant velu & plain de poil : par quoy il fust appelle chieure ce quil print a mauuaise fortune quant il se fut considere et congneu quil estoit ainsi barbu, cela reputant estre chose criminelle : son visaige moult estoit horrible de nature, noir & hideux et palle, se regardant souuent en ung mirouer : non pas pour se moderer & corriger de ses macules, mais pour plus se congnoistre bien forme selon la mode dun tirant. point nestoit sain De corps d'entendement & esprit. des ce quil estoit encor enfant il travailloit Du mal caducque, si impatient en ses labeurs quil ne se pouuoit contenir qua paine par aucune deffection & deffillance de ses membres & espritz. il pensa a se purger le cerveau, & pour ce faire considera & oppina par adventure par le conseil de ses medecins que la mutation de lair & des lieux luy seroit utile, car la pensee se muoit selon le lieu. lon le croioit estre par sa concubine cesonie que tant il aymoît auoir este trouble, & luy auoir baille quelque bruuage fort ou enchantement qui le tournoit en fureur. cela auoit fait pour le tenir toujours en son amour & subiugation. il estoit grandement excite en dormant : ne se reposoit que par lespace De troys heures de nuict. non pas encor en repos tranquille, mais espouente De moult dauisions ymaiges & fantasmes comme de lespece de la mer entre les aultres choses : par quoy il estoit accoustume pour euer ses aduisions de fantasmes ueiller tard : iusques a la grande partie de la nuict, & se leuer matin deuant iour en se promenat par la court & attendant la uenue de la lumiere celeste. »

3.2.2. **Guillaume Michel, édition de Jean Petit (1530)**¹⁹⁰

« Statura fuit eminenti, palido colore. Calligula portoit stature **fort** eminente, sa couleur estoit palle : son corps enorme : **cest assauoir** grand **et** gros comme tout ventre. Le col & les **cuysses** moult gresles **et** les **yeulx** et les temples caues : **le** front se mouent souuent et large : **de** peu de cheveux **et** sur la teste chaulues : **et** estoit tout le demourant velu **et** plain de poil : **parquoy** il fust appelle chieure ce quil print a mauuaise fortune quant il se fut considere et congneu quil estoit ainsi barbu, cela reputant estre chose criminelle, son visaige moult estoit horrible de nature, noir **et hydeux** et palle, se regardant souuent en ung mirouer : non pas pour se moderer & corriger de ses macules, mais pour

190Éd. cit., feuillet cxi.

plus se congnoistre bien forme selon la mode **dung tyrant**. point nestoit sain **de** corps dentendement & esprit : des ce quil estoit encor enfant il travailloit **du** mal caducque, si impatient en ses labeurs quil ne se **pouoit** contenir qua paine par aucune deffection & deffaillance de ses membres & espritz, il pensa a se purger le cerveau, & pour ce faire considera & oppina par adventure par le conseil de ses medecins que la mutation de lair & des lieux luy seroit utile, car la pensee se muoit selon le lieu. lon le croioit estre par sa concubine cesonie que tant il aymoit auoir este trouble, **et** luy auoir baille quelque bruuage fort ou enchantement qui le tournoit en fureur. **Cela** auoit **fait** pour le tenir toujours en son amour & subiugation. **Il** estoit grandement excite en dormant, ne se **repositoit** que par lespace **de** troys heures de **nuyct** : non pas encor en repos tranquille, mais espouente **de** moult dauisions **ymages et** fantasmes comme de lespece de la mer entre les aultres choses : **parquoy** il estoit **acoustume** pour eiter ses aduisions de fantasmes ueiller tard : iusques a la grande partie de la **nuyt**, **et** se leuer matin deuant le iour en se **promenant** par la court & attendant la uenue de la lumiere celeste. »

3.2.3. **George de La Boutière, 1556**¹⁹¹

« *De sa stature & forme : ensemble de sa santé*

Il fut de haute stature, de couleur pâle, gros de corps & ventru, ayant le col & les jambes fort gresles, les yeus & temples enfoncez, le front large & afreus, les cheueus rares, & le sommet de la teste chauue : au demeurant du corps estoit tout velu, d'un poil gros & rude. Ocasion dequoy, le regarder de quelque lieu haut, ou nommer une cheure, quand il passoit, estoit tenu pour cas criminel & dine de mort. Et bien que de foy il ust le visage hideus & cruel, encore tout espreu le diformoit & rendoit plus horrible, contrefaisant icelui au miroir, en toute terreur & espouementement. Il n'ut santé ny de corps ny d'esprit. Car estant enfant, fut moult vexé du mal caduque. En son adolescence estoit tellement patient aus labeurs, que toutefois à peine pouuoit il quelquefois, occasion de soudeins spasmes, cheminer, se tenir debout, se meintenir & rassurer, ny mesme se supporter. Aussi auoit sentu en lui un transport d'entendement, dont à toutes heures delibera se retirer en quelque lieu & se purger le cerueau. Et estime lon que sa femme Cesonie lui donna à boire un bruuage incitatif à ardemment aymer, mais qui depuis l'ait tourné en

191Éd. cit., p. 207.

fureur. Et de fait, il estoit grandement commu & molesté par non dormir : car il ne repositoit plus de trois heures la nuit, encores certes non d'un repos souef & paisible, ains peureus & espouuantable par merueilleuses visions & representacions de plusieurs choses : comme cil, auquel une fois entre autres visions il fut auis, voir la mer sous certaine forme parlementer avec lui. Et pour autant la plus grande part de la nuit, d'ennuy de veiller, ou de se coucher, souloit, ores assis sur son lit, ores se proumenant par de longs portiques, à tous moments apeler & atendre le iour. »

3.2.4. **Jean Baudoin, 1611**¹⁹²

[Manchette] 50. *De la stature & disposition de son corps*

« Il fut de haute stature, de couleur pasle, gros de corps, & ventru, ayant le col & les iambes fort gresles, les yeux & les temples enfoncez, le front large & affreux, les cheveux rares, le sommet de la teste chauue, & tout le reste du corps couuert d'vn poil rude & grossier. A ceste occasion on tenoit pour crime capital & digne de mort, ^ade le regarder de quelque lieu haut, ^bou de le nommer *cheure*, quand il passoit. Et bien que de foy il eust jà le visage cruel & hideux, encore le difformoit-il tout expres, & taschoit de le rendre plus horrible, contrefaisant au miroir des grimaces espouuentables. Quant à sa disposition & santé, il ne fut sain ny de corps ny d'esprit : car estant encore ieune enfant il fut fort subject au mal caducque ; & en son adolescence il supporta si patiemment les trauaux qu'à peine pouuoit-il quelquesfois cheminer : se tenir debout : se maintenir & rasseurer, ny mesme se supporter, à cause des soudains spasmes & deffaults de cœur qui le surpenoient. De plus, il se sentoit si transporté d'entendement & de sens, qu'à tout coups il faisoit dessein de se retirer en quelque lieu pour se purger le cerueau. Aussi croyoit-on que Cesonia sa femme luy donna ^cle philtre amoureux qui depuis le fit entrer en fureur. Et de fait il ne pouuoit dormir plus de trois heures la nuict, encore auoit-il des visions estranges de plusieurs choses qui luy troubloient son repos : mais entr'autres vne fois il luy sembla de veoir vn phantosme de la mer qui parloit à luy ; tellement que la plus grande part de la nuict ennuyé de veiller ou de se coucher, ores assis sur son lict, ores se promenant par de longs porches, il souloit à tous moments appeler & attendre le iour.

192Éd. cit., p. 308-309.

ANNOTATIONS.

a *De le regarder de quelque lieu haut.*] Car il voyoit qu'on y estoit monté expres pour contempler sa teste chauue.

b *Ou de nommer vne cheure.*] Parce qu'il estoit velu par tout le corps, & auoit les poils longs comme cest animal.

c *Le philtre amoureux.*] Ces philtres que les courtisannes donnent à leurs amans sont quelques-fois si dangereux, qu'ils les mettent hors d'eux-mesmes, & les rendent possédez d'un transport d'esprit plustost que d'une fureur amoureuse, comme nous lisons du Poëte Lucrece, lequel agité de ceste manie fit par interualle quelques liures de Poësie, & enfin se donna la mort. »

3.2.5. Bernard Du Teil, 1661¹⁹³

« Il fut de haute stature, de couleur pasle, mal proportionné, estant fort gros de corps, & ayant le col & les jambes extrêmement menuës, les yeux et les temples enfonchez, le front large & affreux, les cheveux clairs, le haut de sa teste chauue, & tout le reste du corps velu. De sorte que lors qu'il passoit, c'estoit un crime capital de le regarder d'en haut, ou de prononcer le mot de *chèvre*, pour quelque occasion que ce fut. Il ne se contentoit pas d'avoir le visage naturellement hideux ; il taschoit encore de le rendre plus horrible, & regardoit au miroir en quelle façon il seroit plus capable de faire peur. Il n'eut ny la santé du corps, ny celle de l'esprit : car durant son bas âge, il fut sujet au mal caduc, & en son adolescence, à des défaillances qui le prenoient subitement, de sorte qu'il ne pouuoit marcher, ny mesme se tenir debout : Quant à son esprit, luy-mesme en avoit reconnu la foiblesse, & avoit eu souuent la pensée de choisir vne retraite pour se purger le cerveau. Aussi croit-on que sa folie estoit l'effect d'un breuage que sa femme Cesonie luy auoit donné pour se faire aimer. Il ne pouuoit reposer plus de trois heures la nuit, encore estoit-il troublé par des visions estranges, entre lesquelles vne fois il s'imagina de voir un phantosme de la mer qui parloit à luy. Tellement qu'il passoit la plus grande partie de la nuit dans de continuelles inquietudes, tanstot se tenant assis sur son lit, & tantost se promenant dans de longues galleries, appelant & inuoquant la lumiere à chaque moment. »

193Éd. cit., p. 293-294.

3.2.6. **Delisle de Sales, 1771**¹⁹⁴

Manchette: LXVI. Portrait de Caius¹⁹⁵.

« Caius étoit d'une taille élevée, mais il paroissoit mal proportionné, son corps étant trop chargé d'embonpoint, & son col avec ses jambes trop menues. Son teint étoit pâle, ses yeux et ses tempes enfoncés, son front large & menaçant, ses cheveux clairs, le devant de sa tête chauve, & le reste de son corps très-velu. Chagrin de cette dernière difformité, il ne pouvoit souffrir qu'on jetât les yeux sur lui d'un lieu élevé lorsqu'il passoit, c'étoit même un crime digne de mort de nommer, sous quelque prétexte que ce fût, une chèvre en sa présence. Non content du regard sombre & farouche que la nature lui avoit donné, il s'étudioit devant un miroir à le rendre encore plus formidable. Les maladies de son esprit répondoient à celles de son corps. Dans son enfance il fut sujet à des accès d'épilepsie, & dans sa jeunesse à de subites défaillances. Pour le dérangement de son esprit, il s'en apercevoit lui-même, & il eut souvent l'intention de choisir une retraite pour rétablir le désordre de son cerveau. »

Note 69¹⁹⁶ : « *Ut nonnumquam ingredi, stare, colligere semet & sufficere vix posset* : ces défaillances l'empêchoient de marcher, de s'asseoir, & de sentir son existence. »

[Manchette : *Conjecture sur les principes de sa frénésie*]

On prétend que Césonia lui donna un philtre qui devoit augmenter son amour, & qui ne servit qu'à le rendre frénétique. Il étoit en effet tourmenté de fréquentes insomnies ; il dormoit à peine l'espace de trois heures, & encore son sommeil n'étoit jamais tranquille. Il étoit sans cesse troublé par des songes effrayants ; c'est ainsi qu'il crut voir une fois l'Océan personnifié qui s'entretenoit avec lui ; aussi il passoit la plus grande partie de la nuit tantôt couché sur un lit de repos, tantôt errant dans les vastes portiques de son palais ; cherchant le repos & appelant par ses vœux le retour de la lumière. »

194Éd. cit., t. 3, p. 123-124.

195L'écart de numérotation, qui dépasse rarement deux ou trois paragraphes, est ici particulièrement élevé.

196Éd. cit., t. 3, p. 174-175.

3.2.7. Jean-François de La Harpe, 1770¹⁹⁷

« Il avoit la taille haute, le teint pâle, le corps énorme, les jambes extrêmement menues ainsi que le col, les yeux enfoncés, les tempes creuses, le front large & menaçant, peu de cheveux, & presque point sur le devant de la tête, le reste du corps velu. Aussi étoit-ce un crime capital de regarder d'en haut quand il passoit, ou de prononcer le nom d'une chevre sur quelque prétexte que ce fût. Son visage étoit naturellement affreux, & il le rendoit plus effrayant encore, s'étudiant dans le miroir à donner à sa physionomie les mouvements faits pour inspirer l'effroi & l'horreur. Il n'étoit sain ni de corps ni d'esprit. Epileptique dès son enfance, il lui prenoit des foiblesses subites au milieu de l'étude ou du travail, & il ne pouvoit ni marcher ni se soutenir. Il sentoit lui-même son mal & l'altération de sa raison, & il avoit songé plusieurs fois à y porter remede. On croit que Césonie lui donna un philtre amoureux qui n'eut d'autre effet que de le rendre furieux. Il étoit tourmenté sur-tout de l'insomnie. Jamais il ne pouvoit dormir plus de trois heures, encore d'un sommeil inquiet & troublé par des fantômes & des songes bizarres. Il rêva une fois que la mer lui parloit. Aussi la plus grande partie de la nuit, las de veiller dans son lit, il erroit dans de vastes galeries, attendant & invoquant le jour. »

3.2.8. Jean-François de La Harpe, édition revue 1805¹⁹⁸

« L. Il avait la taille haute, le teint pâle, le corps énorme, les jambes extrêmement menues, ainsi que le **cou**, les yeux enfoncés, les tempes creuses, **le** front large et menaçant, peu de cheveux, **et** presque point sur le devant de la tête, le reste du corps velu. Aussi **était**-ce un crime capital de regarder d'en haut quand il **passait**, ou de prononcer le nom d'une chèvre sur quelque prétexte que ce fût. Son visage **était** naturellement affreux, et il le **rendait** plus effrayant encore, s'étudiant dans le miroir à donner à sa physionomie les mouvements faits pour inspirer l'effroi et l'horreur. Il **n'était** sain ni de corps ni d'esprit. Épileptique dès son enfance, il lui **prenait** des faiblesses subites au milieu de l'étude ou du travail, **et** il ne pouvait ni marcher ni se soutenir. Il **sentait** lui-même son mal et l'altération de sa raison, et il **avait** songé plusieurs fois à y porter remède. On croit que

197Éd. cit., t. 2, p. 83-85.

198Éd. cit., t. 2, p. 91-93.

Césonie lui donna un philtre amoureux qui n'eut d'autre effet que de le rendre furieux. Il était tourmenté sur-tout de l'insomnie. Jamais il ne pouvait dormir plus de trois heures, encore d'un sommeil inquiet **et** troublé par des fantômes et des songes bizarres. Il rêva une fois que la mer lui parlait : aussi la plus grande partie de la nuit, las de veiller dans son lit, il errait dans de vastes galeries, attendant et invoquant le jour. »

3.2.9. Traduction française de La Harpe, refondue avec le plus grand soin par M. Cabaret-Dupaty, 1865¹⁹⁹:

« **Caius** avait la taille haute, le teint **très-pâle**, le corps **mal fait**, **le cou et** les jambes extrêmement **grêles**, les yeux enfoncés, les tempes creuses, le front large & menaçant, **les cheveux rares**, **le sommet de la tête dégarni**, le reste du corps velu. Aussi était-ce un crime capital de regarder d'en haut, quand il passait, ou de prononcer le **mot chèvre pour** quelque **raison** que ce fût. Son visage était naturellement affreux **et repoussant**, **et** il le rendait plus **horrible** encore **en** s'étudiant **devant son** miroir à **imprimer** à sa physionomie **tout ce qui pouvait** inspirer **la terreur et l'effroi**. Il n'était sain ni de corps ni d'esprit. Épileptique dès son enfance, **dans l'âge adulte il était quelquefois sujet à des défaillances** subites au milieu de **ses travaux**, **et alors** il ne pouvait ni marcher ni **se tenir debout**, **ni revenir à lui**, **ni ses soutenir**. Il **connaissait** lui-même **la maladie de son esprit et plus d'une fois** il avait songé à **se retirer pour y** porter remède. On croit que Césonia lui donna un philtre qui n'eut d'autre effet que de le rendre furieux. Il était **surtout en proie à l'insomnie ; car il ne dormait pas** plus de trois heures **par nuit**, encore **ne jouissait-il pas d'un repos complet**. **Son sommeil était** troublé par de **bizarres fantômes**. **Une fois entr'autres**, Il rêva **qu'il avait un entretien avec** la mer. Aussi, la plus grande partie de la nuit, las de veiller **ou d'être couché**, **tantôt il restait assis sur** son lit, **tantôt il parcourait de longs portiques**, attendant **et** invoquant **plusieurs fois** le jour. »

199Éd. cit., p. 254-255. Figurent en gras les modifications apportées par Cabaret-Dupaty.

3.2.10. Guillaume Flamerie de Lachapelle, 2016²⁰⁰

« [1] Il était fort grand, avait un teint blafard, un corps énorme, un cou et des jambes très maigres, des orbites et des tempes creuses, un front large et fuyant, des cheveux rares, et même inexistantes sur le sommet du crâne, mais le reste de corps était velu. C'est pourquoi, sur son passage, on considérait comme un crime capital de le regarder depuis un point en hauteur, ou seulement de prononcer, pour une raison ou pour une autre, le mot « chèvre⁵ ». Quant à son visage, il était naturellement hideux et repoussant, mais Gaius lui donnait délibérément un air encore plus farouche en se façonnant devant son miroir des airs susceptibles de susciter toutes sortes de peurs et d'effrois. »

Note en bas de page : « ⁵ L'empereur entendait punir, semble-t-il, à la fois ceux qui railleraient sa calvitie (en le regardant depuis un point élevé) et ceux qui se moqueraient de sa pilosité (à travers le mot "chèvre"). »

« [2] Sa santé était instable aussi bien sur le plan physique que psychique. Enfant, il souffrit d'épilepsie ; dans sa jeunesse, il fut plutôt endurant : cependant, par suite d'un accès de faiblesse, il se montrait parfois à peine capable de marcher, de se tenir debout, de rassembler ses esprits ou de se soutenir. Lui-même aussi s'était rendu compte de ses troubles mentaux et il songea plusieurs fois à se retirer pour se purger le cerveau. On croit que sa femme Caesonia lui administra un philtre d'amour, mais que celui-ci le rendit fou. Il était surtout dérangé par des insomnies. [3] En effet, il dormait tout au plus trois heures par nuit, et même pendant ces trois heures il ne jouissait pas d'un sommeil paisible ; au contraire, il était perturbé par d'étranges apparitions puisqu'il crut voir un jour, entre autres exemples, l'esprit de la mer s'entretenir avec lui. Aussi, las de veiller et de rester allongé, avait-il l'habitude, pendant la majeure partie de la nuit, tantôt de demeurer assis sur son lit, tantôt d'errer à travers de très longues colonnades, en invoquant et en attendant continuellement le jour. »

Commentaire

Le texte étant ici descriptif et ne faisant pas appel à des *realia* difficiles à rendre en français, les écarts liés proprement au vocabulaire sont plus limités que dans l'extrait de la *Vie de Tibère*, même si trois groupes sont particulièrement intéressants ici : *comitali*

200Éd. cit., p. 218-219.

morbo, amatorio medicamento et pelagi speciem. Nous avons déjà évoqué le premier, qui montre que l'utilisation du vocabulaire médical n'est pas toujours systématique, en particulier dans le cas des pathologies mentales. La préparation de Césonia, *amatorio medicamento*, se transforme chez Guillaume Michel en « bruuaigne fort ou enchantement », cette dernière formule rappelant les fées ou enchanteresses des chansons de geste, tandis que la note que lui consacre Baudoin renvoie à une culture de l'anecdote. *Pelagi speciem* ne semble pas avoir été vraiment compris par Guillaume Michel mais les trois versions suivantes en font un fantôme. Delisle de Sales propose une version en apparence moins entachée de superstition, « l'Océan personnifié », qui nous semble toutefois faire apparaître une image plus concrète encore de la vision, quand La Harpe élimine *speciem* pour ne conserver que « la mer ».

Plus que le vocabulaire, c'est toutefois la syntaxe de Suétone que les traducteurs ont parfois peiné à rendre. Les nombreuses associations de termes, *ceruicis et crurum, oculis et temporibus, crimosum et exitiale*, ou encore *terrorem ac formidinem*, donnent ici une image de l'empereur complète et parfois grotesque. Ces doublons s'intègrent tout à fait dans le style de Guillaume Michel, qui en ajoute même d'autres : « grand et gros comme tout ventre » (avec une comparaison supplémentaire), « velu & plain de poil », « deffection & defaillance », « ymaiges & fantasmes », amplifiant les énumérations déjà hyperboliques. Les deux traducteurs suivants, sans suivre l'outrance du premier, ne semblent pas davantage gênés et traduisent toutes les associations, ajoutant également deux doublons « gros de corps, & ventru », et « poil gros & rude » (La Boutière, « rude et grossier » dans la version de Baudoin). En revanche, les longues périodes énumératives s'adaptaient moins facilement à la langue du XVII^e et surtout du XVIII^e siècle. Du Teil conserve la première puis use des signes typographiques différents pour marquer des ruptures dans la suite du texte. Les deux derniers traducteurs font des choix syntaxiques plus nets, Delisle de Sales allant jusqu'à déplacer certains groupes pour redonner de la cohérence à cette description bigarrée, remplaçant par exemple la mention du teint avec les éléments du visage, tandis que La Harpe reprend la parataxe du début mais traduit ensuite *horridum et taetrum* par « affreux ». Delisle de Sales cherche par ailleurs à articuler le passage de façon claire en ajoutant des balancements et des liaisons parfois développées (« chagrin de cette difformité » notamment).

Traduire et lire Suétone en France de la Renaissance aux Lumières (1500-1800)

Les liens entre les éléments accumulés ici par Suétone ont ainsi mis les traducteurs en difficulté, et les ont comme obligés à faire ressortir leurs caractéristiques stylistiques propres : les doublons pour pallier les incompréhensions et les manques de vocabulaire dans la traduction de Guillaume Michel, l'abondance des notes pour rendre le texte plus accessible au lecteur dans celle de Baudoin, ou encore l'importance des liens de causalité dans celle de Delisle de Sales (y compris dans les titres de paragraphes).

Les différences entre les versions ne s'expliquent en effet pas seulement par des choix lexicaux ou syntaxiques qui seraient imposés par l'époque, mais aussi par la liberté que le traducteur s'arroge face au texte, le modifiant ou l'annotant.

Chapitre 3. Les adaptations des traducteurs

1. Les modifications du texte

Suétone, en tant qu'auteur antique classique, n'a jamais été à proprement parler interdit de publication. Néanmoins la censure, attribuable aux commanditaires ou à l'époque, se marque par trois phénomènes distincts, les éliminations de termes ou d'épisodes jugés trop choquants ou tout au moins gênants, les atténuations des actes ou des jugements de Suétone ou encore les transformations complètes du texte pour en donner une version jugée plus morale. Les modifications sont parfois subtiles et François Géal note que « [l]a frontière n'est pas toujours facile à saisir entre une simple transposition formelle et une altération due à des motifs idéologiques¹ ». Notre biographe n'est cependant pas le seul à faire l'objet de tels détournements, puisque l'on en retrouve dans de très nombreuses traductions d'auteurs antiques. Dans une étude précise des premières traductions de Tacite, Barbara Verwiebe identifie

trois paires de critères pertinents : concrétisé ou abstrait, intensifié ou atténué, plus évaluant ou neutralisé par rapport à l'original. En règle générale, la traduction s'écarte de l'original au sens du critère mentionné chaque fois en

1 François Géal, « Enjeux idéologiques de la traduction au xvi^e siècle », in *Traduire et adapter à la Renaissance*, Actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des chartes et le Centre de recherche sur l'Espagne des xvi^e et xvii^e siècles (Paris, 11 avril 1996), textes réunis par Dominique de Courcelles, Paris, École des chartes, « Études et rencontres », 1998, p. 43.

première place, c'est-à-dire qu'elle tend vers la concrétisation, l'intensification et l'évaluation².

Bien souvent, lorsque le texte jugé gênant n'est pas supprimé, le traducteur en change en effet l'intensité, atténuant ou intensifiant les faits, ou l'assortit d'un jugement parfois joint au texte et difficile à identifier comme tel.

1.1. Suppressions

Les modifications les plus patentes sont les suppressions, qui restent toutefois assez rares. La plupart d'entre elles ont pour fondement le contenu du passage supprimé, à l'exception de la traduction de Guillaume Michel dans laquelle la majeure partie des propositions figurant en grec dans le texte d'origine ne sont pas reproduites. Chez les autres traducteurs, les ellipses tiennent principalement à un souci de moralité ou à un refus des superstitions antiques.

1.1.1. Les citations grecques

L'absence de traduction de la plupart de ces citations dans la version de Guillaume Michel ne relève visiblement pas d'un refus de reprendre les passages, puisqu'ils sont de nature très variée et peuvent rarement être jugés gênants. Elle témoigne en revanche d'une méconnaissance de la langue grecque, que le traducteur ne souligne pas dans sa préface, mais qui laisse penser qu'il ne disposait peut-être pas d'un commentaire très détaillé où il aurait pu puiser une traduction latine. Il se contente souvent de supprimer l'exemple ou la citation, sans mention particulière, là où son successeur immédiat, La Boutière, cite généralement le texte en grec suivi de sa traduction. Les versions postérieures comportent généralement la traduction des citations grecques, même si Du Teil et Delisle de Sales en omettent certaines. C'est le cas par exemple d'un vers d'Homère inséré dans la vie de Vespasien³, qui est remplacé dans les deux cas par une explica-

2 Barbara Verwiebe, « La vie sociale dans les premières traductions des *Annales* de Tacite », art. cit., p. 184.

3 *Vespasien*, XXIII, 1.

tion, « il dit un bon mot dont le sens respondoit à cela » (1661) ou « il cita ingénieusement un vers de l'*Illiade* » (1770). Les citations grecques étaient pourtant identifiées de longue date et traduites en latin dans les commentaires, les traducteurs ont donc ici délibérément choisi de les faire disparaître, jugeant peut-être qu'elles renvoyaient à une réalité plus éloignée encore de leurs lecteurs que ne l'était celle des empereurs romains. Ces suppressions ne sont toutefois pas systématiques dans les versions de Du Teil et Delisle de Sales, et l'on trouve dans la suite immédiate de la citation précédente une autre proposition grecque, issue cette fois d'une comédie de Ménandre⁴, qu'ils choisissent tous deux de traduire : « O Lachez, Lachez, luy dit-il, quand tu seras mort tu seras derechef Cerylus⁵ ». Les deux noms invoqués ici présentent une difficulté de contextualisation bien plus importante que le vers de l'*Illiade* précédemment cité dans lequel il n'était question que d'une lance qui projette son ombre, image *a priori* plus aisée à insérer dans un texte français. Aucun des deux ne juge néanmoins nécessaire d'inclure une note sur ce passage. Des six traducteurs, seul Baudoin en ajoute une, expliquant le sens sans rien dire des personnages cités :

Voulant dire par là qu'il avoit beau desguiser son nom, & se faire croire noble, veu que tout cela n'empescheroit pas qu'il ne payast les derniers deubs au fisq durant sa vie, & ses heritiers apres sa mort⁶.

Souvent expliquées et traduites en latin dans les commentaires auxquels La Boutière et ses successeurs avaient accès, les citations grecques sont donc conservées parce qu'elles peuvent être traduites, mais l'exemple de Ménandre et l'absence de note sur ces vers pourtant difficiles à situer pour le lecteur tend à prouver que les traducteurs n'avaient pas une connaissance élargie des auteurs grecs.

Au-delà de la question de la langue qui entraîne Guillaume Michel à supprimer presque toutes les citations grecques, ce premier traducteur omet d'autres passages, mais il semble que ce soit toujours à cause de difficultés de compréhension. Auguste offre ainsi de simples « courones⁷ », et les termes spécifiques *uallares et murales* sont effacés (ces deux qualificatifs assez rares sont également omis dans la traduction de

4 *Idem*. Guillaume Michel n'en fait pas davantage mention que de la précédente.

5 Il s'agit de la proposition de Du Teil, celle de Delisle de Sales ne diffère guère : « ô Lachez, Lachez, le jour de ta mort tu seras forcé de redevenir Cerilus ».

6 Éd. cit., p. 501.

7 *Auguste*, XXV, 3.

Bernard du Teil). L'intervention de Guillaume Michel dans la *Vie de Néron*⁸ où il se refuse à traduire « pour l'infamie du cas » semble faire exception. Peut-être a-t-il perçu la globalité de « l'infamie » sans comprendre suffisamment le détail de la proposition pour pouvoir la traduire, plusieurs contresens par ailleurs dans des phrases complexes montrant qu'il ne maîtrise pas toujours les subtilités de la phrase suétonienne. Il est toutefois possible que le passage ait été supprimé par choix, comme c'est le cas dans d'autres traductions.

1.1.2. Les suppressions justifiées par les traducteurs

George de la Boutière, souvent le plus précis, reprend les termes les plus bas et les superstitions les plus obscures évoquées par Suétone, et laisse très peu de termes de côté. Il omet toutefois la fin du récit concernant Tibère à Capri, précisant à la première personne, en caractère légèrement plus petit que le corps du texte :

lay omis tout le quatrieme chapitre qui est au Latin, fors son commencement que iay annexé au precedent chapitre, & n'ay voulu toucher au vif le propre sens du chapitre si suivant, qui est XLV. au Latin, pource qu'ils sont abominables & indignes de l'oreille de tous hommes.

D'autres passages font au contraire l'objet de suppressions plus systématiques de la part de certains traducteurs, dans le domaine religieux notamment. Si le texte des *Vies* consiste essentiellement en un récit de faits historiques ou anecdotiques, le religieux y prend une certaine place, que nous jugeons aujourd'hui marginale mais qui a pu gêner les traducteurs. Toutes les étapes de la vie des empereurs sont en effet « marquées par des événements extraordinaires, de caractère magique, surnaturel ou prophétique⁹ ».

Or, ces passages n'étaient pas jugés dignes d'un texte historique par Delisle de Sales, qui en omet plusieurs, rétablis dans les notes de fin de volume. La description des adorateurs de Cybèle dans la *Vie d'Othon*¹⁰ est ainsi présentée vingt pages après le passage en question : « Voici encore une parenthèse absurde dans le texte de Suétone que

8 *Néron*, XXIX, 1.

9 Sabrina Jacquel, *La décadence dans les Vies des douze Césars de Suétone*, thèse de doctorat sous la direction de Jeanne Dion, Université de Nancy II, 2003, p. 21.

10 *Othon*, VIII, 5.

j'ai la foiblesse de rétablir dans les notes ». Le traducteur fait suivre ce commentaire du texte latin assorti d'une traduction juste et complète. Sans intégrer à sa traduction un tel jugement, son contemporain La Harpe traduit le passage dans le corps du texte, mais omet le groupe *aduertissimis auspiciis*. Les augures étaient en effet les passages des historiens antiques les plus difficiles à justifier aux yeux des érudits modernes, et cette omission ne peut pas être considérée comme un simple oubli. Delisle de Sales supprime également toute la lettre d'Auguste¹¹, contenant dans la première phrase la proposition *si dii uolent*, et la présente en note avec l'explication suivante : « Voici un texte fort long, que j'ai pris la liberté de ne pas traduire, & je me flatte de trouver grace devant les hommes de goût. »

Au XVIII^e siècle en effet, certaines modifications peuvent encore être tout à fait assumées, et l'abbé Pierre Desfontaines affirme en ce sens que « la liberté d'un Traducteur s'étend même jusqu'à adoucir, transporter & même supprimer certaines idées accessoires, qui n'ont aucun agrément en François¹². »

La Harpe a été très vivement critiqué par Fréron sur ce point :

Vaugelas mit trente ans à composer sa traduction de Quinte-Curce. A voir les négligences, les omissions et les contresens qui se rencontrent dans la traduction de Suétone, on serait tenté de croire que M. de La Harpe n'a pas mis à ce travail plus de trente jours¹³.

Le traducteur a pourtant suivi le texte avec une assez grande fidélité et n'a véritablement omis que deux passages complets. Il a notamment supprimé la description de César à la cour du roi de Bithynie¹⁴ où « l'auteur rapporte des atrocités dégoûtantes qu'on ne peut traduire honnêtement, et qui toutes signifient la même chose¹⁵. » Il y est question de divers épisodes de prostitution. Plus surprenant, il a aussi supprimé la dernière proposition de la *Vie d'Auguste*¹⁶ où l'empereur *manus ac pedes alternis iactaret*, action qui n'est

11 *Caligula*, VIII, 9.

12 Abbé Pierre Desfontaines, *Observations sur les écrits modernes* (1735), t. XVI, p. 150, cité par Christian Balliu, « L'abbé Pierre Desfontaines, traducteur polémiste », in *Portraits de traducteurs*, sous la direction de Jean Delisle, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa – Artois Presses Université, « Regards sur la traduction » et « Traductologie », 1999, p. 90.

13 Fréron, *Année littéraire*, Paris, Delalain, 1771, n° 1, Lettre 1, p. 5.

14 *César*, II.

15 La Harpe, *Lycée*, VI, p. 136, cité par Christopher Todd, *Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe*, *op. cit.*, p. 164.

16 *Auguste*, LXXXVII.

pourtant pas *a priori* choquante même si elle présente le souverain dans une position un peu triviale.

Au-delà des éléments jugés choquants, Delisle de Sales supprime également un certain nombre de modalisateurs comme *ut multi nec frustra opinantur*¹⁷, qu'il ne rétablit pas toujours en note, faussant ainsi légèrement le texte original.

1.1.3. Les suppressions aléatoires

D'autres suppressions semblent aléatoires, et ne répondent visiblement pas à une volonté marquée de faire subir au texte des modifications systématiques.

Du Teil, que l'on a accusé d'avoir ôté de nombreux éléments, ne le fait pas de façon systématique, mais omet régulièrement des expansions du nom ou autres éléments ajoutant une précision sans être indispensables à la compréhension. Le groupe *splendida femina*¹⁸ qui qualifie la mère d'Othon est par exemple passé sous silence, sans doute parce qu'il s'intégrait mal dans la construction de sa phrase : « Sa femme s'appelloit Alba Terentia de laquelle il eut deux fils ». Ailleurs, il résume le groupe *ex gente Parthina ibridae*¹⁹ en une formule moins précise mais plus fluide, « de basse naissance ». Il supprime aussi régulièrement des détails de l'habillement, comme la toge virile d'Auguste²⁰ ou encore la couronne de Domitien (déjà chaussé de patins et vêtu d'une robe de pourpre)²¹. L'oxymore *ornandum tollendumque*²² est aussi réduit à « qu'il s'en falloit defaire », là encore pour simplifier le texte là où la traduction française serait nécessairement bien plus longue, sans modifier pour autant le sens général de la phrase. Pour la plupart des éléments supprimés par Du Teil, l'élimination de termes ne semble en effet pas avoir de motivation morale.

La Harpe, de la même façon, laisse régulièrement de côté des adjectifs ou participes dont la traduction alourdirait la phrase, en particulier lorsque la mise en français n'est pas aisée et nécessiterait une périphrase. La proposition relative *quos orciuos uulgus*

17 *Othon*, IX, 4.

18 *Othon*, I, 8.

19 *Auguste*, XIX, 1.

20 *Auguste*, VIII, 1.

21 *Domitien*, IV, 9.

22 *Auguste*, XII, 1.

*uocabat*²³, qui désigne des sénateurs et qui renvoie à un jeu de mots est supprimée, ce qui n'empêche pas le lecteur de savoir de qui il s'agit puisqu'ils sont déjà identifiés par la proposition participiale *post necem Caesaris per gratiam et praemium adlecti*. Le groupe *in Albanno*²⁴, qui pose par ailleurs un problème de localisation aux autres traducteurs, est ainsi supprimé, La Harpe se contentant ici de l'indication temporelle « tous les ans ». De manière plus générale, le traducteur use souvent de formules rapides qui ne rendent pas le sens exact du latin, sans pour autant appauvrir considérablement le texte. *Susplicere imperium ui coactus*²⁵ devient ainsi « forcé de régner » et *ab amplexu et osculo suo*²⁶ « il les embrassa ».

La version de 1611 que nous avons consultée est par ailleurs privée des trois derniers paragraphes de la *Vie de Néron*²⁷, et cette coupe n'est pas signalée au lecteur. Le passage se situant à la fin et ne présentant pas de difficulté majeure de compréhension ni de thématiques particulièrement problématiques, il est probable qu'un feuillet manuscrit se soit perdu au moment du passage à l'impression. Dans l'édition, toujours par Richer, de 1616, ces paragraphes sont bien présents, signe que l'éditeur ne s'est pas contenté de recopier un volume existant mais a repris l'ensemble du manuscrit.

Souvent, le texte a cependant été conservé dans tous ses détails et le choix des traducteurs a été moins radical, avec une propension très nette de certains d'entre eux, notamment des derniers, à l'atténuation ou au contraire à l'exagération des défauts afin de mettre en valeur la qualité de contre-exemple des empereurs.

1.2. Atténuations ou intensifications ?

« Les idées *odieuses, déplaisantes, tristes, dures*, sont insupportables : il faut les "adoucir", ne cesse-t-on de répéter, de Rollin à Marmontel²⁸. » Moins prégnante dans le XVI^e siècle de Rabelais, cette question a hanté tout le XVII^e siècle, et se prolonge une bonne partie du siècle suivant, avec une intensité peut-être plus forte. Au siècle de Rollin

23 *Auguste*, XXXV, 1.

24 *Domitien*, IV, 11.

25 *Othon*, VII, 1.

26 *Othon*, X, 4.

27 *Néron*, LV-LVII.

28 Basil Munteano, *Constantes dialectiques en littérature et en histoire. Problèmes. Recherches. Perspectives*, Paris, Didier, « Études de littérature étrangère et comparée », 1967, p. 278.

et Marmontel, on « s'effarouche » encore davantage du vocabulaire cru et des transgressions détaillées par Suétone. Voltaire résume la question dans une lettre à M^{me} Dacier :

Je suis persuadé que nous avons deux ou trois poètes en France qui traduiraient très bien Homère ; mais en même temps, je suis très convaincu qu'on ne les lira pas, s'ils n'adoucissent, s'ils n'élaguent presque tout. La raison en est, madame, qu'il faut écrire pour son temps, et non pour les temps passés²⁹.

Or, certains ont parfois l'impression aujourd'hui que les pages de Suétone sont des représentations parfaites de la « décadence romaine » et contiennent tous les vices de la société romaine du début de l'empire, à l'instar des textes de Martial ou de Juvénal, mais c'est ici « moins d'une période de l'histoire dont il est question que d'une fantasmagorie construite au XIX^e siècle par un bricolage intellectuel et esthétique³⁰ ». Le texte n'était donc pas associé par nos traducteurs à cette image « décadente ». Il n'en reste pas moins qu'il contient des termes voire des expressions qui lui ont valu parmi d'autres le surnom d'« historiographe aux textes sulfureux³¹ ».

Au sujet des libertés de langage de Suétone et du vocabulaire parfois obscène qu'il utilise, l'érudit Laisné affirme au début du XVIII^e siècle :

Il faut se dégager ici des préjugés de notre siècle ; notre langue est devenue plus polie et plus chaste que celle de l'ancienne Rome ; nos oreilles sont plus délicates que celle des Anciens³².

Pourtant, les versions étudiées ne sont que rarement « plus polies et plus chastes ». Au contraire, comme Barbara Verwiebe l'avait remarqué au sujet des traductions de Tacite, la mise en français intensifie souvent la réalité décrite par les auteurs antiques, plutôt que de l'atténuer. Alors que l'on pourrait s'attendre à un très grand nombre de tentatives de moralisations dans un texte aussi haut en couleur que celui des *Vies*, c'est plutôt l'attitude inverse qui domine, sans doute parce que le texte est déjà trop connu et que ses détracteurs les plus ardents ne faisaient pas partie des lecteurs attendus. Par ailleurs, aucune de nos traductions ne semble avoir été établie à destination d'un public scolaire, pour lequel des modifications auraient pu être jugées nécessaires.

29 Lettre de Voltaire à M^{me} Dacier citée par Georges Mounin, *Les belles infidèles*, nouvelle édition identique à celle de 1994, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, p. 63.

30 Pierre Amstutz, préface de la traduction des *Vies* par Pierre Klossowski, *op. cit.*, p. II.

31 *Ibidem*, p. XI.

32 Cité par Dominique Morineau, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, *op. cit.*, p. 533.

Le texte conserve donc généralement toutes ses aspérités et semble parfois même servir d'exutoire, avec la justification de l'antiquité qui autorise un excès de violence. Il en est ainsi de la mort de Marc-Antoine³³, que Suétone décrit avec une relative sobriété, *Antonium [...] ad mortem adegit uiditque mortuum*. Guillaume Michel, qui analyse mal la phrase ou qui dispose d'un texte fautif rattache la deuxième proposition à Cléopâtre, dont il est question dans la suite, et traduit « compulsa ledict Anthoine mourir » puis « la vit toute morte », insistant ainsi sur cette image. C'est La Boutière qui traduit ici de la façon la plus neutre, avec la formule suivante : « Il contreignit Antoine [...] de s'occire, en sorte qu'il le vit mort. » Baudoin reprend une formule proche, mais ajoute une précision pourtant redondante : « de s'occire soy mesme ». Du Teil revient à la formulation de 1556, actualisant « s'occire » en « se tuer », mais sans ajouter de sens, ni atténuer l'idée du suicide pourtant contraire aux normes religieuses les plus strictes. Ce sont les deux traducteurs de 1770 qui, loin d'être les plus précis, transforment le plus le texte. Dans la version de La Harpe, *uiditque mortuum* devient « Auguste jouit de ce spectacle », tandis que Delisle de Sales dépasse le texte dans les deux propositions, ajoutant détail (« il le contraignit à se percer de son épée ») et jugement (« il ne fut satisfait que lorsqu'il vit son cadavre »), donnant ainsi une image d'Auguste assez cruelle et plutôt contraire à celle que Suétone dépeint au fil des pages. Dans la *Vie de Domitien* au contraire, Delisle de Sales exagère encore la vision négative de l'empereur en ôtant *quantum coniectare licat*³⁴, expliquant en note : « Suétone, qui avoit tant d'anecdotes pleines d'atrocités à rapporter sur Domitien, pouvoit, ce me semble, *affirmer* et non *conjecturer* ».

D'autres récits pourtant plus détaillés font l'objet de moins d'outrance que la fin de Marc-Antoine et Cléopâtre. La mort de l'empereur représente un point capital dans les biographies suétoniennes, et les passages sont peut-être trop célèbres pour que les traducteurs s'y livrent à des développements :

En effet, comme le portrait et peut-être plus que lui, la mort est le point crucial qui permet de s'approcher au plus près de la vérité d'un personnage, et c'est pour cela que Suétone réserve une place aussi importante aux derniers instants des empereurs³⁵.

33 *Auguste*, XVII, 7.

34 *Domitien*, III, 3.

35 François Bérard, « Le portrait de l'empereur et le plan des *Vies* de Suétone », in *Parole, media, pouvoir dans l'Occident Romain*, Hommages offerts au Professeur Guy Achard, rassemblés et édités par Marie Ledentu, Lyon, diffusion De Boccard, 2007, p. 246.

La mort particulièrement mise en scène de Domitien³⁶ fait l'objet de quelques doublons dans la version de Guillaume Michel (« puissant et fort », « luctoit et sefforçoit »), mais les détails de la lutte, du poignard, des doigts déchiquetés et de la tentative de crever les yeux de l'adversaire ont sans doute semblé suffisants aux traducteurs qui n'ont pas intensifié ce passage par leur traduction. En revanche, tous traduisent les termes les plus concrets de la lutte, sans atténuer le texte.

Si la violence donne lieu à davantage d'intensifications que d'atténuations, d'autres passages, notamment les détails concernant la vie intime des empereurs, ont été traités de manière plus variée. Alors que certains épisodes déjà évoqués ont été tronqués, le vocabulaire bas n'effraie pas toujours les traducteurs qui profitent parfois des exubérances du texte de Suétone pour ajouter quelques détails. Domitien est ainsi présenté par le texte latin comme un homme qui *in concubinas ipse deuelleret*, formulation que Guillaume Michel ne semble pas avoir comprise (ou pas souhaité traduire) puisqu'il traduit par un assez vague « faisant toute manieres de dissolutions ». Les trois traducteurs suivants en revanche ajoutent au texte latin en traduisant par « lui-même rasoit le poil des parties honteuses à ses concubines » (1556, repris par Baudoin qui se contente de remplacer « à » par « de »), puis « il poncetoit le poil des parties honteuses de ses Concubines ». En 1770, La Harpe et Delisle de Sales renforcent eux aussi le texte de Suétone, mais cette fois en ajoutant la notion de plaisir, proposant respectivement « il s'amusoit [...] à épiler ses maîtresses » et « il se plaisoit à arracher le poil de ses concubines ». Ce passage n'est pas isolé et montre l'écart très large que l'on peut trouver entre les diverses traductions. La marge de liberté que s'accorde le traducteur est toutefois plus visible encore dans les notes qui accompagnent le texte et où il peut proposer des interventions personnelles plus directes et plus développées.

36 *Domitien*, XVII, 4-5.

2. Les notes

La pratique des notes remonte au Moyen Âge, où le texte était

volontiers entouré, ou parfois truffé, d'éclaircissements écrits en plus petit, disposition encore fréquente dans les incunables du XV^e siècle, où la glose ne se distingue que par son plus petit corps³⁷.

Les textes pouvaient aussi être accompagnés de pages complètes de remarques, comme ce « vieil Horace de la bibliothèque de Charles d'Orléans (Bibl. Nat., latin 7978) » évoqué par Daniel Poirion et qui contient « dix pages de remarques très denses sur les institutions romaines, la signification des termes et des choses, sur les noms propres »³⁸.

Dès le début du XVI^e siècle, ces ajouts se normalisent et les notes sont presque toutes signalées par des appels (chiffre, lettre ou astérisque), à l'exception de certaines manchettes qui, placées juste à côté du texte, peuvent le commenter sans être associées à un terme précis auquel elles se réfèreraient.

2.1. Place et utilisation des notes

De fait, les traducteurs de Suétone s'inscrivent dans leur temps, et dans l'édition de Guillaume Michel nous ne trouvons déjà plus de glose de type médiéval même si certains termes sont développés à l'intérieur du texte sans autre identification de l'ajout que la formule « cest asçavoir », souvent utilisée mais pas systématique. On trouve ainsi *de maritandis ordinibus* traduit par « le droit legat de mariages qui contraignoit les ordres des citoyens a estre mariez pour auoir lignage³⁹ ». Delisle de Sales reprend parfois ce procédé en glissant des qualificatifs supplémentaires, en particulier dans la traduction des références religieuses. Les oiseaux sacrifiés au culte impérial dans la *Vie de Caligula*⁴⁰ sont ainsi consacrés dans la version de 1770 « à l'absurde divinité ». Par cet ajout

37 Gérard Genette, *Seuils*, *op. cit.*, p. 294.

38 Daniel Poirion, « L'histoire antique devant l'humanisme à la fin du Moyen Âge », in *Actes du IX^e Congrès de l'Association Guillaume Budé* (Rome, 13-18 avril 1973), *op. cit.*, t. 2, p. 514.

39 *Auguste*, XXXIV, 1.

40 *Caligula*, XXII, 7.

discret et non signalé, Delisle enjoint ses lecteurs à émettre un jugement clair sur les pratiques religieuses de l'Antiquité. Il en est de même pour la figure de Néron, dont il traduit le nom par « ce trop fameux Néron⁴¹ ».

À l'exception de ces interventions, les traducteurs postérieurs à Guillaume Michel utilisent les manchettes ou les notes de bas de page, toujours précédées d'un appel précis (placé avant le mot ou l'expression concernée chez les deux premiers) et qui ne peuvent plus être confondues avec le texte. Il s'agit donc bien d'une marque du traducteur, que le lecteur devait lire comme telle et qui avait pour but de faciliter la lecture. La place de ces notes évolue peu à peu : la manchette, sans doute plus naturelle au lecteur du XVI^e siècle qui était habitué à lire sur le bord du texte le titre du paragraphe, est privilégiée par George de La Boutière pour donner une information brève, avec un appel sous forme d'étoile (*)⁴². Il développe en parallèle les notes de fin de paragraphe lorsqu'il veut apporter plus de contenu : les paragraphes sont ainsi accompagnés de deux à trois notes en moyenne. Jean Baudoin, qui a donné une importance bien plus importante à cet appareil, utilise presque exclusivement les notes de fin de paragraphe, et va jusqu'à y ajouter des manchettes, en général pour donner les références précises des auteurs qu'il cite dans la note, créant ainsi un troisième niveau de lecture. Malgré quelques accusations de plagiat dans ses traductions, Baudoin a été très largement célébré pour ses notes. On trouve ainsi dans le dictionnaire de Trévoux l'article suivant :

MÉTAPHRASTE : Celui qui interprète un Auteur. Ménage dans la Requête des Dictionnaires a appelé Baudoin le Métaphraste à cause que c'étoit un grand Traducteur. Métaphraste signifie quelque chose de plus que Paraphrase et Traduction. Ainsi Ménage veut dire tout à la fois Traducteur, Glossateur, et Interpolateur⁴³.

L'évolution, ici encore, n'est toutefois pas linéaire, car l'édition rouennaise, probablement contrefaite, de 1654 reprend la traduction de Baudoin sans les notes de fin de para-

41 *Néron*, V, 3.

42 Il déroge parfois à cette règle, par exemple lors d'une énumération de lieux où il numérote les appels des notes en manchettes, de toute évidence pour éviter la confusion, comme dans la *Vie d'Auguste*, XVII, 5, où l'on trouve dans la même ligne « les promontoires de ¹ Peloponnese & ² Etolie : puis derechef les ³ monts Ceraunes ». Dans la *Vie de Vespasien*, VIII, on trouve dans la même page (p. 334) deux manchettes avec un appel chiffré et une manchette introduite par une étoile. Ce changement est aussi le signe d'une grande faculté d'adaptation de l'imprimeur.

43 *Dictionnaire de Trévoux*, cité dans Jean Baudoin, *L'Histoire nègrepontique*, éditée et présentée par Laurence Plazenet, *op. cit.*, introduction, p. 53.

graphe. Seuls quelques termes sont expliqués, entre parenthèses et en italique au sein même du texte.

Du Teil est le seul à livrer un texte nu, sans ajout sous forme de commentaire ni de notes⁴⁴, ce qui lui a sans doute valu le mauvais accueil fait à sa traduction. La Harpe revient à l'usage des notes, placées cette fois en bas de page, avec éventuellement une partie de la note en bas du texte latin de sa version bilingue, puisque ce texte latin ne comporte aucune note concernant le choix de la leçon. Ce traducteur, qui n'est pas un spécialiste, s'en remet au texte de Suétone qui circule dans les différentes éditions imprimées et nous avons vu qu'elles différaient assez peu.

A l'exception du lourd appareil de Delisle de Sales, nos traducteurs ont utilisé des notes infrapaginales, manchettes ou bas de page, visibles immédiatement par le lecteur et donc destinées à être lues par tous. Les développements de l'édition de 1771 regroupés en plusieurs pages à la fin de chaque vie, semblent au contraire relégués à cette place qui n'en facilite pas l'accès aux lecteurs, malgré la Table des notes placée à la suite du sommaire de chaque *Vie* en tête du premier volume (précaution qui explique, entre autres, les quatre volumes nécessaires à Delisle pour proposer une traduction qui en fait généralement un ou deux⁴⁵). Par ailleurs, alors que les notes placées à la fin de chaque biographie sont signalées par des appels chiffrés, Delisle de Sales ajoute encore à la complexité en utilisant des lettres en italique pour quelques appels de notes, qui n'en sont pas vraiment mais constituent un renvoi général aux Réflexions philosophiques qui suivent les Notes à la fin de chaque *Vie*.

Plus parfois que la traduction elle-même, les notes portent donc la marque du traducteur⁴⁶ et de son époque. La note « nous rappelle que la traduction, par essence interprétative, prépare la voie au commentaire⁴⁷ », elle est ainsi toujours à la frontière entre précision objective et ajout subjectif. C'est là que l'on retrouve le talent et la compétence d'un traducteur, et c'est souvent sur les notes que les critiques sont les plus acerbes, comme la *Correspondance littéraire* du 1^{er} février 1771 qui estime que celles de La

44 Le texte est toutefois précédé d'une « Table, contenant l'explication des noms anciens des peuples, Villes, Charges, & autres choses plus difficiles », qui donne de brèves informations.

45 Les différents sommaires et tables de notes occupent ainsi plus de soixante pages au début du premier tome.

46 N'ayant trouvé aucune mention d'une attribution possible des notes à l'éditeur, nous avons pris le parti de considérer toutes les notes des traductions étudiées comme étant de la main des traducteurs, et l'étude détaillée que nous avons menée nous semble aller en ce sens.

47 Pascale Sardin, « De la note du traducteur comme commentaire : entre texte, paratexte et pré-texte », *Palimpsestes*, vol. 20, Paris, Presses de la Sorbonne, 2007, p. 133.

Harpe expriment « la confiance et la légèreté d'un fat et d'un ignorant, qui veut se donner un air capable, s'y remarquer partout » alors que celles de Delisle de Sales auraient « ce ton de prétention et de prédication philosophique qui gagne tous nos brodeurs de littérature »⁴⁸.

2.2. Catégories de notes

On peut établir plusieurs catégories de notes, selon qu'elles développent un terme laissé en latin ou jugé trop abscons pour les lecteurs envisagés, justifient des choix du traducteur ou encore renvoient à d'autres textes. Dans chacune de ces catégories, nous retrouvons toutefois de manière constante un espace de liberté du traducteur, ne serait-ce que parce que c'est lui qui décide des termes qui méritent un développement, en fonction du public auquel il pense s'adresser. Les notes les plus représentées sont celles qui expliquent un mot, le replacent dans un contexte romain et cherchent à pallier le manque de culture latine supposé des lecteurs. D'autres, plus rares mais appuyées, continuent le prologue et cherchent à justifier un choix de traduction (ou une omission). Quelques notes métadiscursives soulignent ainsi le travail du traducteur et nous permettent de comprendre certains choix, par la recherche du texte le plus juste en latin (en faisant appel à d'autres leçons) ou en français. Commentant plus indirectement le texte, les notes intertextuelles, par le biais de renvois à d'autres auteurs, replacent les biographies dans une culture plus large, antique ou moderne.

2.2.1. Les notes explicatives

Ces notes visent selon Jacqueline Henry à « combler un écart lexicoculturel entre le pays d'origine et le pays de traduction » – en l'occurrence entre les époques d'écriture et de traduction. « Il s'agit donc le plus souvent d'informations ponctuelles ou d'explications

⁴⁸ *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Raynal, Meister, etc, revue sur les textes originaux, présentée par Maurice Tourneux, t. 9, Paris, Garnier, 1879, p. 245.

en rapport direct avec un point précis du texte »⁴⁹, mais le fait même que le traducteur juge ou non nécessaire de les introduire nous donne de précieuses informations.

Les manchettes de La Boutière, souvent reprises presque à l'identique par Baudoin, font presque toutes partie de cette catégorie. On y apprend ainsi au sujet du « village de * Thurine »⁵⁰ que « ce village estoit en la grand'Grece au gouffe de Tarente ». Baudoin, dans un souci de précision, indique quant à lui que « ce village où l'Historien Herodote s'habita estoit iadis en la gran' Grece, au golfe de Tarente ». Outre la correction orthographique, il apporte donc une information supplémentaire, contrairement aux accusations récurrentes de plagiat émises par ses détracteurs.

Hormis les nombreuses indications géographiques, les courtes manchettes pouvaient être utilisées par La Boutière pour préciser rapidement une coutume (« La ceremonie estoit de faire un tour apres avoir fait sa priere »)⁵¹, un élément de civilisation (« Lâge depuis enfance iusques à quatorze ans, aux masles, & de xij aus filles »)⁵², un nom de personne (« Ce Prince estoit l'Empereur Adrian⁵³ ») ou encore une équivalence (à propos de « cinq cens fois cent mille petis sesteces » : « Sont douze cens cinquante mille Escus »⁵⁴).

Les notes de bas de paragraphe ou de bas de page, plus étoffées, laissent plus de place au traducteur, et peuvent donner lieu chez La Boutière à des explications assorties d'un jugement, là où une manchette aurait pu suffire pour l'information brute : « Velitre est encore pour le iourdhui riche & tresbelle vile, nommee a present Velitri, a six lieues Françoises d'Ostie, tirant contre les montagnes⁵⁵ ». Il est clair ici que le traducteur veut mettre en valeur ses connaissances géographiques, laissant entendre qu'il sait tout à fait situer la ville et qu'il y est peut-être allé pour pouvoir affirmer qu'elle est « iourdhui riche & tresbelle ». Cette fois, la note déjà complète est reprise par Baudoin sans ajout de sa part, il se contente de transformer la « riche & tresbelle vile » en « fort belle & riche ville ». Et tandis que ces deux traducteurs insistent sur l'accessibilité de la ville à leur époque, La Harpe se fait plus neutre, indiquant que « Vélétri » est « [l]'une des princi-

49 Jacqueline Henry, « De l'érudition à l'échec : la note du traducteur », *Meta, Journal des traducteurs*, vol. 45, n° 2, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 231.

50 *Auguste*, II, 6.

51 *Vespasien*, VII, 2.

52 *Domitien*, I, 2.

53 *Auguste*, VII, 2.

54 *Othon*, VII, 3.

55 *Auguste*, I, 1.

pales villes du pays des Volsques, où les Romains avoient envoyé une colonie ». La mention des Volsques apparaissait déjà chez Guillaume Michel qui intégrait à sa traduction « velitres qui estoit une nation en une des cites des volsces a vingt mille pas de la cite de Romme ». Ces notes géographiques, qui ne semblent contenir qu'une simple explication, ne sont ainsi pas si anodines, et permettent de mettre en avant tantôt une culture contemporaine (connaissance de la ville à l'époque du traducteur, et éventuellement voyage), tantôt une culture antique (connaissance des peuples et de la géographie de l'époque impériale). Ailleurs, Delisle de Sales profite d'une note sur les « monts Cérauniens⁵⁶ », qui sont des « montagnes de l'Epire » pour donner une autre information au-delà de l'indication géographique, puisqu'il précise que ces montagnes sont « ainsi nommées d'un mot grec signifiant foudre, parce que leur prodigieuse hauteur les expose à en être souvent frappées ». L'information se double alors d'apports étymologique et météorologique, mêlant ainsi les différents types de connaissances dans un même lieu, à la manière des encyclopédistes et dans l'esprit des Lumières.

Après la géographie, qui donne donc lieu à de nombreuses notes de la part de tous les traducteurs, ce sont les termes liés aux institutions et aux fonctions qui font l'objet des notes les plus nombreuses.

Le grade de *cornicularius*⁵⁷, porté par l'un des assaillant de Domitien, est simplement repris en latin par Guillaume Michel qui en ignorait sans doute le sens. La Boutière, au contraire, rédige une très longue note détaillant les deux sortes de Corniculaires :

Les uns estoient Centeniers qui combatoient à l'une des pointes du front de l'armee, qu'ils apeloient Cornes. Les autres estoient Gendarmes licenciez de la guerre, ausquels les Empereurs en sine de faveur donnoient certeine riche enseigne qu'ils portoient sur l'espaule, qu'ils apeloient Cornicule.

Il complète par ailleurs cette note d'une mention autobiographique « ainsi que i'ay vu autrefois aus Officiers de la maison du Conte Palatin en Alemaigne » et d'une référence, citée en latin sur plusieurs lignes. Baudoin reprend l'essentiel de la note de 1556, généralisant la référence personnelle de son prédécesseur par une formule élargie « ce qui s'observe encore à present ès maisons de plusieurs Princes d'Alemagne » et se contentant de la référence bibliographique « Wolfgang, *Comment*, Lib. 4, cap. 3 », sans

56 *Auguste*, XVII, 5.

57 *Domitien*, XVII, 4.

citation directe. Parmi les traducteurs suivants, Du Teil et La Harpe, beaucoup moins prolixes en notes, préfèrent éviter la traduction de ce terme fort rare et qui aurait donc nécessité une explication. Du Teil le transforme en un curieux « Colonel », tandis que La Harpe le développe, sans rendre visible son intervention, par « vétéran décoré d'une récompense militaire », se replaçant ainsi dans un postulat proche de celui de Guillaume Michel avec une information insérée dans le texte par le traducteur. Delisle de Sales, au contraire, rédige comme La Boutière une longue note, dans laquelle il tente d'actualiser le statut, précisant que le terme

peut désigner une espèce de greffier qui lisoit les arrêts des Magistrats, & se servoit d'une d'une corne pour imposer le silence aux plaideurs, ou plutôt un officier ainsi nommé à cause d'un ornement qu'on voyoit au sommet de son casque, & qui étoit une corne d'airain.

Il ajoute aussi un détail personnel à cette note, non pas une expérience vécue, mais un souvenir de lecture, rappelant que « le *Corniculum* a procuré à Plaute le titre d'une de ses comédies ».

La Boutière, Baudoin et Delisle de Sales n'hésitent donc pas à rédiger de longs textes pour expliquer les réalités les plus éloignées et combler ainsi « l'écart lexicoculturel » entre le texte antique et leurs lecteurs contemporains. Les deux autres traducteurs qui donnent des explications (nous excluons ici Du Teil) le font de manière bien plus mesurée et parfois peu visible d'un lecteur non averti.

2.2.2. Les notes justificatives

Le choix de l'auteur et du texte traduit ayant généralement été évoqué dans la préface, les notes sur ce thème sont assez rares, mais elles émaillent toutefois les différentes versions, chaque traducteur jugeant utile, selon le contexte politique de son époque, de justifier plus particulièrement tel ou tel thème évoqué par Suétone.

Dès la Renaissance, Guillaume Michel cherche à expliquer le jet de raves sur l'empereur (alors gouverneur) lors de la sédition d'Hadrumète⁵⁸, et à souligner le caractère déplacé, dans son imaginaire, de cette attaque contre un puissant. Il insiste d'abord sur

58 *Vespasien*, IV, 5.

l'aspect matériel, « pour ce que la estoit habundance de telles choses », et ajoute un commentaire montrant son incompréhension face à la mutinerie : « ne say si cela se faisoit par derision ou aultrement ». La Boutière, qui vit dans un contexte politique marqué par les violences, semble vouloir expliquer lui aussi ce passage et s'en détacher, affirmant en manchette que la ville concernée « retient encore son nom en la Barbarie ». Le recul pris par les traducteurs ici place ces interventions à la frontière entre les notes explicatives et les notes justificatives.

Les notes concernant la religion font aussi l'objet de réflexions qui dépassent souvent la simple volonté de combler l'écart culturel mais qui cherchent à justifier les choix de Suétone. Baudoin, qui reprend souvent les mêmes appels de notes que son prédécesseur, ajoute par exemple deux longues notes⁵⁹ concernant le rapport des historiens antiques à la religion chrétienne. Après avoir rappelé au sujet des « Chrestiens » que « Néron, ce monstre de nature, fut le premier qui persécuta les Chrestiens », propos très net qu'il défend par une citation d'Orose (donnée en français, sans référence), il justifie ensuite le choix des termes de Suétone. La traduction omet toutefois le terme le plus gênant, puisqu'il est question de *genus hominum superstitionis nouae ac maleficae*, que Baudoin rend par « maniere de gens adonnez à des superstitions nouvelles », abandonnant le terme *maleficae*. Le passage étant cependant l'un des seuls à évoquer les chrétiens dans les *Vies*, c'est à propos de ce groupe que le traducteur choisit d'ajouter une note généraliste, destinée aux détracteurs des *Vies* qui pouvaient prendre cet exemple comme argument :

d. adonnez à des superstitions nouvelles] Les Historiographes Payens priuez de la cognoissance du vray Dieu se laissoient aueugler de la sorte à leurs erreurs & faulses opinions, qu'ils croyoient que la Religion Chrestienne (qui est la seule en laquelle se fonde nostre salut) n'estoit autre chose qu'un meslange execrable d'abus & de nouvelles superstitions. Ces paroles de Suetone le tesmoignent assez, & celles de Tacite.

Suivent une dizaine de lignes issues de Tacite et citées en français, avec une référence en manchette renvoyant au livre XV des *Annales*. La note va ici bien au-delà de la volonté de combler des lacunes ou d'enrichir la culture du lecteur. Il s'agit d'une justification des termes de l'auteur, et par réflexion de ceux du traducteur, que l'on a vu pourtant pru-

59 *Néron*, XVI, 3.

dent dans la traduction de ces mots. Aucun autre traducteur ne propose de note sur ce passage, mais la traduction en est souvent affaiblie, à l'exception de La Boutière qui traduit littéralement par « supersticion nouvelle & malefique ». Les traducteurs postérieurs omettent comme Baudoin le terme *maleficae*, et Delisle de Sales change complètement le sens en traduisant « genre de sectaires superstitieux & remuants », donnant ici dans le texte la perception des chrétiens par les contemporains de Suétone, telle du moins que l'ont expliquée ses propres contemporains au XVIII^e siècle (comme aux siècles précédents).

Au-delà des justifications portant sur les thèmes choisis par Suétone et sa façon de les présenter, le traducteur peut aussi intervenir de façon plus réflexive, et évoquer les questionnements auxquels il a lui-même dû répondre au cours de son travail. Delisle de Sales est le seul traducteur des *Vies* à le faire de manière régulière. Il ajoute en effet des remarques concernant l'établissement du texte ainsi que les variantes possibles et justifie ses propres choix dans certaines notes. On peut ainsi lire qu'il a « corrigé, sur la foi d'un ancien manuscrit, le mot *delegatum* du texte par celui de *deligatam* qui est plus conforme & à la Grammaire & à la raison⁶⁰ ». Si la leçon choisie n'est pas celle qui a été retenue, cette note révèle un souci certain de justesse scientifique, à une époque où édition et traduction étaient encore souvent séparées et où la consultation systématique des variantes n'était pas toujours une évidence, même si elle commençait à se développer. Au sujet du culte de Sérapis par *Basilides Libertus*⁶¹, il justifie son choix par la cohérence avec Tacite, à qui il semble attribuer plus de crédit puisqu'il affirme en note :

Il étoit nécessaire d'ôter ici du texte le mot *Libertus* qui contredit formellement l'histoire de ce tems-là, & qui s'est glissé par l'ignorance de quelque copiste, ou par la mauvaise foi de quelque Père Hardouin ; Tacite dit expressément que le Basilide du temple de Sérapis étoit l'un des premiers d'Egypte ; son nom même dérive du Grec de celui de Roi, & l'on ne connoissoit pas plus en Egypte de grand Prêtre affranchi que de Roi des esclaves.

Comme il le fait souvent, il profite donc de cette note pour citer d'autres auteurs, Tacite comme une caution et le père Hardouin comme un contre-exemple, en plus de considérations purement linguistiques sur l'étymologie du terme. La plupart des traducteurs pro-

60 Éd. cit., t. 4, note 3 p. 250, au sujet de la *Vie de Vespasien*, III, 1.

61 *Vespasien*, VII, 2.

fitent comme lui des notes pour faire des renvois à d'autres textes, cités ou non par Suétone, se replaçant ainsi dans une position de lecteur.

2.2.3. Les notes intertextuelles

L'usage des paroles rapportées est très important et constitue même l'une des caractéristiques des *Vies* : « The use of other people's words is one of Suetonius' most distinctive biographical techniques⁶² ». Or, l'auteur est loin de donner la référence de chaque intervention, et les commentateurs et traducteurs successifs ont tenté, tant bien que mal, d'en reconstituer une partie. On trouve donc de nombreuses notes renvoyant à d'autres auteurs et constituant ainsi un nouveau registre de lecture : il ne s'agit plus seulement de lire la traduction pour comprendre le texte latin mais pour découvrir d'autres textes, dont les références sont tantôt données en latin et tantôt en traduction.

Au-delà des paroles rapportées, le texte peut faire écho chez le traducteur (qui est alors avant tout un lecteur) à d'autres références, qu'il choisit parfois de partager avec son propre lecteur. Il ne s'agit pas nécessairement d'engager à la lecture d'autres œuvres, et l'allusion semble parfois être un prétexte pour une information personnelle ou un trait d'esprit. Baudoin, lorsqu'il évoque saint Augustin⁶³ sans même préciser le titre de l'œuvre, n'attend vraisemblablement pas que ses lecteurs aillent chercher la référence mais le mentionne pour prouver qu'il l'a lu (et équilibre ainsi sa traduction d'auteurs profanes par la lecture d'auteurs chrétiens), de manière assez précise pour y relever une allusion à « une certaine Deesse que [les Anciens] nommoient *Deverra*, parce qu'elle présidoit aux ordures & ballieüres des maisons ». Il fait régulièrement des renvois à saint Augustin, qu'il semble bien connaître, ainsi qu'à d'autres auteurs chrétiens comme Eusèbe ou Rufin⁶⁴, montrant ainsi les liens possibles et justifiant la lecture des historiens profanes.

La référence à Plaute donnée par Delisle de Sales au sujet du corniculaire ayant participé à l'assassinat de Domitien n'est pas détaillée, mais elle lui permet de mêler les

62 Cynthia Darmon, « Suetonius the ventriloquist », in *Suetonius, the Biographer : Studies in roman Lives*, sous la direction de Tristan Power et Roy K. Gibson, Oxford – New-York, Oxford University Press, 2014, p. 51.

63 *Vespasien*, V, 4, note b.

64 Il les cite tous trois dans une note à propos de Sérapis (*Vespasien*, VII, 2), donnant cette fois en manchette de la note les références précises aux chapitres concernés.

genres et de prouver qu'il a lu des textes comiques pourtant *a priori* éloignés de Suétone. Au sujet de la purification des enfants *die lustrico*⁶⁵, après avoir précisé qu'elle a lieu plus tôt pour les filles que pour les garçons, Delisle de Sales propose une autre référence de lecture, à Plutarque cette fois. Ce dernier « donne pour motif de cet usage que l'esprit vient aux filles bien plutôt qu'aux garçons ». Sans proposer de référence précise à un texte, le traducteur ne semble avoir fait ce renvoi que pour pouvoir faire un trait d'esprit en complétant par une formule de sa plume : « Il n'ajoute pas que cet esprit s'en va aussi beaucoup plus vite. »

Quel que soit leur contenu, les notes, par leur présence même, sont donc la marque la plus évidente de la présence du traducteur dans sa version, et tous les traducteurs de Suétone semblent s'être saisis de cette opportunité, à l'exception de Bernard du Teil. Même Guillaume Michel, dont les interventions sont souvent intégrées au texte et difficilement perceptibles, use de cet espace de liberté à de nombreuses reprises. Ce sont aussi les notes qui permettent de différencier clairement les versions de La Boutière et de Baudoin ou encore celles de La Harpe et de Delisle de Sales.

Chaque traducteur, à travers les modifications imposées au texte, mais aussi la mise en lumière ou non de certains passages à travers les annotations, imprime ainsi sa marque sur les biographies suétoniennes. En proposant leur version française du texte de Suétone, ils proposent tous également une œuvre personnelle, et même la traduction de Bernard du Teil, en apparence la plus dépouillée, est bien le résultat de choix précis.

65 *Néron*, VI, 3.

Conclusion

« Comme le fossile nous parle de l'histoire de la vie, l'œuvre traduite nous raconte celle de la lecture¹ ». En nous intéressant de manière précise à tous les changements apportés par les traducteurs aux *Vies*, nous avons ainsi tenté de retrouver les traces d'une histoire de la langue française, de ce texte, mais aussi de la lecture qui en a été faite.

Souvent limitée dans l'imaginaire au passage d'une langue à une autre, la traduction est ainsi bien plus complexe, et fait miroiter le texte en l'éclairant d'une lumière plus ou moins vive selon les époques. Du mot à mot latinisant de Guillaume Michel, qui indique le début latin de chaque paragraphe et affiche ainsi sa vocation de soutien au lecteur du texte en latin à la prose fluide mais imprécise de Du Teil jusqu'aux « Mélanges philosophiques » de Delisle de Sales, c'est toute l'histoire de la lecture que l'on peut suivre.

Les traducteurs ne sont en effet pas de simples passeurs de textes, de simples facilitateurs de lecture. Chacun d'entre eux, même lorsque la traduction des *Vies* s'imposait par une commande, s'est emparé de ce texte pour en faire une œuvre personnelle. La version française d'un classique aussi lu que Suétone n'a pas été pour eux un corset rigide qu'il s'agissait uniquement d'adapter à la nouvelle morphologie de la langue française au fil des époques. Grâce à la présentation et au paratexte, les choix de traduction concernant tel terme technique prennent un sens bien plus important, et l'ensemble permet d'inscrire ces textes dans l'histoire de la langue mais aussi de la littérature. Guillaume Michel s'adresse aussi aux lecteurs de chansons de geste qui pouvaient grâce à lui retrouver chez Suétone les doublons, les exagérations, ou encore quelques

¹ *Le masque de l'écriture. Philosophie et traduction de la Renaissance aux Lumières*, sous la direction de Charles Le Blanc et Luisa Simonutti, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2015, Introduction de Charles Le Blanc, p 12.

formules figées. George de La Boutière se présente comme un retraducteur, au sens de celui qui « ne cherche plus à atténuer la distance entre les deux cultures ; il ne refuse pas le dépaysement culturel : mieux, il s'efforce de le créer². » Par son vocabulaire plus précis, il fait pleinement entrer l'Antiquité romaine dans la langue française, même s'il accompagne ce dépaysement de nombreuses notes visant à aider le lecteur. Jean Baudouin, s'il suit le mouvement de son prédécesseur, est pourtant loin ici du plagiaire, puisqu'il corrige et précise divers endroits, mais en polit d'autres pour atténuer parfois le dépaysement. Bernard du Teil, en renonçant à la rédaction de notes, propose une version moins identifiable, où la trace du traducteur se fait plus discrète même si les choix radicaux en matière de lexique montrent qu'il s'inscrit aussi dans son temps, cherchant, au contraire de ses prédécesseurs, à rapprocher l'Antiquité de ses contemporains. C'est toutefois dans la parution presque simultanée de Delisle de Sales et de La Harpe que l'on voit toute la place qu'occupent les traducteurs, qu'ils s'adressent à leurs pairs comme le premier ou à un public large mais non spécialiste comme le second qui prend parfois dans cette traduction la posture du professeur du *Lycée*.

Toutes ces traductions et retraductions « se dressent [donc] comme autant de relais temporels et culturels sur le chemin des lecteurs³ », permettant d'apprécier l'évolution du texte bien au-delà des seules contraintes de la langue.

2 Paul Bensimon, *Retraduire, Palimpsestes*, n° 4, vol. 1, Paris, Publications de la Sorbonne Nouvelle, octobre 1990, présentation p .IX.

3 Liliane Rodriguez, « Sous le signe de Mercure, la retraduction », *Ibidem*, p .77.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Loin de l'image du classique latin figé dans son Antiquité, le texte des *Vies* a donc connu au fil des siècles bien des lectures et relectures, et Suétone est très loin de l'« anecdotier très suspect » dénoncé par Voltaire¹ dans un moment d'humeur. Le texte a au contraire eu une grande influence sur toute la période étudiée, et peut-être aussi sur la suivante, notamment grâce aux traductions qui en ont été proposées et qui ont suivi l'évolution des lecteurs, dont l'intérêt ne s'est guère démenti au fil des siècles. Si l'auteur a eu besoin d'une réhabilitation dans les années 1960, c'est surtout à cause des jugements sommaires qu'avaient posés sur son œuvre les érudits du XIX^e siècle, à l'instar d'Eduard Norden qui, après vingt-trois pages consacrées à Tacite, expédie Suétone en une note en bas de page : « Sueton schreibt farblos² ». Ces jugements perdurent jusqu'au milieu du XX^e siècle, et Townend évoque encore en 1967 « the disjointed and staccato language of Suetonius [...], often displeasing and sometimes actually incomprehensible for the modern reader³ », alors que dix ans plus tard Eugen Cizek estime qu'il « n'est plus question de juger Suétone comme une sorte de ramasseur de potins, amorphe et nigaud⁴ », contestant ainsi les critiques des décennies précédentes. Nous n'avons pas eu ici l'ambition de redorer l'image de Suétone qui ne nous a pas attendue pour cela, comme en témoigne dès 1991 la très riche *Bibliographie suétienne* rassemblée par Perrine Galand-Hallyn⁵. En revanche, l'étude de ses traductions en français permet d'approfondir l'histoire de la réception de ce texte afin de le replacer dans

1 François-Marie Arouet, dit Voltaire, *Correspondance*, vol. IX (juillet 1767 – septembre 1769), *op. cit.*, lettre 11186, p. 871.

2 Eduard Norden, *Die antike Kunstprosa vom VI. Jahrhundert v. Chr. bis in der Zeit der Renaissance*, Leipzig, Teubner, 1898, p. 387. La note est complétée d'une référence à Reifferscheid, pour qui chez Suétone « Archaismus offenbar unsympatisch war ». Les trois autres mentions de Suétone, au sujet de la *Vie de Charlemagne* d'Eginhard, ne font l'objet d'aucun développement, exemple ou référence.

3 G.B. Townend, « Suetonius and its influence », in *Latin biography*, sous la direction de Thomas Alan Dorey, Londres, Routledge & Keagan Paul, « Studies in Latin Literature and its influence », 1967, p. 92.

4 Eugen Cizek, *Structures et idéologies dans les « Vies des douze Césars » de Suétone*, *op. cit.*, Introduction, p. 1.

5 Perrine Galand-Hallyn, « Bibliographie suétienne (Les "Vies des XII Césars") 1950-1988. Vers une réhabilitation », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin / New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3576-3622.

l'histoire littéraire et de souligner les liens entre Suétone et de nombreux auteurs modernes, souvent par le biais des traductions.

Si les *Vies* n'ont pas un parcours lisse et continu au sein de l'historiographie des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, les retraductions montrent en effet qu'elles n'ont pas manqué de lecteurs, et que le besoin de disposer du texte en français a été relativement constant. A travers le travail d'hommes aussi divers que Guillaume Michel et Delisle de Sales, c'est bien l'histoire de ces lecteurs, leurs contemporains, que l'on peut percevoir en filigrane. Les choix effectués par les traducteurs sont en effet liés à ces derniers, et étudier l'histoire des traductions de Suétone nous a permis de souligner la grande variété des lecteurs. Formant un groupe assez uniforme au XVI^e siècle, ils se multiplient et se diversifient, avec des attentes fort différentes selon qu'il s'agisse d'un collégien ou d'un penseur de l'Histoire, d'une mondaine ou d'un auteur d'*ars historica*. Or les traducteurs ont dû s'adapter à ces profils et tenter de satisfaire un public de plus en plus disparate, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle où les deux traductions concurrentes de La Harpe et de Delisle de Sales s'opposent point par point.

Cette thèse ne retrace donc pas (seulement) l'histoire des *Vies des douze Césars*, mais aussi celle de ses traducteurs, et à travers eux du public auquel ils s'adressent et qui ne cesse d'évoluer, expliquant les écarts entre les retraductions. Les informations que nous avons rassemblées afin d'établir la biographie de Guillaume Michel, Georges de La Boutière, Jean Baudoin, Bernard du Teil, Jean-Baptiste-Claude Delisle de Sales et Jean-François de La Harpe sont autant d'éléments qui expliquent les différences entre les textes étudiés. Leurs soutiens, les cercles érudits qu'ils fréquentent ou non, les ont souvent influencés et ont imposé des modifications aux traductions – fût-ce de manière implicite. Quand La Harpe dédie sa version au duc de Choiseul, c'est aussi pour lui qu'il façonne son texte et sa présentation, proposant des biographies accessibles à un homme instruit sans être érudit.

Les diverses théories dans le domaine de la traduction ont aussi marqué les versions étudiées, les inscrivant dans une histoire littéraire plus large. Comparant le traducteur à Mercure, Liliane Rodriguez lui donne la fonction « d'arpenteur et de voyageur », indiquant que « les retraductions se dressent comme autant de relais temporels et culturels sur le chemin des lecteurs⁶ ». Les traducteurs ont donc posé des jalons pour les lecteurs, cherchant à leur indiquer quelle direction prendre en leur siècle après les avan-

6 Liliane Rodriguez, « Sous le signe de Mercure, la retraduction », art. cit., p. 78.

cées (ou les errements) des siècles précédents. L'influence des versions françaises des *Vies* dépasse dès lors les considérations liées à la seule réception de Suétone, puisqu'à travers ces textes c'est aussi une certaine vision de l'Antiquité qui est dessinée. Les traducteurs des biographies ne sont pas seuls dans ce rôle, mais ils ont une importance d'autant plus grande que la présence du texte est constante à travers les siècles.

L'évolution de l'image de l'Antiquité et celle des traductions sont en effet parallèles, les secondes influençant plus souvent la première que l'inverse puisque les versions, par les choix lexicaux notamment qui y sont faits, présentent un monde romain tantôt éloigné voire archaïque, tantôt « francisé », au risque d'anachronismes. Avec l'élargissement du public au fil des siècles, ce sont même des mondes romains qui apparaissent, et les deux dernières traductions du XVIII^e siècle montrent la distance culturelle possible entre les lecteurs. Les Romains de La Harpe et ceux de Delisle de Sales sont en effet souvent opposés, à l'image des deux traducteurs comme du public à qui ils s'adressent. À l'heure où les évolutions de la langue se stabilisent et où l'on pourrait penser que les traductions sont moins nécessaires, la démocratisation de plus en plus évidente de la lecture élargit le champ des lecteurs et donc le champ des possibles en traduction.

Les changements importants dans les techniques d'édition et de traduction au XIX^e siècle ne nous ont pas permis d'inclure les versions suivantes dans notre corpus, qui aurait alors été bien trop étendu. Le nombre croissant de traductions françaises de Suétone au fil du XIX^e siècle et du suivant montre néanmoins l'intérêt des lecteurs aussi bien que leur grande diversité. Les textes s'adaptent en effet à leurs destinataires, et les biographies originales subissent alors des modifications qu'imposent l'histoire littéraire ainsi que le traducteur lui-même.

La division du texte en biographies de longueur variable et la notoriété de certaines scènes, omniprésentes dans les représentations du principat, ont en effet assuré à Suétone plus qu'à d'autres auteurs un public très varié, et les adaptations effectuées par les traducteurs sont à l'image de cette diversité. Même lorsqu'elles se succèdent chronologiquement, les versions ne se remplacent pas nécessairement l'une l'autre, et le traducteur intègre souvent ses *Vies* au reste de son œuvre personnelle. Malgré les accusations de plagiat, le Suétone de Jean Baudouin ressemble au moins autant à sa version de l'*His-*

toire des Incas⁷ qu'aux *Vies* traduites par La Boutière. Le traducteur de 1610 s'adresse en effet à des lecteurs qu'il estime capable de lire les deux œuvres, et propose dans chaque cas des textes aérés, précis et largement annotés afin de combler les lacunes éventuelles du public en termes de géographie ou de civilisation notamment.

Les liens visibles entre les différentes réalisations d'un même traducteur tiennent aussi à l'évolution des pratiques éditoriales de son époque, en particulier concernant les traductions qui restent souvent des impressions à part dans l'histoire de l'édition. La traductologie a mis en lumière l'importance des théories, qu'elles aient été formulées à l'écrit ou qu'elles aient été mises en pratique par une *doxa* implicite, dont on trouve en effet les traces dans les versions françaises des biographies suétoniennes.

Aborder les biographies de Suétone par le prisme de leurs traductions permet donc de réaffirmer la place primordiale qu'elles occupent dans l'histoire littéraire française, par le grand nombre de lecteurs qui ont pu avoir ainsi accès au texte. Les *Vies*, mises en français, ne sont plus seulement une œuvre antique mais deviennent une clef de lecture de toute l'Antiquité. Si Plutarque, Tacite ou Tite-Live ont eu une importance plus grande à certaines époques, la présence continue de Suétone grâce aux versions françaises lui a assuré une place particulière et c'est la représentation de Néron transmise par Guillaume Michel, George de La Bouthière, Jean Baudoin, Bernard du Teil, Jean-Baptiste Claude Delisle de Sales ou Jean-François La Harpe que l'on retrouve dans les ouvrages historiographiques comme dans les tableaux des artistes contemporains.

⁷ *Le commentaire royal, ou l'histoire des Yncas, rois du Peru... Escrite en langue peruvienne par l'Ynca Garcillasso de La Vega, natif de Cozco ; & fidèlement traduite sur la version Espagnolle, par I. Baudoin, Paris, Augustin Courbé, 1633.*

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources primaires

1. Suétone

1.1. Éditions latines

1. *Suetonii Tranquilli XII. Caesares, Ausonius poëta de XII. Caesaribus per Suetonium Tranquillum scriptis. Ejusdem Tetrasticha a Julio Caesare usque ad tempora sua. Jo. Baptistae Egnatij Veneti, de Romanis principibus, libri III. Ejusdem annotationes in Suetonium. Annotata in euudem [sic], & loca aliquot restituta per D. Erasmum Roter, Lyon, Apud Seb. Gryphium, 1539 [1516].*
2. *C. Suetonii Tranquilli Duodecim Caesares et minora quae supersunt opera, Baumgartenii-Crusii commentario, excursibus Ernestii et annotationibus variorum novisque illustravit Car. Benedict. Hase, Paris, N.E. Lemaire, 1828.*
3. *C. Suetoni Tranquilli Opera, recensuit Maximillianus Ihm, editio minor, Stuttgart, Teubner, 1993 [1908].*

1.2. Traductions complètes du *De vita Caesarum* en français (XVI^e-XVIII^e siècles)

1. *Des Faictz et gestes des douze Césars. Nouvellement translaté de latin en françoys par Guillaume Michel, dict de Tours, et nouvellement imprimé à Paris par maistre Pierre Vidoue, imprimeur, Paris, Galliot Du Pré, 1520.*
2. *La Très illustre et mémorable vie, faictz et gestes des douze Césars, en douze livres, distinguée et réduycte, par très scientifique orateur rommain Suétonne Transquille composée. Nouvellement translâtée de latin en françoys par Guillaume Michel, dict de Tours, et nouvellement imprimée à Paris, Paris, Pierre Gaudoul, 1530. Réédition du 1.*
3. *Des Faicts et gestes des douze Caesars. Nouvellement imprimé à Paris, traduction de Michel Guillaume, Paris, A. Langelier, 1541. Réédition du 1.*
4. *De la vie des XII Césars. Traduit par George de La Boutière Autunois, Lyon, Jean de Tournes, 1556.*

5. *De la vie des XII. Césars. Traduit par George de la Boutière Autunois*, Lyon, Jean de Tournes, 1569. Réédition du 4.
6. *De la vie des XII Césars. Traduit par George de La Boutière*, Paris, Micard, 1569. Réédition du 4.
7. *De la Vie des douze Césars. Nouvellement traduit en françois et illustré d'annotations*, traduction par Jean Baudoin, Paris, J. Richer, 1611.
8. *De la Vie des douze Césars. Nouvellement traduit en françois et illustré d'annotations*, traduction par Jean Baudoin, Paris, J. Richer, 1616. Réédition du 7, également imprimé par Gesselin la même année.
9. *De la vie des douze Césars*, traduction de George de la Boutière, Lyon, Jean de Tournes, 1616. Réédition du 4.
10. *De la Vie des douze Césars. Nouvellement traduit en françois et illustré d'annotations*, traduction par Jean Baudoin, Paris, Gesselin, 1616. Réédition du 7.
11. *De la Vie des douze Césars...*, Rouen, s.n., 1624. Réédition du 7.
12. *De la Vie des Douze Césars nouvellement traduit en français et illustré d'annotations*, Paris, E. Richer, 1628. Réédition du 7.
13. *De la Vie des douze Césars, empereurs romains, avec leurs portraits en taille douce ; de la traduction de M. Du Teil*, Paris, Étienne Loyson, 1661 [date de 1641 erronée sur la première page].
14. *L'Histoire des douze Césars empereurs romains, avec leurs portraits : écrite en latin par Suétone, et nouvellement traduite par M. Du Teil, avocat en Parlement*, Lyon, Jean-Baptiste de Ville, 1685. Réédition augmentée du 13.
15. *Histoire des empereurs romains, avec leurs portraits en taille-douce. Écrite en latin par Suétone et traduite en français par D. B** [mention manuscrite Dubreuil sur certains exemplaires], revue et corrigée dans cette dernière édition, Paris, Jérôme Bobin, 1688.
16. *L'histoire des empereurs romains, écrite en latin par Suetone & nouvellement traduite par M. Du Teil, enrichie de notes latines sur les endroits plus difficiles tirées des variorum, avec leurs Portraits en taille douce, latin-françois*, Lyon, Molin, 1689. Réédition du 14.
17. *Histoire des empereurs romains avec leurs portraits en taille-douce, traduction de Suétone par Du Teil*, Amsterdam, Roger, 1699. Réédition du 14.
18. *Les Douze Césars, traduits du latin de Suétone, avec des notes et des réflexions, par M. de La Harpe*, Paris, Lacombe-Didot, 1770.
19. *Histoire des douze Césars, de Suétone, traduite par Henri Ophellot de La Pause, avec des Mélanges Philosophiques & des Notes*, Paris, Saillant et Nyon, 1771.
20. *Les douze Césars, traduits du latin de Suétone, avec des notes et des réflexions par M. de La Harpe. - Nouvelle édition revue et corrigée, ornée des portraits des douze empereurs, et de celui de l'auteur, gravés d'après l'antique*, Paris, Gabriel Warée, 1805.

1.3. Traductions partielles du *De vita Caesarum* en français (xvi^e-xviii^e siècles)

1. *Le premier volume des grans Decades de Tytus Livius translatees de latin en francoys nouvellement corrigees & amendees. Et ensuyvant les faictz dudit Tytus Livius aucunes addicions de plusieurs grans historiographes sicomme Orose, Saluste, Suetone et Lucain*, traduction de Pierre Bersuire et Jean Lebègue, Paris, Jehan Petit, 1530.
2. *Li Fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Suetoine et de Lucan*, texte du xiii^e siècle publié pour la première fois d'après les meilleurs manuscrits, édition de Louis-Fernand Flutre et K. Sneyders de Vogel, Liège – Paris – Groningue, Thone – Droz – Wolters, 2 vol., 1935-1938.

1.4. Autres traductions du *De vita Caesarum* (xvi^e-xviii^e siècles)

1. *Von Geburt, Leben, Thaten und Todt Julii, Augusti, Tyberii, Caligula... der XII. ersten Römischen Kaiser*, Strasbourg, Jacob Cammerlander von Mentz, 1536.
2. *Le Vite de dodici Cesari, di Gaio Suetonio Tranquillo*, tradotte in lingua toscana per M. Paolo del Rosso, Vinegia, H. Calepino, 1550.
3. *Vite de dodici Cesari*, tradotte in volgar fiorentino da F. Paolo del Rosso, Florence, Filippo Giunti, 1611.
4. *C. Suetonii Tranquilli XII Caesares, cum libera versione, in qua idiomatis Anglici ratio, quam maxime fieri potuit, habita est. Or the lives of the twelve first Roman Emperors*, writ by C. Suetonius Tranquillus, with a free translation by John Clarke, Londres, A. Bettesworth and C.Hitch, 1732.
5. *Vite de dodici Cesari*, tradotte in volgar fiorentino da F. Paolo del Rosso, Venise, Francesco Piacentini, 1738. Réédition du 3.

1.5. Manuscrits

1. LA PORTE DU THEIL, François-Jean-Gabriel, Papiers. Critique d'une traduction. Bibliothèque Nationale de France, Département des manuscrits, ms NAF 20504-21002, Folio 10.
2. ROSTEAU, *Les sentiments du sieur Rosteau sur plusieurs autheurs*, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Ms 3339, folio 209.

3. SUÉTONE, *Vies des Douze Césars*, Bibliothèque Nationale de France, Département des manuscrits, NAF 28800.

1.6. Traductions modernes du *De vita Caesarum*

1. *Œuvres de Suétone*, traduction française de La Harpe, refondue avec le plus grand soin par M. Cabaret-Dupaty, Paris, Garnier, « Bibliothèque latine-française », Paris, s.d. [1865]. Ne contient que les *Vies*.
2. *Les douze Césars*, traduction inédite de Joseph Estève, préfacée par Louis Barthou, Paris, F.-L. Schmied, 1928.
3. *Vies des douze Césars*, traduction d'Henri Ailloud, revue et corrigée, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 3 vol., 2002-2011 [1931-1932].
4. *Cäsarenleben*, herausgeben und erläutert von Max Heinemann mit einer Erleitung von Rudolf Till, Stuttgart, Alfred Kröner Verlag, 1957.
5. *Les pages immortelles de Suétone. Les douze Césars*, choisies et commentées par Vailland, traduction de Maurice Rat, Paris, Buchet Chastel, 1962.
6. *Vies des Douze Césars*, introduction de Perrine Galand-Hallyn, traduction de Pierre Klossowski, Paris, Le Livre de poche, « Classique », 1990.
7. *Vies des douze Césars*, introduction de Jacques Gasco, traduction de Théophile Baudement, Flammarion, GF, 1990.
8. *Vies des douze Césars*, traduction et notes de Pierre Klossowski, préface de Patrick Amstutz, Paris, Bartillat, 2010.
9. *Vita di Cesare*, Introduzione, traduzione e commento di Carlotta Scantamburlo, Pise, Plus edizioni, 2011.
10. *Vies*, traduction, introduction et notes de Guillaume Flamerie de Lachapelle, Paris, Les Belles Lettres, « Editio minor », 2016.

2. Textes et ouvrages concernant la traduction

1. ABLANCOURT, Nicolas Perrot d', *Lettres et préfaces critiques* [1628-1681], publiées avec une introduction, des notes et un lexique par Roger Zuber, Paris, Marcel Didier, « Société des textes français modernes », 1972.

2. ALEMBERT, Jean le Rond d', « Observations sur l'art de traduire en général et sur cet essai de traduction en particulier », in *Morceaux choisis de Tacite, avec des notes et des observations sur l'art de traduire et quelques autres morceaux de différents auteurs anciens et modernes, Œuvres complètes* [1821-1822], tome quatrième, première partie, Genève, Slatkine Reprints, 1967, p. 31-42.
3. DELILLE, Jacques, « Discours préliminaire » précédant la traduction française des *Géorgiques* [1770], in *Œuvres*, précédées d'une notice de P.-F. Tissot, t. 1, Paris, Furne, 1833, p. 1-38.
4. DOLET, Etienne, *La manière de bien traduire d'une langue en l'autre*, Lyon, chez Dolet même, 1540, reproduit intégralement au début de Edmond CARY, *Les grands traducteurs français*, Genève, Librairie de l'Université, Georg & C^{ie} S.A., 1963, n. p.
5. FERRI DE SAINT CONSTANT, Giovanni, *Rudimens de la traduction, ou l'art de traduire le latin en français, ouvrage élémentaire, précédé d'une notice sur les traductions des auteurs latins*, Seconde édition, revuë, corrigée et augmentée, 2 vol., Paris, Delalain, 1811.
6. GOLEFER, *Du mérite et de l'utilité de la traduction françoise*, Paris, Dugast, 1633.
7. GOURDIN, Dom François-Philippe, *De la traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue et comme moyen de se former le goût*, Rouen, De l'Imprimerie Privilégiée, 1789.
8. MÉZIRIAC, Claude-Gaspar Bachet de, *De la traduction* [1635], avec introduction de Michel Ballard, Artois, Artois Presses Université, « Traductologie » – Presses de l'Université d'Ottawa, « Regard sur la traduction », 1998.
9. *Regole della traduzione. Testi inediti di Port-Royal e del "Cercle" di Miramion (metà del xvii secolo)*, sous la direction de Luigi Nardis, Naples, Bibliopolis, 1991.
10. SAINT-ÉVREMOND, Charles de, « Quelques réflexions sur nos traducteurs » [1674], in *Œuvres en prose*, textes publiés avec introduction, notices et notes de René Ternois, Paris, Marcel Didier, 1966, 4 vol., t. 3, p. 96-117.

3. Ouvrages concernant l'étude ou l'écriture de l'histoire

1. ALEMBERT, Jean le Rond d', « Réflexions sur l'histoire et sur les différentes manières de l'écrire », in *Œuvres philosophiques, historiques et littéraires*, Paris, J.-F. Bastien, 1805 [1768], p. 183-203.
2. BODIN, Jean, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* [1566], in *Œuvres philosophiques*, texte édité, traduit et publié par Pierre Mesnard, t. 1, Paris,

- Presses Universitaires de France, « Corpus général des philosophes français », 1951 [texte de l'édition de 1572], p. 99-476.
3. CASSAGNE, abbé Jacques de, « Discours sur l'art historique et les ouvrages de Salluste », in *Histoire de la République romaine dans le cours du VII^e siècle par Salluste*, t. 3, Dijon, Frantin, 1777, p. 397-426.
 4. DE JUVENEL DE CARLENCAS, Félix, *Principes de l'histoire*, Paris, Barthélémy Alix, 1733.
 5. LA MOTHE LE VAYER, François, *Du peu de certitude qu'il y a dans l'Histoire* [1668], texte établi et annoté par Frédéric Charbonneau et Hélène Michon in *Traité sur l'histoire (1638-1677), La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin*, sous la direction de Gérard Ferreyrolles, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2013, p. 213-250.
 6. – *Jugement sur les principaux historiens grecs et latins dont il nous reste quelques ouvrages*, in *Œuvres de François La Mothe Le Vayer*, Nouvelle édition revue et augmentée, t. 4, partie II, Dresde, Michel Groell, 1756 [1665] (sur Suétone en particulier, p. 254-259).
 7. – *Discours de l'Histoire* [1638], texte établi et annoté par Frédéric Charbonneau et Hélène Michon in *Traité sur l'histoire (1638-1677), La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin*, sous la direction de Gérard Ferreyrolles, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2013, p. 105-212.
 8. LA POPELINIÈRE, Lancelot du Voisin de, *L'Histoire des histoires, avec l'idée de l'histoire accomplie*, texte revu par Philippe Desan, Paris, Arthème Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1989 [1599], t. 1.
 9. LE CLERC, Jean, « De l'Histoire et de la différence des Historiens Modernes & des Anciens », in *Parrhasiana, ou Pensées diverses sur des matières de critique, d'histoire, de morale et de politique. Avec la Défense de divers Ouvrages de Mr. L.C.*, Amsterdam, édité chez les héritiers d'Antoine Schelte, 1699, p. 130-223.
 10. LE LORRAIN DE VALLEMONT, Pierre, *Les éléments de l'histoire*, t. 1, Paris, Anisson, 1702.
 11. LE MOYNE, Pierre, *De l'Histoire* [1670], texte établi et annoté par Marie-Aude de Langenhagen et Anne Mantero, in *Traité sur l'histoire (1638-1677), La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin*, sous la direction de Gérard Ferreyrolles, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2013, p. 251-466.
 12. LENGLET DU FRESNOY, Nicolas, *Méthode pour étudier l'histoire, avec un catalogue des principaux historiens, et des remarques sur la bonté de leurs ouvrages et sur le choix des meilleures éditions*, nouvelle édition augmentée et ornée de cartes géographiques, Paris, Pierre Gandouin, 1729 [1713].
 13. *L'histoire d'Homère à Augustin. Préfaces des historiens et textes sur l'histoire*, réunis et commentés par François Hartog, traduits par Michel Casevitz, Paris, Seuil, « Points », 1999.
 14. LUCINGE, René de, *La Manière de lire l'Histoire*, édition critique par Michael Heath, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1993 [1614].

15. MABLY, Gabriel Bonnot, abbé de, *De la manière d'écrire l'histoire*, texte revu par Barbara de Negroni, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1988 [1783].
16. – *De l'étude de l'histoire*, texte revu par Barbara de Negroni, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1988 [1775].
17. MONTESQUIEU, Charles Louis de Secondat, baron de, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* [1748], texte établi et présenté par Françoise Weil et Cecil Courtney, introductions et commentaires de Patrick Andrivet et Catherine Volpilhac-Auger, in *Œuvres complètes*, vol. II, Oxford – Naples, Voltaire Foundation – Istituto Italiano per gli studi filosofici, 2000.
18. RAPIN, René, *Instructions pour l'Histoire* [1677], texte établi et annoté par Béatrice Guion, in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, sous la direction de Gérard Ferreyrolles, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2013 [1670], p. 575-676.
19. SAINT-ÉVREMOND, Charles de, « Sur les historiens français » [1684], *Œuvres en prose*, textes publiés avec introduction, notices et notes de René Ternois, Paris, Marcel Didier, 1966, 4 vol., t. 3, p. 61-95.
20. SAINT-RÉAL, César Vichard, abbé de, *De l'usage de l'histoire* [1671], texte établi et annoté par Christian Meurillon, in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, sous la direction de Gérard Ferreyrolles, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2013, p. 467-563.
21. TOSCANELLA, Oratio, *Quadriuo, il quale contiene un trattato della strada, che si ha da tenere in scrivere Istoria*, Venise, Giovanni Bariletto, 1567.
22. VOSSIUS, Gérard, *De historicis latinis libri III*, édition augmentée, Leyde, Jean Maire, 1651 [1627].

4. Ouvrages d'histoire

4.1. De l'Antiquité romaine

1. CATROU, François et ROUILLÉ, Pierre-Julien, *Histoire romaine*, t. 17 (*Les empereurs*), Paris, Rollin – Delespine – Coignard, 1732.
2. COËFFETEAU, Nicolas de, *Histoire romaine, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis le commencement de l'Empire d'Auguste, avec l'Épitomé de Florus*, Paris, Cramoisy, 1623.

3. FERGUSON, Adam, *The History of the Progress and Termination of the Roman Republic*, Bâle, Tourneisen, 1791.
4. LENAIN DE TILLEMONT, Louis-Sébastien, *Histoire des Empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Église, de leurs guerres contre les Juifs, des Écrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur temps*, Seconde édition revue, corrigée & augmentée par l'auteur, t. 1, première partie, Bruxelles, Eugène Henry Fricx, 1707 [1690].
5. *Les Œuvres de Caius Cornelius Tacitus, traduction nouvelle par Rodolphe le Maistre, conseiller, Médecin ordinaire du Roi et Premier Médecin de Monseigneur le Duc d'Orléans, frere Vnique de sa Maiesté, avec plusieurs suppléments requis à la suytte de l'Histoire, et Annotations*, Paris, Cramoisy, 1627.
6. VIGNIER, Nicolas, *Bibliothèque historique*, Paris, L'Angelier, 1587.

4.2. Autres histoires

1. BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Discours sur l'histoire universelle*, préfacé par Jean Truchet, Paris, Garnier Flammarion, 1966 [1681].
2. FLEURY, abbé, *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, Paris, Mariette, 1724 [1691], t. 1.
3. GENLIS, Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de, *Histoire de Henri le Grand*, seconde édition, Paris, Marandan, 1816 [1815], 2 vol..
4. – *Les annales de la vertu, ou histoire universelle, iconographique et littéraire*, 2 vol., Paris, Maradan, 1811.
5. MORELLET, André, *Mémoires sur le xviii^e siècle et la Révolution*, édition critique par Dorothy Medlin et Kathleen Hardesty Doig, Paris, Honoré Champion, « L'âge des Lumières », 2013 [1821].
6. MORÉRI, Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sainte et profane*, Lyon, Jean Girin et Barthélémy Rivière, 1674.
7. RIENCOURT, Simon de, *Histoire de la monarchie françoise, sous le regne de Louis le Grand*, troisième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur, t. 1, Lyon, Hilaire Baritel, 1693 [1688].
8. VARILLAS, Antoine, *Les Anecdotes de Florence ou l'Histoire secrète de la maison de Médicis*, texte établi, introduit et annoté par Michel Bouvier, Rennes, Presses Universitaires, 2004 [1685].

5. Autres

1. *Analyse du catalogue de la Bibliothèque de M. de Sales*, Paris, sans éditeur, 1813.
2. ARNAULD, Antoine, « Mémoire sur le règlement des études dans les lettres humaines », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 12, Juillet-Décembre 1886, p. 65-74 [1780, mais le texte a circulé assez largement avant sa première publication].
3. BAILLET, Adrien, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs* [1685], revus, corrigés, & augmentés par M. de la Monnoye de l'Académie Française, t. 1, Paris, Moette – Le Clerc – Morisset – Prault – Chardon, 1722, t. 2-7, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1725.
4. BARBIER, Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des Auteurs, Traducteurs et Éditeurs*, Paris, Imprimerie bibliographique, 1808 [1806].
5. – *Dictionnaire des ouvrages anonymes : suite de la seconde édition des Supercheries littéraires dévoilées par J.-M. Quérard publiée par MM. Gustave Brunet et Pierre Jannet [t. 4-7] : avec une table générale des noms réels des écrivains anonymes et pseudonymes cités dans les deux ouvrages*, troisième édition revue et augmentée par MM. Olivier Barbier, René et Paul Billard, Paris, Daffis, 1872-1879 [1806], 4 vol.
6. BATTEUX, Charles, *Cours de belles-lettres distribué par exercices*, t. 2, Paris, Desaint & Saillant, 1747.
7. – *Éléments de littérature extraits du Cours de belles-lettres*, t. 2, Lyon, Savy, 1829.
8. BAYLE, Pierre, Article « SUÉTONE », in *Dictionnaire historique et critique*, t. 3, seconde édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur, N – Z, Rotterdam, Reinier Leers, 1702, p. 2812-2816.
9. *Catalogue des livres composant la bibliothèque de Feu M. Jules Taschereau*, Paris, Labitte, 1875.
10. *Catalogue des livres de la Bibliothèque de Nismes, rédigé par I.-E. Thomas de Lavernède*, Nîmes, Ballivet et Fabre, 1836, 2 vol., t. 2.
11. *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de la ville de Besançon, Histoire*, Besançon, Imprimerie et lithographie de Sainte-Agathe, 1842, 2 vol., t. 1.
12. CICÉRON, Marcus Tullius, *L'orateur*, texte établi et traduit par Albert Yon, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1964.
13. CHOMPRÉ, Pierre, *Traduction des modèles choisis de latinité tirés des meilleurs écrivains*, nouvelle édition, 6 vol., Paris, Guérin et Delatour, 1751-1754.
14. *Commentaires sur les remarques de Vaugelas*, par La Mothe le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, Chapelain, Patru, Thomas Corneille, Cassagne, Andry de Boisregard et l'Académie Française (1705), publiés avec une

- Introduction par Jeanne Streicher, Genève, Slatkine Reprints, 1970 [Droz, 1936], 2 vol., t. 1.
15. CONDORCET, Nicolas de, et SUARD, Amélie, *Correspondance inédite (1771-1791)*, éditée, présentée et annotée par Élisabeth Badinter, Paris, Arthème Fayard, 1988.
 16. *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Raynal, Meister, etc, revue sur les textes originaux, présentés par Maurice Tourneux, t. 9, Paris, Garnier, 1879.
 17. DEFFAND, Marie de Vichy-Chamrond, marquise du, *Lettres (1742-1780)*, édition de M. de Lescure (1865) préfacée par Chantal Thomas, Paris, Mercure de France, 2002.
 18. DIDEROT, Denis, *Correspondance*, édition établie par Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, 1997.
 19. « Examen d'un passage de Suétone », *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, depuis son établissement jusqu'à présent, avec les Mémoires de Littérature tirés des registres de cette Académie, depuis son Renouveau jusqu'en MDCCX*, t. 1, Paris, Imprimerie Royale, 1717, p. 147-149.
 20. FABRICIUS, Johann Albert, *Bibliotheca latina, nunc melius delecta rectius digesta et aucta diligentia Jo. Aug. Ernesti*, Leipzig, Weidmann, 1773 [1708].
 21. FELLER, François-Xavier de, *Biographie universelle, ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talents, leurs erreurs ou leurs crimes*. Édition revue et continuée jusqu'en 1848, sous la direction de M. Ch. Weiss et de M. l'abbé Busson, 8 vol., t. 8, Paris, Leroux, Joubly – Gaume et C^e – Outhenin Chalandre, 1850 (mention de deux autres éditeurs sur la page de titre : Lille, Lefort et Besançon, Outhenin Chalandre fils) [1781].
 22. FÉNELON, François de Salignac de la Mothe, dit, *Lettre à l'Académie* [1714], in *Œuvres*, présentées par Jacques Le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1997, 2 vol., t. 2, p. 1135-1197.
 23. – *De l'éducation des filles* [1696], in *Œuvres*, présentées par Jacques Le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1997, p. 89-171, 2 vol., t. 1.
 24. FRÉRON, *Année littéraire*, Paris, Delalain, 1771, n° 1, Lettre 1, p. 3-39.
 25. FURETIÈRE, Antoine, *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*, édité avec une introduction et des notes par Eva van Ginneken, Paris – Genève, Minard – Droz, 1967 [1658].
 26. GALIANI, Ferdinando, dit abbé, *Correspondance*, regroupée par Lucien Perey et Gaston Maugras, Paris, Calmann Lévy, 1881, t. 2.
 27. – et EPINAY, Louise d', *Correspondance*, 5 vol., t. 2, 1771-février 1772, texte établi et annoté par Daniel Maggetti, en collaboration avec Georges Dulac, Paris, Desjonquères, 1993.

28. GENLIS, Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de, *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différents plans d'éducation des Princes et des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe* [1782], introduction, édition, index et notes d'Isabelle Brouard-Arends, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Textes rares », 2006.
29. GOUJET, Claude-Pierre, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France*, t. 2, Paris, Lottin, 1758.
30. JANIN, Mély (Jean-Marie), *Vie de Laharpe*, Paris, éditeur inconnu, 1813.
31. JOLY, abbé Philippe-Louis (auteur présumé), *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, seconde partie, Paris – Dijon, Hippolyte-Louis Guérin – Demoiselle Hermil-Andrea, 1748.
32. LAFAYETTE, Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de, *Correspondance* (1652-1692), in *Œuvres complètes*, édition établie, présentée et annotée par Camille Esmein-Sarrazin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 2014, p. 841-1109.
33. LA HARPE, Jean-François de, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, sans éditeur, 1800.
34. – *Letters to the Shuvalovs* [1774-1789], correspondance éditée par Christopher Todd, Oxford, The Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the eighteenth Century », 1973.
35. – *Correspondance inédite*, recueillie et annotée par Alexandre Jovicevich, Paris, Éditions Universitaires, 1965.
36. LAISNÉ, « Remarques sur la personne et les écrits de Suétone », in *Nouveau recueil de pièces fugitives, d'histoire et de littérature*, par l'abbé Archimbaud, Paris, J.-B. Lamesle, 1717, t. 1, p. 23-68.
37. LE GALLOIS, Pierre, *Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe*, Paris, Michallet, 1680.
38. *Le lit bleu*, Correspondance (1777-1785) de Françoise Eléonore de Jean de Manville, comtesse de Sabran, et Stanislas Jean, dit Chevalier, de Boufflers, édition établie et présentée par Sue Carrell, Paris, Tallandier, « La bibliothèque d'Evelyne Lever », 2009.
39. LELONG, Jacques, *Bibliothèque historique de La France, contenant le catalogue des ouvrages, imprimés & manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce royaume, ou qui y ont rapport ; avec des notes critiques et historiques. Nouvelle édition revue, corrigée & considérablement augmentée par M. Fevret de Fontette, conseiller au parlement de Dijon*, Paris, Jean-Thomas Herissant, 1768-1778 [1719], 5 vol..
40. MARMONTEL, Jean-François, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Jean-Pierre Guicciardi et Gilles Therriat, Paris, Mercure de France, 1999 [1800].
41. – *Éléments de littérature*, édition présentée, établie et annotée par Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères, 2005 [1787].

42. – « Réponse au discours de réception de Jean-François de La Harpe », prononcée lors de la séance publique du 20 juin 1776 et mise en ligne sur le site de l'Académie française (<https://www.academie-francaise.fr/reponse-au-discours-de-reception-jean-francois-de-la-harpe>, consulté le 29 avril 2021).
43. MICHAUD, Louis Gabriel, *Biographie universelle ancienne et moderne ou histoire, par ordre alphabétique, de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée d'articles omis ou nouveaux*, t. 41, Paris, Delagrave, s.d. (1842) [1811-1828].
44. MICHEL, Guillaume, *Le penser de royal memoire*, édition critique par Lidia Radi, Paris, Classiques Garnier, « Textes de la Renaissance », 2012 [1518].
45. MORELLET, André, *Lettres*, publiées et annotées par Dorothy Medlin, Jean-Claude David et Paul Leclerc, Oxford, The Voltaire Foundation, 1991-1996, 3 vol., t. 1 [1759-1785].
46. NAUDÉ, Gabriel, *Avis pour dresser une bibliothèque*, introduction et notes de Bernard Teyssandier, Paris, Klincksieck, « Cadratin », 2008 [1644].
47. RACAN, Honorat de Bueil, Seigneur (dit marquis) de, *Vie de Monsieur de Malherbe*, texte établi et annoté par Marie-Françoise Quignard, Paris, Gallimard, « Le promeneur », 1991 [v. 1651].
48. RAPIN, René, S. J., *Les Réflexions sur la poétique de ce temps et sur les ouvrages des poètes anciens et modernes (1684)*, édition critique et présentation par Pascale Thouvenin, Paris, Champion, « Champion Classiques », 2011 [1674].
49. – *Les Comparaisons des grands hommes de l'Antiquité, qui ont le plus excellé dans les belles Lettres*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1686, t. 1 [Paris, Muguet, 1684].
50. RENOARD, Antoine Augustin, *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, « Histoire », Paris, Imprimerie de Crapelet, 1819, 4 vol., t. 4.
51. ROLLIN, Charles, *Traité des études*, in *Œuvres complètes*, t. 16-17, Paris, Ledoux et Tenré, 1818 [1726].
52. SCUDÉRY, Madeleine de, *Clélie, Histoire romaine*, édition critique par Chantal Morlet-Chantalat, Paris, Honoré Champion, « Sources classiques », 2001 [1654], 5 vol., t. 1.
53. SOREL, Charles, *La Bibliothèque française (1667)*, édition critique réalisée par Filippo d'Angelo, Mathilde Bombart, Laurence Giavarini, Claudine Nédelec, Dinah Ribard, Michèle Rosellini et Alain Viala, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2015.
54. *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance, Sébillet, Aneau, Peletier, Fouquelin, Ronsard* [1548-1565], introduction, notices et notes de Francis Goyet, Paris, Le Livre de poche, 1990.
55. VINTIMILLE, Jacques des Comtes de, *Histoire d'Herodian, excellent historien Grec, traitant des faits memorables de successeurs de Marc Aurele à l'Empire*

de Rome, translátée du Grec en François, suivie d'un Discours et avertissement aux censeurs de la langue françoise, Paris, Frédéric Morel, 1580.

56. VOLTAIRE, François-Marie Arouet, dit, *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs* [1770-1772], *Œuvres complètes*, vol. 42A, VI Gargantua – Justice, édité sous la direction de Nicholas Cronk et Christine Mervaud, Oxford, Voltaire Foundation, 2011.
57. – *Correspondance, vol. X (octobre 1769 – juin 1772)*, édition de Théodore Besterman, Paris, Gallimard, « NRF », 1986.
58. – *Correspondance, vol. IX (juillet 1767 – septembre 1769)*, édition de Théodore Besterman, Paris, Gallimard, « NRF », 1985, lettre 11186, p. 871.
59. – « Des anecdotes de Tacite et de Suétone », in *Le pyrrhonisme de l'Histoire* [1768], édité sous la direction de Nicholas Cronk, *Œuvres complètes*, vol. 67 [Writings of 1668], Oxford, Voltaire Foundation, 2011, p. 281-284.

II. Sources secondaires

1. Études critiques concernant Suétone

1.1. Études biographiques et bibliographiques

1. BAURAIN, C., « Suétone et l'inscription d'Hippone », *Les Études Classiques*, t. 44, n° 2, Namur, Facultés Universitaires N.-D. de la Paix, 1976, p. 124-144.
2. CONNINCK, Luc de, « Les sources documentaires de Suétone, "Les XII Césars" : 1900-1990 », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3675-3700.
3. GOLBÉRY, Marie-Philippe-Aimé de, *Notice sur Suétone*, Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1874 [Paris, Panckoucke, non daté].
4. HOLTZHAUSSER, Clara, *An epigraphic commentary on Suetonius' Life of Tiberius*, Philadelphie, Université de Philadelphie, 1918.
5. MACÉ, Alcide, *Essai sur Suétone*, Paris, A. Fontemoing, 1900.
6. SCHMIDT, Peter L., « Suetons "Pratum" seit Wessner (1917) », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3794-3825.
7. VENINI, Paola, « Svetonio », *Dizionario degli scrittori greci e latini*, sous la direction de Francesco della Corte, vol. III, Milan, Marzorati, 1995, p. 2145-2151.
8. VILJAMAA, Toivo, « Suetonius on Roman Teachers of Grammar », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3825-3851.
9. WALLACE-HADRILL, Andrew, *Suetonius*, Londres, Paperbacks, « Bristol Classical », 1995 [1983].

1.2. Études littéraires et stylistiques

1. ALBRECHT, Michael von, « Nochmals antike Grundlagen : Sueton », in *Biographie zwischen Renaissance und Barock*, sous la direction de Walter Berschin, Heidelberg, Mattes Verlag, 1993, p. 311-332.

2. BÉRARD, François, « Le portrait de l'empereur et le plan des *Vies* de Suétone », in *Parole, media, pouvoir dans l'Occident Romain*, Hommages offerts au Professeur Guy Achard, rassemblés et édités par Marie Ledentu, Lyon, diffusion de Boccard, 2007, p. 231-250.
3. BRADLEY, Keith R., « The Imperial Ideal in Suetonius' *Caesares* », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3701-3732.
4. — *Suetonius' Life of Nero, An historical commentary*, Bruxelles, Revue d'études latines, « Latomus », 1978.
5. CHIFFRE, Pierre-Alain, *Le style historique dans les biographies de Suétone*, thèse sous la direction de Jacqueline Dangel, Lille, Atelier National de Reproduction des Thèses, 2001.
6. CIZEK, Eugen, *Structures et idéologies dans les « Vies des douze Césars » de Suétone*, Paris – Bucarest, Les Belles Lettres – Editura Academiei, 1977.
7. DALMASSO, Lorenzo, *La grammatica di C. Svetonio Tranquillo*, Turin, Casanova Editori, 1906.
8. DEVILLERS, Olivier, « L'année 32 chez Tacite, Suétone et Dion Cassius, choix et silences des historiens », in *Les silences de l'historien. Oublis, omissions, effets de censure dans l'historiographie antique et médiévale*, sous la direction de Corinne Jouanno, Turnhout, Brepols, « Giornale italiano di Filologia », 2019, p. 155-177.
9. DUCHÊNE, Pauline, *Comment écrire sur les empereurs ? Les procédés historiographiques de Tacite et Suétone*, Bordeaux, Ausonius Editions, « Scripta antiqua », 2020.
10. — *Écrire sur les premiers empereurs : l'élaboration du récit chez Tacite et Suétone*, thèse soutenue sous la direction de Charles Guittard, Université Paris Ouest Nanterre, École doctorale Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent, 2014.
11. GASCOU, Jacques, « Histoire et biographie : Suétone », in *Histoire et historiographie dans l'Antiquité*, actes du 11^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 13 et 14 octobre 2000, sous la présidence de Jean Leclant et la direction de François Chamoux, Paris, diffusion de Boccard, 2001, p. 155-165.
12. — *Suétone historien*, Rome, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 1984.
13. GIBSON, Roy K. et POWER, Tristan, *Suetonius, the Biographer : Studies in roman Lives*, Oxford – New-York, Oxford University Press, 2014.
14. GIUA, Maria Antonietta, « Una lettura della biografia svetoniana di Tiberio », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3733-3747.
15. HÄNISCH, Enno, *Die Caesar-Biographie Suetons*, Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde der Philosophischen und Naturwissenschaftlichen

- Fakultät der Westfälischen Wilhelms-Universität zu Münster, Munich, Buchdruckerei der Anstalt Bethel, 1937.
16. JACQUEL, Sabrina, *La décadence dans les Vies des douze Césars de Suétone*, thèse de doctorat sous la direction de Jeanne Dion, Université de Nancy II, 2003.
 17. KASTER, Robert A., *Studies on the text of Suetonius' De vita Caesarum*, Oxford, Oxford University Press, 2016.
 18. LOUNSBURY, Richard Cecil, « *Inter quos et Sporus erat: The Making of Suetonius' "Nero"* », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3748-3779.
 19. – *The Arts of Suetonius, An Introduction*, New-York, Peter Lang, « American University Studies », 1987.
 20. MURPHY, John P., « The Anecdote in Suetonius' Flavian's Lives », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3780-3793.
 21. POWER, Tristan, « Suetonius' Tacitus », *Journal of Roman Studies*, vol. CIV, Society for the Promotion of Roman Studies, 2014, p. 205-225.
 22. SAGE, P., « Quelques aspects de l'expression narrative dans les XII Césars de Suétone », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 57-1, 1979, p. 18-50.
 23. SCHULZ, Verena, *Deconstructing Imperial Representation. Tacitus, Cassius Dio and Suetonius on Nero and Domitian*, Leyde – Boston, Brill, « Mnemosyne Supplements », 2019.
 24. SYME, Ronald, « Biographers of the Caesars », in *Roman Papers*, édité par Anthony Birley, Oxford, Clarendon Press, 1984, 3. vol., t. 3, p. 1251-1275.
 25. VENINI, Paola, *Sulla tecnica compositiva svetoniana*, Pavie, Tipografia del libro, 1975.
 26. – *Sulle vite svetoniane di Galba, Otone e Vitellio*, *Rendiconti dell'Istituto Lombardo, Accademia di scienze e lettere, Classe di Lettere e Scienze Morali e Storiche*, vol. CVIII, fasc. 3, Milan, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere, 1974, p. 991-1014.

1.3. Études de la réception de ses œuvres

1. BEER, Jeanette M.A., *A medieval Caesar*, Genève, Droz, « Etudes de Philologie et d'Histoire », 1976.
2. BERTÉ, Monica, *Petrarca lettore di Suetonio*, Messine, Università degli studi di Messina, Centro interdipartimentale di studi umanistici, 2011 [2008].
3. BOWERSOCK, Glen W., « Suetonius in the eighteenth Century », in *From Gibbon to Auden, Essays on the Classical Tradition*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 52-65.

4. GALAND-HALLYN, Perrine, « La *Praelectio in Suetonium* de Nicholas Berauld (1515) », *Humanistica Lovaniensa, Journal of neo-latin Studies*, vol. XLVI, Louvain, Leuven University Press, 1997, p. 62-93.
5. – « Bibliographie suétonienne (Les "Vies des XII Césars") 1950-1988. Vers une réhabilitation », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Band II, 33.5, Berlin – New-York, W. de Gruyter, 1991, p. 3576-3622.
6. LÉONARD, Albert, « Suétone », *La collection Ad usum Delphini*, sous la direction de Martine Furno, Grenoble, ELLUG – Université Stendhal, 2005, 2 vol., t. 2, p. 313-322.
7. MONFRIN, Jacques, « Notice sur une traduction de la *Vie de César* de Suétone, contenue dans le manuscrit français 20132 de la Bibliothèque Nationale de Paris », in *Fin du Moyen Âge et Renaissance, Mélanges de philologie française offerts à Robert Guiette*, Anvers, De Nederlandsche Boekhandel, 1961, p. 203-224.
8. *Présence de Suétone*, actes du colloque tenu à Clermont-Ferrand, 25-27 novembre 2004 : « À Michel Dubuisson *in memoriam* ». Colloque organisé par le Centre de recherches André Piganiol, textes réunis par Rémy Poignault, Clermont-Ferrand, *Présence de l'Antiquité*, 2009.
9. RAND, Edward Kennard, « On the history of the *De vita Caesarum* of Suetonius in the Early Middle Ages », *Harvard Studies in Classical Philology*, vol. XXXVII, Harvard University, Department of the Classics, 1926, p. 1-48.
10. SÉGUIER-LEBLANC, Catherine, article « Suétone », in *Dictionnaire Montaigne*, sous la direction de Philippe Desan, Paris, Classiques Garnier, « Classiques Jaunes », 2018, p. 1796.

2. Études critiques concernant la traduction et les traducteurs

1. ADAM, Jean-Michel, *Souvent textes varient. Génétique, intertextualité, édition et traduction*, Paris, Classiques Garnier, « Investigations stylistiques », 2018.
2. ARMSTRONG, Elizabeth, « Notes on the works of Guillaume Michel, dit de Tours », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, t. 31, Genève, Droz, 1969, p. 257-281.
3. BALDASSARRI, Stefano Ugo, « La risposta di Pierre-Daniel Huet alle "Belles infideles" », in *Umanesimo e traduzione da Petrarca a Manetti*, Cassino, Università di Cassino, 2003, p. 137-150.
4. BALLARD, Michel, *De Cicéron à Benjamin, Traducteurs, traductions, réflexions*, Lille, Presses Universitaires de Lille, « Étude de la traduction », 1992.

5. BALLIU, Christian, *Les traducteurs transparents, La traduction en France à l'époque classique*, Bruxelles, Éditions du Hazard, 2002.
6. – « La fidélité et ses avatars », *Équivalences*, Revue de l'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles, 26^{ème} année – n° 2, 27^e année – n° 1, 1997-1998, p. 45-58.
7. BANN, Stephen, « Théorie et pratique de la traduction au sein du Groupe de Coppet », in *Le Groupe de Coppet*, Actes et documents du deuxième Colloque de Coppet, 10-13 juillet 1974, Genève – Paris, Slatkine – Champion, 1977, p. 217-233.
8. BEAREZ CARAVAGGI, Bernadette, « Vers les "Belles infidèles". Les théories de la traduction en France de 1600 à 1640 », in *Studi di cultura francese et europea in onore di Lorenza Maranini*, sous la direction de Giorgetto Giorgi, Aurelio Principato, Elisa Biancardi et Maria Cecilia Bertolotti, Fasano, Schena Editore, 1983, p. 181-200.
9. BELLANGER, Justin, *Histoire de la traduction en France (Auteurs latins et grecs)*, Paris, Lemere, 1903.
10. BELLOT-ANTONY, Michel, « Grammaire et art de traduire dans l'*Encyclopédie* », in *L'Encyclopédie et Diderot*, sous la direction d'Edgar Mass et Peter-Eckhard Knabe, Cologne, Dme-Verlag, 1985, p. 7-26.
11. BENJAMIN, Walter, *La tâche du traducteur*, in *Expérience et pauvreté, suivi de Le conteur et La tâche du traducteur*, traduit de l'allemand par Cécile Cohen-Skali, Paris, Payot, « Petite Bibliothèque », 2011 [Weissbach, 1923], p. 107-137.
12. BERMAN, Antoine, *Jacques Amyot, traducteur français, Essai sur les origines de la traduction en France*, Paris, Belin, « L'extrême contemporain », 2012.
13. BRISSET, Annie, « Retraduire ou le corps changeant de la connaissance. Sur l'historicité de la traduction », *Palimpsestes, Pourquoi donc retraduire ?*, n° 15, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 39-68.
14. BURIDANT, Claude, « *Translatio medievalis*. Théorie et pratique de la traduction médiévale », *Travaux de linguistique et de littérature*, Strasbourg, Centre de philologie et de littératures romanes, Klincksieck, 1983, p. 81-136.
15. BURY, Emmanuel, « Jean Baudoin (1584-1650), témoin de la culture baroque et pionnier du classicisme », *Dix-septième siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, n° 216, 2002, p. 393-396.
16. – « Madame Dacier », in *Femmes savantes, savoirs de femmes, du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, Actes du colloque de Chantilly (22-24 septembre 1995), études réunies par Colette Nativel, Genève, Droz, « Travaux du Grand Siècle » n° XI, 1999, p. 209-220.
17. – « Bien écrire ou bien traduire : Pierre-Daniel Huet, théoricien de la traduction », *La traduction au XVII^e siècle*, sous la direction de Suzanne Guellouz, *Littératures classiques*, n° 13, Paris, Klincksieck, 1990, p. 251-260.
18. CARY, Edmond, *Les grands traducteurs français*, Genève, Librairie de l'Université, Georg & C^{ie} S.A., 1963.

19. CHAVY, Paul, *Traducteurs d'autrefois : Moyen Âge et Renaissance : dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français (846-1600)*, Paris – Genève, Champion – Slatkine, 1988, 2 vol.
20. – « Les Traductions humanistes au début de la Renaissance française : traductions médiévales, traductions modernes », *Revue canadienne de littérature comparée*, Toronto, University of Toronto Press, juin 1981, p. 284-306.
21. – « Les premiers traducteurs français », *The French Review*, South Illinois University, American Association of Teachers of French, vol. 47, n° 3, 1974, p. 557-565.
22. *Cultural translation in Early Modern Europe*, sous la direction de Peter Burke et R. Po-Chia Hsia, Cambridge, European Science Foundation – Cambridge University Press, 2007.
23. DELATER, James Albert, *Translation theory in the Age of Louis XIV, The 1683 De optimo genere interpretandi (On the best kind of translating) of Pierre-Daniel Huet (1630-1721)*, Manchester – Northampton, S^t Jerome Publishing, 2002.
24. DELCOURT, Marie, *Étude sur la traduction des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance, Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences politiques*, t. 19, fasc. 4, Bruxelles, M. Lamertin, 1925.
25. DEMONET, Marie-Luce, « Etienne Dolet, auto-traducteur *bi-frons* », in *La traduction entre Moyen Âge et Renaissance, Médiations, auto-traductions et traductions secondes*, études réunies par Claudio Galderisi et Jean-Jacques Vincensini, Turnhout, Brepols, « Bibliothèque de Transmédié », 2017, p. 213-230.
26. DERRIDA, Jacques, *Qu'est-ce qu'une traduction « relevante » ?*, texte légèrement remanié de la conférence inaugurale donnée en Arles en 1998, lors des « Quinzièmes Assises de la Traduction Littéraire », Paris, L'Herne, « Carnets », 2005.
27. D'HULST, Lieven, *Essais d'histoire de la traduction, Avatars de Janus*, Paris, Classiques Garnier, « Perspectives comparatistes », 2014.
28. – « Historicité des traductions », in *Enseigner les œuvres littéraires en traduction*, Actes du séminaire national organisé par la direction générale de l'Enseignement scolaire (bureau de la Formation continue des enseignants) du 23 au 24 novembre 2006, Versailles, CRDP de l'Académie de Versailles, 2007, p. 78-95.
29. – *Cent ans de théorie française de la traduction, de Batteux à Littré (1748-1847)*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1990.
30. DIU, Isabelle, « Identification du traducteur humaniste, L'exemple d'Érasme, traducteur de grec en latin », in *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, sous la direction de Martine Furno et Raphaëlle Mouren, Paris, Classiques Garnier, « Études et essais sur la Renaissance », 2012, p. 119-137.

31. DOTOLI, Giovanni, *Traduire en français du Moyen Âge au XXI^e siècle*, texte préfacé par Alain Rey, Paris, Hermann, « Savoir lettres », 2010.
32. – « Traducteur, traduction, traduire au XVII^e siècle », in *Lingua, cultura e testo*, Miscellanea di studi francesi in onore di Sergio Cigada, a cura di Enrica Galazzi e Giuseppe Bernardelli, Milan, Vita e Pensiero, 2003, vol. II, t. 1, p. 461-472.
33. DRAGONETTI, Roger, « Propos sur la traduction », in *Et c'est la fin pour quoy nous sommes ensemble*, Hommage à Jean Dufournet, Paris, Honoré Champion, 1993, 3 vol., t. 1, p. 427-440.
34. DUBOIS, Elfrieda Teresa, « L'établissement des textes, édition et traduction », in *Le XVII^e siècle et la recherche*, Actes du 6^e Colloque de Marseille (janvier 1976) organisé par le C.M.R. 17 (Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle), Marseille, C.M.R., 1977, p. 105-118.
35. *Les écrivains traducteurs*, sous la direction de François Roudaut, *Travaux de littérature*, vol. XXXI, Paris – Genève, Erudist – Droz, 2018.
36. FAUBERT, Samantha, « Le *Mercure galant* (1672-1715) : un lieu de débat sur la traduction », communication présentée au colloque SEPTET (Société d'Études des Pratiques et Théories en Traduction) – HTLF (Histoire de la Traduction en Langue Française) à la bibliothèque de Versailles les 4 et 5 décembre 2009, e-journal de la SEPTET, http://www.septet-traductologie.com/wp-content/uploads/2013/01/02_article-S.-Faubert.pdf, consulté le 22 juin 2018.
37. FERGUSON, Wallace Klippert, *La Renaissance dans la pensée historique*, traduction de Jacques Marty et préface d'Élisabeth Crouzet-Pavan, Payot, « Petite Bibliothèque », 2009 [1950].
38. GARNIER, Bruno, « Anne Dacier, un esprit moderne au pays des Anciens », in *Portraits de traductrices*, sous la direction de Jean Delisle, Ottawa, Artois Presses Université, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2002, p. 13-54.
39. GROSPERRIN, Jean-Philippe, « "Perdre de vue son siècle" ? L'historicité du *decorum* dans les remarques des époux Dacier sur le théâtre et l'épopée antique », *Les époux Dacier*, sous la direction de Christine Dousset-Seiden et Jean-Philippe Groperrin, *Littératures classiques*, n° 72, Paris, Armand Colin, 2010, p. 101-120.
40. GUELLOUZ, Suzanne, « Du bon usage des textes liminaires. Le cas d'Amelot de la Houssaye », *La traduction au XVII^e siècle*, sous la direction de Suzanne Guellouz, *Littératures classiques*, n° 13, Paris, Klincksieck, 1990, p. 261-275.
41. GUILLERM, Luce, *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540*, Paris – Lille, Aux amateurs de livres – Atelier National de Reproduction des Thèses, 1988.
42. – « L'intertextualité démontée : le discours sur la traduction », in *La farcissure – Intertextualités au XVI^e siècle*, *Littérature*, n° 55, Paris, Armand Colin, 1984, p. 54-63.

43. – « L'auteur, les modèles, et le pouvoir ou la topique de la traduction au XVI^e siècle en France », *Revue des sciences humaines, Récrire – Traduire*, n° 180, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1980, p. 5-31.
44. GUION, Béatrice, « Le savoir et le goût : être philologue dans la France classique », *Les époux Dacier*, sous la direction de Christine Dousset-Seiden et Jean-Philippe Gresperrin, *Littératures classiques*, n° 72, Paris, Armand Colin, 2010, p. 63-84.
45. HAUTCOEUR, Guiomar, « Jean Baudoin traducteur des nouvelles espagnoles », *Dix-septième siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, n° 216, 2002, p. 433-444.
46. HENNEBERT, Frédéric, *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins*, Mémoire couronné au concours universitaire de 1857-1858, Bruxelles, Lesigne, 1861.
47. HEYDEL, Magda, « La figure du traducteur dans les recherches traductologiques. Exploration », traduit du polonais par Tomasz Stróżyński, *Figure(s) du traducteur, Romanica Wratislaviensia LIX*, Acta Universitatis Wratislaviensis, n° 3389, sous la direction d'Elżbieta Skibińska, Wrocław, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego, 2012, p. 91-105.
48. *Histoire des traductions en langue française, XV^e et XVI^e siècles, 1470-1610*, sous la direction de Véronique Duché, Paris, Verdier, 2015.
49. *Histoire des traductions en langue française, XVII^e et XVIII^e siècles, 1610-1815*, sous la direction d'Yves Chevrel, Annie Cointre et Yen-Mai Tran-Gervat, Paris, Verdier, 2014.
50. *Histoire et pratiques de la traduction*, sous la direction de Sylvie Crogiez-Pétréquin et Paul Pasteur, Rouen – Le Havre, Publications des Universités de Rouen et du Havre, « Changer d'époque » (Cahiers du GHRIS), n° 21, 2010.
51. JAKOBSON, Roman, « On Linguistic Aspects of Translation », in *On translation*, sous la direction de Reuben Arthur Brower, Cambridge, Harvard University Press, 1959, p. 232-239.
52. JURATIC, Sabine, « D'une langue à l'autre. Traduction et édition en France au XVIII^e siècle », in *La grande chevauchée. Faire de l'histoire avec Daniel Roche*, sous la direction de Vincent Milliot, Philippe Minard et Michel Porret, Genève, Droz, « Bibliothèque des Lumières », 2011, p. 313-326.
53. LADMIRAL, Jean-René, *Sourcier ou cibliste*, Paris, Les Belles Lettres, « Traductologiques », 2014.
54. – « Nous autres traductions, nous savons maintenant que nous sommes mortelles... », in *Autour de la retraduction, Perspectives littéraires européennes*, sous la direction d'Enrico Monti et Peter Schnyder, Paris, Orizons, 2011, p. 29-48.
55. – *Traduire : théorèmes pour la traduction*, seconde édition, Paris, Gallimard, « Tel », 1994 [1979].

56. LARWILL, Paul Herbert, *La théorie de la traduction au début de la Renaissance (d'après les traductions imprimées en France entre 1477 et 1527)*, thèse présentée à la faculté de Philosophie (première section) de l'Université de Munich pour l'obtention du grade de docteur en philosophie, Munich, Imprimerie C. Wolf & Sohn, 1934.
57. LEBÈGUE, Raymond, « Les traductions en France pendant la Renaissance », *Actes du Congrès de Strasbourg de l'Association Guillaume Budé (20-22 avril 1938)*, Paris, Les Belles Lettres, 1939, p. 362-377.
58. LE BLANC, Charles, *Histoire naturelle de la traduction*, Paris, Les Belles Lettres, « Traductologiques », 2019.
59. LECHEVALLIER, Jean, « Belles infidèles d'hier et d'aujourd'hui », *L'Antiquité classique*, n° 36, vol. 1, Paris, Association l'Antiquité classique, 1967, p. 132-143.
60. LEINER, Wolfgang, « Un Plaidoyer du sieur Golefer : *Du Mérite et de l'utilité de la traduction française* », *French Review*, vol. 39, n° 5, American Association of Teachers of French, avril 1966, p. 725-734.
61. MALANDAIN, Pierre, *Delisle de Sales philosophe de la nature (1741-1816)*, Oxford, The Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century », n° 203 et n° 204, 1982.
62. *Manuel de traductologie*, sous la direction de Jörn Albrecht et René Métrich, Berlin – Boston, De Gruyter, « Manuals of Romance Linguistics », 2016.
63. MARIAULE, Michaël, « La traduction en images et l'image du traducteur à travers les âges », *Figure(s) du traducteur, Romanica Wratislaviensia LIX*, Acta Universitatis Wratislaviensis, n° 3389, sous la direction d'Elżbieta Skibińska, Wrocław, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego, 2012, p. 25-39.
64. *Le masque de l'écriture. Philosophie et traduction de la Renaissance aux Lumières*, sous la direction de Charles Le Blanc et Luisa Simonutti, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2015.
65. MASSON, Jean-Yves, « Expérience du traducteur, expérience de la traduction », in *L'expérience de traduire*, sous la direction de Mohammed Jadir et Jean-René Ladmiral, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 29-46.
66. MESCHONNIC, Henri, *Éthique et poétique du traduire*, Lagrasse, Verdier, 2007.
67. MOLINS, Marine, *Charles Fontaine traducteur. Le poète et ses mécènes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2011.
68. MONFRIN, Jacques, « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », *Journal des savants*, n° 1, Paris, Klincksieck, janvier-mars 1964, p. 5-20.
69. – « Humanisme et traductions au Moyen Âge », *Journal des savants*, n° 3, Paris, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, 1963, p. 161-190.
70. – « La première traduction française de Tite-Live », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1958, Paris, Klincksieck, 1959, p. 82-85.

71. MOUNIN, Georges, *Les belles infidèles*, nouvelle édition identique à celle de 1994, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016.
72. – *Teoria e storia della traduzione*, Turin, Einaudi, « Piccola biblioteca », 1965.
73. – *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, « NRF », 1963.
74. MUNTEANO, Basil, *Constantes dialectiques en littérature et en histoire. Problèmes. Recherches. Perspectives*, Paris, Didier, « Études de littérature étrangère et comparée », 1967, chap. II, « Constantes structurales et dialectiques », p. 139-293.
75. NAÏS, Hélène, « Traduction et imitation chez quelques poètes du XVI^e siècle », *Récrire – Traduire, Revue des sciences humaines*, n° 180, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1980, p. 33-49.
76. NORTON, Glyn P., *The ideology and language of translation in Renaissance France and their humanist antecedents*, Genève, Droz, 1984.
77. OUSTINOFF, Michaël, *La traduction*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2009 [2003].
78. PLACELLA SOMELLA, Paola, « Problèmes de la traduction au début du XVIII^e siècle. La "Lettre de Mademoiselle R*** à M. l'Abbé C****" », in *Lingua, cultura e testo*, Miscellanea di studi francesi in onore di Sergio Cigada, a cura di Enrica Galazzi e Giuseppe Bernardelli, Milan, Vita e Pensiero, 2003, 2 vol., t. 2, p. 989-998.
79. PLAZENET, Laurence, introduction à *L'Histoire nègrepontique* de Jean Baudoin, Paris, Honoré Champion, « Sources classiques », 1998, p. 7-151.
80. *Portraits de traducteurs*, sous la direction de Jean Delisle, Ottawa – Arras, Presses de l'Université d'Ottawa – Artois Presses Université, « Regards sur la traduction » et « Traductologie », 1999.
81. RAKOVA, Zuzana, *Les théories de la traduction*, Brno, Masarykova Univerzita, 2014.
82. RENNER, Frederik M., *Interpretatio. Language and translation from Cicero to Tytler*, Amsterdam – Atlanta, Rodopi – GA, 1989.
83. « Répertoire des traducteurs », in *Patrimoine littéraire européen 2 – Héritages grec et latin*, sous la direction de Jean-Claude Polet, Bruxelles, De Boeck Université, 1992, p. 647-695.
84. *Retraductions. De la Renaissance au XXI^e siècle*, sous la direction de Christine Lombez, Nantes, Cécile Defaut, « Horizons comparatistes », 2011.
85. *Retraduire, Palimpsestes*, n° 4, vol. I, Paris, Publications de la Sorbonne Nouvelle, Octobre 1990.
86. STEFANINI, Jean, « Un manuel de traduction en 1660 », *Interlinguistica, Sprachvergleich und Übersetzung*, volume édité pour le sixantième anniversaire de Mario Wandruska, sous la direction de Karl-Richard Bausch et Hans-Martin Gauger, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1971, p. 597-606.

87. STEINER, George, *Après Babel, Une poétique du dire et de la traduction*, traduit de l'anglais par Lucienne Lotringer et Pierre-Emmanuel Dauzat, troisième édition revue et augmentée, Paris, Albin Michel, 1998 [1975].
88. *Teorie e pratiche della traduzione nell'ambito del movimento port-royaliste*, Pise – Genève, Edizioni ETS – Slatkine, « Quaderni del seminario di filologia francese », n° 5, 1998.
89. THOREL, Mathilde, « Discours et silences du paratexte, Aspects de l'auctorialité dans les traductions de langue vulgaire avant 1540 », in *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, sous la direction de Martine Furno et Raphaëlle Mouren, Paris, Classiques Garnier, « Etudes et essais sur la Renaissance », 2012, p. 203-217.
90. TODD, Christopher, *Voltaire's disciple : Jean-François de La Harpe*, Londres, The Modern Humanities Research Association, 1972.
91. *Les tours de Babel, essais sur la traduction*, Mauvezin, Trans-Europ-Repress, 1985.
92. *Les traducteurs dans l'histoire*, sous la direction de Jean Delisle et Judith Woodworth, traduction française coordonnée par Benoît Léger, Laval, Presses de l'Université de Laval, Hermann, troisième édition, 2014 [1995].
93. *La traduction à la Renaissance et à l'âge classique*, études réunies et présentées par Marie Vialon, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne – Institut Claude Longeon, « Renaissance et Âge Classique », 2001.
94. *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, Actes du colloque international du CNRS organisé à Paris par l'Institut de recherche et d'histoire des textes les 26-28 mai 1986, textes réunis par Geneviève Contamine, Paris, CNRS-Institut de recherche et d'Histoire des textes, « Documents, études et répertoires », 1989.
95. *La traduction. Pratiques d'hier et d'aujourd'hui*, actes du colloque international des 10 et 11 mai 2012, textes réunis par Joëlle Ducos et Joëlle Gardes-Tamine, Paris, Honoré Champion, 2016.
96. *Les traductions dans le patrimoine littéraire français*, sous la direction de Sylvain Menant, *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, Armand Colin – Presses Universitaires de France, 97^e année, n° 3, mai 1997.
97. *La traduction en France à l'âge classique*, études réunies par Michel Ballard et Lieven D'hulst, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996.
98. *Traduire en français à l'âge classique. Génie national et génie des langues*, sous la direction de Yen-Maï Tran-Gervat, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013.
99. *Traduire et adapter à la Renaissance*, Actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des chartes et le Centre de recherche sur l'Espagne des XVI^e et XVII^e siècles (Paris, 11 avril 1996), textes réunis par Dominique de Courcelles, Paris, École des chartes, « Études et rencontres », 1998.
100. *Traduire les Anciens en Europe du Quattrocento à la fin du XVIII^e siècle : d'une renaissance à une révolution ?*, sous la direction de Laurence Bernard-

- Pradelle et Claire Lechevalier, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, « Rome et ses renaissances », 2012.
101. *Trust and Proof. Translators in Renaissance Print Culture*, sous la direction d'Andrea Rizzi, Leyde – Boston, Brill, 2018.
 102. VAN HOOFF, Henri, *Histoire de la traduction en Occident*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, « Bibliothèque de linguistique », 1991.
 103. VENUTI, Lawrence, *The Translator's Invisibility, A History of Translation*, Second Edition, Londres – New-York, Routledge, 2008 [1995].
 104. VERWIEBE, Barbara, « La vie sociale dans les premières traductions des *Annales de Tacite* », in *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, actes du Colloque organisé par l'Université de Nancy II, 23-25 mars 1995, sous la direction de Charles Brucker, Paris, Honoré Champion, « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance », 1997, p. 177-186.
 105. WEINBERG, Bernard, « Guillaume Michel, dit de Tours, the editor of the 1526 *Roman de la Rose* », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance, travaux et documents*, t. 11, vol. I, Genève, Droz, 1949, p. 72-85.
 106. ZUBER, Roger, *Les « Belles infidèles » et la formation du goût classique : Perrot d'Ablancourt et Guez de Balzac*, édition revue et augmentée, avec une postface d'Emmanuel Bury, Paris, Albin Michel, 1995 [1968].
 107. – « La création littéraire au dix-septième siècle. L'avis des théoriciens de la traduction », *Revue des Sciences Humaines*, fasc. 111, 1963, p. 277-294.

3. Études concernant la langue et l'enseignement

1. BALIBAR, Renée, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, Presses Universitaires de France, « Pratiques théoriques », 1985.
2. BEAULIEUX, Charles, *Histoire de l'orthographe française*, Genève, Slatkine Reprints, 2014 [2 vol., Paris, Champion, 1967].
3. BIANCIOTTO, Gabriel, « Langue conditionnée de traduction et modèles stylistiques au xv^e siècle », in *Sémantique Lexicale et Sémantique grammaticale en Moyen Français*, actes du colloque organisé par le Centre d'Études Linguistiques et Littéraires de la Vrije Universiteit Brussel (28-29 septembre 1978), publiés par Marc Wilmet, Bruxelles, VUB Centrum voor Taalen Literatuurwetenschap, 1979, p. 51-80.

4. BOUINEAU, Jacques, « Éducation révolutionnaire et Antiquité », in *L'Antiquité gréco-romaine vue par le siècle des Lumières*, actes d'un colloque tenu les 30 novembre et 1^{er} décembre 1985 au lycée Louis-le-Grand, édités par Raymond Chevallier avec l'aide du Conseil scientifique de l'Université de Tours, Tours, Centre de recherches André Piganiol, « Caesarodunum XXII bis », 1987, p. 25-52.
5. BRUNEAU, Charles, « La phrase des traducteurs au xvi^e siècle », in *Mélanges d'histoire littéraire de la Renaissance offerts à Henri Chamard*, Paris, Librairie Nizet, 1951, p. 275-284.
6. BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. 2, « Le seizième siècle », Paris, Armand Colin, 1906.
7. BRUTER, Annie, *L'Histoire enseignée au Grand Siècle, Naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, « Histoire de l'éducation », 1997.
8. – « La pédagogie humaniste : un autre paradigme (l'enseignement de l'histoire sous l'Ancien Régime) », in *L'histoire en partage*, sous la direction d'Henri Moniot et Maciej Serwanski, vol. I, *Le récit du vrai*, Paris, Nathan, « Perspectives didactiques », 1994, p. 57-68.
9. CHABROLLE, Anne-Marie, « L'idée d'une spécificité linguistique et culturelle au xvi^e siècle et sa manifestation dans l'activité traduisante », in *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, actes du Colloque organisé par l'Université de Nancy II, 23-25 mars 1995, sous la direction de Charles Brucker, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 319-324.
10. CHERRARD, Sonia, *Le Discours pédagogique féminin au temps des Lumières*, Oxford, Voltaire Foundation, « Oxford University Studies in the Enlightenment », 2015.
11. *Classer les mots, classer les choses. Synonymie, analogie et métaphore au xviii^e siècle*, sous la direction de Michèle Vallentini, Charles Vincent et Rainer Godel, Paris, Classiques Garnier, « Rencontres », 2014.
12. *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au xviii^e siècle*, textes réunis et présentés par Jean Ehrard, Paris – Oxford, CNRS – Voltaire Foundation, 1993.
13. COLOMBAT, Bernard, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique, Théories et pédagogie*, Grenoble, Université Stendhal, ELLUG, 1999.
14. DAINVILLE, François de, « Effectifs des collèges et scolarité aux xvii^e et xviii^e siècles dans le Nord-Est de la France », *Population*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, 1955, p. 455-488.
15. – « L'enseignement de l'histoire et de la géographie et le "ratio studiorum" », *Studi sulla Chiesa antica e sull'Umanesimo*, Analecta Gregoriana, LXX, 1954, repris dans DAINVILLE, François de, *L'éducation des jésuites (xvi^e-xviii^e siècles)*, textes réunis et présentés par Marie-Madeleine Compère, Paris, Éditions de Minuit, 1978, p. 427-454.
16. – *La naissance de l'humanisme moderne*, Genève, Slatkine Reprints, 2011 [1940].

17. – *La géographie des humanistes*, Genève, Slatkine Reprints, 2011 [1940].
18. DELESALLE, Simone, et GIRARDIN, Chantal, « Les formes du colinguisme dans les dictionnaires français-latin (1539-1671) », *Langage et société*, n° 83-84, *Colinguisme et lexicographie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 79-96.
19. *Deux bibliothèques oratoriennes à la fin du XVIII^e siècle : Riom et Effiat*, catalogues établis et présentés par John Renwick (Riom) et Lucette Perol (Effiat), avec la collaboration de Jean Ehrard, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999.
20. GRANDE, Nathalie, « L'instruction primaire des romancières », in *Femmes savantes, savoirs de femmes, du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, Actes du colloque de Chantilly (22-24 septembre 1995), études réunies par Colette Nativel, Genève, Droz, « Travaux du Grand Siècle », 1999, p. 51-58.
21. GOUGENHEIM, Georges, « La relatinisation du vocabulaire français », in *Études de grammaire et de vocabulaire français*, réunies sur l'initiative de ses collègues et amis pour son Soixante-dixième Anniversaire, Paris, Picard, 1970, p. 413-423.
22. – *Grammaire de la langue française du 16^e siècle*, Paris, Picard, « Connaissance des langues », 1974 [1951].
23. *Histoire de la pédagogie du 17^e siècle à nos jours*, sous la direction de Guy Avanzini, Toulouse, Privat, « Histoire contemporaine des sciences humaines », 1981.
24. HUCHON, Mireille, *Le Français de la Renaissance*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1988.
25. *Les Humanités, Histoire de l'éducation*, n° 74, Paris, Service Histoire de l'Éducation – Institut National de Recherche Pédagogique, mai 1997.
26. LALLEMAND, Paul, *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, Paris, Ernest Thorin, 1888.
27. *Langue littéraire et changements linguistiques*, sous la direction de Françoise Berlan, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006.
28. *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française, 1694-1992*, sous la direction de Bernard Quémada, Paris, Honoré Champion, 1997.
29. QUÉMADA, Bernard, *Introduction à l'étude du vocabulaire médical (1600-1710)*, *Annales Littéraires de l'Université de Besançon*, t. 2, fasc. 5, 1955.
30. SIOUFFI, Gilles, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion, « Bibliothèque de grammaire et de linguistique », 2010.
31. SNYDERS, Georges, *La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse pour le doctorat ès Lettres présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Paris, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.
32. THIRY, Claude, « Rhétorique et genres littéraires au XVI^e siècle », in *Sémantique Lexicale et Sémantique grammaticale en Moyen Français*, actes du colloque

organisé par le Centre d'Études Linguistiques et Littéraires de la Vrije Universiteit Brussel (28-29 septembre 1978), publiés par Marc Wilmet, Bruxelles, VUB Centrum voor Taalen Literatuurwetenschap, 1979, p. 23-50.

33. *Tous vos gens a latin. Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e-XVII^e siècle)*, études réunies et éditées par Emmanuel Bury, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2005.
34. VERGNIoux, Alain, *Les Lumières et l'éducation. Diderot, Rousseau, Helvétius*, Paris, Hermann, 2017.
35. WAQUET, Françoise, « L'Europe latine des Républicains des lettres », in *La grande chevauchée. Faire de l'histoire avec Daniel Roche*, sous la direction de Vincent Milliot, Philippe Minard et Michel Porret, Genève, Droz, « Bibliothèque des Lumières », vol. LXXVIII, 2011, p. 345-356.
36. WIONET, Chantal, « Du colingisme dans le Dictionnaire universel dit de Trévoux », *Colingisme et lexicographie, Langage et société*, n° 83-84, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 97-111.

4. Études concernant l'écriture et la réception de l'histoire

4.1. Études générales

1. ABIVEN, Karine, *L'Anecdote ou la fabrique du petit fait vrai, de Tallemant des Réaux à Voltaire (1650-1750)*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
2. ANDRIVET, Patrick, *Saint-Evremond et l'histoire romaine*, Orléans, Paradigme, « Modernités 1650-1850 », 1998.
3. BARNES, Harry, Elmer, *A History of Historical Writing*, second revised edition, New York, Dover Publications, 1963 [1937].
4. BARON, Hans, « Das Erwachen des historischen Denkens in Humanismus des Quattrocento », *Historische Zeitschrift*, vol. CXLVII, Munich – Berlin, Oldenbourg Verlag, 1933, p. 5-20.
5. BEZOLD, Friedrich von, « Zur Entstehungsgeschichte des historischen Methodik » [1914], in *Aus Mittelalter und Renaissance, Kulturgeschichtliche Studien*, München – Berlin, Oldenbourg Verlag, 1918, p. 362-383.
6. BOUCHARD, Mawy, « L'invention fabuleuse de l'histoire à la Renaissance », *Fabula – Les colloques*, « Fiction du savoir à la Renaissance », URL :

<http://www.fabula.org/colloques/document101.php>, page consultée le 11 janvier 2018.

7. BOUCHER, Jacqueline, « Henri III et le recours à l'histoire dans la vie publique », in *L'histoire et les historiens au XVI^e siècle*, Actes du VIII^e Colloque du Puy-en-Velay, études réunies et présentées par Marie Viallon-Schoneveld, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 157-167.
8. BOURGAIN, Pascale, « L'historiographie humaniste en France (1400-1560) », in *La Storiografia umanistica*, Messina, Sicania, 1992, 3 vol., t. 2, p. 761-792.
9. BUCK, August, *Die Rezeption der Antike in den romanischen Literaturen der Renaissance*, Berlin, Erich Schmidt Verlag, 1976.
10. — *Das Geschichtsdenken der Renaissance*, Cologne, Schriften und Vorträge des Petrarca-Instituts, 1957.
11. BURKE, Peter, « A Survey of the Popularity of Ancient Historians, 1450-1700 », *History and Theory (Journal of the Studies in the Philosophy of History)*, vol. V, n° 2, Wiley for Wesleyan University, 1966, p. 135-152.
12. CARBONELL, Charles-Olivier, *L'historiographie*, deuxième édition corrigée, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1986 [1981].
13. CERTEAU, Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, « NRF », 1975.
14. CHARTIER, Roger, « Comment on écrivait l'Histoire au temps des guerres de religion », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, juillet-août 1974, 29^e année, n° 4, p. 883-887.
15. CHASSIGNET, Martine, « Parole et pouvoir dans l'historiographie romaine antérieure à Salluste », in *Parole, media, pouvoir dans l'Occident Romain*, Hommages offerts au Professeur Guy Achard, rassemblés et édités par Marie Ledentu, Lyon, diffusion de Boccard, 2007, p. 253-263.
16. CHOMARAT, Jacques, « La philosophie de l'histoire d'Érasme, d'après ses réflexions sur l'histoire romaine », in *Miscellanea Moreana. Essays for Germain Marc'hadour*, Binghamton, « Medieval and Renaissance texts and studies », 1989, p. 159-167.
17. COCHRANE, Eric, *Historians and Historiography in the Italian Renaissance*, Chicago – Londres, University of Chicago Press, 1981.
18. COLLARD, Franck, *Un historien au travail à la fin du XV^e siècle : Robert Gaguin*, Genève, Droz, 1996.
19. CROCE, Benedetto, *Teoria e storia della storiografia*, sesta edizione riveduta, Bari, G. Laterza & figli, 1948 [Bari, Laterza, 1917, première publication en allemand, *Zur Theorie und Geschichte der Historiographie*, Tübingen, Mohr, 1915].
20. DAIN, Alphonse, « Thucydide au XVII^e siècle », in *Actes du Congrès de Strasbourg de l'Association Guillaume Budé (20-22 avril 1938)*, Paris, Les Belles Lettres, 1939, p. 95-97.

21. DE GRAZIA, Margreta, « Anachronism », in *Cultural reformations. Medieval and Renaissance in Literary History*, sous la direction de Brian Cummings et James Simpson, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 13-32.
22. DESAN, Philippe, *Penser l'histoire à la Renaissance*, Caen, Paradigme, 1993.
23. DUBOIS, Claude-Gilbert, « Les lignes générales de l'historiographie au XVI^e siècle », in *L'histoire et les historiens au XVI^e siècle*, Actes du VIII^e Colloque du Puy-en-Velay, études réunies et présentées par Marie Viallon-Schoneveld, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 14-25.
24. – « L'imaginaire historique et ses manifestations dans l'historiographie du XVI^e siècle », *Storia della storiografia*, n^o 14, Milan, Jaca Book, 1988, p. 68-95.
25. – *La conception de l'histoire en France au XVI^e siècle (1560-1610)*, Paris, Nizet, 1977.
26. DURANTON, Henri, « Le métier d'historien au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. XXXIII, octobre-décembre 1976, Paris, Société d'Histoire moderne, 1976, p. 481-500.
27. DURRY, Marcel, « Les Empereurs comme historiens d'Auguste à Hadrien », in *Histoire et historiens dans l'Antiquité, sept exposés et discussions*, Vandœuvre – Genève, Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique, « Entretiens sur l'Antiquité classique », 1956, p. 213-246.
28. *L'Écriture de l'histoire au Moyen Âge, Contraintes génériques, contraintes documentaires*, sous la direction d'Étienne Anheim, Pierre Chastang, Francine Mora-Lebrun et Anne Rochebouet, Paris, Classiques Garnier, « Rencontres », 2015.
29. EHRARD, Jean, et PALMADE, Guy, *L'histoire*, Paris, Armand Colin « Collection U », 1964.
30. EVANS, Wilfred Hugo, *L'historien Mézeray et la Conception de l'Histoire en France au XVII^e siècle*, Paris, Gamber, 1930.
31. FERREYROLLES, Gérard, « Introduction générale », in *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, La Mothe Le Vayer, Le Moyne, Saint-Réal, Rapin, sous la direction de Gérard Ferreyrolles, Paris, Honoré Champion, « Sources Classiques », 2013, p. 7-103.
32. FRANKLIN, Julian Harold, *Jean Bodin and the sixteenth-Century Revolution in the methodology of Law and History*, New-York – Londres, Columbia University Press, 1963.
33. FUETER, Eduard, *Histoire de l'historiographie moderne*, traduit de l'allemand par Émile Jeanmaire, Paris, Félix Alcan, 1914 [*Geschichte der neueren Historiographie*, 1911].
34. GILMORE, Myron Piper, « *Fides et eruditio*. Erasmus and the study of History », in *Humanists and jurists, Six Studies in the Renaissance*, Cambridge, Harvard University Press, 1963, p. 87-114.

35. GOULEMOT, Jean-Marie, *Discours, histoire et révolutions, Représentations de l'histoire et discours sur les révolutions de l'Âge Classique aux Lumières*, Paris, Union générale d'éditions, « 10/18 », 1975.
36. GRELL, Chantal, *Le Dix-huitième siècle et l'antiquité en France 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the eighteenth Century », n° 330 et n° 331, 1995.
37. GROSPERRIN, Bernard, *La représentation de l'histoire de France dans l'historiographie des Lumières*, 2 vol., Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1982.
38. GUION, Béatrice, « Comment écrire l'histoire : l'*ars historica* à l'âge classique », *Dix-septième siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, n° 246, 2010, p. 9-25.
39. – *Du bon usage de l'histoire*, Paris, Honoré Champion, « Lumière Classique », 2008.
40. – « L'histoire à l'âge classique, entre narration et érudition », *La note d'autorité, aperçus historiques (XVI^e-XVIII^e siècle)*, *Littératures classiques*, n° 64, Paris, Armand Colin, 2007, p. 169-184.
41. « L'histoire antique (hommes, faits et mœurs) dans l'humanisme français », in *Actes du IX^e Congrès de l'Association Guillaume Budé* (Rome, 13-18 avril 1973), 2 vol., t. 2, chap. 3 (Commission de Français), Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 507-780.
42. *L'Histoire au XVII^e siècle*, sous la direction de Suzanne Guellouz, *Littératures classiques*, n° 30, Paris, Klincksieck, 1997.
43. *L'Histoire au XVIII^e siècle*, Colloque d'Aix-en-Provence (1^{er}-3 mai 1975), Centre Aixois d'Études et de Recherches sur le XVIII^e siècle, Aix-en-Provence, Edisud, 1980.
44. *L'histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècle)*, sous la direction de Carole Dornier et Claudine Poulouin, *Elseneur*, n° 19, Caen, Presses Universitaires de Caen, octobre 2004.
45. *Les historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, sous la direction de Chantal Grell, Paris, Presses Universitaires de l'Université Paris-Sorbonne, 2006.
46. *Historiographie de l'antiquité et transferts culturels. Les histoires anciennes dans l'Europe des XVIII^e et XIX^e siècles*, sous la direction de Chryssanthi Avlami et Jaime Alvar, Amsterdam – New-York, Rodopi, 2010.
47. HOLBORN, Hajo, « History and the Study of the Classics », *Journal of the History of Ideas*, vol. XIV, n° 1, University of Pennsylvania Press, 1953, p. 33-50.
48. JOUANNA, Arlette, « Histoire et polémique en France dans la deuxième moitié du XVI^e siècle », *Storia della storiografia*, n° 2, Milan, Jaca Book, 1982, p. 57-76.
49. KELLEY, Donald R., *Foundations of Modern Historical Scholarship. Language, Law, and History in the French Renaissance*, New-York – Londres, Columbia University Press, 1970.

50. KLEE, Udo, *Beiträge zur Thukydides-Rezeption während des 15. und 16. Jahrhunderts in Italien und Deutschland*, Francfort-sur-le-Main – Bern – New-York – Paris, Publications universitaires Européennes – Europäische Hochschulschriften – Peter Lang, 1990.
51. LEFEBVRE, Georges, *La naissance de l'historiographie moderne*, Paris, Flammarion, « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1971.
52. LUCIANI, Gérard, « Machiavel, lecteur des Historiens antiques », in *L'histoire et les historiens au XVI^e siècle*, Actes du VIII^e Colloque du Puy-en-Velay, études réunies et présentées par Marie Viallon-Schoneveld, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 169-182.
53. *Les Lumières et l'histoire*, Kairos, Toulouse, Kairos – Presses Universitaires du Mirail, 1999.
54. MARGOLIN, Jean-Claude, « La conception de l'histoire selon Jean-Louis Vivès », in *L'histoire au temps de la Renaissance*, sous la direction de M.T. Jones-Davies, Paris, Klincksieck, 1995, p. 15-42.
55. MARROU, Henri-Irénée, « Qu'est-ce que l'histoire ? » et « Comment comprendre le métier d'historien ? », in *L'histoire et ses méthodes*, sous la direction de Charles Samaran, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », 1961, p. 3-35 et p. 1465-1540.
56. – *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954.
57. MARTIN, Jean-Pierre, « Le Nain de Tillemont et sa vision de l'Empire Romain », in *Le Nain de Tillemont et l'historiographie de l'Antiquité romaine*, Actes du colloque international (19-20 novembre 1998), réunis par Stan-Michel Pellistrandi, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 199-212.
58. MARTIN, P. M., « Denys d'Halicarnasse source de Montesquieu », in *L'Antiquité gréco-romaine vue par le siècle des Lumières*, édité par Raymond Chevallier avec l'aide du Conseil scientifique de l'Université de Tours, Tours, Centre de recherches André Piganiol, « Caesarodunum XXII bis », 1987, p. 301-336.
59. MARTIN, René, « Voltaire lecteur de Tacite », in *L'Antiquité gréco-romaine vue par le siècle des Lumières*, édité par Raymond Chevallier avec l'aide du Conseil scientifique de l'Université de Tours, Tours, Centre de recherches André Piganiol, « Caesarodunum XXII bis », 1987, p. 339-357.
60. MARTINEZ BERMEJO, Saúl, « Pensée politique, surinterprétation et histoire classique. La réception de Tacite à l'âge moderne », *Anabases*, n° 13, édition en ligne <http://anabases.revues.org/1901>, 2014 [2011, p. 276-281].
61. McKITTEK, Rosamond, « The audience for Latin historiography in the early middle ages : text transmission and manuscript dissemination », in *Historiographie im frühen Mittelalter*, sous la direction de Anton Scharer et Georg Scheibelreiter, Vienne – Munich, Oldenbourg Verlag, 1994, p. 96-114.
62. MOMIGLIANO, Arnaldo, *Les Fondations du savoir historique*, traduit de l'anglais par Isabelle Rozenbaum, Paris, Les Belles Lettres, « Histoire », 1992 [University of California Press, 1990].

63. – « L'histoire ancienne et l'Antiquaire », in *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, traduit de l'anglais par Alain Tachet, Gallimard, « NRF », 1983, p. 244-293.
64. – « *L'eredità della filologia antica e il metodo storico* », *Conclusion de Secondo contributo alla storia degli studi classici*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1960, p. 463-480.
65. MORINEAU, Dominique, *La réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin du dix-septième siècle – début du dix-huitième)*, thèse de doctorat sous la direction d'Yves Coirault, Lille, Atelier National de Reproduction des Thèses, 1989.
66. MORTIER, Roland, « L'imaginaire historique du XVIII^e siècle de Voltaire plus particulièrement », *Storia della storiografia*, n° 14, Milan, Jaca Book, 1988, p. 136-146.
67. PASCHOUD, François, « Comment Le Nain de Tillemont a-t-il utilisé les sources profanes pour son *Histoire des Empereurs* ? », in *Le Nain de Tillemont et l'historiographie de l'Antiquité romaine*, Actes du colloque international (19-20 novembre 1998), réunis par Stan-Michel Pellistrandi, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 213-223.
68. *Les philosophes et l'histoire au XVIII^e siècle*, sous la direction de Muriel Brot, Paris, Hermann, 2011.
69. POMIAN, Krzysztof, « De la lettre au périodique : la circulation des informations dans les milieux des historiens au XVII^e siècle », *Organon*, n° 10, 1974, p. 25-43.
70. *Pratiques et concepts de l'histoire en Europe, XVI^e-XVIII^e siècles*, actes du colloque tenu en Sorbonne (22-23 mai 1989), réunis par Chantal Grell et Jean-Michel Dufays, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, « Mythes, Critique et Histoire », 1990.
71. RASKOLNIKOFF, Mouza, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières*, Palais Farnèse, École Française de Rome, 1992.
72. RATTI, Stéphane, *Écrire l'Histoire à Rome*, en collaboration avec Jean-Yves Guillaumin, Paul-Marius Martin et Étienne Wolff, Paris, Les Belles Lettres, 2009.
73. *La représentation de l'Histoire au XVII^e siècle*, textes réunis par Georges Ferreyrolles, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1999.
74. SCHELLHASE, Kenneth Charles, *Tacitus in Renaissance Political Thought*, Chicago – London, The University of Chicago Press, 1976.
75. SOUTHERN, Richard William, « Aspects of the european tradition of historical writing. 1. The classical tradition from Einhard to Geoffrey of Monmouth », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. XX, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, p. 173-196.
76. STACKELBERG, Jürgen von, *Tacitus in der Romania. Studien zur literarischen Rezeption des Tacitus in Italien und Frankreich*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1960.

77. STROMBERG, Roland, « History in the Eighteenth Century », *Journal of the History of Ideas*, vol. XII, n° 2, University of Pennsylvania Press, avril 1951, p. 295-304.
78. TYVAERT, Michel, « Les Histoires élémentaires de la France au XVII^e siècle, *Marseille*, supplément au n° 88, Marseille, Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle, 1972, p. 71-78.
79. UOMINI, Steve, *Cultures historiques dans la France du XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998.
80. VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 1971.
81. VOLPILHAC-AUGER, Catherine, « De marbre ou de papier ? L'histoire ancienne du XVIII^e au XIX^e siècle », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, n° 50, 1998, p. 105-120.
82. – *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, Oxford, Voltaire Foundation, « Studies on Voltaire and the eighteenth century », n° 313, 1993.
83. – « Les historiens de Rome dans l'Encyclopédie », in *L'Encyclopédie et Diderot*, sous la direction d'Edgar Mass et Peter-Eckhard Knabe, Cologne, Dme-Verlag, 1985, p. 261-271.
84. WAQUET, Françoise, « *Res et verba*. Les érudits et le style dans l'historiographie de la fin du XVII^e siècle », *Storia della storiografia*, n° 8, Milan, Jaca Book, 1985, p. 98-109.
85. WEISINGER, Herbert, « Ideas of History during the Renaissance », *Journal of the History of Ideas*, vol. VI, n° 4, Octobre 1945, p. 415-435.

4.2. Études concernant la biographie

1. BIETENHOLZ, Peter G., *History and biography in the work of Erasmus of Rotterdam*, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et de Renaissance », 1966.
2. *La biographie antique, huit exposés suivis de discussions*, Vandœuvre – Genève, Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique, « Entretiens sur l'Antiquité classique », 1997
3. *Biography, Historiography, and Modes of Philosophizing, The Tradition of Collective Biography in Early Modern Europe*, sous la direction de Patrick Baker, Leyde, Brill, 2017.
4. DOSSE, François, « Le retour de la biographie après une longue éclipse », in *La biographie en histoire, Jeux et enjeux d'écriture*, sous la direction d'Antoine Coppolani et Frédéric Rousseau, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2007, p. 17-29.

5. EICHEL-LOJKINE, Patricia, *Le siècle des grands hommes. Les recueils de Vies d'hommes illustres avec portraits du xv^e siècle*, Louvain – Paris – Sterling (Virginie), Peeters, « La République des Lettres », 2001.
6. FERRET, Olivier et MERCIER-FAIVRE, Anne-Marie, *Biographie et politique, Vie publique, vie privée, de l'Ancien Régime à la Révolution*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, « Littérature et idéologies », 2014.
7. *Latin biography*, sous la direction de Thomas Alan Dorey, Londres, Routledge & Keagan Paul, « Studies in Latin Literature and its influence », 1967.
8. MADELÉNAT, Daniel, *La biographie*, Paris, Presses Universitaires de France, « Littératures modernes », 1984.
9. PAUSCH, Dennis, *Biographie und Bildungskultur. Personendarstellungen bei Plinius dem Jüngeren, Gellius und Sueton*, Berlin – New-York, Walter de Gruyter, « Millenium-Studien », 2004.
10. PLANTIÉ, Jacqueline, *La mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, Paris, Honoré Champion, « Lumière Classique », 1994.
11. *Usages des vies. Le biographique hier et aujourd'hui (xvii^e-xxi^e siècle)*, sous la direction de Sarah Mombert et Michèle Rosellini, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2012.

5. Autres études

1. *L'acte éditorial, Publier à la Renaissance et aujourd'hui*, sous la direction de Brigitte Ouvry-Vial et Anne Réach-Ngô, Paris, Classiques Garnier, « Études et essais sur la Renaissance », 2010.
2. AMICO, John Francis d', « The Progress of Renaissance Latin Prose : The Case of Apuleianism », *Renaissance Quarterly*, n° 37, New-York, The Renaissance Society of America, 1984, p. 351-392.
3. AMIELLE, Ghislaine, *Les traductions françaises d'Ovide, Recherches sur des traductions françaises des Métamorphoses d'Ovide illustrées et publiées en France à la fin du xv^e siècle et au xv^e siècle*, Paris, Jean Touzot, « Caesarodunum : Textes et Images de l'Antiquité », vol. I, 1989.
4. *L'anecdote*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand présentés par Alain Montandon, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1990.
5. BACZKO, Bronislaw, BOUILLON, Jean-Paul, JOLY, Jacques, EHRARD, Antoinette et Jean, PEROL, Lucette, et RANCY, Jeanne, « Modèles antiques et "préromantisme" », in *Le préromantisme, hypothèque ou hypothèse ?*, actes du

- colloque organisé à Clermont-Ferrand (29-30 juin 1972), réunis et présentés par Paul Viallaneix, Paris, Klincksieck, 1975, p. 393-413.
6. BALAYÉ, Simone, *Les carnets de voyage de Madame de Staël, Contribution à la genèse de ses œuvres*, Genève, Droz, « Études de philologie et d'histoire », 1971.
 7. BARBIER, Frédéric, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, « U Histoire », 2016 [2013], 2 vol.
 8. BARDON, Henry, *Les empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien*, thèse présentée pour le doctorat ès Lettres, Paris, Les Belles Lettres, 1940.
 9. BEER, Jeanette, « Jehan de Tuin's Julius Caesar : a model of 'bonte' for the thirteenth Century », in *Et c'est la fin pour quoy nous sommes ensemble*, Hommage à Jean Dufournet, Paris, Honoré Champion, 1993, 3 vol., t. 1, p. 175-182.
 10. BERTRAND, Louis, *La fin du classicisme et le retour à l'antique dans la seconde moitié du XVIII^e et les premières années du XIX^e, en France*, Paris, Hachette, 1897.
 11. *Bibliothèques, décors, XVII^e-XIX^e siècle*, sous la direction de Frédéric Barbier, István Monok et Andrea De Pasquale, Budapest – Rome – Paris, Bibliothèque de l'Académie hongroise des Sciences – Bibliothèque Nationale Centrale de Rome – éditions des Cendres, 2016.
 12. BINOCHE, Bertrand, *Les trois sources des philosophies de l'histoire (1764-1798)*, Paris, Hermann, « La République des Lettres », 2013.
 13. BOLGAR, Robert Ralph, *The classical heritage and its beneficiaries*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958.
 14. — *Classical influences on Western Thought, a.d. 1650-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.
 15. BONNEFON, Paul, « La bibliothèque de Montaigne », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n° 2, Paris, Armand Colin, 1895, p. 313-371.
 16. BRIND'AMOUR, Pierre, « Nostradamus et l'histoire romaine », *Cahiers des études anciennes*, n° 23, « Hommage à la mémoire de Ernest Pascal », Laval (Canada), Département des littératures, 1990, t. 1, p. 55-66.
 17. *Buch und Sammler. Private und öffentliche Bibliotheken im 18. Jahrhundert*, actes du colloque de Düsseldorf (26-28 septembre 1977), Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1979.
 18. BURDESE, Roberta, « Montaigne e la storia », in *Montaigne e l'Italia*, Actes du congrès international de Milan-Lecco (26-30 octobre 1988), Genève, Slatkine, « Biblioteca del viaggio in Italia », 1991, p. 185-194.
 19. CAIGNY, Florence de, *Sénèque le Tragique en France (XVI^e-XVII^e siècles). Imitation, traduction, adaptation*, Paris, Classiques Garnier, « Bibliothèque de la Renaissance », 2011.
 20. CHARTIER, Roger, *La main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2015.

21. – *L'ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^e et XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Alinea, « De la pensée », 1992.
22. – *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, « L'Univers historique », 1987.
23. – « Livre et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIII^e siècle », *Revue française d'Histoire du Livre*, Société des Bibliophiles de Guyenne, n° 1-2, 1971, p. 77-108.
24. CHÂTELAIN, Émile, *Paléographie des classiques latins*, vol. II, Paris, Hachette, 1900.
25. CHATELAIN, Jean-Marc, « La note comme fondement de la lecture humaniste », *La note d'autorité, aperçus historiques (XVI^e-XVIII^e siècle)*, *Littératures classiques*, n° 64, Paris, Armand Colin, 2007, p. 21-32.
26. CHEVALLIER, Raymond, « Présence de Virgile dans l'*Encyclopédie* », in *L'Antiquité gréco-romaine vue par le siècle des Lumières*, édité par Raymond Chevallier avec l'aide du Conseil scientifique de l'Université de Tours, Tours, Centre de recherches André Piganiol, « Caesarodunum XXII bis », 1987, p. 111-143.
27. CIORANESCU, Alexandre, *Bibliographie de la littérature française du dix-huitième siècle*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1969.
28. – *Bibliographie de la littérature française du dix-septième siècle*, deuxième édition, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1969.
29. – *Bibliographie de la littérature française du seizième siècle*, avec la préface de V.-L. Saulnier, Paris, Klincksieck, 1959.
30. CIVIL, Pierre, « Les hommes illustres dans l'Espagne du XVI^e siècle : mémoire et exemplarité », in *Regards sur le passé dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du colloque organisé par l'Université de Nancy II (14 au 16 décembre 1995), textes réunis par Francine Wild, Berne – Berlin – Francfort-sur-le-Main – New-York – Paris – Vienne, Peter Lang, 1997, p. 221-233.
31. CROIZY-NAQUET, Catherine, « Les *Faits des Romains*. Une fortune diverse », *Anabases*, n° 4, édition en ligne <http://anabases.revues.org/2907>, 2012 [2006, p. 141-154].
32. DELARUELLE, Louis, *Guillaume Budé (1468-1540). Les origines, les débuts, les idées maîtresses*, Paris, Honoré Champion, 1907.
33. DOUCET, Roger, *Les bibliothèques parisiennes au XVI^e siècle*, Paris, Éditions A. et J. Picard et C^{ie}, 1956.
34. *D'une Antiquité l'autre, La littérature antique classique dans les bibliothèques du XV^e au XIX^e siècle*, sous la direction de Catherine Volpilhac-Auger, Lyon, ENS Editions – Institut d'Histoire du livre, « Métamorphoses du livre », 2006.
35. FEBVRE, Lucien, MARTIN, Henri-Jean, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1999 [1958].
36. FLOCON, Albert, *L'univers des livres*, Paris, Cercle de la Librairie, 1960.

37. FOSSIER, François, « A propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. XXXII, n° 3, « Histoire et historiens », juillet-septembre 1985, p. 361-417.
38. FOWLER, Don, « On the Shoulders of Giants : Intertextuality and Classical Studies », in *Roman Constructions, Readings in Postmodern Latin*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 115-137.
39. FREIDEL, Nathalie, *La conquête de l'intime. ; Public et privé dans la Correspondance de Madame de Sévigné*, Paris, Honoré Champion, « Lumière classique », 2019 [2009].
40. FUMAROLI, Marc, « Temps de croissance et temps de corruption : les deux Antiquités dans l'érudition jésuite française du XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, n° 131, Paris, Société d'études du XVII^e siècle, avril-juin 1981, p. 149-168.
41. GADOFFRE, Gilbert, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, Genève, Droz, 1997.
42. GARDEN, Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Lyon, Paris, Les Belles Lettres, 1969.
43. GARNIER, Bruno, *Pour une poétique de la traduction. L'Hécube d'Euripide en France de la traduction humaniste à la tragédie classique*, Paris, L'Harmattan, « Sémantiques », 1999.
44. GENETTE, Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, « Poétique », 1987.
45. ———, — *Palimpsestes*, Paris, Seuil, « Poétique », 1982.
46. GILMONT, Jean-François, *Le livre et ses secrets*, Genève – Louvain-la-Neuve, Droz – Presses Universitaires de Louvain, 2003.
47. *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire, Représentations, récits et idéologie*, sous la direction de Guy Lachenaud et Dominique Longrée, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 2 vol., t. 1.
48. GRIMAL, Pierre, « Le poète et l'histoire », in *Lucain, sept exposés suivis de discussions*, Genève, Fondation Hardt, 1970, p. 51-117.
49. GUELLOUZ, Suzanne, « La connaissance de Martial en France dans la seconde moitié du XVII^e siècle », in *Le XVII^e siècle et la recherche*, Actes du 6^e Colloque de Marseille (janvier 1976) organisé par le C.M.R. 17 (Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle), Marseille, C.M.R., 1977, p. 201-214.
50. GUENÉE, Bernard, « La culture historique des nobles : le succès des *Faits des Romains* (XIII^e-XV^e siècles) », in *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles*, essais à la mémoire de Robert Boutruche réunis par Philippe Contamine, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 261-288.
51. GUITTARD, Charles, « Les crises religieuses et les changements d'années dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live. L'exemple des années 218-217 », in *Le Temps dans l'Antiquité*, Actes du CXXIX^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, sous la direction de Jean-Paul Morel et Agnès Rouveret, Editions du

- Comité des travaux historiques et scientifiques, « CTHS Histoire », 2013, p. 111-130.
52. HENRY, Jacqueline, « De l'érudition à l'échec : la note du traducteur », *Meta, Journal des traducteurs*, vol. XLV, n° 2, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 228-240.
53. HEPP, Noémi, « Quelques aspects de l'Antiquité grecque dans la pensée française du XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, n° 131, Paris, Société d'études du XVII^e siècle, avril-juin 1981, p. 117-134.
54. – « La diffusion de la recherche sur l'Antiquité classique par la presse périodique de langue française (1684-1685) », in *Le XVII^e siècle et la recherche*, Actes du 6^e Colloque de Marseille (janvier 1976) organisé par le C.M.R. 17 (Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle), Marseille, C.M.R., 1977, p. 119-132.
55. *Histoire de l'édition française, I, Le livre conquérant (Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, Paris, Fayard – Cercle de la Librairie, 1989 [1982].
56. *Histoire de l'édition française, II, Le livre triomphant (1660-1830)*, sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, Paris, Fayard – Cercle de la Librairie, 1990 [1984].
57. *Histoire des bibliothèques françaises, 2 vol., t. 2, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, sous la direction de Claude Jolly, Paris, Promodis, 1988.
58. HOURCADE, Philippe, *La bibliothèque du Duc de Saint-Simon et son cabinet de manuscrits (1693-1756)*, Paris, Classiques Garnier, « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2010.
59. *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, sous la direction de Brigitte Moreau, t. 2, 1511-1520, Paris, Imprimerie Municipale, « Service des travaux historiques de la Ville de Paris », 1977.
60. *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, sous la direction de Brigitte Moreau, t. 3-4, 1521-1530 et 1531-1540, Abbeville, Paillart, 1985 et 1992.
61. JURATIC, Sabine, « Commerce et réseaux du livre clandestin à Paris au XVIII^e siècle », *La lettre clandestine, Censure et clandestinité aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Actes de la journée de Créteil (25 avril 1997), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1998, p. 229-242.
62. KRAUS, C.S., et WOODMAN, A.J., *Latin Historians*, Oxford, Oxford University Press, « New Surveys in the Classics », 1997.
63. LANSON, Gustave, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, 1500-1900*, 5 vol., Paris, Hachette, 1909-1912, 5 vol.
64. LARDET, Pierre, « Énonciation et redistribution des savoirs à la Renaissance », *Histoire des conceptions de l'énonciation*, sous la direction de Simone Delesalle, *Histoire, Epistémologie, langage*, n° 8, fasc. 2, 1986, p. 81-104.

65. LILTI, Antoine, *Le Monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.
66. *Lire, choisir, écrire : la vulgarisation des savoirs du Moyen Âge à la Renaissance*, sous la direction de Violaine Giacomotto-Charra et Christine Silvi, Paris, École des Chartes, 2014.
67. MARMIER, Jean, *Horace en France, au XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, « Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rennes », 1962.
68. MARTIN, Christophe, *L'Esprit des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2017.
69. MARTIN, Henri-Jean, *Mise en page et mise en texte du livre français. La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, avec la collaboration de Jean-Marc Chatelain, Isabelle Diu, Aude Le Dividich et Laurent Pinon, Tours, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000.
70. — *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, « Histoire et civilisation du livre », 1969, 2 vol.
71. MELLOTT, Jean-Dominique et QUERVAL, Elisabeth, avec la collaboration de MONAQUE Antoine, *Répertoire d'imprimeurs / libraires (vers 1500 – vers 1810)*, nouvelle édition mise à jour et augmentée (5200 notices), Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004.
72. MÉNIEL, Bruno, *Renaissance de l'épopée. La poésie épique en France de 1572 à 1623*, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2004.
73. MONFRIN, Jacques, « La connaissance de l'Antiquité et le problème de l'humanisme en langue vulgaire dans la France du XV^e siècle », in *The late Middle Ages and the Dawn of Humanism outside Italy*, sous la direction de G. Verbeke et J. Ijsewijn, Louvain, Leuven University Press, « Mediaevalia Lovaniensa », 1972, p. 131-170.
74. MORISSET, René, THÉVENOT, Georges, *Les lettres latines*, Paris, Magnard, 1984 [1950], chapitre XXXV « Suétone », p. 1188-1198.
75. MORTIER, Roland, « Le bon usage de l'Antiquité », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, CLI-CLV, Oxford, The Voltaire Foundation, 1976, p. 1487-1507.
76. MOUCHEL, Christian, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, Marbourg, Hitzeroth, « Ars rhetorica », 1990.
77. MOUREAU, Brigitte, « Contrefaçon et clandestinité à Paris au début de la Réforme : les premières "fausses adresses" », in *Les presses grises. La contrefaçon du livre (XVI^e-XIX^e siècles)*, textes réunis par François Moureau, Paris, Aux amateurs de livres, 1988, p. 41-47.
78. NÉRAUDAU, Jean-Pierre, « Mais où sont ces Romains que fait parler Racine ? », *Les tragédies romaines de Racine, Littératures classiques*, n° 26, Paris, Klincksieck, janvier 1996, p. 75-90.
79. NORDEN, Eduard, *Die antike Kunstprosa vom vi. Jahrhundert v. Chr. bis in der Zeit der Renaissance*, Leipzig, Teubner, 1898.

80. OMONT, Henri, *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque Nationale*, 5 vol., Paris, Leroux, 1908-1921, 5 vol.
81. PAGANI-NAUDET, Cendrine, « Emphase et dislocation », in *L'emphase, copia ou brevitatis (XVI^e-XVII^e siècles)*, sous la direction de Mathilde Levesque et Olivier Pédeflous, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010, p. 37-48.
82. *La page de titre à la Renaissance*, sous la direction de Jean-François Gilmont et Alexandre Vanautgaerden, Turnhout, Brepols, 2008.
83. *I paratesti delle edizioni a stampa dei classici greci e latini (XV-XVIII sec.)*, sous la direction de Giancarlo Abbamonte, Marc Laureys et Lorenzo Miletti, Pise, Edizioni ETS, 2020.
84. PARENT, Annie, *Les métiers du livre à Paris au XVI^e siècle*, Genève, Droz, « Histoire et civilisation du livre », 1974.
85. PARGUEZ, Guy, « À propos des pages de titre dans les livres anciens », *Revue française d'Histoire du Livre*, Société des Bibliophiles de Guyenne, n° 1-2, 1971, p. 55-75.
86. PÉDEFLOUS, Olivier, « La traduction de l'Âne d'or par Guillaume Michel (1517) : une contribution à la poétique du roman au XVI^e siècle », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n° 3, vol. CVII, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 515-535.
87. PERALEZ-PESLIER, Bénédicte, *La littérature et son public d'amateurs au XVIII^e siècle : contributions des correspondances féminines*, Thèse de doctorat dirigée par le Professeur Jean-Paul Sermain (Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3), soutenue le 13 novembre 2015.
88. *Le pouvoir des livres*, sous la direction de Dominique de Courcelles, OpenEditions Books, 2018 [Paris, Publications de l'École des chartes, 1998].
89. QUÉRARD, Joseph-Marie, *Les supercheries littéraires dévoilées : galerie des écrivains de toute l'Europe qui se sont déguisés sous des anagrammes, des astéronymes, des cryptonymes, des initialismes, des noms littéraires, des pseudonymes facétieux ou bizarres, etc*, deuxième édition augmentée par Gustave Brunet, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964 [1869].
90. RATHERY, Edme Jacques Benoît, et BOUTRON, *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies*, Genève, Slatkine Reprints, 1971 [1873].
91. REYNOLDS, Leighton Durham, *Texts and transmission, A survey of the Latin Classics*, Oxford, Clarendon Press, 1983.
92. – et WILSON, Nigel Guy, *D'Homère à Érasme, La transmission des classiques grecs et latins*, nouvelle édition revue et augmentée, traduite par Claude Bertrand et mise à jour par Pierre Petitmengin, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1984 [1968].
93. ROCHE, Daniel, « Un savant et sa bibliothèque au XVIII^e siècle. Les livres de Jean-Jacques Dortous de Mairan, secrétaire perpétuel de l'Académie des

- sciences, membre de l'Académie de Béziers », *Dix-huitième siècle*, n° 1, Paris, Garnier, 1969, p. 47-88.
94. – *Les républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988.
95. « *Rome n'est plus dans Rome* » ? *Entre mythe et satire. La représentation de Rome en France au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles*, actes du colloque international de Rome (8-10 mars 2012), publiés par Gérard Ferreyrolles et Letizia Norci Cagiano de Azevedo, Paris, Honoré Champion, 2015.
96. RONSIN, Albert, *La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du XVI^e au XVIII^e siècle par une famille de magistrats bourguignons*, Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, vol. CXVIII, Dijon, Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, 1971.
97. ROUDAUT, François, *Le livre au XVI^e siècle*, *Éléments de bibliologie matérielle et d'histoire*, Paris, Honoré Champion, « Études et essais sur la Renaissance », 2003.
98. SANDYS, John Edwin, *A History of classical Scholarship. From the Revival of Learning to the End of the Eighteenth Century (in Italy, France, England, and the Netherlands)*, Bristol, Thoemmes Press, 2 vol., t. 2, 1998 [1908].
99. SARDIN, Pascale, « De la note du traducteur comme commentaire : entre texte, paratexte et prétexte », *Palimpsestes*, vol. XX, Paris, Presses de la Sorbonne, 2007, p. 121-136.
100. SCHNEIDER, Catherine, introduction à l'édition de [Quintilien], *Le tombeau ensorcelé (Grandes déclamations 10)*, Cassino, Edizioni Università di Cassino, « Collana di studi umanistici », 2013, p. 13-53.
101. SCHUTZ, A.H., *Vernacular books in Parisian private libraries of the sixteenth century according to the notarial inventories*, *Studies in the Romance Languages and Literatures*, n° 25, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1955.
102. SIESS, Jürgen, « Julie de Lespinasse. Entre échange intellectuel et relation affective », in *Vers un nouveau mode de relation entre les sexes. Six correspondances de femmes des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 43-65.
103. SUTCLIFFE, Frank Edmund, *Politique et culture, 1560-1660*, Paris, Didier, 1973.
104. *Tacite et le tacitisme en Europe à l'époque moderne*, textes réunis et présentés par Alexandra Merle et Alicia Oiffer-Bonsel, Paris, Honoré Champion, « Colloques, congrès et conférences sur le classicisme », 2017.
105. TAILLEFER, Michel, « Le mythe tectosage devant l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse au XVIII^e siècle », in *Retrouver, imaginer, utiliser l'Antiquité*, sous la direction de Sylvie Caucanas, Rémy Cazals et Pascal Payen, Actes du colloque international tenu à Carcassonne les 19 et 20 mai 2000, Toulouse – Carcassonne, Privat – Les Audois, 2001, p. 39-48.

106. *La transmission du savoir dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècle*, textes du colloque des 20, 21, 22 novembre 1997, réunis par Maris Roig Miranda, Paris, Honoré Champion, « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance », 2000.
107. URLACHER-BECHT, Céline, LITSCHGI, Bernadette et DE RAGUENEL, Sandrine, « Exhumer le *Prodigiorum liber* de Julius Obsequens à la Renaissance et aujourd'hui : méthodes et enjeux », *Littératures classiques*, n° 91, Paris, Armand Colin, 2016, p. 61-76.
108. *Les usages de l'imprimé*, sous la direction de Roger Chartier, Paris, Fayard, 1987.
109. VAN BRAGT, Katrin, *Bibliographie des traductions françaises (1810-1840) : répertoires par disciplines*, avec la collaboration de Lieven D'hulst et José Lambert, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, « Symbolae », 1995.
110. VASOLI, Cesare, « La première querelle des "anciens" et des "modernes" aux origines de la Renaissance », in *Classical Influences on European Culture a.d. 1500-1700*, études issues du colloque au King's College de Cambridge (avril 1974), réunies par Robert Ralph Bolgar, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 67-80.
111. VIALON-SCHONEVELD, Marie, « Infortune et fortune d'un historiographe vénitien : Marin Sanudo », in *L'histoire et les historiens au XVI^e siècle*, Actes du VIII^e Colloque du Puy-en-Velay, études réunies et présentées par Marie Viallon-Schoneveld, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 27-42.
112. VILLEY, Pierre, *Les sources d'idées, XVI^e siècle*, Paris, Plon, « Bibliothèque française », 1912.
113. WAQUET, Françoise, *Le latin ou l'empire d'un signe XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.
114. WILD, Francine, *La naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Honoré Champion, « Études et essais sur la Renaissance », 2001.
115. ZUBER, Roger, « Les modèles des classiques », in *Les modèles de la création littéraire*, actes du colloque de l'Université Paris-X – 28 novembre 1987, réunis et présentés par Marie-Christine Gomez-Géraud et Henriette Levillain, Nanterre, Centre de Recherches du Département de Français de l'Université Paris-X, « Littérales », 1988, p. 41-47.

Index des noms de personnes

A

Alembert (Jean le Rond d').....31, 94, 122
Amyot (Jacques).....21, 40, 52, 76, 84, 124, 126, 185, 219, 223 sq, 237, 255

B

Batteux (Charles).....91, 94, 180, 253 sq
Bayle (Pierre).....25, 27, 65 sq, 70 sq, 73, 99, 119, 127, 129, 161, 170 sq, 244
Béroalde (Mathieu).....57, 59 sq, 150, 210
Bersuire (Pierre).....10, 78, 95, 110, 216
Boccace (Giovanni Boccaccio, dit).....174
Bodin (Jean).....117, 162, 166, 170, 226
Bouhier (famille).....118, 121, 131 sq, 143, 180
Budé (Guillaume).....9, 78, 122, 138, 162, 226, 247 sq, 299

C

Cassius Dion.....22, 68, 164, 176, 182, 202
Catrou (François).....164, 180
Choiseul (Etienne-François, duc de).....32, 34, 50 sq, 159, 314
Chompré (Pierre).....27, 135 sq, 152, 188
Cornelius Nepos.....124, 136, 138, 172

D

Dacier (Anne).....1, 41, 76, 85, 136, 151, 296
Deffand (Marie de Vichy-Chamrond, marquise du).....51, 157, 159
Diderot (Denis).....31, 34, 139, 157, 182, 213
Dolet (Étienne).....15 sq, 80 sq, 86, 90, 100, 111, 224, 245

E

Eginhard.....108
Érasme.....54, 58 sq, 107, 109, 214
Estienne (Robert).....48, 58 sq, 69, 83, 111, 139, 223, 230, 306

F

Fénelon (François de Salignac de la Mothe).....33 sq, 153, 170, 224
Fleury (abbé).....169, 179, 231
Fontaine (Charles).....8 sq, 45, 57, 90, 144, 183, 237, 247
Fréron (Élie).....33, 75 sq, 128, 184, 293

G

Genlis (Stéphanie Félicité du Crest de Saint-Aubin, dite Madame de)51, 154, 157 sq

Traduire et lire Suétone en France de la Renaissance aux Lumières (1500-1800)

Graevius (Johan Georg).....60, 140 *sq*, 172
Guichardin (François).....112, 118

H

Huet (Pierre-Daniel).....85, 88 *sq*, 136, 148, 156

L

La Mothe Le Vayer (François).....43, 72, 127, 153, 156, 167, 169 *sv*, 178, 186, 224, 239
La Popelinière (Lancelot du Voisin de).....117, 163
Le Lorrain de Vallemont (Pierre).....167, 245
Le Moyne (Pierre).....156, 163, 166 *sq*, 169, 171, 178, 186, 257
Le Nain de Tillemont (Louis-Sébastien).....163 *sq*, 181
Lenglet du Fresnoy (Nicolas).....71, 73, 173
Lucain.....10, 183, 234, 257
Lucinge (René de).....117, 164, 166, 168

M

Mably (Gabriel Bonnot de).....121, 157, 171
Manuce (Alde).....57 *sq*, 150, 210
Marmontel (Jean-François).....32, 35 *sq*, 44, 76, 91 *sq*, 157, 172, 295 *sq*
Mézeray (François Eudes de).....69, 139, 176, 347
Méziriac (Claude Gaspard Bachet de).....84 *sq*, 91, 255, 261
Montaigne (Michel Eyquem de).....123, 162, 186
Montesquieu (Charles Louis de Secondat baron de).....39, 43, 120 *sq*, 173, 177 *sq*, 182
Moréri (Louis).....175

O

Oudendorp (Frans van).....60, 210

P

Perrault (Charles).....112, 127
Pétrarque.....88, 107
Pitiscus (Bartholomäus).....61, 172
Plutarque40, 57, 84, 120, 122 *sq*, 126 *sq*, 139, 145 *sq*, 150, 156, 158, 171, 185, 219, 237, 309, 316

Q

Quinte-Curce.....110, 124, 136, 139 *sq*, 169, 172, 205, 293

R

Rabelais (François).....242, 295
Racine (Jean).....23, 33, 46, 120, 187
Rapin (René).....112, 156, 163, 166 *sq*, 169, 178, 186
Riencourt (Simon de).....179, 239
Rollin (Charles).....121, 139, 150 *sq*, 154, 158, 164, 171, 180, 295
Rosso (Paolo del).....8, 112, 151, 173, 184
Rouillé (Pierre Julien).....65, 67, 164, 180

S

Sabellius (Marcus Antonius Coccius).....	57, 59 sq, 97, 210 sq
Sabran (Louise-Charlotte de Foix-Rabat, comtesse de).....	158
Saint-Evremond (Charles de).....	43, 85, 113, 168
Saint-Réal (César Vichard de).....	156, 165 sq, 169, 172, 178, 186
Scaliger (Joseph).....	10, 164, 227, 240
Scudéry (Madeleine de).....	120, 126, 156, 220, 236
Sorel (Charles).....	22, 24, 87 sq, 166, 175, 187

T

Tacite....	1, 22, 36 sq, 43 sq, 54, 68, 73, 79, 90, 94, 97 sq, 106, 117, 119 sq, 126, 136, 138 sq, 146, 150, 152, 154, 157 sq, 162, 164, 169, 172 sq, 176 sq, 179 sq, 182, 187, 191, 194, 199, 202, 204 sq, 210, 213, 216, 219, 222, 249 sq, 257, 269, 278, 289 sq, 296, 306 sq, 313, 316
Tende (Gaspard de).....	85 sq, 88, 91, 93, 237, 257
Thou (Jacques-Auguste de).....	62, 90, 143, 147, 227
Thucydide.....	40, 88 sq, 116, 123, 164, 169
Tite-Live.....	10, 19, 48, 54, 73, 97 sq, 106, 110, 113, 117, 119, 136 sq, 144 sq, 153 sq, 158, 162, 164 sq, 169, 172, 177 sq, 182, 205, 216, 256 sq, 316

V

Valère Maxime.....	138
Vaugelas (Claude Favre de).....	43, 84 sq, 189, 239, 257 sq, 293, 326
Vigenère (Blaise de).....	85, 110
Vignier (Nicolas de).....	165, 176, 245, 325
Voltaire (François Marie Arouet, dit).....	27, 30 sq, 35 sq, 43, 74, 76 sq, 113 sq, 120 sq, 128, 135 sq, 138, 153, 173, 177 sq, 182, 278, 293, 296, 313
Vossius (Gérard).....	119, 163

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

PARTIE I – TRADUCTEURS

INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1. FIGURES DE TRADUCTEUR	
1. Vie et œuvres des traducteurs.....	8
1.1. <i>Guillaume Michel</i>	12
1.2. <i>George de La Boutière</i>	17
1.3. <i>Jean Baudoin</i>	20
1.4. <i>Bernard Du Teil</i>	25
1.5. <i>Henri Ophellot de la Pause</i>	27
1.6. <i>Jean-François de La Harpe</i>	31
2. Le statut du traducteur.....	38
2.1. <i>Des évolutions à l'image de la société</i>	38
2.2. <i>Soutiens et conditions de travail</i>	44
CHAPITRE 2. LES DIFFÉRENTES ÉDITIONS ÉTUDIÉES	
1. Manuscrits et éditions en circulation.....	53
2. Les traductions.....	62
2.1. <i>La traduction de Guillaume Michel</i>	62
2.2. <i>La traduction de George de La Boutière</i>	65
2.3. <i>La traduction de Jean Baudoin</i>	68
2.4. <i>La traduction de Bernard Du Teil</i>	70
2.5. <i>La traduction d'Henri Ophellot de La Pause</i>	73
2.6. <i>La traduction de Jean François de La Harpe</i>	76
3. Les règles de la traduction.....	78
4. La circulation des textes d'un traducteur à l'autre.....	94
CONCLUSION.....	100

PARTIE II – LECTEURS

INTRODUCTION.....	103
-------------------	-----

CHAPITRE 1. L'INTÉRÊT POUR SUÉTONE

1. <i>La vogue des classiques</i>	107
2. <i>La vogue des historiens</i>	115
3. <i>Le développement des biographies</i>	122

CHAPITRE 2. ENSEIGNEMENT, BIBLIOTHÈQUES ET SALONS

1. <i>Une place dans l'enseignement ?</i>	132
2. <i>Les bibliothèques</i>	142
3. <i>Les lectrices et leurs cercles de lecture</i>	151

CHAPITRE 3. VALEUR LITTÉRAIRE ET POSTÉRITÉ

1. <i>Le jugement des spécialistes de l'histoire</i>	160
1.1 <i>Les théoriciens de l'histoire</i>	161
1.2. <i>Les historiens</i>	173
2. <i>L'influence des traductions</i>	183

CONCLUSION.....	191
-----------------	-----

PARTIE III – TRADUCTIONS

INTRODUCTION.....	194
-------------------	-----

CHAPITRE 1. PARATEXTES, ANNEXES, INDEX : AUTOUR DES TRADUCTIONS

1. <i>Les titres</i>	197
2. <i>Les préfaces ou avant-propos</i>	203
3. <i>La biographie de Suétone</i>	209
4. <i>Les tables et index</i>	214

CHAPITRE 2. LES QUESTIONS DE VOCABULAIRE ET DE STYLE

1. <i>Les variations lexicales</i>	221
1.1. <i>Les realia</i>	222
1.2. <i>Les noms propres</i>	234
1.3. <i>Les mesures et dates</i>	244
2. <i>Le respect du texte</i>	249
2.1. <i>Les traductions de tournures particulières (infinitif et ablatif absolu)</i>	250
2.2. <i>Les variations stylistiques</i>	255
2.2.1. <i>Concision ou répétitions</i>	258
2.2.2. <i>Les images</i>	260

2.2.3. Les discours rapportés.....	262
3. Extraits caractéristiques	
3.1. Tibère à Capri	
3.1.1. Guillaume Michel, édition Galliot du Pré (1520).....	265
3.1.2. Guillaume Michel, édition de Jean Petit (1530).....	267
3.1.3. George de La Boutière, 1556.....	268
3.1.4. Jean Baudoin, 1611.....	269
3.1.5. Bernard Du Teil, 1661.....	271
3.1.6. Delisle de Sales, 1770.....	272
3.1.7. Jean-François La Harpe, 1770.....	273
3.1.8. Jean-François La Harpe, édition Waree revue (1805).....	274
3.1.9. Traduction française de La Harpe, revue par Cabaret-Dupaty (1865).....	275
3.1.10. Guillaume Flamerie de Lachapelle, 2016.....	276
3.2. Description de Caligula	
3.2.1. Guillaume Michel, édition Galliot du Pré (1520).....	278
3.2.2. Guillaume Michel, édition de Jean Petit (1530).....	279
3.2.3. George de La Boutière, 1556.....	280
3.2.4. Jean Baudoin, 1611.....	281
3.2.5. Bernard Du Teil, 1661.....	282i
3.2.6. Delisle de Sales, 1771.....	283
3.2.7. Jean-François de La Harpe, 1770.....	284
3.2.8. Jean-François de La Harpe, édition revue (1805).....	284
3.2.9. Traduction française de La Harpe, revue par Cabaret-Dupaty (1865).....	285
3.2.10. Guillaume Flamerie de Lachapelle, 2016.....	286
CHAPITRE 3. LES ADAPTATIONS DES TRADUCTEURS	
1. Les modifications du texte	
1.1. Suppressions	
1.1.1. Les citations grecques.....	290
1.1.2. Les suppressions justifiées par les traducteurs.....	292
1.1.3. Les suppressions aléatoires.....	294
1.2. Atténuations ou intensifications ?	295
2. Les notes	
2.1. Place et utilisation des notes	299
2.2. Catégories de notes	
2.2.1. Les notes explicatives.....	302
2.2.2. Les notes justificatives.....	305
2.2.3. Les notes intertextuelles.....	308
CONCLUSION	310

CONCLUSION GÉNÉRALE	312
----------------------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources primaires

1. Suétone

1.1. Éditions latines

1.2. Traductions complètes du De vita Caesarum en français (XVI^e-XVIII^e s.)..... 318

1.3. Traductions partielles du De vita Caesarum en français (XVI^e-XVIII^e s.)..... 320

1.4. Autres traductions du De vita Caesarum (XVI^e-XVIII^e s.)..... 320

1.5. Manuscrits..... 320

1.6. Traductions modernes du De vita Caesarum..... 321

2. Textes et ouvrages concernant la traduction..... 321

3. Ouvrages concernant l'étude ou l'écriture de l'histoire..... 322

4. Ouvrages d'histoire

4.1. De l'Antiquité romaine..... 324

4.2. Autres histoires..... 325

5. Autres..... 326

II. Sources secondaires

1. Études critiques concernant Suétone

1.1. Études biographiques et bibliographiques..... 331

1.2. Études littéraires et stylistiques..... 331

1.3. Études de la réception de ses œuvres..... 333

2. Études critiques concernant la traduction et les traducteurs..... 334

3. Études concernant la langue et l'enseignement..... 342

4. Études concernant l'écriture et la réception de l'histoire

4.1. Études générales..... 345

4.2. Études concernant la biographie..... 351

5. Autres études..... 352

INDEX DES NOMS DE PERSONNES	361
--	-----

Aurore DERICQ Epse FACCHINETTI

Traduire et lire Suétone de la Renaissance aux Lumières (1500-1800)

Résumé

Ce travail porte sur les traductions françaises des *Vies des douze Césars* de Suétone publiées entre 1500 et 1800. Six hommes ont traduit l'intégralité des biographies d'empereurs dans cet intervalle : Guillaume Michel (1520), George de La Boutière (1556), Jean Baudoin (1610), Bernard Du Teil (1661), Jean-François de La Harpe (1770) et Henri Ophellot de La Pause (Jean-Baptiste Delisle de Sales, 1771). Chacun des textes proposés présente des spécificités nettes, et les traducteurs ne se sont pas contentés d'actualiser la langue française. La première partie de ce travail met en lumière la vie des traducteurs et leur contexte de travail. La seconde partie présente les différents lecteurs de Suétone, en particulier en traduction, afin de montrer l'importance de l'époque et des lecteurs attendus dans les choix des traducteurs. La troisième partie est une comparaison méthodique des six traductions, du titre aux notes en bas de page, en passant par le lexique et le style.

Suétone, traducteurs, traductologie, réception de l'Antiquité, première modernité, historiographie, biographie antique.

Résumé en anglais

This PhD thesis is dedicated to the french translations of Suetonius' *Twelve Cesars* published during the Early Modernity. Six persons translated the entire text from 1500 to 1800 : Guillaume Michel (1520), George de La Boutière (1556), Jean Baudoin (1610), Bernard Du Teil (1661), Jean-François de La Harpe (1770) et Henri Ophellot de La Pause (Jean-Baptiste Delisle de Sales, 1771). Every proposition presents evident specificities, and the translators went further the actualisation of the changing French idiom. The first part of the work highlights the translators personalities and contexts. The second part presents the different readers of Suetonius, notably in French. In the third part we methodically compare the six translations, from titles to footnotes, from lexical choices to stylistic specificities.

Suetonius, translators, traductology, reception of the Antiquity, early Modernity, historiography, antique biography.